This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

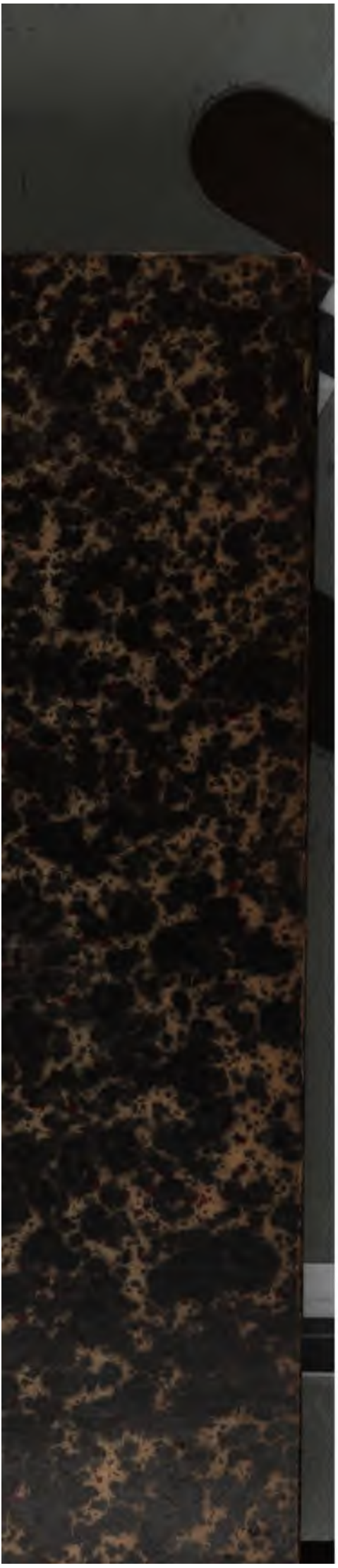

LELAND·STANFORD·JVNIOR·VNIVERSITY

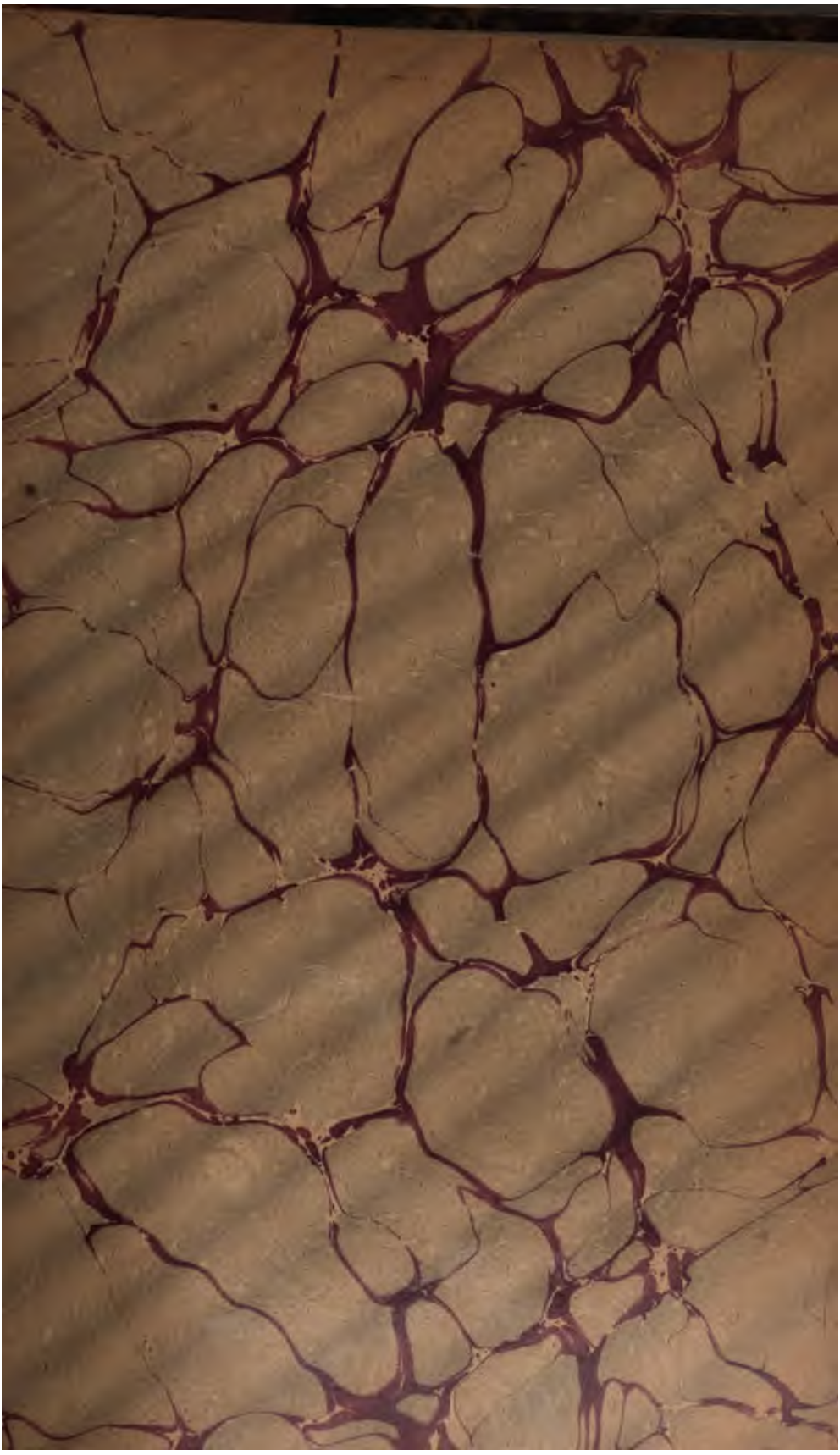

R454

REVUE

HISTORIQUE

REVUE

HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

VINGT-CINQUIÈME ANNÉE.

TOME SOIXANTE-DOUZIÈME

Janvier-Avril 1900.

LIBRARY
LELAND STANFORD JUNIOR
UNIVERSITY

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
FÉLIX ALCAN, Éditeur
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1900

130270

LE ROLE POLITIQUE

DU

CONSEIL SOUVERAIN D'ALSACE

Les traités de Westphalie, signés à Munster avec la France et à Osnabruck avec la Suède, nous avaient cédé les Trois-Évêchés et la plus grande partie de l'Alsace. La cession des Trois-Évêchés n'était que la reconnaissance en droit d'une possession qui remontait au règne de Henri II. Pour décider ce roi à une diversion, les princes protestants, ligués contre Charles-Quint, lui avaient offert les Trois-Évêchés et villes de Metz, Toul et Verdun. C'était, d'ailleurs, des territoires français par les mœurs, la langue et les institutions. Au traité de Westphalie, l'Empire reconnaissait formellement ce qu'il avait admis depuis un siècle et, grâce à cette réunion déjà ancienne à la France, les Trois-Évêchés n'avaient pas connu les horreurs de la guerre de Trente ans. Bien différente était la situation de l'Alsace. Si l'on excepte quelques parties du Sundgau, elle était, presqu'en totalité, de race, de langue et de mœurs allemandes. Les désastres de la guerre de Trente ans avaient accumulé les ruines dans ce malheureux pays et, par l'effet même de la faiblesse de l'Empire, les seigneurs féodaux avaient conservé tous les droits qu'ils exerçaient en plein moyen âge. Les pouvoirs politiques étaient tombés entre les mains des généraux étrangers. En droit, l'Alsace faisait partie de l'Empire; en fait, elle relevait du duc de Saxe-Weimar, qui l'avait conquise sur les troupes impériales. Mais l'administration du pays n'existait pour ainsi dire plus. L'anarchie était telle qu'on avait cessé de réunir les États de la basse et la haute Alsace. On lit, dans un mémoire adressé au régent probablement en 1718 : « On ne sait pas précisément dans quel temps ces États cessèrent d'être convoqués; on sait seulement que ce fut long-

temps avant la paix de Munster. L'irruption des troupes suédoises et de leurs alliés... en fut vraisemblablement la cause[1]. » En dernier lieu, Richelieu, en 1639, avait acheté les généraux et l'armée du duc de Saxe-Weimar et établi des garnisons françaises dans certaines parties du pays. L'année suivante, les villes occupées par ces garnisons rendirent hommage à la couronne de France. Ferdinand III ayant, dans la même année, convoqué les États de l'Empire à la diète de Ratisbonne, les diètes d'Alsace n'osèrent s'y rendre. Après beaucoup d'hésitations, elles se décidèrent à demander la permission au roi de France, mais leur demande n'ayant reçu aucune réponse, elles prirent le parti d'envoyer à Ratisbonne des délégués pour excuser leur absence par des raisons plus ou moins vagues[2].

Mais il ne suffisait pas d'isoler peu à peu l'Alsace du reste de l'Allemagne, il fallait aussi préparer sa cession à la France, et c'est à ce moment qu'on se heurta à des difficultés de toutes sortes et des plus graves[3].

L'Allemagne devait céder à la Suède la Poméranie citérieure, Rugen, Wismar, Brême et Verden, à titre de fiefs d'Empire. La cession de l'Alsace, réclamée par la France, dès l'ouverture des négociations en 1643, comme prix de ses services et pour recouvrer ses frontières naturelles, ne pouvait-elle pas se faire sous les mêmes conditions? Cette combinaison n'aurait peut-être pas déplu aux négociateurs français, car elle aurait eu pour effet de donner au roi de France entrée à la diète de l'Empire. Les résistances même des plénipotentiaires de la maison d'Autriche semblèrent à un certain moment préparer cette solution. Ces plénipotentiaires avaient d'abord opposé un refus formel à la demande de la France; mais, obligés presqu'immédiatement de le retirer, ils avaient apporté toutes sortes de restrictions à leurs concessions. Ils avaient notamment fait remarquer que l'empereur ne pouvait transmettre au roi de France que ce qui appartenait à la maison d'Autriche, c'est-à-dire le landgraviat de la haute Alsace, avec les bailliages de Belfort, Delle, Thann, Altkirch, Isenheim, Landser et la charge de grand bailli de la préfecture

1. Rapport sur la noblesse d'Alsace, cité par Reuss, *l'Alsace au XVIIe siècle*, t. I, p. 279.

2. Voy. la *Revue d'Alsace*, année 1881, p. 373 et suiv.

3. Voy., sur ces difficultés et sur le détail des conventions, ce que dit Reuss, *op. cit.*, p. 145.

impériale de Haguenau[1]. Si ce projet avait été réalisé, l'Empire aurait conservé une partie de l'Alsace et le roi serait devenu un véritable seigneur d'Empire comme l'évêque de Strasbourg et le comte de Hanau. Mais, en même temps, le roi de France, substitué à la maison d'Autriche, aurait obtenu entrée à la diète. Les négociateurs allemands ne pouvaient, en effet, offrir au roi de France la cession des terres de la maison d'Autriche sans admettre cette entrée à la diète, car le roi n'aurait jamais accepté de jouer en Alsace le rôle d'un seigneur secondaire. Mais la cession était limitée aux terres de la maison d'Autriche; l'Empire gardait une partie de l'Alsace; nombre de seigneurs et de villes continuaient à en relever immédiatement.

Les Français étaient fort perplexes : les uns se prononçaient nettement pour une cession totale et en pleine souveraineté; il ne répugnait pas aux autres de laisser l'Alsace relever de l'Empire, à titre de fief; le roi de France deviendrait ainsi membre de l'Empire germanique et pourrait être élu empereur[2]. Les négociateurs allemands profitèrent de ces hésitations pour défendre le terrain pied à pied.

Enfin, les ambassadeurs de la France sortirent d'embarras, en acceptant un projet d'une rédaction assez obscure pour qu'on pût, dans l'avenir et suivant les circonstances, interpréter le traité dans le sens le plus avantageux à la couronne de France. Le 17 septembre 1646, il fut convenu que les clauses de ce projet, plus ou moins différent du traité définitif, resteraient secrètes jusqu'à la signature de la paix. Mais il n'en fut rien et le projet fut divulgué à la suite de la communication qu'il fallut en donner aux Suédois qui négociaient de leur côté à Osnabruck.

Aux termes du traité de Munster du 24 octobre 1648, art. 73 : « L'empereur cédait, tant en son nom qu'en celui de la maison d'Autriche, comme aussi l'Empire cédait au roi et à la couronne de France, tous les droits, propriétés, domaines, possessions et juridictions qui leur avaient appartenu jusqu'alors sur les landgraviats de la haute et de la basse Alsace, le Sundgau et la préfecture provinciale des dix villes impériales. » L'article suivant (art. 74) avait soin d'ajouter que cette cession était faite « sans

1. Voy., sur les sources de ces acquisitions, Reuss, *op. cit.*, p. 268; complété ou rectifié par Pfister, dans la *Rev. hist.*, t. LXVIII, p. 378.

2. Voy. *Mémoires et négociations secrètes de la cour de France touchant la paix de Munster*, p. 195 et 277.

réserve aucune et avec toutes sortes de juridictions et souverainetés, de telle sorte que l'empereur, l'Empire et la maison d'Autriche ne pourront, désormais, prétendre à aucun droit sur ces dits pays tant au delà qu'en deçà du Rhin. » Les magistrats, officiers et sujets de ces pays étaient délivés de toute obéissance et fidélité envers l'Empire et la maison d'Autriche (art. 78). Enfin une clause spéciale, insérée dans l'art. 87, stipulait, au profit de l'évêque de Strasbourg, des autres États directement soumis à l'empire romain et des dix villes impériales « la libre possession d'immédiateté à l'égard de l'Empire, dont ils avaient toujours joui, de manière que le roi très chrétien ne pût prétendre sur eux aucune souveraineté royale et de sorte que toutefois, par cette présente déclaration, on n'entend point qu'il soit rien ôté de ce droit de suprême seigneurie qui a été ci-dessus accordée[1]. » Ainsi, d'une part, le roi était substitué à l'empereur et à l'Empire pour la possession et la souveraineté; d'autre part, les seigneurs immédiats de l'Empire conservaient cette qualité. Ces deux clauses étaient-elles, comme on l'a dit souvent, manifestement contradictoires ou bien faut-il admettre que les négociateurs des deux puissances sont restés dans le vague avec l'espoir pour chacun d'interpréter le traité à son profit? On a parfois soutenu que cette clause d'immédiateté avait échappé à la sagacité des négociateurs français. D'autres ont estimé que, par cette clause, l'empereur entendait retirer au roi de France le droit de siéger à la diète, ce qui demanderait explication.

A ces commentaires, qui prétendent être juridiques, sont venues se joindre les polémiques passionnées; elles éclatent dès le règne de Louis XIV et n'ont pas encore cessé de nos jours; seulement, on les recouvre maintenant d'un certain vernis d'érudition. Historiens et publicistes se divisent en deux camps; les uns affirment que le traité de Munster n'a donné à la France que la possession des terres héréditaires de la maison d'Autriche dans la haute Alsace et le Sundgau, et le titre de Landvogt de la basse Alsace qui conférait certains droits féodaux sur une quarantaine de villages de la préfecture de Haguenau avec un droit de protection mal défini sur les villes de la Décapole, c'est-à-dire sur les dix

1. Voy. le texte original latin dans Vast, *les Grands Traités du règne de Louis XIV*, p. 23, 38 et suiv., et une traduction française dans le recueil connu sous le nom *Ordonnances d'Alsace*, t. I, p. VI et suiv. — Sur les discussions relatives à la clause d'immédiateté, Reuss, *op. cit.*, p. 148, 150, 158, 170.

villes impériales de l'Alsace; la France n'aurait acquis le reste que par violence et de mauvaise foi. Est-il besoin d'ajouter que cette première opinion est surtout dominante en Allemagne et qu'on l'enseigne dans tous les établissements d'instruction depuis les écoles les plus modestes jusqu'aux savantes universités ?

Parmi nous, l'opinion contraire affirme, avec la précision qui plaît à notre esprit, que le traité de Westphalie avait avant tout pour objet, dans les dispositions relatives aux cessions de territoire, de donner l'Alsace à la France[1].

Dans les deux opinions on altère, à notre avis, une partie de la vérité et on ne tient pas suffisamment compte des événements qui ont suivi, ni surtout du traité de Ryswick, qui a complété celui de Westphalie.

Lorsqu'on interprète, sans parti pris, ces dispositions du traité de Munster, on peut en dégager deux idées fondamentales. En premier lieu, l'empereur cède tous les droits qui lui appartenaient sur l'Alsace en qualité de chef de la maison d'Autriche et l'Empire participe à cette cession, de sorte que, sur ces territoires cédés et qui appartenaient à la maison d'Autriche, le roi de France acquiert une pleine et entière souveraineté. En second lieu, l'empereur et l'Empire cèdent aussi leurs droits, quels qu'ils soient, sur les seigneurs ecclésiastiques et laïques et sur les villes impériales de l'Alsace. Mais ceux qui relevaient immédiatement de l'Empire resteront en cet état.

Pour les territoires qui dépendaient autrefois de la maison d'Autriche, tout lien était donc définitivement rompu avec l'Empire, et le roi de France en devenait seul et exclusif souverain. Quant aux territoires des villes et seigneurs immédiats de l'Empire, le roi de France acquérait encore les droits qui avaient pu appartenir auparavant à la maison d'Autriche vis-à-vis de ces villes ou seigneurs, mais ceux-ci restaient soumis à la suzeraineté immédiate de l'Empire. Il faut donc bien le reconnaître, l'Alsace était, désormais, divisée en deux grands territoires : le premier, correspondant en général à la majeure partie de la haute Alsace, passait sous la domination directe et exclusive du roi de

1. Voy., en dernier lieu sur cette question et ses récits divers : Froitzheim, *Der Westphælische Frieden und Deutschlands Abtretungen ans Frankreich*. Bischweiler, 1876, in-4°. — Fritz, *Die alten Territorien des Elsass*. Strasbourg, 1896, in-8°. — Reuss, *op. cit.*, p. 166 et suiv. — Pfister, dans la *Rev. hist.*, t. LVIII, p. 378.

France; le second, compris pour la plus grande partie dans la basse Alsace, continuait à relever de l'Empire, et le roi de France n'y acquérait de droits que ceux de la souveraineté seigneuriale de la maison d'Autriche; la souveraineté impériale conservée à l'Empire était manifestement supérieure. En d'autres termes, les premiers territoires étaient exclusivement français; les seconds l'étaient également en tant que le roi de France devenait seigneur à la place de la maison d'Autriche, mais ils restaient allemands en relevant de l'Empire pour la souveraineté impériale. Toutes ces parties du traité sont précises. La difficulté commence lorsqu'il s'agit de déterminer les effets de l'immédiateté. Sur ce point, capital cependant, le traité est complètement muet et on verra plus loin comment son silence a été interprété de part et d'autre.

Ce lien de l'immédiateté offrait-il quelque solidité et donna-t-il aux seigneurs et aux villes l'espoir sérieux de demeurer à l'Empire ou bien, au contraire, ne se firent-ils aucune illusion et comprirent-ils qu'il préparait à courte échéance une rupture complète? Ce qui est certain, c'est que la France ne pouvait pas accepter comme définitive une situation qui lui donnait sur l'Alsace une sorte de souveraineté juxtaposée à celle de l'Empire. Elle entendait bien devenir seule maîtresse de l'Alsace, mais il fallait du temps et de la patience pour accomplir cette œuvre d'assimilation sans froisser les susceptibilités des Alsaciens, clercs ou laïques, nobles ou roturiers, et sans contredire trop directement certaines clauses du traité de Westphalie. Les cessions de territoire étaient bien plus compliquées à cette époque qu'aujourd'hui à cause des seigneuries féodales et des droits de justice qui y étaient attachés. De même que dans les traités actuels la propriété des particuliers est toujours réservée, de même autrefois on respectait le plus souvent les droits seigneuriaux. C'est ce qui eut lieu en Alsace où ces droits, de l'aveu de tous, étaient particulièrement compliqués. Les seigneurs y percevaient des redevances sensiblement plus élevées que celles des autres provinces du royaume, comme le constatait encore, au commencement du siècle suivant, l'intendant d'Angervilliers[1]. Leurs droits de jus-

1. *Lettres écrites à la cour par M. d'Angervilliers, intendant d'Alsace de* 1716 *à* 1724, publiées par l'archiviste du district de la basse Alsace. Strasbourg, 1878, 1 vol. br. in-8°. Voy. notamment les lettres des 23 mai, 19 et 22 juin 1722, p. 148 et 151.

tice étaient particulièrement onéreux et soulevaient des plaintes amères. Les villes impériales et même les communautés d'habitants de village tenaient à leurs privilèges autant que la noblesse. Le respect de ces privilèges et de ces droits féodaux n'empêcha pas certaines difficultés de surgir parce que les principes féodaux étaient différents en France et en Allemagne. Le roi, ayant acquis un grand nombre d'alleux que possédait la maison d'Autriche en Alsace, en avait disposé à titre de gratifications au profit de Français et surtout en faveur de Mazarin, mais à la charge de foi et hommage. Ces terres avaient donc cessé d'être allodiales pour devenir des fiefs. Mais ces fiefs étaient-ils soumis au retrait féodal au profit du roi? La raison de douter venait de ce qu'en Allemagne le retrait féodal n'existait pas, l'aliénation d'un fief ne pouvant jamais avoir lieu sans le consentement du suzerain[1].

Mais ces difficultés étaient relativement secondaires si on les compare à celles que devaient soulever les seigneurs allemands, possesseurs de domaines parfois considérables en Alsace. Les relations de ces seigneurs avec la nouvelle province française étaient incessantes, tandis que les Français, établis en Alsace, étaient peu nombreux. En outre, la France était alors séparée de cette province par le duché de Lorraine et elle ne communiquait avec elle que par les routes de Phalsbourg et de Belfort. Comment faire sentir l'autorité du roi à une pareille distance sans froisser les habitants de la province et sans provoquer les réclamations des seigneurs d'outre-Rhin ?

Avant même la conclusion de la paix, certains négociateurs allemands avaient déjà proposé d'insérer dans le traité une clause qui aurait interdit au roi de France d'établir un parlement en Alsace.

On savait en Allemagne que le roi de France avait l'habitude d'installer un parlement dans toute province nouvellement réunie à la couronne pour mieux assurer son autorité et pour donner une sorte d'unité à l'administration de la justice. Il était donc conforme aux intérêts de l'Allemagne de retirer à la France ce moyen d'assimilation. D'ailleurs, un parlement impliquait la souveraineté du roi et on continuait à espérer qu'on ne lui céde-

1. On fit remarquer qu'il s'agissait de fiefs créés depuis la domination française, comme tels soumis au droit féodal de la France, et, par conséquent, au retrait féodal au profit du roi. Voy. Lettre d'Angervilliers du 24 février 1719, p. 106.

rait qu'une seigneurie. Aussi, les plénipotentiaires allemands ne manquaient pas de relever que les parlements étaient une institution absolument inconnue en Allemagne. Les négociateurs français répondaient par une observation très judicieuse : « Quant à ce qui est des parlements, disaient-ils, il est malaisé de se déclarer avant qu'on ait vu la forme de la cession qui a été faite, afin de savoir comment la justice pourra être rendue aux sujets et habitants des pays cédés[1]. »

On comprit qu'il n'était pas possible, au lendemain de la signature de la paix, de créer tout de suite une cour souveraine; la France aurait fait naître des inquiétudes en Alsace et provoqué des protestations en Allemagne. La direction supérieure des affaires fut, pendant quelque temps, concédée à des commissaires spéciaux, mais c'était là un état provisoire. Il fallait, à brève échéance, organiser le pays d'une manière plus stable. Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, fut nommé, par la régente, « gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en la haute et basse Alsace, » ainsi que grand bailli du Haguenau[2]. Avant la paix de Westphalie, la maison d'Autriche était représentée à Ensisheim par une juridiction seigneuriale archiducale, corps moitié judiciaire et moitié administratif relevant de la chambre impériale de Spire et désigné sous le nom, alors fort répandu en Allemagne, de *Regierung*. On imagina de se servir de cette institution et d'en faire la principale juridiction du roi de France. Mais la réforme s'accomplit pour ainsi dire en secret, probablement pour ne pas éveiller en Alsace et à l'étranger certaines susceptibilités. Aussi manque-t-on de renseignements précis sur bien des points. Il est hors de doute qu'un acte royal est intervenu, d'abord pour transférer la régence d'Ensisheim à Brisach[3], ensuite pour la réorganiser. Mais nous ne possédons pas le texte de cet acte et nous n'en connaissons pas la date exacte. Les uns la fixent à l'année 1648, les autres la reportent à l'année suivante. On discute également sur le point de savoir si cette cour était souveraine, mais il semble bien que, sous ce rapport, il y ait plutôt malentendu que controverse. On recon-

1. Meyern, *Acta pacis Westphaliae*, t. III, p. 34, 38, 41.

2. D'ailleurs, il paraît être resté à peu près étranger à l'administration de l'Alsace où il ne vient pour ainsi dire pas. Voy. Reuss, *op. cit.*, p. 178 et suiv.

3. Il s'agit du Vieux-Brisach, ville qui était déjà allemande avant la guerre de 1870.

naît, en effet, que la chambre de Brisach n'était autre chose que l'ancienne *Regierung* d'Ensisheim, juridiction seigneuriale compétente sur les terres de la maison d'Autriche. La chambre de Brisach ne pouvait pas connaître les affaires des autres terres d'Alsace et, en ce sens, on a pu dire qu'elle n'était pas souveraine; il aurait peut-être mieux valu reconnaître même qu'elle était tout à fait incompétente. En tant qu'ancienne juridiction de la maison d'Autriche, elle aurait dû juger à charge d'appel à Spire, mais il est bien certain que le roi ne l'entendait pas ainsi et, sous ce rapport, il est très vrai de dire que la chambre de Brisach était devenue une juridiction souveraine, bien qu'on ne l'ait probablement pas proclamé hautement afin de ne pas causer des froissements et d'éviter toute difficulté diplomatique[1]. D'après un mémoire présenté au roi, la chambre de Brisach devait se composer d'un président, de six conseillers, d'un procureur du roi, d'un greffier, d'un commis-greffier et d'un certain nombre d'huissiers à pied ou à cheval[2]. On ignore si ce projet reçut complète exécution ; on sait seulement que la présidence fut donnée au gouverneur de la province, que deux membres de l'ancienne *Regierung* de la maison d'Autriche firent partie de cette chambre royale ainsi que le docteur Galliger, qui fut plus tard membre du Conseil souverain établi à Ensisheim. Comme la *Regierung* autrichienne d'Ensisheim, la chambre royale de Brisach formait un corps moitié judiciaire, moitié administratif, chargé surtout de veiller aux intérêts du roi et à ceux de son domaine. Aussi, on ne la présenta pas comme une juridiction nouvelle. Il y avait cependant danger à procéder ainsi. N'était-on pas en droit de dire, en Alsace comme à l'étranger, que cette chambre de Brisach n'était, après tout, qu'une juridiction seigneuriale semblable à plusieurs autres de l'Alsace, à celle de l'évêque de Strasbourg sur ses domaines, à celle du comte de Hanau pour la seigneurie de Lichtenberg? Ne semblait-on pas respecter ainsi la souveraineté de la chambre impériale de Spire, dont relevait autrefois la régence d'Ensisheim? D'un autre côté, en limitant la compétence de la régence aux terres autrichiennes, n'autorisait-on pas les seigneurs des autres

1. Nous n'adoptons ainsi ni l'opinion de MM. Pillot et de Neyremand, *Histoire du Conseil souverain d'Alsace*, p. 21, ni celle de M. Reuss, *op. cit.*, p. 322.

2. Voy. Van Huffel, *Documents inédits concernant une histoire de France et particulièrement l'Alsace et son gouvernement sous le règne de Louis XIV.*

terres à soutenir que rien n'était changé pour eux quant à la justice, et les dix villes impériales qui voulaient rester fidèles à l'Allemagne ne pouvaient-elles pas en dire autant, surtout en se fondant sur la clause d'immédiateté? On n'avait indiqué à ces seigneurs et à ces villes aucune juridiction royale pour le jugement de leurs appels. En France, il était permis d'en conclure que ces appels devaient être directement portés au Conseil d'État du roi; mais une semblable solution n'aurait même pas été comprise en Alsace; il semblait, dans ce pays, que la chambre impériale de Spire devait rester compétente comme juridiction de dernier appel, et on le disait d'autant plus volontiers que, par ce moyen, ces seigneurs et ces villes conservaient un lien puissant avec l'Empire[1]. Mais le roi ne l'entendait pas ainsi, il voulait que sa juridiction fût souveraine et que, tout en ressemblant à la régence d'Ensisheim par la nature de ses attributions, elle prît cependant la place de la chambre impériale de Spire par la souveraineté de ses décisions. Les seigneurs immédiats prétendaient au contraire relever de l'empereur et contestaient au roi la juridiction souveraine sur eux. Les juridictions inférieures s'efforçaient d'échapper à la chambre de Brisach et les appels de leurs décisions étaient volontiers portés aussi, au nom de la clause d'immédiateté, devant la chambre impériale de Spire.

Ces résistances préparèrent la transformation de la juridiction qui représentait seule en Alsace l'autorité du roi. Comme la cession des domaines patrimoniaux de la maison d'Autriche s'était faite sans difficulté, on imagina de transporter la chambre royale de Brisach à Ensisheim par la raison que cette ville faisait autrefois partie du domaine de la maison d'Autriche et avait été le siège d'une régence archiducale. Mais, au fond, ce changement de résidence dissimulait une réorganisation complète. Le roi affirmait de nouveau que sa juridiction était royale et souveraine; il évitait avec soin le mot de parlement, mais, sous certains rapports, il donnait au Conseil d'Alsace des pouvoirs plus étendus que n'en exerçaient les parlements. Toutefois, pour rassurer les habitants, l'édit eut soin de comparer le nouveau Conseil à l'ancienne régence autrichienne. Il portait en propres termes que le Conseil aurait le droit de « connaître, de décider

1. Sur les difficultés avec les dix villes impériales ou, comme on dit aussi, avec la Décapole, voy. Reuss, *op. cit.*, p. 189, 193, 196, 200.

et de juger souverainement et en dernier ressort de toutes causes civiles et criminelles audit pays de la haute et de la basse Alsace, Sundgau, préfecture des dix villes, Brisach et en tous lieux appartenans et dépendans à nous cédés suivant ledit traité de Munster, pour y procéder en la même forme et manière que faisait la régence qui était établie audit pays. »

Cette disposition finale est particulièrement remarquable et demande explication. Il est hors de doute qu'elle avait pour objet de rassurer les Alsaciens et de prouver à l'Allemagne qu'on s'en tenait aux termes du traité. Mais n'était-elle pas en contradiction avec le début même de l'édit de 1657, qui faisait de la juridiction nouvelle une cour souveraine? Et en créant un Conseil souverain, ne violait-on pas à la fois le texte et l'esprit du traité de Munster? On l'a dit, mais à tort. Louis XIV était dans son droit en agissant comme il l'avait fait. Dans l'édit de 1657, portant création du Conseil d'Ensisheim, comme dans celui de suppression de ce même Conseil (1661), Louis XIV reconnaissait que cette juridiction devait prendre ou avait pris la place de la régence et qu'elle était cependant en même temps une juridiction souveraine. Il ne faut pas oublier, en effet, que, sur les anciens domaines de la maison d'Autriche en Alsace, le roi avait acquis non seulement les droits de cette maison, mais encore et aussi ceux de l'Empire. Dans cette mesure, il était souverain absolu et avait le droit d'établir une juridiction en dernier ressort. Le Conseil d'Alsace remplaçait donc à la fois la régence archiducale d'Ensisheim et la chambre impériale de Spire pour les anciens domaines de la maison d'Autriche. Mais cette chambre impériale conservait cependant sa compétence et sa souveraineté en Alsace, vis-à-vis des seigneurs et des villes qui bénéficiaient de la clause d'immédiateté. Les seigneurs et les villes d'Alsace ne s'y sont pas trompés; ceux qui étaient protégés par la clause d'immédiateté déclarèrent hautement que l'édit de 1657 ne les concernait pas en tant qu'il créait une juridiction souveraine et que leurs causes continueraient à aller, comme par le passé, en appel devant la chambre impériale de Spire. Mais le roi espérait bien élargir la compétence et accroître la puissance de sa cour souveraine; aussi, pour la garder sous sa dépendance directe, il se réserva formellement le droit de déplacer son siège. Dans le but de la rendre populaire en Alsace, il l'obligea à respecter soigneusement les usages locaux. Pour les plaidoiries et les

écritures des procès, on laissait aux plaideurs le choix entre les trois langues, latine, française ou allemande[1]. Seuls, les arrêts du Conseil souverain devaient être nécessairement écrits en français ou en latin.

Par la création de ce Conseil, le roi ne se borna pas à affirmer la souveraineté de sa justice ; il s'attacha aussi à augmenter son autorité en donnant entrée au Conseil au gouverneur et au lieutenant général de l'Alsace, avec voix délibérative toutes les fois qu'il leur plaisait de siéger, mais sans qu'ils eussent jamais le droit de prendre la présidence. Le roi promettait le maintien des lois et des ordonnances des empereurs et des archiducs, mais affirmait aussi son droit de les changer, corriger ou amplifier. Il était formellement interdit aux membres du Conseil d'accepter des offices ou gages de seigneurs quelconques.

Quoique la nouvelle juridiction fût, à la différence de la chambre de Brisach, un corps avant tout judiciaire, elle conservait pourtant des attributions administratives ; l'ancienne chambre des comptes demeurait supprimée ; mais tout ce qui concernait le domaine, les droits et finances du roi devait désormais rentrer dans les attributions de l'intendant.

Pour faire accepter ces importants changements, on avait le soin de composer le Conseil souverain d'Ensisheim en partie d'Alsaciens, en partie de Français de l'intérieur. D'ailleurs, ces magistrats n'étaient pas inamovibles ni propriétaires de leurs charges.

Les magistrats appelés à composer ce nouveau corps judiciaire furent choisis avec un soin tout particulier ; la première présidence fut confiée à Colbert de Croissy, déjà intendant de la province, le frère du grand ministre du même nom et qui avait acquis une légitime renommée dans l'administration et dans la diplomatie. Il arrivait parfois, surtout dans les provinces nouvellement annexées à la couronne, que la première présidence du parlement et l'intendance fussent réunies dans les mêmes mains. Cela était d'autant plus naturel en Alsace que le Conseil du roi n'était pas un corps exclusivement judiciaire. Parmi les conseillers figuraient dom Bernardin, Buchinger, le savant abbé de Lucelle, Georges-Frédéric d'Andlau. On y appela aussi Bossuet,

1. Toutefois, lorsqu'on avait adopté l'une des deux langues, française ou allemande, une traduction en l'autre langue était nécessaire.

conseiller au parlement de Metz et père du grand orateur de la chaire.

Bien que ce Conseil eût été créé par édit de septembre 1657, il ne fut cependant installé que l'année suivante, en novembre 1658, tant étaient nombreuses les difficultés qu'on suscitait de toutes parts à la France pour l'exécution du traité de Munster. Des commissaires royaux furent envoyés pour l'installation du Conseil, et si on s'en rapporte au procès-verbal qu'ils dressèrent de la séance, la cérémonie fut très imposante[1]. Le procureur général profita de cette solennité pour requérir sur-le-champ que le roi fût mis en possession de tout ce qui lui avait été cédé en Alsace par le traité de Munster, et le Conseil souverain rendit un arrêt qui lui donna acte de ces réquisitions, déclarant le roi en possession réelle et actuelle, saisine et jouissance de tous les droits de propriété, possession, seigneurie de l'Empereur, de l'Empire et de la maison d'Autriche.

Mais le Conseil ne tarda pas à se convaincre qu'il y a loin d'un arrêt solennel et nécessairement vague à son exécution. Il se heurta aux mêmes difficultés que précédemment la chambre royale de Brisach : mauvais vouloir de la maison d'Autriche qui ne reculait pas parfois devant l'intimidation, pour empêcher les appels des justices inférieures d'être portés au Conseil souverain, persistance de la part des villes et des seigneurs jouissant du bénéfice de la clause d'immédiateté à rester unis à l'Allemagne.

Sur ces entrefaites, le cardinal Mazarin vint à mourir et le roi prit en mains la direction des affaires du royaume. Le grand bailliage de Haguenau, qui avait été donné originairement à Mazarin, fut transmis à son neveu par alliance, Charles-Armand de la Porte, marquis de la Meilleraye, connu dans l'histoire sous le nom de duc de Mazarin. Le comte de Ribeaupierre, l'intendant Colbert de Croissy et M. de Tracy furent chargés de le présenter aux villes de la Décapole qui devaient, en même temps, reconnaître le roi comme souverain seigneur et protecteur. Les dix villes protestèrent contre cette formule. Il fallut ouvrir des négociations. La ville de Haguenau accepta la première une déclaration qui l'obligeait seulement à promettre au roi « d'observer fidèlement tout ce à quoi elle était tenue en vertu de la cession du

1. Voy. les lettres patentes de nomination et le procès-verbal des commissaires dans les *Ordonnances d'Alsace*, t. I, p. 4 et 5.

grand bailliage faite par le traité de Westphalie. » Cette formule, qui ne tranchait rien et permettait à chacun de maintenir ses prétentions, fut acceptée par les autres villes. Colmar et Landau seules continuèrent à résister[1]. A la même époque, Louis XIV réformait l'organisation de son Conseil pour mieux assurer son autorité en Alsace : par édit de novembre 1661[2], le Conseil souverain d'Ensisheim fut converti en un simple Conseil supérieur, ressortissant au parlement de Metz. On n'a pas bien compris la cause de ce changement. Les uns l'ont expliqué par le désir qu'aurait éprouvé le roi d'élargir le ressort, en effet très étroit, du parlement de Metz; suivant d'autres, le roi aurait voulu punir l'Alsace de son esprit de résistance et rendre plus facile l'œuvre de la fusion en plaçant sa nouvelle province sous la dépendance d'un parlement essentiellement français. Au lieu de se livrer à ces conjectures, il vaut mieux se reporter au préambule même de l'édit; il nous donne l'explication de la réforme.

Jusqu'alors, on n'avait pas touché aux anciennes juridictions supérieures ou inférieures de l'Alsace et le roi n'avait même pas établi d'agents judiciaires d'exécution ou autres tels que sergents, notaires, huissiers. Le préambule de l'édit déclare que le moment est venu de donner à l'Alsace l'organisation administrative et judiciaire des autres provinces du royaume, de la diviser en bailliages et prévôtés, enfin d'établir un siège présidial ou Conseil provincial. Or, il eût été difficile de créer en outre un parlement, d'abord à cause des inquiétudes qui en seraient résultées en Alsace, ensuite à cause de l'étendue très limitée du territoire de la nouvelle province. Déjà le parlement de Metz n'avait qu'un ressort fort restreint, tandis que les autres parlements étendaient leur juridiction sur de vastes provinces. Louis XIV songeait alors à établir dans l'est de la France une province de même importance, avec un parlement, des présidiaux, des bailliages et des prévôtés.

L'édit de novembre 1661 commençait cette réforme. Désormais, le parlement de Metz devait étendre sa compétence sur l'Alsace, et le Conseil, jusqu'alors souverain, d'Ensisheim, en prenant le nom de Conseil supérieur, devenait un véritable présidial. On ne lui donna sans doute pas ce titre, pas plus qu'on

1. Voy. la *Chronique de Colmar*, de Billing. Colmar, 1891, p. 137.
2. Voy. *Ordonnances d'Alsace*, t. I, p. 13.

n'avait auparavant appelé parlement le Conseil souverain maintenant supprimé. Mais la compétence du Conseil supérieur d'Ensisheim fut bien celle des présidiaux. Le nouveau Conseil provincial jugeait en dernier ressort en toute matière civile qui n'excédait pas la valeur de deux cent cinquante livres tournois en capital ou de dix livres tournois de rente ou de revenus annuels à l'occasion des héritages nobles ou roturiers; au delà de ces sommes, le Conseil provincial ne statuait plus qu'à charge d'appel au parlement de Metz, mais, jusqu'à cinq cents livres tournois de capital ou vingt livres tournois de rentes annuelles, il pouvait ordonner l'exécution provisoire. Le Conseil supérieur recevait aussi compétence pour toutes les causes du domaine, sauf appel au parlement. Enfin, les membres du Conseil supérieur, au lieu d'être en commission, comme ceux de l'ancien Conseil souverain, étaient érigés en titre d'office[1]. D'après l'édit de 1661, le Conseil comprenait : un président francais de nation, six conseillers français, trois conseillers alsaciens, un procureur général, un avocat général, un greffier, quatre secrétaires interprètes, trois huissiers[2]. L'édit complétait la réforme en créant quatre notaires et quatre sergents royaux également en titre d'office et en établissant une prévôté générale pour les pays de haute et basse Alsace, Sundgau, Brisgau et gouvernement de Brisach et Philipsbourg.

Les historiens n'ont pas relevé ou n'ont même pas saisi le sens de cette réforme, probablement parce qu'ils ne connaissaient pas suffisamment le système général de l'administration de la justice en France à cette époque; mais en Alsace, on ne se méprit pas sur le sens du nouvel édit. On comprit que l'Alsace était menacée de perdre son autonomie et d'être soumise à un parlement étranger à la province. L'émotion fut telle dans le pays que le roi dut renoncer à son projet de diviser l'Alsace en bailliages, et c'est ainsi que cette province conserva, jusqu'à la Révolution, ses anciennes divisions seigneuriales[3].

Loin de faciliter l'assimilation, l'édit de 1661 la compromit. Comment, en effet, ceux qui éprouvaient déjà de la répugnance

1. Sur leur nombre et leurs gages, voy. l'édit de novembre 1661 dans le recueil des *Ordonnances d'Alsace*, t. I, p. 15.

2. Voy. *Ibid.*, t. I, p. 219.

3. Sous Louis XVI, les élections aux États Généraux, qui eurent partout lieu par bailliages, se firent autrement en Alsace.

à plaider en dernier ressort à Ensisheim auraient-ils accepté la compétence d'un parlement exclusivement français comme celui de Metz? On en eut bientôt la preuve en 1663. Les villes de Munster, Turckheim et Colmar, étant en procès avec l'abbé de Munster, soumirent leur différend à la chambre impériale de Spire. Il en résulta un véritable scandale. Le duc de Mazarin, grand bailli de la préfecture de Haguenau, protesta au nom du roi. Il accusa les villes de méconnaître la souveraineté de la France et les menaça d'une amende de deux mille livres pour le cas où elles continueraient leurs procédures à Spire. Mais le duc se trouva singulièrement embarrassé lorsqu'il fallut désigner la juridiction à laquelle ces villes récalcitrantes auraient dû s'adresser. Il n'osa même pas prononcer le nom du parlement de Metz. D'un autre côté, il ne pouvait pas offrir le Conseil supérieur d'Ensisheim, puisque cette juridiction ne jugeait pas en dernier ressort et que les plaideurs avaient droit à un tribunal souverain. Par lettres du 31 mars 1664, il leur indiqua la juridiction du tribunal préfectoral de Haguenau. C'était une violation du traité de Westphalie, puisque cette préfecture n'était pas un tribunal souverain et qu'on supprimait la clause d'immédiateté. En même temps, le grand bailli de Haguenau s'efforçait de négocier avec les villes de la Décapole, et cette fois il fit preuve d'habileté. Il s'adressa d'abord à la ville de Schlestadt, qui paraissait la plus disposée à relâcher ses liens avec l'Allemagne sans les rompre complètement. C'était une ville exclusivement catholique et habituée aux mœurs françaises par la garnison que le roi y avait envoyée et maintenue dès la guerre de Trente ans. Il fut décidé que les habitants de Schlestadt auraient pour leurs appels le choix entre la chambre et la préfecture de Haguenau et la chambre impériale de Spire. La convention réglait aussi les rapports administratifs du grand bailli avec la ville et on avait bien soin d'ajouter en terminant : « Le tout sans préjudice de l'immédiateté de l'Empire[1]. » Le grand bailli espérait évidemment que cette convention servirait d'exemple et que de semblables traités seraient signés successivement avec les autres villes de la Décapole. Il n'en fut pourtant rien, et les difficultés devinrent telles que le duc de Mazarin finit par se décider à parler sur un ton très haut. Les villes de la Décapole ne se

1. Dorlan, *Notices historiques sur Schlestadt*, p. 106.

montrèrent que plus tenaces, et cette même ville de Schlestadt, qui venait de conclure une sorte de transaction au mois d'avril 1664, profita, au mois d'octobre suivant, de la cérémonie annuelle de la prestation de serment de son magistrat pour relever et constater sur le procès-verbal que la bourgeoisie avait prêté serment à Sa Majesté Impériale Léopold Ier et à elle seule[1]. L'année suivante, les villes se décidèrent à soumettre leurs plaintes à la diète de Ratisbonne. Celle-ci demanda au roi Louis XIV la nomination d'une commission arbitrale. Le roi de France y accéda, mais la commission n'aboutit à aucun résultat[2]. Pendant ce temps, la ville de Colmar faisait frapper, en 1666, des pièces de monnaie qui portaient ses propres armes et celles de l'Empire. La lutte tantôt sourde, tantôt au grand jour durait depuis près de vingt-cinq ans, et l'autorité du roi semblait sérieusement menacée, surtout depuis que le grand bailliage de Haguenau se trouvait entre les mains du duc de Mazarin. En juin 1673, le prince de Condé, de son quartier général à Brissac, considérait comme un devoir d'en prévenir le roi. « Je ne puis m'empêcher, » écrivait-il à Louis XIV, « de dire que l'autorité du roi va se perdant absolument en Alsace. Les dix villes impériales, bien loin d'être soumises au roi comme elles le devraient être par le traité de Munster, sont presque ennemies. La noblesse de la haute Alsace va presque le même chemin. Haguenau a fermé insolemment la porte au nez de M. de Mazarin et la petite ville de Munster l'a chassé honteusement il y a quelque temps. Il a souffert ces deux affronts avec beaucoup de patience; cependant, c'est un pied qui se prend. Je crois que le roi devrait prendre le temps qu'il jugerait à propos pour mettre Colmar et Haguenau à la raison. Ce serait une chose bien facile; les autres suivraient sans contredit leur exemple; c'est à Sa Majesté de juger quand le temps sera propre[3]. » Le roi décida de se rendre en personne en Alsace, accompagné de sa cour et suivi de troupes importantes. On verrait bien alors si les villes récalcitrantes refuseraient de prêter serment au roi en personne. Le 28 août 1673, la ville de Colmar fut cernée par un corps de cavalerie, et ses magistrats s'empressèrent de sortir pour présenter leurs hommages à

1. Dorlan, *op. cit.*, p. 109.
2. Voy., sur ces négociations et leur suite, Reuss, *op. cit.*, p. 209 et suiv.
3. Van Huffel, *Documents inédits concernant l'histoire de France et d'Alsace sous Louis XIV*, p. 116. Reuss, *op. cit.*, p. 218.

Louis XIV[1]. Schlestadt, Obernai, Rosheim, Haguenau, Wissembourg, Landau reçurent la même visite et durent se soumettre. Mais cette campagne fut plus nuisible qu'utile à la cause de la France; elle aggrava les mécontentements et fit naître des dissensions intestines dans les villes soumises où les bourgeois reprochèrent à leurs magistrats d'avoir cédé devant la force. Bientôt les négociations qui, malgré ces soumissions, continuaient à Ratisbonne, furent rompues par la guerre qui venait d'éclater de nouveau. Les troupes du maréchal de Turenne s'étaient repliées sur l'Alsace à la fin de l'année 1673 pour y prendre leurs quartiers d'hiver; elles les quittèrent au mois de mars suivant pour marcher sur le Palatinat. La situation était alors assez critique en Alsace où les troupes impériales et saxonnes faisaient des démonstrations menaçantes. Le Conseil provincial ne se trouvait plus en sécurité dans la ville ouverte d'Ensisheim; son siège fut transporté à Brisach en avril 1674[2]. L'édit de translation donne une autre explication de cette mesure : Louis XIV voulait alors faire de Neubrisach une ville de premier ordre, mais comme elle manquait surtout d'habitants, on espérait que l'établissement d'une cour supérieure de justice faciliterait la formation d'un centre de population. Pour décider les magistrats à accepter sans trop de répugnance ce désagréable changement de résidence, l'édit leur accordait la concession gratuite des terrains sur lesquels devaient s'élever leurs maisons. En attendant que la nouvelle ville pût les loger et que leur palais de justice fût construit, les magistrats furent autorisés à siéger à Vieux-Brisach[3]. Ces changements désagréables n'altérèrent en rien les dispositions des magistrats en faveur du pouvoir royal qu'ils continuaient à défendre contre les résistances locales.

Les seigneurs d'Alsace, imitant les villes, imaginaient toutes sortes de moyens pour échapper à l'autorité du roi et conserver leurs liens avec l'Empire. Ils interdisaient notamment aux plaideurs d'interjeter appel des sentences de leurs juges seigneuriaux

1. Voy. *la Prise de Colmar en* 1673, relation du chanoine Rizart.

2. *Ordonnances d'Alsace*, t. I, p. 43.

3. Ce palais ne fut terminé qu'en 1681, et un ordre du roi du mois de juin de cette année prescrivit la translation du Conseil de la ville de Vieux-Brisach dans la ville neuve de l'île du Rhin. Au dire des contemporains, les magistrats furent peu satisfaits de cette mesure et se trouvèrent très mal dans leur nouvelle résidence.

devant le juge provincial d'Alsace. Quelques-uns même ne reculaient pas devant la menace pour enlever leurs sujets à ce tribunal supérieur. Le procureur du roi près le Conseil provincial, ayant eu avis de ces entreprises, les dénonça à la cour. Le Conseil supérieur rendit un arrêt de règlement qui déclara de pareils faits contraires à la liberté publique et les condamna comme des désobéissances formelles à la volonté du roi. Il menaça les juges inférieurs qui voudraient empêcher les appels d'être portés devant ce Conseil, de privation de leurs charges, de dommages-intérêts au profit des parties et de nullité de leurs procédures. Il ordonna que son arrêt serait publié et affiché dans tous les bailliages, juridictions et sièges du ressort « à ce que personne n'en prétende cause d'ignorance[1]. »

Plusieurs seigneurs imaginèrent alors de créer au-dessus de leurs baillis ordinaires des juges d'appel et, par conséquent, un nouveau degré de juridiction, sans d'ailleurs interdire un second appel au Conseil supérieur d'Alsace. Mais il est facile de comprendre que ce second appel aurait été très rare à cause des frais et des lenteurs qu'il aurait causés. Aussi un nouvel arrêt du Conseil supérieur, en date du 6 septembre 1675, condamna ces créations de juges d'appel faites par les seigneurs de leur autorité privée, comme de véritables entreprises sur l'autorité souveraine. « Le droit d'avoir des juges de ressort, portait l'arrêt, étant purement royal et appartenant à Sa Majesté seule et privativement à tous autres, joint que cette multiplicité de ressorts est une vexation insupportable aux sujets du roi qui se consument en frais en passant par tant de degrés de juridictions pour avoir justice avant que de pouvoir relever les appellations au Conseil provincial d'Alsace et dudit Conseil au parlement de Metz[2]. » Le Conseil menace encore une fois les récalcitrants d'amendes, de dommages-intérêts et de nullité des procédures.

On respectait cependant les droits des seigneurs qui, de toute ancienneté, avaient pu créer des juridictions d'appel, mais à charge par eux de présenter leurs titres dans les deux mois sous peine de déchéance de plein droit[3]. Il est permis de croire que

1. Arrêt du 1er juin 1675, dans le recueil des *Ordonn. d'Alsace*, t. I, p. 49.
2. *Ibid.*, t. I, p. 49.
3. Chose curieuse, le duc de Mazarin, gouverneur de la province, protesta contre cet arrêt parce qu'il lui était préjudiciable, mais il fut débouté par le Conseil d'État le 28 janvier 1678. Voy. *Ordonnances d'Alsace*, t. I, p. 54.

cette mesure, en limitant le nombre des degrés de juridiction, fut favorablement accueillie par les populations. Le Conseil avait compris combien il pourrait rendre sa juridiction populaire et par cela même assurer l'autorité du roi en réprimant les abus des juridictions seigneuriales. Le magistrat de Sainte-Marie-aux-Mines avait fait emprisonner et mettre à la torture plusieurs bourgeois accusés de vol et ne les avait ensuite relâchés faute de preuve qu'après leur avoir fait prêter serment de pardonner à leurs accusateurs et de ne leur demander aucune indemnité. C'était là des mesures conformes à de vieilles traditions du moyen âge[1]. Le Conseil provincial n'en condamna pas moins à des dommages-intérêts le magistrat de Sainte-Marie-aux-Mines pour avoir conduit ce procès avec trop de légèreté. En 1678, le Conseil défendit dans la haute Alsace l'usage d'un certain instrument de torture appelé *le violon*, parce qu'il lui semblait trop barbare[2]. Un autre usage, bien plus important, s'était transmis aussi d'âge en âge dans les diverses contrées de l'Alsace par suite de l'absence de tout pouvoir supérieur et puissant. Certains seigneurs continuaient, comme ils en avaient le droit, à rendre par eux-mêmes la justice au lieu de se faire représenter par des baillis. En fait, ils exerçaient même ce droit plus souvent que par le passé pour conserver une plus grande autorité sur leurs sujets aux dépens de celle du roi. Une ordonnance du Conseil supérieur d'Alsace du 1er septembre 1679 leur défendit de siéger à l'avenir en personne. Le Conseil affirme qu'il s'agit là d'un abus plutôt que d'un usage régulier, qu'il est « condamné par les ordonnances, contraire au bien de la justice, préjudiciable aux sujets du roi et inouï dans tout le royaume. » En conséquence, le Conseil défend « à tous les hauts justiciers de rendre la justice sur leurs terres, à peine de nullité des jugements, dépens, dommages-intérêts des parties et de mille livres d'amende. » Injonction leur est faite de créer des baillis ou autres officiers pour instruire les procès, et on leur donne pour tout délai huitaine à partir de la signification de l'ordonnance. Ce terme expiré, sans que les actes de nomination soient parvenus au greffe du Conseil, il sera passé outre et procédé à des nominations d'office[3].

1. Voy., à cet égard, *Étude sur un Urfehde lorrain*, dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, Section des sciences économiques et sociales*, année 1892, p. 219.
2. Reuss, *op. cit.*, p. 328.
3. *Ordonnances d'Alsace*, t. I, p. 73.

Souvent les baillis seigneuriaux n'étaient que les complices de leurs seigneurs et, pour éviter les appels à la justice du roi de France, ils conseillaient aux plaideurs d'éviter les procès et de s'en rapporter à des arbitres. Le procureur du roi, toujours vigilant, dénonça aussi ces faits au Conseil provincial d'Alsace tout en reconnaissant que « ce serait un bon moyen de terminer les procès si la passion qui possède ordinairement les plaideurs n'était pas plus forte dans leurs esprits que ces sortes d'exhortation de paix de la part des juges[1]. »

Ces difficultés intérieures jettent un singulier jour sur l'état de l'Alsace à cette époque et surtout sur les rapports des villes et de la noblesse avec le pouvoir royal. Aussi comprend-on que le roi, las de ces résistances, qu'elles fussent légitimes ou coupables, songeât à des moyens plus énergiques, surtout après la paix de Nimègue, pour réunir définitivement à la France l'Alsace et les terres des Trois-Évêchés. Ce n'est pas ici le lieu de parler des chambres de réunion qui furent créées en 1677 aux parlements de Metz et de Besançon pour rechercher et réunir au royaume ceux qui relevaient, en vertu des anciens titres féodaux, des Trois-Évêchés et de l'Alsace. Nous nous arrêterons seulement au Conseil d'Alsace qui reçut la même mission[2]. Mais pour lui donner en même temps plus d'autorité, il fallait lui rendre la qualité de juridiction souveraine. C'est ce que fit un édit de novembre 1679. Il décida que désormais, ou plus exactement à partir du 1er janvier suivant, le Conseil provincial d'Alsace, qui continuait à siéger provisoirement à Vieux-Brisach, statuerait en dernier ressort. L'édit reconnaissait que l'obligation imposée aux habitants de la province d'aller plaider au parlement de Metz était pour eux une cause de retards et de dépenses considérables[3]. Cependant, le Conseil provincial d'Alsace ne portait pas encore le nom de *Conseil souverain*, bien qu'il en exerçât la juridiction, et c'est seulement en juillet 1680 que les officiers du Conseil obtinrent le privilège de revêtir le costume des membres des parlements[4]. Mais le Conseil comprit tout de suite qu'en héritant

1. *Ordonnances d'Alsace*, t. I, p. 74.

2. Voy., sur ces chambres de réunion, Hallez-Claparède, *Réunion de l'Alsace à la France*, 1844. — Legrelle, *Louis XIV et Strasbourg*, 1881. — Ranke, t. VI. — A. Geffroy, *Recueil des instructions données aux ambassadeurs de France en Suède*.

3. *Ordonnances d'Alsace*, t. I, p. 70.

4. *Ibid.*, t. I, p. 91. A la suite de l'édit de novembre 1679, il fut créé deux conseillers chevaliers d'honneur, l'un d'église, l'autre d'épée.

des pouvoirs du parlement de Metz sur la province, il était appelé en fait à la dignité de cour souveraine. Le vendredi 22 décembre 1679, il tint une audience solennelle pour la lecture et l'enregistrement de l'édit. L'avocat général Favier prononça un long discours sur la gloire et la grandeur de Louis XIV et sur le bonheur de la paix[1]. « Les vœux des peuples, disait ce magistrat, vont être satisfaits par l'heureux retour de la justice qui leur parlera dorénavant en souveraine pour se faire obéir sans appel et sans recours. Disons plutôt que la justice, qui est l'aimable compagne de la paix, n'a point abandonné l'Alsace dans le temps même que cette divinité de la terre était bannie. Comme vous étiez, Messieurs, les dépositaires de cette vertu qui rend à chacun ce qui lui appartient, vous en avez été aussi les dispensateurs fidèles; vous vous êtes rendus le refuge des bons et la terreur des méchants; vous n'avez pas cru qu'il y dût avoir de paix ni de trêve pour ces derniers, mais qu'il fallait attaquer le vice partout où il se rencontre et ne servir jamais à le cacher ou à le rendre insolent par l'impunité. L'édit du roi dont lecture vient d'être faite est un témoignage authentique de la satisfaction que Sa Majesté a reçue de votre application dans la fonction de vos emplois. C'est la raison par laquelle on vous accorde aujourd'hui la qualité de juge supérieur sans appel et en dernier ressort, et que l'on attend de votre zèle ordinaire que vous conserverez à l'avenir dans la distribution de la justice à chacun le droit qui lui appartient, avec tant de lumières et de prudence que ceux mêmes que vous condamnerez serez contraints d'approuver tacitement l'équité de vos arrêts. Ce qui fera dire aux plus judicieux que le roi élevant le Conseil à la dignité de compagnie supérieure, il a plutôt songé à faire un présent précieux à ses peuples d'Alsace qu'à récompenser votre vertu. » L'organe du roi faisait ainsi connaître au Conseil à mots couverts la mission nouvelle et délicate qu'il allait bientôt recevoir. Le procureur général du Conseil d'Alsace fit, en effet, dès le 2 janvier 1680, assigner devant la cour les détenteurs et possesseurs des villes, bourgs et villages, bailliages, prévôtés et seigneuries de la basse Alsace et de la préfecture royale de Haguenau, la prévôté, chapitre et mundat de la ville de Wissembourg, notamment l'évêque de Spire pour une partie de son évêché, l'électeur palatin pour Seltz et le

1. *Ordonnances d'Alsace*, t. I, p. 74.

pays entre la Lauter et la Queich. Plusieurs des seigneurs assignés comparurent et présentèrent des observations par leurs avocats. Le grand maître de l'ordre Teutonique, prenant fait et cause pour le commandeur de la commanderie de Wissembourg, prétendit qu'il avait la possession du village de Riedseltz, qu'il l'avait acquise en 1571 du comte de Linange comme terre de l'Empire et qu'il entendait le conserver au même titre. Le prince Charles-Gustave, marquis de Baden-Durlach, demanda délai pour répondre au sujet du bailliage de Kutzenhausen qu'il tenait par donation du roi de Suède depuis 1656. Le duc de Deux-Ponts opposa aussi des moyens dilatoires sous prétexte d'appeler le roi de Suède, héritier présomptif des terres à raison desquelles il avait été assigné. Le prince palatin de Veldenz, se croyant menacé d'une dépossession complète de ses terres, se borna à dire qu'il demandait à les conserver, attendu que sa famille en avait joui depuis plusieurs siècles. Le baron de Sickingen, seigneur du bailliage de Hohenbourg, déclare qu'il est prêt à obéir à tout ce qui lui sera commandé, mais il supplie le Conseil de considérer qu'il possède ses terres depuis fort longtemps et en vertu de titres légitimes incontestables. Le comte de Linange-Dagsbourg, président de la chambre de Spire, dit qu'il n'entend rien contester au principal, qu'il est en possession depuis plusieurs siècles du château de Falkenbourg et, à ce titre, vassal de l'électeur palatin, auquel il a donné avis de l'assignation pour ne pas préjudicier à ses droits et duquel il attend les ordres. Enfin, l'abbé commandataire de Sturtzelbronn déclare qu'il est seigneur par indivis avec le sieur de Türckheim du village de Dambach, mais que ses titres ont été détruits pendant la guerre.

Ces observations présentées, l'avocat général Favier prend la parole. Il rappelle les clauses du traité de Westphalie qui constituent le roi en pleine et juste souveraineté, propriété et possession des pays, états, domaines, préfecture et autres droits de l'empereur et de l'Empire en Alsace. Il affirme que les villes, bourgs et villages de la basse Alsace, ainsi que ceux qui dépendent de la préfecture royale d'Haguenau et du mundat de Wissembourg, appartiennent au roi en pleine souveraineté. En conséquence, il conclut à ce que les possesseurs et détenteurs qui en jouissent remettent ces terres au roi. Pour justifier cette prétention, il relève avec soin que la plupart de ces villes et villages ont originairement appartenu à l'abbaye royale de Wissembourg,

fondée par le roi Dagobert en 623, puis sécularisée et convertie en église collégiale par des bulles du pape Alexandre d'avril 1496. Les princes et seigneurs qui possèdent ces territoires s'en sont donc emparés au préjudice de l'abbaye dont les biens étaient essentiellement inaliénables et aux dépens de l'empereur qui s'en était réservé la souveraineté. Ils doivent les restituer au roi.

On le voit, il ne s'agissait de rien moins que d'une dépossession complète; aussi l'alarme fut-elle vive dans le pays. A la suite de ces réquisitions, le Conseil rendit un arrêt ordonnant aux seigneurs qui prétendaient exercer des droits sur ces territoires de présenter leurs titres, enjoignant à tous les habitants de ne reconnaître à l'avenir que le roi de France comme seul souverain et monarque et leur défendant de se pourvoir en appel ailleurs qu'au Conseil d'Alsace. Le Conseil prescrivit à ces mêmes habitants de prêter serment de fidélité au roi de France. Il n'oublia pas que, malgré une cession remontant à plus de trente ans, la souveraineté du roi ne se manifestait encore par aucune marque extérieure, et il ordonna que les armes royales fussent désormais placées sur les principales portes et entrées des villes, auditoires et maisons communes. Enfin, il termine son arrêt en donnant défaut contre ceux qui n'avaient pas daigné comparaître. C'était le cas d'un grand nombre et des plus notables[1].

Le 9 août 1680, un autre arrêt fut rendu vis-à-vis d'autres seigneurs de la basse et de la haute Alsace[2]. Ceux qui comparurent élevèrent les prétentions les plus diverses. La plupart déclarèrent qu'ils étaient en possession immémoriale de leurs terres avec les droits et prérogatives accoutumées dans l'Empire. C'est ce que firent notamment le prince palatin de Birckenfeld, maréchal de camp, colonel du régiment d'Alsace, au nom des comtes de Hanau, mineurs, dont il était le tuteur honoraire, le prince de Baden, pour le bailliage de Graffenstein, le chapitre de Lauterbach, le baron de Fleckenstein, qui ajouta que la possession de ses ancêtres remontait à Charlemagne. Le représentant de Vaudémont, assigné pour la ville de Reichshofen, se borna à demander délai à l'effet d'avertir son maître qui se trouvait alors en Espagne. Le secrétaire du chapitre de l'Église cathédrale de

1. Voy. cet arrêt du 22 mars 1680 dans le recueil des *Ordonnances d'Alsace*, t. I, p. 83.
2. *Ibid.*, t. I, p. 92.

Strasbourg opposa aussi une exception dilatoire sous prétexte qu'il fallait laisser aux chanoines, alors dispersés, le temps de se réunir et de se concerter. Le comte de Linange ne voulut pas s'en tenir à ces observations vagues ni à ces moyens dilatoires : il déclara nettement que ses ancêtres possédaient le bailliage d'Oberbrunn de temps immémorial, que jamais cette terre n'avait dépendu de la maison d'Autriche, qu'elle relevait immédiatement de l'Empire et, invoquant le texte du traité de Westphalie, il entendait qu'elle restât dans l'avenir ce qu'elle avait été dans le passé. Les représentants de la république de Strasbourg, qui possédaient en toute propriété les bailliages de Wasselonne, Barr et Illkirch et, par engagement de l'évêque de Strasbourg, celui de Marlenheim, affirmèrent aussi qu'ils n'avaient jamais rien eu de commun avec la maison d'Autriche, qu'ils relevaient directement de l'Empire; ils demandaient à être maintenus dans leurs droits et, en cas de refus, ils protestaient à l'avance contre toute atteinte à l'immédiateté de la république. La noblesse de la basse Alsace émit la même prétention, mais sous une forme plus respectueuse : elle suppliait le Conseil de ne pas étendre la domination du roi de France au delà du traité par lequel il avait été stipulé que cette noblesse de basse Alsace conserverait les possessions dont elle avait toujours joui et continuerait à relever immédiatement du Saint-Empire romain. Seul le baron de Rathsamhausen, membre du corps de la noblesse de la basse Alsace, renonça spontanément et même volontiers, dit-il, à l'immédiateté; il était prêt à reconnaître le roi de France comme seul juge en dernier ressort; il demanda même qu'on lui donnât acte de cette déclaration. Le Conseil s'empressa de le faire; quant aux autres parties en cause, le Conseil, par le même arrêt, sans s'occuper de leurs conclusions, leur ordonna de prêter incessamment serment de fidélité au roi de France leur souverain et monarque et leur défendit de reconnaître aucune juridiction en dernier ressort autre que le Conseil d'Alsace. L'arrêt ajoutait que les armes du roi de France devraient à l'avenir être placées sur les portes des principales entrées, auditoires et maisons communes des villes et bailliages; toutes les terres des seigneurs mis en cause seront désormais considérées comme mouvantes du roi de France; leurs possesseurs devront, dans les trois mois, déposer leurs titres d'investiture au greffe du Conseil et un autre délai leur sera imparti pour la prestation de foi et hommage.

Par cette interprétation du traité de Westphalie, le Conseil d'Alsace supprimait ouvertement la clause d'immédiateté et donnait enfin à la France la souveraineté sur toute l'Alsace. Ce résultat était inévitable. A l'époque des négociations on s'était dispensé, à tort ou à raison, mais bien certainement avec intention, de déterminer quels seraient les effets de cette clause d'immédiateté. L'Empire et les seigneurs allemands avaient employé les moyens les plus divers pour conserver l'Alsace à l'Allemagne malgré le traité. Cette politique avait enhardi les seigneurs locaux à ce point que même ceux d'entre eux qui ne jouissaient pas de la clause d'immédiateté avaient essayé de se soustraire à l'autorité du roi et à la juridiction du Conseil. On interjetait appel à Spire; on créait de nouveaux degrés de juridiction; on conseillait l'arbitrage pour éviter la juridiction du roi. Au moyen des droits de justice on continuait la guerre pour disputer l'Alsace à la France. La vérité est que la cession de cette province avait été faite dans des conditions singulières. Il y avait en Alsace deux souverainetés : celle du roi en tant qu'il remplaçait la maison d'Autriche et celle de l'Empire au profit des seigneurs immédiats. Sans doute ces deux souverainetés n'étaient pas indivises entre elles, mais bien plutôt juxtaposées; elles n'en étaient pas moins hostiles l'une à l'autre, et du moment que la souveraineté impériale s'efforçait de réduire à néant la souveraineté royale, il était naturel que celle-ci cherchât le moyen d'assurer sa suprématie. Le Conseil d'Alsace, interprète des intérêts de la France, entendit le traité de Westphalie dans le sens d'une cession sérieuse de l'Alsace à la France, et comme la clause d'immédiateté était un obstacle à cette cession, même pour certains territoires qui, auparavant, relevaient de la maison d'Autriche, il brisa cet obstacle par ces deux mémorables arrêts des 22 mars et 9 août 1680, en ordonnant même aux seigneurs immédiats de prêter foi et hommage au roi de France.

Il y avait toutefois entre ces deux arrêts de notables différences. Le premier menaçait de dépossession ceux qui ne pourraient pas établir par titres la légitimité de leur possession et il prévenait même à l'avance les seigneurs que, malgré la présentation de titres quelconques, ils ne parviendraient pas à faire cette preuve s'il s'agissait de terres qui, au temps de Dagobert, appartenaient à l'abbaye impériale de Wissembourg et étaient, en cette qualité, absolument inaliénables.

Ces menaces produisirent un effet immense; on crut à une dépossession générale; aussi le Conseil, comprenant qu'il avait été trop loin, ne parla plus de dépossession dans son second arrêt et se borna à exiger qu'on reconnût la souveraineté du roi. Ce second arrêt produisit l'effet le plus salutaire. Certains de ne plus perdre leurs possessions, les seigneurs considérèrent la prestation de foi et hommage comme un léger sacrifice en songeant au danger qui les avait menacés. Dès le 13 septembre, l'intendant de la Grange, qui avait travaillé de concert avec le Conseil d'Alsace, écrivait à Louvois : « Que deux baillis du duc des Deux-Ponts, ceux de l'électeur de Trèves, évêque de Spire, du comte de Hanau, d'Oberbrunn, du bailliage de Graffenstein, des barons de Fleckenstein, du prince de Birckenfeld, les prévôts et les habitants avaient prêté serment de fidélité sans répugnance et même avec des témoignages de joie de la part des peuples. » Bientôt le mouvement fut général; tous les princes possessionnés prêtèrent serment au roi et la souveraineté de la France fut reconnue. La république de Strasbourg elle-même était, par sa capitulation du 30 septembre 1681, réunie aux autres parties de l'Alsace.

On a souvent critiqué ces arrêts dits *de réunion* qui, a-t-on dit, réalisaient au profit de la France des conquêtes en pleine paix. Il sera cependant permis de remarquer que le Conseil d'Alsace, en statuant sur ces questions de foi et hommage, ne sortait pas des limites de sa compétence, car le roi lui avait attribué l'administration supérieure et le contentieux de son domaine, et les difficultés soulevées par la clause d'immédiateté rentraient manifestement au premier chef dans ce contentieux. Ceux qui se sont plaints des arrêts de réunion auraient dû reconnaître qu'ils étaient la conséquence de leur politique. Pourquoi n'avait-on pas déterminé, dans le traité de Westphalie, les effets de la clause d'immédiateté? Évidemment, chacun des contractants espérait tirer parti du silence du traité et les événements ont prouvé que, dans la suite, l'Allemagne avait essayé de profiter de cette clause pour soustraire autant que possible l'Alsace à la souveraineté de la France[1]. Plus tard, l'Allemagne tint une conduite plus franche, et la question de l'Alsace se transforma complètement par le traité de Ryswick du 30 octobre 1697 qui,

1. Ce point est longuement et savamment exposé dans Reuss, *l'Alsace au XVIIe siècle*, p. 133 et suiv.

on le verra bientôt, confirma en droit ce que les arrêts de réunion avaient établi en fait.

A la suite de ces arrêts, le Conseil d'Alsace, qui continuait à siéger à Vieux-Brisach en attendant la construction de son palais dans la ville neuve de Brisach de l'île du Rhin, fut transféré, en 1681, dans cette dernière ville. L'année suivante, trois charges de conseiller furent créées à raison de l'extension du ressort de la cour et notamment de la réunion de la république de Strasbourg et de son territoire à la France[1]. En même temps on essayait d'introduire les mœurs françaises dans le pays, mais toutes les fois qu'une innovation soulevait la moindre difficulté, on s'empressait de la rétracter en témoignage du respect qu'on observait pour les usages locaux auxquels les Alsaciens portaient un attachement tout spécial. Ainsi, l'emploi de la langue allemande se conserva non seulement entre particuliers, mais même dans la vie publique. Un arrêt du Conseil d'État du 30 janvier 1685 décida, il est vrai, qu'à l'avenir les actes des juges et des notaires seraient écrits en langue française à peine de nullité et de cinq cents livres d'amende, mais cette mesure provoqua de telles réclamations qu'on eut bien soin de ne pas l'exécuter[2]. Une ordonnance de l'intendant de la Grange, du 25 juin 1685, qui prescrivait aux Alsaciens de s'habiller à la française, n'obtint pas plus de succès. Ce qui était plus important et plus délicat, c'était surtout, depuis la révocation de l'Édit de Nantes, le respect de la liberté de conscience. Deux traditions se sont transmises en Alsace qu'il ne faudra jamais songer à mettre d'accord : les uns affirment que le respect de la religion réformée, d'ailleurs garantie par le traité de Westphalie, fut complet et que les consistoires de la confession d'Augsbourg acquirent même plus d'autonomie et d'indépendance que par le passé. D'autres affirment qu'il y eut parfois de véritables tracasseries et qu'on tenta certains efforts en faveur du culte catholique. Mais personne ne s'est jamais plaint de persécutions ni d'aucune mesure semblable à celles qu'on prenait parfois dans les autres parties du royaume[3].

1. Voy. l'édit d'août 1682, dans le recueil des *Ordonnances d'Alsace*, t. I, p. 116.

2. *Ibid.*, t. I, p. 145. Ce recueil, en reproduisant le texte de l'arrêt, contient en note la mention suivante : « Non exécuté généralement. »

3. Il y avait peut-être lieu de distinguer entre le parquet du Conseil et le Conseil lui-même, comme aussi de ne pas confondre le XVIIe avec le XVIIIe siècle. Voy., à cet égard, Reuss, *op. cit.*, p. 335.

En 1694, pour donner satisfaction à des besoins d'argent, une seconde chambre fut créée au Conseil d'Alsace; on rendit les offices vénaux et ils le furent jusqu'à la réforme de Maupeou; d'ailleurs le Conseil continuait à siéger à Brisach. C'est de cette époque que date son organisation définitive[1].

Le Conseil siégea à Neubrisach jusqu'à la paix de Ryswick, en 1697. Ce traité ayant décidé que la ville neuve de Brisach serait rasée, il fallut bien chercher un nouveau siège au Conseil, et c'est alors qu'il fut transféré à Colmar, où il resta désormais jusqu'à la Révolution.

Ce traité de Ryswick était, sous certains rapports, très dur pour la France à laquelle il enlevait Kehl, Fribourg, Brisach, Deux-Ponts, Bitche, Luxembourg, Dinant. Mais au moins avait-il, pour l'Alsace, l'avantage de régler, d'une manière définitive et plus précise, le sort de la province. Le traité de Westphalie n'avait donné à la France qu'une partie de l'Alsace et parfois sous des conditions bizarres. Il avait fallu continuer la conquête à coups d'arrêts après l'avoir faite à coups de canon. Le traité de Ryswick confirma cette situation de fait et la légitima. Ce fut l'interprétation donnée par le Conseil d'Alsace au traité de Westphalie qui passa dans le traité de Ryswick. Cette fois l'Empire reconnaissait très loyalement que le roi de France devait être seul souverain en Alsace, mais, de son côté, il entendait rester seul maître de la rive droite du Rhin. C'est bien là l'idée fondamentale qui se dégage de différents articles du traité. Ainsi l'article 4 stipule que « tous les lieux et droits occupés par sa Sacrée Majesté très chrétienne, tant pendant la guerre et par voie de fait que sous le nom d'unions ou réunions *situées hors de l'Alsace*, seront restitués à sa Sacrée Majesté Impériale, à l'Empire, à ses États et membres[2]. » On respectait donc les réunions prononcées sur les terres d'Alsace par les chambres de Metz et de Besançon et par le Conseil d'Alsace. L'article 44 est aussi décisif; il veut qu'on restitue le cardinal de Furstemberg dans tous les droits, biens, tant féodaux qu'allodiaux, bénéfices, honneurs et prérogatives qui compètent aux princes et membres

1. Voy. le tableau chronologique placé en tête du recueil des *Ordonnances d'Alsace* et l'édit d'avril 1694 portant création d'offices nouveaux dans le même recueil, t. I, p. 219.

2. Voy. le texte original latin dans Vast, *les Grands Traités du règne de Louis XIV*, t. II, p. 232.

du Saint-Empire, à raison de l'évêché de Strasbourg, mais en tant seulement qu'il est situé à la droite du Rhin[1]. Le traité reconnaît que l'ordre Teutonique est désormais placé sous la souveraineté de la France dans la mesure où il possède des biens dépendant de cette même souveraineté; seulement, il conservera pour la collation et l'administration de ses biens ses anciens privilèges. L'article 16 contient cession pleine et entière à la France de la ville de Strasbourg avec toutes ses dépendances situées sur la rive gauche du Rhin, « et pour cet effet, porte la disposition finale du même article, il a été trouvé bon de rayer la ville de Strasbourg de la matricule de l'Empire[2]. » La volonté des négociateurs était donc bien certaine tout au moins sur un point fondamental : l'Alsace appartenait désormais à la France, mais en tant seulement qu'elle était située sur la rive gauche du Rhin; toutes les acquisitions de rive droite retournaient à l'Empire et restaient définitivement allemandes. Sous cette restriction, la cession était totale, tandis que le traité de Westphalie n'avait fait qu'une cession partielle et mal définie.

Cette interprétation du traité de Ryswick était admise sans difficulté autrefois en Allemagne comme en France. On en a la preuve par un fait curieux de l'année 1716. Le baron de Sickingen, président au Directoire de la noblesse de Brisgau, terre de l'Empire, possédait dans la seigneurie de Hohenbourg, près Wissembourg, un fief qui relevait directement du roi et qu'il voulait aliéner. Mais le droit féodal, observé en Allemagne et en Alsace, l'obligeait à obtenir le consentement du seigneur dominant, c'est-à-dire du roi de France. Or, il ne lui avait pas encore prêté foi et hommage et il ne pouvait présenter qu'un acte de foi et hommage du 19 juin 1692, dressé en son nom et au nom de ses frères mineurs par leur tuteur à l'empereur Léopold. Le fait était d'autant plus étrange que, dès l'année 1680, toute la basse Alsace avait été réunie au royaume par les arrêts du Conseil de Brisach des 22 mars et 9 août de la même année et que le baron de Montclar, lieutenant du grand bailli de la préfecture de Haguenau, avait reçu les serments de fidélité de tous les seigneurs de la basse Alsace. Le père du postulant avait donc probablement prêté le serment comme les autres. Mais alors son second ser-

1. *Ordonnances d'Alsace*, t. I, p. 51, et Vast, *op. cit.*, t. II, p. 246.
2. Vast, *op. cit.*, t. II, p. 237.

ment fait à l'Empereur en 1692 n'était-il pas une félonie vis-à-vis du roi? Pouvait-on, dans ces circonstances, en 1716, autoriser le baron de Sickingen à prêter serment devant le Conseil de Colmar? L'intendant d'Alsace, M. d'Angervilliers, ayant été chargé d'instruire cette affaire, demanda au baron de Sickingen des explications sur ce serment de 1692. Le baron répondit « que cet acte de foi et hommage a été rendu par un tuteur et que sa faute ne peut pas préjudicier au possesseur d'aujourd'hui qui était élevé en 1692 à la cour de Vienne; qu'on ne regardait pas alors dans l'Empire la basse Alsace comme cédée à la France; que le droit sur ce pays n'a été *parfaitement acquis à Sa Majesté que par le traité de Ryswick* et qu'enfin dans ce dernier traité il est expressément dit à l'article 46 que ceux qui auraient été privés de leurs biens pour n'avoir pas prêté l'hommage en reprendront la possession, nonobstant toute confiscation commise[1]. » Le baron de Sickingen invoquait cette dernière disposition. Mais il oubliait que même en tenant pour non avenu le serment fait à l'empereur en 1692, il avait perdu tout droit à ce fief, pour une autre cause, par défaut de prestation de foi et hommage dans l'an et jour de la ratification du traité de Ryswick. Le procureur général du Conseil de Colmar était donc en droit de requérir la réunion du fief au domaine du roi. Mais, dans sa dépêche adressée au Conseil du dedans, l'intendant est d'avis qu'on n'use pas de cette rigueur. « Je crois qu'il n'est pas à négliger, dit l'intendant, qu'il paraisse qu'un sujet de l'Empire a reconnu le roi pour souverain dans la basse Alsace[2]. »

C'est qu'en effet, malgré le traité de Ryswick, bien des points d'ailleurs secondaires étaient restés obscurs. D'une part, ce traité portait (art. 3) que les paix de Westphalie et de Nimègue doivent servir de base et de fondement à celle-ci et seront pleinement exécutées, et, d'autre part, aucun article n'était consacré d'une manière générale à l'immédiateté qui était pourtant supprimée. Il y avait désormais en Alsace des seigneurs de l'Empire possessionnés, mais relevant comme tels du roi de France. Cependant la lettre précitée de l'intendant montre bien qu'en fait la situation n'était pas aussi nette. Ce qui était surtout incertain, c'était les frontières de la nouvelle province de l'est et de l'ouest dans la

1. *Lettres inédites à la cour par M. d'Angervilliers*, p. 36.
2. *Ibid.*, p. 37.

basse Alsace. « Les limites de l'Alsace sont de ce côté très indécises, » écrivait encore l'intendant d'Angervilliers en 1721, « et il serait nécessaire qu'un traité intervînt pour les préciser[1]. » C'est cette incertitude qui a permis à certains seigneurs de l'Empire, possessionnés en Alsace, de contester encore au roi de France sa souveraineté sur diverses terres. Le Conseil souverain d'Alsace sut tenir tête à ces prétentions et faire respecter l'autorité du roi.

Une contestation s'étant élevée en 1695, c'est-à-dire peu de temps avant le traité de Ryswick, au sujet des seigneuries de Guttemberg et de la Petite-Pierre, le Conseil d'Alsace rendit contradictoirement, le 24 septembre 1695 et le 29 janvier 1697, deux arrêts qui maintenaient le prince de Birckenfeld, par provision, en possession de ces deux terres. Mais deux années plus tard, en 1699, le Conseil aulique de l'Empire fit défense au prince de Birckenfeld d'avoir aucun rapport avec le Conseil d'Alsace. Le procureur général du roi au Conseil d'Alsace releva le gant et fit rendre, sur sa requête, le 27 septembre 1700, un arrêt qui ordonnait l'exécution des deux arrêts précédents de 1695 et 1697; il ajoutait que, « sans avoir égard au mandement du Conseil aulique de l'empereur qui est déclaré nul, les parties continueront de procéder au Conseil d'Alsace pour ce qui concerne Guttemberg et la Petite-Pierre. »

Quelques années plus tard, en 1716, le prince de Birckenfeld se trouva de nouveau en contestation avec l'électeur palatin au sujet de la succession à ces deux seigneuries, et le Conseil aulique de l'Empire réitéra sa défense de porter le différend au Conseil d'Alsace; il menaçait le prince d'amende et même de la saisie de ses domaines situés en Allemagne. Le prince, fort embarrassé, s'adresse à l'intendant d'Alsace; il lui expose dans sa requête qu'il voudrait bien saisir le Conseil d'Alsace du procès relatif à la succession aux seigneuries de Guttemberg et de la Petite-Pierre, mais il craint l'exécution des menaces contenues dans l'arrêt du Conseil aulique. Il prie donc l'intendant d'écrire à Paris pour qu'ordre soit donné au procureur général de Colmar de poursuivre d'office la nullité de l'arrêt du Conseil aulique[2]. On voit que certains princes possessionnés étaient tout disposés à s'entendre avec la France, et tel était en effet leur intérêt;

1. Voy. sa lettre du 17 janvier 1721, *ibid.*, p. 134.
2. *Lettres écrites à la cour par M. d'Angervilliers*, p. 15 et 16.

mais, de l'autre côté du Rhin, on saisissait encore parfois la moindre occasion pour troubler la possession du roi.

Il semble que les premiers temps de la Régence parurent plus particulièrement favorables en Allemagne pour élever de nouvelles prétentions, et les chicanes étant les armes des faibles, on en vit naître de tous côtés. Mais il fallut bientôt se rendre à l'évidence et reconnaître que le régent, les Conseils établis à Paris, l'intendant d'Alsace, le Conseil de Colmar feraient respecter les droits de la France comme sous le grand roi. En 1717, le Grand Maître de l'ordre Teutonique soutient que Riedseltz ne relève pas de la France, mais de l'Empire, et il défend aux habitants de cette localité de payer l'impôt; les habitants obéissent au Grand Maître, mais l'intendant et son subdélégué, le préteur de Landau, font emprisonner les plus mutins[1]. L'ordre Teutonique exerçait d'ailleurs en Alsace une influence sérieuse par l'importance même de ses possessions. On n'y comptait pas moins de quatre commanderies de l'ordre : celle de Rixheim, celle de Rouffach, qui était possédée en 1719 par le baron de Prasberg, celle de Wissembourg, aux mains du baron de Waldeck, qui résidait dans l'Empire, comme le baron de Prasberg, enfin celle d'Andlau, possédée par M. de Reinach, gentilhomme de la province d'Alsace. L'article 11 du traité de Ryswick ayant réservé, on s'en souvient, à l'ordre Teutonique tous ses privilèges sur les commanderies qu'il possédait en Alsace, cet ordre avait bien soin, sans jamais consulter le roi, de placer à la tête de ces commanderies des sujets de l'Empire. C'était un moyen commode et légal à la fois de maintenir les Allemands en possession. L'intendant, consulté sur cette question, répond qu'on ne peut contester la régularité de ces nominations, qu'autrement l'ordre Teutonique s'empresserait d'invoquer l'article 11 du traité de Ryswick; mais il a soin d'ajouter que le seul moyen de porter remède à ce mal, c'est d'empêcher les commanderies de se développer, et celle de Rixheim ayant demandé au roi l'autorisation d'acquérir une terre allodiale, l'intendant déclare qu'il ne faut pas hésiter à la lui refuser[2].

Les difficultés étaient encore plus nombreuses à la même époque avec l'électeur palatin, surtout au sujet du bailliage de

1. *Lettres écrites à la cour par M. d'Angervilliers*, p. 60.
2. *Ibid.*, p. 104.

Seltz. L'électeur soutenait que le roi n'était pas souverain de ce bailliage et la régence d'Heidelberg prétendait en effet y exercer sa juridiction. Le Conseil d'Alsace répondait en rendant arrêt sur arrêt pour affirmer l'autorité du roi. De son côté, l'intendant revendiquait le bailliage comme souveraineté du roi et partie intégrante de l'Alsace. Par sa dépêche du 22 décembre 1718, il adjure l'abbé Dubois de ne pas tenir compte des réclamations qui s'élèvent, car bientôt il en naîtrait d'autres parties de la basse Alsace, laquelle échapperait ainsi peu à peu à l'autorité du roi. Il y a une garnison française au chef-lieu du bailliage de Seltz, il faut l'y laisser[1]. Le 5 décembre 1719, l'intendant d'Angervilliers écrit à M. Le Blanc : « Vous êtes informé, Monsieur, que la régence de Heidelberg a, depuis peu, envoyé un ordre au bailli de Seltz d'empêcher les Jésuites de Strasbourg de percevoir les fruits du bénéfice qu'ils ont dans le lieu. Vous savez aussi que Son Altesse Royale a ordonné au procureur général du Conseil d'Alsace de faire casser, par un arrêt de ce tribunal, l'ordonnance des officiers de l'électeur palatin... Il y avait ci-devant à Seltz un détachement de la garnison du fort Louis, comme il y en a encore actuellement de la garnison de Landau à Lauterbourg, à Altenstatt et à Saint-Remi, dont la souveraineté est pareillement contestée au roi. Comme la garnison du fort Louis se trouva fort affaiblie cet été, on prit le parti de retirer le détachement qui était à Seltz sur la parole que le bailli donna que l'électeur n'y enverrait pas de troupes... Je crois, Monsieur, que dans les circonstances présentes, il serait convenable de mettre à Seltz un détachement des troupes du roi, ne fût-il que de dix hommes ; mais il faudrait, à mon sens, y tenir un officier sage et intelligent qui ne serait point relevé et dont la mission serait de faire exécuter l'arrêt du Conseil de Colmar et de faire reconnaître la souveraineté du roi, sans donner atteinte à l'autorité de l'électeur palatin, comme seigneur haut justicier. Je suis persuadé que, si Son Altesse Royale agrée cette proposition et la fait exécuter, nous n'entendrons plus parler de la régence de Heidelberg et que l'électeur palatin attendra patiemment la fin de la négociation qu'on dit que le ministre de l'empereur est sur le point d'entamer ici sur les limites de l'Alsace[2]. »

1. *Lettres écrites à la cour par M. d'Angervilliers*, p. 99.
2. *Ibid.*, p. 121.

L'électeur palatin contestait aussi au roi tout droit sur le bailliage de Guttemberg. Le procureur général de Colmar ayant, en 1718, exercé des poursuites contre divers paysans de ce bailliage, à l'occasion d'une dispute entre catholiques et luthériens, au sujet de la place de la bannière des catholiques dans l'église qui était commune, l'intendant s'empressa d'agir auprès du Conseil de Colmar et d'arranger l'affaire pour prévenir toute intervention de la part de l'électeur palatin. L'année suivante, il donna de nouvelles preuves de son habileté dans une autre affaire de même nature[1].

Les embarras étaient particulièrement graves avec l'évêque de Spire, qui, lui aussi, élevait des difficultés au sujet des limites du nord de l'Alsace. Pendant la même année 1719, l'évêque de Spire avait envoyé dans plusieurs bailliages de la basse Alsace des officiers avec mission d'y faire des actes de juridiction et d'y recevoir des serments de fidélité. Il avait probablement agi ainsi parce qu'on parlait alors de préciser les limites du nord de l'Alsace et pour invoquer comme précédent de sa possession les actes accomplis par ses délégués. Mais un arrêt du Conseil de Colmar ordonna sur-le-champ aux habitants de ces localités de n'obéir en rien aux officiers de l'évêque, et à ces officiers de déguerpir sans délai. Consulté sur cette grave affaire, l'intendant conseille de ne pas recourir à la force. Mais il ajoute que, si l'évêque persiste dans ses prétentions, on pourra l'inquiéter en le menaçant de lui appliquer un autre arrêt du Conseil d'Alsace d'après lequel les baillis des seigneurs doivent être gradués et reçus au Conseil de Colmar. Jusqu'à ce jour les baillis de l'évêque de Spire ont été, par pure tolérance, dispensés de ces conditions. Pourquoi ne pas les rappeler à l'observation de la règle?

L'évêque de Spire n'en continua pas moins à soulever de nouveaux conflits; en 1721, il contestait encore au roi la souveraineté du bailliage d'Altenstatt; la régence de Spire y faisait des actes de juridiction, et cela d'autant plus facilement que le roi n'avait jamais formellement affirmé ses droits et avait même laissé l'évêque en possession des siens. Deux habitants d'Altenstatt s'étaient pris de querelle : l'un avait été tué et le meurtrier s'était sauvé; le bailli de l'évêque avait immédiatement instruit l'affaire et envoyé la procédure à la régence de Spire. Le bailli

1. *Lettres écrites à la cour par M. d'Angervilliers*, p. 109.

du roi à Wissembourg, ayant de son côté ouvert une enquête, l'évêque de Spire avait ordonné aux habitants d'Altenstatt de protester contre ces actes de juridiction. L'intendant écrivit à cette occasion au procureur général de Colmar : « Il me paraît bien essentiel, disait-il, que, dans l'arrêt, l'ordonnance de l'évêque de Spire portant défense au bailli d'Altenstatt d'obéir au bailli royal soit cassée et que même il serait à propos de prononcer avec quelque sévérité contre le bailli d'Altenstatt pour avoir envoyé sa procédure à Spire. » Dans ce même bailliage se trouvaient deux villages, ceux de Séebach et de Schlegthal, dont les habitants professaient la religion calviniste avant la réunion à la France, qui avait eu lieu seulement en 1680. A cette date, le roi établit son autorité dans le bailliage et y imposa le culte catholique. Mais, après la paix de Ryswick, la plupart des habitants des deux villages abjurèrent et retournèrent au calvinisme. Les agents du roi, et notamment l'intendant, soutenaient qu'ils n'en avaient pas le droit, pas même pour le cas où ces villages relèveraient de l'Empire, l'article 4 du traité de Ryswick portant que, dans les terres réunies à la France et rendues à l'Empire, la religion catholique serait conservée là où elle était pratiquée. L'occasion parut bonne à l'Allemagne pour soulever une certaine agitation en Alsace. L'électeur palatin fit partir pour Strasbourg un envoyé d'Angleterre avec mission de soutenir les prétentions des deux villages (1720). Un peu plus tard, le sénat ecclésiastique d'Heidelberg écrivit à l'intendant d'Alsace au même sujet; mais l'intendant ne lui répondit pas, sous prétexte que le sénat d'Heidelberg avait écrit en son nom propre au lieu de le faire au nom de l'électeur. Les choses en étaient là lorsqu'au commencement de l'année 1722 les habitants des deux villages firent venir un maître d'école calviniste. Les agents du roi l'ayant chassé, les paysans, au nombre de trente environ, répondirent par des menaces à l'adresse du curé et firent revenir le maître d'école. Le bailli reçut alors l'ordre de prévenir les habitants que, s'ils ne se tenaient pas tranquilles, on leur enverrait deux compagnies de dragons en logement. Ces menaces restèrent sans effet. Les villageois de Séebach s'assemblèrent dans leurs granges et firent encore une fois revenir le maître d'école calviniste qui présidait aussi à leur culte. Des archers arrêtèrent alors le maître d'école et deux des villageois. Une instruction fut commencée contre les habitants de Séebach et elle

révéla qu'ils avaient été invités à entretenir des correspondances avec les puissances étrangères au sujet de la religion. L'intendant ne tarda pas en effet à être saisi par l'ambassadeur de Hollande d'une demande adressée au roi au nom des députés du corps évangélique assemblé à Ratisbonne, tendant à laisser les habitants des deux villages exercer la religion calviniste par la raison qu'ils ne relevaient pas du roi de France, mais de l'évêque de Spire[1].

Ce fut en effet l'évêque de Spire qui, à raison de ses possessions au nord de l'Alsace, prolongea le plus longtemps la lutte à coup d'arrêts et d'actes de procédure.

L'Alsace relevait au spirituel de quatre diocèses différents. Landau et Wissembourg, ainsi que tout le territoire situé entre la rivière du Seltzbach et le Palatinat, étaient compris dans le diocèse de Spire. Les autres parties de la basse Alsace appartenaient au diocèse de Strasbourg. La haute Alsace relevait en général du diocèse de Bâle. Toutefois, vingt-quatre paroisses des seigneuries de Belfort et de Delle étaient rattachées à l'archevêché de Besançon. Jamais on n'eut aucune difficulté avec l'évêque de Bâle[2]. Ce prélat exerçait sa juridiction spirituelle par l'intermédiaire d'un official qu'il avait établi à Altkirch[3]. On appelait de cet official devant l'évêque lui-même, et de l'évêque au métropolitain, archevêque de Besançon. En outre, l'appel comme d'abus était ouvert devant le Conseil souverain conformément au droit commun. De son côté, l'évêque de Strasbourg avait établi une officialité dans cette ville. Il y en avait même une seconde à Strasbourg qui, du consentement de l'évêque, rendait la justice au nom du grand chapitre de la cathédrale et avait juridiction sur les membres de ce chapitre, sur ceux du grand chœur de la cathédrale et sur les prêtres relevant du grand chapitre[4]. On n'avait pas demandé à l'archevêque de Besançon d'établir une officialité en Alsace, et cela se comprend facilement; il était prélat français, et la partie de l'Alsace qui relevait de lui ne com-

1. Voy., sur ces divers points, *Lettres écrites à la cour par M. d'Angervilliers*, p. 126, 134, 144, 149, 156.

2. On en a un exemple par un arrêt du Conseil d'Alsace du 23 mars 1768 qui autorisa le grand doyen du chapitre de Bâle à se substituer un délégué pour la visite de certaines églises. Voy. *Ordonnances d'Alsace*, t. II, p. 799.

3. *Ibid.*, t. I, p. 9.

4. *Ibid.*, t. II, p. 299.

prenait qu'un nombre très limité de paroisses[1]. Bien différente était la situation de l'évêque de Spire; il avait juridiction spirituelle sur une partie notable de la basse Alsace, et son siège épiscopal était établi à l'étranger. On usa des moyens les plus conciliants pour le décider à créer une officialité en Alsace. Il s'y refusa obstinément jusqu'en 1756, de sorte que les causes continuaient à être portées à l'officialité de Bruchsal. Le Conseil de Colmar rendit toutefois un arrêt aux termes duquel ces causes devaient être jugées conformément aux ordonnances du royaume[2].

Cette autorité spirituelle était d'un puissant secours à l'évêque de Spire dans ses prétentions sur certains bailliages de la basse Alsace. L'évêque continuait à soutenir de temps à autre que ces bailliages, au nombre de six, ne relevaient pas du roi de France, et il y envoyait des agents pour faire acte de juridiction et de protestation. Mais le Conseil de Colmar arrêtait toujours ces entreprises. En 1730, les officiers de la régence de Bruchsal ayant fait, au nom de l'évêque de Spire, à Landau, des actes de juridiction attentatoires à l'autorité du roi, un arrêt du Conseil du 23 août 1730 cassa tout[3]. Quant au Conseil ecclésiastique de l'évêché de Spire, qui avait, comme on l'a vu, conservé une juridiction spirituelle sur une partie de la basse Alsace, le Conseil de Colmar ne lui permettait de l'exercer qu'à la condition de se soumettre aux lois du royaume. En 1749, il lui arriva de l'oublier; un arrêt du Conseil du 23 mars de cette même année, rendu à la suite d'un appel comme d'abus, le lui rappela expressément[4].

En 1755, nouvelle atteinte à la souveraineté du roi, cette fois par la Chambre aulique de l'évêché de Spire, qui avait fait assigner le propriétaire d'un fief situé près de Landau pour le déclarer déchu de ce fief, faute d'avoir prêté foi et hommage à l'évêque. Le comte de Helmestatt, propriétaire de ce fief, maître de camp du régiment de Bourgogne-cavalerie, se présenta devant la Chambre aulique et soutint qu'il y avait erreur de la part de ce tribunal, qu'il ne pouvait pas faire acte de juridiction dans l'étendue de la souveraineté du roi de France. En conséquence, il

1. Voy., sur la dispense qui lui fut accordée à cet effet, *Ibid.*, t. II, p. 89.
2. Voy. l'arrêt du Conseil de 1749, dans le recueil des *Ordonnances d'Alsace*, t. II, p. 336.
3. *Ibid.*, t. II, p. 51.
4. *Ibid.*, t. II, p. 336.

demanda sa mise hors de cause. Ses prétentions ayant été repoussées, il interjeta appel de la sentence rendue par la Chambre féodale de Bruchsal devant le Conseil d'Alsace, et celui-ci, par arrêt du 2 août 1755, cassa la décision de cette Chambre féodale, comme attentatoire à l'autorité du Conseil, interdit aux huissiers d'exécuter le jugement de la cour féodale de Bruchsal, sous menace de mille écus d'amende, et condamna l'évêque de Spire aux dépens[1].

De part et d'autre on était las de cette guerre de procédure qui durait depuis plus de cent ans. Des négociations s'ouvrirent entre le roi et l'évêque de Spire, et, l'année suivante, des lettres patentes de 1756, rendues d'un commun accord, fixèrent les droits de ce prélat sur ses bailliages de la basse Alsace[2]. Le préambule des lettres patentes reconnaît qu'avant la réunion de l'Alsace à la France, l'évêque de Spire jouissait de droits considérables sur certains territoires de cette province, notamment comme prévôt de Wissembourg, et qu'il était immédiat de l'Empire. Il ajoute que cet évêque avait supplié le roi, « tant pour lui que pour ses successeurs, de vouloir bien les confirmer et les régler à perpétuité, grâce qu'il espérait d'autant plus de notre bienveillance que, pénétré d'attachement et de zèle pour les intérêts de notre couronne, ses sentiments ne le cédaient en rien à ceux des autres seigneurs particuliers de notre province d'Alsace qui ont mérité pareille faveur. » Cette demande de l'évêque de Spire n'était autre chose que la reconnaissance tardive de la souveraineté du roi. Les lettres patentes déterminent avec soin les droits de l'évêque de Spire, soit comme chef spirituel d'une partie de la basse Alsace, soit en qualité de seigneur temporel de plusieurs bailliages. L'évêque de Spire aura, comme par le passé, droit de juridiction ecclésiastique sur la partie de son diocèse située en Alsace, mais il devra désormais l'exercer en personne ou par l'intermédiaire d'une officialité établie en Alsace, sous peine d'appel comme d'abus au Conseil de Colmar. La juridiction de l'évêque de Spire, en qualité de prévôt de Wissembourg, sur le chapitre de la collégiale de cette ville, était également respectée, mais elle devait, elle aussi, être confiée à un official, sujet du roi de France, reçu au Conseil d'Alsace et tenu de n'exercer

1. *Ordonnances d'Alsace*, t. II, p. 453.
2. *Ibid.*, t. II, p. 470.

ses fonctions qu'en Alsace; on réservait aux parties la faculté d'appeler comme d'abus devant le Conseil de Colmar. Enfin, comme souverain temporel de six bailliages de la basse Alsace, l'évêque de Spire continuait à nommer les baillis et autres officiers de justice de ces contrées; mais tous devaient être sujets du roi et étaient tenus de se faire recevoir par le Conseil de Colmar avant d'entrer en fonctions. Leurs sentences étaient, bien entendu, sujettes à appel devant ce Conseil. En matière d'eaux et forêts, l'évêque de Spire était autorisé à créer une régence à Lauterbourg, à la condition que, dans le cas où elle jugerait à charge d'appel, ces appels seraient portés au Conseil de Colmar. Désormais aussi l'évêque de Spire, tout en conservant ses droits de patronage, ne pourra nommer aux bénéfices utiles en Alsace que des sujets nés ou naturalisés français. Il continuait à recevoir foi et hommage de ses vassaux et sujets comme prévôt de Wissembourg, mais avec la clause expresse : « Sauf la fidélité que ses vassaux doivent au roi comme à leur souverain, prince et seigneur. » Les droits de police de l'évêque dans l'étendue de ses bailliages étaient formellement consacrés, à charge, en cas d'opposition ou d'appel, d'en référer au Conseil d'Alsace.

Les règlements de corps et métiers faits par l'évêque de Spire devaient être homologués par le Conseil d'Alsace et l'évêque ne pouvait plus créer dans ses terres d'Alsace des foires et marchés sans la permission du roi.

Ces lettres patentes, rédigées sous forme contractuelle, étaient, on le voit, d'une importance considérable. C'est à Spire qu'avait été, depuis un siècle, le centre de la résistance à l'annexion de l'Alsace à la France; c'est dans cette ville que siégeait, avant la paix de Westphalie, la Chambre impériale qui avait juridiction souveraine sur l'Alsace; c'est devant cette Chambre que, pendant quelque temps et malgré le traité de paix, on avait porté des appels qui auraient dû être déférés au Conseil d'Alsace; en dernier lieu, la souveraineté du roi avait encore été contestée sur certains bailliages du nord de l'Alsace et sous prétexte de l'incertitude des limites de cette province. L'évêque de Spire faisait enfin sa soumission et reconnaissait la souveraineté du roi.

Il avait fallu plus de cent ans pour étouffer les réclamations qui s'élevaient sous le moindre prétexte de l'autre côté du Rhin au sujet de l'Alsace. C'est le Conseil d'Alsace qui a vaincu toutes ces difficultés ou en a préparé la solution, tantôt seul, tantôt avec

la participation de l'intendant. Il nous a paru intéressant d'exposer ce rôle trop peu connu du Conseil d'Alsace. On peut voir maintenant avec quelle prudence, quelle habileté et quelle fermeté il a toujours su prendre en mains les intérêts du roi et faire respecter son autorité. A maintes reprises il a été mêlé aux affaires les plus délicates et a fonctionné comme un véritable corps politique. Mais autant il s'est occupé avec un soin jaloux des affaires de la politique extérieure relatives à l'Alsace, autant il est resté étranger, et on peut même dire indifférent, aux questions de politique intérieure. Dévouement absolu au roi et à l'Alsace, c'est en cela que se résume toute sa conduite et de cette manière que s'expliquent tous ses actes. A plusieurs reprises, il refusa de se joindre aux autres cours souveraines pour protester contre certains actes de la royauté. En une seule circonstance, le Conseil usa énergiquement du droit de remontrance qui avait été rendu aux parlements dès la mort de Louis XIV. Ce fut à l'occasion d'un édit de 1763 qui prorogeait le second vingtième et d'une déclaration du roi qui rétablissait l'impôt du vingtième denier sur tous les immeubles fictifs. Le Conseil ne se soumit que devant des lettres de jussion et en déclarant en même temps que de très humbles remontrances seraient adressées au sujet des impositions arbitraires et illégales qui se levaient en Alsace. Le conflit fut long et parfois même fort acerbe entre le Conseil du roi et le Conseil d'Alsace; ce qui est plus grave, il fut la cause de sérieux dissentiments et de profondes inimitiés parmi les magistrats alsaciens. Mais, dans ces circonstances, le Conseil d'Alsace ne songeait nullement à s'ériger en corps politique, et son seul but était de sauvegarder les intérêts de l'Alsace. Il finit même par se soumettre plus facilement que ne l'auraient fait d'autres parlements. Ainsi, il avait décidé que ses remontrances seraient imprimées et envoyées aux autres cours souveraines; mais le roi en fit la défense et il fut obéi. Il n'est pas sûr d'ailleurs que les autres parlements eussent fait un accueil favorable à ces remontrances, et peut-être auraient-ils retourné au Conseil d'Alsace la réponse que celui-ci leur avait faite dans d'autres circonstances. A plusieurs reprises, en effet, d'autres cours de justice s'étaient adressées au Conseil d'Alsace pour obtenir son appui, et le Conseil avait accueilli très froidement ces démarches. En 1765, le parlement de Bretagne avait demandé aide et assistance au Conseil d'Alsace, à l'occasion de ses démêlés avec le duc d'Ai-

guillon, gouverneur de la province. Le Conseil avait répondu par une formule vague qui cachait un refus. Plus tard, en 1771, le Parlement de Paris fit part de son exil au Conseil d'Alsace. Mais celui-ci se garda bien de se mêler de l'affaire. Il resta aussi complètement étranger aux protestations que soulevèrent les réformes du chancelier Maupeou, et, le 28 octobre 1771, il enregistrait de son plein gré le célèbre édit de ce chancelier. C'est ainsi que la vénalité et l'hérédité des charges disparurent à cette époque du Conseil d'Alsace, et une déclaration du 29 mars 1776 confirma cette réforme en décidant qu'à l'avenir les offices des présidents, des conseillers et des membres du ministère public continueraient à être possédés et exercés sans finance, sauf exception pour les offices de chevaliers d'honneur, d'Église et d'épée. Il va sans dire que les magistrats furent indemnisés en bons deniers de France de la perte de la propriété de leurs charges, et leur soumission à cette réforme du chancelier Maupeou leur évita la ruine qui frappa les magistrats des autres cours souveraines lorsqu'ils furent, eux aussi, expropriés de leurs charges par les lois de la Révolution, mais payés en assignats. D'ailleurs, les officiers du Conseil d'Alsace, bien que nommés en commission, n'en étaient pas moins inamovibles, comme ceux des autres cours de justice.

Ce même édit de 1776 donna enfin au Conseil d'Alsace le titre de cour souveraine. En fait, il avait jugé en dernier ressort jusqu'en 1661. Puis, pendant quelques années, il n'avait plus été qu'une juridiction supérieure; enfin, il n'avait pas tardé à être de nouveau compétent en dernier ressort. Aussi le Conseil n'hésitait pas à se qualifier de souverain dans ses actes et dans ses arrêts. Cette inégalité ne fut relevée qu'en 1732, et injonction avait été faite alors au premier président de substituer la mention de *Conseil supérieur* à celle de *Conseil souverain*. Le premier président écrivit au chancelier une lettre pleine de bonhomie et de tact : « C'est pour l'honneur de Sa Majesté même que, jusqu'à présent, on a bien voulu que, dans l'étendue de notre ressort, nous prissions cette qualité... J'ajouterai que le changement qu'on apporterait à cette formule, constamment usitée depuis soixante-quinze ans que notre compagnie subsiste, opérerait une nouveauté qui ne pourrait tendre qu'à la diminution du respect qu'il est de l'intérêt du roi que l'on ait dans la province et même dans les pays voisins pour ses cours. Aussi, Monsieur,

j'ose vous prier de vouloir bien fermer les yeux sur cet usage, comme l'ont fait les ministres vos prédécesseurs, usage qui ne choque et ne peut jamais intéresser en rien l'autorité du roi, et qui, au contraire, ne peut que contribuer à en maintenir, dans un pays aussi limitrophe, la partie que Sa Majesté a jugé à propos de nous confier[1]. » Cette lettre toucha le garde des sceaux et il fit ce qu'on lui demandait; il ferma les yeux.

A l'avènement de Louis XVI, le Conseil d'Alsace demanda officiellement le titre de cour souveraine et il lui fut accordé sur-le-champ; c'était la légitime récompense des services qu'il avait rendus au roi. Il était en droit de dire qu'il avait complété et affermi l'œuvre des traités. Mais il ne songea jamais à se prévaloir de son obéissance au roi dans les affaires de politique intérieure. A vrai dire, il ne comprenait pas ces questions. Créé sous la monarchie absolue, il n'avait pas connu les libertés des anciens parlements, ni surtout le droit de remontrance. Les réformes du chancelier Maupeou lui parurent, sous certains rapports, fort utiles à la bonne administration de la justice; aussi les accepta-t-il sans la moindre difficulté; il s'étonna même de la résistance des autres parlements et de l'impression que ces mesures faisaient sur le public en France. Ailleurs, en effet, on considérait les parlements comme les derniers représentants des vieilles libertés disparues. Dès lors, celui qui s'attaquait à eux s'attaquait aussi à ces libertés. Mais le Conseil souverain d'Alsace ne connaissait pas ces traditions. Il avait vécu à part et dans des temps nouveaux; il ne songeait qu'aux intérêts du roi et à ceux de l'Alsace. Il dut cependant subir le droit commun que l'Assemblée constituante infligea aux anciennes cours souveraines. Cette Assemblée n'osa pas supprimer directement les Parlements; elle se borna à proroger leurs vacances jusqu'à la réorganisation de l'ordre judiciaire, et entre-temps les chambres des vacations furent chargées de l'expédition des affaires. La Chambre des vacations du Conseil souverain d'Alsace siégea pour la dernière fois le 30 septembre 1790. Un décret de l'Assemblée nationale lui avait assigné ce terme. Le Conseil ne fut pas remplacé. On sait que l'Assemblée constituante, craignant le renouvellement des abus et des empiètements des anciens parlements, s'était bornée à créer

1. Nous empruntons cette lettre à MM. Pillot et de Neyremand, *op. cit.*, p. 25.

un tribunal de cassation et des tribunaux de district qui étaient juges d'appel les uns des autres. On avait redouté à Colmar des troubles à l'occasion de la fermeture des séances du Conseil souverain. On disait que la garde nationale de la ville et celle des environs s'y opposeraient par les armes. Mais il n'en fut rien, grâce au tact du maire de la ville, qui était en même temps un des présidents du Conseil. Le 25 novembre 1790, le nouveau tribunal de district de Colmar fut installé par la municipalité et par le Conseil général de la commune. Un des membres de l'ancienne cour souveraine, le conseiller Hold, nous a laissé la description de cette cérémonie : « Après que le corps municipal eut fait les déclarations de respect et d'obéissance pour les arrêts du tribunal conformément au prescrit de l'article 4 du titre 7 du décret sur l'organisation judiciaire, M. de Boisgautier a répondu par un petit discours à celui du maire. Ceci fait, le corps municipal s'est retiré et l'on fit retirer l'auditoire, qui n'était composé que de bas peuple et de luthériens pour la plus grande partie. La cérémonie du jour a fini par un grand dîner, que le maire a donné aux nouveaux juges et à plusieurs personnes qualifiées. Aucun des anciens officiers du Conseil n'a voulu y assister. » Ces anciens officiers du Conseil sortaient de charge avec la dignité qui convient à des magistrats, certains d'avoir rempli tous leurs devoirs envers le roi et l'Alsace. C'est bien le Conseil souverain de Colmar qui, sous l'ancienne monarchie, a fait aimer le roi et la France en Alsace. Un Alsacien, resté fidèle au service de l'Empire, et par conséquent peu suspect de partialité en faveur de la France, François d'Ichtersheim, appréciait ainsi déjà, en 1710, dans sa *Topographie de l'Alsace*, la juridiction souveraine du roi dans ce pays : « Le Conseil souverain existe encore à Colmar et y fait régner stricte justice. Ce qu'il faut tout particulièrement louer dans les tribunaux français, c'est que les procès n'y durent pas longtemps. Les plus longs et les plus compliqués y sont terminés au bout de trois ans, revision comprise; ensuite, il n'y a plus de retards et la sentence est immédiatement exécutée. Les frais ne sont pas considérables. On n'attache surtout aucune importance à la situation des plaideurs, et l'on y voit tout aussi souvent le sujet y gagner son procès contre le seigneur, le pauvre contre le riche, le serviteur contre le maître, le laïque contre le clerc, le chrétien contre le juif, que *vice versa*. Le roi lui-même accepte la juridiction de ce Conseil souverain pour les questions

de droit et abandonne les prétentions que le procureur fiscal combat[1]. »

L'Alsace était également autrefois heureuse et fière d'avoir conservé ses libertés et privilèges. La monarchie avait compris qu'il était impossible d'introduire dans la province les divisions administratives, financières et judiciaires des autres parties du royaume, sans risquer de perdre à jamais l'affection des nouveaux sujets. L'assimilation complète ne s'est faite que sous la Révolution et elle s'est réalisée spontanément sans la moindre difficulté. On peut même dire qu'elle n'a été qu'un simple accident dans ce mouvement général et désintéressé qui emportait tous les esprits. On avait alors la foi dans une société nouvelle et meilleure fondée sur la liberté et sur l'égalité.

E. GLASSON.

1. *Topographie*, t. II, p. 70. Le texte original est en allemand et la traduction est de Reuss, *op. cit.*, p. 386.

ÉLISA BACIOCCHI

EN ITALIE

(*Suite*[1].)

ÉLISA, GRANDE-DUCHESSE DE TOSCANE.

Grâce à son industrie et à la force des choses, Élisa Baciocchi avait acquis le titre de grande-duchesse, et elle se trouvait placée à la tête de l'administration d'une des plus belles provinces de l'Italie. Aussitôt après la réception des délégués qui étaient venus lui rendre hommage au nom de ses nouveaux sujets, si tant est qu'on puisse les appeler ainsi, eu égard à la faible autorité qu'elle devait avoir sur eux, elle dépêcha à Florence, afin de faire tout disposer pour sa réception, son écuyer Cenami et le marquis Lucchesini, qui remplissait maintenant en toute occasion les fonctions de majordome et de grand maître des cérémonies (21 mars 1809).

Le lendemain parut une proclamation dans laquelle elle assurait les Toscans qu'elle saurait répondre à la confiance que lui montrait son illustre frère, « Napoléon le Grand », qu'elle serait leur intermédiaire et leur protectrice auprès de lui et qu'elle donnerait tous ses soins à favoriser les arts, l'agriculture et le commerce. « Vous faites partie, disait-elle, de la grande nation, vous foulez le même sentier dans la carrière de l'honneur. » Sa proclamation contenait ces paroles destinées à rassurer la population touchant son clergé pour lequel elle avait tant d'attachement et qu'elle sentait si menacé : « Les ministres du culte seront protégés dans leurs fonctions et leur sort sera assuré d'une façon conforme à leur caractère. »

Le premier soin des envoyés d'Élisa, en arrivant à Florence,

1. Voir *Revue historique*, t. LXIX, p. 273.

fut de déloger le général Menou et sa compagne du palais Pitti que la princesse avait choisi, comme il convenait, pour sa résidence; quant au prince Félix, on lui attribua le palais de la Crocetta, où les Médicis avaient coutume jadis de donner l'hospitalité aux personnes de qualité qui venaient les visiter; le choix de ce palais, peu somptueux, mais très écarté, avait toute chance d'agréer au prince. La municipalité voulut, pour sa part, faire montre de ses sentiments; tandis qu'en son nom le maire de la ville, l'archevêque de Sienne, le directeur du lycée, un négociant de Livourne, représentant l'administration, le clergé, l'instruction et le commerce, allaient remercier l'empereur d'avoir daigné confier à sa sœur le haut gouvernement de la Toscane, les rues étaient partout pavoisées; on dressa un arc de triomphe monumental et une salle de bal fut préparée. Bien que les finances municipales se trouvassent terriblement embarrassées, il fut dépensé en feuilles de lauriers, tentures et autres oripeaux 12,469 fr. 32.

Sur toute la route de Lucques à Florence, les communes rivalisaient de zèle; les jeunes filles apprêtaient leurs habits de fête et se préparaient sans doute à débiter au passage à la grande-duchesse quelques-uns de ces plats sonnets sans lesquels il ne saurait y avoir en Italie de fête mémorable.

Mais Élisa avait les irrésistibles désirs de possession de son frère, et, comme il dérouta sa cour et fit litière du cérémonial pour être plus tôt l'époux de Marie-Louise, elle s'en fut à l'improviste se saisir de sa capitale. Le 31 mars, après avoir, comme à son ordinaire, tenu sa réception dans son palais, elle commanda brusquement deux voitures et partit de Lucques à la nuit tombante, escortée seulement de quelques soldats français à cheval. Le marquis Lucchesini, de retour de sa mission, et le prince Félix l'accompagnaient seuls. On fit route avec une rapidité invraisemblable; les quatre-vingts kilomètres qui séparent Lucques de Florence furent franchis en sept heures, de sorte que la princesse se trouva devant sa capitale au petit jour. Ordre fut donné de contourner les murs de la ville jusqu'à la porte Romana, puis on gagna, à travers les jardins de Boboli, par une allée peu fréquentée, le palais Pitti. Élisa y pénétra au moment où Cenami, qu'une estafette venait de prévenir, revêtait à tâtons son uniforme pour aller au-devant d'elle; elle se fit conduire dans un

des salons dont on dut en hâte ouvrir les volets, et, se sentant enfin dans ce palais Pitti qu'elle avait si ardemment ambitionné d'habiter, sûre que son rêve était accompli, elle envoya un officier faire tirer la salve de vingt et un coups de canon par laquelle son entrée dans la ville devait être annoncée, et ce fut par ce fracas que les Florentins, éveillés subitement de leur sommeil, apprirent qu'ils possédaient leur souverain dans leurs murs. Cependant, beaucoup hésitèrent un temps à en croire leurs oreilles, tant une arrivée si clandestine leur semblait peu vraisemblable ; le nonce lui-même, écrivant de grand matin, mandait au pape : « Le bruit de l'arrivée de la grande-duchesse vient de se répandre, mais je n'en ai pas eu jusqu'ici confirmation. » Il en résulta que les vagabonds et les malandrins qui, errant dans les rues, l'avaient vue passer, furent assez longtemps les seuls à l'acclamer devant ses fenêtres.

Fort heureusement, une proclamation était prête; on n'eut qu'à y mettre la date et, affichée aussitôt, elle leva tous les doutes ; la foule accourut alors et eut tôt fait de remplir la place déclive qui fait piédestal au palais. On espérait que, selon l'usage, la nouvelle souveraine se montrerait à son balcon; elle n'en fit rien. Elle se borna, après le dîner de midi, à tenir cercle; tous les hauts fonctionnaires, tous les habitants notables y vinrent, entre autres l'archevêque. La situation de celui-ci était particulièrement délicate en raison des spoliations et des vexations dont son clergé et les congrégations religieuses avaient été victimes depuis l'arrivée des Français, et la conduite d'Élisa à Lucques n'avait rien qui pût le rassurer pour l'avenir. Il se tira d'affaire par beaucoup d'humilité. Il venait, dans une pastorale, de prodiguer les louanges et les protestations de respect à la famille napoléonienne, et même, en guise de flatterie sans doute, il y avait introduit les mots *l'Être suprême*, qui paraissaient réservés pourtant alors aux théophilanthropes et aux autres philosophes ennemis du Dieu de l'Église (23 mars 1809). En présence de la grande-duchesse, il renouvela ses respects et il lui annonça qu'un *Te Deum* allait être chanté par son ordre dans toutes les églises de la Toscane.

Le soir de son arrivée, la grande-duchesse et son époux se rendirent au théâtre de la Pergola. Les dames d'honneur qu'elle avait désignées dans la journée, en ayant soin de les choisir

parmi les familles les plus considérées de la ville, les officiers de sa garde, les hauts fonctionnaires en costumes éblouissants lui faisaient cortège.

En la voyant paraître, la salle éclata en applaudissements, et ce fut une frénésie quand une dame de la cour présenta à ses côtés la petite princesse Napoléon arrivée dans l'après-midi; déjà développée et de traits accentués malgré ses trois ans, elle avait le type des Bonaparte jusqu'à l'exagération; les Florentins en éprouvèrent quelque orgueil.

Comme don de joyeux avènement, Élisa avait obtenu de l'empereur la promesse de l'annexion de l'île d'Elbe à la Toscane et qu'il autorisât devant les tribunaux l'usage de la langue italienne concurremment avec la langue française, chose à laquelle la précédente administration s'était opposée avec obstination malgré les réclamations des habitants. En faisant connaître aux Toscans cette concession, la grande-duchesse, après leur avoir adressé quelques paroles flatteuses sur la finesse et sur l'élégance du parler italien et surtout du toscan, leur dit : « C'est sous de tels auspices que les Toscans doivent se livrer aux plus belles espérances. Leur grande-duchesse mettra tous ses soins à les réaliser, et c'est dans le sentiment de leur bonheur qu'elle trouvera sa plus chère récompense. » Pouvait-on, avec de si séduisantes assurances, songer à se plaindre que rien ne fût changé dans l'administration, qu'on eût imposé l'obligation de rédiger sur papier timbré toutes les suppliques adressées à la grande-duchesse, et qu'elle laissât percer son intention de poursuivre en Toscane la politique hostile au clergé que Napoléon lui avait imposée à Lucques et dont elle s'était faite l'instrument trop docile?

Elle marqua au reste tout de suite la façon dont elle comptait se conduire en ce qui concernait ce dernier point. Comme on lui demandait si sa volonté était que la cour figurât, selon la coutume, à la procession prochaine de la Fête-Dieu, elle fit réponse qu'elle considérait cette cérémonie comme une réjouissance exclusivement municipale, et qu'en conséquence elle s'abstiendrait d'y paraître. Mais les Florentins s'inquiétaient peu alors de ces causes de mécontentement, car ils étaient tout à la joie de posséder une souveraine affable et sans morgue.

Elle le fit bien voir à l'occasion de la fête du *Grillon*, qui avait lieu le jour de l'Ascension; ce jour-là, riches et pauvres se rendaient en famille au parc des Cascines, qui était encore réservé

aux chasses princières, afin d'y chercher les premiers grillons de l'année, dont on commençait, vers cette époque, à entendre le chant strident.

On déjeunait sur l'herbe, on s'éjouissait de cent façons, et quand on avait enfin trouvé un grillon, *il grillo canterino*, on l'encageait dans une boîte légère et il faisait, durant des mois, les délices du foyer. C'était une journée de bombance et de gais badinages dont le souvenir défrayait longtemps les causeries. La grande-duchesse profita avec beaucoup d'à-propos de cette fête pour se mêler à son peuple; on la vit aller de groupe en groupe, partageant la bonne humeur commune et se faisant familière à souhait, et elle mit le comble à la joie populaire en déclarant que désormais les Cascines seraient une promenade publique.

On savait, en outre, qu'elle avait racheté de ses deniers beaucoup de pauvres gages du Mont-de-Piété, qu'elle venait d'interdire qu'on sonnât la grande cloche à chaque arrestation d'un malfaiteur et qu'on exposât le dimanche un certain nombre de prisonniers enchaînés, afin qu'ils servissent d'exemple par leurs souffrances et obtinssent quelques aumônes de la charité des passants. Elle visitait assidûment les hôpitaux, les hospices et les prisons et, comme à Lucques, y ordonnait des réformes. Elle demanda à l'empereur de leur restituer leurs biens; elle intercéda également pour qu'il supprimât les droits sur les vins qui paralysaient la viticulture, sollicita le dégrèvement du département de l'Ombrone trop imposé, la réorganisation de la police, car, dit-elle à son frère, pour lui faire accepter sans doute ces concessions : « Il est impossible qu'il y ait jamais de révolte en Toscane avec une bonne police. Le Toscan est le peuple le plus doux et le plus soumis aux lois; il est malheureux, misérable, mais respectueux. »

La popularité que lui assurait ce souci du petit peuple, *il popolo minuto*, comme on disait à Florence, était accrue par sa belle allure quand elle passait en revue ses bataillons. A l'occasion de l'entrée des troupes impériales à Vienne, qui, dans la pensée de tous, devait amener la fin de la guerre, elle ordonna de réunir toute sa gendarmerie dans les vastes jardins du palais Pitti et, vêtue d'une amazone verte à brandebourgs d'or, un dolman jeté sur l'épaule, le képi posé à la hussarde, elle la fit défiler devant elle; le général Radet ayant ensuite donné lecture des bulletins de victoire de la grande armée, les gendarmes,

ainsi que tous les spectateurs, y répondirent par d'unanimes applaudissements.

Dès les premiers jours de sa souveraineté, Élisa avait tenu à parcourir la Toscane, afin de s'assurer la sympathie des populations. Le 6 avril, elle était en route pour Pise, cité un peu boudeuse depuis sa ruine, très fière de son Université, et qu'il fallait ménager; on lui fit un accueil dont elle eut soin de faire remonter l'honneur à l'empereur dans la lettre qu'elle lui adressa à ce propos : « Sur ma route, lui écrit-elle, j'ai été témoin du plus grand enthousiasme pour S. M.; aux portes de Pise, les démonstrations de la joie publique ont éclaté, toute la population était en mouvement; il ne me fut pas possible d'empêcher qu'on dételât ma voiture; les trophées, les arcs de triomphe, les inscriptions rappelaient les grandes actions de V. M. » (Livourne, 18 avril). Les professeurs de l'Université eurent tout lieu de partager l'allégresse générale, car Napoléon leur accorda un don de cent mille francs. A Volterra, où elle alla en mai, on montra le même enthousiasme; ses chevaux furent également dételés; saluée par les habitants du titre très classique de *mère des peuples*, elle fut placée dans la cathédrale sous un dais en face du maître-autel et dut entendre un *Te Deum* chanté en son honneur; aussi visita-t-elle en détail le musée, le collège, l'hôpital, s'informant de leur administration; à Sienne, des théories de jeunes filles vêtues de blanc jetèrent des fleurs sous ses pieds (14 mai 1809). Partout elle fut acclamée; partout on sollicita aussi d'elle des places.

Mais, si le peuple semblait gagné par la bonne grâce d'Élisa et fasciné par la gloire de son frère, la noblesse florentine et bonne partie de la haute bourgeoisie, dominées par le clergé, lui faisaient froide mine. Ce fut la désolation de son règne. A son retour dans sa capitale, elle avait voulu organiser complètement sa cour, mais les plus qualifiées des grandes dames appelées à en faire partie se dérobèrent sous les plus vains prétextes; Élisa en conçut sur le moment une si violente humeur qu'elle manifesta l'intention de ne séjourner au palais Pitti que quelques mois d'hiver et de passer le reste de l'année dans la villa hors la porta Romana, appelée *il Poggio*. La grande-duchesse Marie-Madeleine, qui était du sang impérial d'Autriche, en avait fait presque entièrement reconstruire les bâtiments, en sorte qu'on donnait à cette villa le titre d'*Imperiale*, ce qui dut être un attrait de

plus pour Élisa. Elle s'y installa pour y passer l'été, et les fêtes, les concerts, les bals commencèrent; les gens de petite condition y vinrent en foule dans leurs plus brillants costumes, bien qu'on ne s'y égayât guère, parce que la grande-duchesse, soucieuse des mœurs de ses sujets, ne manquait jamais d'inviter à la fois le mari et la femme, les enfants, des familles entières. Dans le pays où fleurissait le sigisbéisme, ce procédé parut étrange, presque choquant, et eut pour résultat de rendre terriblement mornes, contraintes et, partant, clairsemées les réceptions qu'elle donnait. Mais Élisa aimait mieux, disait-elle, que sa cour fût vertueuse que joyeuse, imposante qu'agréable. Le général Menou y fut pourtant admis, sans la Grassini s'entend, laquelle dut se résigner à vivre dans une modeste retraite. Radet, au contraire, toujours suspect, fut mis à l'écart malgré ses services; Élisa ordonna même la dissolution de la garde d'honneur organisée par lui et la remplaça par un bataillon de vélites et un escadron de chasseurs portant un uniforme analogue à celui de la garde impériale.

Élisa ne tint pas rigueur à Florence; le palais Pitti l'attirait. « Il ne lui manque, mandait-elle à son frère, qu'un regard de l'empereur pour devenir l'un des plus beaux que possédât S. M., » et, comme ce regard pouvait se faire attendre, elle proposa d'y dépenser deux cent cinquante mille francs.

Les difficultés avaient surgi pour Élisa dès les premiers jours de son gouvernement, car la situation qui lui était faite par l'empereur était particulièrement ardue. Elle était responsable du bon ordre et de la prospérité de la Toscane et ne jouissait, on l'a vu, que d'une sorte de droit de haute surveillance; l'empereur lui imposait ses fonctionnaires et lui refusait toute initiative, car la Toscane était effectivement terre d'empire. Même après la publication des décrets qui établissaient si parcimonieusement ses pouvoirs, il les restreignit encore. « Vous n'avez en rien à vous mêler des finances, » lui écrivait-il le 30 mars 1809. Élisa n'était guère d'humeur à accepter docilement une semblable tutelle; alors qu'elle se trouvait encore à Lucques, elle intimait l'ordre aux trois préfets des départements toscans de veiller à la conscription, les rendait « personnellement responsables, » et, dès lors, écrit-elle, « cela marche mieux » (24 mars 1809). Elle avait eu soin de leur faire savoir précédemment que le décret du 3 mars ne changeait rien à leurs attributions spéciales ni à

celles des maires, « mais, » était-il dit dans la lettre qui leur était adressée, « vous aurez à informer S. A. I. la grande-duchesse et le directeur de la police de tous les événements qui vous paraîtront avoir pour causes des opinions publiques contraires au gouvernement et de tous les renseignements qui pourront vous parvenir sur l'existence équivoque ou la conduite suspecte des individus que la police ordinaire ne peut surveiller » (23 mars 1809). L'ardeur qu'elle mit à défendre son autorité fut extrême. Les préfets durent lui communiquer les observations, les réclamations qu'ils comptaient transmettre au gouvernement; souvent elle en suspendait l'envoi; elle se faisait présenter la liste de leurs candidats pour les conseils généraux et d'arrondissement et y introduisait des modifications. Elle exigeait qu'on la consultât sur le choix des fonctionnaires. Ses pouvoirs lui paraissaient toujours trop bornés et, sans relâche, elle en demandait l'extension. Aussi avait-elle d'incessantes querelles avec l'empereur, qui maintenait imperturbablement l'ordre des choses qu'il avait établi. Les préfets résistaient, agissaient sans consulter Élisa, souvent contrevenaient à ses volontés. Il en résultait ceci d'avantageux pour Élisa, comme le dit un historien italien, que toutes les mesures vexatoires étaient attribuées au gouvernement central, tandis qu'on lui faisait honneur de celles qu'approuvait l'opinion publique. Elle gagnait donc à cet état de choses, mais la population en pâtissait.

Le clergé ne manqua point de profiter du mouvement de désappointement et des froissements que provoqua cet antagonisme, et, il faut le dire, la conduite d'Élisa à Lucques et ses premiers actes en Toscane étaient bien de nature à le mettre en défiance et en hostilité. « Je viens d'apprendre, écrivait-elle à l'empereur le 31 mars 1809, que l'évêque de Grosseto avait refusé de se joindre aux députés de la ville (qui devaient venir protester de leur soumission) et avait empêché le maire d'en être. Je l'ai fait mander pour le 4 avril à Florence et le rendrai personnellement responsable. V. M. peut être assurée que, s'il ne marche pas droit, je ne l'épargnerai pas. » Le clergé devint le bouc émissaire des ressentiments d'Élisa, et, comme elle n'était pas femme à reculer devant les solutions extrêmes, elle entreprit de persuader à l'empereur, déjà plus d'à moitié convaincu, que la domination française ne serait définitivement établie en Italie que du moment où le souverain pontife n'y exercerait plus d'autorité temporelle.

Dans une lettre confidentielle à Duroc, qui était évidemment destinée à l'instruction de l'empereur, elle l'informe que le pape est d'intelligence avec l'Angleterre et l'empereur d'Autriche (mai 1809); l'accusation était habile, car c'était là précisément un des plus vifs griefs de Napoléon contre lui; elle porta fruit, mais Élisa dut craindre bientôt d'avoir trop triomphé.

Lorsque, dans les places et dans les carrefours de Florence, circula la nouvelle que les États pontificaux venaient d'être annexés à l'Empire français, elle ne rencontra d'abord que de l'incrédulité; ce fut de la stupeur quand elle parut certaine; à l'exception de quelques esprits forts, toute la population prit parti pour le pape. Fomentée par le clergé, l'émotion crût rapidement; de la ville, elle gagna les campagnes; on ne parla bientôt plus que d'émeutes probables, de bandes insurrectionnelles recrutées dans les Maremmes du pays de Sienne et en marche vers la capitale. Comme Élisa ne savait pas bien encore quelle distance il y a en Toscane, et peut-être généralement chez tous les peuples méridionaux, entre le dire et le faire, elle crut ses Etats compromis; Radet et ses gendarmes étaient sur le point de partir pour Rome; Élisa mit bas ses préventions et s'en fit accompagner jusqu'à Lucques, où elle se précipita tout d'abord, car la possession de sa principauté lui était plus particulièrement chère; de là, elle poussa à Pise, toujours à surveiller, ensuite à Livourne, afin d'assurer les communications avec l'île d'Elbe, sur lesquelles l'empereur lui avait expressément recommandé de veiller.

Livourne était tranquille, et, de Florence, Fauchet l'assurait que son département ne bougerait pas tant que le général Menou et ses régiments s'y trouveraient. Élisa s'en revint donc de sa chevauchée rassurée, mais plus irritée que jamais contre le clergé. « Tout est tranquille, écrivait-elle le 29 novembre 1809, les impôts sont exactement payés, mais les conscrits rebelles sont encouragés par les ordres mendiants. » Et elle ajoutait : « L'institution des moines mendiants n'est-elle pas en contradiction avec les projets libéraux de V. M. pour la destruction de la mendicité? leur suppression produirait, ce me semble, un grand bien en Toscane; peut-être même serait-il sage d'y préparer la sécularisation de tous les vœux monastiques. »

Fauchet lui avait mandé, tandis qu'elle était encore à Livourne, que le plus sûr moyen de maintenir l'ordre était d'amuser le peuple; il avait même agi en conséquence, car, lorsque la grande-

duchesse arriva aux portes de Florence, un feu d'artifice, qu'il avait fait apprêter, fut tiré en son honneur; puis il l'invita à monter sur une estrade où, devant la foule qui était venue assister au spectacle, les sœurs elles-mêmes des conscrits appelés à partir vinrent tour à tour lui baiser la main; le coup était habile, et il s'en fallut peu que ce soir-là la grande-duchesse ne fît son entrée dans la ville traînée par ses sujets. Mais Élisa pensait, avec raison, qu'au fond le meilleur moyen pour faire accepter par les Toscans la domination française, c'était de les obliger à en reconnaître les avantages; aussi s'occupa-t-elle avec activité, comme naguère à Lucques, de développer la prospérité du pays; des écoles furent fondées, des routes percées; non contente d'encourager les industries déjà existantes, la mosaïque, la gravure sur pierres fines, la grande-duchesse essaya d'en faire naître de nouvelles.

Ce qui pourrait paraître singulier, surtout à nos yeux, si l'on ne savait de quelle humeur superbe et dédaigneuse de l'opinion de ceux-là même dont elle recherchait les suffrages était la grande-duchesse, c'est qu'il lui déplaisait vivement qu'on parlât de ses actes dans les gazettes, fût-ce avec éloges. Le 16 juin 1808, elle priait Regnaud de Saint-Jean-d'Angély d'intervenir auprès du ministre de la police, afin qu'il interdît aux journaux français de reproduire les articles de la *Gazette de Livourne*, qui, « rédigés uniquement pour les localités, sont sans aucun intérêt pour les autres pays »; un peu plus tard, le *Moniteur de Gênes* ayant rapporté que le gouvernement de la Toscane allait lui être attribué, ce qui ne pouvait guère être pris, cependant, pour un traité malicieux, elle s'emporte et envoie au préfet, à l'adresse des rédacteurs, la semonce la plus verte : « S. M. pense que les rédacteurs de journaux ne doivent point pousser le manque de respect dû aux souverains jusqu'à les nommer, sans motif ni raison et surtout sans y être autorisés. Elle a fait plusieurs fois connaître à ces rédacteurs qu'elle ne voulait point être citée dans leurs feuilles. » Et elle réclamait une punition exemplaire, ajoutant, afin d'être assurée qu'on ne l'en frustrerait pas : « Vous êtes prié de me faire savoir les dispositions que vous prendrez contre les auteurs de cette impudente hardiesse. » L'empereur, au reste, lui avait dicté sa conduite, avec sa rudesse coutumière, un jour qu'il lui dit : « Il y a un grand intérêt à savoir ce que font les souverains, tandis qu'on n'ajoute aucun intérêt à ce que fait la grande-duchesse. »

Élisa avait parfois grand'peine à accorder ses devoirs de

grande-duchesse avec ses préoccupations de princesse. Son embarras fut grand, par exemple, quand l'empereur prétendit obliger l'État de Lucques à céder les cantons de Carrare et de Massa à la Toscane contre ceux de Pescia et de Pietrasanta. Le frère et la sœur semblent avoir cherché en cette affaire à se duper l'un l'autre. Napoléon avait imposé à la principauté de Lucques une contribution annuelle de deux cent mille francs; Élisa prétendit qu'elle était absolument hors d'état d'en supporter le poids; toutefois, ajoutait-elle, il serait possible d'obtenir cinquante et même quatre-vingt mille francs si on l'augmentait des enclaves de Borgo et de Pietrasanta, qui appartenaient au grand-duché (16 août 1810). L'empereur fit la sourde oreille. Élisa ne se tint nullement pour battue; elle lui représenta qu'elle était obligée de pensionner cinq cents religieuses par suite de la suppression des couvents en Italie et que le subside de quatre millions et demi qu'on lui offrait en compensation était tout à fait insuffisant..., et elle demanda que les deux enclaves en question lui fussent, par surcroît, données en dédommagement (septembre 1810). Cette fois, l'empereur accepta ; seulement, il exigea que la princesse fît en retour abandon à la Toscane des territoires de Carrare et de Massa ; à cet échange, sa principauté perdait huit mille habitants et des carrières inappréciables « sous un règne qui élève tant de monuments, écrivait-elle, et qui rend les marbres statuaires si nécessaires à la France » (décembre 1810). Aussi prit-elle énergiquement, mais sans succès, d'ailleurs, la défense de sa principauté contre son grand-duché.

A la vérité, Élisa se sentait bien mieux en sympathie avec la population à Lucques qu'à Florence; là, elle y était maîtresse de ses actions, et c'est de Lucques qu'elle faisait son séjour toutes les fois qu'elle en trouvait le loisir. « Il me semble, répétait-elle, que je suis ici au milieu de ma famille; mais, hélas! il me faut repartir bien vite. Que dirait l'empereur s'il apprenait que j'ai quitté Florence? »

Cette préférence d'Élisa se conçoit d'autant mieux que la haute société florentine s'obstinait dans une réserve hostile, malgré toutes ses avances; à sa prière, l'empereur avait constitué sa cour de la façon la plus large. Le cardinal-archevêque Zondadari fut nommé premier aumônier, avec quatre chapelains pour le seconder; une dame d'honneur, quatre demoiselles de compagnie, vingt-huit dames d'atour, vingt chambellans, douze pages, cinq

écuyers pris parmi les familles les plus nobles composèrent la maison de la grande-duchesse, qu'un préfet du palais et un maître des cérémonies furent appelés à diriger. Élisa trouva encore que ce n'était pas assez. Elle créa de sa propre autorité six autres dames d'atour et six chambellans, ce dont l'empereur la reprit. Dans sa villa du *Poggio Imperiale*, les réceptions, les fêtes se succédaient; deux fois par semaine une troupe française venait y donner les représentations. Tout cela en vain. La grande-duchesse, il faut le reconnaître, montrait parfois une morgue qui ne pouvait manquer de lui aliéner les sympathies. Ce fut le cas dans l'incident suivant, qui eut lieu pendant l'été de 1809.

La comtesse d'Albany, dont l'ami, le peintre Fabre, lui avait naguère servi de guide dans les musées florentins, vivait, non pas dans la retraite, où son double deuil et ses erreurs passées auraient dû la tenir, mais fort brillamment entourée, fêtée par tout ce que la ville la plus artiste du monde contenait de fins esprits, de peintres, de statuaires, de gentilshommes; cette manière de cour, où la comtesse était traitée en veuve d'un prétendant, donna vite ombrage à Élisa, d'autant que, la comtesse ayant hérité à l'égard de la France des sentiments du poète Alfieri, dont elle avait si longtemps partagé l'existence, le langage qu'on tenait chez elle était des plus hostiles au nouveau régime. Élisa sollicita donc du ministre de la police générale, qui était alors Fouché, l'ordre d'inviter la comtesse d'Albany à s'éloigner de la ville. Cependant, en chargeant le général Menou de l'informer de cette décision, Élisa affecta d'en éprouver un véritable déplaisir; elle lui demanda même s'il savait le motif d'une rigueur aussi inattendue. Le général, qui était fort des amis de la comtesse, crut bonnement devoir profiter de cette manière d'ouverture pour lui donner quelque espoir et l'engager à tenter une démarche auprès de la grande-duchesse. Une grosse difficulté s'éleva tout d'abord. La comtesse voulait être reçue par Élisa avec tous les honneurs dus à la veuve d'un roi d'Angleterre, d'égale à égale, et non en suppliante. Après de longs pourparlers, Élisa céda, se réservant la dernière manche. Au jour dit, la comtesse arriva au palais dans son carrosse de gala, qui n'avait point roulé de mémoire d'homme, ses laquais habillés de leurs plus belles livrées, portant tricornes et perruques poudrées. Les principaux fonctionnaires et dignitaires de la cour l'attendaient sur le seuil, et elle fut conduite de salon en salon et de galerie en galerie jusque dans une petite pièce où

la grande-duchesse, couchée dans son lit, la reçut en déshabillé du matin, étant, lui dit-elle, incommodée, en sorte que la comtesse dut se contenter d'accepter, en retour des révérences d'usage, un petit signe de tête. Après qu'elle l'eut écoutée longuement avec une feinte bonne grâce, la grande-duchesse lui dit brusquement : « Pourquoi donc, chère comtesse, Alfieri était-il si grand ennemi des Français ? » — « Vous me montrez qu'il avait bien raison de l'être, » repartit la comtesse, qui, lui tournant le dos, s'en alla sans faire de révérence. Deux jours après, elle était exilée, on ne lui accorda pas même le temps de donner ordre à ses affaires. Tout Florence prit parti pour elle et censura sans ménagements Élisa.

L'enlèvement du pape, qui fut accompli vers ce temps, porta à son comble l'animadversion contre le régime français. Radet avait été chargé d'aller se saisir de lui à Rome et de le ramener ; arrivé dans le voisinage de Florence, il envoya prendre les ordres de la grande-duchesse (21 juin 1809). Elle se trouvait à sa villa et le cercle était sur le point de se séparer lorsqu'entra l'estafette du général ; Élisa le renvoya aussitôt, en le faisant accompagner du directeur de la police, qui avait ordre d'offrir ses services au pape et de l'informer qu'il pouvait se reposer à la Chartreuse, tout le jour suivant, de la fatigue qu'avait dû lui causer son voyage précipité (Pie VII avait alors soixante-sept ans). Il était alors neuf heures du soir. A minuit, Mariotti, devenu général et aide de camp du prince Félix, partait en toute hâte pour réveiller le prisonnier et l'obliger à reprendre à l'instant la route de Gênes, tandis que son compagnon, le cardinal Pacca, était emmené sur la route de Bologne ; Mariotti et quatre hussards devaient accompagner le pape tant qu'il se trouverait sur le territoire toscan.

A quoi attribuer ce revirement, si ce n'est à la crainte du trouble que ne manquerait pas de provoquer dans le pays, dès qu'elle y serait connue, la présence de l'auguste exilé, et cette crainte, que l'événement ne justifia pas, n'était pourtant pas sans fondement, ainsi que le montre le passage suivant du rapport adressé par Mariotti à la grande-duchesse : « Les courriers avaient divulgué tout le long de la route que le pape venait d'être enlevé à Rome et qu'on le conduisait prisonnier en France. Depuis la Spezzia jusqu'ici (Chiavari), toutes les cloches des villages ont sonné à notre apparition, et les prêtres et les paysans, les femmes et les enfants se précipitaient à genoux, en

pleurant, sur son passage. Le profond respect que j'ai témoigné pour sa personne, marchant à pied, et le chapeau sous le bras, à côté de sa chaise, toutes les fois que je voyais trop de spectateurs, quelques louis donnés à temps aux curés pour distribuer des aumônes en son nom et pour dire des messes pour son heureux voyage, m'ont souvent tiré d'embarras, et j'ai vu que l'or avait plus de crédit que les bénédictions. » Radet terminait par ces paroles, dont la vanité de la grande-duchesse dut être démesurément flattée : « Les gendarmes de la garde de Lucques sont les seules troupes dont j'ai pu me servir pendant tout le voyage. Le Saint-Père a paru préférer cette escorte à toute autre, il la regarde comme un honneur rendu à son rang, et j'ai eu soin de dire partout que c'était la garde de Votre Altesse, les voitures, courriers, officiers d'ordonnance de Votre Altesse que le Saint-Père avait à sa disposition » (12 juillet).

Cependant le pays resta calme. A tout hasard cependant, quelques prêtres, des moines furent emprisonnés; l'archevêque de Pise dut se rendre à Paris pour y répondre de l'attitude de son clergé; tout au plus se livra-t-on à des gamineries; on grisa un coq, éternelle allusion en Italie au peuple gaulois, et on le poursuivit à travers les rues à coups de pierre; on apposa de nuit aux murs quelques placards injurieux; le cercle de la grande-duchesse se clairsema de plus en plus.

Élisa eut de nouveau recours aux spectacles. La nouvelle de la victoire de Wagram servit d'occasion à une fête merveilleuse; le palais Pitti fut tout illuminé, ainsi que les jardins, que dominait encore une statue colossale de la grande-duchesse Jeanne d'Autriche, qu'on avait transformée en 1636 en une déesse de l'Abondance et qu'Élisa se proposait de remplacer par un « temple de l'immortalité avec le génie militaire écrivant le nom du plus grand des héros du siècle. » Un globe aérostatique, qui « figurait l'aigle impériale tenant la foudre, » fut lancé sur un signe de la grande-duchesse, et cette fois la malignité de ses ennemis ne réussit pas à le faire retomber.

Les jours suivants, la Raucourt, venue sur l'ordre de la grande-duchesse, joua, sur le théâtre de la Pergola, *Rodogune* et *Britannicus*.

La nouvelle de la conclusion du traité de paix de Vienne parvint en quatre jours seulement à Florence, où elle fut connue le 20 octobre; la proclamation en fut fixée au lendemain. Afin de

rehausser l'éclat de cette cérémonie, Élisa décida que tout le corps municipal y figurerait à cheval, en uniforme; mais, le maire lui ayant représenté que la plupart de ses collègues étaient des hommes d'âge qui n'avaient jamais pratiqué l'équitation et feraient triste figure dans le cortège, Élisa se contenta qu'ils la suivissent en carrosse. Au bal que donna le préfet, on la vit ornée d'une parure d'émeraudes admirables que les méchantes langues prétendirent avoir été volée à l'église de Notre-Dame de Lorette; elle voulut y danser la *furlana,* qui demande de la grâce et beaucoup de légèreté, et, comme elle ne possédait ni l'une ni l'autre, elle se laissa choir fort malheureusement sur la carne d'un meuble. On la releva privée de sentiment et elle ne dansa plus la *furlana.*

Le jour suivant, la « saison » de Florence ayant pris fin, la cour, ainsi que nombre de membres de la haute bourgeoisie et tous les étrangers, partirent pour Pise, dont le climat tempéré passait pour l'emporter de beaucoup, en cette saison d'automne, sur celui de Florence. Élisa, toutefois, ne comptait demeurer que peu de temps absente, mais bientôt des humeurs noires la prirent, des crises nerveuses survinrent, qui furent attribuées d'abord dans le public aux nouvelles qu'elle recevait de Paris touchant le divorce que l'empereur s'efforçait péniblement d'imposer à Joséphine. On changea bien vite d'opinion toutefois quand on vit les médecins qui l'avaient soignée pendant sa première grossesse s'empresser autour d'elle. Il fut question de la ramener à Florence dans une barque qu'auraient traînée des forçats amenés du bagne de Livourne, car elle ne pouvait se décider à renoncer au projet de donner, pour les fêtes du nouvel an, un bal où tous les conviés auraient porté des costumes du temps de François de Médicis et de Bianca Capello, sa belle maîtresse. Mais sa faiblesse la retint à Pise, où elle dut passer la mauvaise saison, sans autre distraction que le récit des aventures amoureuses survenues dans sa capitale, dont ses chambellans et ses dames d'atour lui narraient dans leurs lettres les plus scabreux détails.

Dans les premiers jours de mars, elle se mit en route pour Paris, afin d'assister aux cérémonies du mariage de l'empereur; elle n'emmenait que quelques personnes, et son train se composa seulement de sept voitures et de quatre fourgons.

Le prince Félix, après l'avoir accompagnée jusqu'à la pre-

mière étape, s'en revint à Florence, car il était chargé de gouverner en son absence. Il se borna, assure-t-on, à mener joyeuse vie dans son petit palais de la Crocetta, où il tenait cercle tous les soirs jusqu'à une heure tardive; quant aux affaires dont on voulait l'entretenir, il s'en déchargeait en répondant invariablement : « Nous en prenons bonne note pour le retour de Son Altesse Impériale. »

Élisa voyagea avec une extrême diligence, à ce point qu'arrivée au col du Mont-Cenis, son médecin exigea qu'on fît halte une journée, car il commençait à craindre pour la santé de la petite princesse Napoléon que sa mère avait tenu à conduire à Paris. Aussitôt, la grande-duchesse, toujours en quête d'occupations ou d'amusements, se mit en tête d'organiser un bal; l'orchestre fut composé des joueurs de cornemuse et de bugle de la montagne, et les bons moines, fort surpris sans doute d'un spectacle si inaccoutumé, formèrent l'assistance.

Le 16 mars, Élisa arriva à Paris; elle s'établit au Luxembourg, où Laplace, chancelier du Sénat, lui avait offert l'hospitalité.

Le 3 juillet, un fils lui naquit, auquel furent donnés les noms de Charles-Napoléon-Jérôme, car il eut pour parrain le roi de Westphalie. Cent un coups de canon annoncèrent cette nouvelle aux Florentins. L'enfant fut déclaré, conformément aux constitutions de la principauté et du grand-duché, prince héritier de Lucques et de Piombino et grand-duc héritier de Toscane.

Élisa avait été choyée et adulée à satiété; son frère s'était montré presque affectueux pour elle, et de cette époque date peut-être entre eux une plus grande cordialité qu'auparavant, ainsi qu'en témoigne une lettre qu'elle lui adressa le 1er juillet, c'est-à-dire la surveille de son accouchement; on y lit le passage suivant : « Après quatre années de peines et de chagrins, j'ai la consolation de voir que V. M. ne me croit pas indigne de son attention. Le plus grand des monarques veut bien s'intéresser au destin de la plus humble des femmes. » Élisa était alors, grâce à son frère, princesse de Lucques et de Piombino, grande-duchesse de Toscane, ce qui donne de la saveur au compliment.

Néanmoins, malgré le bon accueil qu'on lui faisait, Élisa avait hâte de reprendre les rênes de son gouvernement qu'elle sentait en mauvaises mains; livrés à eux-mêmes, les préfets se contrecarraient, les fonctionnaires français cherchaient à annihiler les

administrations indigènes, conseils municipaux, conseils généraux, tout allait à la dérive. Élisa mit ordre à tout. Elle régla le service des postes, qui n'existait pour ainsi dire pas dans la principauté de Lucques, obtint de l'empereur la suppression de la régie des sels et des tabacs et de certains droits de douane, entama de laborieuses négociations relativement au droit d'aubaine, négociations qui se prolongèrent pendant plus d'une année et dont la conclusion fut un décret impérial conforme à ses réclamations, en date du 6 août 1811 ; elle s'occupa plus activement que jamais de l'amélioration des ports, des routes et d'apprendre à ses sujets à tirer parti des ressources merveilleuses de toute espèce que leur offrait leur territoire. Et, comme ces occupations ne suffisaient pas à l'absorber, elle voulut se procurer le divertissement de la chasse ; les bois giboyeux ne manquaient pas aux portes mêmes de Florence. Rollier, l'intendant général de Madame mère, fut chargé de lui envoyer des fusils du dernier modèle ; il lui prit aussi fantaisie de patiner et l'on dut, pour satisfaire son caprice, créer des étangs artificiels.

Rollier, qui était devenu à Paris le factotum de la grande-duchesse depuis que Mme de Laplace avait résigné cette fonction, qu'elle trouvait vraisemblablement trop lourde, devait fournir la cour de Florence de tout ce dont elle avait besoin, mouvements de pendule et caisses de champagne, services à thé et boîtes de pharmacie, « feuilles de peau d'âne à mettre dans un livre de notes et propres à écrire dessus, » chemises de nuit en batiste, pots de pâte d'amande en quantité invraisemblable, aiguilles à broder ; une fois, il fut autorisé à dépenser « non plus » de dix mille francs pour un crachat en brillants et une toison d'or. En récompense de ses services, Élisa lui fit cadeau d'une chaîne d'or de Venise avec un gros diamant au fermoir.

Le prince Félix le chargeait d'ordres de nature plus délicate ; il lui fallait une lorgnette de spectacle « parfaitement semblable à celle dont se sert la princesse », une robe de bal « garnie de belles fleurs », deux corsages, des chapeaux, des toques, des boucles de souliers et cent autres colifichets de femme dont il ne semble pas que la princesse ait eu la surprise. Le 7 octobre 1811, le secrétaire intime du prince lui adresse le billet que voici : « J'ai l'honneur de vous transmettre un paquet de cheveux de S. A. que je vous prie de faire filer en trois pièces, savoir : une pièce de quatre brasses de long et deux bracelets d'une brasse de

longueur chaque; si les cheveux ci-joints ne suffisaient pas, je vous en enverrais d'autres par retour du courrier. » Billet qui fait assurément grand honneur à la verdeur du prince Félix, car il n'est pas donné à quiconque de se sentir obligé et d'être à même, à l'âge qu'il avait alors, de distribuer ainsi ses cheveux à l'aune.

L'envie s'attache aux grands et, si l'on interprétait mal les allures du prince, on soutenait de plus en plus péremptoirement que la princesse ne demeurait pas en reste avec lui; on trouvait à reprendre dans l'intérêt qu'elle montrait à certains de ses pages, à l'un surtout qui fut envoyé par elle sans pitié dans un bataillon de marche, simplement parce qu'il avait été surpris avec la comtesse de Montecatini, laquelle passait pour la beauté la plus accomplie de Florence. On blâmait aussi sans vergogne l'attachement qu'elle montrait à ses fonctionnaires, au préfet de Livourne, le baron Capelle, dont elle avait eu fort à se louer pourtant, à celui de Florence, galant homme et d'esprit distingué, au négociant Eynard, au jeune Lucchesini, à Cenami enfin revenu de Paris, mais revenu, hélas! pour se faire peu après surprendre dans un pavillon que la comtesse Mozzi possédait sur les bords de l'Arno et qu'elle s'était plu à faire mignonnement décorer. Au-dessus de la petite entrée se lisait, étrange rencontre, cette devise de Pierre Soderini, le malheureux gonfalonier, dont la famille avait ses maisons à cet endroit : *Justus ut palma florebit*. C'était là qu'en secret venaient se divertir, loin de la contrainte des réceptions officielles, les officiers de la garnison et les gentilshommes de la cour. Quand Élisa apprit que Cenami était du nombre et que même on l'avait vu s'esquiver par une issue secrète, elle se hâta d'acheter la maison, qui demeura dès lors close.

On fit trêve à ces frivolités devant la grande douleur et la déception profonde qu'éprouva Élisa au printemps de l'année 1811. Le début en avait été heureux pour elle; l'empereur venait de voir naître un héritier de son Empire, auquel une députation toscane alla porter l'hommage de la fidélité du grand-duché; sa fortune, et partant celle de ses créatures, semblait donc affermie à toujours; le carnaval avait été fort gai, la Toscane était tranquille, tout semblait sourire à la grande-duchesse quand subitement son fils Jérôme, né à Paris l'année précédente et qui était hydrocéphale, tomba en danger de mort. Élisa revint en toute hâte de Piombino, où elle était allée inspec-

ter la coupe de ses bois, et obtint de l'archevêque de Lucques la faveur d'un *triduo* devant le *Volto Santo,* précieux crucifix que l'on ne montrait aux fidèles que dans de rares occasions et dont la vertu était réputée très grande. L'enfant mourut le 17 avril dans le château de Marlia. Élisa en manda la nouvelle à son frère dans une lettre désespérée :

Sire,

On vient de me transporter ici, dans un état qui me prive à chaque instant de l'usage de mes sens. Mon fils Jérôme est expiré le 17 à Marlia, à cinq heures du matin, à la suite d'une maladie qui paraissait d'abord n'être que les conséquences de la dentition, mais qu'on a reconnu pour une hydropisie au cerveau. On a ouvert la tête de l'enfant et on y a trouvé dix onces d'eau. Le prince de Lucques, qui se trouve dans un état terrible, doit avoir prévenu V. M. une heure après le décès. Je prie donc V. M. de me pardonner si je n'écris pas moi-même, mais je suis dans un tel abandon de forces que je ne saurais pas tenir la plume.

Je me recommande à la haute protection de V. M.

Je suis, avec un profond respect, Sire, de V. M. I. et R., la plus dévouée et soumise sœur.

ÉLISA.

Poggio a Cajano, 19 avril 1811.

Pour Félix, si l'on ne savait par sa femme qu'il était « dans un état terrible, » on aurait grand'peine à trouver trace de regret bien profond dans la lettre pompeuse et terne à laquelle ne manquait même pas l'inévitable hymne à la gloire impériale qu'il adressa à l'empereur.

L'ensevelissement eut lieu à Lucques dans l'église S. Paolino, paroisse de la cour, où fut inhumé, le 10 juin suivant, très privément, le corps d'un autre enfant d'Élisa, Félix Napoléon, né en 1798 à Marseille et qui n'avait vécu aussi que peu de mois. L'Académie de Carrare fut chargée d'élever un monument aux deux enfants ; elle n'eut même pas le temps d'en ébaucher l'esquisse, et aucune trace de leur sépulture ne subsiste dans la petite église où ils reposent.

Malgré son deuil, Élisa présida, l'année suivante, le carnaval, qui fut des plus brillants qu'on ait vus à Florence depuis longtemps ; le 1er octobre, elle reçut et publia une dépêche partie de Paris le 27 septembre, dans laquelle l'empereur lui annonçait la

victoire de la Moscowa et l'invitait à tirer, pour la célébrer, cent un coups de canon; le 5 octobre parvint une autre dépêche contenant la nouvelle de l'entrée de l'empereur à Moscou, le 14 septembre à trois heures et demie. L'annonce de ses triomphes venait à point. Grâce à des libéralités habilement réparties, le peuple acclamait encore la grande-duchesse chaque fois qu'elle se montrait; mais, en réalité, la conscription, de plus en plus dure, l'exaspérait, le système du blocus le ruinait; les marchands fermaient leurs boutiques, les cultivateurs n'ensemençaient plus leurs champs. Le décret de séquestre contre les Ottomans avait, écrit Élisa à l'empereur, jeté la consternation à Florence et à Livourne, dont il détruisait complètement le commerce et l'industrie. Trente mille ouvriers allaient se trouver sans travail.

A la faveur de ces misères, le clergé reprenait son ascendant, et la tenue qu'affectaient les prélats agréables à la cour, et auxquels l'évêque Osmond donnait le ton, était pour beaucoup dans ce revirement. Cet évêque avait été envoyé de Nancy par l'empereur pour remplacer le défunt archevêque de Florence; mais le pape lui ayant refusé sa sanction, il était arrivé muni seulement d'une lettre du cardinal-vicaire le chargeant « d'exercer les fonctions épiscopales » et lui faisant défense de s'installer à l'archevêché.

Le chapitre le traita donc en « évêque élu », et il se vit obligé d'habiter le petit palais de la Crocetta où se trouvaient déjà le prince Félix et sa joyeuse cour, en attendant qu'on lui aménageât une résidence.

Ce voisinage ne le gêna guère, car il était bon vivant et grand amateur de bonne chère; il fréquenta même les réceptions et les bals et ne regardait nullement les spectacles comme une chose interdite. Aussi ses ouailles n'étaient-elles rien moins que disposées à le considérer comme leur pasteur; les dévotes se laissèrent même persuader que sa bénédiction apportait l'excommunication et elles s'efforçaient de toutes les façons d'échapper au danger de ses signes de croix. Quand la princesse Teano, étant dans son carrosse, le voyait venir de loin, elle s'empressait d'en baisser les stores en toute hâte. L'archevêque, toutefois, prenait sa revanche dès que, du haut de la terrasse de son nouveau palais, qui faisait face au sien, il l'apercevait regardant à travers les volets mi-clos de sa fenêtre; il ne manquait jamais alors de déposer sa pipe et de lui décocher vivement sa bénédiction.

Ce qui rendait plus difficile la situation d'Élisa, c'est que ses embarras d'argent avaient recommencé ; elle avait dû augmenter considérablement son train ; elle possédait à Florence et aux alentours le palais Pitti, le palais de la Crocetta, le grand et le petit « Casino », près Saint-Marc, Poggio Imperiale, l'Imperialino ; elle entretenait une cour nombreuse, possédait quinze chevaux dans ses écuries, et l'empereur l'avait obligée à s'acheter pour trois cent mille francs de vaisselle plate. Or, sa liste civile ne s'élevait qu'à un million et demi, dont il fallait déduire les cinq cent mille francs qu'elle était tenue de consacrer aux musées, établissements scientifiques, bibliothèques et collections. Bien plus, l'empereur supprima en 1811 une pension de cent cinquante mille francs qu'il lui accordait, bien qu'elle l'eût supplié de la lui continuer « en l'honneur de la naissance de son fils ». Sa liste civile lui était elle-même payée irrégulièrement.

Pour surcroît de malheur, tandis qu'il neigeait si terriblement en Russie durant l'automne de 1812, il pleuvait à torrents en Toscane ; les rivières débordèrent, le Serchio inonda toute la plaine lucquoise ; Félix s'y fit aussitôt transporter en chaise à porteur et distribua des secours.

Quand vint la nouvelle du désastre de la Grande-Armée, Élisa, comme on devait s'y attendre, ne perdit nullement courage ; à la date du 25 décembre, elle adresse de sa main une lettre à l'empereur pour le féliciter de son retour et l'assurer qu'aucun département n'était « plus soumis, plus dévoué, plus tranquille que la Toscane » ; sans doute elle s'illusionnait elle-même au point de croire que la possession de ses États ne courait aucun risque ; la preuve en est qu'au commencement de 1813, elle se sentait assez de liberté d'esprit pour poser devant un peintre italien qui la représenta entourée de toutes les dames de sa cour ; elle s'occupa de faire restaurer les tableaux réunis par elle au palais de Lucques, envoya à ses frais de jeunes artistes à Rome s'y perfectionner dans les beaux-arts, continua de veiller au détail de l'administration comme si de rien n'était.

Le prince, pour sa part, s'appliquait à constituer un nouveau régiment de hussards.

En juillet, la cour se rendit aux bains de mer ; à son retour, la princesse fut prise « d'une maladie nouvelle que l'on désigne du nom de *choléra morbus*, » dit une lettre de quelqu'un de sa cour.

Cependant, une certaine agitation commençait à se trahir

dans les départements toscans et surtout à Livourne, particulièrement éprouvée par le blocus, et dont les Anglais pratiquaient depuis longtemps les habitants. Élisa dut faire emprisonner deux députés de cette ville pour avoir tenu des propos outrageux pour l'empereur.

En l'informant de cette résolution, elle eut soin de lui dire : « V. M. me connaît assez pour être assurée que les mesures violentes ne sont pas dans mon caractère. Je ne me suis jamais départie du système de douceur qui convient aux Toscans. J'en ai fait surtout usage dans les circonstances difficiles. » D'ailleurs, à ce moment même, les Toscans semblaient tout aussi attachés qu'auparavant au régime impérial. Sous la conduite du cardinal Zondadari, que l'on trouvait toujours prêt à faire éclater son zèle pour la famille napoléonienne, une députation alla porter à l'empereur l'assurance du dévouement de la Toscane. L'empereur tint apparemment ses protestations pour sincères ou tout au moins pensa qu'en Toscane les dangers étaient moins pressants qu'autre part, car il rappela le régiment de la Tour d'Auvergne qui y tenait paisiblement garnison depuis plusieurs années. Le service intérieur fut assuré par un corps de chasseurs volontaires qu'on avait recrutés et exercés à la hâte. La grande-duchesse, toutefois, ne paraît pas avoir beaucoup compté sur eux, car elle crut plus sûr de confier la garde de ses propriétés et des places fortes à sa milice lucquoise qu'elle savait toute dévouée.

Cependant, d'une part, les Autrichiens approchaient de Bologne et déjà, de ce côté, ses courriers étaient interceptés ; de l'autre, Murat avançait en armes vers Rome, sans que l'on pût pénétrer ses véritables intentions ; les Anglais s'étaient saisis par surprise du port de Viareggio ; de là, ils avaient poussé jusqu'à Lucques, défendue seulement par cent cinquante soldats et qui fut occupée un jour ; leurs navires menaçaient Livourne et la population était en transe, bien qu'ils se fissent précéder d'étendards portant ces mots : *Indipendenza Italiana*, avec deux mains unies. « Les femmes et les Français quittent la Toscane, » écrivait Élisa à son frère le 12 novembre 1813, et elle terminait sa lettre en disant : « J'ai fait toutes les dispositions qui peuvent mettre Florence à l'abri d'un coup de main. Le prince de Lucques s'y maintiendra de sa personne tant que des forces supérieures ne l'obligeront pas à l'évacuer ; alors il se retirerait à Livourne. Pour moi, je suis bien décidée à ne quitter le grand-

duché que dans le cas où l'ennemi occuperait Florence et à me retirer par Piombino à l'île d'Elbe, où j'attendrai avec sécurité le terme de ces succès éphémères. »

Élisa, on le voit, avait l'âme bien trempée. Elle menaça de sa colère ceux qui montreraient quelque irrésolution dans l'accomplissement de leurs devoirs; le commandant de Viareggio fut sur son ordre condamné à mort, cependant, elle commua sa peine en un exil à l'île d'Elbe; de nouvelles troupes furent enrégimentées; Félix alla à Lucques établir des batteries et y organiser des travaux de défense; bref, la résistance fut organisée autant que faire se pouvait sans argent, car le trésor était vide, et sans préparation, car la confiance d'Élisa en l'étoile de son frère l'avait empêchée de songer à se préparer les moyens de défendre par elle-même les biens qu'elle tenait de sa magnanimité.

Mais comment résister au torrent qui allait emporter si rapidement et si complètement, en Italie comme ailleurs, toute trace de l'œuvre de l'empereur? Le 31 janvier, à peine Élisa venait-elle de faire partir pour Lucques sa fille, que le maréchal de camp Minutolo, à la tête d'un détachement de troupes napolitaines, se présenta aux portes de la ville. A cette nouvelle, la foule se porta précipitamment vers le palais Pitti, faisant entendre des cris de menace; elle l'aurait envahie pour en chasser la grande-duchesse si le maire n'était intervenu; il réussit à calmer son impatience, persuada à Élisa que la curiosité seule avait amené ses sujets en aussi grand nombre vers sa demeure, et, son honneur lui paraissant sauf, elle se décida à s'éloigner. Comme sept ans auparavant la reine d'Étrurie, Élisa dut quitter sa capitale furtivement, et, moins épargnée qu'elle, elle se vit assaillie à son départ d'injures et même d'immondices; les gendarmes qui escortaient son carrosse eurent grand'peine à lui frayer un passage; ils durent dégainer. Dans la ville, la populace houspilla quelques militaires français et brûla les bureaux de l'administration. Cependant, les forts San Giorgio et San Gio-Batista restaient aux mains de la grande-duchesse. Mais, comme Élisa ne pouvait se résoudre à admettre que sa sœur et son beau-frère eussent effectivement le projet de la déposséder, et s'attendait, tout au plus, à avoir à subir une occupation temporaire, elle envoya à Florence un de ses secrétaires avec l'ordre de ménager un accommodement entre le commandant français et les généraux du roi de Naples; Florence leur fut livrée le 23 février; ils avaient

occupé Livourne sans résistance le 20; partout l'ordre était donné de recevoir les troupes napolitaines comme des troupes non belligérantes.

Le prince Félix, après avoir confié la régence à Élisa le 19 février, avait quitté Pise pour se rendre à Gênes, emmenant les quelques soldats dont il pouvait disposer et ramassant tous ceux qu'il rencontrait sur sa route. Parvenu à Gênes, il prévint l'empereur qu'il se tenait à ses ordres et que le duc d'Otrante se trouvait auprès de la duchesse. C'était laisser auprès d'elle un dangereux conseiller.

Le roi Murat pensait que son autorité serait reconnue à Florence sans difficulté et que le royaume de Naples, accru de la Toscane, des Marches, de la Romagne, des Légations, deviendrait le royaume d'Italie; mais les Florentins avaient trop cruellement senti le danger de changer de maître pour ne pas préférer à un nouveau régime le retour à l'ancien ordre de choses; ils manifestèrent de façon non équivoque leur désir de voir rentrer dans sa capitale leur grand-duc, le prince Ferdinand, fils du grand-duc Léopold, dont le souvenir leur était demeuré particulièrement cher; la cocarde toscane fut partout arborée. Les généraux de Murat l'interdirent, aussitôt un sourd mécontentement commença à naître contre les « Murattini, » comme on appelait un peu dédaigneusement les partisans du roi de Naples. Élisa pensa qu'elle pourrait tirer parti de ce réveil de l'esprit national, non pour reconquérir la Toscane, mais, à tout le moins, pour se maintenir dans sa principauté. Ses sujets, au reste, semblaient tout disposés à lui rester fidèles; quand elle avait été nommée régente par le prince, toutes les autorités étaient venues « apporter leurs hommages au pied de son trône. » Elle déclara qu'elle rompait tout lien avec l'Empire, qu'elle entendait assurer l'indépendance de ses États, et, pour bien marquer ce revirement, elle ordonna aux fonctionnaires français de dissimuler leurs insignes et aux militaires de remplacer la cocarde française par la cocarde lucquoise, qui n'en différait, il est vrai, que par la nuance du bleu. Fouché, si expert en ces sortes de défections, était, ne l'oublions pas, à la cour d'Élisa.

Qui sait si cette manœuvre, peu honorable mais habile, n'aurait pas sauvé à la princesse l'amertume de perdre même ce coin de terre si l'Angleterre n'était intervenue là, comme ailleurs, inexorable? Lord Bentinck avait mis garnison à Livourne le

8 mars, malgré les protestations des officiers du roi Murat; il se dirigea vers Lucques avec un corps de deux mille cinq cents hommes, ramassis de toutes les nationalités : Écossais, Italiens, Hanovriens, Albanais. Élisa lui députa le vieux Lucchesini, accompagné de Lambert; à leurs discours, Bentinck se contenta de répondre : « Si vous ne faites partir immédiatement cette femme, je la ferai arrêter et conduire à la frontière. » Élisa disposait encore de dix-neuf bataillons de soldats lucquois; elle n'osa pas mettre à l'épreuve leur courage et leur fidélité. Grâce à l'intermédiaire du roi de Naples, un délai lui fut accordé; les bandes anglaises, qui répandaient la terreur dans le pays, se retirèrent, et, le matin du 13 mars, ayant confié aux membres du Conseil de régence qu'elle venait d'instituer le soin de gouverner le pays, elle quitta sa capitale pour se rendre à son tour à Gênes. Les soldats de Murat occupèrent la ville; les paysans pillèrent le palais. La plus grande partie du mobilier personnel d'Élisa l'avait précédée à Gênes, car, même en ces moments critiques, son souci des choses matérielles ne l'abandonnait pas; certains habitants de Lucques reçurent en dépôt ce qu'elle ne put expédier.

On conte que, peu de jours avant cette catastrophe, l'archevêque Osmond était venu la gourmander sur sa conduite passée et qu'Élisa l'interrompit en lui lançant un encrier au visage.

Aussitôt installés, les régents s'étaient fait présenter l'état du trésor public; d'aucuns s'attendaient à y trouver un demi-million de francs, d'autres poussaient leurs espérances jusqu'au million d'écus. Il était à sec.

Les derniers décrets de la princesse abolissaient l'impôt sur la mouture, si odieux dans toute l'Italie; évidemment, elle n'avait songé qu'à se faire regretter de ses sujets. Devaient-ils, tout bien considéré, montrer quelque joie de ne l'avoir plus pour souveraine? Ils se le demandèrent assez longtemps, car ils étaient fort en peine du sort que leur réserverait l'empereur d'Autriche; enfin, le 3 avril, ils firent, à tout hasard, dire un *Te Deum*. Leur incertitude dura jusqu'à la fin du grand dépècement de l'Europe, qui eut lieu à Vienne; dans les derniers jours du mois de novembre 1817, le comte de Saurau, gouverneur autrichien de la Lombardie, remit le duché de Lucques au ministre d'Espagne à Turin, de Bardaji y Azara, représentant de S. M. Marie-Louise, ex-reine d'Étrurie. « C'est un sujet de satisfaction particulière pour l'administration autrichienne, proclamait Saurau, que de remettre ce duché, après

tant de vicissitudes, à son nouveau souverain dans un état assez satisfaisant; notre sainte religion et le clergé entourés des égards qui leur sont dus, l'administration publique fonctionnant dans toutes ses branches, la justice rendue avec impartialité et les finances florissantes, malgré les temps difficiles et de nombreuses dettes. » La reine voulait apporter la paix, l'oubli des anciennes querelles. « Que tout ce qui regarde les événements passés soit enseveli dans un éternel oubli, » ordonnait-elle dans sa proclamation, et elle défendit les acclamations et les décharges de coups de feu sur son passage à peine de deux cents livres d'amende.

A Florence, les généraux du roi de Naples, incertains de l'avenir, s'étaient contentés de changer les fonctionnaires sans rien modifier au régime administratif; Alonzo Sanchez, duc de Sant' Arpino, reçut, sous le titre de commandant royal suprême des trois départements, des pouvoirs qui équivalaient à ceux dont Élisa était investie. Murat, pour se rendre populaire, abolit les prohibitions qui frappaient les denrées coloniales, rendit au port de Livourne ses anciennes franchises, supprima les importations extraordinaires exigées par l'administration française. Mais les Toscans n'en soupiraient pas moins après l'ancienne forme de gouvernement; des mouvements insurrectionnels éclatèrent. Ils eurent satisfaction. Dans l'accord conclu à Schiarino-Rizzino entre les Autrichiens et le roi de Naples, celui-ci s'engageait à borner ses prétentions au royaume de Naples et à abandonner les États romains et le Grand-Duché. Il informa donc les Toscans, dans une proclamation paternelle, que leur ancien souverain leur allait être rendu (25 avril 1814), et, de fait, Ferdinand fit peu après sa rentrée dans ses États, où tout reprit son train comme avant les événements qui venaient de s'accomplir[1].

E. Rodocanachi. G. Marcotti.

1. Pour Élisa, elle se rendit à Bologne et y passa tout l'hiver, en apparence fort insouciante, donnant des bals, s'occupant de fêtes ; pendant les Cent-Jours, le gouvernement autrichien l'obligea à se retirer en Autriche. Elle y eut un fils, mort en 1833 sans enfants. De retour en Italie après Waterloo, elle vécut quelque temps à Trieste et à Villa Vicentina, puis à Bologne, où sa cour fut fréquentée par d'illustres exilés et beaucoup de beaux esprits. Un cancer de l'estomac l'emporta le 7 août 1820. Félix ne mourut que longtemps plus tard, le 28 avril 1841. Leur fille Napoléone, devenue princesse de Camerata, est morte en 1869.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LES GRANDES FAMILLES COMTALES

A L'ÉPOQUE CAROLINGIENNE.

Un certain nombre d'études ont été, depuis une trentaine d'années, consacrées à la généalogie des grandes familles comtales de l'époque carolingienne. Les travaux d'E. Mabille[1], de Wüstenfeld[2], de Kalckstein[3], de Dümmler[4], d'E. Favre[5], de R. Parisot[6], pour ne citer que les principaux[7], ont à la fois fourni des modèles et donné

1. *Le Royaume d'Aquitaine et ses marches sous les Carlovingiens.* Toulouse, 1870, in-4° (extr. du t. II de la *Nouvelle Histoire de Languedoc*). Plusieurs des listes dressées par Mabille ne peuvent être acceptées qu'avec des réserves. Quelques-unes des généalogies dressées par lui ont dû être modifiées sur certains points. Son travail n'en demeure pas moins notre guide pour tout ce qui concerne la plus grande partie des familles comtales de la Gaule méridionale.

2. *Die Herzoge von Spoleto aus dem Hause der Widonen,* dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte,* t. III (1863), p. 383-432.

3. *Robert der Tapfere, Markgraf von Anjou, der Stammvater des Kapetingischen Hauses.* Berlin, 1871, in-8°; *Abt Hugo, aus dem Hause der Welfen, Markgraf von Neustrien,* dans les *Forsch. z. d. Gesch.*, t. XIV (1874), p. 37-128.

4. Sans que Dümmler ait consacré d'étude spéciale à aucune maison comtale, son introduction aux *Gesta Berengarii imperatoris* (Halle, 1871, in-8°) fournit d'abondants renseignements pour toutes les grandes familles de l'Italie du Nord. Il y a, bien entendu, beaucoup à prendre aussi, pour tous les royaumes francs, dans sa complète et consciencieuse *Geschichte des ostfränkischen Reichs.*

5. *Eudes, comte de Paris et roi de France.* Paris, 1898, in-8° (*Bibl. de l'Éc. des hautes études*, fasc. 99); — *la Famille d'Évrard, marquis de Frioul,* dans les *Études d'Histoire du moyen âge dédiées à M. G. Monod,* p. 155 et suiv.

6. *Le Royaume de Lorraine sous les Carolingiens.* Paris, 1898, in-8°.

7. Mentionnons cependant quelques-uns des travaux relatifs à la question si controversée de l'origine de Robert le Fort, à laquelle M. A. de Barthélemy, en 1873, a consacré un important article (*les Origines de la maison de France,* dans la *Rev. des Quest. hist.*, t. XIII, p. 108-144), M. Favre un appendice (p. 199-206) de son étude sur *Eudes,* M. R. Merlet un mémoire publié dans les *Mélanges Jul. Havet* (p. 9), etc. — Nous avons nous-même étudié la famille

des tableaux de filiation bien établis pour un grand nombre de personnages du IXe siècle et du début du Xe. A partir de cette dernière époque, la féodalité se constitue. Le principe de l'hérédité des comtés, de plus en plus fidèlement observé, change les conditions d'existence des grandes familles comtales, et l'aristocratie devient territoriale, d'internationale qu'elle était à l'époque précédente.

C'est à cette noblesse du IXe siècle que sont consacrés les travaux que nous venons d'indiquer. Nous n'avons pas à résumer ici les résultats acquis ou à tenter de dresser des listes complètes de membres des diverses familles. Mais, de l'ensemble de ces études, se dégagent certaines conclusions d'un caractère général, qu'il est peut-être intéressant de réunir et de signaler.

Il y a bien des incertitudes encore dans les tableaux que l'on a pu dresser des grandes familles franques de l'époque carolingienne. Bien souvent les rapports de parenté, que les érudits ont cru devoir indiquer comme existant entre divers personnages, ne sont que des hypothèses reposant sur des vraisemblances, sur un ensemble de circonstances, plus que sur des preuves directes et positives. Assez rare est déjà le cas où la relation de père à fils est indiquée par le témoignage exprès et précis d'un diplôme ou d'une chronique. Pour des parentés plus éloignées, les indications sont plus exceptionnelles encore et les généalogies doivent être laborieusement reconstruites pièce à pièce. Il y a, cependant, quelques données qui peuvent servir pour ainsi dire de fil conducteur et fournir des points de repère. C'est ainsi que la mention, parfois faite dans les actes, de la nature d'un bien patrimonial, d'un alleu, c'est-à-dire se transmettant en principe de père en fils[1], permet d'établir un rapport de parenté directe entre deux personnages que l'on trouve successivement possesseurs du même alleu[2]. Presque aussi sûres et d'une application beaucoup plus générale sont les conclusions tirées de ce fait, depuis longtemps relevé, que,

de Boson, comte de Vienne, puis roi de Provence. Le sommaire seul de notre travail a été publié (*École nationale des chartes, Positions des thèses soutenues par la promotion de* 1899. Chalon-sur-Saône, 1899, in-8°, p. 108-120). Nous lui empruntons quelques exemples et y renvoyons quelquefois.

1. Il est bien entendu de même des bénéfices, à mesure que ceux-ci tendent à devenir héréditaires comme l'alleu. Cf. Bourgeois, *le Capitulaire de Kiersy-sur-Oise*. Paris, 1885, in-8°, p. 150 et suiv.

2. C'est ainsi que nous connaissons une grande partie de la généalogie de la famille autunoise des comtes Eccard et Theodoric, par les dates relatives à leur alleu de Perrecy, qui passa plus tard, avec les actes le concernant, à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire (Mabille, *le Royaume d'Aquitaine*, p. 13-14). M. A. de Barthélemy (*les Origines de la maison de France*, p. 129-131) et, d'après lui, M. E. Favre (*Eudes*, p. 14-15, cf. p. 203) ont donné des listes de domaines patrimoniaux se transmettant dans la famille de Robert le Fort.

dès le IXe s., les noms se transmettent héréditairement dans les maisons comtales. Pour la fin du Xe s. et pour le XIe, cette transmission est soumise à des règles fixes qui ont pu être déterminées[1]. Pour l'époque antérieure, les observations que nous avons pu faire ne permettent guère d'établir la manière dont les noms étaient choisis et répartis entre les divers fils d'un même comte[2]. La chose est, d'ailleurs, d'autant plus difficile que nous ignorons presque toujours l'ordre dans lequel se sont succédé ces enfants. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'à cette époque, pour des personnages de quelque importance, le nom indique avec une approximation suffisante la race à laquelle appartient l'individu et la famille dont il est issu. Sans s'engager, en effet, dans la difficile question du rapport des noms avec la nationalité[3], il est bon de remarquer tout d'abord que, si l'on prend au hasard une liste de comtes relative à l'un quelconque des territoires soumis aux Francs, tous les personnages qui y figurent ont des noms d'origine germanique. Il n'y a d'exception que pour certaines parties de l'empire où les effets de la conquête ne se sont fait que faiblement sentir, et dont les habitants ont conservé une indépendance relative. Dans la Marche d'Espagne, il y a des dynasties de Suniaire et de Sunifred[4], dans les pays basques des Centulle[5], des Sanche[6], des Garcie[7]. Ces noms wisigothiques ou vascons suffisent à indiquer que ceux qui les portent ne sont point des Francs de même origine que leurs voisins Guillaume d'Aquitaine ou Bernard de Gothie[8]. Il en est de même de

1. G. de Manteyer, *la Marche de Provence et l'évêché d'Avignon*, dans *École nationale des chartes, Positions des thèses soutenues par la promotion de* 1897, p. 57.

2. Dans la famille des Gui de Spolète (Wüstenfeld, *Die Herzoge von Spoleto*, p. 432), la transmission paraît se faire assez régulièrement de l'aïeul paternel au petit-fils. Unroch, l'aîné des fils connus d'Évrard de Frioul (Dümmler, *Ostfr. Reich.*, t. III, p. 276; Favre, *la Famille d'Évrard*, p. 159), porte également le nom de son aïeul paternel. En revanche, Louis, fils de Boson, et Raoul, l'aîné des fils connus de Richard le Justicier, duc de Bourgogne (*Art de vérifier les dates*, t. III, p. 15), portent le nom de leur aïeul maternel. Il est bien possible qu'il n'y ait point eu de règle fixe. — Nous disons à dessein « des enfants *connus*, » car nous ne savons jamais ou presque jamais si avant les fils de tel ou tel comte, dont nous possédons les noms, il n'en était point né d'autres, morts avant d'avoir pu jouer un rôle quelconque.

3. Nous employons bien entendu avec un sens assez vague d' « origine » ces deux mots de race et de nationalité dont on a fait si mauvais usage.

4. Mabille, *le Royaume d'Aquitaine*, p. 29.

5. *Annales regni Francorum*, a. 819, éd. Kurze, p. 150.

6. *Ann. Bertiniani*, a. 837 et 851, éd. Waitz, p. 12 et 41.

7. Ou ses dérivés; *Ann. regni Franc.*, *loc. cit.*, *Chron. Moissiacense*, a. 816, *SS.*, t. I, p. 312.

8. Il faut, bien entendu, tenir compte des alliances possibles de ces person-

l'Italie méridionale où, à côté des Gui, des Lambert de Spolète et de Camerino, on trouve des ducs de Bénévent, des gastalds de Bari, dont les noms d'Adalgis, de Pandolf, de Siconolf, et autres semblables[1], montrent la survivance d'une grande aristocratie lombarde dans ces pays nominalement soumis à l'autorité du Carolingien Louis II[2]. Mais, en somme, au IXe siècle, la règle est que les comtes des territoires qui s'étendent entre les Pyrénées et l'Elbe, et du Garigliano à la mer du Nord, portent des noms francs, que l'on retrouve presque toujours portés par les membres des familles qui continuèrent à habiter les bassins de la Moselle et de la Meuse, lorsque l'ancienne Austrasie fut devenue le royaume carolingien de Lorraine. Parmi ces noms, certains semblent propres à telle ou telle famille, dans laquelle ils se transmettent héréditairement, et où on les retrouve à peu près à chaque génération. Tels sont, dans les diverses branches de la famille des ducs de Spolète, ceux de Gui et de Lambert[3]. Les noms de Rodolphe et de Conrad sont caractéristiques de la maison des Welfs[4]. Ceux de Leuthard et de Luitfrid sont surtout portés dans la grande famille alsacienne des Étichonides[5], et c'est parmi les parents de Theutberge, femme de Lothaire II, que paraît régulièrement celui de Boson. Nous avons, du reste, de cette succession des noms un exemple plus frappant peut-être, parce que nous le connaissons mieux, c'est celui de la dynastie carolingienne elle-même, qui ne paraît pas s'être écartée sur ce point des habitudes ordinaires, et dans laquelle on ne sort pas des noms de Charles, Carloman, Louis et Lothaire, auxquels vient parfois s'ajouter celui de Pépin[6].

nages avec des familles d'origine franque. Ainsi, Acfred Ier, comte de Carcassonne et de Razès, ayant épousé Adalinde, fille de Bernard Plantevelue, les noms francs de Guillaume et de Bernard apparaissent dans sa famille (Mabille, *op. cit.*, p. 49).

1. Nous citerons seulement, à titre d'exemple, la liste de comtes donnée par le *Chronicon S. Benedicti Casinensis* (*SS. RR. Lang.*, p. 487-488), mais le même recueil pourrait fournir bien d'autres indications du même genre.

2. Sur la survivance de l'élément lombard dans l'Italie méridionale, cf. A. Lapôtre, *l'Europe et le Saint-Siège à l'époque carolingienne. Le Pape Jean VIII*, p. 193 et suiv. Lambert de Spolète, qui est un Franc, entouré de Francs, a épousé une Bénéventaine, Ageltrude.

3. Cf. le tableau dressé par Wüstenfeld, *Die Herzoge von Spoleto*, p. 432.

4. Nous en donnons des exemples un peu plus bas.

5. Longnon, *Girard de Roussillon dans l'histoire*, dans la *Rev. hist.*, t. VIII, p. 246.

6. Bien que plusieurs princesses de la famille carolingienne aient épousé des nobles francs et que les noms passent par les femmes d'une maison dans une autre, il y a, en dehors de la famille royale, peu de personnages portant les

De quelques-uns de ces noms nous pouvons assez bien suivre la transmission et les destinées. Nous ne parlons pas de celui de Hugues, que l'on retrouve dans plusieurs familles dont les rapports entre elles nous échappent, et qui serait insuffisant comme exemple. Le nom, plus rare, de Boson, est plus caractéristique. Il se rencontre à l'époque mérovingienne et au début du VIIIe siècle dans le pays messin[1]. Il est, au début du IXe siècle, porté par un comte d'origine franque établi en Italie[2] et dont le roi de Lorraine, Lothaire II, épousa la fille, Theutberge[3]. Au début du Xe siècle il s'applique, à des dates assez rapprochées, à l'héritier présomptif du comté d'Auvergne[4], à un comte bourguignon bénéficié en Lorraine[5], à un comte provençal[6], à un autre seigneur du même pays, mais de moindre importance[7], à un évêque de Plaisance[8], qui tous descendent, à des degrés divers, du comte Boson l'Ancien, beau-père de Lothaire II[9].

Ajoutons, enfin, que le nom donné à un enfant peut être emprunté à la ligne maternelle comme à la ligne paternelle. C'est ce qui explique souvent pourquoi tel nom, jusqu'alors caractéristique d'une famille déterminée, apparait soudain dans telle autre. Deux des fils de Richard le Justicier et de la fille de Rodolphe Ier de Bourgogne portent les noms welfs de Raoul (*Rodulfus*) et de Hugues[10]. Gisla, femme

noms caractéristiques de celle-ci. Citons cependant Louis, abbé de Saint-Denis, fils du comte Roricon et de Rotrude, fille de Charlemagne (Kalckstein, *Robert der Tapfere*, p. 136). Un seigneur laïque, d'origine inconnue, appartenant au royaume de Charles le Chauve, porte le nom de Lothaire (*Ann. Bertiniani*, a. 870, éd. Waitz, p. 114).

1. *Vita S. Sereni* (*H. Fr.*, t. V, p. 482); *Cartul. de Gorze*, n° 19.

2. Böhmer-Muhlbacher, *Regesten*, n° 805.

3. Jaffé, n° 2669.

4. Fils de Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne, et d'Engilberge, fille elle-même de Boson, roi de Provence (Mabille, *le Royaume d'Aquitaine*, p. 47). — Ce dernier était petit-fils de Boson l'Ancien (R. Poupardin, *Boson et le royaume de Provence*, p. 111).

5. Boson, fils de Richard le Justicier, lequel était frère du roi de Provence (Parisot, *le Royaume de Lorraine*, p. 645, n. 1).

6. Boson, frère de Hugues d'Arles (Manteyer, *la Marche de Provence*, dans *Éc. nat. des chartes, Positions des thèses*, 1897, p. 54) et petit-fils, par son père Thibaut, de Hucbert, frère de Theutberge (Parisot, *op. cit.*, p. 44, n. 7).

7. Neveu de Hugues d'Arles (*Chartes de Cluny*, n° 726, et *Cart. S. Victor de Marseille*, n° 1).

8. Fils du même Hugues (Campi, *Storia di Piacenza*, t. I, p. 87).

9. Nous ne connaissons pas, il est vrai, les relations de parenté qui pouvaient unir la famille de Provence par exemple à Boson Ier, comte de la Marche (mort v. 968), auquel l'ont sans doute emprunté les membres de la famille de Talleyrand-Périgord, qui le portent encore aujourd'hui.

10. Cf. *Art vérif. les dates*, t. II, p. 493.

d'Adalbert d'Ivrée, introduit dans cette famille le nom de Bérenger, emprunté à la maison de Frioul[1]. Dans ces deux cas, que nous citons entre bien d'autres, nous avons des textes précis permettant d'affirmer l'origine de la femme du duc Richard ou du marquis Adalbert. Mais, à défaut de textes, l'apparition de noms nouveaux dans une famille suffit à faire présumer les alliances auxquelles on peut l'attribuer, et l'identité des noms constitue toujours une vraisemblance en faveur d'une parenté dont les degrés intermédiaires nous échappent souvent.

I.

Lorsque Charles Martel eut établi la suprématie de sa famille non seulement sur l'Austrasie, mais aussi sur la Neustrie et sur l'Aquitaine, lorsqu'un peu plus tard Pépin et Charlemagne eurent étendu leur autorité royale sur une partie de la Germanie et de l'Italie, ces princes se trouvèrent en présence d'une population gallo-franque, alémannique, saxonne, lombarde, ayant à sa tête des chefs tirés de son sein. La première mesure à prendre pour éviter des soulèvements tels que ceux de Waïfre en Aquitaine ou de Tassilon en Bavière était de remplacer autant que possible l'aristocratie du pays conquis par des chefs, tout au moins par des administrateurs choisis parmi les conquérants. « Après cette extension de la puissance royale, dit Adrevalde[2], il devenait nécessaire de donner à la nation soumise des chefs capables de la forcer à conserver le frein des lois et la coutume des Francs. » Les rois carolingiens se sont conformés à ce principe[3]. Déjà Pépin « établit en Aquitaine ses ducs et ses juges[4]. » Charlemagne y envoie même des gens de moindre importance, des *vassi*[5], et, en donnant à l'un de ses fils l'Italie à gouverner, non seulement il place autour de lui des conseillers francs, mais encore il « envoie ses comtes par toute l'Italie[6], » « pour garder et gouverner avec le prince le royaume que celui-ci venait de recevoir[7]. » Il ne faut pas, d'ailleurs, voir là simplement une preuve de la sagesse et de la prudence

1. Liutprand, *Antap.*, l. IV, c. 4.
2. *Miracula S. Benedicti*, l. I, c. 18, éd. de Certain, p. 43.
3. Sur ce point, cf. Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, 2e éd., t. III, p. 386; Dümmler, *Gesch. des Ostfr. Reich.*, t. I, p. 211.
4. *Contin. Fredeg.*, c. 136.
5. *Vita Hludovici*, c. 3, *SS.*, t. II, p. 602 : « Ordinavit per totam Aquitaniam comites, abbates, necnon alios plurimos, quos vassos vulgo vocant, *ex gente Francorum.* »
6. *Ann. Petaviani*, a. 774, *SS.*, t. I, p. 16.
7. Adrevalde, *loc. cit.*

des premiers Carolingiens. Charles et Pépin avaient autour d'eux bien des convoitises à satisfaire, et si leurs leudes austrasiens ont quitté leurs terres des vallées de la Moselle et de la Meuse, ce n'était assurément pas par pur amour de la gloire. Il leur fallait, dans les pays conquis, des domaines et des charges, des bénéfices et des honneurs. Le premier résultat des conquêtes carolingiennes a donc été l'établissement, sur toute la surface de l'empire, d'un certain nombre de comtes et de bénéficiés francs.

Il est certain, du reste, qu'il n'y avait pas que des Francs austrasiens parmi ceux qui suivirent Charlemagne dans ses expéditions lointaines. Il y eut aussi, en Italie par exemple, des Francs de Gaule [1], et ces derniers, sous les successeurs de l'empereur, continuent à passer les monts pour rejoindre et assister ceux de leurs compatriotes déjà établis dans la péninsule [2]. D'autre part, à côté des Francs proprement dits, s'établissent en Italie et en Gaule des familles appartenant aux pays les premiers soumis aux Carolingiens sur la rive droite du Rhin. Les Alamans, par exemple, furent de bonne heure considérés par Charlemagne comme des serviteurs assez fidèles pour qu'il choisit parmi eux son épouse Hildegarde [3]. Il laisse à la tête du pays les membres de la famille du duc Nebi [4] et prend parmi les Souabes des

1. Selon la pittoresque expression du P. Lapôtre, *le Pape Jean VIII*, p. 333, n. 1 : « Les Gallo-Francs ne se sont pas subitement évanouis à la fin du VIIIe siècle; leur aristocratie, tous leurs guerriers ne sont pas restés dans leurs foyers, les pieds sur les chenets, pendant que ceux-là seuls qui parlaient allemand s'en allaient guerroyer au loin. » — Mais le P. Lapôtre, entraîné par son argumentation, confond peut-être un peu dans cette note deux périodes qu'il distingue au contraire fort bien dans son texte, celle de Charlemagne et celle qui suivit, durant laquelle rien ne rattache plus l'Italie à l'Austrasie ou à l'Alémannie, tandis que les Francs de Gaule continuent à passer les Alpes. D'autre part, au point de vue où nous nous plaçons, il ne s'agit que des chefs et des comtes, et parmi ceux-ci dominaient, semble-t-il, les gens de la *Francia*.

2. Le mouvement d'immigration des familles comtales continue en Italie, d'une manière très marquée, beaucoup plus tard qu'ailleurs. C'est ainsi qu'en 889 encore Gui de Spolète y établit la maison des marquis d'Ivrée (Dümmler, *Gesta Berengarii*, p. 22), c'est-à-dire des Francs de Bourgogne. Au Xe siècle arrivent encore des Francs de la Provence avec Hugues d'Arles et sa famille, à laquelle le nouveau roi distribue comtés et évêchés. Dans les récits de Liutprand, par exemple, figurent à la fois des familles que l'on pourrait appeler du premier ban, venues directement, au temps de Louis le Pieux, des pays austrasiens, et d'autres qui ne se sont établies au delà des Alpes qu'après un séjour en Gaule de plusieurs générations, comme les marquis d'Ivrée et Boson de Toscane. Ce fait est en corrélation avec les variations du sens du mot *Franci*, qui en Italie tend à se restreindre aux gens venus de Gaule (A. Lapôtre, *op. cit.*, p. 330-332).

3. Einhard, *Vita Karoli*, c. 18.

4. Meyer von Knonau, *Zur älteren alemannischen Geschlechtskunde*, dans

comtes comme Gérold, auquel il confie le commandement de la Marche orientale[1], comme le Strasbourgeois Éric, auquel il donne le duché de Frioul[2]. La famille bavaroise des Welfs devait jouer un grand rôle dans l'histoire des fils de Louis le Pieux. On connaît, d'autre part, les transferts de Saxons en Gaule effectués par ordre de l'empereur. Ces Saxons sont parfois bénéficiés dans leur nouvelle patrie[3] et certains d'entre eux, dont les velléités d'indépendance n'étaient plus à craindre en Neustrie ou en Aquitaine, y parviennent peut-être jusqu'aux fonctions comtales, puisque l'on sait que, selon certains textes que rien jusqu'à présent n'est venu contredire, Robert le Fort était « Saxonici generis vir[4]. » Néanmoins, il est certain que, parmi les maisons comtales, celles qui sont originaires de la « Francia » formaient la majorité, et les biographes du grand empereur pouvaient rappeler que, de son temps, « les Gaulois et les Aquitains, les Bourguignons et les Espagnols, les Alamans et les Bavarois se glorifiaient de mériter d'être considérés comme les serviteurs des Francs[5]. »

Ces comtes sont, d'ailleurs, essentiellement amovibles et passent sans difficulté de la Gascogne au Parisis, comme le comte Leuthard[6], des bouches de l'Elbe à la Marche de Frioul, comme le comte Baldrich[7]. Cependant, on sait que, dès la première partie du IXe siècle, se constitue déjà une sorte d'aristocratie territoriale. Comtes et familles comtales sont unis par des liens de plus en plus étroits à une région déterminée d'un royaume franc dans laquelle se trouve le centre de leurs alleux ou des bénéfices à eux concédés par les souverains. Sans doute, parmi ces possessions, ni les unes ni les autres ne peuvent être considérées comme demeurant d'une manière absolument stable dans telle ou telle famille. Les guerres civiles de la fin du règne de Louis le Pieux, entre autres, amènent nécessairement des changements dans

les *Forsch. z. deutschen Geschichte*, t. XIII, p. 76-77; Waitz, *Deutsche Verfassungsgesch.*, t. III, p. 387.

1. Meyer von Knonau, *loc. cit.*

2. Dümmler, *Ostfr. Reich.*, t. I, p. 51.

3. *Capitulare missorum* du Parisis et du Roumois, c. 11, dans Boretius-Krause, *Capitularia*, t. I, p. 100; *Capit. missorum speciale*, ibid., p. 104.

4. Aimoin, *Mirac. S. Ben.*, l. II, c. 1, p. 93; Richer, *Histoires*, l. I, c. 5. — L'hypothèse de l'origine saxonne, à laquelle M. G. Monod (*Rev. crit.*, 1873, t. II, p. 99) est plutôt favorable, est admise, au moins jusqu'à preuve du contraire, par Favre, *Eudes*, Append. I, p. 199-200. Elle n'est peut-être pas inconciliable avec les parentés et les alliances relevées par R. Merlet, *les Origines de Robert le Fort*, dans les *Mélanges Havet*, p. 97-109.

5. Le Moine de Saint-Gall, *Gesta Karoli magni*, l. I, c. 10; *SS.*, t. II, p. 735; cf. Ermold le Noir, *Carm.*, l. III, v. 257, « Francos gentesque subactas. » — Waitz, *op. cit.*, t. III, p. 343.

6. Longnon, *Girard de Roussillon dans l'histoire*, p. 246.

7. *Ann. regni Francorum*, a. 815 et 817, éd. Kurze, p. 142 et 145.

la distribution des « honneurs. » Girard de Roussillon est obligé, en 842, d'abandonner son comté de Paris, et reçoit en échange celui de Vienne[1]. C'est ainsi encore que plusieurs des partisans de Lothaire, comme Matfrid d'Orléans[2], Lambert de Nantes[3], Richard l'Ostiaire[4] perdent leurs domaines en Gaule et en Lorraine et que le jeune empereur les dédommage en leur donnant des terres en Italie, où ils l'avaient suivi dans son exil. Après le démembrement de l'empire en royaumes, on rencontre souvent encore des grands privés de leurs bénéfices à la suite d'une disgrâce encourue[5]. Il arrive aussi qu'après la mort d'un comte ses honneurs ne soient pas, selon un usage de plus en plus répandu, donnés à son fils[6]. Néanmoins, la tendance générale est à la fixation en des points déterminés du territoire franc des diverses maisons comtales ou, du moins, de leurs diverses branches, et dès le milieu du IXe siècle le capitulaire de Servais désigne les comtes comme *missi* dans les régions où eux et leurs familles se trouvent plus spécialement bénéficiés[7]. Nous n'avons pas à entrer ici dans l'étude de l'évolution qui aboutit à l'hérédité des fiefs, mais nous signalerons, au point de vue qui nous occupe, le rôle que la possession des abbayes semble avoir joué dans ce mouvement depuis que les monastères sont devenus des bénéfices donnés par les rois à leurs fidèles pour récompenser leurs services ou assurer leur dévouement[8]. C'est ainsi que, sous Charles le Chauve, l'abbaye de Saint-Martin de Tours appartient successivement à Adalard, oncle de la reine Ermentrude[9], au comte Vivien[10], au prince royal Louis[11], à Hucbert de Transjurane[12], au diacre Engelwin[13], à Robert le Fort[14], à Hugues l'Abbé[15], avant de faire retour définitivement à la

1. Longnon, *op. cit.*, p. 246-247.
2. Dümmler, *Ostfr. Reich.*, t. I, p. 120.
3. Wüstenfeld, *Die Herzoge von Spoleto*, p. 395.
4. Böhmer-Muhlbacher, n° 1029; Dümmler, *loc. cit.*
5. Cf. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 212, n. 3.
6. Nous citerons seulement l'exemple bien connu des « honneurs » de Robert le Fort donnés, après la mort de ce dernier, à Hugues l'Abbé.
7. Boretius-Krause, t. II, p. 275; Bourgeois, *le Capitulaire de Kiersy*, p. 242-245.
8. *Ann. Bertin.*, a. 858, p. 51 : « Distribuens suis invitatoribus comitatus, monasteria...; » a. 877, p. 137 : « Quos potuit conciliavit sibi, dans eis abbatias, comitatus ac villas. »
9. *H. Fr.*, t. VIII, p. 438.
10. *Ibid.*, p. 482.
11. *Ann. Bertin.*, a. 860, p. 54.
12. *Ibid.*, a. 861, p. 57.
13. *Ibid.*, a. 864, p. 74.
14. *Ibid.*, a. 866, p. 81.
15. *Ibid.*, p. 84.

famille de Robert, dont les descendants devaient se transmettre comme un héritage les fonctions d'abbé de Saint-Martin. Là encore, en effet, la tendance est à l'hérédité. Les abbés laïques d'un même monastère, ou même les abbés clercs, se succèdent parfois de père en fils, parfois seulement parmi les membres d'une même maison comtale dont l'abbaye peut, dans une certaine mesure, être considérée comme le centre. La famille d'Unroch fournit des abbés à Cysoing et à Saint-Bertin, qu'elle enrichit de ses libéralités[1]. Les Welfs se fixent autour des monastères de Saint-Germain d'Auxerre et de Sainte-Colombe de Sens[2]. Saint-Maur de Glanfeuil est entre les mains de la famille de Roricon, comte du Maine[3]. Plusieurs des abbés de Saint-Hilaire de Poitiers, à la même époque, appartiennent à la maison des comtes de cette ville[4]. Dans le royaume de Lorraine, l'abbaye d'Oeren passe successivement entre les mains de plusieurs représentants de la famille des Gérard et des Matfrid[5], et les deux Liutfrid et le comte Hugues, des Étichonides, semblent avoir été l'un après l'autre abbés de Moutiers-Granval[6].

II.

L'Austrasie ayant été pour les premiers Carolingiens une pépinière de fonctionnaires, il est évident que les comtes et les *missi* ont dû être recrutés dans un nombre assez restreint de familles et que ces familles ont dû fournir des comtes à des pays assez divers. C'est bien là ce qui se vérifie, en effet, par l'histoire des quelques maisons dont la généalogie et les alliances nous sont suffisamment connues.

A la vieille famille des Étichonides, par exemple, établie en Alsace dès l'époque mérovingienne[7], outre une famille de comtes lorrains[8], se rattachent très vraisemblablement, d'une part, le beau-père de l'empereur Lothaire, le comte Hugues de Tours[9], dont les alliances dans le royaume de l'Ouest ne sont pas encore complètement éclair-

1. Favre, *la Famille d'Évrard*, p. 156-157, 160-162.
2. Bourgeois, *Hugues l'Abbé*, p. 10-11; *Capitulaire de Kiersy*, p. 104.
3. Kalckstein, *Robert der Tapfere*, p. 136 et suiv.; Favre, *Eudes*, p. 26-27.
4. Mabille, *le Royaume d'Aquitaine*, p. 18-19.
5. Parisot, *le Royaume de Lorraine*, p. 711, n. 5.
6. *Ibid.*, n. 10.
7. Cf. Pfister, *le Duché mérovingien d'Alsace*, dans les *Annales de l'Est*, t. IV.
8. Du moins on continue à trouver en Lorraine des Leuthard et Liutfrid. Sur les liens entre la famille de Hugues et l'Alsace, cf. Parisot, *op. cit.*, p. 4.
9. Longnon, *Girard de Roussillon dans l'histoire*, p. 424-425; Parisot, *loc. cit.*

cies, et, d'autre part, le comte Girard, régent de Provence[1]. Hugues lui-même est peut-être parent de Matfrid, comte d'Orléans[2]. Or, ce Matfrid est lui-même le père d'une dynastie de comtes de même nom établis dans l'Eifelgau[3], et sa fille a épousé un comte italien, nommé Boson[4], qui appartient lui-même à une famille bien connue, celle de la reine Theutberge, épouse légitime de Lothaire II[5]. La famille des Welfs, bavaroise d'origine, à laquelle appartient l'impératrice Judith, se trouve, à la mort de Louis le Pieux, représentée surtout par les deux beaux-frères de celui-ci, Rodolphe, abbé de Saint-Riquier et de Jumièges, et Conrad[6]. Ce dernier, l'un des principaux conseillers de Charles le Chauve[7] en même temps que de Lothaire II[8], est à la fois aussi l'oncle de ces deux princes[9] et le beau-frère de Louis le Germanique[10]. Ses deux fils appartiennent plutôt au royaume franc de l'Ouest, où l'un, Conrad, est comte d'Auxerre[11], et où l'autre fut le célèbre Hugues l'Abbé[12]. Quant à leurs cousins, les fils de Rodolphe, l'un, Welf, est abbé de Sainte-Colombe de Sens[13]; l'autre, Conrad, comte de Paris, succède ensuite à son frère dans ces fonctions abbatiales[14]. Mais on retrouve un peu plus tard des membres de la même famille en Alémannie[15], où Conrad, frère de Judith, avait déjà été possesseur des comtés d'Argengau et de Rheingau,[16] et où il intervient dans les diplômes relatifs à l'abbaye de Saint-Gall[17]. Le nom

1. Longnon, *loc. cit.*
2. Parisot, *op. cit.*, p. 165.
3. Parisot, *op. cit.*, p. 187 et 693.
4. Parisot, *op. cit.*, p. 165, la fait, à tort selon nous, fille de Matfrid II, comte d'Eifelgau.
5. R. Poupardin, *Boson et le royaume de Provence*, p. 111-112.
6. *Ann. Bertin.*, a. 830; Nithard, *Hist.*, l. I, c. 3; Dümmler, *Ostfr. Reich.*, t. I, p. 57. Ajoutons que la mère de ces deux personnages était d'origine saxonne et mourut abbesse de Chelles.
7. Héric, *Mirac. S. Germani*, l. II, c. 2; *SS.*, t. XIII, p. 401.
8. *Ann. Bertin.*, a. 862.
9. Il est le frère de Judith, mère de Charles le Chauve, et mari d'Adélaïde, sœur d'Ermengarde, femme de Lothaire Ier (Dümmler, *Ostfr. Reich.*, t. I, p. 442).
10. Qui a épousé la jeune sœur de Conrad et de Judith, Emma. — Sur cette situation du comte Conrad, cf. aussi Bourgeois, *Hugues l'Abbé*, p. 6.
11. Quantin, *Cartulaire de l'Yonne*, t. I, p. 77-87.
12. Bourgeois, *loc. cit.*
13. Dümmler, *Ostfr. Reich.*, t. III, p. 133. — Son père et lui furent aussi abbés de Saint-Riquier.
14. Dümmler, *Ibid.*, p. 118 et 133.
15. *Histor. Welfonum Weingartensis*, *SS.*, t. XXI, p. 459, mais les degrés intermédiaires de cette parenté sont inconnus.
16. Meyer von Knonau, dans les *Forsch. z. d. Gesch.*, t. XIII, p. 76.
17. Wartmann, *Urkundenb. der Abtei S. Gall*, t. I, p. 353. — Il en était peut-être abbé laïque (Dümmler, *op. cit.*, t. I, pp. 129 et 181).

de Rodolphe, porté à une époque un peu postérieure par un comte en Rhétie[1], comme celui de Welf, désignant un titulaire du comté lorrain d'Ardenengowe[2], permettent de rattacher avec une certaine vraisemblance ces deux personnages à la famille de l'impératrice Judith.

De même que la famille des Welfs se trouve pour ainsi dire à cheval sur les deux royaumes de l'Est et de l'Ouest, de même celle des Gui a des représentants dans quelques-uns des duchés les plus importants de la Gaule et de l'Italie. Elle est originaire du pays de Trèves, et à la fin du VIIIe siècle Charlemagne mettait un de ses membres à la tête de la Marche de Bretagne[3]. Son fils Lambert est après lui titulaire du comté de Nantes[4]. Au cours du IXe siècle, la famille se divise. Le fils de Lambert, chassé de la Gaule à la suite des guerres civiles, reçoit le duché de Spolète[5], où ses descendants se succèdent, mais sans oublier leur origine. Un d'eux, en effet, Gui, petit-fils du comte de Nantes, qui, en même temps qu'il dispute à Bérenger, de la maison de Frioul, la couronne d'Italie, est dans le royaume de l'Ouest le compétiteur d'Eudes, c'est-à-dire du chef de la maison de Neustrie. Des parents de Lambert l'Ancien lui ont succédé à la tête de la Marche de Bretagne, dans le Nantais et dans le Maine[6]; mais là ils ont à lutter d'un côté contre les Bretons et de l'autre contre la famille de Roricon, le clan de Gauzbert, famille d'origine inconnue, mais très puissante dans la région occidentale de la Gaule et alliée à plusieurs des maisons comtales du sud-ouest[7]. Aussi la branche française des Gui paraît-elle avoir émigré dans la portion occidentale des États de Charles le Chauve, où l'un de ses alliés, Foulque, occupe le siège archiépiscopal de Reims[8], et où l'on retrouve ses descendants établis à la fin du Xe siècle dans la Bourgogne dijonnaise[9].

Ce ne sont pas les seuls exemples que l'on pourrait citer. La

1. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 343.
2. Meyer von Knonau, *Ibid.*, p. 77.
3. Wüstenfeld, *Die Herzoge von Spoleto*, p. 389-392.
4. *Ibid.*, p. 393.
5. *Ibid.*, p. 394 et suiv. et p. 432.
6. *Ibid.*
7. Sur cette famille et ses alliances, cf. Kalckstein, *Robert der Tapfere*, p. 136-140.
8. Favre, *Eudes*, p. 85.
9. Wüstenfeld, *op. cit.*, p. 405; diplôme de Charles le Gros pour Langres, dans les *Forsch. z. d. Gesch.*, t. X, p. 414. — Il faut sans doute rattacher à la même famille le Gui mentionné dans les mêmes régions après 889 (*H. Fr.*, t. IX, p. 663; *Chron. S. Benigni, Divion.*, éd. Bougaud, p. 113).

famille du comte Boson s'est également répandue en des points assez différents de la Gaule et de l'Italie, en Bourgogne avec Richard le Justicier, en Provence avec Boson et son cousin Hugues; ce dernier, avec sa famille, passe en Italie, et son frère y devient marquis de Toscane[1]. Bérenger, le rival de Hugues au delà des Alpes, appartient comme lui à une grande famille austrasienne. L'aïeul de Bérenger, Unroch, était mort moine à Saint-Bertin[2]. Un des fils de cet Unroch, Évrard[3], devint marquis de Frioul, mais un autre, Bérenger, fut marquis de Toulouse, et l'un des fils d'Évrard fut abbé de Cysoing en Flandre[4]. Si une de ses filles était entrée dans la maison italienne des Gui de Spolète[5], une autre avait épousé un comte champenois du nom d'Hucbald[6]. Un fils d'Unroch fut abbé de Saint-Bertin[7] et de Saint-Amand[8]. Il se nommait Adalard, et ce nom autorise à soupçonner une parenté entre cette famille et celle du comte Adalard, oncle de la reine Ermentrude, femme de Charles le Chauve[9].

Ce dernier est un puissant personnage dans le royaume de Lorraine, où il paraît comme abbé d'Echternach, de Saint-Waast d'Arras, de Saint-Maximin de Trèves, de Stavelot[10], et où l'on retrouve des seigneurs de même nom que lui, dont l'un fut comte de Metz et abbé d'Echternach[11]. Lorsque l'hostilité de Louis le Germanique, en 861, l'a forcé à quitter ses bénéfices lorrains[12], il se rend dans le royaume de l'Ouest, où il a également des attaches, puisque son frère y fut comte d'Orléans et que lui-même est l'oncle par alliance du souverain[13]. On l'y trouve la même année jouissant d'une certaine

1. R. Poupardin, *Boson et le royaume de Provence*, p. 117-118.
2. Liutprand, *Antap.*, l. III, c. 47.
3. Favre, *la Famille d'Évrard*, p. 159.
4. Sur tous ces personnages, cf. Favre, *loc. cit.*
5. En épousant Gui, comte de Camerino (Wüstenfeld, *Die Herzoge von Spoleto*, p. 406).
6. Favre, *Ibid.*, p. 160.
7. Folcuin, *Cartul. Sithiense*, l. II, c. 9, éd. Guérard, p. 92.
8. *Ann. Blandinienses*, a. 844, *SS.*, t. V, p. 23.
9. Favre, *op. cit.*, p. 156; mais les intermédiaires sont inconnus.
10. Parisot, *le Royaume de Lorraine*, p. 184-185. Il distingue avec raison Adalard, oncle d'Ermentrude, et Adalard, abbé de Saint-Bertin, qui ont été au contraire parfois confondus.
11. Parisot, *op. cit.*, p. 404, n. 4.
12. *Ibid.*, p. 154.
13. Sur cette situation d'Adalard dans le royaume de l'Ouest, cf. J. Calmette, *Étude sur les relations de Charles le Chauve avec Louis le Germanique*, dans le *Moyen Age*, 1899, p. 135. — Adalard avait du reste, dans les guerres civiles, suivi le parti de Charles le Chauve (Nithard, *Hist.*, l. II, c. 3, 10; l. III, c. 2-3; l. IV, c. 3-6), et c'est lui sans doute qui paraît en 843 comme abbé de Saint-Martin de Tours (*H. Fr.*, t. VIII, p. 438).

influence[1], chargé peu après d'une sorte de régence momentanée[2], abbé laïque de Saint-Quentin[3] et de Saint-Symphorien d'Autun[4] et bénéficié en divers comtés[5]. Ajoutons qu'il avait dans le royaume de l'Est une parenté puissante[6] et qu'il tenta d'y étendre son influence personnelle en fiançant sa fille au fils de Louis le Germanique. Le mariage n'eut d'ailleurs pas lieu[7].

Ces quelques détails suffisent à montrer la situation que pouvaient occuper, vis-à-vis de plusieurs souverains et de plusieurs royaumes, les chefs de quelques-unes des grandes maisons comtales. Mais, à côté de ces dynasties bien connues, il faut rappeler qu'il y a, même entre les comtés secondaires de pays très divers, des identités de noms qui permettent de songer à d'obscures parentés. Le nom d'Audran est porté par deux comtes de Troyes[8], par un comte de Barcelone[9], et on le retrouve un peu plus tard en Italie[10]. Celui de Wigeric est commun à un comte lorrain[11], à un seigneur bourguignon[12], à un comte provençal[13]. On a souvent relevé l'analogie de noms qui existe entre les membres de la famille de Boson et ceux de la famille du comte Eccard, mentionnés par le testament de ce personnage[14]. Il est difficile cependant qu'il y ait eu là une parenté étroite. On pourrait à l'infini multiplier les exemples de ce genre. Ils font toujours présumer, sinon des relations de parenté éloignée, du moins une communauté d'origine. Ils paraissent comme un souvenir du temps où les ancêtres de tous ces comtes vivaient l'un à côté de l'autre sur les bords de la Meuse et du Rhin. Et ce temps, au IXe siècle, n'était peut-être pas si lointain. Un exemple permettra d'en juger : en 842 meurt le comte Richard, huissier de Louis le Pieux, léguant à l'abbaye de Prüm des biens au *pagus* lorrain d'Ardennengowe ; or,

1. *Ann. Bertin.*, a. 861, p. 55.
2. *Ibid.*, p. 56.
3. *H. Fr.*, t. VIII, p. 586.
4. *H. Fr.*, t. VIII, p. 540.
5. *H. Fr.*, t. VIII, p. 540, 680, 390.
6. *Ann. Bertin.*, a. 861, p. 55; Parisot, *op. cit.*, p. 185.
7. *Ann. Bertin.*, a. 865, p. 79, 80.
8. Favre, *Eudes*, p. 202-203.
9. Mabille, *le Royaume d'Aquitaine*, p. 54.
10. Moriondi, *Monumenta Aquensia*, t. II, col. 291; *Cod. dipl. Lang.*, n° DLXXXVI.
11. Parisot, *De prima domo quae superioris Lotharingiae ducatum tenuit*, p. 2-6.
12. Quantin, *Cartul. de l'Yonne*, t. I, p. 80.
13. Baluze, *Capitularia R. Fr.*, t. II, col. 1467.
14. Bourgeois, *Capitulaire de Kiersy*, p. 91-94; Parisot, *le Royaume de Lorraine*, p. 351, n. 2.

ses exécuteurs testamentaires sont un certain Basin, parent des comtes Gui de Nantes et de Spolète, le comte Gérard, duc de Lyon quelques années plus tard, et le frère de Richard, Bivin, père de Boson, roi de Provence[1].

A cela il faut ajouter que toutes les familles comtales sont alliées entre elles et à la maison royale. Celle-ci a commencé par n'être, en somme, que la première parmi les familles austrasiennes, et il était tout naturel qu'elle s'unît à ses voisines. Même après le sacre de Pépin et de Charlemagne, leurs descendants devaient chercher des épouses dans les grandes maisons dont l'appui pouvait importer à la défense de leur cause. Jusqu'à la fin de la dynastie, en effet, tous les souverains des États démembrés de l'empire franc étant parents entre eux, les alliances royales se trouvaient être, pour les princes carolingiens, chose à peu près impossible[2]. Quant aux alliances comtales, nous citerons seulement quelques exemples parmi les familles que nous avons mentionnées. Nous avons déjà indiqué comment, par suite de divers mariages, le Welf Conrad se trouvait être l'oncle de deux rois et le beau-frère d'un troisième. C'est le mariage de Charles le Chauve avec la fille d'Eudes d'Orléans qui fit en grande partie en Gaule la fortune de la famille d'Adalard. D'autre part, les comtes reçoivent la main de princesses impériales. Ainsi Évrard, duc de Frioul, reçut celle de Gisèle, fille de Louis le Pieux[3], et Rotrude, fille de Charlemagne, avait épousé Roricon, comte du Maine[4]. Il faut tenir compte aussi dans une certaine mesure des parentés naturelles. La concubine de Carloman de Bavière, qui fut mère d'Arnulf, était de noble naissance et n'est pas considérée comme une concubine vulgaire par les contemporains[5]. Waldrade, la maîtresse de Lothaire II, était de bonne famille et avait des cousins comtes en Alsace[6]. De ses deux filles, l'une, Gisèle, épousa le chef normand Gottfrid[7], mais

1. Martène et Durand, *Amplissima Collectio*, t. I, p. 101; cf. Wüstenfeld, *Die Herzoge von Spoleto*, p. 385.

2. Il y a cependant quelques exceptions. Ainsi Judith, fille de Charles le Chauve, épousa en premières noces le roi saxon Ethelwolf (*Ann. Bertin.*, a. 856, p. 47). Au xe siècle, Charles le Simple épouse également une princesse anglo-saxonne.

3. Favre, *la Famille d'Évrard*, p. 157.

4. Kalckstein, *Robert der Tapfere*, p. 146.

5. Dümmler, *Ostfr. Reich.*, t. III, p. 243-244.

6. Parisot, *le Royaume de Lorraine*, p. 693. — Ajoutons que ce nom de Waldrade est porté par l'épouse de Conrad, comte d'Auxerre (*H. Fr.*, t. VIII, p. 589), mais nous ignorons quelle relation de parenté peut exister entre ces deux femmes.

7. Parisot, *op. cit.*, p. 443.

l'autre, Berthe, mariée au comte Thibaut, parent de la reine Theutberge, fut mère de Hugues d'Arles, comte de Vienne. Ce dernier se trouve ainsi apparenté par sa mère à la fois à la maison royale et à deux grandes familles comtales de Lorraine[1]. Les Welfs s'allient aux descendants d'Unroch par le mariage de Gisèle, fille de Judith, avec Évrard, aux Gui par celui d'Itana, nièce de l'impératrice, avec le premier duc spolétain de ce nom[2]. A la génération suivante, nouvelle alliance entre les familles de Spolète et de Frioul avec Gui, comte de Camérino, qui épouse la fille d'Évrard[3]. Les Welfs, un peu plus tard, fournissent plusieurs femmes aux Bosonides[4]. Quant au clan des Gauzbert du Maine, il est allié aux Bernard de Gothie et sans doute aussi aux Ramnulf de Poitiers[5]. Pour ne citer qu'un exemple, emprunté à l'Italie où toutes les maisons comtales ont établi quelques-unes de leurs branches, on arrive à ce résultat qu'au milieu du xe siècle Adalbert II, de la maison d'Ivrée, roi d'Italie, se trouve descendre à la fois de la famille de Frioul par son aïeule Gisla, fille de Bérenger Ier, des Gui de Spolète et de Nantes par son bisaïeul Anscher d'Ivrée, des Welfs par sa mère Willa, arrière-petite-fille de Conrad d'Auxerre; enfin, cette même Willa, fille de Boson, marquis de Toscane, rattache également son fils aux familles comtale et royale de Provence, en même temps qu'aux Carolingiens de Lorraine[6].

III.

On pourrait multiplier ces indications. Elles suffisent à montrer que la plupart des grands personnages laïques ayant joué au IXe siècle un rôle important appartiennent à un nombre assez restreint de familles d'origine austrasienne, alliées entre elles et qui se sont partagées entre les royaumes francs. Mais les branches principales de ces diverses maisons sont en général plus spécialement possessionnées et bénéficiées dans certaines régions. C'est là surtout qu'elles ont entre les mains les charges de comtes, parfois remplies par un même personnage dans plusieurs cités, qu'elles jouissent des droits

1. *Ibid.*, p. 444.
2. Cette origine de la femme de Gui, bien que n'étant attestée directement par aucun document, paraît très vraisemblable (Wüstenfeld, *Die Herzoge von Spoleto*, p. 397-98).
3. Cf. *supra*.
4. La femme de Richard le Justicier, celle de Boson d'Arles, sans doute celle de Louis l'Aveugle.
5. Kalckstein, *loc. cit.*
6. Sur la généalogie de ce personnage, cf. Liutprand, *Antap.*, l. II, c. 33; l. IV, c. 8, c. 11.

et des biens attachés à ce titre. C'est là aussi qu'elles possèdent surtout l'influence que de grands propriétaires exercent toujours sur ceux qui les environnent, qu'elles ont des tenanciers et des vassaux, et cette influence se double de celle qu'exercent les comtes en tant qu'abbés laïques des monastères les plus importants. Les seigneurs de moindre importance, s'ils ne sont pas unis aux chefs des grandes dynasties comtales par des alliances de famille ou par des liens précis de vasselage, sont cependant dans leur clientèle, dans leur « faction, » et les suivent dans leurs révoltes ou dans leur politique.

Néanmoins, en dépit de cette tendance des diverses branches des familles comtales à se fixer en des régions déterminées, durant tout le cours du IXe siècle les effets de la communauté d'origine continuent à se laisser entrevoir. Les rois francs, après le traité de Verdun, ont de bonne heure compris les dangers que pouvaient présenter pour eux l'existence de cette aristocratie internationale, alors que la constante préoccupation de chaque souverain est au contraire de s'attacher aussi étroitement que possible ses *fidèles* particuliers. Les défections de ceux-ci, leurs appels aux princes étrangers menacent à chaque instant la sécurité des fils de Louis le Pieux. C'était bien assez déjà que les comtes de chaque royaume eussent des parents et des alliés dans les grandes familles des États voisins. Les Carolingiens prennent des précautions pour que leurs fidèles ne se trouvent point engagés à la fois vis-à-vis de plusieurs des adversaires en présence, et les capitulaires interdisent aux grands de posséder des bénéfices dans plus d'un royaume[1]. Mais il est bien douteux que cette réglementation ait été toujours observée par des personnages comme Adalard, comme Conrad le Welf, qui, en même temps que ses monastères de Saint-Riquier et de Jumièges, possède l'abbaye alsacienne de Leberau[2]. Le traité de paix conclu en 858 entre Charles le Chauve et Louis le Germanique paraît prévoir le cas où un même comte aurait reçu des honneurs des deux frères[3]. D'autre part, pour les alleux, les propriétés patrimoniales, il n'y avait pas à prendre de mesures de ce genre. Les Francs établis par Charlemagne ou Louis le Pieux dans les diverses parties de l'empire conservaient tout naturellement dans leur pays d'origine leurs domaines

1. *Ordinatio imperii* de 805, c. 9; de 817, c. 9; de 831, c. 5; Boretius-Krause, t. II, p. 22 : « Homines uniuscujusque eorum regum accipiant beneficia unusquisque in regno domini sui et non alterius. » Le même texte pose au contraire le principe contraire en matière de domaines patrimoniaux.

2. Dümmler, *Ostfr. Reich.*, t. I, p. 212.

3. Boretius-Krause, t. II, p. 158. — On pourrait, il est vrai, restreindre la portée de ce texte aux biens donnés en pleine propriété.

héréditaires et les transmettaient à leurs descendants, jusqu'à une époque à laquelle ceux-ci se trouvaient fixés dans une région fort éloignée des *pagi* austrasiens ou rhénans dans lesquels étaient situés ces biens. Les déplacements de comtes, le hasard des successions, des mariages aussi[1], pouvaient de même amener un personnage ou une famille à la possession de terres sises en des parties de l'empire très distantes les unes des autres. La famille de saint Guillaume de Gellone a des propriétés et des intérêts à la fois en Aquitaine et en Autunois, où sont d'ailleurs bénéficiés ses parents, les Theoderic et les Eccard[2]. Eccard lui-même tient de son père Childebrand des domaines dans le Morvois[3]. La famille de Hugues, comte de Tours, a des domaines au pays de Milan[4], et Matfrid, comte d'Eifelgau, est en possession de la Valteline[5]. Leutard, un des fidèles de Charles le Chauve, comte sans doute dans la province de Reims[6], conserve dans le royaume de Louis le Germanique des biens sis en Aargau[7]. En plein xe siècle encore, Boson, fils de Richard le Justicier, duc en Bourgogne, apparaît comme possessionné dans le pays messin, d'où ses ancêtres étaient originaires[8]. Un capitulaire de 846 donne une liste de comtes bourguignons et provençaux, et parmi eux ceux qui ont des bénéfices en Italie forment une classe spéciale[9]. A leur tour, les seigneurs italiens conservent des domaines au nord des Alpes. Gui, duc de Spolète, avait reçu de l'empereur Lothaire le monastère de Mettlach, près de Trèves[10], et le célèbre testament d'Évrard montre le marquis de Frioul propriétaire de biens, non seulement en Lombardie, mais aussi en Alémannie, sur la Meuse, en Hesbaye, en Condroz et en Toxandrie, et, plus à l'ouest, en Ostrevant, en Artois, en Tournaisis[11].

1. Cf. *Ordinatio imperii* de 831, c. 8. « Si autem femine, ut fieri solet, inter partes et regna legitime fuerint ad conjugium postulate, non denigentur juste poscentibus sed liceat eas vicissim dare et accipere, et adfinitatibus populos inter se sociare. Ipse vero femine potestatem habeant rerum suarum in regno unde exierint, quanquam in alio, propter mariti societatem, habitare debuerint. »

2. Mabille, *le Royaume d'Aquitaine*, p. 8.

3. *H. Fr.*, t. VIII, p. 558.

4. Dümmler, *Ostfr. Reich.*, t. I, p. 213.

5. Tardif, *Cartons des rois*, n° 168.

6. Flodoard, *Hist. Rem. eccl.*, l. III, c. 26.

7. Böhmer-Mühlbacher, n° 1412. Dans l'article du traité de Coblence cité plus haut, il est aussi question des hommes de Charles qui ont des alleux dans le royaume de Louis le Germanique.

8. Parisot, *le Royaume de Lorraine*, p. 645, n. 1.

9. Boretius-Krause, t. II, p. 67.

10. Böhmer-Mühlbacher, n° 1058.

11. D'Achery, *Spicilegium*, éd. in-fol., t. III, p. 876; cf. Favre, *la Famille d'Évrard*, p. 157.

De telles circonstances ne sont pas propres à créer chez les grands un sentiment d'inviolable attachement à leur roi et à son royaume. Après une révolte, une disgrâce, ils sont toujours sûrs de trouver dans les États du souverain voisin de vieilles propriétés de famille pour s'y retirer et des parents pour soutenir leur cause, sans parler des princes, toujours enchantés de se créer des partisans aux dépens de leurs frères ou de leurs neveux. Rien n'est donc plus aisé à des comtes infidèles que de se transporter d'un royaume dans un autre, pour y retrouver des alliés et une situation politique équivalente à celle qu'ils ont perdue dans le pays qu'ils abandonnent. En 861, le margrave Ernest est condamné à la diète de Ratisbonne comme traître à Louis le Germanique et entraîne sa famille dans sa disgrâce. Ses neveux passent à la cour de Charles le Chauve et, avec l'appui de leur parent Adalard, reçoivent du roi des bénéfices et des domaines[1]. En 864, Charles le Chauve, à son tour, disgracie momentanément Hugues l'Abbé et son frère Conrad. Ceux-ci émigrent dans les États de Lothaire II et de Louis II, dont ils obtiennent, Hugues, l'archevêché de Cologne[2], et Conrad le duché de Transjurane, où sa famille devait se fixer[3]. Il faut avoir bien présent à l'esprit un fait que les textes ne mentionnent pas expressément, mais qui facilite certainement les déplacements de ce genre : c'est qu'il s'agit toujours de gens de même origine et de même sang, de parents peut-être rapprochés des défunts et des révoqués, dont ils reçoivent les charges et les domaines. Ce ne sont pas des Allemands qu'on établit en France ou réciproquement, ce sont des Francs de la *Francia* qui remplacent d'autres Francs dans les pays qu'ont conquis leurs aïeux communs.

De même, lorsque les guerres éclatent, les partis se groupent, en mainte circonstance, selon les alliances de famille. Depuis 843, les tentatives d'annexion faites par les fils et les petits-fils de Louis le Pieux au détriment de leurs voisins ont été nombreuses. Très rares, en revanche, ont été depuis Fontenoy les batailles rangées livrées entre eux, et le combat d'Andernach, en 876, peut passer pour une exception. On a recours à des moyens moins violents, et la cause habituelle des revers est la défection des grands laïques, abandonnant leur souverain pour porter à son compétiteur le serment de fidélité. Parfois un clan tout entier, selon qu'il se porte d'un côté ou de l'autre, fait pencher la balance en faveur de l'un des deux adversaires. Sans doute, il ne suffirait pas à celui-ci d'être soutenu exclusivement par une seule maison comtale, mais on comprend l'importance que

1. *Ann. Fuldenses*, a. 861, p. 55; *Ann. Bertin.*, p. 55.
2. *Ann. Bertin.*, a. 864, p. 71.
3. Parisot, *le Royaume de Lorraine*, p. 261.

peut avoir dans une lutte de ce genre le rôle d'une famille puissante, suivie par tout le groupe de ceux qu'unissent à elle des relations de parenté, d'alliance ou simplement d'intérêt, ses vassaux et ceux des abbayes qu'elle détient. En 853, le jeune Louis, fils du Germanique, est appelé par les rebelles d'Aquitaine; ses principaux fauteurs sont les gens de la parenté des Gauzbert[1], et ceux-ci ont suffi un moment à entraîner presque tous les Aquitains[2]. Un peu plus tard, en 858, lorsque Louis le Germanique envahit lui-même les États de son frère, ce dernier, pour des raisons que nous ignorons, est brouillé avec la famille de sa femme, et c'est un Adalard qui, avec le concours d'Eudes, sans doute son parent, le comte d'Orléans, sollicite l'arrivée de Louis. La famille de Robert le Fort ayant, semble-t-il, suivi les Adalard dans leur défection, Charles le Chauve se trouve *ipso facto* dépourvu de partisans et sur le point de succomber. Il doit en grande partie son salut à la maison welfe, qui, jusque-là tenue un peu à l'écart par les deux familles rivales, profite de l'occasion pour effectuer sa réconciliation avec le roi[3]. En 879, c'est le moment où Bernard et Emenon de Poitiers viennent de se soulever que choisit leur parent Gauzlin pour appeler Louis de Saxe[4]. En 887-888, Gui de Spolète ne trouve en Gaule de partisans que dans la région dont sont maîtres les membres de sa famille, c'est-à-dire dans une partie de la Bourgogne[5]. En Italie, les deux familles rivales les plus importantes sont celle des marquis de Frioul et celle des ducs de Spolète. Ces derniers, qui ont leurs parents surtout dans le royaume de l'Ouest, soutiennent Charles le Chauve lors de sa descente en Italie[6]. Au contraire, Bérenger, en relations avec Engilberge, veuve de Louis II, favorable plutôt aux princes germaniques, et avec le parent de celle-ci, Suppon, figure à la tête des partisans de Charles de Souabe[7]. Plus tard encore, c'est en Bavière ou en Alémannie que Bérenger recrute des auxiliaires[8], tandis que ce sont des Francs de Gaule qui

1. *Ann. Fuldenses*, a. 854, p. 54 : « Cum ergo venisset et non esset susceptus nisi ab ea tantum cognatione quam Karlus maxime offendit propter interfectionem Gauzberti eorum propinqui. »

2. *Ann. Bertin.*, a. 853, p. 43 : « Aquitani pene omnes. » Si l'on songe aux relations des Gauzbert avec d'autres grandes familles, on comprend assez bien que leur clan ait pu, à un moment donné, soulever toute l'Aquitaine.

3. Sur tous ces événements, cf. Calmette, *Mem. cit.*, p. 130-136.

4. *Ann. Bertin.*, a. 878-879.

5. Favre, *Eudes*, p. 84-85.

6. Celui-ci leur rendit alors le duché de Spolète dont ils avaient été un instant privés (Dümmler, *Ostfr. Reich.*, t. III, p. 20).

7. André de Bergame, *Chronique*, c. 19; *SS. RR. Lang.*, p. 230.

8. *Gesta Berengarii*, l. II, v. 84; *Ann. Alamannici*, a. 901; Dümmler, *Ostfr. Reich.*, t. III, p. 536-37.

constituent la majeure partie des armées spolétaines[1]. C'est l'appui de la famille d'Anscher d'Ivrée, arrivée d'Oscheret seulement en 889, qui devait faire successivement le succès des prétendants bourguignons, Louis l'Aveugle, Rodolphe II et Hugues d'Arles.

Au commencement du xe siècle, pour toute l'aristocratie franque, la situation se modifie. L'hérédité des bénéfices devient une règle de mieux en mieux établie. Il n'y a plus de comtes bénéficiaires révoqués, leurs charges et leurs honneurs passant à une maison rivale; il n'y a plus aussi de ces émigrations de familles comtales, de la Marche de Bretagne au duché de Spolète, de la Lorraine à la Provence. Le souvenir du lien qui unissait entre eux les divers royaumes issus du démembrement de l'empire de Charlemagne s'efface tous les jours, et les relations entre elles des familles féodales de France, d'Allemagne et d'Italie offrent un caractère nouveau. Il n'y a plus de ces maisons comtales importantes dans deux ou trois royaumes à la fois par les propriétés, les bénéfices et les charges qu'elles y possèdent. Les nouvelles maisons seigneuriales, dans le royaume de l'Ouest tout au moins, ne peuvent même, pour la plupart, être rattachées aux anciennes[2].

Quelques-unes de celles-ci ont à peu près disparu, et il ne faut pas oublier que les guerres font une terrible consommation de nobles personnages. Sans doute, entre rois, on combat peu, mais il y a les Slaves en Germanie, les Sarrasins en Italie, les Normands partout. Les guerres de famille à famille, les révoltes contre le roi sont continuelles dans la Marche de Bretagne, en Aquitaine, en Toscane. A chaque instant, des comtes périssent les armes à la main ou sous la hache du bourreau. Des quatre fils que Blichilde donna au comte Roricon, trois périssent de façon tragique : l'aîné, Gauzbert, est décapité en 853 par ordre de Charles le Chauve[3]; le second est en 865 tué par les Danois[4]; le dernier, l'évêque Gozlin, meurt durant le siège de Paris par les Normands[5]. Les mêmes faits se reproduisent ailleurs. D'autres comtes sont forcés, avec leurs parents, d'abandonner tel ou tel pays. C'est ainsi que les descendants de Boson l'Ancien

1. A. Lapôtre, *le Pape Jean VIII*, p. 194 et 434; Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 18, n. 2.

2. Il y a quelques exceptions cependant. Les comtes de Poitiers issus de Guillaume Tête d'Étoupes paraissent se rattacher à Gérard, comte de Limoges, gendre de Pépin Ier d'Aquitaine (Mabille, *le Royaume d'Aquitaine*, p. 19).

3. *Ann. Fuldenses*, a. 854, p. 54; Réginon, *Chronique*, a. 860, éd. Kurze, p. 78.

4. *Ann. Bertin.*, a. 866, p. 80.

5. Favre, *Eudes*, p. 54.

ont dû quitter la Provence, abandonnée par eux à des Welfs, les rois de Bourgogne issus de Conrad d'Auxerre. Aussi de nouvelles familles, au second plan à la fin du IXe siècle, prennent la place des grandes maisons comtales dont elles formaient jadis la clientèle. En Anjou par exemple, ce sont les comtes Foulques, issus d'un vicomte des Robertiens[1]. En Bourgogne, les Gui du pays de Langres et de Dijon sont remplacés par les Manassès et les Gislebert, qui ont débuté comme vassaux de Richard le Justicier et arrivent même à se substituer aux descendants de celui-ci à la tête du duché[2].

Quelques-unes des familles comtales ont cependant subsisté et sont même devenues des dynasties royales. En France, ce sont les petits-fils de Robert le Fort; des Welfs sont rois d'Arles; les ducs de Spolète et ceux de Frioul sont représentés par les rois Bérenger II et Adalbert. Ce sont des seigneurs de cette sorte que les populations, — ou leurs nobles et leurs évêques, — choisissent pour les défendre et pour opposer « un roi qui leur soit propre » aux derniers Carolingiens. A mesure, en effet, que les maisons comtales s'attachent davantage au centre de leur pouvoir, à un territoire déterminé, le sentiment de leur origine commune s'affaiblit et disparaît. Par la force des choses, au bout d'un très petit nombre de générations, les Francs établis en Aquitaine ou en Italie devaient avoir pris des habitudes et un langage empruntés aux populations au milieu desquelles ils vivaient, et différents des mœurs et de la langue de leurs compatriotes demeurés sur les bords de la Meuse. Les chefs des rebelles d'Aquitaine sont des comtes francs, ce qui n'empêche pas qu'on parle, au nord de la Loire, de l' « inconstance[3] » et de la fourberie de « cette *nation*[4]. » Au milieu du IXe siècle, Loup de Ferrières, au pays de Sens, considère comme très nécessaire la pratique de la langue allemande[5], et jamais, dans les relations entre comtes, la différence d'idiomes ne paraît intervenir. Mais cependant, dans le royaume de l'Ouest, on s'étonne un peu de l'opinion de Loup, et les écrivains qualifient le tudesque de barbare[6]. En 933, les Italiens, fils des compagnons d'armes de Gui Spolète et d'Anscher de Dijon, con-

1. Mabille, *Introduction aux Chroniques des comtes d'Anjou* (Soc. de l'hist. de Fr.), p. LX.

2. *Art de vérifier les dates*, éd. in-fol., t. II, p. 494.

3. Charles le Chauve, Lettre à Nicolas Ier; Mansi, *Conc.*, t. XV, p. 708 : « Inconstantiam ipsius gentis. »

4. Hincmar, *Vita S. Remigii*, c. 126; *Ann. Bertin.*, a. 861, p. 55 : « Gentilicia mobilitate. »

5. *Lettres* 70 et 91; éd. Desdevises, nos LXVIII et XXXIII.

6. Dümmler, *Ostfr. Reich.*, t. I, p. 208, n. 1.

sidèrent les Bourguignons comme des gens très différents d'eux par la langue comme par les mœurs[1]. Sous cette influence, des parents assez rapprochés en arrivent à se considérer réciproquement comme des étrangers. Pour les membres de l'aristocratie, qui seuls paraissent comme jouant un rôle dans les événements politiques, il ne saurait y avoir à aucun degré de question de race. Pour eux aussi cependant, ou pour les seigneurs de moindre importance à leur égard, s'éveille à la fin du IXe siècle un certain sentiment de nationalité, ou tout au moins de particularisme[2]. Lorsque après la mort de Charles le Gros chaque peuple, selon l'expression célèbre de Réginon[3], se choisit un « roi tiré de ses propres entrailles, » ces rois sont des membres des grandes familles qui depuis une ou deux générations au plus tiennent dans le pays la première place, c'est-à-dire de familles étrangères. Eudes, pour lequel Abbon laisse percer des sentiments de patriotisme neustrien[4], est le petit-fils peut-être d'un Saxon. Gui, roi d'Italie, et Louis, roi de Provence, sont des Lorrains; Rodolphe, roi de Bourgogne, est un Bavarois, et c'est à son père seulement que remonte l'installation de sa famille en Transjurane. En Italie, où les comtes rappellent dans leurs actes leur origine salienne ou alémannique, où l'on doit ignorer plus que partout ailleurs ce que peut être une nationalité, le panégyriste de Bérenger affecte de considérer Louis et Gui comme des étrangers[5]. Or, il y avait trois générations que les ancêtres du marquis de Frioul et de ses deux compétiteurs avaient quitté l'Austrasie; le père de Gui était le cousin issu de germain de Bérenger et ce dernier le grand-oncle de Louis. Il n'est pas besoin d'ajouter d'autres considérations pour montrer combien dura peu le souvenir du temps où les ancêtres des grandes familles comtales vivaient ensemble près de Trèves ou de Metz.

Les auteurs de chansons de geste, sans s'en douter, n'avaient donc peut-être pas tout à fait tort en classant par familles les légendaires compagnons de Charlemagne et en s'évertuant à en dresser des généalogies pour les rattacher les uns aux autres. Le nombre des maisons, des clans si l'on veut, qui ont fourni des chefs aux armées franques, des comtes aux provinces conquises, était restreint. Mais

1. Liutprand, *Antap.*, l. III, c. 5.

2. G. Monod, *Du rôle de l'opposition des races et des nationalités dans la dissolution de l'empire carolingien*, dans *Annuaire de l'École des hautes études*, 1896, p. 13-17.

3. *Chronique*, a. 888, p. 129.

4. *De bello parisiaco*, l. I, v. 12-13, 618; l. II, v. 447; Monod, *op. cit.*, p. 13-14.

5. *Gesta Berengarii*, l. II, v. 13; l. IV, v. 4.

la communauté d'origine des grandes familles des divers royaumes, pas plus que celle des souverains, n'a contribué à maintenir l'unité de l'empire, et, lorsque les nobles se souviennent de leurs alliances en pays étrangers, c'est pour faire défection. Très vite d'autre part, lorsque dans le mouvement de dissolution de cet empire s'est manifestée une sorte de patriotisme local, neustrien ou lorrain, bourguignon ou italien, les populations ont considéré comme tirés « de leur propre sein » les étrangers qu'elles avaient l'habitude de voir à leur tête depuis un demi-siècle à peine, les Francs qui, la veille encore, se glorifiaient de les avoir conquises, et c'est ainsi que quelques-unes des familles internationales du IXe siècle sont devenues les dynasties royales du Xe, que l'on qualifie parfois de « nationales. »

René POUPARDIN.

CORRESPONDANCE.

LA CONDAMNATION DE JEAN SANS-TERRE.

LETTRE A M. PETIT-DUTAILLIS.

Mon cher Confrère,

J'aurais besoin d'être à tout le moins un nouveau Cid pour pouvoir faire face coup sur coup à tant et de si redoutables controversistes. Je sors à peine d'une passe d'armes avec M. Bémont dans notre revue de famille, la *Bibliothèque de l'École des chartes*[1], et voici maintenant que la *Revue historique* me livre un double assaut; vous y alignez contre moi les gros bataillons de votre dialectique, et pour achever de m'accabler, M. Monod y déploie au-dessus de ses deux collaborateurs l'imposante envergure de son aile paternelle. Mais tous ces adversaires sont si courtois et si doctes qu'il ne peut y avoir que plaisir et profit à discuter avec eux.

En comparant votre réponse avec celle dont m'a honoré M. Bémont, j'ai cru voir que vous preniez plus à cœur que son premier auteur lui-même la thèse qui nous divise, et je ne sais si je me trompe, mais il m'a semblé que l'ardeur que vous apportiez à la controverse n'avait pas été sans troubler quelque peu la rigueur de vos raisonnements. Jugez-en :

Vous soutenez contre moi que l'arrêt de 1202 a pu parfaitement enlever la Normandie à Jean Sans-Terre en même temps que l'Anjou et le Poitou, et que rien ne prouve que Philippe-Auguste ait continué après cet arrêt à considérer Jean comme duc de Normandie. Eh! bien, reprenant plus copieusement un raisonnement que j'avais indiqué dans ma dissertation, j'ose essayer de vous prouver qu'une petite concession que vous voulez bien me faire vous oblige logiquement à admettre les deux points que vous refusez de m'accorder.

Si, par l'arrêt de 1202, Jean a été déclaré déchu de la Normandie aussi bien que de l'Anjou et du Poitou, il faut forcément que cette province soit devenue, comme ses deux compagnes, la propriété de quelqu'un d'autre. Or, nous avons un texte qui nous renseigne sur la destinée des fiefs enlevés à Jean par l'arrêt de 1202 : c'est le traité conclu au mois de juillet entre Philippe-Auguste et Arthur. Dans cet instru-

1. Année 1899, p. 363-372.

ment, vous le savez, Arthur prend le titre de duc d'Aquitaine et de comte d'Anjou, mais pas celui de duc de Normandie, et il fait hommage à Philippe de l'Anjou et du Poitou, mais pas de la Normandie. Il y aurait une manière très simple d'expliquer ce fait : ce serait de prétendre que Philippe entendait profiter de l'arrêt pour garder la Normandie à titre de fief confisqué. Mais cette ressource, avec votre si parfaite bonne foi, vous vous l'êtes retirée. Vous m'accordez explicitement qu'une clause du traité s'oppose absolument à cette interprétation. En effet, Philippe se réserve seulement de faire en Normandie des acquisitions tout à fait partielles, notamment pour dédommager certains personnages qui avaient perdu leurs terres en raison de ses démêlés avec Jean. Par conséquent, au témoignage du traité, l'arrêt de 1202 ne doit pas avoir pour effet de donner la Normandie à Philippe; serait-ce à Arthur qu'il doit la donner? C'est la solution vers laquelle vous penchez : vous supposez, en effet, que Philippe fait briller aux yeux d'Arthur la perspective d'un partage de la Normandie, dans lequel Arthur devrait avoir la grosse part. Mais ici je vous arrête, car, si cela était, Arthur aurait fait hommage de la Normandie en même temps que de l'Anjou et du Poitou. N'allez pas me dire, en effet, comme vous en paraissez tenté : « Mais le sort de la Normandie n'a pas été réglé définitivement en juillet 1202 parce qu'à cette date elle n'avait pas encore été conquise sur Jean. » Je vous répondrais aussitôt que cette objection ne vaut rien, par une raison toute simple : c'est qu'il en était exactement de même du Poitou, ce qui n'a nullement empêché Arthur d'en faire hommage, et que justement Arthur reconnaît la chose aussi expressément que possible dans la formule même de l'hommage : « Insuper autem de dominio Pictavie feci eidem domino meo regi hominium ligium, *si Deus dederit quod ipse vel ego eam quocumque modo acquisierimus.* » Le traité de juillet 1202 règle donc bien la *propriété de droit* et non la *propriété de fait* des fiefs enlevés à Jean par l'arrêt de la cour de France. Or, il en résulte formellement que celle de la Normandie n'avait été attribuée ni à Philippe ni à Arthur. Par conséquent, il faut admettre qu'elle continuait à appartenir à Jean[1]. Donc, l'arrêt de 1202 ne la lui avait pas enlevée en même temps que celle de l'Anjou et du Poitou, et, si Philippe a jugé bon de faire ratifier par Arthur les acquisitions partielles qu'il pourrait et voudrait y faire, c'est, comme je l'ai dit dans mon travail, en vue du cas où Arthur arriverait un jour à se mettre en possession de ce duché. En effet, et vous le savez mieux

1. Le vague de l'article sur la Normandie prouve simplement qu'on n'était pas d'accord sur le sort de ce fief. Mais le fait qu'Arthur accorde à Philippe le droit d'y faire des conquêtes prouve bien qu'il considérait la Normandie comme lui appartenant et non à Jean. Le traité décide que le Poitou sera tenu par Arthur en fief comme vassal de Philippe; mais pour la Normandie, on laissa indécise la question de savoir si elle sera rendue à Arthur ou réunie au domaine. (G. Monod.)

que moi, en 1202, Jean n'ayant pas encore d'enfant, c'était Arthur qui était son héritier, et, de plus, Arthur se réclamait du principe de la représentation pour soutenir que c'était lui et non Jean qui aurait dû succéder à Richard Cœur-de-Lion.

Je ne puis comprendre, du reste, comment cette différence de traitement entre la Normandie, d'une part, l'Anjou et le Poitou, de l'autre, peut un seul instant vous étonner, alors que les textes en fournissent une explication aussi simple que naturelle, en nous apprenant que Philippe-Auguste, pour couper court à une objection de Jean, avait accepté de l'ajourner seulement en qualité de duc d'Aquitaine et de comte d'Anjou, et pas en celle de duc de Normandie.

A cela vous m'objectez le passage où Raoul de Coggeshall rapporte que l'arrêt de 1202 a enlevé à Jean « tous » les fiefs qu'il tenait du roi de France. Je vous avoue que je n'aurais pas la moindre hésitation à récuser n'importe quel texte de chroniqueur, du moment où il serait en contradiction avec un document de la valeur du traité conclu entre Philippe et Arthur. Il est vrai qu'alors vous vous voilez la face, en vous écriant que c'est accuser Raoul de Coggeshall de mensonge. Honnête et digne Raoul de Coggeshall! Le ciel me préserve de l'accuser d'une pareille horreur! On sait de reste que le monopole du mensonge appartient à Philippe-Auguste et à son fils. Mais enfin une inexactitude n'est pas un mensonge, et je crois qu'une inexactitude est un péché bien mignon pour un chroniqueur, même pour un chroniqueur consciencieux. D'ailleurs, je ne vois pas que j'aie besoin d'en supposer une bien grande dans le cas présent : une fort légère suffit. J'ai déjà dit, en effet, qu'on pouvait très bien admettre que l'arrêt de 1202 avait été rendu en termes généraux, comme semble l'indiquer Raoul de Coggeshall; seulement, j'ai fait observer que, la qualité de duc de Normandie ayant été volontairement omise dans l'ajournement de Jean, il en avait forcément été de même dans l'arrêt de condamnation, et que, par conséquent, Jean n'avait pu perdre que « tous » les fiefs qu'il possédait à d'autres titres qu'à celui de duc de Normandie. En discutant cette réflexion, vous paraissez croire que je connais un texte juridique m'autorisant à parler de la sorte. Je ne crois pas que jamais texte juridique ait eu besoin de dire semblable chose : le simple bon sens suffit largement.

M. Monod, dans la note qu'il a jointe à vos observations, prétend qu'en 1203 Philippe-Auguste n'a pas pu faire ajourner Jean en qualité de duc de Normandie, car, dit-il, « M. Guilhiermoz fait remarquer que le duc de Normandie avait le droit de ne pas comparaître devant la cour du roi. » Vous savez que je n'ai jamais dit cela, et j'ai plaisir à constater que ni M. Bémont ni vous ne m'avez fait semblable objection. Je n'ai pas dit du tout que Jean avait ce droit, mais bien qu'il *prétendait l'avoir*, et les textes que j'ai cités montrent que ni lui ni le pape, son défenseur, n'étaient en état de justifier cette prétention. Mais, quand bien même elle aurait été fondée, cela à coup sûr n'aurait

pas empêché Philippe-Auguste de passer outre, s'il l'avait jugé à propos. Or, je crois avoir suffisamment expliqué dans mon article pourquoi Philippe en a tenu compte en 1202, et pas en 1203. J'ajouterai, du reste, qu'Innocent III, au rebours de M. Monod, objecta la prétention de Jean, non pas pour nier la réalité de l'ajournement de 1203, mais, tout au contraire, pour en contester la validité[1].

En terminant votre critique, vous avouez implicitement que le système défendu par vous ne peut se soutenir qu'à condition qu'on en prenne à son aise avec les textes et qu'on recoure à de pures hypothèses. Et, comme, en général, on ne se console de ses péchés que par le spectacle de ceux des autres, vous prétendez me mettre exactement dans le même sac. Bien que la compagnie que j'y trouverais soit excellente, permettez-moi de protester. Les textes avec lesquels j'en aurais pris si fort à mon aise se bornent, si je ne me trompe, au passage de Raoul de Coggeshall sur lequel je viens de m'expliquer. Quant à la « pure hypothèse » que vous me reprochez, elle n'est « pure hypothèse » que dans l'analyse que vous en donnez. A vous entendre, j'aurais « imaginé » que les poursuites exercées contre Jean en 1203 l'avaient été à la suite de la fausse nouvelle de la mort d'Arthur à Falaise. Or, je n'ai rien « imaginé » de cela : ce renseignement, je l'ai trouvé au complet en rapprochant d'un passage de Raoul de Coggeshall une tradition conservée par les historiens bretons, et il est si bien dans ces textes que M. Bémont lui-même avait été obligé de l'y voir. Trouvant donc là que Jean avait commencé à être poursuivi à la suite de la fausse nouvelle de la mort d'Arthur, puis trouvant ailleurs qu'il avait été condamné à une époque trop rapprochée de celle du meurtre effectif pour que celui-ci ait pu être le point de départ de la procédure, je me suis demandé si la condamnation n'avait pas été tout simplement l'aboutissement des premières poursuites. J'ai alors examiné si c'était juridiquement possible, et j'ai constaté que ce l'était parfaitement. Voilà tout mon crime.

Croyez-moi, mon cher Confrère : vous avez tort de faire fi maintenant de la discussion sur le terrain juridique. C'étaient seulement vos arguments juridiques qui donnaient à votre thèse une apparence de solidité. Si vraiment ils ont cessé de tenir sur leurs pieds, il ne vous reste plus entre les mains qu'une « pure hypothèse », pour laquelle il vous faut, par-dessus le marché, réclamer deux postulats, à mon avis inadmissibles. Sur ce dernier point, je me suis expliqué avec M. Bémont dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*. Ce serait abuser de l'hospitalité de la *Revue historique* que de rééditer ici mes observations. Je crains d'avoir été déjà beaucoup trop long. La faute en est à l'intérêt que vous et M. Monod avez bien voulu prendre à ma dissertation. Je ne puis que vous en exprimer, à l'un et à l'autre, ma très sincère reconnaissance.

P. Guilhiermoz.

1. Mon raisonnement est celui-ci : Philippe-Auguste avait dû faire déclarer en 1202 Jean Sans-Terre déchu de tous ses fiefs, pour refus de comparaître, car,

RÉPONSE DE M. PETIT-DUTAILLIS.

Monsieur le Directeur,

Je ne répondrai pas longuement à l'ingénieuse réplique de M. Guilhiermoz. Aux historiens qu'intéresse le problème de décider maintenant si M. Guilhiermoz l'a résolu.

J'avais clos mon article en disant : « Il serait téméraire de prétendre dissiper tout à fait ces ténèbres. Mais les faits connus de nous s'accordent mieux avec le système de M. Bémont qu'avec l'opinion traditionnelle, et il faut encore rappeler, en terminant, que, pour restaurer cette tradition en ruine, M. Guilhiermoz a dû en prendre à son aise avec les textes et recourir, lui aussi, à une pure hypothèse. »

Je tiens à transcrire ici cette conclusion, d'abord parce que je la crois sage et que je m'y tiens, et ensuite parce que, en l'ayant immédiatement sous les yeux, le lecteur pourra constater si j'ai « avoué implicitement » que j'en prenais à mon aise avec les textes. A moins que je ne m'abuse sur la façon dont il faut ordonner une phrase française, la place des deux mots « lui aussi » indique clairement quelle était ma pensée. J'ai seulement « avoué implicitement, » d'ailleurs sans nul émoi, que l'opinion soutenue dans la thèse latine de M. Bémont et dans mon *Étude sur la vie et le règne de Louis VIII* était « une pure hypothèse. » Je le constate avec toute la modestie nécessaire.

Quant au respect des textes, je crois l'avoir observé. Je ne contesterai pas l'élégance des raisonnements de M. Guilhiermoz; mais ce sont des raisonnements de juriste, et il arrive souvent aux juristes d'attribuer une valeur *absolue,* soit à des appréciations subjectives, soit à des preuves d'une autorité bien relative. Du haut du ciel, leur demeure dernière, les clercs de Philippe-Auguste doivent être bien étonnés de voir tirer tant de conséquences mirifiques de ce qu'ils ont écrit ou n'ont pas écrit. Je crois qu'il faut apporter dans l'interprétation de textes pareils une logique moins cassante et se garder de croire que par des subtilités de déduction on peut arriver sans nul doute à la possession de la Vérité, avec un grand V. Quand un problème est aussi obscur, un peu de scepticisme est de mise, et je ne saurais trop admirer la confiance complète que mon aimable et savant contradicteur place

d'après M. Guilhiermoz (p. 52), il pouvait même le déclarer déchu de tous ses biens « ubicumque essent aut undecumque ea haberet. » Philippe n'avait donc aucun intérêt à le citer de nouveau en 1203 comme duc de Normandie, alors que Jean Sans-Terre pouvait faire valoir son droit à ne pas comparaître en cette qualité « nisi in marchiam, » comme le reconnaît le pape. D'ailleurs, la lettre d'Innocent III à Jean, du 31 octobre 1203, prouve clairement que la guerre entre Philippe et Jean qui se faisait alors était la conséquence de l'ajournement de 1202, et non d'une nouvelle condamnation. (G. M.)

en ses propres lumières. Je répète que je ne crois pas, en l'état des textes, à la possibilité d'une solution définitive[1].

Ch. Petit-Dutaillis.

LES ACTES DE LA CONFRÉRIE DU SAINT-SACREMENT.

L'article publié par M. Fr. Rabbe sur la Compagnie du Saint-Sacrement a provoqué des observations et des critiques. Notre collaborateur M. Alfred Leroux nous adresse les suivantes :

« L'histoire et le rôle de cette Compagnie ne sont pas aussi ignorés qu'on paraît le croire. J'en ai parlé jadis assez longuement, pour ce qui regarde seulement la succursale de Limoges (dans mon *Histoire de la Réforme en Limousin,* 1888, p. 122-125) et j'ai même publié de larges extraits du registre de ses délibérations, qui est aux mains d'un notaire de Limoges (voir le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin,* t. XXXIII, p. 58-76; t. XLV, p. 338-416, et *Archives historiques du Limousin,* t. I, p. 240-249).

« L'histoire du groupe parisien, qui va de 1630 à 1665, a été faite par dom Beauchet-Filleau (*le Règne de Jésus-Christ,* 1884) et par le P. Ch. Clair (*Études religieuses des Pères de la Compagnie de Jésus,* 1888-1889) à un point de vue ultra-catholique. J'en ai touché quelques mots dans ma récente histoire du *Massif central,* t. II, p. 363. »

D'autre part, les *Études religieuses rédigées par des Pères de la Compagnie de Jésus* ont publié (numéro du 20 novembre 1899) une lettre assez aigre du P. H. Chérot sur l'article de M. Rabbe, où en somme il n'arrive pas à trouver de bien graves erreurs. Il nous reproche avec raison d'avoir ignoré l'existence des articles du P. Clair et il relève dans l'article de M. Rabbe deux lapsus qui méritent d'être signalés. M. Rabbe

1. Je ne crois pas devoir rien ajouter à cette controverse. Le ton de persiflage désobligeant et d'affirmation dédaigneuse que prend M. Guilhiermoz à l'égard de contradicteurs courtois montre assez son déplaisir d'avoir vu ruiner son argumentation. Elle repose tout entière sur la prétendue impossibilité morale d'attribuer à Louis de France et à Philippe-Auguste de fausses allégations et à Innocent III une certaine ignorance ou une certaine indifférence à l'égard des procédures de 1202 et 1203. Je ne pense pas que cette argumentation paraisse très décisive à ceux qui ont étudié le règne de Philippe-Auguste, en présence du silence de tous les historiens contemporains et de l'ignorance où était Innocent III en 1204 et 1205 de la prétendue condamnation de Jean pour le meurtre d'Arthur. M. Luchaire a repris et soutenu, avec sa compétence spéciale, la thèse de M. Bémont, dans une communication faite le 25 novembre à l'Académie des sciences morales et que nous reproduirons dans notre prochain numéro. (G. M.)

(p. 245) a dit de saint Vincent de Paul : « L'abbé Paul Vincent, qui devait devenir saint Vincent de Paul. » Le P. Chérot rappelle que le nom de famille de celui qui, par humilité chrétienne, se faisait appeler M. Vincent, était bien *de Paul*. Ailleurs (p. 282), par une faute de lecture assez plaisante, nous le reconnaissons, M. Rabbe a imprimé *le P. Rodin* au lieu de *le P. Rodes* (pour *de Rhodes*). Plus loin, le P. Chérot fait remarquer que M. Rabbe a pris à tort (p. 254) l'abbé de Grignan pour « François Adhémar de Monteil de Grignan, archevêque d'Arles, » quand il s'agit de « Jacques Adhémar de Monteil de Grignan, évêque d'Uzès. » Nous ne sommes pas sûrs que M. Rabbe se soit trompé, car François et Jacques de Grignan ont tous deux été évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux et François peut être désigné comme « abbé de Grignan, depuis évêque de Saint-Paul, » par Voyer d'Argenson, en 1629. Il devint en effet évêque en 1630. Le P. Chérot accuse M. Rabbe d'avoir été dirigé, dans les extraits qu'il a faits du manuscrit de Voyer d'Argenson, par une idée de polémique. C'était si peu la pensée de M. Rabbe qu'il avait voulu faire une publication intégrale du manuscrit, qu'il croyait inconnu. N'ayant pas trouvé d'éditeur disposé à le publier, il a donné à la *Revue historique* les extraits critiqués par le P. Chérot, et, s'il a insisté sur ceux qui se rapportent aux protestants, c'est que l'action de la Compagnie contre l'hérésie lui a paru être particulièrement intéressante et peu connue. C'est au contraire le P. Clair qui, dans son analyse de l'œuvre de la Compagnie du Saint-Sacrement, a systématiquement passé sous silence tout ce qui, dans ses actes, révolte trop vivement la conscience moderne. J'ajouterai que le P. Chérot reproche amèrement à M. Rabbe d'avoir ignoré la découverte du P. Clair; il semble même l'accuser d'avoir volontairement passé sous silence le travail du savant jésuite, et lui-même paraît ignorer que dom Beauchet-Filleau avait, dans son *Règne de J.-C.*, fait cette découverte avant le P. Clair. Il faut être indulgent pour les fautes auxquelles on est soi-même exposé.

La Rédaction.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

NÉCROLOGIE.

La mort d'Arthur Giry a douloureusement ému tous les amis des études historiques et tous ceux qui savent apprécier le désintéressement, la droiture et le courage; elle prive notre haut enseignement d'un admirable professeur et le pays d'un excellent citoyen.

A. Giry était né à Trévoux (Ain) le 29 février 1848. Il n'avait pas cinquante-deux ans quand il nous a été enlevé par une maladie infectieuse, suite de l'ébranlement physique et moral que lui avait causé le procès de Rennes. Mais, pendant les vingt-cinq années de son activité scientifique, il a tracé dans le domaine des études médiévales un profond sillon et accompli une œuvre féconde. Il était, depuis un an, élève de l'École des chartes, quand l'École des Hautes études fut fondée, en 1868, et, après avoir suivi les conférences des deux écoles jusqu'en 1870, il resta élève des Hautes études jusqu'en 1873. La préparation de sa thèse de l'École des chartes sur le chapitre collégial de Notre-Dame de Saint-Omer l'avait attiré simultanément vers les deux ordres d'études auxquels il devait consacrer sa vie : les institutions municipales et la diplomatique. Il avait projeté, en effet, une édition du Cartulaire de Notre-Dame de Saint-Omer et fait la critique des faux diplômes mérovingiens fabriqués à l'appui des prétentions des chanoines; d'autre part, les luttes entre le chapitre et les moines de Saint-Bertin lui avaient suggéré des vues nouvelles sur les origines de la ville de Saint-Omer et de ses institutions. Dès 1874, il avait achevé son *Histoire de la ville de Saint-Omer et de ses institutions jusqu'au XIVe siècle;* il la déposait à l'École des Hautes études pour l'obtention du titre d'élève diplômé, et, avant même que le rapport sur sa thèse eût été déposé, il était appelé à suppléer aux Hautes études M. Roy, alors en mission en Allemagne. Il fut spécialement

chargé de s'occuper dans ses conférences de l'histoire municipale au moyen âge, et, en effet, de 1874 à 1878, il s'y attacha exclusivement et continua à y consacrer jusqu'en 1886 une partie de son enseignement. Cet enseignement marque une date dans l'histoire de l'érudition française. On n'avait jamais soumis à une sérieuse revision les théories mises en circulation par Augustin Thierry sur les origines et le développement des institutions communales qui, sans être tout à fait erronées, manquaient de précision et attribuaient une importance exagérée à de prétendus types rattachés à des influences soit romaines soit germaniques et répartis par région. Giry mit en garde ses élèves contre toute généralisation précipitée et les invita à analyser avant tout le détail des chartes communales et municipales pour en établir les sources et la filiation. Il leur fit sentir l'infinie complexité du problème des origines communales et l'impossibilité de faire des rois et des seigneurs laïques ou ecclésiastiques soit les protecteurs soit les adversaires systématiques des libertés des villes. Quand il publia, en 1877, son Histoire de Saint-Omer, il scandalisa, même des esprits fort libres, en contestant à Louis VI son titre de *Père des communes;* mais, en 1883 et 1885, ses *Établissements de Rouen*, où il mettait en lumière l'influence exercée par les statuts de Rouen sur tout l'ouest et le centre de la France, furent salués comme une œuvre magistrale qui renouvelait toute une partie de notre histoire. En même temps, il publiait un précieux recueil de *Documents sur les relations de la royauté avec les villes de 1180 à 1314* (1885) et il mettait en tête du *Cartulaire de Saint-Quentin* une importante étude sur les origines de la Commune (1887). On pouvait constater par les thèses de l'École des chartes et par les publications de l'École des hautes études la vigoureuse impulsion donnée par Giry à ses élèves. Il est bien peu des jeunes savants qui ont marqué dans les études médiévales pendant ces vingt dernières années qui n'aient pas été à son école. En 1881 paraissait l'Histoire des institutions de Senlis par M. Flammermont, en 1884 l'étude de M. Prou sur les Coutumes de Lorris, en 1886 l'Histoire de Noyon par M. Lefranc, en 1892 l'Histoire de Beauvais par M. Labande. Et je trouve encore parmi les élèves de Giry MM. Delaville le Roulx, Estienne, Farges, Brutails, Ducom, Clément, qui ont pris pour sujets de leurs travaux les institutions municipales de Tours, d'Orléans, de l'Auvergne, du Sud-Ouest, d'Agen et du Berry. Mais, dès 1878, l'étude des chartes des villes avait amené Giry à entreprendre avec ses élèves des travaux de diplomatique et à les mettre au courant des progrès réalisés par les érudits allemands dans une science qui, de Mabillon à de

Wailly, avait passé pour une science française. Dès 1885, il était appelé à remplacer M. de Mas Latrie dans sa chaire de diplomatique de l'École des chartes, et il justifiait ce choix non seulement en formant d'excellents élèves, mais aussi en publiant en 1893 un *Manuel de diplomatique* auquel l'étranger n'a rien à comparer et qui valut à son auteur le grand prix Gobert en 1893 et en 1896 un siège à l'Académie des inscriptions. L'Académie avait résolu d'entreprendre la publication des diplômes des Carolingiens français ; Giry était le seul parmi les érudits de la jeune génération qui fût qualifié pour cette tâche. Il s'y employait déjà depuis plusieurs années avec ses élèves de l'École des hautes études, et, s'il n'avait pas encore pu publier les résultats de ses travaux, c'est qu'avec une méthode très prudente il avait procédé à l'établissement des textes du règne de Charles le Chauve non chronologiquement, mais par diocèses ; seule bonne méthode pour éviter les lacunes, les erreurs et les redites. Il ne voulait commencer l'impression que quand il aurait achevé le récolement complet des diplômes de tout le règne. Il n'avait pas, d'ailleurs, enfermé ses élèves dans l'étude exclusive des diplômes. Il savait leur ouvrir de plus larges horizons. Tandis qu'il préparait lui-même une histoire de Charles le Chauve, il les engageait à entreprendre de véritables histoires critiques des rois carolingiens et capétiens. Si le Robert le Pieux de M. Pfister et l'Eudes de M. Favre sont sortis de mes conférences, les Derniers Carolingiens de M. Lot, le Charles le Simple de M. Eckel sont le fruit direct de l'enseignement de Giry, et l'on verra bientôt paraître dans la même série un Louis IV de M. Lauer, un Hugues Capet de M. Lot, un Charles IV de M. Couderc. Les travaux produits par les conférences de M. Giry portent témoignage de l'excellence de sa méthode et de la fécondité de son enseignement. Un de ses élèves a dit sur sa tombe, au nom de tous ses camarades, quels sentiments d'affection il savait leur inspirer. Sous son extérieur très réservé, il cachait des trésors de dévouement et de chaleur de cœur.

Giry ne se renfermait pas dans ses occupations d'érudit et de professeur. Il aimait l'action sous toutes ses formes ; il aimait à répandre ses idées et pensait que l'esprit scientifique, qui n'est que l'amour de la vérité soumis aux principes de méthode et de critique, doit pénétrer par degrés toutes les intelligences dans un pays qui prétend se gouverner par lui-même. De 1872 à 1880, il fournit des articles d'histoire générale à la *République française*. Quand la *Grande Encyclopédie* fut fondée, il se chargea d'en diriger la partie historique et apporta à cette tâche de rares qualités d'ordre, d'activité, de conscience, d'homme pratique en même temps que de savant. Il fut un

des fondateurs et un des principaux directeurs de l'excellente *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*, publiée sous les auspices de la *Société historique*.

Enfin, Giry était une nature trop puissante et trop généreuse pour se borner à l'activité du professeur et de l'écrivain. Son ardent patriotisme et son attachement à toutes les grandes causes qui intéressent l'humanité faisaient de lui un « bon citoyen » dans la plus noble acception du terme. J'ai dit, devant sa tombe ouverte, ce qu'était Giry comme homme et comme citoyen. Je ne puis que reproduire ici mes paroles :

« Giry n'était pas seulement un savant de premier ordre, il était aussi un homme de cœur et un homme de bien; à l'ascendant du maître se joignait chez lui l'attrait de l'homme et de l'ami; si l'on travaillait si bien pour lui et avec lui, c'est qu'il aimait et se faisait aimer. Ce qu'étaient pour lui ses élèves, ceux qui ont entendu ici même, il y a peu d'années, l'adieu qu'il adressa à André Réville, enlevé dans la fleur de l'âge, du talent et du bonheur, en ont eu la pleine révélation. Ajouterai-je que l'austère simplicité de sa vie, ce qu'on savait ou qu'on devinait des affections profondes et pures qui la remplissaient, donnait encore à sa personne et à sa parole une autorité pleine de charme. Enfin, ce qui complétait Giry, ce qui lui assurait un irrésistible ascendant sur les jeunes gens sensibles à la vraie valeur morale, c'est qu'il y avait en lui, sous des dehors d'une réserve discrète, à côté du maître savant, de l'ami fidèle, de l'homme de famille d'une tendresse exquise, un citoyen à l'âme stoïque et enthousiaste. Toutes les fois qu'il y avait un devoir patriotique à remplir, Giry était prêt à tous les sacrifices. En 1870, il fit bravement son devoir sur la Loire comme capitaine de mobiles. Le courage qu'il avait montré sur les champs de bataille, il le montra aussi dans la vie civile. Qu'il s'agît de venir au secours de chrétiens martyrisés en Orient par le fanatisme musulman, de pauvres sauvages païens ou musulmans opprimés par la brutalité et la rapacité des Européens, ou d'Israélites victimes d'aveugles préjugés de religion et de race, il était toujours sur la brèche, au Comité des Arméniens, au Comité pour la protection des indigènes, à la Ligue des Droits de l'Homme, pour rappeler à la France sa mission d'apôtre de la justice et du droit. Et quand il crut voir la France faillir à sa mission, il lui sembla que tout s'écroulait en lui et autour de lui et que les raisons même de vivre allaient lui manquer. Quand il entendit incriminer non seulement le patriotisme, mais même le désintéressement de ceux qui, avec lui, avaient mis en péril leur situation, leur repos et

leur sécurité pour rendre témoignage à la vérité, il sentit ses forces l'abandonner. »

Comme son condisciple et confrère Charavay, qu'il devait suivre de si près dans sa tombe, après avoir courageusement, dignement, dans le prétoire de Rennes, avec sa conscience d'honnête homme et sa compétence de savant, prononcé sur un document fameux et sur son auteur un jugement qui est déjà celui de l'histoire, Giry fut frappé au cœur en voyant la vérité et la justice, même appuyées sur les décisions de la plus haute et de la plus impartiale des autorités judiciaires, impuissantes à triompher des passions de caste, de religion et de parti. Il rentra à Paris malade, brisé, atteint à mort. Il fut courageux devant la mort comme il l'avait été dans la vie, et il employait les moments de lucidité que lui laissait la maladie à dire aux siens sa tendresse et à les exhorter à la résignation. Elle nous est difficile, car nous avons perdu en lui un ami incomparable, un homme aussi indispensable à nos travaux qu'il l'était à sa famille; mais nous trouvons pourtant une consolation dans la pensée de tout ce qu'il a fait et de tout ce que nous avons reçu de lui; il laisse après lui une œuvre durable, et il continuera à agir parmi nous par ses écrits, par son souvenir et par son exemple.

G. Monod.

PUBLICATIONS NOUVELLES RELATIVES AU MOYEN AGE.

Bibliographie et publication de documents. — En 1737, un terrible incendie détruisit les archives de la Chambre des comptes de Paris; ce dépôt, qui remontait au XIIIe siècle, renfermait les éléments de l'histoire administrative et financière de la royauté depuis saint Louis. Au nombre des registres qui disparurent alors figuraient les *Mémoriaux*, ou recueils d'actes de toute espèce, formés, pour leur instruction personnelle, par des maîtres de la Chambre avant 1320, date de la constitution définitive du greffe de la Compagnie, et qui, comme les *Olim* du Parlement, étaient devenus plus tard des documents officiels. De 1738 à 1789, le gouvernement dépensa beaucoup d'argent à tenter la reconstitution de ces précieux registres; mais c'était là, avant tout, travail d'érudits, et on chargea de la tâche de simples scribes qui s'en acquittèrent fort mal. M. Ch.-V. Langlois a repris l'entreprise et l'a conduite à bonne fin pour les six plus anciens *Mémoriaux*. Le résultat de ces recherches, exécutées sous sa direction par MM. J. Petit, Gavrilovitch, Maury et Téodoru, vient de paraître dans la *Bibliothèque de la Faculté des lettres de Paris*[1]. M. Langlois

1. Paris, Alcan, 1899, in-8°.

et ses collaborateurs ont dressé, à l'aide des extraits et des notes d'érudits ayant consulté ces volumes avant 1737, la table des six recueils en question et essayé de déterminer la date d'exécution et l'origine de chacun d'eux ; ils ont reconnu l'existence ancienne de deux registres dits *Noster*, démontré que *Noster*[2] était semblable à un manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale, que *Noster*[1] était l'œuvre de Jean Mignon, maître à la Chambre des comptes, et identifié ce registre, cru perdu, avec un manuscrit bien souvent cité de la Bibliothèque nationale, le numéro 12814 du fonds latin. A la suite de cette longue préface, on trouve la reconstitution, feuillet par feuillet, de chacun de ces six registres, avec renvois pour les principaux actes aux anciennes éditions, plus un recueil de quarante-quatre pièces choisies parmi les plus intéressantes. L'ouvrage est tout à fait utile et la tentative curieuse; c'est d'abord une mine abondante de renseignements sur l'administration royale à la fin du XIIIe et au début du XIVe siècle ; puis les auteurs ont eu le grand mérite de montrer comment il fallait procéder pour des restitutions de ce genre; aidé de leurs notes, tout érudit un peu soigneux et patient pourra exécuter sans peine des travaux de ce genre et reconstituer quelques-uns des précieux registres disparus en 1737.

M. G. Gavet, professeur d'histoire du droit à l'Université de Nancy, vient de publier, sous le titre de : *Sources de l'histoire des institutions et du droit français,* un *Nouveau manuel de bibliographie historique*[1]. L'ouvrage est destiné à ces étudiants, de plus en plus nombreux, qui s'intéressent aux études d'histoire du droit, trop longtemps négligées en France; trop longtemps dans notre pays les futurs magistrats ont étudié le droit moderne comme une sorte de théologie sacrée, sans chercher à en connaître les origines et la lente formation. De là un état d'esprit tout particulier, une tendance fâcheuse à considérer la législation non pas comme le reflet d'un état social mobile et changeant, mais comme un dogme définitivement cristallisé, n'admettant ni transformation ni modification. La publication d'un ouvrage tel que celui de M. Gavet est donc un heureux signe, et l'apparition fréquente de thèses sur l'histoire du droit indique également un changement dans l'état d'esprit du personnel enseignant et des élèves des facultés. Destiné principalement aux étudiants, ce manuel renferme nécessairement une partie générale, où l'auteur énumère les répertoires communs à toutes les branches de la science historique, et une partie spéciale, où il ne cite que les ouvrages directement utiles à ceux qui s'occupent de droit et d'institutions. Le

1. Paris, Larose, 1899, in-8°.

volume se divise en quatre parties : 1° généralités et conseils pratiques; c'est, en quarante pages, un résumé sobre et judicieux des règles essentielles de la science historique; 2° littérature du sujet, bibliographies générales et bibliographies spéciales d'histoire et de droit; dans chaque subdivision, l'auteur parle d'abord de la France, puis des pays étrangers, en suivant toujours le même ordre; 3° recherche des documents, classification de ces documents, recueils généraux et particuliers; 4° principaux ouvrages accessoires, encyclopédies, sciences auxiliaires de l'histoire du droit, enfin glossaires. Telle est l'économie de l'ouvrage, qui a dû coûter à l'auteur de longues recherches et rendra certainement des services. Qu'il soit absolument complet, nul n'oserait l'affirmer à priori, mais l'auteur a vu lui-même la plupart des ouvrages qu'il cite, au moins les plus importants, et les étudiants, qui seront les plus nombreux parmi ses lecteurs, lui sauront gré des nombreux détails qu'il fournit sur la disposition intérieure, la valeur théorique et pratique des différents répertoires qu'il énumère. C'est, en un mot, un de ces manuels, innombrables chez nos voisins de l'Est, chaque jour plus nombreux en France, et dont l'apparition est généralement un signe de la renaissance ou de la prospérité de telle ou telle science particulière.

M. le marquis Le Ver, qui avait consacré son existence à étudier l'histoire du Ponthieu et d'Abbeville, avait écrit une traduction du fameux *Chronicon Centulense* d'Hariulf; cette traduction gisait un peu oubliée à la bibliothèque d'Abbeville; M. E. Prarond a jugé utile de la donner au public[1]. Cette publication était-elle bien nécessaire? Le laborieux éditeur nous permettra d'en douter. Le marquis Le Ver avait fait son travail sur les anciennes éditions, plutôt insuffisantes, et on a aujourd'hui d'Hariulf une version qui, en l'absence du texte original, répond à tous les *desiderata* de la critique, celle de M. F. Lot. L'ouvrage du moine de Saint-Riquier est certainement du plus haut intérêt; mais il n'est habituellement consulté que par quelques érudits qui ont suffisamment la pratique de la langue latine, et il n'a rien de ce qui peut attirer et retenir le grand public. Les traductions de Guizot en France, en Allemagne celles des historiens latins du haut moyen âge ont rendu de véritables services à l'histoire nationale en la faisant aimer du public lettré; mais Hariulf, si souvent que les érudits le citent, ne saurait être comparé pour l'intérêt à un Grégoire de Tours, à un Réginon ou à un Suger; le sujet traité lui est trop particulier et la composition de l'ouvrage trop primitive.

1. *La Chronique de Centule ou de l'abbaye de Saint-Riquier*, traduction d'Hariulf, par M. le marquis de Ver. Paris, Picard, 1899, in-4°.

M. L. Delisle a mis en lumière, il y a quelques années, dans un article du *Journal des Savants*, l'intérêt pour l'histoire de France du journal ou *Diario* du vénitien Antonio Morosini ; il a montré comment ce journal nous renseignait, non seulement sur la politique vénitienne, mais encore sur les affaires de l'Europe entière, la Seigneurie, dès la fin du XIVe siècle, entretenant des relations amicales ou hostiles avec toutes les puissances chrétiennes. Sur sa proposition, la Société de l'histoire de France avait décidé de publier de ce *Diario* toutes les parties intéressant notre pays; mais le texte original est en dialecte vénitien, et ce dialecte particulier n'est pas toujours facile à comprendre. Aussi, tandis que M. G. Lefèvre-Pontalis se réservait de commenter et d'annoter l'ouvrage et d'écrire l'introduction, M. L. Dorez se chargeait d'établir le texte et d'en donner une traduction aussi fidèle que possible. L'ouvrage aura trois volumes. Le tome I, qui va de 1396 à 1413, renferme de nombreux extraits, intéressants surtout pour l'histoire des expéditions françaises en Italie et dans l'Archipel. On y voit Boucicaut, gouverneur de Gênes, bataillant avec les Turcs dans l'Archipel et sur les côtes de Syrie, puis combattant les Vénitiens, ennemis des Génois. On y trouve également de nombreuses notes sur les faits généraux de l'histoire de France, le conseil de Venise, qui n'ignorait pas que la prospérité du commerce dépend des événements politiques, se tenant soigneusement au courant de tout ce qui se passe d'important hors de la péninsule. Enfin, pour l'histoire du commerce entre la France et la république italienne, commerce qui se faisait principalement par le port d'Aigues-Mortes et la place de Montpellier, les détails abondent, qui manquent dans la plupart des chroniqueurs français du temps, peu soucieux d'ordinaire de cet ordre de faits.

La *Revue historique* a parlé à plusieurs reprises des *Lettres de Louis XI*, éditées pour la même Société par M. J. Vaesen. Le tome VI, qui a paru en 1898, renferme les épitres 873-1100, de juillet 1475 à mars 1478, et présente le même intérêt que les précédents. C'est, d'ailleurs, un moment critique dans l'histoire du règne. Ce sont, d'abord, les expéditions de Charles de Bourgogne en Suisse, expéditions que Louis XI surveille attentivement sans s'y mêler. Puis, Charles mort devant Nancy, le roi, pour parler comme Michelet, « recueille et triomphe. » Toutes ces lettres sont donc du plus haut intérêt, et elles fourniront peut-être les éléments d'un jugement définitif sur leur auteur, si diversement jugé par les contemporains comme par les historiens modernes. — Aux *Lettres de Louis XI*, la Société a voulu donner une suite, en confiant à M. Pélicier le soin de publier les *Lettres de Charles VIII;* le premier volume, paru en

1898, comprend les années 1483 à 1488 ; il est établi sur le même plan que l'édition de M. Vaesen, et l'ensemble est fort curieux pour l'histoire de la régence de la dame de Beaujeu. L'éditeur a mis à contribution les principaux dépôts publics de la France et de l'étranger, et on y trouve beaucoup de pièces utiles pour l'étude des relations avec Maximilien d'Autriche et avec les États d'Italie. Nous avons noté l'absence de textes provenant des archives du midi de la France ; ces dépôts ne contiendraient donc aucune lettre missive au nom de Charles VIII. Le fait est possible, après tout, car on doit supposer que l'éditeur, archiviste lui-même, et qui connaît fort bien l'histoire de ce règne, a épuisé, avant de classer les documents réunis par lui, toutes les sources d'information.

Enfin, durant cette même année 1898, la Société de l'histoire de France a commencé, par les soins de M. L. Lecestre, la publication des curieux *Mémoires du chevalier de Quincy*. L'auteur, Joseph Sévin, chevalier, puis comte de Quincy, né vers 1678, mort en 1749, était un cadet de famille. Son père, il le dit lui-même, s'était ruiné par ses prodigalités, et le jeune Joseph fut élevé un peu par charité par un sien oncle. Dès 1697, il entre au service, seule carrière ouverte à un noble ruiné, et prend part à toutes les campagnes, d'abord en Flandre, puis en Italie. Il avait écrit des relations de ses campagnes et les avait communiquées à son frère, le marquis de Quincy, auteur de l'*Histoire militaire de Louis le Grand* (1726). Mais ce que M. Lecestre publie, ce sont de vrais mémoires, écrits un peu plus tard d'après les notes personnelles et les souvenirs de l'auteur. Celui-ci, qui ne manquait ni d'esprit ni d'enjouement, y raconte d'une façon fort agréable ses aventures de guerre et de garnison. Le premier volume (il y en aura trois) va de 1697 à 1703. C'est un très intéressant tableau de la vie militaire à la fin du règne de Louis XIV. M. Lecestre a copieusement annoté le texte, et cette édition lui fera certainement autant d'honneur que celle des *Mémoires de Gourville*, dont la *Revue historique* a longuement parlé il y a quelques années.

Histoire générale. — A l'occasion du Jubilé épiscopal de Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, un certain nombre de prêtres, de religieux et de laïques viennent de publier un recueil de mémoires sous le titre de *Mélanges de littérature et d'histoire religieuses*. On trouvera ci-dessous la liste des morceaux composant cet intéressant volume[1] ; la plupart ont pour objet l'histoire du Languedoc, et même

1. Paris, Picard, 1899, gr. in-8°. Voici la table du volume : abbé Douais, *les Origines de l'épiscopat* (exposé de la doctrine orthodoxe et réfutation de l'ouvrage de M. Jean Réville) ; E. Jacquier, *les Sentences de Jésus découvertes à*

dans ceux dont les conclusions pourraient paraître contestables l'historien trouvera beaucoup à prendre. C'est le cas du mémoire de M. l'abbé Vidal sur la persécution des lépreux en 1321. On sait comment, à cette date, ces malheureux parias furent accusés d'avoir, de complicité avec les Juifs d'Europe et les Musulmans d'Espagne et d'Orient, rêvé la destruction du monde chrétien et spécialement d'avoir empoisonné les fontaines. Ce fut une panique universelle. M. Vidal examine les différents témoignages connus jusqu'ici : chroniques, textes diplomatiques, etc., et y joint l'interrogatoire d'un certain Guillem Agassa, commandeur d'une léproserie située près de Pamiers, interrogatoire fait par le viguier des Allemans. Cette pièce renferme l'histoire entière du prétendu complot, avec les détails mêmes que fournissent les chroniqueurs du temps, et Guillem Agassa avoue avoir lui-même, à l'instigation d'autres lépreux, empoisonné plusieurs fontaines. C'est sur cet unique témoignage que M. l'abbé Vidal se fonde pour accepter toute cette fable populaire; la preuve paraîtra faible à tout esprit réfléchi. On ne sait rien, en somme, du personnage en question ; on ne sait même pas dans quelles circonstances il déposa. C'est en raisonnant comme l'auteur moderne qu'au temps

Behnesa ; G. Boissier, *le Jugement de Tacite sur les Juifs ;* P. Batiffol, *Historia acephala Arianorum* (réédition d'un texte bien connu, conservé dans un manuscrit de Vérone) ; D.-G. Morin, *Un écrit de saint Césaire renfermant un témoignage sur les fondateurs des églises des Gaules* (conservé dans deux manuscrits du IXe siècle; pour l'attribuer à saint Césaire, l'auteur s'appuie uniquement sur des ressemblances de style) ; abbé Duchesne, *le Forum chrétien* (résumé des dernières découvertes) ; baron Desazars, *Deux Wisigoths* (biographie du fameux saint Benoît d'Aniane, fils d'un comte goth, et de saint Guillaume de Gellone, que l'auteur croit à tort un Wisigoth); dom Du Bourg, *Abbaye d'Aniane* (article intéressant, nombreux détails sur les derniers temps du monastère); Roche, *Une chronologie inédite des abbés de Saint-Guilhem-du-Désert* (fin du XVIIe siècle); D. Cagin, *le Sacramentaire de Gellone* (étude de ce célèbre manuscrit, que l'auteur estime provenir originairement de l'abbaye de Rebais, au diocèse de Meaux); Jules Gay, *Saint-Adrien de Calabre, le monastère basilien et le collège des Albanais ;* L. Couture, *la Vie de saint Luperc* (traduction du XVIIe siècle, par Odo de Gissey, d'un texte apocryphe); A. Auriol, *Sainte Cécile et la cathédrale d'Alby ;* Cauvet, *Entrée du serf dans les ordres ;* Doussot, *Bernard Gui, évêque de Lodève ; son opuscule inédit : De ordinatione officii missae* (en appendice, le texte de ce petit ouvrage) ; M. Granier, *les Frères Prêcheurs de Béziers* (XIIIe-XVIIe siècles), monographie intéressante et bien documentée ; Noguier, *l'Église Saint-Nazaire de Béziers* (bonne description de ce monument justement célèbre); le même, *l'Église Saint-Étienne d'Agde ;* le P. Denifle, *Arnaud de Cervole, son invasion en Provence ;* abbé Vidal, *la Poursuite des lépreux en* 1321 ; Cassan, *la Confrérie de la Sainte-Vraie-Croix de Montpellier, ses statuts romans* (1294-1338) ; Poujol, *les Dominicains et les Dominicaines au XIIIe siècle à Montpellier.*

de Charles II les tribunaux anglais envoyèrent à l'échafaud, sur le seul témoignage du misérable Titus Oates, une foule de catholiques innocents. Bien plus, la logique oblige M. Vidal à admettre pour authentiques deux épîtres des rois musulmans de Grenade et de Tunis aux lépreux, dont une traduction française du temps est conservée au Trésor des chartes; lettres visiblement fabriquées pour faire croire que les Juifs ont participé au prétendu complot. Ce sont là faux grossiers faits à plaisir, et il faut bien mal connaître le monde musulman et chrétien au XIVe siècle pour croire à des relations ténébreuses entre un petit prince africain et les Juifs de France. Il y a quelques années encore, on aurait dit que de pareilles inventions ne pouvaient trouver crédit qu'à certaines époques; des faits tout récents ont montré qu'un peuple entier, jusque-là cru éclairé, pouvait digérer des bourdes tout aussi extraordinaires. Mais l'étude de cette mentalité spéciale n'est pas du ressort de l'historien; aux médecins aliénistes d'expliquer la naissance et la propagation de ces erreurs universelles; c'est un chapitre particulier de ce qu'on a appelé la psychologie des foules.

En 1857, M. J. Lair publia, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, un acte fort curieux; c'était une bulle, sans date, au nom du pape Sergius IV, annonçant à la chrétienté la destruction du Saint sépulcre par le calife Hakem et conviant tous les fidèles à venger, les armes à la main, l'injure faite à la foi. La pièce provenait de la bibliothèque de l'abbaye de Moissac; ce n'était certainement pas un original, mais, semblait-il, une copie ancienne, probablement du XIe siècle, dont le copiste avait reproduit grossièrement la bulle originale du pape pendante à l'expédition authentique. L'authenticité de ce précieux document avait d'abord été universellement admise; mais, en 1877, un savant allemand, M. Harttung, puis, en 1880, le comte Riant, se sont attachés à démontrer que cette prétendue bulle n'était qu'une supercherie bien postérieure et qu'il fallait renoncer à voir dans Sergius IV, pape obscur et éphémère (il siégea quatre ans, de 1009 à 1012), un précurseur d'Urbain II. L'opinion de ces deux savants est, aujourd'hui, généralement acceptée; seul, M. Lair ne s'est point rendu, et, reprenant l'étude du document, il s'efforce d'en démontrer la parfaite authenticité. Mais cette étude l'a entraîné beaucoup plus loin que lui-même ne le supposait d'abord, et de là deux luxueux volumes intitulés : *Études critiques sur divers textes des Xe et XIe siècles*[1], dans lesquels il examine à nouveau la bulle en

1. Paris, Picard, 1899, in-4°.

question, fait une critique minutieuse de la célèbre édition des lettres de Gerbert, par Julien Havet, et étudie la chronique d'Adémar de Chabannes. Sur chacun de ces trois points, M. Lair expose des idées toutes nouvelles, nullement banales, et s'inscrit en faux contre les théories en apparence les plus solidement établies. A-t-il prouvé toutes ses assertions ? C'est ce que nous allons examiner. Il nous sera, évidemment, impossible de discuter dans le détail ces théories fort neuves et très compliquées ; nous allons simplement exposer sur chaque point l'impression produite sur nous par la lecture des deux volumes.

Tout d'abord, la bulle de Sergius IV. M. Lair répond successivement à tous les arguments de ses contradicteurs, Harttung et Riant, et prouve sans peine que certains de ces arguments ne sont guère solides. Riant s'est trompé en estimant que le scribe avait voulu vieillir son écriture ; ce scribe vivait probablement dans le midi de la France, et la pièce en question a l'apparence extérieure des chartes languedociennes du milieu du XIe siècle. Touchant le dessin qui accompagne ce curieux parchemin, il a également raison ; c'est la reproduction grossière d'une bulle authentique de Sergius IV, seulement le dessinateur a transcrit à la suite les légendes qui figuraient sur les deux côtés du sceau en plomb. Mais, ces concessions faites à M. Lair, je crois qu'il a tort de défendre encore aujourd'hui l'authenticité intrinsèque de la pièce, et voici pourquoi : je l'ai relue avec grande attention et je persiste à y voir non pas une bulle émanant de la chancellerie pontificale, mais une sorte de sermon, d'exhortation à la croisade, composé par un clerc qui savait vaguement que, vers le temps de Sergius IV, on avait détruit le Saint sépulcre, et qui couvrait du nom de ce pontife sa propre élucubration. S'il avait eu sous les yeux un original sur papyrus de ce pontife, il aurait certainement ajouté au dessin de la bulle la date et les formules finales, dont l'absence ne se comprend vraiment pas. De plus, pour une infinité de raisons, Sergius IV ne pouvait concevoir l'idée d'une croisade armée, et la première de toutes, qui dispense des autres, c'est que cette idée n'existait pas au début du XIe siècle ; elle ne devait naître que beaucoup plus tard, au temps de Grégoire VII, et après des changements profonds dans les relations entre Chrétiens et Musulmans d'Orient. Ce n'était pas, d'ailleurs, un pape de l'an 1009, un client de l'Empire, qui pouvait imaginer de son chef un projet aussi étrange, aussi difficile à mettre à exécution, et on ne voit pas l'évêque de Rome d'alors, simple vassal de l'Allemagne, dénué de toutes ressources personnelles, réunissant à lui tout seul une flotte

de mille vaisseaux. Riant n'a pas donné les meilleures raisons à l'appui de sa thèse, mais, au fond, il avait vu juste, car il connaissait à merveille ce domaine de l'histoire, et, en dernière analyse, c'est à son opinion qu'il faut, croyons-nous, se rallier.

Au cours de la discussion, M. Lair a étudié diverses questions accessoires, la plupart fort intéressantes : date de la destruction du Saint sépulcre et des pèlerinages de Foulques Nerra, comte d'Anjou, rapports entre la *Commendatio abbatum S. Martialis*, d'Adémar de Chabannes, et la *Chronique* du même auteur ; tous ces appendices méritent d'être signalés, la discussion y est serrée et bien conduite. Sur un point néanmoins, sur la chronique dite de Guillaume Godel, je crois, avec Holder-Egger et M. Delisle, qu'il faut rayer ce nom de l'historiographie ; l'ouvrage donné jadis à cet auteur a été certainement écrit à Sens et transporté par un pur hasard en Limousin.

La nécessité de trouver des arguments à l'appui de sa thèse a conduit M. Lair à s'occuper d'un autre document célèbre qui fait partie de la correspondance de Gerbert ; nous voulons parler d'une sorte de supplique au nom de l'église de Jérusalem implorant le secours de l'Église universelle. On voyait autrefois dans cette pièce une preuve que Gerbert, ou mieux Sylvestre II, avait lui-même rêvé une croisade. Le comte Riant s'était efforcé de démontrer la fausseté de cette pièce. J. Havet la croyait authentique, mais la datait d'environ 984, et y voyait simplement une lettre écrite par Gerbert à la demande de moines orientaux envoyés en Occident pour y recueillir des aumônes. M. Lair, qui la rapproche de la prétendue bulle de Sergius IV, a été obligé de contester la date que Havet attribue à ce mauvais morceau de rhétorique ; mais si Havet le place vers 984, c'est qu'il admet, avec M. Boubnov, et comme autrefois Wilmans, que la correspondance de Gerbert, telle que la donnent les manuscrits, représente le minutier de l'écolâtre de Reims, que, par suite, les lettres s'y suivent dans l'ordre chronologique. M. Lair a donc été amené à discuter à son tour cette hypothèse extrêmement séduisante et admise assez généralement aujourd'hui et à examiner les dates données par Havet pour chaque épître. Toutes ces courtes dissertations méritent d'être lues et méditées, mais certains des arguments du critique ne portent pas autant qu'il le suppose. M. Lair raisonne parfois (notamment p. 111) comme si nous étions assurés de posséder la correspondance complète de Gerbert. Jamais aucun érudit n'a pu émettre et soutenir pareille assertion ; nous avons simplement un choix fait dans cette vaste correspondance ; seulement J. Havet affirmait que l'auteur de ce choix

avait suivi dans son classement l'ordre chronologique. On peut ajouter, en raisonnant comme lui, que ce choix a été dirigé par des considérations personnelles, que Gerbert a dû en exclure telle ou telle épître compromettante, enfin que ces épîtres restent forcément obscures pour nous qui connaissons si mal tous ces événements.

M. Lair a dû, pour étayer son système, étudier à nouveau la date de tous ces événements de la fin du xe siècle, tant de fois examinée[1]. Là encore, il rejette la plupart des opinions de Havet et en arrive même à attribuer à Grégoire V une bulle de Sylvestre II, adressée à Arnoul de Reims, bien souvent citée. Même travail touchant la date des différents conciles réunis pour régler la compétition entre ce même Arnoul et Gerbert; il finit en remarquant, et cette fois il n'a pas tort, que la question reste bien obscure; le récit de Richer ne renferme aucune date précise, et tous les manuscrits donnent, pour ces assemblées, des dates différentes. En un mot, il conclut que J. Havet et M. Boubnov ont vu à tort, dans les anciennes copies de la correspondance de Gerbert, une reproduction au moins partielle du minutier de celui-ci, et il croit pouvoir affirmer qu'il y a eu deux collections indépendantes de ces lettres, représentées l'une par le manuscrit de Leyde, l'autre par celui de la Vallicellane. Par suite, certaines pièces étrangères à Gerbert ont pu être introduites dans la collection, et ce serait le cas pour la pièce au nom de l'église de Jérusalem, que M. Lair propose d'attribuer au temps du pape Sergius IV.

Ces conclusions sont, à notre avis, excessives, et surtout le travail de démolition entrepris par M. Lair paraîtra disproportionné, étant donné le but que l'auteur s'est proposé. Le morceau ampoulé et vague dont il se sert pour appuyer l'authenticité de la pièce par lui publiée en 1857 ne saurait passer pour une bulle pontificale; ce n'est qu'une amplification de rhétorique sans valeur pour l'historien. Qu'il soit de Gerbert, on pourra le nier, on pourra rejeter à la fois les conclusions du comte Riant et de J. Havet; mais il sera toujours impossible d'y voir un appel à la croisade adressé par le Saint-Siège, sous le nom de l'église de Jérusalem, à la chrétienté européenne. Sur le fond même de la question, nous ne voulons pas nous prononcer

1. Ici, une remarque. M. Lair (p. 202-203) fait état des systèmes chronologiques de Sigebert de Gembloux et de Guillaume de Nangis. Cette dernière chronique n'a aucune valeur pour le xe siècle; quant à la première, il paraît bien périlleux d'opposer la chronologie d'un auteur, relativement récent, du moyen âge, aux raisonnements critiques des érudits modernes. C'est ne pas se rendre un compte exact de la manière dont travaillaient ces vieux auteurs; leur chronologie était d'ordinaire purement approximative.

ici; certaines des objections de M. Lair au système de J. Havet méritent d'être prises en considération, surtout pour les lettres 180 et suiv., que le dernier éditeur lui-même estimait être mal classées. Pour expliquer cette erreur, il proposait une hypothèse ingénieuse, que M. Lair repousse; le soin de décider revient à ceux qui étudient plus particulièrement l'histoire du xe siècle. Il n'en reste pas moins qu'en ce qui concerne les lettres 1-180 le système chronologique de Havet donne pour la suite des événements politiques un ordre à peu près acceptable, et qu'un érudit du xixe siècle est plus à même d'établir la succession des faits qu'aucun chroniqueur du xie, sans excepter Sigebert de Gembloux.

Dans le second volume, M. J. Lair s'occupe de l'*Historia* ou *Chronique* d'Adémar de Chabannes. Voici, en résumé, ses conclusions : l'auteur de la partie crue originale de l'ouvrage a eu entre les mains une œuvre plus ancienne racontant l'histoire des ducs d'Aquitaine et des comtes d'Angoulême depuis le ixe siècle, et cette œuvre plus ou moins remaniée a été incorporée à la *Chronique*. Quelle serait, dans cet arrangement, la part personnelle d'Adémar, c'est là une question que M. Lair laisse indécise. Il s'attache d'abord à prouver que, dans le livre I, emprunté aux *Gesta regum Francorum*, le compilateur suit dans certains manuscrits le texte primitif de cet ouvrage, dans d'autres copies le texte remanié, dit de Cambrai ou du baron de Crassier. Il poursuit le même travail de comparaison pour les parties de la *Chronique* empruntées aux continuateurs de Frédégaire et aux *Annales Laurissenses*. Ces fragments nous conduisent jusqu'à l'an 829; puis l'auteur reproduit les notes sur l'histoire de l'Aquitaine, d'après les *Annales Engolismenses*, les *Annales Lemovicenses* et le *Chronicon Aquitanicum;* enfin il donne, sur trois colonnes côte à côte, le texte des sources de la *Chronique* d'Adémar, du manuscrit A de M. Chavanon, enfin du manuscrit C du même (rédaction interpolée, suivant Waitz et le dernier éditeur). Pour la partie originale d'Adémar (liv. III, ch. 20-70), M. Lair donne également, sur trois colonnes, la leçon des manuscrits H (édité par M. Chavanon), A et C. Cette nouvelle édition partielle est copieusement annotée et rendra de grands services.

Jusqu'ici, on admettait généralement : 1° que l'*Historia* (manuscrit A et congénères) était l'œuvre personnelle d'Adémar de Chabannes; 2° que le manuscrit C donnait de l'*Historia* un texte interpolé vers la fin du xiie siècle (après 1159); 3° que le texte H (ms. lat. 6190, édité partiellement par Pithou, intégralement par M. Chavanon) était une première rédaction partielle de l'*Historia*, et M. De-

lisle avait cru pouvoir faire de ce manuscrit un manuscrit autographe d'Adémar. Cette théorie, passablement compliquée, est complètement rejetée par M. Lair. Il admet que le texte H peut bien être une première rédaction de l'ouvrage, mais se refuse à y voir une œuvre d'Adémar et s'inscrit en faux contre les conclusions de M. Delisle; Adémar a simplement utilisé ce recueil de notes pour ses propres travaux. Quant aux textes A et C, tous deux représentent l'*Historia* déjà interpolée, et l'un et l'autre datent du XIe siècle. Enfin, de A, il a existé deux rédactions, l'une en deux, l'autre en trois livres, et les manuscrits plus récents ne représentent que bien imparfaitement ces textes primitifs.

Certaines des objections de M. Lair paraissent fondées; il est certain, par exemple, qu'il y a sur quelques points importants désaccord entre les données de la *Commemoratio*, œuvre incontestée d'Adémar, et celles de l'*Historia;* d'autres arguments sont sans valeur, tel le changement de nom de la mère de l'auteur, appelée ici *Hildegardis*, là *Aldeardis*. Il semble aussi que M. Lair n'ait pas tenu assez compte des défauts des copies manuscrites. En un mot, nous croyons encore que l'*Historia* est bien l'œuvre d'Adémar; elle nous est parvenue altérée et modifiée sur certains points, mais c'est le cas de la plupart des chroniques du moyen âge. Toutefois, ce long et pénible travail de critique négative n'aura pas été inutile; nous lui devons déjà de la partie originale de l'*Historia* une édition supérieure aux précédentes, édition accompagnée de nombreuses et intéressantes notes historiques. Peut-être même, sur un point essentiel, M. Lair a-t-il raison; il se pourrait fort bien que de la partie originale nous n'ayons pas la leçon primitive et que le manuscrit A représente un texte interpolé; mais, à notre sens, la question est insoluble.

La longueur même de ce compte-rendu montre en quelle estime nous tenons l'ouvrage de M. Lair. Sur la plupart des points, nous sommes d'un avis opposé au sien; il n'en a pas moins montré la fragilité de certaines hypothèses acceptées comme vérités jusqu'à lui, et sur une foule de questions accessoires il a apporté des notions et exposé des vues toutes nouvelles. Il serait dangereux de conseiller la lecture de l'ouvrage à des débutants; cette lecture les rendrait par trop sceptiques, mais un esprit déjà rompu à la critique trouvera certainement du profit à lire et à méditer le contenu de ces deux volumes.

Dante, dans le *Paradis,* cite avec éloge un certain *Sigieri* qui, dit-il, a jadis enseigné dans la rue du Fouarre; depuis longtemps, on a reconnu dans ce personnage le célèbre philosophe Siger de Bra-

bant, adversaire de saint Thomas d'Aquin, qui, condamné comme hérétique en 1277, mourut mystérieusement quelques années plus tard en Italie, à Orviéto, si l'on en croit quelques vers du poème italien *Il Fiore*. Les historiens de la scolastique se sont souvent occupés de ce personnage énigmatique, et M. G. Paris lui a consacré un intéressant article[1]; mais il restait à faire connaître ses œuvres philosophiques et à marquer sa place dans l'histoire des idées au XIIIe siècle. C'est ce que vient de faire le P. Mandonnet, de l'ordre des Frères Prêcheurs, dans un très intéressant volume intitulé : *Siger de Brabant et l'Averroïsme latin au XIIIe siècle*[2]. Notons d'abord que l'auteur donne en appendice le texte des cinq traités existants de l'auteur, traités, en somme, fort courts, mais où sont discutées quelques-unes des questions les plus élevées de la métaphysique. On pourra désormais étudier directement les doctrines du célèbre controversiste, et la hardiesse de quelques-unes des propositions qui y sont développées justifie à la fois la réputation dont l'auteur jouit de son vivant et l'émoi de l'Église romaine en face d'assertions aussi audacieuses.

Siger de Brabant a été souvent confondu avec son homonyme Siger de Courtrai, bienfaiteur de la maison de Sorbonne; l'erreur a été commise par le savant Victor Le Clerc lui-même; le P. Mandonnet prouvant, par un passage de Jean Peckham, que Siger de Brabant était déjà décédé en 1284, et Siger de Courtrai n'étant mort qu'en 1344, la confusion devient, du coup, impossible. D'autre part, on a beaucoup discuté sur la manière dont mourut le philosophe du XIIIe siècle; le poète auteur de *Il Fiore* disant qu'il était mort *en douleur et par le glaive*, M. G. Paris avait supposé qu'il avait pu être décapité, peut-être sans forme de justice, au temps du pape Martin IV. Le P. Mandonnet explique autrement les mots *par le glaive;* pour lui, le mot *gladio* a ici un sens particulier, que reçoit quelquefois en vieux français son similaire : *glaive;* il veut dire *misère, épidémie*. L'explication, déjà proposée par Boucherie et par M. Castets, est ingénieuse; mais est-elle absolument acceptable? Nous n'oserions l'affirmer. Sans doute, on ne saurait, en l'absence d'un texte précis, accepter les hypothèses émises, avec beaucoup de réserves d'ailleurs, par M. Paris; mais les arguments du P. Mandonnet contre ces hypothèses ne nous ont pas semblé tous également convaincants; étant

1. Réimprimé dans la *Poésie française au moyen âge*.
2. Fribourg (Suisse), libr. de l'Université, 1899, in-4° (*Collectanea Friburgensia*, VIII).

donnés les usages cruels du XIIIe siècle, une exécution secrète et sans jugement de Siger et de son compagnon, Boèce de Dacie, ne paraît pas, à priori, inadmissible. Inutile d'ajouter que la question restera, sans doute, toujours indécise; si le fait a eu lieu, ç'a été sur un ordre verbal, dont certainement nulle trace écrite n'a été conservée. Peut-être aussi quelque chronique obscure, italienne ou allemande, jusqu'ici négligée, livrera-t-elle le secret de ce drame mystérieux.

Ceci au surplus n'est qu'un détail, assez important il est vrai, dans l'ouvrage du P. Mandonnet. Celui-ci, remarquons-le, a fait de Siger le centre d'une histoire complète des doctrines aristotéliciennes, transformées par Averroès, et de leur introduction au XIIIe siècle dans l'Université de Paris. Aristote était en partie connu depuis longtemps de l'Europe savante, mais ses enseignements ne pénétrèrent définitivement dans les écoles que durant ce siècle; dans l'intervalle, d'ailleurs, ils avaient subi de profondes modifications au contact des Arabes et de l'école d'Averroès, et cette doctrine rationaliste avait abouti au pur panthéisme. L'Église romaine reconnut le danger et proscrivit à plusieurs reprises l'usage dans les écoles des ouvrages du philosophe grec; mais cette défense était toujours tempérée par quelques mesures transitoires; on proscrivait tel ouvrage, on permettait tel autre, on s'engageait à faire expurger les livres suspects, et cette promesse restait toujours illusoire. Aussi peu à peu ces défenses solennelles tombent dans l'oubli, Aristote est lu et expliqué publiquement dans les écoles de Paris. Cet enseignement nouveau séduit naturellement beaucoup de jeunes écoliers, mais les dangers que faisait courir à la foi cette doctrine, qui niait tout ce qui fait l'essence même de la religion chrétienne, apparaissent bientôt, et les plus grands théologiens du temps dénoncent ces nouveautés. Une première fois en 1270, les erreurs aristotéliciennes sont solennellement condamnées, puis cette première censure n'ayant produit aucun effet, une nouvelle sentence est promulguée en 1277; les principaux promoteurs des nouvelles doctrines, Siger de Brabant et Boèce de Dacie, sont poursuivis par l'inquisition, excommuniés et meurent peu après en Italie, où ils étaient vraisemblablement allés plaider leur cause devant la cour pontificale. Telle est en abrégé l'histoire sommaire de cet épisode de la lutte toujours renaissante entre le platonisme adopté par l'Église à la suite des premiers pères de l'Église et l'aristotélisme toujours proscrit et suspect. Il reparaîtra plus tard, mais si profondément transformé que l'Église le jugera dès lors inoffensif et qu'il deviendra à son tour un péril pour le libre développement de l'esprit. En somme, jamais le moyen âge

n'a connu la véritable pensée du philosophe grec; il l'a condamnée, modifiée par Averroès, et il l'a acceptée, trahie par des traducteurs inhabiles et infidèles.

En publiant son précieux recueil de textes, *la Désolation des Églises en France*, le P. Denifle s'engageait à donner à ce volume une introduction; mais, au moment de l'écrire, il s'est aperçu qu'il lui fallait remonter plus haut, jusqu'aux débuts de la guerre de Cent ans, cause directe de toutes ces ruines. De là un nouvel ouvrage, richement documenté, une histoire générale de *la Guerre de Cent ans jusqu'à la mort de Charles V*[1]. Durant ces trente dernières années, beaucoup d'érudits s'étaient attachés à mettre en lumière les conséquences désastreuses de cette horrible lutte, aussi terribles pour notre pays que celles de la guerre de Trente ans pour l'Allemagne, mais la plupart en étudiaient une courte période ou bornaient leurs recherches à une province. Le P. Denifle a voulu tracer un tableau d'ensemble et faire pour quarante-cinq ans et pour la France entière ce que S. Luce avait tenté pour la fin du règne de Jean II et le début de celui de Charles V. Il a utilisé tous les ouvrages anciens et modernes parus en France et à l'étranger et, comme sources inédites, les précieux registres du Vatican. Ces derniers constituent une mine de renseignements sûre et abondante; ils donnent des indications pour l'ensemble du royaume, et ces indications concernent le clergé séculier et régulier, c'est-à-dire la classe de la nation qui, au XIVe siècle, possédait la majeure partie du sol. Bien plus, c'est certainement cette classe qui eut le plus à souffrir de la misère du temps et des ravages des gens de guerre. Les nobles pouvaient s'abriter dans leurs châteaux forts, braver tout au moins les attaques des petites bandes de routiers; les abbayes, les églises au contraire se trouvaient exposées sans défense à tous les périls, et leur richesse, la célébrité de leurs trésors les désignaient aux convoitises des pillards. De là un excès de maux et de misère, qui parut d'autant plus effroyable que le pays n'y était plus habitué. L'état social, établi par les soins des Capétiens depuis saint Louis, n'était peut-être ni aussi heureux ni aussi paisible que certains se l'imaginent, mais dès le commencement du XIVe s., grâce à la rude police des rois, la sécurité régnait un peu partout. Il y avait bien encore des barons pillards dans quelques cantons écartés, dans des montagnes sauvages, mais le plat pays était en général tranquille, et chacun pouvait sans crainte vaquer à ses affaires. Avec la guerre de Cent ans, tout change

1. Paris, Picard, 1899, in-8°, 864 p.

bientôt; la France est d'abord atteinte dans sa prospérité matérielle par les levées d'hommes et d'impôts, puis, à dater de 1345, l'invasion, au midi dans le bassin de la Garonne, au nord dans ceux de la Seine et de la Somme, inflige au pays, qui les ignorait depuis cent ans, tous les maux de la guerre telle qu'on la pratiquait au moyen âge. Dès lors, le mal ne cessera de s'aggraver; une fois entré en France, l'ennemi ne quitte plus le pays; à la guerre étrangère se joignent la guerre civile et la révolution sociale. Enfin le traité de Brétigny, si désastreux pour la France, n'a même pas l'avantage de débarrasser le pays des pillards; Édouard III ne fait rien pour rappeler les bandes à sa solde, et, de 1360 au milieu du xve siècle, le pays va se trouver foulé et exploité par une foule d'aventuriers sans foi ni loi, appartenant aux nationalités les plus diverses, combattant tour à tour, suivant leur fantaisie, sous la bannière française ou anglaise, et ne cherchant qu'une chose, s'enrichir et jouir de la vie.

Ce qu'il advint du pays après quelques années de ces fléaux, l'exposé du P. Denifle le montre dans le détail. Violences contre les personnes, attentats et pillages sur les grandes routes, coups de mains sur les places isolées et les villes ouvertes, ces brigands se permettent tout. Il serait difficile à un moderne, fût-il doué de la plus forte imagination, de se représenter ce qu'était devenue l'existence dans de pareilles conditions. Une bonne partie de cette grasse terre de France revint bientôt à l'état inculte, et il a fallu toute l'élasticité de la race gauloise pour ne point succomber. Le P. Denifle a recueilli sur cette lamentable histoire une multitude de faits nouveaux, dont certains viennent s'ajouter à ceux qu'avaient donnés les précédents historiens et dont beaucoup aussi modifient nos connaissances sur tel ou tel épisode. Pour classer tous ces faits épars, l'auteur a adopté tour à tour l'ordre méthodique et l'ordre géographique. Un premier chapitre raconte la guerre et les différentes invasions de 1337 à 1355; le chapitre II est consacré aux expéditions du prince de Galles en 1355 et 1356; le chapitre III aux quatre années 1356-1360, si fécondes en événements : révolutions de Paris, Jacquerie, guerre navarraise, nouvelle chevauchée d'Édouard III, paix de Brétigny. Enfin le chapitre V, le plus long de tous, embrasse vingt années entières et expose la longue lutte de Charles V contre les Grandes Compagnies d'abord, puis contre les Anglais. Un pareil ouvrage est impossible à analyser; il suffira d'y renvoyer l'érudit, désireux de s'éclairer sur un point particulier (nous croyons qu'il en est peu que le P. Denifle n'ait été amené à traiter à son tour), aussi bien que l'historien, qui voudrait réunir les éléments d'un tableau général de

la vie publique au XIVe siècle, ou le philosophe, désireux de savoir quelle somme de souffrance et d'humiliations une race peut supporter sans périr[1].

A cette même période de l'histoire de France se rapporte un très intéressant mémoire de M. A. DE CHARMASSE, *l'Église d'Autun pendant la guerre de Cent ans*, 1358-1373[2]. C'est le récit des incursions des Grandes Compagnies en Autunois et des violents démêlés de l'évêque Geffroi David avec le bailli ducal Robert de Martinpuits. Ce dernier, à le juger d'après les allégations de son adversaire, qui paraissent d'ailleurs en grande partie fondées, était un homme violent et atrabilaire, grand ennemi de la juridiction ecclésiastique, et dont les emportements dépassent parfois toute mesure. Au moyen âge, les conflits entre les deux juridictions sont continuels, mais ils ont rarement atteint ce degré d'acuité, et les fragments d'enquêtes et de plaintes, publiés par M. de Charmasse, jettent un jour singulier sur les agissements de ce magistrat du XIVe siècle. Il se produisait certainement de graves abus; le titre de clerc était prodigué par les évêques, accordé même à des gens mariés, qui ne savaient pas leurs lettres; mais ces abus ne justifient pas les excès dont Robert de Martinpuits se rendit coupable. La lutte dura plus de dix ans et se termina par la victoire de l'évêque; un traité rétablit la paix en 1373 entre celui-ci et le duc de Bourgogne, et le turbulent bailli dut quitter ce pays, où, semble-t-il, tout en soutenant les droits et prérogatives de son maître, il n'avait point négligé ses propres intérêts. Il mourut la même année, laissant un assez mauvais renom, et ayant amplement mérité le surnom de *Robert le Diable*, dont l'avaient décoré ses adversaires.

M. L. MIROT a réuni en volume les articles publiés par lui dans *le Moyen Age* sous le titre de : *la Politique pontificale et le retour du Saint-Siège à Rome en 1376*[3]; dans cette réimpression, l'auteur a remanié et développé certaines parties de son travail et ajouté quantité d'extraits des comptes pontificaux relatifs à l'école de la papauté. L'histoire de l'événement est des plus curieuses; comment Grégoire XI, français d'origine, a-t-il pu, en dépit de la résistance ouverte du Sacré-Collège, se résoudre à abandonner Avignon, où il

1. En appendice, l'auteur publie quelques textes curieux, notamment diverses lettres de Pierre d'Ameilh, archevêque d'Embrun, racontant l'invasion des Provençaux en Dauphiné et une information sur les dévastations des Grandes Compagnies en Quercy.

2. Autun, Dejussieu, 1898, in-8°.

3. Paris, Bouillon, 1899, in-8°.

était en somme en sûreté, pour aller confier sa personne à ces Romains, dont la turbulence et la perfidie sont si souvent rappelées par les écrivains du moyen âge? Les causes de cette résolution sont multiples; d'abord la pression de l'opinion publique européenne hostile à la transformation de la papauté, puissance universelle, en une sorte de patriarcat français; puis les exhortations de sainte Catherine de Sienne, la nécessité de défendre contre les convoitises des princes et des républiques de la péninsule le patrimoine de saint Pierre, reconstitué par le cardinal Albornoz. Toutes ces raisons, d'ordre spirituel et temporel, l'emportèrent, et Grégoire XI se résigna à ce départ, véritable exil pour lui et pour sa cour. La seconde partie du mémoire de M. Mirot, intitulée : *le Retour de Grégoire XI*, est une histoire du déménagement (on nous passera l'expression) de la cour pontificale, et ce déménagement fut particulièrement pénible et coûteux, car on n'était plus aux premiers siècles de l'Église, et les successeurs de saint Pierre depuis déjà longtemps ne montraient que peu de goût pour la pauvreté apostolique. Cinq registres, aux archives pontificales, sont occupés par les comptes de l'année 1376; des extraits en ont été tout récemment publiés par Mgr Kirsch; M. L. Mirot n'a pas hésité à donner à nouveau les notes qu'il avait prises durant son séjour à Rome, en quoi il faut l'approuver; l'éditeur allemand en effet avait suivi l'ordre des registres, lui au contraire a classé ses extraits dans l'ordre méthodique. C'est un ensemble très curieux pour l'histoire des mœurs au XIVe siècle et le récit le plus complet que nous possédions pour le moyen âge du voyage d'une cour entière.

Histoire locale. — L'*Histoire du Hainaut français et du Cambrésis*, par M. F. Raymond[1], n'est pas à proprement parler un ouvrage d'érudition; l'auteur a simplement voulu résumer à l'usage du grand public ce qu'on sait de précis sur ces deux pays depuis l'ère gauloise, en insistant surtout sur le côté social et économique du sujet. Aussi l'histoire politique et militaire n'occupe-t-elle dans ce volume que la moindre place, et M. Raymond s'étend surtout sur l'ère moderne, en montrant comment le travail de la houille, du fer et du sucre ont transformé de nos jours ce coin de la France, en l'enlaidissant il est vrai. On y trouvera beaucoup de détails, vraiment assez curieux, sur l'origine et l'extension constante des usines dans cette région, que rien désormais, ni le sol, ni l'apparence physique des habitants, ni la nature des occupations de ceux-ci, ne différencie des

1. Paris, E. Lechevalier, 1899, in-8°.

parties voisines de la Belgique. Au cours du volume, nous noterons un bon exposé des guerres de la Révolution dans le département du Nord et quelques détails intéressants sur la campagne de 1815 et la défense nationale en 1870-1871.

Tous les anciens registres d'état religieux et civil de Paris antérieurs à 1860 ont été détruits en 1871 ; cette perte est des plus regrettables pour l'histoire, sans compter tous les embarras qui en résultent pour les familles. Ces embarras s'atténueront au cours du temps, mais les savants déploreront toujours la perte de cette masse de renseignements précis sur l'histoire démographique de Paris, documents qu'on commençait à peine à mettre en œuvre et qui avaient déjà fourni des dates nouvelles pour la biographie d'une foule de personnalités plus ou moins célèbres. La reconstitution de ces registres, à laquelle s'est appliquée une commission spéciale de 1872 à 1897, a bien donné quelques résultats utiles, mais presque uniquement pour le XIXe siècle; quelles sources peut-on consulter aujourd'hui pour les temps antérieurs? C'est à cette question qu'a voulu répondre M. Marius Barroux, archiviste-adjoint de la Seine, dans un volume intitulé : *les Sources de l'ancien état civil parisien*[1]. Il énumère les registres d'état religieux conservés : paroisses, établissements hospitaliers, registres des non catholiques, registres municipaux, etc.; puis les actes ayant une forme non authentique : copies et tables, collections d'extraits, recueils de copies partielles, manuscrites et imprimées. Une seconde section comprend les *Documents d'état civil,* c'est-à-dire certains documents judiciaires fournissant des dates précises de naissance et de mort; les obituaires anciens et modernes, les épitaphiers, les archives des cimetières, les ouvrages généalogiques, etc. Le tout forme un ensemble assez imposant; l'usage de tous ces documents épars sera sans doute toujours assez difficile, bien que le travail de M. Barroux doive rendre les recherches moins laborieuses. On peut affirmer d'ailleurs que pour toutes les familles notables des classes noble et bourgeoise on pourra, avec un peu de patience, suppléer à la perte des anciens registres. La perte n'en reste pas moins fort regrettable, car elle rend impossibles pour Paris les recherches démographiques et statistiques si fort en honneur aujourd'hui, et on ne voit pas d'après quels documents on pourra étudier à ce point de vue l'agglomération parisienne du XVIe au XVIIIe siècle.

On n'a jusqu'ici publié que bien peu de cartulaires provenant de l'ancienne Gascogne, et cette lacune est d'autant plus fâcheuse que

1. Paris, Champion, 1898, in-8°.

l'histoire de cette région de la France à l'époque féodale est encombrée d'une foule de légendes fantastiques, que les érudits locaux rééditent ou combattent avec plus de zèle que de succès. On ne pourra y voir clair que le jour où beaucoup de documents nouveaux seront venus s'ajouter aux quelques chartes publiées par Oihénart, D. Brugèles et Monlezun. Les ressources manuscrites ne manquent pas, et on connaît plusieurs cartulaires inédits fort importants qui fourniraient tous les éléments d'une histoire critique de l'ancien duché de Gascogne et des démembrements de ce duché, Armagnac, Pardiac, Astarac et Fézensac. De ces cartulaires, l'un des plus utiles sera celui du chapitre de l'église métropolitaine Sainte-Marie d'Auch, dont le texte vient de paraître par les soins de M. Lacave-La Plagne-Barris[1]. Ce cartulaire, dont on a trois copies anciennes qui se complètent mutuellement (un livre dit noir et deux appelés livres blancs), a été compilé primitivement au début du XIIIe siècle et recopié à la fin du même siècle et au XIVe. Ce n'est point un recueil comparable aux beaux cartulaires du nord de la France, et les pièces qui y figurent n'ont point toutes le même caractère d'authenticité. Ce sont de petites chroniques des églises du pays, des généalogies des maisons souveraines et des principales familles nobles, des analyses d'actes dépourvues de toute date, des notices analogues à celles de l'ouest de la France, enfin des actes plus étendus, dont la rédaction présente de singulières anomalies. Je ne dis rien du latin barbare qui dépare ces actes, il suffira de noter le fait en passant; on sait en effet que les études ecclésiastiques ont été peu florissantes en Gascogne durant le haut moyen âge; mais les rédacteurs emploient des formules inusitées, bizarres, qu'on aurait quelque peine à rencontrer ailleurs. Éditer d'une manière absolument critique de pareils textes est donc fort difficile; on doit se montrer d'autant moins sévère pour l'éditeur qui, le premier, nous en donne un texte lisible. Nous nous permettrons pourtant de donner à M. Lacave-La Plagne quelques conseils pour le second fascicule. En premier lieu les dates : dans beaucoup de cas (pour les bulles de Grégoire IX par exemple), il ne donne que la date d'année, alors que l'acte indique également le mois et le jour; ailleurs, notant le jour, il se trompe de mois. En un mot, l'éditeur n'a pas toujours utilisé tous les éléments chronologiques donnés par le manuscrit. Autre remarque plus grave : quelle créance pense-t-il qu'il faille accorder à toutes ces notices historiques, si précises, si détaillées,

1. 1re partie : *Archives historiques de la Gascogne*, II, 3. Paris, Champion, 1899, in-8°.

que renferme le cartulaire? Il ne s'en explique nulle part; la question est pourtant capitale, car c'est sur ces notices que repose en dernière analyse l'histoire ancienne de la Gascogne telle qu'on l'a écrite jusqu'ici. Que valent encore ces actes de forme bizarre (épîtres à la mode antique), racontant avec force circonstances l'histoire de telle ou telle possession de l'église d'Auch? Enfin, que pense-t-il d'une certaine bulle de Léon IX, que dès le moyen âge on soupçonnait fausse? Autant de questions discrètes que nous posons à l'éditeur et sur lesquelles nous espérons de lui une réponse dans la préface du second fascicule. La publication de ce mince recueil de documents n'en est pas moins un véritable événement pour l'histoire du sud-ouest de la France; il fera naître bientôt, nous l'espérons du moins, un travail critique sur toutes ces questions passablement obscures.

Le nouveau travail de M. Raoul de Vissac, *les Barons de Châteauneuf de Mazenc*[1], tient le milieu entre le livre d'histoire et l'œuvre d'imagination. L'auteur a consulté quelques documents échappés à la destruction de l'ancien chartrier, puis, d'après ces débris, il s'est évertué à refaire l'histoire de la baronnie. Mais cette série monotone de dates et de noms lui paraissant sans doute bien aride, il a fait appel à son imagination. De là certains épisodes, qui ont l'air empruntés à un roman d'aventures; citons seulement le récit des amours de Catherine Liautard et du comte Louis II de Valentinois, dont le ton rappelle certains contes moyen-âgesques de nos jours. Ces essais de composition mi-historique, mi-romanesque sont, à notre sens, bien inutiles. On aura beau faire, les documents qui nous restent sur le moyen âge ne permettent point ces reconstitutions, et il nous est à peu près impossible de revivre la vie de nos ancêtres du XIIIe ou du XIVe siècle, de nous les représenter avec leurs idées, leurs habitudes, leurs vertus et leurs vices. Qu'un poète, un romancier tente pareille reconstitution, il pourra produire une œuvre agréable; mais ces fantaisies et l'histoire n'ont rien de commun, et il est toujours dangereux de confondre deux genres aussi différents; ces tentatives ne pourront produire que des œuvres hybrides, sans véritable intérêt. Ces réserves faites, nous reconnaîtrons volontiers que l'ouvrage de M. R. de Vissac est écrit avec soin, encore qu'on y trouve exprimées en un style quelque peu apprêté des idées bien singulières sur le moyen âge.

M. Valran, professeur d'histoire au lycée d'Aix, vient de publier,

1. Paris, Champion, 1899, in-8°.

sous le titre de : *Misère et charité en Provence au XVIIIe siècle*[1], une étude d'histoire sociale des plus intéressantes; l'auteur a eu recours aux documents inédits et donne en tête du volume la liste complète de ses sources imprimées et manuscrites. Ces documents étaient assez nombreux pour permettre d'étudier la question dans tout le détail, et M. Valran a su résister au désir d'écrire soit une apologie, soit une satire de l'ancien régime social. Il faut tenir grand compte de cette impartialité, trop rare chez les historiens qui s'occupent des derniers temps de la monarchie. C'est en somme une enquête complète, analogue aux travaux des sociologues modernes et d'où l'auteur a soigneusement banni tout ce qui n'était que curiosité rétrospective. La division intérieure de l'ouvrage est logique : livre I, la misère; livre II, l'assistance; livre III, le devoir social. La misère a des causes générales communes à la Provence et au royaume entier, hivers rigoureux, mauvaises récoltes, système de Law, invasions étrangères. En 1709, les oliviers sont détruits par la gelée; à plusieurs reprises, les ennemis ravagent la province, et, durant la guerre de la succession d'Autriche, les Anglais font plusieurs descentes sur les côtes. Mais ces calamités, la Provence les subit comme la France entière ou du moins comme toutes les régions frontières. Puis, ce sont des causes de misère particulières au pays : émigration des campagnards vers les villes, administration compliquée et ruineuse, mauvaise organisation économique, etc. Enfin, la fainéantise, le manque de travail développent la mendicité, de là une certaine dépravation dans les classes populaires, la multiplication des crimes et délits, et, par suite, le découragement des éléments sains de la population. La charité officielle a pour organes les hôpitaux généraux, qui datent de Louis XIV et qui jouent un peu le rôle complexe dévolu aujourd'hui à l'assistance publique. Au XVIIIe siècle, on en crée d'abord dans les villes secondaires, puis dans les bourgs. L'auteur entre dans des détails infinis et fort nouveaux sur l'administration intérieure, l'organisation médicale et religieuse de ces grandes maisons. Il y avait dès lors beaucoup à faire pour rendre les secours plus prompts et plus efficaces, pour prévenir les dilapidations et les mauvais emplois; il y a donc trop souvent des négligences, des abus, mais aussi une bonne volonté générale, et la lutte contre la misère est continuelle et souvent efficace. Malheureusement, on commet trop souvent, par ignorance, de graves erreurs économiques, et de mauvais placements diminuent les ressources de la charité officielle; de là des crises,

1. Paris, Rousseau, 1899, in-8°.

des faillites, dont, en dernière analyse, les pauvres portent tout le poids et subissent toutes les conséquences. Dans le livre III, l'auteur examine comment les collectivités, légales et sociales, ont compris le devoir de charité; il énumère les distributions de nourritures et de vêtements faites par les municipalités, les subventions accordées par celles-ci aux hôpitaux embarrassés; le clergé, de son côté, entretient et crée nombre d'offices charitables. M. Valran analyse encore les idées admises au XVIIIe siècle touchant la charité publique et privée et expose le rôle d'un jésuite, le P. Guevarre, et la lutte entre l'assistance publique et l'assistance privée; il parle longuement du mémoire de M. de Miollis sur les enfants trouvés, des projets pour la répression de la mendicité, etc., et termine en montrant qu'au XVIIIe siècle la charité publique est plus en faveur que la charité privée; en effet, le sens de la solidarité sociale, complètement inconnu de la masse, apparait à peine dans les écrits des philosophes et des publicistes inspirés de ces derniers. Aujourd'hui, au contraire, grâce au triomphe de cette idée féconde, grâce au développement de la mutualité et des institutions de prévoyance, c'est la charité privée qui tend à dominer, et nous revenons ainsi, après un long circuit, aux idées du moyen âge, époque durant laquelle l'assistance publique n'était pas un service d'état.

Encore quelques années, et chaque lycée, chaque collège de France aura son histoire; en voici une nouvelle, celle du collège de Draguignan, par M. E. Poupé[1]. L'auteur, qui a dépouillé les anciens registres de délibérations, trouve dès 1374 des régents institués et payés par la communauté. Celle-ci se contente encore de petites écoles où l'on enseigne la lecture, l'écriture et la grammaire. Au XVIe siècle, le nombre des maitres s'est accru; on sent que la bourgeoisie provençale, sortant de sa vieille torpeur, rêve pour la nouvelle génération une instruction plus étendue. En 1578, on demande et on obtient l'autorisation de fonder un collège, mais les régents manquent, ou plutôt ceux qu'on recrute à grand'peine ne savent pas s'acquitter de leur tâche. En 1604, on offre la direction de l'établissement aux Jésuites, qui refusent; enfin, en 1644, on s'adresse aux Doctrinaires, qui tiendront la maison jusqu'en 1791. Après ce bref historique, l'auteur donne quelques détails sur les bâtiments successivement occupés par le collège, sur les revenus et charges des Doctrinaires, enfin sur les études et la discipline intérieure. Tout cela ne manque pas d'intérêt, mais, sauf quelques traits, cette his-

1. *Histoire du collège de Draguignan*. Draguignan, Latil, 1899, in-8°.

toire est celle de tous les établissements d'enseignement secondaire sous l'ancien régime. M. Poupé termine par l'histoire du collège de Draguignan de 1792 jusqu'à nos jours. En appendice, il donne quelques-uns des actes les plus importants cités par lui et diverses pièces administratives modernes.

On sait que M. l'abbé Albanès, récemment décédé, avait jadis voulu, à lui tout seul, publier un nouveau *Gallia christiana*. L'entreprise dépassait les forces d'un homme, et l'auteur avait dû bientôt se restreindre à l'histoire religieuse de l'ancienne Provence; c'était, il est vrai, la partie à la fois la plus difficile et la plus nécessaire, les premiers volumes du *Gallia* étant notoirement insuffisants. On a tout récemment annoncé, ici même, le tome II, mis au jour par M. l'abbé Chevalier et renfermant les documents réunis par M. Albanès relatifs au siège épiscopal de Marseille. Nous devons aujourd'hui dire quelques mots du tome I, rédigé entièrement par le premier auteur, et qui renferme l'histoire des sièges d'Aix, Apt, Fréjus, Gap, Riez et Sisteron[1]. M. l'abbé Chevalier, dans une courte note préliminaire, explique en quelques mots ce que lui-même a fait pour ce volume, dont l'impression était fort avancée au moment de la mort de l'auteur. Il renferme l'histoire des prélats ayant occupé les six sièges énumérés plus haut, celle des prévôts et dignitaires de chaque église, enfin une riche collection d'*instrumenta*. L'impression est belle et correcte, les notes au bas des pages bien disposées et concises. En un mot, ce volume remplacera fort utilement une partie notable de l'ancien tome I de l'ancien *Gallia*. Il nous est impossible d'indiquer ici les nombreuses corrections apportées par M. l'abbé Albanès aux anciennes listes épiscopales; principalement pour les XIVe et XVe s., il a supprimé quantité d'évêques introduits sans raison, ajouté nombre de noms nouveaux, fait disparaître beaucoup de doubles emplois et précisé ou corrigé une foule de dates. Les notices sur chaque église sont sobres et pleines de renseignements. En un mot, c'est une œuvre importante et qui fait le plus grand honneur au regretté défunt, l'un des modernes qui ont le mieux mérité de l'histoire provençale dans ce siècle. Sur deux points seulement, nous ferons nos réserves; M. l'abbé Chevalier fait remarquer que son ami croyait fermement à l'apostolicité des églises de Provence, mais il n'a, ajoute-t-il, trouvé aucune trace dans les papiers du défunt d'une démonstration scientifique de cette opinion. Toutes les opinions sincères sont respectables, mais M. Chevalier a bien fait d'avertir les lecteurs

1. *Gallia christiana novissima*, I. Montbéliard, 1899, petit in-4° à 2 col.

et d'exprimer quelques réserves, car on souffre vraiment à voir un homme de valeur tel que l'abbé Albanès croire encore à la venue de Lazare en Gaule, qualifier d'*attaques insidieuses et passionnées* les mémoires qui ont détruit cette vieille légende, ou compter au nombre des évêques d'Aix saint Maximin, l'un des soixante-douze disciples du Christ. L'autre point est plus particulier ; le fameux Polycarpe de la Rivière avait recueilli dans ses papiers une sorte de notice racontant le massacre par le fabuleux Chrocus, roi des Vandales, d'une foule d'évêques gaulois dont le nom ne se retrouve nulle part ailleurs; M. l'abbé Albanès déclare péremptoirement, en se réservant de donner plus tard ses raisons, le document authentique. On regrette de ne point avoir l'étude critique promise par le savant auteur, car il aurait été intéressant de connaître les arguments mis en avant par lui pour défendre ce faux avéré. Chrocus n'a jamais existé, et c'est une courte phrase de Grégoire de Tours, paraphrasée par les hagiographes des VIIe et VIIIe siècles, qui a fourni à Polycarpe de la Rivière les éléments de cette pièce ridicule; il faut donc supprimer de la liste des évêques d'Apt un certain saint Léonius, que M. Albanès fait vivre vers 260. Mais ce sont là des taches pour ainsi dire imperceptibles; le *Gallia christiana novissima* n'en est pas moins dans l'ensemble un ouvrage des plus importants, le plus remarquable qui ait paru depuis deux siècles sur l'histoire religieuse du sud-est de la France.

A. Molinier.

HISTOIRE CONTEMPORAINE.

Parmi les ouvrages que ne cesse pas de susciter la guerre de 1870, signalons l'intéressante monographie que M. Paul Gigout[1] consacre à la bataille de Nuits. C'est dans cette rencontre, on le sait, que le petit corps du général Cremer fut défait par les Badois. M. Gigout étudie avec soin la préparation, les détails et les conséquences de cette journée. Elle fut honorable, et Cremer, général improvisé de trente ans, ne mérite pas les critiques exagérées dont on l'a accablé; ses jeunes troupes se battirent bravement contre un ennemi supérieur en nombre. Malheureusement, on retrouve dans l'examen de la bataille de Nuits tous les défauts de commandement qui furent la cause principale de nos désastres : absence de décision, tergiversations, jalousies entre les chefs, etc. Autant que la science militaire allemande, ils combattirent contre nous.

1. Paul Gigout, *la Bataille de Nuits* (18 *décembre* 1870) (n° 3 du t. IX de la *Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur*). Dijon et Paris, 1899, in-8°, 171 p.

A l'occasion de la souscription pour la statue de Pierre Leroux, M. Célestin Raillard[1], membre d'un grand nombre de sociétés savantes et détenteur de nombreuses distinctions (l'énumération de ses titres ne prend pas moins de onze lignes sur la couverture de son livre et se termine par deux etc.), a entrepris d'étudier les titres de Pierre Leroux à un tel honneur et a soumis à une étude critique approfondie « l'homme, le philosophe, le socialiste. » L'homme trouve grâce devant ses yeux, mais, malgré qu'il leur accorde parfois les circonstances atténuantes, le philosophe et le socialiste sont violemment combattus[2]. M. Raillard est catholique convaincu, comme il en a le droit, et stigmatise impitoyablement chez son auteur tout ce qui s'écarte du catholicisme. Ajoutons, d'ailleurs, qu'il le fait sans fanatisme et sans aigreur et qu'il rend volontiers justice aux nobles intentions du bon philosophe. Mais il est regrettable que l'érudition de M. Raillard soit fréquemment en défaut. En voici un exemple. M. Raillard a fait (p. 91) une observation fort curieuse et qui ne constituerait rien moins qu'un petit événement littéraire. Le mot socialisme serait de trente ans, au moins, plus vieux qu'on ne le croyait; il se trouverait sous la plume de Mallet du Pan avec le même sens que nous lui donnons à l'heure actuelle. Vérification faite, hélas! ce n'est pas Mallet du Pan, c'est son éditeur, M. Descostes (et non Descottes, comme l'écrit M. Raillard), qui est l'auteur de la phrase citée par M. Raillard, et il est notre contemporain. Point n'est besoin de faire la leçon à M. Aulard.

Les *Souvenirs d'un officier d'état-major*, dont le colonel Fix[3] vient de publier le deuxième volume, sont fort intéressants. Ils traitent de la guerre de 1870, où l'auteur fut aide de camp du général Jarras, de la captivité du colonel en Allemagne, de la réorganisation de l'armée après la guerre, de la création de l'état-major général, de la « Réunion des officiers » et des publications militaires auxquelles l'auteur fut activement mêlé, de ses commandements en Afrique, enfin de la sombre tragédie qui fit tant de bruit et où périt le lieutenant Quiquerez, son neveu et son beau-fils. La manière de ces

1. Célestin Raillard, *Pierre Leroux et ses œuvres. L'homme, le philosophe, le socialiste*. Châteauroux, Langlois, 1899, 1 vol. in-8°, 186 p.

2. M. Raillard donne du socialisme une définition infiniment large qui n'est pas sans déconcerter le lecteur. « Quand Caïn tuait son frère Abel, c'était peut-être par socialisme. Quand Adam succombait à l'invitation de l'esprit du mal, c'était encore du socialisme. Et quand Lucifer lui-même se révolta contre son auteur, c'était sans doute le premier acte de socialisme » (p. 92).

3. Colonel Fix, *Souvenirs d'un officier d'état-major*, 2e série, 1870-1894. Paris, Juven, 1 vol. in-16, 307 p.

mémoires est très personnelle. L'auteur n'a pas voulu faire un livre d'histoire générale. Il a raconté ce qu'il a fait, ce qu'il a vu, ce qui lui est arrivé et n'a pas la coquetterie de mettre à l'ombre sa personnalité. C'est son droit, et son récit en est plus vivant et plus amusant. Il n'est, d'ailleurs, pas que cela, et l'historien qui laissera de côté beaucoup de digressions personnelles, d'anecdotes et de menus souvenirs trouvera plus de profit dans telles pages de l'ouvrage, par exemple dans celles qui concernent la réorganisation de l'état-major après la guerre et la vie des bataillons d'Afrique. Ce furent, en grande partie, des questions de caractère qui entravèrent la carrière du colonel Fix. On ne peut s'en étonner en lisant son livre, mais on y notera, sinon une plume scrupuleusement correcte, au moins une intelligence vive, ferme et précise et une volonté âpre et tenace qui valent bien certaines vertus plus professionnelles du militaire.

Le colonel Rousset[1], l'auteur de l'*Histoire générale de la guerre franco-allemande*, vient de publier un court essai fort intéressant sur les *Maîtres de la guerre*, d'après les leçons du général Bonnal professées à l'École de guerre. Il se compose de cinq chapitres. Le premier traite de la guerre aux XVIe et XVIIe siècles, époque de la tactique « linéaire et parallèle, » encore élémentaire. Le deuxième montre les progrès énormes que lui fit faire Frédéric II en pliant à sa personnalité les procédés connus de son temps pour en faire un art nouveau. Napoléon forme l'objet du troisième; il demeure le véritable maître de la guerre, et l'étude de ses campagnes est la plus fructueuse pour les militaires. Moltke, qui est analysé dans le quatrième chapitre, n'a peut-être pas eu de génie, mais son calcul, son jugement, sa hardiesse mesurée, la prudence et la largeur de ses prévisions le rendent digne de toute attention. Enfin, dans une rapide conclusion, le colonel Rousset esquisse ce qu'il appelle le caractère napoléonien de la guerre future. Il est à croire que son issue sera déterminée par le résultat de la première grande victoire. Le vainqueur sera « le général qui aura su le mieux économiser ses forces pour les prodiguer ensuite au moment opportun, selon le concept napoléonien qui, ici encore, nous éclaire et nous guide. »

M. E. Guillon publie le deuxième volume de ses études de littérature et d'histoire militaires. Il est consacré à nos écrivains militaires depuis la Révolution jusqu'à nos jours[2]. Il présente les mêmes

1. Lieutenant-colonel Rousset, *les Maîtres de la guerre : Frédéric II, Napoléon, Moltke. Essai critique*, d'après des travaux inédits de M. le général Bonnal. Paris, Montgredien, in-18, XI-235 p.

2. C. Guillon, *Nos écrivains militaires*, 2e série, *depuis la Révolution jusqu'à nos jours*. Paris, Plon et Nourrit, 1899, 1 vol. in-18.

défauts et les mêmes qualités que le premier. L'auteur a voulu mettre trop de noms et trop de choses, et son ouvrage prend trop souvent l'aspect d'une énumération rapide. Reconnaissons qu'il est, en somme, d'une lecture agréable, qu'il contient un grand nombre de renseignements exacts et se trouve capable de donner une idée sommaire du talent de la plupart de nos écrivains militaires. S'adressant évidemment au grand public, il peut lui être utile et agréable.

On lira avec beaucoup d'intérêt le volume que M. Mac Coll[1] a intitulé *le Sultan et les grandes puissances*. Il est composé, en grande partie, d'articles publiés dans le *Daily Chronicle* en septembre et octobre 1896. L'auteur les a depuis revus, corrigés et largement complétés. Il en résulte l'inconvénient assez grave que le lecteur ne sait pas trop s'il a affaire à un recueil d'articles ou à un livre et qu'il est souvent assez embarrassé pour dater tel passage du volume. M. Mac Coll, dont il faut déplorer qu'une préface biographique ne nous ait pas redit la carrière et les titres, a longtemps vécu en Orient et nous a donné sur la question turque et sur les massacres d'Arménie l'opinion d'une grande portion du parti libéral. Il a stigmatisé en termes éloquents les effroyables massacres d'Arménie et la lâcheté des puissances européennes, qui, par leur inertie, se sont faites les complices du sultan. Les critiques de Mac Coll attestent une connaissance étendue du caractère de la politique ottomane et de la politique européenne en général, et il montre admirablement l'impuissance où demeurera l'Europe si elle ne veut pas changer de ligne de conduite en Orient. Il est permis, malheureusement, d'être plus sceptique que lui sur les mérites de la politique russe en Orient et d'entrevoir avec moins de confiance les résultats de l'entente du tsar et de l'Angleterre à Constantinople. Mais c'est avec un plaisir particulier qu'à l'heure actuelle on voit un Anglais soutenir avec autant de franchise des idées aussi largement humaines et, hélas ! aussi différentes de celles qui forment, en ce moment, le *credo* de son gouvernement.

André Lichtenberger.

Post-Scriptum. — Nous ne pouvons qu'annoncer aujourd'hui deux importants volumes sur lesquels nous devrons revenir avec quelques détails : les deux premières parties des *Études sur la civilisation française* (Bouillon), de M. A. Marignan. Le premier volume est consacré à la *Société mérovingienne* et passe successivement en revue la cour, les villes, les villages, la société laïque, la société religieuse, la vie

1. Malcolm Mac Coll, *le Sultan et les grandes puissances. Essai historique.* Traduit de l'anglais par Jean Longuet. Paris, Alcan, 1899, 1 vol. in-8°, xvi-239 p.

religieuse, les usages populaires. Le second volume est tout entier consacré au *Culte des saints à l'époque mérovingienne*.

L'abondance des matières nous a obligé aussi à remettre au mois de mars tout notre bulletin d'histoire moderne. Nous nous bornons à mentionner quelques-uns des ouvrages que nous avons reçus. M. E. Michel a donné dans son *Rubens* (Hachette) un magnifique pendant à son *Rembrandt*, et M. Dayot, sous le titre *l'Image de la femme* (Hachette), formé une galerie de types et de coutumes qui ont une valeur documentaire en même temps qu'un charme d'art exquis. Le volume de M. C. de Mandach sur *Saint Antoine de Padoue et l'Art italien* (Laurens) contient un précieux chapitre de l'histoire de l'art et de la pensée religieuse en Italie. M. Desdevises du Dezert a ajouté un second volume sur les *Institutions* à son grand ouvrage sur l'*Espagne de l'ancien régime* (Société française de librairie). M. H. Doniol a complété son grand ouvrage sur *la Participation de la France à l'établissement des États-Unis d'Amérique* (Impr. nat.) par un supplément au t. V, où il étudie la paix de Versailles et ses conséquences. M. Thureau-Dangin a publié en volume la première partie de ses belles études sur la *Renaissance catholique en Angleterre* (Plon). Ce premier volume est consacré à Newman et au mouvement d'Oxford. Sous le titre *Prisonnier. Coblence*, 1870-71 (Plon), le prince Georges Bibesco nous a donné un récit ému et éloquent de la capitulation de Sedan et de sa captivité en Allemagne. On y trouvera toutes les pièces relatives à la fameuse charge de cavalerie commandée par M. de Galiffet et dont le prince de Bauffremont a voulu s'attribuer l'honneur. Signalons aussi un charmant volume militaire, *Soldats de Lorraine* (Berger-Levrault), par M. Despiques; l'excellent volume de M. Vallaux sur les campagnes des armées françaises de 1792 à 1815 (Alcan); celui de M. Corréard sur *la France sous le Consulat* (May); les amusantes *Aventures d'un grand seigneur italien à travers l'Europe en* 1606 (Flammarion), traduites par E. Rodocanachi; l'émouvant ouvrage de M. Frantz Funck-Brentano sur le *Drame des poisons* (Hachette); le recueil d'articles publiés par M. A. Deschamps sous le titre *le Malaise de la démocratie* (Colin).

M. P. Gachon a intitulé modestement : *Quelques préliminaires de la Révocation de l'Édit de Nantes en Languedoc* (Toulouse, Privat), une étude très précise, très impartiale, accompagnée de pièces justificatives, des mesures par lesquelles, de 1661 à 1685, les protestants du Midi furent peu à peu dépouillés de tous leurs droits avant d'être contraints de choisir entre la conversion ou le bagne; c'est un complément précieux au tome XIII de l'*Histoire du Languedoc* de M. Roschach. Le tome IV du *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, par M. Tuetey,

offre un intérêt particulier. Il contient les journées du 20 Juin et du 10 Août 1792. Les tomes II et III du recueil de M. Aulard sur *Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire* nous conduisent du 9 juin 1795 au 10 mars 1797. Ces documents pour servir à l'histoire de l'esprit public à Paris sont d'un incomparable intérêt. Il en est de même des t. XI et XII de son *Recueil des actes du Comité de Salut public,* qui s'étendent du 9 février au 22 avril 1794. M. Bouvier a publié un important volume sur *Napoléon en Italie* (Cerf), qui renouvelle l'histoire de la première campagne d'Italie jusqu'à la prise de Milan.

M. Xénopol a consacré aux *Principes fondamentaux de l'Histoire* (E. Leroux) un ouvrage qui nous paraît être une des tentatives les plus fortes et les plus heureuses qui aient été faites pour déterminer le caractère scientifique de l'Histoire et pour dégager les faits et les lois essentiels qui en déterminent l'évolution. Nous espérons revenir longuement sur cet important travail. Autant le point de vue de M. Xénopol est compréhensif, autant est restreint celui de M. Brooks-Adams, qui, dans son essai sur la *Loi de la civilisation et de la décadence* (Alcan), traduit par M. A. Dietrich, subordonne toute l'évolution historique aux nécessités économiques et à la loi du moindre effort.

M. A. Guilland a consacré un très intéressant volume à *l'Allemagne nouvelle et ses historiens* (Alcan). On y trouvera une appréciation approfondie et impartiale de l'œuvre historique et politique des Ranke, des Sybel, des Mommsen, des Treitschke.

Signalons encore diverses œuvres biographiques : dans la collection des « Saints, » le *Nicolas Ier* (Lecoffre) de M. J. Roy; dans celle des « Grands Écrivains, » le *Corneille* (Hachette) de M. Lanson; le *Flaubert* de M. Faguet et surtout l'admirable *Bossuet* de M. Rébelliau; le premier volume du monumental *Jean Calvin* (Fischbacher) de M. Doumergue; la pénétrante étude de Mme Mary James Darmesteter sur *Marguerite de Navarre* (C. Lévy); le *Diderot et Catherine II* (C. Lévy) de M. Tourneux.

M. P. de Nolhac a fait paraître les deux premiers fascicules de son *Histoire du Château de Versailles* (Société d'édition artistique). Le texte de ce grand ouvrage nous donne pour la première fois une histoire du château de Versailles qui satisfasse les exigences des savants et des artistes; l'illustration du texte nous fournit une documentation iconographique des plus précieuses. Les notes justificatives seront publiées à part.

G. Monod.

ALLEMAGNE ET AUTRICHE.

PUBLICATIONS RELATIVES A L'HISTOIRE GRECQUE.

(Suite[1].)

Les historiens grecs. — Dans ce paragraphe, je traiterai d'abord des ouvrages d'ensemble et les mémoires concernant le développement de l'historiographie grecque; puis, en les rangeant d'après les auteurs et selon l'ordre chronologique, les études particulières sur des historiens séparés; enfin et comme appendice, les volumes de mélanges. Si j'ajoute ici ces derniers ouvrages, c'est parce que la plupart de ces recueils de « petits mémoires » contiennent des contributions plus ou moins importantes à la critique des sources des historiens grecs et que par conséquent ils rentrent dans la présente section.

Plaçons en première ligne le grand ouvrage de C. Wachsmuth[2], qui répond à un besoin depuis longtemps senti. La brochure d'A. Schæfer[3], qui, remaniée par Nissen, est parvenue à une quatrième édition, avait bien déjà réuni les témoignages les plus importants sur la personne et les œuvres des historiens grecs, avec de brèves indications sur les œuvres proprement littéraires, les inscriptions et la numismatique, ainsi qu'une bibliographie contenant un choix des ouvrages d'érudition concernant ces historiens; mais ce résumé n'était pas, ne voulait pas être un répertoire complet sur les sources relatives à l'histoire grecque et romaine. C'est au contraire ce que nous trouvons dans le livre de C. Wachsmuth, sous le titre d'Introduction à l'étude de l'histoire de l'antiquité, travail qui dépasse d'ailleurs le cadre de l'histoire grecque et romaine pour s'étendre aussi à celle de l'Orient ancien. L'auteur commence par passer en revue les ouvrages d'histoire générale sur l'antiquité, depuis les humanistes jusqu'au plus récent travail d'E. Meyer; puis il parle des travaux accomplis par Photius et par les « excerpteurs » travaillant sous les ordres de Constantin VIII et montre ce qu'ils nous ont conservé de la

1. Voir *Revue historique*, t. LXX, p. 114, et t. LXXI, p. 108.
2. *Einleitung in das Studium der alten Geschichte*. Leipzig, Hirzel, 1895.
3. *Abriss der Quellenkunde zur griechischen Geschichte;* 4e Auflage, herausgegeben von Nissen. Leipzig, Teubner, 1889.

littérature antique. Viennent ensuite les écrivains qui, dans l'antiquité, ont écrit sur l'histoire générale : Diodore, Nicolas de Damas et Trogue Pompée. Le jugement de Wachsmuth sur Diodore tient le juste milieu entre les extrêmes. Puis viennent les abrégés d'histoire universelle d'Orose, de Zonaras, etc.; ensuite les chroniques universelles, dont les auteurs nous ramènent en dernière analyse aux travaux d'ensemble d'Ératosthène. Les ouvrages de cet écrivain sont rapidement analysés, ainsi que l'adaptation populaire qu'en firent Apollodore et la chronographie de Sosibios. L'auteur passe alors à Kastor, qui écrivait peu après 60 avant J.-C., et qui a le premier combiné les dates de l'histoire grecque, romaine et orientale; Wachsmuth le tient pour la source chronologique de Diodore. Viennent ensuite les chronographes romains : Cornelius Nepos et Atticus, puis les chronographes chrétiens. Un autre chapitre est consacré aux Vies de Cornelius Nepos et de Plutarque, aux recueils d'apophtegmes et autres ouvrages de même nature.

L'auteur abandonne alors le terrain de la tradition littéraire et énumère les sources originales de l'histoire ancienne; les inscriptions y occupent naturellement la place principale. Suit un aperçu rapide de l'état actuel de nos connaissances concernant les monnaies, la métrologie et la chronologie.

Les sources grecques pour l'histoire des empires orientaux, par exemple Ctésias, Bérose, Deinon, etc., ont été étudiées par Wachsmuth dans les chapitres sur l'histoire d'Orient. Après avoir caractérisé la différence entre les témoignages fournis par les écrivains et par les monuments, l'auteur aborde les sources de l'histoire grecque; il traite des chapitres qui se rapportent à ce sujet dans les trois auteurs d'histoire universelle : Diodore, Nicolas et Trogue; puis il revient aux récits généraux d'histoire grecque, parmi lesquels les Helléniques d'Éphore ont exercé l'influence la plus forte sur la tradition qui nous a été conservée. Cet auteur et son œuvre sont brièvement et exactement caractérisés. Parmi les travaux d'histoire universelle composés par des Grecs à une époque encore plus reculée appartiennent les écrits d'Hellanicos et d'Hécatée, dont l'objet était de collectionner les éléments de l'histoire légendaire. Au contraire, Hérodote a raconté les événements historiques depuis la première soumission des Hellènes de l'Asie Mineure par les Lydiens jusqu'à la fin des guerres de l'indépendance contre les Perses. A l'examen de l'œuvre historique d'Hérodote se rattache celui des œuvres de Thucydide et de Xénophon. Le premier a été, aux yeux de Wachsmuth, le fondateur de l'historiographie érudite et politique. Par là on est amené à ceux qui, comme Thucydide, ont écrit l'histoire de leur

temps : à Théopompe, Duris, Phylarque, auxquels viennent se joindre les deux écrivains de la Grèce occidentale, Philiste et Timée, puis l'historiographie locale, en particulier la série de compositions historiques appelées « Histoires attiques » ou « Atthides ». Cette section se termine par une excellente étude sur les Institutions d'Athènes par Aristote. Une analyse des sources monumentales et des histoires grecques publiées de nos jours met fin à cet exposé.

Une section à part est consacrée à l'histoire d'Alexandre le Grand et de ses successeurs. Elle est divisée en deux paragraphes à chacun desquels est jointe une analyse des travaux modernes.

Les historiens grecs qui ont écrit depuis la fin de l'indépendance des états helléniques sont étudiés en même temps que les sources de l'histoire romaine; Polybe, Posidonius, Strabon, etc., doivent donc être cherchés dans la section intitulée « les Italiques. » Le volume se termine par des additions; pour l'avenir, l'auteur prévoit la publication de fascicules supplémentaires. Sauf quelques objections à la distribution des matières, je n'aurai qu'une lacune sérieuse à signaler dans cet excellent ouvrage. Je regrette l'absence d'une section pour la littérature politique, comprenant aussi bien les œuvres mises au service d'intérêts politiques pratiques que les écrits consacrés aux théories politiques. Les poèmes politiques, les commentaires théoriques sur des sujets de politique par les sophistes, du ve siècle jusqu'aux traités de Platon et d'Aristote, me paraissent tellement indispensables pour l'intelligence de l'histoire politique qu'ils devraient avoir leur place dans un ouvrage comme celui de Wachsmuth.

Le second travail d'ensemble sur l'historiographie de l'antiquité est celui de Max Buedinger[1]. Le livre porte, il est vrai, le titre d'Histoire universelle dans l'antiquité; mais il étudie les œuvres d'un bien plus grand nombre d'auteurs qu'on ne pouvait d'après cela s'y attendre. Sous le nom d'Historiographie universelle, l'auteur comprend en effet tous les historiens qui ont cherché à tracer un tableau d'ensemble des événements, et qui n'ont traité ni l'histoire locale ni celle des institutions. Il compte donc comme ayant traité de l'histoire générale de la Grèce Hécatée, Charon, Hellanikos, Hérodote, Thucydide, Cratippe, Xénophon, Théopompe, Éphore, Aristote, Héraclide, Dicéarque, Duris, Hiéronyme et Timée. Non moins originale que cette façon de comprendre l'histoire universelle est la manière dont l'auteur a traité le détail. Des faits connus de tout le monde apparaissent dans le livre de Buedinger sous un jour

1. *Die Universalhistorie im Alterthum.* Vienne, Gerold, 1895.

tout nouveau; beaucoup de faits jusqu'ici négligés sont placés en tout premier plan et servent de base pour conduire à de lointaines conséquences; mais en même temps, beaucoup de faits sont seulement indiqués. Aussi pour ceux qui ne connaissent pas exactement les opinions personnelles de l'auteur d'après ses nombreux ouvrages, nombre de ses affirmations seront comme autant d'énigmes, et il sera difficile de suivre la marche de sa pensée.

Je mentionnerai seulement en quelques mots un ouvrage de bibliographie : ce sont les chapitres du Manuel de E. Huebner[1] qui se rapportent à l'histoire grecque; ils sont excellents, mais, comme la dernière édition est de 1889, ils sont actuellement très incomplets.

Je passe maintenant à des livres et mémoires où l'historiographie grecque est traitée en tout ou en partie; en premier lieu, je mentionnerai les chapitres du livre de Wilamowitz sur Aristote et Athènes déjà cité plus haut, et qui sont intitulés : les Sources de l'histoire grecque (t. II, p. 1 et suiv.), les Atthides (t. I, p. 260 et suiv.) et la littérature politique des Athéniens (t. I, p. 169 et suiv.). Avec le chapitre relatif à l'activité littéraire et à la personne d'Aristote, ils contiennent ce qu'on a dit de plus profond et de meilleur sur le sujet. Malheureusement l'auteur joint à son exposé des sources de l'histoire grecque une attaque véhémente contre l'inoffensif petit livre d'A. Schæfer et en même temps combat pour un certain nombre d'opinions insoutenables. Dans son ardeur à prouver que les historiens sont incapables de traiter l'histoire des peuples de l'antiquité classique et à revendiquer ce domaine pour les philologues, Wilamowitz en arrive à prétendre que chez les Grecs et les Romains la littérature et l'histoire ont été plus étroitement liées qu'en aucun autre temps, ce qui est complètement faux. Quand en outre il signale les ruines des anciennes forteresses et la poésie épique comme les sources de la plus ancienne histoire grecque, il n'apprend rien de neuf aux historiens, qui d'autre part n'ont jamais nié que la connaissance du drame et de la comédie antiques fussent indispensables à l'intelligence de l'histoire. La détermination des sources historiques donnée par Wilamowitz souffre des mêmes défauts que l'on rencontre dans tous les ouvrages systématiques.

Cette diatribe, que l'âpreté des invectives personnelles rend si déplaisante, est suivie d'un chapitre remarquable sur les rapports de la fable et des contes avec l'histoire et où l'on fait ressortir la persistance des contes jusqu'au ve siècle, malgré la critique rationaliste

1. *Bibliographie der klassischen Alterthumswissenschaft; Grundriss*, 2e Aufl. Berlin, Hertz, 1889.

avec laquelle la légende a été employée par Hécatée et par Hérodote. Puis Wilamowitz parle des trois grands historiens grecs, parmi lesquels Hérodote lui est le plus sympathique. Thucydide, avec cet esprit scientifique qui le pousse à représenter l'histoire comme la lutte de forces purement humaines, le laisse froid, et il le traite de grand sophiste. Il loue Hérodote d'avoir regardé l'histoire universelle comme une tragédie composée par Dieu. Les productions de la littérature politique sont fort bien analysées; elles complètent d'une façon nécessaire, à mon sens, l'exposé de Wachsmuth. Dans la grande compilation d'Éphore, comme dans les traités d'Aristote sur les Institutions, est venue s'emmagasiner, simultanément et indépendamment, ainsi que dans deux grands réservoirs, la masse des traditions locales. La littérature pamphlétaire du ve siècle à Athènes a exercé une influence aussi considérable sur notre manière d'en concevoir l'histoire que l'exposé d'Éphore. En particulier, Wilamowitz considère comme une conséquence pernicieuse de ces écrits que la personnalité des démagogues soit tellement mise en avant qu'il semble presque qu'ils suffisent à remplir l'histoire de cette époque. Il part de là pour rechercher les plus anciennes traditions locales, pour autant que nous pouvons encore les discerner. Dans ce chapitre, une place importante est réservée à l'origine et au développement de l'Atthis. D'accord avec M. Kœhler [1], il voit les origines de l'Atthis dans les interprétations et explications des anciens usages données par les exégètes et trouve en ce point une remarquable concordance entre l'action exercée par les prêtres grecs et par les *pontifices* romains. Ceci, je ne le considère comme exact qu'autant qu'il s'agit de la littérature des Atthides depuis Clidème, Androtion, Phanodème, etc., ce qui convient au IVe siècle et nullement au ve, pour lequel l'existence d'histoires particulières de l'Attique nous est attestée par l'activité littéraire d'Hellanicos. La tradition locale de l'Attique est d'origine démocratique et séculière, et non point religieuse. C'est l'emploi fait par Aristote de l'Atthis, ainsi que d'un pamphlet politique attribué par Wilamowitz à Théramène, qui a donné à l'auteur l'idée d'ajouter ces chapitres à son livre.

Nous arrivons maintenant à des travaux moins étendus sur l'historiographie grecque. H. Schirmeister [2] a publié un mémoire, qui n'est pas toujours très exact, sur les diverses origines de l'historiographie grecque et romaine, sur la manière dont les écrivains citent

1. Hermes, Bd. XXVI, 405.
2. *Charakteristische Erscheinungen in der antiken Geschichtschreibung.* Programme du gymnase royal de Pyritz, 1896.

leurs prédécesseurs et dont ils utilisent les documents, sur le terrain où ils plaçaient la critique, sur l'influence de la rhétorique, sur les discours insérés dans les récits historiques, sur l'esprit littéraire des historiens grecs et leurs tendances à la vulgarisation. Dans un discours d'apparat, C. Wachsmuth [1] insiste le plus longuement sur le caractère spécifique et scientifique de l'œuvre de Thucydide et, pour le reste, il traite des méthodes différentes appliquées par les sciences naturelles et par les sciences philologiques et historiques. Un très attrayant exposé du développement de l'historiographie chez les anciens a été donné par O. Seeck [2].

J'ajouterai encore ici trois ouvrages plus considérables qui ont paru récemment. L'un d'eux sur le dialogue considéré comme genre littéraire, et les deux autres sur des questions de forme importantes pour l'historiographie grecque et romaine. Ils ont attiré l'attention des érudits sur des problèmes jusqu'ici presque entièrement négligés.

Dans l'ouvrage de R. Hirzel [3] sur le Dialogue considéré comme genre littéraire, ce qui nous intéresse c'est la première partie consacrée au dialogue chez les Grecs. Ce sont les Grecs, et en particulier les Athéniens, qui en ont été les créateurs. Ce n'est pas encore comme une pure forme littéraire, mais comme l'expression du langage réel qu'Ion a employé le dialogue dans ses « Épidémies, » aussitôt après la guerre des Perses. C'est pour satisfaire au même besoin que les historiens grecs ont introduit des discours dans leurs œuvres. Dans Hérodote, les discours sont un ornement; ils animent le récit et le dramatisent, comme déjà ils donnaient la vie à l'épopée; mais il en est peu dans lesquels les personnes qui parlent soient l'accessoire et le discours lui-même soit l'essentiel. Le dialogue en tant que forme littéraire ne se rencontre donc pas encore dans Hérodote; c'est à vrai dire une création athénienne. Thucydide y incline déjà; on trouve chez lui le premier vrai dialogue : c'est l'entretien des Athéniens et des Miliens au ve livre, qui n'atteint pas encore, il est vrai, à la perfection des dialogues de Platon. Un nouvel exemple de ce procédé littéraire est fourni à l'auteur par les objections que s'adressent les orateurs et l'auteur du plus ancien traité sur les Institutions politiques des Athéniens. Les sophistes du ve siècle l'emploient, eux aussi, pour satisfaire leur penchant à la rhétorique; ils

1. *Ueber Ziele und Methoden der griechischen Geschichtschreibung*. Rectoratsrede. Leipzig, 1997.

2. *Die Entwickelung der antiken Geschichtschreibung und andere populäre Schriften*. Berlin, 1898.

3. *Der Dialog, ein literarhistorischer Versuch*, 2 vol. Leipzig, 1895.

mettent en scène des personnages mythologiques qui échangent des discours. Mais c'est seulement dans la littérature socratique que le dialogue se tient réellement sur ses pieds et s'épanouit, parce qu'il est placé dans un milieu concret et qu'il est conduit par des personnages réels.

L'importance des Socratiques pour la littérature prosaïque d'Athènes a été mise en relief par J. Bruns[1], étudiant la question de savoir comment, au ve et au ive siècle, les Grecs ont peint l'homme, sujet aussi important pour l'histoire que pour la littérature, et qui a jusqu'ici été presque entièrement négligé. Voici les principaux résultats de son enquête : dès le début du ve siècle, les Grecs ont montré un vif intérêt pour l'individu; des portraits de personnes peintes directement par la description de leur physionomie et la reproduction de leurs paroles se trouvent déjà dans l'œuvre d'Ion de Chios; un ouvrage bourré de détails comme celui de Stésimbrotos montre qu'à cette époque il y avait déjà des lecteurs même pour l'odieux commérage. Hérodote se sert encore de ce moyen pour peindre les personnes qui se produisent dans ses Histoires; par ce système, il est vrai, il ne réussit pas à dessiner un portrait qui ait de l'unité; il est trop dominé par les témoignages contradictoires et les reproduit avec trop de conscience. Jamais chez lui l'auteur ne s'efface au second plan; à aucun moment nous ne mettons en doute que ce soit Hérodote qui nous parle.

Thucydide emploie un procédé littéraire tout différent de celui qui était usité avant lui. Il disparaît presque complètement derrière son sujet; rarement il prononce un jugement personnel, du moins pas d'une façon apparente, car il laisse exprimer son opinion par les contemporains ou par ceux qui sont venus après l'événement; il ne peint les gens qu'indirectement. Selon Bruns, ce procédé vient de ce que pour Thucydide l'individu n'a qu'une valeur médiocre, et que son importance disparaît jusqu'à un certain point dans l'organisme des forces historiques. Cette conséquence ne me paraît pas juste, mais l'observation elle-même est tout à fait exacte, comme ensuite l'auteur l'a confirmé d'une façon remarquable d'après les Helléniques de Xénophon. Xénophon, dont la facilité naturelle l'amenait à s'essayer dans les styles les plus divers, selon qu'un modèle avait produit sur lui une forte impression, a, ce qui était contraire à ses dispositions natives, tenté, dans ses Helléniques, qui sont la suite de Thucydide, d'imiter fidèlement le style de ce dernier. C'est ainsi

1. *Das literarische Portræt der Griechen im 5 und 4 Jahrhundert v. Chr.* Berlin, Hertz, 1896.

qu'il s'est efforcé d'employer le procédé du portrait indirect dont son modèle lui donnait l'exemple. Parfois il a oublié son rôle, mais toujours il s'en est aperçu et a cherché à s'en justifier. L'Anabase nous donne le style individuel de Xénophon; le ton des mémoires lui est le plus naturel.

Dans l'intervalle, un nouveau modèle avait été donné par l'Évagoras, paru vers 374. Isocrate prétend, et il l'a fait lui-même dans ses propres ouvrages, que le prosateur doit analyser l'individu, faire ressortir sa personnalité en montrant ses dispositions naturelles, la manière dont il a été élevé, ce qu'il a produit. Ce traité a exercé également son influence sur Xénophon qui, après 360, a composé son Éloge d'Agésilas, où il a appliqué les préceptes d'Isocrate et, dans l'Anabase, il a donné deux portraits de chefs de mercenaires grecs qui ont été peints d'après ce modèle. En sa qualité de socratique, il est allé plus loin que ses prédécesseurs; à la différence des sophistes, il insiste sur les qualité morales, tandis que les sophistes avaient à cet égard adopté un point de vue plus libre; ils ne considéraient ni le succès ou l'infortune, ni le bien ou le mal comme la mesure de leur jugement.

Le retour complet au style des Mémoires d'Ion a lieu dans le cercle des élèves de Socrate. Ils se sont donné pour tâche uniquement de peindre la personne même de leur maître. L'apparition et la destinée de cet homme extraordinaire ont donc réveillé chez les Grecs cette faculté, qui sommeillait, de tracer un portrait littéraire; les dialogues de Platon l'ont portée au plus haut point de perfection. Encore une incitation pour Xénophon; il y obéit en composant ses Mémoires et ses autres écrits socratiques.

Notons encore des recherches sur les procédés de style employés par les poètes dramatiques et comiques ainsi que par les orateurs du ve et du ive siècle. L'évolution est la même : la plus ancienne littérature dramatique donne des preuves de cette disposition éminente à peindre les individus tout aussi bien que les Mémoires d'Ion. Par contre, les orateurs plus anciens et la comédie préfèrent les types; ils procèdent donc comme Thucydide; c'est seulement chez Démosthène, et comme fruit de son tempérament, que l'invective personnelle apparaît comme moyen de combat.

Dans une brochure qui fait la suite de cet ouvrage, l'auteur a étudié[1] le style de Polybe et de Tite-Live à ce point de vue. Polybe appartient à la catégorie des peintres subjectifs, tandis que Tite-Live,

1. *Die Persönlichkeit in der Geschichtschreibung der Alten.* Berlin, Hertz, 1898

comme Thucydide, emploie le moyen indirect du portrait. Bruns remarque avec raison que cette différence n'a pas été observée dans les travaux consacrés jusqu'ici aux passages que Tite-Live a empruntés à Polybe. Comme il remarque ce procédé du portrait indirect dans les œuvres annalistiques de Thucydide, dans leur continuation par Xénophon, dans Tite-Live et Tacite, il exprime en terminant l'hypothèse que ce phénomène, tel qu'il apparaît ainsi limité à l'annalistique, était particulier à ce genre littéraire.

Des recherches d'un genre différent se rencontrent dans l'ouvrage d'E. Norden [1]. Ici c'est le côté extérieur du style, déjà formulé théoriquement dans l'antiquité, le rapport du style poétique et prosaïque et l'influence de la rhétorique, ainsi que le caractère artistique de l'historiographie ancienne, que l'auteur a suivis à travers toutes les époques; mais quelles que soient les qualités, très réelles à mon sens, de ce livre, je ne m'y arrêterai pas davantage, parce que le sujet ne rentre pas suffisamment dans le cadre de ce bulletin.

Voici maintenant quelques travaux qui s'occupent en partie de l'historiographie grecque. Ce sont en outre des ouvrages de mélanges, où l'on trouve de brèves dissertations sur un grand nombre d'écrivains. De ces dissertations j'indiquerai avec quelque détail seulement celles qui n'avaient pas encore été imprimées avant de figurer dans ces volumes de mélanges.

Sous le titre de Recherches, E. Meyer [2] a réuni un certain nombre de travaux préparatoires au tome II de son Histoire de l'antiquité, et qui sont en majeure partie consacrés à l'étude des sources. Plusieurs de ces mémoires avaient déjà paru dans des Revues; mais ils ont été entièrement remaniés et complétés.

Je reviendrai plus tard à ce que dit Meyer des Pélasges. Ce travail porte surtout sur les modifications qui ont été opérées avec l'ancienne tradition dans la poésie didactique et dans les recherches des généalogistes; il montre comment Pélasgos s'est introduit peu à peu dans les généalogies héroïques les plus différentes par l'épopée des Danaïdes, par Hésiode, Hécatée et Hellanicos. Nous apprenons par là à reconnaître la part que les divers écrivains ont prise à la formation de la tradition plus récente. Un autre groupe de dissertations se rapporte à Hérodote. Il y est question de sa vie et de ses voyages, de l'origine et de la fin de son œuvre, des sources de celle-ci. A côté

1. *Die antike Kunstprosa vom 6 Jahrh. bis in die Zeit der Renaissance.* Leipzig, Teubner, 1898. 2 vol.

2. *Forschungen zur alten Geschichte.* 1 Bd. : *Zur älteren griechischen Geschichte.* Halle, Niemeyer, 1892.

d'Hécatée, Meyer signale une autre source d'Hérodote, source anonyme qui découle du calcul différent des générations. Il estime en outre que l'œuvre d'Hérodote est achevée, telle qu'il en avait conçu le plan; dans un autre chapitre, il réunit les preuves en faveur de l'opinion qu'Hérodote ne comprenait d'autre langue que le grec; puis il étudie les données diverses fournies par les manuscrits pour désigner sa patrie, Thurii ou Halicarnasse; il nie que nous possédions la date réelle de la conférence qu'il fit à Athènes, car on l'a seulement inférée de la date où l'on savait que les Athéniens avaient fondé la colonie de Thurii.

Hérodote ne veut pas raconter à nouveau les légendes racontées déjà par les autres; une lacune d'environ cinq cents ans s'ouvre donc dans son ouvrage entre la guerre de Troie et l'époque des tyrans. Des écrivains postérieurs ont comblé cette lacune par des données quasi historiques et ont choisi soit l'émigration dorienne, soit la première olympiade, soit d'autres dates plus anciennes pour y rattacher le début de la période historique de la Grèce. Parmi ces dates, la première choisie par Éphore a été adoptée pour l'époque postérieure et jusqu'au temps présent : aujourd'hui encore, à l'exemple d'Éphore, on voit souvent placer en tête l'histoire de Sparte et l'histoire primitive du Péloponèse, tandis que le vrai début du développement historique se trouve bien plutôt en Asie Mineure. Quant à la part prise par les anciennes généalogies à la formation de la tradition et à l'influence prédominante exercée par les œuvres littéraires d'Hellanikos et d'Éphore sur les récits qui nous sont parvenus, les Recherches de Meyer sont pleines de renseignements et très instructives.

On a réuni en volumes, soit l'ensemble complet, soit un choix des petites dissertations composées par A. Schmidt, A. de Gutschmid, J.-G. Droysen, H. Sauppe et J. Tœpffer, ainsi qu'un volume comprenant les mémoires rédigés par F. Dümmler.

Les travaux d'A. Schmidt[1] avaient été déjà entièrement publiés, mais ils étaient difficiles à trouver ou manquaient en librairie. Le recueil commence par la dissertation où l'auteur, étudiant la question dans tous les sens, expose les données fournies par Diodore, Justin et Pausanias sur l'histoire des invasions gauloises en Macédoine et en Grèce. Il est arrivé à conclure que l'ouvrage de Timée avait été la source commune de ces trois auteurs. Un autre mémoire est consacré à établir que le décret du peuple des Olbiopolites pour Protogène

1. *Abhandlungen zur alten Geschichte*, gesammelt und herausgegeben von F. Rühl. Leipzig, Teubner, 1888.

doit être placé entre 278 et 213. Suivent des études critiques sur l'Histoire de l'hellénisme de J.-G. Droysen, le Roi Philippe de Brückner et l'Histoire d'Athènes jusqu'au temps d'Alexandre le Grand de Grauert; puis une discussion de l'opinion de Droysen sur Timée considéré comme source de l'histoire des invasions gauloises; Droysen a lui-même abandonné plus tard l'idée que Démocharès, neveu de Démosthène, serait cette source. Le recueil contient encore plusieurs courts mémoires sur l'histoire grecque.

Les Mélanges de J.-G. Droysen[1], réunis par E. Hübner en deux volumes, se rapportent pour la plupart aux sujets traités par Schmidt. L'histoire des Celtes et des peuples voisins des Macédoniens, l'inauthenticité des documents rapportés par Démosthène dans son Discours de la couronne, la détermination de plusieurs faits de la vie de Démosthène ont été exposées dans plusieurs chapitres du tome Ier, où l'on trouvera également un travail excellent et peu connu sur les institutions communales de l'Attique. La plus grande partie du tome II est consacrée aux Oiseaux d'Aristophane et aux Hermocopides. Droysen appartenait au petit nombre d'érudits qui, dans les premières années de ce siècle, ont porté leur attention vers les découvertes de papyrus. Ses travaux sur ce sujet ont été reproduits dans le recueil; U. Wilcken a marqué dans des notes additionnelles les résultats positifs fournis par ces études; il a fait ressortir avec raison le fait que Droysen a fait preuve d'une remarquable perspicacité dans la solution et l'interprétation de ces textes difficiles.

Le recueil de Mélanges le plus notable pour nous (il contient cinq volumes) a été formé à l'aide des papiers laissés par A. de Gutschmid[2]. La critique des sources, les études de chronologie et de chronographie, les recherches sur les sources grecques et latines de l'histoire ancienne de l'Orient étaient l'objet familier de ses travaux. Le recueil contient relativement beaucoup de dissertations inconnues jusqu'ici; dans le nombre se trouve un discours que cet érudit distingué a consacré à l'étude des sources en général. En 1877, année où ce discours fut prononcé, Gutschmid avait déjà signalé 135 monographies sur ce thème; ce nombre a crû depuis dans d'énormes proportions, mais on pourrait répéter ce qu'il disait déjà, que le nombre des résultats certains n'est pas en rapport avec celui des publications. Il distingue entre les questions que l'on peut espérer de faire avancer et celles qui, par la nature même des choses, sont inso-

1. *Kleine Schriften zur alten Geschichte.* Leipzig, Veit, 1893-1896. 2 vol.
2. *Kleine Schriften*, herausgegeben von Franz Rühl. Leipzig, Teubner, 1889-1894. 5 vol.

lubles. Parmi les premières il place le problème qui consiste à dégager de l'Histoire naturelle de Pline les sources qu'il a utilisées, à ramener à leurs éléments constitutifs les Byzantins, les historiens ecclésiastiques, Diodore et Strabon, les mythographes; parmi les secondes il range la recherche des sources utilisées par des auteurs contemporains, y compris Polybe, ainsi que par Plutarque et Tite-Live. Il veut en outre que toute étude des sources s'étende à l'écrivain tout entier et que toute la tradition historique relative à la période afférente y soit comprise. D'après lui, et il a raison, on ne saurait tracer de règles certaines et il est impossible de juger équitablement le travail d'un autre sans l'avoir fait soi-même d'une façon indépendante. Si l'on vient à parler de sources mélangées, il fait justement remarquer que, du moment où l'on donne une de ces sources comme l'origine des récits étudiés, la recherche devient illusoire, parce que toutes les différences des récits se dissimulent sous ce manteau d'arlequin.

Dans le quatrième volume se trouvent des leçons sur l'historiographie et les historiens de la Grèce. L'historiographie hellénique, d'après Gutschmid, tire ses origines des ἀναγραφαί et de l'épopée. Recherchant l'origine de l'historiographie chez les différents peuples, il arrive à ce résultat que c'est l'ancienne historiographie scandinave qui présente le plus de ressemblances avec celle des Grecs. Suivent des chapitres concernant Phérécyde, Xanthos, Hellanikos, Critias et Xénophon. A Hérodote est consacré un mémoire du tome IV qui, sous le titre de *Index fontium Herodoti*, contient une collection de tous les passages où Hérodote parle d'après ses idées personnelles, puis une liste, rangée d'après l'ordre géographique, des offrandes et autres monuments, enfin un recueil des oracles et autres sentences rapportés par l'historien, ainsi que tous les passages où il se réfère à des traditions littéraires ou orales.

Le tome V contient une étude très détaillée sur les deux premiers livres des Philippiques par Trogue Pompée qui racontent l'histoire de la Grèce jusqu'à la fin des guerres persiques. D'après Gutschmid, Trogue a emprunté l'histoire de l'Assyrie à Ctésias complété par Hellanicos et celle de la Perse à Hérodote complété par Ctésias et Charon; il a utilisé Deinon directement, et c'est uniquement pour les digressions qu'il a recouru à d'autres sources, par exemple à Éphore. Dans ces deux livres, l'histoire de la Grèce vient d'Éphore, celle des Amazones et des Scythes de Deinon et d'Istros.

Parmi les mémoires qui n'avaient pas encore été publiés, je citerai un recueil des récits composés sur l'Égypte par Diogène Laerte et par Étienne de Byzance, avec l'indication de leurs sources présu-

mées. Dans le tome II, l'auteur a reproduit en allemand ses articles sur la Phénicie et les Scythes qu'il avait donnés à l'*Encyclopædia britannica*. Le tome III contient des études sur l'histoire du royaume de Pont; le tome IV une étude chronologique très détaillée sur l'origine des listes des rois d'Athènes, de Corinthe, de Sparte et de Macédoine. Les surnoms des rois helléniques sont l'objet d'un autre mémoire; nous aurons à revenir plus loin sur un livre de M. Strack relatif au même sujet.

Un choix de dissertations de H. Sauppe[1] a été publié par C. Trieber; on y retrouve un mémoire sur les sources de la Vie de Périclès par Plutarque. Des amis de feu J. Tœpffer[2] ont aussi réuni ses travaux de brève étendue en un volume qui contient également plusieurs dissertations non encore publiées. Deux de celles-ci se rapportent à l'histoire d'Athènes, l'une aux origines de la démocratie athénienne, l'autre à la politique athénienne depuis la mort d'Alexandre le Grand jusqu'à la bataille d'Ipsus. Une troisième donne la signification des mystères d'Éleusis; dans une quatrième, l'auteur montre que Lycurgue et sa législation ont été sans raison rejetés par plusieurs érudits dans le domaine de la légende.

La transition aux nombreux ouvrages relatifs à des auteurs isolés est fournie par un mémoire de Stahl[3] relatif aux débuts de l'historiographie en Grèce. L'auteur insiste sur ce fait que les historiens antérieurs à Hérodote se rattachent non pas à la poésie d'Homère, mais à celle d'Hésiode. Hésiode et les auteurs que Thucydide appelle les logographes mettent en œuvre des légendes identiques quant au fond, ou bien ils réunissent les légendes d'une région déterminée, ou bien ils suivent l'exemple donné par Aristée avec son poème des Arimaspies. Les poésies généalogiques sont donc le modèle des généalogies en prose; l'épopée régionale est celui des histoires régionales et urbaines; les Arimaspies d'Aristée, qui sont une description de voyage sous forme épique, sont le modèle de la périégèse d'Hécatée. Le principe généalogique est vaincu par les logographes, qui appliquent l'ordre chronologique et qui en outre élargissent leur domaine en ajoutant à l'époque mythologique les événements accomplis jusqu'à leur temps. Hérodote au contraire s'intéresse plus à l'époque historique qu'à l'époque mythologique et s'efforce de fondre ensemble les récits d'origine diverse; il triomphe de l'isolement généalogique et régional

1. *H. Sauppe's ausgewæhlte Schriften*. Berlin, 1896.
2. *Beitræge zur griechischen Alterthumwissenschaft*. Berlin, 1897.
3. *Ueber den Zusammenhang der æltesten griechischen Geschichtschreibung mit der epischen Dichtung*, dans les Jahrbücher für Philologie, t. CLIII, p. 369 et suiv.

dans lequel s'étaient tenus jusqu'à lui les prosateurs. Ainsi, laissant Hésiode à part, il est ramené au principe de la poésie homérique. L'historiographie ne se détache définitivement de l'épopée qu'avec Thucydide.

Les fragments d'Hécatée qui se rapportent à l'Espagne et à la Gaule ont été réunis de nouveau par Atenstædt[1]. Dans son commentaire, l'auteur en défend l'authenticité contre les doutes qui ont été élevés dans l'antiquité et de nos jours; il allègue en faveur de sa thèse la tradition tout entière de la géographie antique; il montre en particulier que les Carthaginois n'ont commencé à fonder des colonies en Espagne qu'après la rédaction de la périégèse d'Hécatée. A. Wiedemann[2] a montré en outre que la description de l'Égypte dans le Périple du Pseudo-Scylax, composée vers 330, a été empruntée en partie à cette même périégèse, qu'Hérodote a également utilisée pour le même sujet dans son deuxième livre. Les récits composés par ce logographe ionien ont été conservés dans le Pseudo-Scylax sous une forme plus pure que dans Hérodote. E. Meyer et Thræmer, dans les travaux cités plus haut, ont également touché aux traditions légendaires de la Grèce; Meyer a étudié les traditions des logographes sur leurs tableaux généalogiques et la descendance des héros, et Thræmer a essayé de montrer que c'est Phérécyde qui, le premier, a mis la légende de Niobé en rapport avec le Sipyle et les Tantalides.

La biographie d'Hérodote a été étudiée par plusieurs auteurs. Krausse[3] se sert de l'inscription provenant de la bibliothèque des rois de Pergame, dans laquelle Hérodote est, ainsi que dans les manuscrits de ses œuvres, désigné comme né à Halicarnasse et non pas, comme le disent Aristote et un témoignage utilisé par Suidas, à Thurii, pour prétendre que les notions obscures sur la vie d'Hérodote, ses origines et sa parenté, ont été éclairées par des recherches sur l'histoire de la Carie qui ont été instituées seulement au second siècle avant notre ère. C'est à ces recherches qu'il ramène les récits d'Hérodote et de Panyassis rapportés par Suidas, pour autant qu'ils sont authentiques, et qu'il rapporte le remplacement de la leçon Θουρίου par celle d'Ἁλικαρνασσέως dans le Proœmium. Une tentative malheureuse pour déterminer l'époque où vécut Panyassis, et par suite pour prouver qu'Hérodote fit un double séjour à Samos, a été faite par Koranda[4]. Les recherches d'E. Meyer m'ont convaincu que

1. *De Hecataei Milesii fragmentis quae ad Hispaniam et Galliam pertinent*, Leipziger Studien, t. XIV, p. 1 et suiv.
2. *Hekataios bei Pseudo-Scylax*. Philologus, t. XLVI, p. 170 et suiv.
3. *De Panyasside*. Dissertation. Hanovre, 1891.
4. *Beiträge zu Panyassis*. Programme du gymnase de Kremsier, 1891.

nous avons l'ouvrage d'Hérodote aussi complet qu'il se l'était proposé.

Sur les sources des histoires d'Hérodote, nous avons aussi plusieurs travaux. S'appuyant sur certaines particularités du récit d'Hérodote dans ses derniers livres et sur la manière dont il parle d'un certain Dikaïos, Trauwein [1] a conclu qu'Hérodote avait utilisé les mémoires de ce Dikaïos; couclusion erronée que personne, à ma connaissance, n'a acceptée. Il en est autrement quand on montre qu'Hérodote, dans les passages où il expose des questions théoriques, comme le débat sur les Perses dans le troisième livre (III, 80), a puisé dans des sources écrites. Ce sujet avait déjà occupé E. Maass [2], pour qui Hérodote utilise les écrits des sophistes. E. Schwartz [3] avait ensuite étendu cette démonstration à d'autres passages de ses Histoires; enfin E. Meyer, toujours dans le même ouvrage, exprime l'opinion que les explications fournies par Hérodote avaient été discutées parmi les Perses les plus notables. Il est remarquable que tous les passages où de semblables influences littéraires ont été observées jusqu'ici mettent des pensées grecques dans la bouche des Perses. Cela conduit à penser que ce ne sont pas les sophistes d'Athènes, mais des productions littéraires d'Asie Mineure qui, dans ces endroits, ont été utilisées par Hérodote. Dans les récits des batailles de Salamine et de Platées, R. Adam [4] cherche à séparer les traditions contradictoires des Halicarnassiens et des Athéniens. Les contradictions et les obscurités qui se rencontrent dans les récits d'Hérodote proviennent certainement presque toujours de ce que cet écrivain se contente de reproduire les renseignements qui lui parvenaient, sans essayer de les fondre en un seul tout. Cependant ces contradictions n'ont pas toujours leur fondement dans une provenance locale différente; elles conviennent également à des traditions populaires de la même origine. Les chiffres des troupes et des vaisseaux donnés par Hérodote sont considérés par Adam comme le résultat d'un calcul schématique.

Comment ont été composées les Histoires d'Hérodote? Ce problème a été plusieurs fois étudié à nouveau dans ces derniers temps. E. Ammer [5] tient pour la composition successive des livres dans l'ordre

1. *Die Memoiren des Dikaios.* Hermes, t. XXV, p. 527 et suiv.

2. *Beiträge zur Geschichte der griechischen Prosa.* Hermes, t. XXII, p. 581 et suiv.

3. *Quaestiones Ionicae.* Rostock Index lectionum, été 1891.

4. *De Herodoti ratione historica.* Berlin, 1890.

5. *Herodotus Hal. quo ordine libros conscripserit.* Wurzbourg, 1881. Le même : *Ueber die Reihenfolge und Zeit der Entstehung des Herodot. Geschichtswerks.* Programme du gymnase de Straubing, 1889.

où ils nous sont parvenus, et la place dans les années qui suivirent 440, parce que les trois premiers livres supposent déjà la connaissance de l'Occident et tous les livres celle de l'Égypte. En opposition avec E. Meyer, et d'accord avec Kirchhoff, Ammer pense que nous possédons seulement le torse de l'ouvrage, dont le plan primitif était beaucoup plus étendu.

Les derniers points certains pour l'activité littéraire d'Hérodote se rapportent aux premières années de la guerre du Péloponèse. Knapp[1] a indiqué que la mention de Cythère (VII, 235) se rapporte au temps qui suivit l'année 424 et cherché à faire prévaloir l'opinion qu'Hérodote travaillait encore à son livre après 428. Ses raisons ne m'ont pas convaincu.

Les chapitres d'Hérodote sur l'histoire de l'Orient reçoivent leur meilleur commentaire des monuments indigènes; ceux qui traitent de pays et de peuples lointains le trouvent dans les observations des voyageurs modernes. Dans ces deux directions, j'ai plusieurs travaux à signaler. A. Wiedemann[2] a réuni tous les matériaux que fournit la tradition hiéroglyphique, ainsi que les renseignements fournis par la littérature classique dans un commentaire sur le second livre. Nikel[3] a comparé les récits d'Hérodote sur les Babyloniens et les Assyriens avec les données des inscriptions cunéiformes; il en conclut que l'auteur grec a parfois sans doute mal compris ses autorités, mais qu'il a cependant reproduit avec fidélité et vérité ce qui lui avait été communiqué. La description de Babylone par Hérodote a fait l'objet d'un mémoire de A. Baumstark[4]; celle de la Babylonie a été étudiée par Krauth[5] à l'aide des récits des voyageurs modernes et des notions archéologiques qu'on possède sur le pays. Ces mêmes documents, ainsi que les ouvrages de topographie et de géographie modernes, ont encore été utilisés par le même érudit dans une série de mémoires[6] sur les récits d'Hérodote concernant les Scythes et d'autres peuplades européennes. Il faut en

1. *Zur Frage der Entstehungszeit des Herodot. Geschichtswerks.* Neues Correspondenzblatt für die gelehrten und Realschulen Würtenberg's, t. IV, p. 155.

2. *Herodots zweites Buch mit sachlichen Erläuterungen.* Leipzig, Teubner, 1890.

3. *Herodot und die Keilschriftforschung.* Paderborn, 1896.

4. *Babylon; zur Stadtgeschichte und Topographie.* Stuttgart, 1896.

5. *Babylonien nach der Schilderung des Herodot.* Programme du gymnase de Schleusingen, 1892.

6. *Das Skythenland nach Herodot, Verschollene Länder des Alterthums.* Jahrbücher für Philologie; t. CXLI, p. 155; t. CXLVII, p. 147, 689, 753; t. CLI, p. 137, 185.

rapprocher des recherches de W. Tomaschek[1] sur le même sujet.

Pour terminer, j'ajouterai encore quelques travaux relatifs à des chapitres particuliers d'Hérodote. Mollmann[2] étudie le passage relatif à la fondation de Cyrène, au 4e livre; il pense que l'historien a recueilli ses renseignements pendant son séjour à Cyrène, auprès des gardiens des oracles. La colonisation de Cyrène se fit de la façon suivante : des troubles civils ayant obligé Battos à quitter Théra, il occupa Platcia sur la côte libyque, d'où il essaya encore d'obtenir par la force le retour dans sa patrie, puis alla fonder Aziris et enfin Cyrène. La tentative faite par C. Fries[3] pour faire remonter à Hécatée la liste des satrapies persanes donnée par Hérodote, ainsi que le dénombrement de l'armée persane dans Eschyle, me paraît avoir échoué.

Pour la chronologie de l'histoire mythologique de la Grèce, les règles sont données par les travaux d'Hellanicos. Ce n'est pas sans arbitraire ni violence (conséquence de la nature même des documents) qu'Hellanicos avait ramené la tradition locale à un système unifié dont Thucydide reconnaît déjà les principales données chronologiques et qu'il utilise comme point de départ pour la détermination du temps. Cette importance d'Hellanicos a été mise en lumière dans deux travaux, qui ont paru simultanément, d'E. Meyer[4] et de Wilamowitz[5]. Une explication rationaliste d'une légende attique, rapportée par cet auteur, a été présentée par R. Kœhler[6].

Les études récentes de Thucydide ont déjà été en partie énumérées et analysées par d'autres. Celles qui ont paru de 1879 à 1889 ont été recensées par G. Meyer[7], qui a ensuite traité plus en détail de la même époque[8]. Un autre bulletin pour les années 1873-1886 a été composé par L. Herbst[9], qui y a fait entrer le résultat de recherches personnelles. Le même travail a été exécuté par E. Lange[10] pour les

1. *Kritik der ältesten Nachrichten über den Skythischen Norden.* Sitzungsberichte der Wiener Akademie, t. CXVII, p. 155.

2. *Herodots Darstellung der Geschichte von Kyrene.* Programme du gymnase de Kœnigsberg, en Prusse, 1889.

3. *Quaestiones Herodoteae.* Berlin, 1893.

4. *Forschungen zur alten Geschichte.*

5. *Aristoteles und Athen.*

6. *Hellanicea*, dans les « Philologische und historische Beiträge C. Wachsmuth zum 60 Geburtstag überreicht. » Leipzig, Teubner, 1867.

7. *Der gegenwärtige Stand der Thukydideischen Frage.* Programme de la Klosterschule à Ilfeld Nordhausen, 1890.

8. *Jahresbericht für class. Alterthumswissenschaft*, vol. LXXV, 1893, et LXXIX, 1894.

9. Philologus, nouv. sér., t. III, p. 134, 338.

10. Ibid., t. X, p. 658.

années 1890-1897. Je pourrai donc ici me contenter d'indiquer les directions dans lesquelles se sont produits les travaux relatifs à Thucydide.

L'examen de certaines difficultés chronologiques que l'ouvrage de Thucydide paraissait contenir, soit en lui-même, soit par comparaison avec quelques inscriptions attiques, et en outre les obstacles suscités par la composition du premier livre ont amené plusieurs érudits à penser que ces deux faits mettent sur la trace d'un maladroit éditeur d'un ouvrage laissé inachevé. Cette hypothèse a perdu un principal argument par la découverte d'une inscription; il en résulte que c'est seulement l'état, jusqu'ici incomplet, de ce texte qui a fait naître le soupçon d'erreurs chronologiques dans l'œuvre de Thucydide. La chronologie des événements précédant immédiatement l'explosion de la guerre du Péloponèse, telle que la donne Thucydide, est au contraire tout à fait inattaquable. Ce fait ruine l'hypothèse de Wilamowitz[1]. E. Schwartz[2] avait ensuite interprété dans le même sens la composition du premier livre. Tandis que ces deux érudits avaient émis l'opinion que l'éditeur avait travaillé aussitôt ou peu après la mort de Thucydide, d'autres ont reculé ce travail bien plus tard. La découverte d'un nouveau fragment complétant le texte du *C. I. A.*, I, 179[a], a montré la fragilité de cette hypothèse.

La tentative de W. Schmid[3] pour reculer l'attaque de Platée au commencement de juin doit être également repoussée, tandis que tout le monde pourrait reconnaître avec lui que l'éditeur de Thucydide a fait un travail dans un sentiment plein de piété. Schmid suppose en outre que Cratippe, désigné comme le continuateur de Thucydide, a été précisément cet éditeur[4].

Wilamowitz avait, il y a longtemps, traité de fables la plupart des renseignements biographiques sur Thucydide; G.-F. Unger[5], au contraire, attira l'attention sur les détails qui nous sont parvenus concernant Cratippe, le contemporain et le continuateur de Thucydide, et émit l'opinion que les données relatives à la biographie de Thucydide étaient dignes de créance. En ce qui concerne Cratippe, Schmid a suivi Unger et a cherché à montrer que c'est entre 387 et 370 qu'il édita l'œuvre de Thucydide. Stahl[6] a cherché à identi-

1. *Curae Thucydideae.* Gœttingue, Index lectionum, été 1885.
2. Rheinisches Museum, nouv. sér., t. XLI, p. 203.
3. *Zu Thukydides*, II, 1. Rhein. Mus., t. XLIII, p. 473.
4. *Entstehung und Herausgabe des Thukydideischen Geschichtswerks.* Philologus, nouv. sér., t. III, p. 17.
5. *Die Nachrichten über Thukydides.* Jahrbücher für Philologie, vol. CXXXIII, p. 97 et 145.
6. *Kratippos und Thukydides.* Philologus, nouv. sér., t. IV, p. 31.

fier ce Cratippe avec un homonyme contemporain de Cicéron. Schmid[1] a contredit, avec raison selon moi, cette opinion. Enfin, tandis que, dans l'opinion de la plupart des érudits, l'ouvrage composé par cet auteur comme suite à Thucydide arrivait jusqu'en 387 av. J.-C., G. Friedrich[2] estime qu'il se terminait avec l'année 394-393. Il me parait, quant à moi, que nous connaissons trop peu de chose sur cet auteur pour décider sur ces points. Puisqu'il est démontré que l'éditeur n'a pris aucune part personnelle à l'œuvre de Thucydide, telle que nous l'avons aujourd'hui, sa personnalité n'importe nullement à l'érudition.

La composition de l'œuvre de Thucydide a fait l'objet de plusieurs travaux. L. Holzapfel[3] veut prouver que la pentécontaétie devait à l'origine se rattacher directement aux chapitres sur l'époque ancienne, qu'ensuite elle a été reculée plus loin, et qu'enfin à sa place originaire l'écrivain a mis la brève esquisse donnée, I, 18, 2-19. L. Cwiklinski[4] croit que, dans la description de la peste, les ch. 48-50 ont été intercalés postérieurement par Thucydide lui-même, tandis que le ch. 51 a été ajouté par l'éditeur. G. Friedrich[5] pense que, vers l'an 418 av. J.-C., Thucydide a publié séparément la guerre d'Archidamos et qu'ensuite il commença le récit de la guerre de Sicile dans l'idée que c'était une nouvelle guerre qui commençait. Puis il lui apparut que les deux choses se tenaient évidemment, et il écrivit l'histoire des années 421-415, toujours avec l'idée de publier à part la seconde partie. Lorsqu'il fut parvenu au récit de l'année 411, la guerre était terminée; Thucydide rentra dans Athènes, résolut de souder ensemble la seconde et la première partie; il écrivit les chapitres de raccord du 5e livre (V, 20-26), la pentécontaétie, et réunit le tout dans une rédaction définitive qui ne fut pas complètement achevée. Après sa mort, un éditeur publia l'œuvre sans y rien ajouter personnellement. Au contraire, M. Wiesenthal[6] combat expressément l'opinion que le récit de la guerre de Dix ans a été publié à part à l'époque de la paix de Nicias. Pour moi, la question de savoir s'il y a eu une édition de cette première partie me paraît insoluble

1. *Noch einmal Kratippos.* Ibid., t. VI, p. 118.
2. Jahrbücher für Philologie, vol. CXLVII, p. 21.
3. *Die ursprüngliche Stelle der Pentekontaetie.* Philologus, nouv. sér., t. I, p. 165.
4. *Die Beschreibung der Pest im Thukydideischen Geschichtswerk.* Anzeiger der Akademie der Wissenschaften in Krakau, p. 40, 1890.
5. *Entstehung des Thukydideischen Geschichtswerks.* Jahrbücher für Philologie, vol. CLV, p. 175 et 243.
6. *Festschrift für Friedlænder.* Leipzig, Hirzel, 1895, p. 456.

dans l'état actuel de nos connaissances, mais il me paraît certain que l'ouvrage a été composé en deux fois.

Pour l'histoire des origines de cet ouvrage, les documents présentent un intérêt particulier. Les recherches d'A. Kirchhoff[1] sur les rapports des documents reproduits par Thucydide avec le texte qui les encadre, ses essais ayant pour but de découvrir si, dès l'origine, ils ont fait partie intégrante du récit ou s'ils ont été connus postérieurement par l'auteur et intercalés par lui dans son récit, sont maintenant réunis en un volume. L'auteur arrive à cette conclusion que les documents insérés avant V, 21, n'y ont été introduits que plus tard, tandis que ceux que l'on trouve ensuite ont fait dès le début partie du récit. Kirchhoff trouve dans ce fait une confirmation de l'hypothèse d'après laquelle l'œuvre se compose de deux parties séparées par un arrêt dans le travail, la première partie comprenant le récit de la guerre de Dix ans. Du traité d'alliance publié dans V, 47, nous possédons en outre un fragment original. A. Kirchoff avait expliqué les différences que le texte de Thucydide présente au regard de l'original comme étant d'anciennes corruptions des manuscrits. Herbst[2], au contraire, et je suis de son avis, croit que ces différences sont dues à des changements de style introduits par Thucydide lui-même dans une intention purement littéraire. Les objections de K. Hude[3] ne m'ont pas convaincu.

Sous le titre de « Poésie et documents chez Thucydide, » Max Buedinger[4] a institué des recherches sur la manière dont il a utilisé d'une part les poètes et la littérature poétique de son temps, et de l'autre les documents. Par le mot documents, cet auteur entend aussi les discours dans lesquels, pense-t-il, Thucydide a fait entrer un certain nombre de phrases qui ont été réellement prononcées. Les arguments qu'il donne pour faire croire que l'historien a utilisé Aristophane, Pindare et autres poètes sont faibles ou sans valeur; en ce qui concerne les discours, je maintiens mon opinion, qui est toute différente; d'autre part, Buedinger a raison, selon moi, de combattre cette théorie récente d'après laquelle Thucydide a passé volontairement sous silence les faits qui lui étaient désagréables. Il s'occupe en outre du décret pour Mégare, des documents concernant la Thrace que Thucydide n'a pas utilisés, des lettres du roi de Perse et

1. *Thukydides und sein Urkundenmaterial; ein Beitrag zur Entstehungsgeschichte seines Werkes.* Berlin, 1896.

2. *Zur Urkunde Thuk.*, V, 47. Hermes, vol. XXV, p. 374.

3. *Zur Urkunde bei Thuk.*, V, 47. Ibid., t. XXVII, p. 152.

4. *Poesie und Urkunde bei Thukydides.* Denkschriften der k. Akademie der Wissenschaften, vol. XXXIX.

de Thémistocle ; il admet qu'il y eut d'intimes rapports entre Thucydide et Alcibiade, et que ces relations ont aussi contribué à l'origine du livre.

L'accusation que Thucydide passa volontairement certaines choses sous silence s'appuie également sur les conséquences qu'on a tirées des données fournies par les inscriptions. En complétant l'inscription *C. I. A.*, I, 179, H. Nissen[1] a fini par découvrir qu'il y eut un intervalle de neuf mois entre l'envoi de la première et de la dernière flotte à Corcyre. En conséquence, il admet que la première de ces deux flottes s'est arrêtée pendant longtemps en Sicile et dans l'Italie méridionale, et que Thucydide n'en a rien dit pour n'être pas obligé de raconter, au temps du gouvernement de Périclès, les rapports, devenus plus tard si néfastes, d'Athènes avec l'Occident; mais ce complément de l'inscription, qui fait naître une contradiction avec les données fournies par Thucydide, est erroné. Le récit de Thucydide exige un complément autre que celui que Nissen a proposé : entre l'envoi des deux flottes, l'intervalle de temps est très court. La création artificielle d'une contradiction est donc inadmissible et les conclusions qu'on en a tirées sont injustes.

Dans son Ἀθηναίων πολιτεία, Aristote a soit utilisé, soit corrigé ce qu'a dit Thucydide. Le cas s'est produit surtout dans le récit de l'histoire de la tyrannie et de la révolution oligarchique de 411 av. J.-C. L'exposé d'Aristote fournit donc un nouveau moyen d'apprécier Thucydide. Tout cela est fort bien expliqué par Wilamowitz dans un travail déjà cité. Sur les passages relatifs aux Pisistratides, on a depuis un grand nombre de mémoires que je mentionnerai plus loin. Je me contente ici de remarquer que ce qu'Aristote raconte sur la révolution oligarchique, si l'on n'entre pas dans le détail, complète plutôt le récit de Thucydide qu'il ne le rectifie. En ce qui concerne les Pisistratides, au contraire, la plupart des érudits estiment qu'Aristote a raison quand il s'éloigne de Thucydide et qu'il le discute. En outre, pour certains détails que donne Thucydide sur l'histoire ancienne de l'Attique, Wilamowitz admet que l'historien a utilisé des traditions indignes de créance et présentées sous une forme romanesque.

Au sujet des discours insérés par Thucydide, il faut, à côté des mémoires assez insignifiants de R. Wurzer[2], comparer surtout le

1. *Der Ursprung des Peloponnesischen Krieges*. Dans la « Histor. Zeitschrift » de Sybel, nouv. sér., t. XXVII, p. 385.

2. *Ueber historische Treue und Bedeutung der Reden im Geschichtswerk des Thukydides*. Programme du gymnase de Radowitz, 1889 et 1890.

travail déjà cité de J. Bruns. Tandis que Wilamowitz range Thucydide parmi les sophistes, la majorité des érudits professent une opinion contraire; dans le nombre, nous citerons Meuss[1], qui a étudié les idées morales et religieuses de Thucydide; son œuvre ne nous apprend pas grand'chose sur cette question, car la personne même de Thucydide, conformément aux lois de son style, s'y efface complètement. Selon Meuss, Thucydide a en général adopté le point de vue de Protagoras qu'on ne peut rien savoir des dieux.

On rencontre les mêmes difficultés à connaître les idées politiques de Thucydide. E. Lange[2] invoque à ce propos le jugement porté par Thucydide sur la constitution des 5,000; il en conclut qu'il était partisan d'une démocratie modérée, qu'il avait pour la personne de Périclès une très haute estime, mais qu'il n'admirait pas la constitution à laquelle présidait cet homme d'état. Il fait ressortir en outre l'impartialité des jugements portés par l'écrivain, qu'au point de vue social il considère comme un aristocrate. Le seul jugement direct exprimé par Thucydide, précisément celui qui se rapporte à la constitution des 5,000, se trouve dans le dernier livre de son histoire, auquel il n'a pas mis lui-même la dernière main; autrement, il l'en aurait effacé, en même temps qu'un certain nombre de phrases raboteuses, de répétitions et de contradictions qu'on y rencontre. Plusieurs imperfections de ce genre ont été relevées dans un mémoire de L. Holzapfel[3].

On a dit qu'Alcibiade avait été une des cautions de Thucydide dans cette dernière partie de son ouvrage; E. Thommen[4] s'est demandé s'il n'en serait pas de même pour Brasidas et Nicias, mais sans pouvoir, ce qui est naturel, arriver à des résultats certains.

Parmi les historiens grecs, Xénophon et Polybe sont reconnus comme des spécialistes pour les choses militaires. J'ai montré[5] que cela est vrai aussi à un haut degré de Thucydide, qu'il connaissait aussi bien la théorie que la pratique de l'art militaire de son temps et qu'il a senti très nettement la nécessité de réformes à introduire dans l'armée grecque.

On s'est plusieurs fois efforcé de tirer des récits relatifs à Xéno-

1. *Thukydides und die religiöse Aufklærung*. Jahrbücher für Philologie, vol. CXLV, p. 225.

2. *Thukydides und die Parteien*. Philologus, nouv. sér., t. II, p. 616.

3. *Doppelte Relationen im VIII Buche des Thukydides*. Hermes, t. XXVIII, p. 435.

4. *Studien zu Thukydides*. Dissertation. Bâle, 1889.

5. Ad. Bauer, *Ansichten des Thukydides über Kriegführung*. Philologus, nouv. sér., t. IV, p. 401.

phon et de ses œuvres un portrait du personnage et des renseignements sur l'origine de ses écrits. La variété de sa production littéraire rend la tâche difficile. Bien que dans le détail les opinions se contredisent très crûment et qu'en ce qui concerne les Helléniques en particulier toute conciliation paraisse impossible, le jugement d'ensemble que l'on porte aujourd'hui sur Xénophon est mieux établi qu'auparavant. Les études de J. Bruns, déjà mentionnées, ont montré que Xénophon était un talent d'assimilateur et que pour ses écrits il a cherché ses modèles soit dans Thucydide, soit dans Isocrate, soit encore dans la littérature socratique. Cela fait comprendre leur diversité et tend à ruiner les doutes inconsidérés qu'on a élevés contre leur authenticité. Pour la biographie de Xénophon, il faut tenir compte des observations présentées par E. Schwartz[1]; après avoir constaté que, dans les Helléniques, il omet ici des faits importants, là au contraire il insiste sur des faits accessoires, il fait remarquer que ces inégalités coïncident avec la part personnelle que Xénophon a prise aux événements. Nous pouvons alors utiliser, non seulement l'Anabase, mais aussi les Helléniques pour la biographie de Xénophon; ainsi Schwartz a-t-il pu montrer que presque toute l'activité littéraire de Xénophon doit être placée au temps de son séjour à Corinthe. Il est d'avis que les Helléniques ont été composées à l'adresse d'Athènes et que, par un coup d'œil jeté en arrière vers l'an 355, Xénophon a voulu amener Athènes à se rapprocher de Sparte et la détourner d'une alliance avec Thèbes.

De ces explications il ressort, à mon avis, qu'on ne saurait resserrer la composition de ces écrits dans le temps du séjour de Xénophon à Corinthe. Les contradictions entre les Helléniques et l'Anabase s'opposent à ce que ces deux ouvrages aient été écrits peu de temps l'un après l'autre. En outre, Bruns (*ouvr. cit.*), F. Duemmler[2] et J.-J. Hartmann[3], travaillant chacun isolément, ont montré l'influence exercée par Isocrate sur l'Agésilas de Xénophon. Les deux premiers de ces érudits ont montré en particulier que l'Évagoras d'Isocrate, paru aussitôt après 374, a été le modèle de l'Agésilas. Mais, dans ce dernier ouvrage, il y a, comme on sait, plusieurs morceaux empruntés aux Helléniques, dont la rédaction doit être placée, en partie du moins, à une époque plus récente que ne l'admet Schwartz. Cette

1. *Quellenuntersuchungen zur griechischen Geschichte.* Rheinisches Museum, nouv. sér., t. XLIV, p. 104 et 161.
2. *Zu Xenophons Agesilaos.* Philologus, nouv. sér., t. VIII, p. 577.
3. *Analecta Xenophontea.* Leipzig, 1887. *Analecta Xen. nova*, 1889.

objection n'est cependant pas décisive, car de nombreux érudits pensent que les Helléniques se composent de deux, ou même de trois parties écrites à des époques différentes, qui ont été réunies soit par Xénophon lui-même, soit seulement après lui. Cette opinion a été exprimée à nouveau par G. Friedrich[1]. Cet érudit admet que Xénophon n'avait pas décidé de publier la continuation de Thucydide contenue dans la première partie des Helléniques, qu'il publia en 384 la partie du milieu et que c'est après sa mort seulement que la réunion des trois parties a été effectuée. Aux yeux de Dittrich-Fabricius[2], cette réunion n'eut même lieu que plus tard, à l'époque des Alexandrins, et il pense que les Helléniques contiennent les matériaux réunis par Xénophon très abrégés et assaisonnés d'ingrédients étrangers. Je ferai remarquer en terminant qu'une revue complète des travaux concernant la composition des Helléniques a été donnée par L. Langer[3] dans un mémoire particulier.

Xénophon, comme on le sait, cite son Anabase sous le nom de Thémistogène. Schwartz (*loc. cit.*) y a vu la preuve que l'historien a fait paraître cette apologie sous un pseudonyme; mais ce point aussi est controversé. Hartmann (*loc. cit.*) rapporte, il est vrai, cette citation à l'Anabase de Xénophon, mais seulement aux quatre premiers livres qui, d'après lui, ont d'abord paru séparément. Friedrich (*loc. cit.*) croit qu'une Anabase a été composée par le Syracusain Thémistogène, et que la citation de Xénophon dans ses Helléniques se rapporte à cet ouvrage.

Holzapfel[4] avait contesté que les Πόροι de Xénophon eussent été écrits en 355; l'opinion contraire a été soutenue avec de bonnes raisons par G. Friedrich[5] et G. Kaibel[6]. Kaibel a essayé en outre de déterminer les rapports de Xénophon avec la littérature philosophique et avec Isocrate. On trouve la même idée dans un mémoire d'U. Kœhler[7], qui a montré les rapports de l'écrit de Xénophon sur l'État des Lacédémoniens, avec l'ouvrage du même nom par Critias; cependant, ce n'est pas cet ouvrage, mais l'État de Platon qu'il

1. *Zum Panegyrikos der Isocrates*. Jahrb. f. Philologie, vol. CXLVII, p. 155. *Zu Xenophons Hellenika und Agesilaos*. Ibid., vol. CLI, p. 289.

2. *Zu Xenophon*. Philologus, nouv. sér., t. III, p. 574.

3. *Eine Sichtung der Streitschriften über die Gliederung der Hellenika*. Programme du gymnase de Brünn, 1897.

4. Philologus, vol. XLI, p. 242.

5. *Zu den* Πόροι *des Xenophon*. Jahrbücher f. Philologie, t. CLI, p. 595.

6. *Xenophons Kynegetikos*. Hermes, t. XXV, p. 581.

7. *Ueber die* Λακεδαιμονίων πολιτεία *Xenophons*. Sitzungsberichte der Berliner Akademie, 1896, p. 761.

indique comme le modèle de Xénophon; il s'était proposé de montrer que l'État lacédémonien était celui qui, de tous les états existants, se rapprochait le plus de l'idéal de Platon.

Dans le nombre des ouvrages de Xénophon figure encore un traité sur les institutions politiques d'Athènes qui n'est certainement pas de lui. A une époque ancienne, des efforts réitérés ont été faits pour assigner comme auteur à cet ouvrage une personne politique ou littéraire connue; dans ces dix dernières années, ces tentatives stériles n'ont été représentées que par un mémoire d'E. Mueller[1] qui désigne Critias. Du reste, les érudits se sont contentés de déterminer le caractère de l'ouvrage. A. Schwartz[2] cherche à montrer que nous avons devant nous la brochure politique d'un oligarque modéré, brochure à laquelle un radical, après 403-402, a apporté des additions; E. Herzog[3] pense au contraire qu'elle fut d'abord composée par un oligarque intransigeant et qu'ensuite elle a été développée au point de devenir une description de la démocratie athénienne. Selon E. Kalinka[4], c'est un traité, d'une composition d'ailleurs assez lâche, que nous lisons dans sa forme primitive; il a pour auteur un sophiste, qui voulut montrer à ses partisans comment, tout en gardant des opinions hostiles, on pouvait être juste envers la démocratie. Enfin Rudolf Schœll[5] a soutenu que le traité ne manifeste aucun intérêt politique actuel, que, sous une forme académique, l'auteur se contente de montrer la nécessité intérieure des institutions démocratiques existantes. Je n'accepte pas ce point de vue, mais avec B. Keil et Wilamowitz (*loc. cit.*), qui ont présenté leurs arguments dans le même temps, j'estime que l'auteur avait un but politique. A part cela, Schœll est, à mon avis, le premier qui ait placé l'écrit anonyme dans son vrai rapport. Cet érudit a étudié en outre les débuts de la littérature politique des Grecs; il remonte jusqu'à un passage d'Hérodote (III, 80). Là, Hérodote imagine une discussion entre les principaux des Perses sur les trois formes de gouvernement; c'est une digression de l'historien sur le terrain, qui lui est étranger, de la théorie politique. Schœll montre ses rapports avec les lieux communs bien connus tirés de Solon et de Théognis; il parle ensuite des

1. *Wer ist der Verfasser der ælteren Schrift von der athenischen Verfassung.* Zittau, 1891. Festschrift.

2. *Pseud. Xen.* Ἀθηναίων πολιτεία, 1893.

3. *Zur Literatur über den Staat der Athener.* Tubingue, 1894.

4. *Prolegomena zur pseudoxenophontischen* Ἀθην. πολ. Wiener Studien, t. XVIII, p. 27.

5. *Die Anfænge einer politischen Literatur bei den Griechen.* Munich, 1890. Librairie de l'Académie.

œuvres historiques de Thucydide et de Xénophon envisagées au point de vue politique, et termine par un coup d'œil sur la politique d'Aristote.

Depuis l'apparition de ce mémoire, notre connaissance de la littérature politique d'Athènes au ve et au ive siècle s'est notamment étendue. On a montré que la politique de Platon et celle d'Aristote sont le point aboutissant d'une très riche littérature à laquelle ont travaillé aussi bien les sophistes du ve siècle que les politiques pratiques et qui a laissé des traces soit dans les poètes tragiques, soit dans les comiques, ainsi que dans Platon et Aristote. A côté de l'Atthis, Aristote y a également puisé pour son traité sur les Institutions athéniennes. Jusqu'à quel point les ouvrages d'Isocrate font-ils partie de cette littérature? Selon B. Keil (*loc. cit.*), Isocrate y eut des visées politiques; F. Duemmler[1] le conteste; il considère que la préoccupation dominante d'Isocrate était son école. A la littérature politique de la Grèce appartiennent enfin les discours, propagés comme œuvres littéraires souvent sous une forme très différente de la réalité. L'explication des principes politiques fut souvent accompagnée chez les sophistes de l'étude des problèmes sociaux. Quand on s'est bien pénétré de tout cela, on comprend mieux les réformes proposées par Platon et par Aristote. Je passe, sans y insister, sur les études de détail relatives à cet ordre de recherches, mais je fais remarquer qu'un exposé complet de la littérature politique d'Athènes a été donné dans l'ouvrage de Wilamowitz sur Aristote et Athènes cité plus haut; ces recherches ont été poussées dans une autre direction par R. Pœhlmann[2], qui étudie successivement les tentatives faites dans l'antiquité pour résoudre le problème social et qui y joint une appréciation pénétrante de la doctrine platonicienne de l'État.

Parmi les nombreux travaux sur Isocrate, je noterai seulement ceux qui s'occupent de lui en tant que politique. Il faut dire qu'une méthode qui consiste à étudier seulement les rapports d'Isocrate avec Platon conduit facilement à une médiocre estime du premier de ces écrivains. Du moins, l'importance de l'homme, surtout au point de vue de l'influence qu'il a exercée, ne peut-elle être mise en doute. Rud. von Scala[3] a essayé de faire apprécier plus favorablement aussi son attitude politique; il voit en lui un continuateur de la politique

1. *Chronologische Beiträge zu einigen Platonischen Dialogen*. Bâle, 1890. *Prolegomena zu Platons Staat*. Bâle, 1891. Cf. Hermes, t. XXVII, p. 260.

2. *Geschichte des antiken Kommunismus und Socialismus*, t. I. Munich, 1893.

3. *Isokrates und die Geschichtschreibung*. Leipzig, Teubner, 1892 (Verhandlungen der 41 Versammlung deutscher Philologen).

panhellénique de Cimon, qui aurait voulu réaliser un idéal panhellénique avec les Macédoniens au sommet. Kœpke[1] estime au contraire qu'Isocrate ne peut avoir eu l'idée d'une unité politique en Grèce, par la raison que les Grecs ne se seraient jamais élevés jusqu'à cette conception; le panhellénisme d'Isocrate n'est donc nullement patriotique; c'est un mot qui manque de clarté.

Je ferai remarquer enfin que la découverte de l''Αθ. πολ. a remis aussi sur l'eau la question de l'origine de la Politique d'Aristote et a soulevé une controverse entre Wilamowitz (*loc. cit.*) et Susemihl[2]. Le premier tient que l'ordre des livres de la Politique, telle qu'elle nous est parvenue, provient d'Aristote lui-même; le second croit, au contraire, avec Spengel, que cet ordre a été interverti. Ces considérations sur les travaux consacrés à la littérature politique nous ont déjà fait dépasser la fin du IVe siècle; nous revenons maintenant aux historiens.

Quel degré de confiance peut-on attribuer à Ctésias? Ce point a été souvent discuté. Marquart[3] nie que cet auteur ait puisé à la tradition populaire, et Krumbholz[4] est arrivé à ce résultat que son histoire d'Assyrie contient des inventions de tout genre, des enjolivements dont Ctésias seul est responsable.

Les Helléniques d'Éphore ont été étudiés par E. Meyer (*loc. cit.*); il montre que le tableau erroné de l'époque comprise entre l'invasion dorienne et le VIIe siècle, que l'on trouve encore dans maint ouvrage moderne, a subi l'influence d'Éphore. Comme il a rattaché à l'histoire des invasions celle du Péloponnèse et de l'hégémonie Lacédémonienne, il n'a pas, non plus que ses successeurs modernes, rendu justice à l'importance des Grecs de l'Asie Mineure dans le développement de l'époque primitive. Wilamowitz (*loc. cit.*) et C. Wachsmuth (*loc. cit.*) ont insisté avec raison sur ce fait que l'ouvrage d'Éphore, d'une part, et les travaux des Péripatéticiens, d'autre part, sont les réservoirs où est venu s'emmagasiner, à la fin du IVe siècle, ce qui restait des traditions locales. Ce sont les matériaux

1. *Isokrates als Politiker*. Preussische Jahrbücher, vol. LXX, p. 475.

2. *Quaestiones Aristoteleae*. Greifswald, Vorlesungsverzeichnisse, 1892, 1893, 1894. Le même : *Zur Politik des Aristoteles*. Jahrbücher für Philologie, t. CLIX, p. 801.

3. Philologus, VI Supplementband.

4. Rhein. Mus., nouv. sér., t. XLI, p. 321; t. XLIV, p. 286; t. L, p. 205; t. LII, p. 237. Le même : *De Ctesia aliisque auctoribus in Plutarchi Artaxerxis vita adhibitis*. Programme du gymnase d'Eisenach, 1888. Ibid. *Quæstiuncula Ctesiana*, dans les « Commentationes philologicae » dédiés à O. Ribbeck. Leipzig, Teubner, 1888, p. 195.

qui font la valeur des Helléniques; leur auteur n'est pas un historien politique, mais un pur littérateur qui a fait de l'histoire l'objet de l'éloquence démonstrative.

Une étude sur le récit tracé par Éphore de l'invasion dorienne, des premiers temps de l'histoire de Sparte, d'Élée et d'Argos, a été entreprise par Bruchmann[1], qui a donné une bibliographie très complète sur Éphore. Depuis qu'on possède l'Ἀθ. πολ., il n'est pas possible d'admettre avec l'auteur qu'Aristote ait utilisé Éphore; les ressemblances que l'on constate chez ces deux écrivains s'expliquent parce qu'ils ont puisé aux mêmes sources. L'auteur arrive à cette conclusion qu'Éphore a combiné ensemble des récits contradictoires et que plus d'une fois il n'a pas compris ses auteurs. Vogel[2] a cherché à montrer que les chapitres 38-40 du livre XII de Diodore ne sont pas un extrait emprunté en bloc à Éphore, mais qu'à côté d'Éphore, Diodore a utilisé aussi d'autres témoignages pour exposer les origines de la guerre du Péloponnèse. E. Schwartz[3] a signalé les ressemblances qu'on rencontre chez cet historien avec les doctrines de l'école cynique. Une démonstration semblable a été tentée par R. Hirzel[4] en ce qui concerne le second historien remarquable de l'école d'Isocrate, Théopompe. Contre cette opinion, Wilamowitz (*loc. cit.*) et E. Rohde[5] ont élevé des objections. Ces deux érudits estiment que la ressemblance n'est qu'apparente et que, ni chez Éphore, ni chez Théopompe, on ne peut signaler de rapports particuliers avec Antisthène et les Cyniques. Cependant, tandis que la plupart des érudits, et parmi eux Wilamowitz, tiennent Théopompe pour un écrivain politique capable de raisonnement, Rohde et Wachsmuth (*loc. cit.*) présentent une opinion contraire et considèrent sa tendance à soumettre tout à la mesure de la morale comme une preuve qu'il ne comprenait pas les événements politiques. W. Stern[6] a fait une tentative malheureuse : il a voulu montrer que Théopompe était la source de Diodore dans les vingt premiers livres de son Histoire universelle. Il ne peut être question de cela, parce que le fait que

1. *Beiträge zur Ephoroskritik*, t. I et II. Programme du gymnase royal de Breslau, 1889 et 1892.

2. *Ephoros und Diodor über den Ausbruch des peloponnesischen Krieges.* Rhein. Mus., nouv. sér., t. XLIV, p. 532.

3. *De Thrasymacho Chalcedonio.* Vorlesungsverzeichnis Rostock, 1892.

4. *Zur Charakteristik Theopomps.* Rhein. Mus., t. XLVII, p. 359.

5. *Zum griechischen Roman.* Ibid., t. XLVIII, p. 110.

6. Dans les *Commentationes in honorem G. Studemund.* Strasbourg, 1889, p. 245. Le même : *Diodoros und Theopompos.* Programme du gymnase de Durlach, 1891.

Diodore a utilisé Éphore dans les livres XI et suivants est un des rares résultats certains auxquels l'érudition soit arrivée. D'autre part, il est fort possible, ainsi que l'a supposé Fr. REUSS[1], que les chapitres du livre XVI de Diodore, qui traitent de Philippe, de Dion et de la guerre de Phocide, soient empruntés à Théopompe, non à Éphore.

L'influence d'Isocrate s'est fait sentir aussi sur Androtion, auteur d'une histoire de l'Attique qu'Aristote a consultée en écrivant son 'Αθ. πολ. Aux disciples d'Isocrate appartient encore Timée de Tauromenion, dont l'ouvrage, en ce qui concerne l'histoire de l'Occident, a joui chez tous les écrivains postérieurs d'une réputation aussi solide que celui d'Éphore pour l'histoire des Grecs d'Orient. Les récits de Timée relatifs à la géographie des régions occidentales de la Méditerranée ont été réunis et soumis à un examen critique par GEFFCKEN[2]; il a essayé de reconstituer les deux premiers livres à l'aide des ouvrages postérieurs qui nous sont parvenus.

Parmi les écrits relatifs à l''Αθ. πολ. d'Aristote, je noterai ici seulement ceux qui s'occupent de sa valeur historique et des intentions d'Aristote en le publiant. Les érudits nommés ci-dessus, qui dénient à Aristote la paternité de ce traité, y ont été amenés surtout par cette pensée qu'il est indigne de lui. Mais les reproches qui ont été adressés par CAUER (*loc. cit.*) et RUEHL (*loc. cit.*) à l''Αθ. πολ. ne sont pas tous réellement mérités; c'est ce qu'a prouvé Th. GOMPERZ[3] dans un mémoire qui a paru séparément. Mais R. SCHŒLL[4], qui attribue à ce traité la plus grande valeur, trouve aussi que la rédaction d'Aristote est incomplète, qu'en particulier il a négligé d'une façon indécente la politique extérieure d'Athènes au Ve siècle et que ses préventions l'ont amené çà et là, par exemple dans l'histoire relative à la part prise par Thémistocle au renversement de l'Aréopage, à des erreurs chronologiques. Un jugement défavorable est porté par B. NIESE[5]. Il croit qu'Aristote n'a fait que jeter les yeux sur une Atthide et qu'il en a utilisé les données d'une manière superficielle; c'est seulement par-ci par-là qu'il nous a donné de bons renseignements; mais presque tout ce qu'il nous dit de plus qu'Hérodote et que Thucydide est

1. *Diodoros und Theompopos.* Jahrb. f. Philologie, t. CLIII, p. 317.
2. *Timaios' Geographie des Westens.* Berlin, 1892 (Philol. Untersuchungen hgg. von Kiessling und Wilamowitz, 13e fasc.).
3. *Die Schrift vom Staat der Athener und ihr neuester Beurtheiler.* Vienne, 1891.
4. *Aristoteles' Staat der Athener.* Munich, Cotta, 1891.
5. *Ueber Aristoteles Geschichte der athenischen Staatsverfassung.* Historische Zeitschrift de Sybel, nouv. sér., t. XXXIII, p. 38.

sans valeur, parce que sur les anciens temps en général on n'avait plus aucune tradition. Dans ce traité, Aristote a fait non de l'histoire, mais de l'archéologie; la seconde partie a été pour lui l'objet principal. A cette seconde partie, H. Lipsius[1] a consacré une étude approfondie et P. Meyer[2], pour montrer que l''Αθ. πολ. est bien d'Aristote, a reproduit les passages parallèles de ce traité et de la Politique. De mon côté, j'ai cherché[3] à montrer la place occupée par Aristote dans l'historiographie grecque et les ressemblances de sa manière de travailler avec celle de Thucydide. J'ai encore voulu dire que le jugement porté par Aristote sur le passé d'Athènes a été influencé par la situation politique telle qu'elle existait au temps où il écrivait. J'ai aussi insisté sur ce fait que c'est en première ligne l'intérêt scientifique pour l'histoire des institutions qui a conduit Aristote à écrire. J'ai en outre essayé d'utiliser pour l'histoire les données fournies par Aristote sur Pisistrate et ses fils et, m'appuyant sur ce fait que Thémistocle était encore à Athènes en 462, j'ai entrepris de remanier la chronologie des années 470-446, mais je n'ai pas assez fortement combattu quelques-unes des difficultés qui s'opposent à une pareille tentative.

H. Nissen (*loc. cit.*) est encore allé plus loin que moi dans l'hypothèse d'une influence exercée par la situation politique du présent sur les écrits d'Aristote : il considère Aristote comme un homme qui a pris part à la politique de son temps; c'est précisément parce qu'il voyait Athènes du point de vue macédonien qu'il a porté un jugement si défavorable sur l'époque de splendeur de la démocratie athénienne. C'est en qualité, non d'historien, mais de philosophe, de conseiller des rois de Macédoine qu'il a écrit des ouvrages de politique et en particulier l''Αθ. πολ., ainsi que d'autres œuvres tendant à servir la politique pratique. Les Politiques entre autres avaient pour but de servir l'état macédonien en tant que manuel de gouvernement pour la Hellade. D'autre part, B. Keil (*loc. cit.*), prenant pour point de départ le chapitre sur Solon et sur sa législation, a mis sous les yeux du lecteur les rapports de l''Αθ. πολ. avec la littérature historique et politique du IVe siècle. Il est arrivé à cette conclusion que tout ce qu'il y a dans le traité sur les Institutions d'Athènes présente d'étroites analogies avec les idées que le philosophe Aristote a développées dans sa Politique. Il est écrit sans aucune ten-

1. Berichte der Sæchsischen Gesellschaft der Wissenschaften, 1891, p. 41.
2. *Des Aristoteles Politik und die* 'Αθ. πολ. Bonn, 1891.
3. Ad. Bauer, *Litterarische und historische Forschungen zu Aristoteles'* 'Αθηναίων πολιτεία. Munich, 1891.

dance vers la politique pratique, sans aucun souci du présent et de l'avenir, sans aucune préoccupation pour Alexandre ni pour la Macédoine. A mon sens, l'opinion de Nissen et celle de B. Keil, chacune dans son genre, sont excessives; comme l'histoire et la politique se pénètrent réciproquement, Aristote a été aussi bien un historien qu'un politique. Il n'est pas exact de dire, comme je l'ai avancé dans mes recherches, que Plutarque ait utilisé directement le traité d'Aristote par ses biographies; les analogies que présentent ces deux auteurs s'expliquent par les sources communes où ils ont puisé. C'est l'opinion exprimée par B. Keil (*loc. cit.*), puis par Wilamowitz (*loc. cit.*) et en dernier lieu par V. Hahn[1]. Joignez cependant que Plutarque reproduit une tradition venant directement de l'école d'Aristote, d'où vient ce qu'il y a de spécifiquement aristotélique dans ses biographies.

Sur les sources du traité d'Aristote, il existe plusieurs travaux. M. Heller[2] étudie les passages qui ont été empruntés à Hérodote, Thucydide, Xénophon et aux Atthidographes; il montre de quelle nature sont les modifications qu'Aristote a fait subir à ses sources, comment il les critique. Fr. Duemmler[3] a cherché à montrer qu'Aristote a utilisé en partie le traité de Critias sur l'État des Athéniens et que, pour une autre partie, il l'a pris en considération, mais en le critiquant. Sur de larges bases, Wilamowitz (*loc. cit.*) a exposé toutes les questions concernant l''Αθ. πολ. dans le premier volume de son ouvrage sur Aristote et Athènes. Il prend pour point de départ les données chronologiques et tire cette conséquence logique qu'Aristote avait sous les yeux la même liste complète et exacte des archontes qui nous est venue par Diodore et Denys; il a eu aussi une chronique annexée à cette liste. Pour déterminer ce qu'il lui emprunta, il faut éliminer ce qu'il a extrait d'autres sources discernables. Wilamowitz élimine en conséquence ce qu'Aristote doit à Hérodote, ce qu'il a pris à Thucydide, ce qu'il a puisé dans la littérature politique d'Athènes, et il signale sur ce dernier point un traité de Théramène que ce dernier publia en 404-403 comme programme du parti modéré sous les Trente. C'est de cet ouvrage que proviennent les expressions fâcheuses pour Solon qu'a combattues Aristote, les jugements portés sur les politiciens du ve siècle et ce qu'il allègue sur les événe-

1. *Die Biographien des Plutarch und die* 'Αθ. πολ. Programme de Lemberg, 1896 (en polonais).

2. *Quibus auctoribus Aristoteles in Republica Atheniensium conscribenda et qua ratione usus sit.* Dissertation. Berlin, 1898.

3. *Die* 'Αθηναίων πολιτεία *des Kritias.* Hermes, t. XXVII, p. 260.

ments de l'année 411-410 pour compléter et corriger le récit de Thucydide. C'est de là enfin que provient le peu qu'on trouve sur l'année 404-403 et le chapitre consacré à Dracon. Aristote a encore utilisé les poésies de Solon, quelques scolies et une tradition de Platon pour un ou deux détails; tout le reste, il l'a tiré de l'Atthis. Il ne doit rien à Xénophon. En utilisant ces sources, il a commis quelques erreurs et des fautes de style. Le fait de ces emprunts ne fait d'ailleurs aucun tort à la gloire d'Aristote ni à l'importance de son livre. Ce livre produit l'impression qu'il doit faire. Pour former un jugement politique général, Aristote veut que ses lecteurs se forment d'abord un jugement politique sur la constitution d'Athènes. Pour expliquer le jugement défavorable porté par Aristote sur Athènes, le manque d'intelligence dont il fait preuve quand il parle de son glorieux passé ou même son manque total d'humaine sympathie pour Athènes, Wilamowitz raconte la vie et les épreuves d'Aristote. Comme lui-même n'avait pas de patrie qui méritât ce nom, comme nulle part dans sa vie il ne trouva de patrie, il n'avait pas le sentiment de la grandeur de la nation. C'est pourquoi son idéal est une Grèce d'états médiocres, indépendants les uns des autres, et le passé hellénique, qui avait tendu vers un idéal différent, le laisse froid. Ni par la manière dont il dispose ses sources, ni par le jugement qu'il s'est fait, il ne se montre un historien. Si nous avions Androtion ou Philochore, nous pourrions nous passer d'Aristote pour ce qui concerne la reconstitution de l'Atthis. Sans doute, nous sommes bien obligés de former notre jugement sur l'œuvre accomplie par Athènes en nous appuyant sur le traité de la Constitution athénienne, mais en opposition avec les idées mêmes d'Aristote. Aristote n'a pu concevoir l'État que sous la forme d'une association, comme celle de Platon en était une et celle qu'il avait fondée lui-même.

Ces résultats appellent, à mon avis, de fortes restrictions. Aristote ne s'est pas contenté de compiler cinq auteurs, qui lui auraient fourni non seulement les faits, mais encore, ainsi que le prétend Wilamowitz, presque tous les jugements et les conclusions finales. Cela peut, je crois, se démontrer; mais je pense aussi que, dans l''Αθ. πολ., nous possédons un ouvrage qui rectifie d'une façon remarquable la série de ceux qui étaient consacrés à diviniser en général la démocratie d'Athènes et qu'il ne contient pas que des jugements biscornus; car les efforts d'Athènes pour unir la nation grecque ont été, avec un enthousiasme très sincère, ainsi que toute chose en politique, la satisfaction d'un besoin, légitime d'ailleurs, de pouvoir et de domination. Athènes y a fait naufrage et expié par là l'orgueil inhérent à toute domination terrestre. Aristote n'a pas pu

s'enflammer pour sa grandeur déchue; en luttant contre l'opinion courante, contre l'attachement opiniâtre au souvenir encore vivant d'un passé glorieux et contre les défauts de la constitution existante, il a été amené à exprimer son blâme de la façon la plus nette.

Le chapitre de son traité sur le règne des Quatre cents et celui qui concerne la réconciliation des oligarques et des démocrates après le renversement des Trente sont de même nature. Ceci prouve que, comme Théramène ne peut pas être la source pour le dernier de ces chapitres, la source du premier n'est pas non plus aussi visible que le prétend Wilamowitz. En outre, il est très invraisemblable qu'Aristote n'ait utilisé qu'une seule source de caractère oligarchique, c'est-à-dire Théramène. Les reproches que Wilamowitz adresse à Aristote pour l'exposé qu'il fait du système monétaire de Solon ont été repoussés par H. Nissen[1]. Cet érudit pense, on l'a vu plus haut, que l'activité littéraire d'Aristote avait aussi un but de politique pratique; il a trouvé des arguments pour sa thèse dans les publications de Sudhaus[2] sur Philodème. Ce qui nous reste des ouvrages composés par celui-ci montre que, dans les cercles des Épicuriens déjà, Aristote était blâmé d'être passé de la philosophie à la politique pratique. En outre, C. von Holzinger[3] a montré que les Politiques qui nous sont parvenues sous le nom d'Héraclide ne sont, à part quelques remplissages, que des extraits de l'ouvrage d'Aristote. Enfin, sur la seconde partie de l''Αθ. πολ., B. Bursy[4] a défendu contre Wilamowitz l'opinion qu'elle a été exécutée par Aristote lui-même d'après les lois, sans néanmoins qu'il eût la prétention d'être complet.

Les études sur les biographes d'Alexandre le Grand ont eu pour objet, dans ces derniers dix ans, tantôt les sources originales, en particulier la correspondance et les Éphémérides, tantôt la recherche de la grande compilation qui a été utilisée par Arrien et d'autres historiens d'Alexandre. En général, les érudits tendent actuellement à considérer la majeure partie des lettres d'Alexandre qui nous sont parvenues par la tradition littéraire comme authentiques, au même titre que les quelques-unes qui nous ont été conservées par les inscriptions. C'est à ce point de vue que se placent E. Pridick[5] et Zume-

1. *Die Münzreform Solons.* Rhein. Mus., nouv. sér., t. XLIX, p. 1.

2. *Aristoteles in der Beurtheilung des Epikur und Philodem.* Ibid., t. XLVIII, p. 552.

3. *Aristoteles athenische Politie und die Heraklidischen Excerpte.* Philologus, nouv. sér., t. IV, p. 435. *Aristoteles und Herakleides lakonische und kretische Politien.* Ibid., t. VI, p. 58.

4. *De Aristotelis* 'Αθ. πολ. *partis alterius fonte et auctoritate.* Dissertation. Dorpat, 1897.

5. *De Alexandri Magni epistularum commercio.* Dissertation. Berlin, 1893.

TIKOS[1] dans leurs recueils de la correspondance d'Alexandre, deux volumes excellents, où l'on trouve une analyse complète et une vue d'ensemble des documents. ADLER[2], par contre, ne considère comme authentiques que les documents fournis par les inscriptions et, parmi ceux que nous a légués la tradition littéraire, seulement les actes administratifs, à l'exclusion des lettres privées; de même KAERST[3], dans plusieurs articles, défend cette opinion, que la plupart des lettres d'Alexandre conservées dans Plutarque ne peuvent être considérées comme authentiques. J'ai cherché à démontrer[4], en étudiant à fond la question, que cet érudit est dans le vrai en ce qui concerne la lettre conservée dans Plutarque, *Alex.*, c. 60, sur la bataille livrée contre le roi Porus. La reconstitution des registres administratifs des fonctionnaires égyptiens, registres conservés sur papyrus, a fourni à U. WILCKEN[5] l'occasion de se prononcer aussi sur les Éphémérides d'Alexandre le Grand. Il y voit un mélange de journal administratif et de journal de cour et accepte l'opinion d'après laquelle Ptolémée, l'une des deux principales sources d'Arrien, a exploité cette mine féconde. A cette occasion, Wilcken démontre aussi que les extraits des Éphémérides, donnés par Arrien et par Plutarque qui rapportent les derniers jours d'Alexandre, concordent absolument, si l'on admet, ainsi que le texte le demande, que deux fois le sommeil d'Alexandre a eu lieu pendant la journée, au lieu de le placer dans la nuit, ainsi qu'on l'a toujours fait jusqu'à présent, ainsi que je l'ai fait moi-même encore dernièrement[6]. KAERST[7] enfin suppose, en contradiction avec Wilcken, que cette citation des Éphémérides sur les derniers jours d'Alexandre a été mise par Arrien lui-même dans son récit et n'est pas empruntée à Ptolémée.

Avant de composer sa géographie, Strabon a écrit un ouvrage historique dans lequel il était question d'Alexandre le Grand et dont il dit lui-même qu'il continuait celui de Polybe. Les indications un peu vagues qu'il donne à ce sujet ont donné lieu à différentes hypothèses sur l'étendue et le contenu de cet ouvrage. A. MIL-

1. *De Alexandri Magni epistolarum fontibus et reliquiis.* Dissertation. Berlin, 1894.
2. *De Alexandri Magni epist. commercio.* Dissert. Leipzig, 1891.
3. *Der Briefwechsel Alexanders d. Gr.* Philologus, nouv. sér., t. V, p. 602. *Zum Briefwechsel Alexanders d. Gr.* Ibid., t. X, p. 406.
4. Ad. Bauer, *Festgaben Max Büdinger überreicht.* Innsbruck, 1898, p. 70.
5. Ὑπομνηματισμοί. Philologus, nouv. sér., t. VII, p. 80.
6. Ad. Bauer, *Zeitschrift für die œsterreich. Gymnasien*, 1891, p. 1.
7. Philologus, nouv. sér., t. XI, p. 234.

LER[1] suppose que les quatre premiers livres comprenaient les années 336 à 146, et qu'avec le cinquième seulement commençait la suite de Polybe. Par contre, LUEDECKE[2] et P. OTTO[3] admettent que l'histoire d'Alexandre était traitée dans un ouvrage spécial et que ces quatre premiers livres ne contenaient que l'histoire des diadoques. Cette histoire d'Alexandre, ou la partie consacrée à Alexandre dans l'ouvrage plus complet, est considérée par Kaerst, Luedecke, etc., comme la source utilisée par Arrien, à côté de Ptolémée et d'Aristobule, et par d'autres historiens d'Alexandre. Miller a tenté une reconstitution de l'histoire d'Alexandre par Strabon, et Otto celle de l'ouvrage tout entier. Les deux opuscules fournissent, par l'énumération des passages parallèles, des renseignements utiles. Mais je partage avec d'autres érudits des doutes sur le fait que Strabon soit la source d'où aurait été tirée la majeure partie des renseignements que nous possédons sur l'histoire d'Alexandre. Sur l'époque où fut rédigée l'Anabase d'Arrien, NISSEN[4] et GLEYE[5] ont fait des recherches basées sur les polémiques dont cet ouvrage a été l'objet dans les dialogues de Lucien. Nissen place la publication des trois premiers livres de l'Anabase en l'année 166, celle des quatre derniers en 168 ap. J.-C. Gleye par contre cherche à prouver que l'Anabase était déjà publiée avant l'année 165. REITZENSTEIN (*loc. cit.*) a découvert un fragment de l'histoire complète des diadoques par Arrien dans un manuscrit de la Vaticane. Pour le reste, nous devons nous contenter des extraits de Photius et des fragments qui nous ont été conservés ailleurs. U. KŒHLER[6] a contribué à faciliter la reconstitution de cet ouvrage en faisant observer que ce sont les récits d'Arrien qui forment la base de plusieurs articles biographiques du lexique de Suidas.

Sur le recueil de décrets du peuple dont une série de fragments sont connus sous le nom de Cratère, nous possédons un travail de B. KEIL[7]. Il suppose que l'ouvrage ne contenait que des décrets du

1. *Die Alexandergeschichte nach Strabon*, I. Wurzbourg, 1882, t. II; ibid., 1891.

2. *De fontibus quibus usus Arrianus Anabasin composuerit.* Leipziger Studien für klassische Philologie, t. XI, p. 10.

3. *Strabonis* Ἱστορικῶν ὑπομνημάτων *fragmenta.* Ibid., Supplementband, XI.

4. Rheinisches Museum, nouv. sér., t. XLIII, p. 236.

5. *Die Abfassungszeit von Arrians Anabasis.* Philologus, nouv. sér., t. VII, p. 442.

6. *Ueber die Diadochengeschichte Arrians.* Sitzungsberichte der Berliner Akademie, 1890, p. 537. *Ueber einige Fragmente zur Diadochengeschichte*, 1891, p. 207.

7. Hermes, t. XXX, p. 199.

ve siècle et que son auteur ne doit pas être identifié avec le frère d'Antigone Gonatas qui portait le même nom.

K.-J. Neumann[1] représente l'opinion d'après laquelle Polybe aurait publié séparément les quinze premiers livres de son œuvre et qu'il en aurait revu encore une fois la rédaction primitive après l'an 144. F. Bruns, dans un travail mentionné plus haut, a fourni la preuve que Polybe appartient au groupe des auteurs qui donnent leur jugement direct sur les personnages. R. v. Scala[2] a entrepris de dégager ce qu'il y a de proprement arcadien dans la nature de Polybe. Plus féconde en résultats est la partie du volume dans laquelle l'auteur, mettant à profit des connaissances littéraires très étendues, suit les études philosophiques de Polybe; la seconde partie, non encore publiée, de son ouvrage, traitera des rapports de Polybe avec les orateurs de son époque et de ses études qu'il a faites sur les documents et dans les livres.

L'ouvrage historique de Timagène a fait l'objet d'une étude spéciale de C. Wachsmuth[3]; l'auteur suppose que le titre en était Περὶ βασιλέων et combat l'hypothèse qui en fait l'unique source de Trogue Pompée; celui-ci, au contraire, en aurait utilisé, outre Timagène, un grand nombre d'autres. La tentative faite par G. Neuhaus[4] de désigner Éphore comme étant la source unique de Trogue Pompée pour son histoire des Assyriens et des Perses est, à mon avis, manquée; cependant, ces études renferment un certain nombre d'observations très justes sur des points de détail.

Tandis qu'auparavant de très nombreux travaux étaient consacrés à la recherche des sources utilisées par Diodore dans son Histoire universelle, un petit nombre seulement ont été publiés dans ces dix dernières années; encore ne se rapportent-ils qu'aux premiers livres, à la manière dont il a utilisé Agatharchidas, Ctésias, etc. Nous ne nous y arrêterons pas autrement ici. D'autre part, on s'est heureusement appliqué, ce qui avait été à peu près complètement négligé jusqu'à présent, à déterminer l'originalité de Diodore comme écrivain. De divers côtés l'on a posé de solides jalons pour guider dans cette recherche. A. Krumbholz[5] traite des doubles récits, qui ne sont pas rares chez Diodore et qui sont parfois si semblables que certains érudits y ont vu des interpolations. Au contraire, suivant Krumb-

1. Hermes, t. XXXI, p. 519.
2. *Die Studien des Polybios*, I. Stuttgart, Kohlhammer, 1890.
3. Rheinisches Museum, nouv. sér., t. XLVI, p. 465.
4. *Die Quellen des Trogus Pompeius in der Persischen Geschichte*. Programme du gymnase de Hohenstein-Preussen, 1882-1895.
5. Rhein. Mus., t. XLIV, p. 286.

holz, ce phénomène s'explique par le fait que Diodore n'a pas compté que personne lirait jamais tout son livre d'affilée. NEUBERT[1] a montré en outre que les portraits de personnes qu'a tracés Diodore sont aussi monotones que ses descriptions de batailles et qu'il aime d'ailleurs à répéter les mêmes pensées, les mêmes tournures. A toutes ces raisons qui nous font tenir en médiocre estime Diodore comme écrivain vient encore s'ajouter la manière servile dont il copie Polybe et Agatharchidas; c'est l'opinion qu'exprime C. WACHSMUTH[2] dans deux excellentes monographies; il y détermine aussi les résultats certains auxquels a déjà conduit l'étude des sources. G. BUSOLT[3] a attiré l'attention sur les étroits rapprochements que présentent certains chapitres de Diodore, surtout les préfaces de chaque livre, avec la doctrine du Portique. Il y a des raisons pour penser que Posidonius a servi en ce point d'intermédiaire. F. SCHŒNLE[4] enfin a émis l'hypothèse que Diodore a utilisé seulement les œuvres historiques récentes et d'un caractère général, et il a entrepris de le démontrer spécialement en ce qui concerne les chapitres relatifs à l'histoire d'Alexandre, chapitres que Schœnle fait remonter non à Clitarque, mais à l'auteur inconnu d'une Histoire universelle. La question des sources de Diodore a encore été traitée en détail par A. HOLM dans son Histoire grecque, sur laquelle nous reviendrons; enfin F. REUSS[5] a étudié surtout les détails chronologiques; il est arrivé à des conclusions aussi peu favorables pour Diodore que Wachsmuth : sa chronologie est criblée de fautes et d'erreurs, et là encore on voit qu'il était tout à fait inférieur à la tâche qu'il s'était lui-même imposée.

Les recherches sur les sources des vies parallèles de Plutarque ont aussi beaucoup diminué pendant ces dix dernières années. HEIDINGSFELD[6] a étudié les emprunts qu'il a faits à Thucydide pour la vie de Nicias, dont il estime que Philistos a été la source principale. A. HEIKEL[7] cherche à montrer que, dans la vie de Périclès, la suite chronologique des événements a été maintenue et que l'auteur a dérogé à ce procédé seulement par endroits, et pour montrer l'en-

1. *Spuren selbstændiger Thætigkeit bei Diodor.* Programme du gymnase de Bautzen, 1890.
2. *Ueber das Geschichtswerk des Sikelioten Diodoros,* I, II. Leipzig, 1892.
3. Jahrb. f. Philologie, t. CXLIII, p. 297.
4. *Diodorstudien.* Dissertation. Berlin, 1891.
5. Jahrb. f. Philologie, t. CLI, p. 539; t. CLIII, p. 641. Le même, dans un programme du gymnase de Trarbach, 1894.
6. *Quomodo Plutarchus Thucydide usus sit in componenda Nicæ vita.* Programme de Liegnitz, 1890.
7. *Beitræge zur Erklærung von Plutarchs Perikles.* Berlin, 1891.

chainement des faits. Pour le chapitre VIII de cette biographie, U. Kœhler[1] a indiqué Ion de Chios comme la source vraisemblable. Xénophon, Ctésias et Deinon sont, d'après P. Seeberg[2], la base de la vie d'Artaxerxès. Si l'on s'en tient aux vies parallèles, on ne saurait porter sur Plutarque, écrivain, qu'un jugement incomplet; il faut consulter aussi ses Œuvres morales. De nombreuses recherches ont été instituées dans ces dernières années sur ce terrain. Ces recherches, que je dois m'interdire d'énumérer, nous font connaître le cercle des écrivains philosophiques qu'embrassait la multiple curiosité de Plutarque. Dans les Vies parallèles, il est aussi plus philosophe qu'historien; c'est pourquoi les résultats de ces études sont très importants pour faire connaître ses sources d'inspiration.

La description de la Grèce par Pausanias a été étudiée par W. Gurlitt[3] dans un ouvrage considérable; il a montré que, dans son voyage proprement dit, Pausanias a raconté ce qu'il avait vu et non ce qu'il avait lu dans les livres. F. Reuss[4] croit qu'il a puisé ses indications chronologiques dans un tableau dressé peut-être par Apollodore. L'opinion concernant Pausanias, qui est combattue par Gurlitt, a encore été soutenue par W. Immerwahr[5] dans une étude sur les Laconiques du même auteur. Il est vrai pourtant que Pausanias a, pour ses Laconiques, utilisé l'écrit de Sosibios, ainsi que l'a montré L. Weler[6], dont il a été fait usage aussi dans le Lycurgue de Plutarque et dans les *Instituta laconica*, traité qui nous est parvenu parmi les œuvres de Plutarque. Dans un exposé pénétrant, O. Fischbach[7] a établi que Pausanias a non seulement emprunté en plusieurs endroits des détails à Thucydide, mais encore qu'il en a imité le style, quoique moins fortement qu'il n'avait imité Hérodote.

F. Rudolph[8] pense qu'Élien a tiré ses *Variae historiae* de l'ouvrage de Favorinus qui porte le même titre; cette opinion a été combattue de plusieurs côtés. On voit par ce problème combien est peu utile un débat sur la source directe d'un auteur tel qu'Élien, avec qui le nœud de la question n'est que déplacé, même quand on

1. Hermes, t. XXIX, p. 156.
2. *De fontibus in Plutarchi Artaxerxis vita exhibitis quaestiuncula*. Pétersbourg, 1897.
3. *Ueber Pausanias*. Graz, 1890.
4. Jahrb. f. classische Philologie, t. CLI, p. 539.
5. *Die Lakonika des Pausanias auf ihre Quellen untersucht*. Berlin, 1889.
6. *Quaestionum laconicarum capita duo*. Gœttingen, 1887.
7. Wiener Studien, t. XV, p. 1.
8. Leipziger Studien, t. VII, p. 1; Philologus, Supplementband, VI, p. 3. Ibid., t. VI, p. 653.

a pu indiquer exactement cette source directe, ce qui d'ailleurs n'est pas le cas quant à l'emploi de Favorinus par Élien et par Athénée.

W. Schmid[1] a utilisé les notices chronologiques fournies par le Codex Laurentianus des discours d'Aelius Aristide pour une revision des récits concernant la biographie de ce rhéteur; il en a tiré argument pour dire qu'il naquit en 129 ap. J.-C. et que les années 156-172 sont celles de sa maladie. Sur les sources du Panathénaicos de cet écrivain, nous avons un travail de J. Haury[2].

Les travaux sur les lexiques des rhéteurs, les recueils des Scholies et les Etymologica ne m'arrêteront pas; mais je dois mentionner la démonstration faite par Geffcken[3] que, outre Hécatée, c'est par l'intermédiaire d'Alexandre Polyhistor qu'ont été utilisés dans le lexique géographique d'Étienne de Byzance un certain nombre d'ouvrages spéciaux sur la Carie, la Lycie et la Phrygie. — Je termine ici la revue de ce groupe de publications pour arriver aux histoires générales de la Grèce. Je parlerai aussi bien des ouvrages qui embrassent l'ensemble de cette histoire que de ceux qui en traitent de vastes parties.

Ad. Bauer.

(Sera continué.)

1. Rhein. Mus., nouv. sér., t. XLVIII, p. 50.
2. *Quibus fontibus Aelius Aristides usus sit in componenda declamatione quae inscribitur* Παναθηναϊκός. Leipzig, 1888.
3. *De Stephano Byzantino capita duo.* Dissertation. Gœttingen, 1886.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

E. Babelon. **Les origines de la monnaie,** considérées au point de vue économique et historique. Paris, Firmin-Didot, 1897. 1 vol. in-12, xii-427 pages.

Dans ce petit livre fort instructif, plein de faits et d'observations intéressantes, M. Babelon étudie successivement le troc et les premiers étalons de valeur (chap. i), les lingots et ustensiles métalliques employés comme monnaie chez les divers peuples anciens (chap. ii), les premiers essais monétaires et la substitution des monnaies d'État aux monnaies privées (chap. iii-iv), les diverses traditions relatives à l'invention de la monnaie (chap. v), les variations du rapport de l'or à l'argent (chap. vi-vii), et le rôle de la monnaie auxiliaire ou de bronze dans l'antiquité (chap. viii).

En eux-mêmes, plusieurs de ces chapitres sont une précieuse contribution à l'étude très controversée des origines de la monnaie; citons, par exemple, les pages de M. B. sur la monnaie privée chez les Grecs (p. 103 et suiv.), ou sur les premières pièces frappées soit à Egine, soit en Lydie (p. 202 et suiv.). Mais la nouveauté de l'ouvrage est surtout dans l'objet que s'est proposé l'auteur, et dans la méthode qu'il a adoptée.

M. B. a cru remarquer que ses confrères les numismates s'en tiennent généralement aux questions d'attribution, à l'étude des types ou des problèmes historiques, et que les économistes, malgré toutes leurs belles théories sur le rôle social de la monnaie, ne fréquentent guère les cabinets des médailles. Il a pensé faire œuvre utile en essayant d'intéresser les économistes à la numismatique, et les numismates à l'économie politique. Comme rien ne vaut un bon exemple, il a entrepris d'étudier, au point de vue économique, les origines de la monnaie. D'après M. B., le régime monétaire de l'antiquité classique et des peuples modernes a sa raison d'être dans la nature même des choses; il apparaît sous des formes rudimentaires chez tous les peuples anciens, du jour où s'établit un système régulier d'échanges; et il s'est perfectionné de plus en plus pour répondre aux nécessités du commerce. Les principales étapes du développement sont marquées par l'emploi du bétail monnaie, puis des étalons métalliques non monnayés, puis de véritables monnaies dues à l'initiative privée, enfin des monnaies d'argent ou d'or garanties par l'État, auxquelles s'ajoutèrent des monnaies d'appoint en bronze ou autre métal inférieur, et même, en certains cas, dès l'antiquité, une monnaie fiduciaire et représentative. — Des leçons

du passé, l'auteur dégage les principes d'une bonne organisation monétaire : inconvénients de toute monnaie privée, nécessité d'une intervention et d'une garantie de l'État, utilité des mesures législatives qui mettent la monnaie à l'abri des fluctuations du marché de l'or et de l'argent, avantages et dangers du monométallisme et du bimétallisme suivant les régions et les temps, nécessité d'adapter le système monétaire aux conditions sociales d'un pays à une époque donnée, règles à observer dans l'émission de la monnaie de bronze et de la monnaie fiduciaire.

Ainsi comprise, cette étude sur les origines ramène sans cesse le lecteur à des questions très actuelles, qui préoccupent à juste titre les économistes et les hommes d'État. Cela tient surtout à la méthode de l'auteur, qui s'est efforcé d'éclairer sans cesse le passé à la lumière du présent. Cette méthode est souvent dangereuse en histoire; car elle entraîne aisément, sur des apparences trompeuses, à assimiler des choses assez différentes. Mais elle peut être ici très féconde, parce que les mêmes nécessités économiques s'imposent à toute société un peu développée. La comparaison avec ce qui se passe sous nos yeux aide souvent à comprendre les origines et l'évolution des systèmes monétaires dans le monde antique. Par exemple, M. B. relève dans le commerce actuel la persistance du *troc,* au sens rigoureux du mot, c'est-à-dire que des marchandises, en certains cas déterminés, jouent officiellement le rôle de monnaie (p. 7 et suiv.) ; il signale chez des peuples modernes, jusqu'à nos jours, l'emploi d'étalons métalliques non monnayés (p. 38 et suiv.), ou de monnaies privées (p. 93 et suiv.) ; il allègue les récentes découvertes de mines d'or ou d'argent, et les effets constatés de ces découvertes, pour expliquer l'instabilité naturelle du rapport des deux métaux précieux dans l'antiquité (p. 295 et suiv.), etc. Les conditions économiques de nos sociétés contemporaines l'aident à arracher leur secret aux médailliers.

En résumé, l'auteur se sert du présent pour éclairer le passé, et du passé pour avertir le présent. Il y a là, en apparence, une pétition de principe. Mais ce n'est qu'une apparence : car les comparaisons avec les faits modernes servent seulement à fixer la véritable signification de faits antiques bien constatés ; et c'est de l'évolution des systèmes monétaires, considérés dans leur ensemble, que M. B. tire des conseils pratiques.

D'après la préface, « ce livre s'adresse, à la fois, à ceux qui étudient le présent et à ceux qui se confinent dans le passé et y cherchent des enseignements pratiques, aux économistes et aux numismates; par le fait, il a besoin de l'indulgence des uns et des autres, car c'est surtout lorsqu'on voudrait plaire à tout le monde qu'on risque de ne contenter personne » (p. IX-X). — Je ne sais ce qu'en pensent les économistes. Mais l'avis des numismates et autres antiquaires n'est pas douteux. En éclairant les origines et les vrais caractères de la monnaie, le livre de M. B. les invite à explorer un domaine nouveau; et leurs études,

orientées surtout vers les faits purement historiques, y trouveront une base solide sur le terrain des faits économiques.

Paul MONCEAUX.

David G. HOGARTH. **Philip and Alexander of Macedon,** two Essays in Biography. London, Murray, 1897. 1 vol. in-8°, XI-312 pages.

Ce volume sur Philippe et Alexandre se compose de deux Essais biographiques, dans le goût des *essayists* anglais : deux récits d'allure rapide, mêlés de réflexions morales et de considérations diverses, avec des portraits, des descriptions, des vues d'ensemble. A tort ou à raison, ce n'est pas ainsi que nous concevons aujourd'hui les études d'histoire ancienne, où nous cherchons surtout des faits, des renseignements ou des conclusions. Mais le sujet ou les sujets choisis par M. Hogarth sont si vastes qu'on ne peut lui en vouloir de ne pas nous apporter beaucoup de nouveau.

Les deux biographies sont d'ailleurs d'importance très inégale. L'auteur nous en prévient spirituellement dans sa préface : « Les héros de ces Essais, dit-il, n'ont pas besoin d'introduction, et je n'ai aucune excuse pour avoir fait d'eux mon thème d'études si mon livre n'en fournit aucune. Je traite les deux créateurs de la Macédoine, non en proportion de leur taille respective dans l'histoire, mais en proportion du nombre des livres qui ont été déjà écrits sur eux. Philippe, à ma connaissance, n'a fourni la figure centrale d'aucune biographie existante; Alexandre a inspiré toute une littérature. » — En vertu de ce principe original, M. H. a délibérément sacrifié le fils au père.

Craignant de répéter ce que d'autres avaient dit avant lui, il s'est contenté de peindre à grands traits le conquérant de l'Asie. Il s'essouffle à le suivre, de victoire en victoire, depuis la Grèce jusqu'à l'Inde. Chemin faisant, il n'a guère le loisir de nous renseigner sérieusement sur les points qui nous intéresseraient surtout : constitution de l'armée, organisation politique et administrative des pays conquis, colonisation macédonienne ou grecque en Orient. Et, le plus souvent, l'auteur prétend être cru sur parole; sauf dans un intéressant appendice sur des *Questions de chronologie* (p. 283 et suiv.), il réduit presque à rien les références. En somme, cet Essai sur Alexandre (p. 159-282), quoique d'une lecture facile, paraît bien sommaire et superficiel.

L'Essai sur Philippe (p. 1-157) est beaucoup plus complet et plus étudié. Les références sont ici plus abondantes, et le détail plus précis. Le sujet, étant plus restreint, a pu être approfondi davantage. Sans qu'on y relève beaucoup d'observations nouvelles, cette biographie de Philippe semble plus neuve, parce qu'elle groupe des faits ordinairement dispersés dans les histoires générales de la Grèce ou les éditions de Démosthène.

Sans doute, ces deux Essais n'apprendront pas grand'chose aux his-

toriens; ils valent surtout par des qualités littéraires. Le récit est vif, intéressant, égayé çà et là d'assez belles planches qui reproduisent des portraits de Philippe ou d'Alexandre, d'après des sculptures ou des médailles. C'est un volume agréable, de nature à réconcilier le public anglais avec l'histoire ancienne.

P. M.

Hermann PETER. **Die geschichtliche Litteratur ueber die rœmische Kaiserzeit bis Theodosius Ier und ihre Quellen**. Leipzig, Teubner, 1897. 2 vol. in-8°, XI-478 et VI-410 pages. Prix : 24 m.

M. Hermann Peter, qui nous a donné naguère de bonnes éditions de l'*Histoire Auguste* et des *Fragments des historiens romains*, a entrepris une enquête méthodique, très ingénieuse et très suggestive, sur les caractères du genre historique chez les Romains du temps de l'Empire. Il s'est proposé de déterminer avec précision quelle idée l'on se faisait alors de l'histoire, comment se formaient les traditions, comment les gens du métier en usaient avec les documents, discours, traités ou lettres, et, par suite, quelle confiance l'on pouvait avoir en chacun d'eux. Le sujet, ainsi compris, était très neuf, au moins dans son ensemble; M. P. l'a traité avec toutes les ressources d'une critique avisée et d'une très vaste érudition.

Malheureusement, il n'a point su disposer ses abondants matériaux et ses curieuses observations dans cet ordre lumineux qui met les choses en valeur. Il étudie successivement le public du temps, composé surtout de savants et de lettrés professionnels (livre I); les documents contemporains, *Acta*, inscriptions, monnaies, ouvrages littéraires, pamphlets ou mémoires (livre II); l'influence de la cour et du cabinet de l'empereur (livre III); l'influence du Sénat sur la tradition historique (livre IV); l'histoire païenne du IVe siècle (livre V). Enfin, dans un tableau d'ensemble, il caractérise l'évolution du genre historique depuis Auguste jusqu'à Théodose; il en définit l'objet, la méthode et la forme (livre VI). — Assurément, ce plan peut se justifier en grande partie, et la conception en est même assez originale. Ce qui déconcerte un peu le lecteur, c'est la distribution des matières à l'intérieur des livres ou des chapitres. Non seulement l'auteur ne met pas suffisamment en relief les idées essentielles, étouffées sous les détails parasites, mais souvent il sépare des choses qui gagneraient à être réunies. Par exemple, si l'on veut savoir au juste ce qu'il pense de la valeur des témoignages de Tacite, ou d'Aurelius Victor, ou d'Ammien Marcellin, on doit se reporter sans cesse à l'*Index* alphabétique, qui renvoie, pour le même écrivain, à plusieurs chapitres très distincts. En raison des incertitudes du plan, ce gros ouvrage en deux volumes laisse d'abord une impression très mêlée; il faut y revenir et s'y orienter, pour bien saisir tout ce qu'il contient de neuf et d'intéressant.

Ce n'est pas qu'on puisse toujours croire l'auteur sur parole. Par sa méfiance trop systématique, il inspire à son tour, et à ses dépens, quelque méfiance. On admet malaisément que ces historiens du temps de l'Empire se soient si souvent gaussés de leurs contemporains et de la postérité; que, par exemple, ils renvoient le lecteur à des écrivains imaginaires et altèrent sciemment jusqu'aux citations (II, p. 246 et suiv.), ou que, pour embellir leurs récits de bataille, ils aient emprunté des traits ou des épisodes à d'autres batailles (II, p. 307 et suiv.), etc. M. P. ne fait pas assez la part de l'erreur involontaire, des confusions ou des négligences, du travail des imaginations populaires. Et aussi, de notre ignorance. Il avoue à l'occasion que beaucoup d'événements nous sont mal connus : alors, pourquoi rejeter systématiquement, comme mensonger, le témoignage de gens qui ont pu être mal renseignés ou se tromper, mais qui, étant plus voisins ou même presque contemporains des faits, en savaient probablement plus long que nous? Quand on ne peut opposer rien de précis aux affirmations des autres, on devrait hésiter un peu à les accuser de mentir. Je m'étonne que son scepticisme théorique n'ait pas rendu M. P. plus indulgent. — Dans sa crainte d'être dupe, il ne ménage pas plus les grands historiens que les chroniqueurs d'occasion ou les compilateurs. Il est à peine juste pour Tacite, Suétone ou Ammien Marcellin; et il est tout à fait injuste pour Tite-Live et Appien. Il a trop vécu peut-être avec les rédacteurs incohérents de l'Histoire Auguste, auxquels il revient volontiers après les avoir malmenés naguère (*Die Scriptores Historiæ Augustæ*. Leipzig, 1892). Mais, en bonne justice, faut-il faire expier à Tite-Live ou à Tacite les méfaits de Lampride ou de Capitolin?

Si l'on passe condamnation sur ces excès d'une critique négative et sur les défauts du plan, on ne trouve plus qu'à louer dans l'ouvrage. On y relève une foule d'observations intéressantes et souvent fécondes. Par exemple, M. P. montre nettement l'influence plus ou moins directe du Sénat sur les historiens de l'Empire (II, p. 15 et suiv.). Comme il n'y avait pas de véritable dynastie, ni, par conséquent, de traditions dynastiques, le public oubliait vite les panégyriques, les récits officieux et éphémères composés du vivant d'un prince, et les pamphlets non moins éphémères écrits contre lui sous son successeur. Seul, le Sénat durait. C'est d'après son opinion, motivée quelquefois par des raisons assez mesquines, que se formait sur chaque règne la tradition historique; et cette tradition se transmettait ensuite de siècle en siècle, de livre en livre, sans que personne eût l'idée ou les moyens de la contrôler. Notons encore de curieuses remarques sur la façon dont procédaient les abréviateurs et dont ils modifiaient les documents pour ne pas rompre l'unité du style (II, p. 131 et suiv.; 244 et suiv.; 341 et suiv.); sur l'influence de la légende d'Alexandre dans la rédaction des biographies impériales (I, p. 309 et suiv.); sur le rôle des souvenirs d'école, lieux communs, exagérations oratoires, clichés, listes de noms et appréciations toutes faites, qui passaient d'un écrivain à l'autre (I, p. 63 et suiv.); sur

la tyrannie de la rhétorique, qui imposait à tous la superstition d'une forme convenue (II, p. 276 et suiv.), etc.

Il y a donc beaucoup à retenir de cette enquête sur les caractères des œuvres historiques au temps des empereurs romains. On apprend de M. P., sinon à se faire de la défiance une règle et une loi, du moins à redoubler de prudence et d'attention critique en face des témoignages et des récits qui datent de cette période. On lit surtout avec profit les parties de l'ouvrage (livres IV-V) où l'auteur cherche à déterminer le degré et la nature de la confiance que méritent les principaux historiens des quatre premiers siècles. Même quand on n'accepte pas dans toute leur rigueur les conclusions proposées, on trouve dans ces pages une précieuse contribution à l'étude des sources.

P. M.

A. Cartellieri. **Philipp II August, Kœnig von Frankreich.** Zweites Buch. *Philipp-August und Graf Philipp von Flandern* (1180-1186). Leipzig, Meyer, 1899. 95-192 et 78-112 pages des *Beilagen*[1].

Le second fascicule ou *livre* de l'ouvrage d'A. Cartellieri prend l'histoire de Philippe-Auguste à la mort de Louis VII et la conduit jusqu'après la paix d'Aumale, qui sanctionna la défaite définitive du comte de Flandre, Philippe d'Alsace, et la conquête par le jeune roi de France de la cité et du comté d'Amiens. Les épisodes les plus marquants de ce commencement de règne sont la coalition des maisons de Flandre et de Champagne contre le Capétien, la guerre de 1181-1182, les négociations de la Grange Saint-Arnoul (avril 1182), qui réconcilièrent les Champenois avec le roi de France, les hostilités latentes de la période de 1182 à 1184, pendant laquelle Philippe-Auguste faillit divorcer avec Isabelle de Hainaut, la brouille du comte de Hainaut et du comte de Flandre et le renversement d'alliance (1184-1185), qui laissa Philippe d'Alsace isolé, en face de la France et du Hainaut agissant de concert; enfin la campagne de Boves (été de 1185) et la soumission du comte de Flandre, dépouillé d'une partie de l'héritage du Vermandois presque sans coup férir. Tous ces incidents ont été étudiés par M. C. avec ce souci de l'exactitude dans le détail, qui est un de ses principaux mérites. Pour l'établissement de la chronologie, il s'est aidé comme il convenait de cet incomparable monument d'érudition qu'est le *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, éclairant les textes d'histoire par les chartes et complétant même ou rectifiant sur certains points les données de M. L. Delisle (par exemple, p. 181, note 3, et p. 107 des *Beilagen*, note 1). Il me permettra de lui signaler, à cet égard, deux documents qui ne sont pas indiqués dans le *Catalogue*, et dont il aurait certainement tiré profit s'il les avait connus.

1. Voir le compte-rendu du 1er fascicule dans la *Revue* du 1er novembre 1899.

P. 168, M. C. rapporte, d'après Gilbert de Mons, que Baudouin de Hainaut vint retrouver son gendre, Philippe-Auguste, à Laon, où le roi de France passait les fêtes de Noël (25 décembre 1184), peu de temps avant la conclusion de la trêve de Choisi-au-Bac, par laquelle le roi de France et le comte de Flandre différèrent l'ouverture des hostilités jusqu'à la Saint-Jean de l'année suivante. Or, ce fait d'un séjour du Capétien à Laon, pour lequel le chroniqueur du Hainaut est l'unique source, se trouve implicitement confirmé par une lettre de Guillaume, archevêque de Reims (Bibl. nat., coll. Grenier, t. 268, fol. 24 v° et 69 r°), lettre d'où il ressort que Philippe-Auguste autorisa en 1184 l'abbaye de Saint-Jean de Laon à transférer ailleurs, pour s'agrandir, l'église de Saint-Pierre de Laon, et que cette autorisation fut donnée en présence de l'archevêque de Reims, du comte de Blois, Thibaud, et du chancelier royal, Hugue. La réunion de ces importants personnages s'explique très vraisemblablement par la conférence politique à laquelle prit part, à Laon, le comte de Hainaut.

L'autre document trouverait sa place dans le texte ou dans les notes des pages qui suivent l'exposé des clauses du traité de Boves et des conséquences de la cession de l'Amiénois. Dès l'automne de l'année 1185, le roi de France et le comte de Flandre étaient en désaccord sur la question même des limites du comté d'Amiens; Philippe-Auguste prétendait que Beauquesne devait être compris dans le territoire concédé; Philippe d'Alsace affirmait que cette place ressortait de la seigneurie d'Arras, non du comté d'Amiens, et refusait de s'en dessaisir. Cité à deux reprises devant la cour capétienne, à qui Philippe-Auguste attribuait la décision de ce point de fait, le comte de Flandre refusa toujours de comparaître. En vue de couper court à cette difficulté, qui se compliquait des tentatives faites par le comte de Flandre auprès de l'empire d'Allemagne pour l'amener à se déclarer contre le roi de France, le Plantagenet Henri II, continuant à jouer ce rôle de médiateur et de pacificateur qu'il affectait depuis 1180, réunit près de Gisors, le 10 mars 1185, les deux souverains en litige, ainsi que le comte de Hainaut. Aussitôt après cette entrevue, Philippe-Auguste se retrouva avec Philippe d'Alsace et Baudouin à Amiens, et il fut convenu que le Flamand conserverait Beauquesne, mais céderait en dédommagement à son vainqueur la place de Roye, en Vermandois. C'est alors très probablement que le roi et le comte s'entendirent aussi pour ordonner une enquête sur la délimitation exacte du comté d'Amiens. Cette enquête fut dirigée par Hellin de Wavrin, sénéchal de Flandre, et par Hugue, prévôt royal de Corbie. En juin 1186, la commission de délimitation ayant terminé ses travaux, une réunion solennelle eut lieu sous la présidence de Jean Ier, comte de Ponthieu, et de Gossin, abbé de Corbie, qui apporta avec lui les chartes de l'abbaye; on y consacra définitivement les résultats de l'enquête, et ils furent transmis à la connaissance du roi et du comte de Flandre par Hellin et Hugue[1]. Cet acte important aura d'autant plus

1. Bibl. de l'Arsenal, ms. 5261, fol. 186. « *De concordia Philippi regis secundi*

de prix pour M. C. qu'il apporte un soin tout particulier à la détermination et à l'identification des noms de lieux insérés dans les récits d'opérations militaires ou les conventions diplomatiques (voir, par exemple, p. 122, 123, 164).

Ces récits et ces négociations tiennent, dans le second fascicule, la plus grande place, on peut même dire presque toute la place. Les faits de politique intérieure ne sont qu'indiqués très sommairement (p. 97, conflit avec l'archevêque de Sens). On ne trouve même aucune mention de la seconde persécution contre les Juifs (1182-1183), ni de l'ordonnance sur le subside de croisade (1185). Comme M. C. n'a pas fait connaître d'avance le plan qu'il s'est proposé de suivre dans sa publication, nous devons supposer qu'il consacrera une étude spéciale aux actes de politique intérieure et d'administration, et qu'il ne suit l'ordre chronologique, dans son exposé du règne, que pour les faits de guerre et de diplomatie. Ceci semble ressortir d'une note du 1er fascicule (p. 58, note 1) et d'une note du second (p. 171, note 1). Mais, on peut se demander si cette méthode est la bonne, et s'il ne serait pas avantageux, pour la véritable compréhension de l'histoire du règne, pour la conception logique des causes et des effets de la politique du Capétien, d'en suivre une différente. Il était, par exemple, intéressant et même nécessaire de faire remarquer que, depuis le traité de Gisors de 1180, où commence, pour durer plusieurs années, la période de tutelle politique et militaire exercée par le puissant roi Plantagenet sur son jeune voisin et suzerain de Paris, l'influence du souverain de l'Angleterre s'est fait sentir, non seulement dans la politique de Philippe-Auguste à l'égard de sa famille et de ses grands vassaux, non seulement dans la direction imprimée à sa politique extérieure, surtout vis-à-vis de l'Allemagne, mais même dans ses rela-

et Philippi Flandriarum comitis sub divisione feodorum Corb. Ambian. et Pontiv. — Quando concordia facta est inter illustrem regem Francorum, Philippum secundum, et inter nobilem Philippum, comitem Flandriarum, tunc civitas Amb[ianensis] quam dictus comes tenuerat ex parte uxoris sue Ysabelle, comitisse Viromand[iae], devenit ad jus et dominium dicti regis Philippi. Tunc idem rex volens scire tenamentum Ambianis, elegerunt ipse Heclinum de Waurin, dapiferum Flandrensem, et dictus comes Hugonem, prepositum Corbeiensem, viros prudentes et fideles, qui jura utriusque discernerent; et quia comitatus Ambianensis inter duos comitatus situs est, videlicet Pontivensem et comitatum Corbeie qui fuit Gollandi comitis, precepit rex ut homines patrie antiquiores et prudentiores ad hoc discernendum vocarentur. Convenientes igitur ad certam diem et certum locum, scilicet Joannes, comes Pontivi, etc., et multi alii, ad hoc etiam interfuit vir venerabilis Gosso, abbas Corbeie, cum monachis suis et portavit secum dictus abbas chartas Lotharii regis et sancte Bathildis, matris ejus, etc. — Et sub hac forma renuntiatum est domino regi Philippo et nobili Philippo, comiti Flandriarum, per jam dictum Heclinum et per Hugonem, prepositum Corbeie. Actum anno Domini 1186 mense junio, tempore Gossonis abbatis. » Je ne sais si cette notice a été publiée, mais dans tous les cas elle s'ajoute naturellement à la liste des actes qui ont été la conséquence de l'annexion de l'Amiénois.

tions avec l'Église et jusque dans l'exercice de son pouvoir administratif. Il semble que le roi de France veuille modeler son attitude et sa conduite, en tous points, sur celle du grand monarque angevin, son protecteur. Ainsi s'expliquent d'abord ses premières mesures de réaction contre la politique ecclésiastique de Louis VII, par exemple le conflit très aigu avec l'archevêque de Sens, Gui de Noyers (décembre 1180), conflit où se manifeste avec éclat, de la part du jeune roi, la volonté de limiter la juridiction ecclésiastique aux causes d'Église et d'en arrêter les empiétements. C'était là justement l'objet d'un des fameux statuts de Clarendon; et Philippe-Auguste fit exactement comme avait fait le roi d'Angleterre, son modèle, à l'égard de Thomas Becket; la résistance de l'archevêque de Sens l'irrita à un tel point qu'il ne lui laissa d'autre alternative que de céder ou de quitter son diocèse. Le prélat fut obligé de s'exiler. Il est vrai que Philippe le rappelait peu de temps après et le remettait en possession de ses droits; non pas que le remords l'ait fait venir à résipiscence, comme le dit le chroniqueur Robert d'Auxerre, mais bien plutôt parce qu'il jugea prudent, quand éclata la guerre féodale qu'il eut à soutenir quelques mois après contre les maisons de Flandre et de Champagne, de ne pas aggraver la situation périlleuse où il se trouvait par une lutte prolongée avec l'Église.

Au même moment, Philippe-Auguste prenait encore exemple sur son patron en copiant sa fameuse ordonnance sur l'*assise des armes*. M. C. a consacré à cette question (p. 99) une quinzaine de lignes, ce qui nous fait croire qu'il ne la reprendra pas ailleurs; mais on dirait qu'il redoute d'entrer ici dans les détails dont il est si prodigue pour l'histoire des guerres. Il n'a pas suffisamment montré la nature ni la très grande portée de l'édit promulgué au Mans, applicable à tous les États continentaux du Plantagenet. Cette mesure était, au fond, une véritable révolution dans l'organisation militaire du monde féodal, puisqu'elle aboutissait à décréter l'armement général de tous les sujets royaux, proportionnellement au revenu de chacun. Elle avait une conséquence sociale, puisque l'armement du chevalier cessait d'être le monopole de la noblesse et s'imposait au bourgeois riche, puisque le pauvre, du moment qu'il était de naissance libre, avait le droit de porter les armes, droit que la féodalité ne lui reconnaissait jusqu'ici que par exception, lorsque l'exigeaient les intérêts de la défense du fief. Cet armement général constituait une supériorité incontestable à la nation qui s'y soumettrait. Philippe-Auguste avait donc un double motif de prendre l'édit d'Henri II à son compte, et il est à remarquer (comme l'a fait d'ailleurs M. C.) que le comte de Flandre, Philippe d'Alsace, se hâta de promulguer une ordonnance toute semblable. Il se passa alors quelque chose d'analogue à ce qui s'est produit dans l'Europe actuelle, la contagion dans le déploiement des forces militaires, l'armement simultané et parallèle des grandes puissances. Reste à savoir si l'édit de Philippe-Auguste put recevoir un commencement d'exécution.

C'est également de concert avec Henri II, et comme conséquence

directe de leur entrevue au Vaudreuil (au mois de mai 1185) que Philippe-Auguste rendit sa première ordonnance sur la dîme à prélever pour secourir la terre sainte, ordonnance que M. Delisle attribue à tort à l'année 1184 (*Catal.*, n° 112), car il nous paraît hors de doute qu'elle fut le résultat le plus clair de l'ambassade en Occident du patriarche Héraclius (janvier-mars 1185). M. C. n'en parle pas, sans doute parce qu'il a l'intention d'examiner, dans un chapitre à part, les relations de Philippe-Auguste avec les chrétiens de Syrie et les croisades. Mais ici se manifestent avec évidence les inconvénients du système qu'il a adopté, ce singulier morcellement de l'histoire du règne, qui l'oblige à parler de l'entrevue du Vaudreuil au point de vue du conflit flamand (p. 171-172), mais à ne rien dire de l'objet principal de cette conférence avec Henri II, qui était le règlement de la question de la Terre sainte et l'examen du côté financier de cette question. D'autre part, comme l'auteur doit consacrer probablement son prochain fascicule à la lutte de Philippe-Auguste contre le Plantagenet, fidèle à sa méthode, il s'abstient soigneusement de traiter des relations du Capétien avec le souverain et la famille d'Angleterre, sauf en ce qui concerne leur participation aux affaires de Flandre. Il ne dit donc rien de l'attitude de Philippe-Auguste en 1183 pendant la guerre civile, qui mit le Plantagenet aux prises dans l'Aquitaine, ni des premières réclamations que le roi de France fit à Henri II au sujet de Gisors et de la dot de Marguerite de France, à la fin de 1183. Je me trompe. M. C. parle de l'entrevue du 6 décembre, près de Gisors, où Henri II donna à son jeune suzerain la satisfaction, platonique, mais toujours refusée jusqu'ici au gouvernement capétien, de lui faire personnellement hommage-lige pour tous ses États continentaux. C'est là une exception au système qu'on ne s'explique guère. M. C. aurait dû ou ne pas parler de cette conférence de Gisors et de la question de la dot de Marguerite, ou lui consacrer plus de cinq lignes et la développer comme il convenait. A l'entendre affirmer (p. 140) que le roi d'Angleterre vivait toujours en bonne intelligence avec son protégé, on oublierait, ce que M. C. ne dit pas, qu'un refroidissement sensible avait eu lieu entre les deux souverains, à cause de l'intervention de Philippe-Auguste en faveur d'Henri le Jeune, à qui il avait envoyé des soldats, et que la réclamation relative à Gisors amena entre eux plusieurs entrevues et d'interminables discussions. La méthode adoptée par l'auteur l'obligera donc, dans sa prochaine publication, à revenir en arrière jusqu'au commencement de l'année 1183, et elle a, je le répète, ce grave défaut qu'elle ne permet pas de se rendre compte des actions et des réactions qu'exercent, fatalement, les uns sur les autres les événements contemporains.

Peut-être la critique reprochera-t-elle aussi à M. C. de n'avoir pas été suffisamment explicite sur certains points de son exposé. Il aurait fallu insister davantage, à mon avis, sur le caractère et l'attitude du comte de Sancerre, Étienne Ier, qui fut, avec le comte de Flandre, l'âme de la coalition seigneuriale contre laquelle Philippe-Auguste se débattit

pendant quatre ans; ce baron ne ressemble pas à tous ses parents. C'est un aventurier qui, après s'être battu avec tous ses voisins (seigneurs de Donzy, comtes de Nevers), avec son frère, le comte Henri de Champagne, et même avec le roi Louis VII, était allé chercher fortune en terre sainte, où il refusa cependant d'épouser la fille du roi de Jérusalem, Amauri, qu'il avait d'abord acceptée. Sa vie fut un vrai roman, et il personnifia l'acharnement de la résistance féodale au début du règne de Philippe-Auguste, comme Renaud de Boulogne à la fin. — P. 126-128, M. C. énumère exactement les clauses du traité de la Grange Saint-Arnoul, mais il aurait dû remarquer que la plus importante fut de beaucoup celle qui distrayait du Vermandois la cité d'Amiens, pour la mettre sous la suzeraineté immédiate du roi de France. Philippe-Auguste ne devenait pas encore par là, à proprement parler, le maître d'Amiens, comme le dit à tort l'auteur des *Gesta Henrici II*, puisque la cité restait officiellement sous la domination directe de son évêque, mais c'était un acheminement vers l'annexion. On sait combien peu les évêques vassaux du Capétien le gênaient dans ses rapports avec les habitants des cités. — Sur les relations de Philippe-Auguste avec Baudouin de Hainaut, avec son beau-père, M. C. rapporte les faits avec sa conscience d'érudit toujours soigneux, mais on aurait désiré qu'il mît un peu plus en lumière la politique déjà machiavélique de ce roi de vingt ans. Lors de la trêve de Choisi-au-Bac (mai 1184), Philippe n'hésita pas à inscrire d'office, parmi ses alliés, le comte de Hainaut, qui n'avait cependant conclu avec lui aucune alliance; la supercherie eut un plein succès, puisqu'elle brouilla la Flandre avec le Hainaut. L'alliance offensive et défensive fut faite réellement entre le gendre et le beau-père, vers septembre 1184, à Saint-Médard de Soissons, mais Philippe-Auguste s'arrangea de façon à en avoir les bénéfices, sans en subir les charges. Laissant son confédéré se tirer seul d'une guerre périlleuse qui mettait en question l'existence même du Hainaut, il se contenta d'aller brûler les faubourgs de Montdidier, conduite qui indigne le chroniqueur Gilbert de Mons. Philippe, inaccessible aux raisons de sentiment et infiniment peu chevaleresque, ne crut pas de son intérêt de franchir les limites du royaume et d'aller s'enfoncer dans les Ardennes, alors que son domaine pouvait être exposé encore aux attaques de certains barons français. Enfin, lorsqu'après sa victoire de Boves il se rencontra à Amiens avec le comte de Flandre et le comte de Hainaut, pour y régler l'affaire de Beauquesne, il sacrifia avec une parfaite désinvolture les intérêts les plus évidents de son beau-père et allié, en reconnaissant le douaire que le comte de Flandre avait constitué à sa seconde femme, Mathilde de Portugal. Tels furent les débuts du jeune Capétien dans la diplomatie, ils promettaient pour la suite, et la promesse fut tenue.

Il nous reste à parler des appendices, qui occupent (toujours avec une pagination différente) le dernier tiers du fascicule. Dans le onzième, M. C. établit la chronologie des frères Robert, Gille et Garmond Clément, conseillers et favoris de Philippe-Auguste. Il prouve que Robert mourut

le 10 mai 1181, et que c'est entre août et novembre 1182 que Gille Clément fut disgracié. Dans le douzième, il fixe la mort de la comtesse de Flandre, Élisabeth, au 26 mars 1182. Le quatorzième est consacré à démontrer que la lettre adressée au nom de Philippe-Auguste au pape Lucius III (Delisle, *Catal.*, n° 99) appartient, non au printemps de 1184, comme le suppose M. Delisle, ni à celui de 1182, comme a cru pouvoir l'établir M. Scheffer-Boichorst, mais à celui de 1185. Certains éléments de la lettre s'accordent assez avec cette dernière hypothèse, mais d'autres s'y prêtent moins bien. D'une part, il est constant que l'indication d'une entrevue prochaine entre Philippe-Auguste et Frédéric Barberousse ne peut guère s'appliquer à l'année 1185, puisque l'empereur passa toute cette année en Italie, et M. C. argumente bien subtilement lorsqu'il explique son séjour à Pavie et à Milan en avril, par l'intention qu'il aurait eue de franchir les Alpes pour se trouver au rendez-vous. D'autre part, il semble bien qu'au début de la lettre la mention (obscure il est vrai) du chagrin que Philippe éprouva de la mort de *son père*, le pape Alexandre III, ne peut s'expliquer que si la date de cette mort n'était pas encore trop éloignée au moment de la rédaction de la lettre écrite par Étienne de Tournai. Nous ne serons donc pas aussi disposé que M. C. à affirmer le mal fondé de la détermination chronologique de M. Scheffer-Boichorst.

L'appendice XIII est celui où M. C. a publié les documents historiques inédits qu'il a pu trouver sur cette période du règne de Philippe-Auguste. C'est d'abord une anecdote gracieuse, mais de caractère légendaire, extraite de la chronique de Baudouin d'Avesnes sur le divorce qui faillit être prononcé entre Philippe-Auguste et Isabelle de Hainaut. C'est ensuite une série de huit lettres composées par un styliste d'Orléans, une soi-disant correspondance échangée entre le roi de France, le comte de Flandre et le pape, au sujet de la guerre franco-flamande de 1184-1185. M. C. l'a extraite du ms. de Vienne 521, formulaire qui, suivant lui, aurait été rédigé à la fin du XIIe siècle, avant la mort du roi d'Angleterre, Henri II. Ces lettres informes, non datées, et presque sans noms propres, nous paraissent écrites dans un style qui n'est pas du tout celui des chancelleries du temps. On y voit par exemple Philippe-Auguste invitant sa femme à changer de résidence et commençant sa lettre par ces mots : « Philippus Dei gratia Francorum rex dilecte *mulieri*[1] et regine, salutem et amorem, » ou citant le comte de Flandre à comparaître à sa cour par cette formule peu polie : « R. (ce n'est même pas l'initiale de Philippe d'Alsace), Flandrensi comiti, prout meruit. » M. C. s'efforce d'interpréter les expressions vagues de ces compositions scolaires par le détail des faits historiques contemporains; mais nous pensons que c'est beaucoup d'érudition dépensée pour un résul-

1. Ce mot nous paraît tellement extraordinaire que nous serions tenté de supposer une mauvaise lecture : m(ulieri) au lieu de l'abréviation *nr* pour *nostre*.

tat douteux. La lettre 7, où un comte de Flandre demande au pape s'il lui est loisible de prendre pour femme sa parente au troisième degré, nous paraît être un pur amusement d'écolier sous la même inspiration érotique qui a dicté certains passages étranges du *Livre de Jostice et Plet*, issu évidemment des écoles d'Orléans. Il est possible que ces lettres et d'autres de même nature renferment comme un lointain écho des événements politiques qui se passaient au même moment en France et au dehors. Elles peuvent intéresser l'histoire en montrant de quelle façon parfois bizarre les imaginations scolaires faisaient penser et parler les personnages en vue. Mais il serait périlleux pour les historiens de chercher des témoignages de valeur dans ces élucubrations de haute fantaisie. Il va sans dire que ces observations ne s'appliquent pas à d'autres formulaires, dont les éléments sont empruntés, de toute évidence, à des documents officiels d'ordre administratif et judiciaire, et où l'on trouve souvent reproduits ces documents mêmes, à peine modifiés au début et à la fin, pour servir de types. — Le troisième texte publié par M. C., la lettre de Wibert de Gembloux à l'archevêque de Cologne (1182), est au contraire un document historique du plus grand intérêt et même tout à fait curieux dans certaines parties. Ce contemporain de Philippe-Auguste fait un parallèle en règle entre la France et l'Allemagne et attribue la supériorité de la France d'abord à la gloire sans pareille de ses grandes écoles, ensuite au nombre infini des monastères et des établissements religieux qui la protègent de leurs prières, enfin à l'unité du royaume capétien. « L'Empire romain, dit-il, est en apparence plus grand et plus noble par le titre : mais si on lui déclarait la guerre, ses divisions intestines feraient qu'une partie du pays s'insurgerait sur-le-champ contre l'autre partie. »

Pour terminer ce trop long compte-rendu, signalons à M. C. quelques petites erreurs de détail, dont son imprimeur peut être en partie responsable. P. 98, l'entrevue de Saint-Remi-sur-Avre est du 27 avril 1181 et non du 21. — P. 108, note 5, il faut écrire *Saint-Brisson*, qui n'est pas dans le pays de Bourges, mais dans le pays de Gien (Loiret). — P. 173, Gilbert de Mons donne pour le chiffre des chevaliers de l'armée française 2,000 et non pas 4,000. — P. 181, note 3, il faut octobre *31* et non 21.

Achille Luchaire.

Richard Scholz. **Beitræge zur Geschichte der Hoheitsrechte des deutschen Kœnigs zur Zeit der ersten Staufer** (1138-1197). Leipzig, Duncker et Humblot, 1896. 1 vol. in-8°, vi-127 p. (Fait partie de la collection des *Leipziger Studien*, publiées par Buchholz, Lamprecht, Marcks et Seeliger.)

L'histoire des transformations politiques du moyen âge dans les principaux États de l'Europe occidentale nous fait assister à une série

de luttes entre la Monarchie, l'Église, la Féodalité et la Nation, qui combattent tantôt isolément les unes contre les autres, tantôt alliées à deux ou à trois. Tandis que l'histoire d'Angleterre est essentiellement l'histoire des droits et des libertés du peuple, que l'histoire de France est l'histoire du développement des droits et de la puissance des rois, l'histoire d'Allemagne nous montre surtout le triomphe de la Féodalité, et, en dépit de l'affinité de races, le morcellement d'un pays poussé jusqu'à ses dernières limites. M. Scholz a surtout cherché à démêler, dans ce XIIe siècle allemand que domine la figure de Frédéric Barberousse, certains contrastes qui mettent en présence quelques idées nouvelles à côté des conceptions anciennes. On peut admettre, avec lui, que ce siècle est une époque de transition. C'est d'abord dans la situation respective du pape et de l'empereur que le contraste apparaît. Au commencement du XIIe siècle, les conceptions ecclésiastiques régnaient d'une façon souveraine. C'est l'époque de saint Bernard : c'est la papauté qui a fait arriver les Hohenstaufen au trône impérial, jamais l'Église n'a eu plus d'influence qu'au temps de Conrad III. Sous Frédéric Ier, au contraire, c'est l'empereur qui joue de nouveau le principal rôle; il apparaît comme le chef de cette puissance laïque qui est maintenant passée au premier rang, la chevalerie, *das Rittertum*. L'évolution qui s'est produite est due en grande partie à l'insuccès de la seconde croisade, mais ses origines sont plus anciennes, on doit les chercher dans le développement de l'esprit laïque, conséquence de la querelle des Investitures, et dans la constitution même du régime féodal. C'est surtout au sein de l'Église allemande que le changement est devenu sensible. Les évêques apparaissent maintenant comme des fonctionnaires beaucoup plus dévoués aux intérêts de l'État qu'à ceux de l'Église; c'est un archevêque de Cologne, Rainald de Dassel, qui peut être regardé sous Frédéric Ier comme le représentant comme excellence de la politique qui tend à soumettre l'Église au pouvoir séculier.

L'auteur du livre que nous venons de lire avec beaucoup d'intérêt fait remarquer d'ailleurs avec raison que Frédéric Barberousse s'inspira d'idées qui fermentaient en Italie depuis longtemps déjà ; l'étude du droit romain, en particulier, avait peu à peu provoqué tout un mouvement d'hostilité envers la papauté. Frédéric s'est inspiré évidemment des doctrines des jurisconsultes de Bologne, et cela d'autant plus volontiers qu'il y trouvait les moyens d'échafauder toute une théorie de domination universelle analogue à celle que l'Église revendiquait pour elle-même. Les jurisconsultes de Bologne ne faisaient-ils pas revivre aussi l'idée, bien plus ancienne que le Christianisme, de la perpétuité de l'empire romain, et n'était-ce pas sur la tête des Césars allemands que l'idée impériale était venue se déposer ?

Le but essentiel du travail très précis et fortement documenté de M. Scholz est de montrer comment, jusqu'à la fin du règne de Henri VI, les empereurs de la famille de Hohenstaufen ont cherché à tirer parti des divers droits de souveraineté (*Hoheitsrechte*) auxquels l'organisation

constitutionnelle de l'Allemagne leur permettait plus ou moins nettement de prétendre. Son étude peut être regardée comme un excellent complément de la *Deutsche Verfassungsgeschichte* de G. Waitz, qui s'arrête au milieu du XIIe siècle. Me sera-t-il permis d'ajouter que j'aime à y voir pour moi-même une introduction à mon *Étude sur la politique de l'empereur Frédéric II et sur les transformations de la constitution allemande dans la première moitié du XIIIe siècle?*

M. Scholz étudie successivement les droits de souveraineté en matière judiciaire, militaire et financière. En nous montrant d'abord avec raison l'importance prise par le *Hofgericht,* il aurait dû ajouter, au moins pour ne pas laisser d'illusions dans l'esprit du lecteur, qu'en pratique les pouvoirs de juridiction reconnus à la royauté avaient été profondément modifiés par les progrès de la féodalité, qui s'était développée plus lentement en Allemagne qu'en France, mais avait pénétré plus profondément dans la vie constitutionnelle du pays. L'application des principes féodaux à l'organisation judiciaire avait développé dans les différentes parties de l'Allemagne des rouages compliqués qui, indépendants les uns des autres, entravaient singulièrement le fonctionnement du *Hofgericht* et empêchaient toute concentration effective de la justice entre les mains du souverain. L'incorporation de la souveraineté à la propriété, il eût été aussi nécessaire de le dire, avait fait du droit de rendre la justice un droit plutôt réel que personnel. L'époque qu'étudie M. Scholz ne témoigne à cet égard d'aucun changement notable : l'organisation judiciaire allemande reste encore à l'abri des influences étrangères.

En matière militaire, l'empereur a, en théorie, la plénitude de l'autorité; mais la puissance militaire, elle aussi, est en grande partie passée aux mains de l'aristocratie, elle est devenue indépendante à la fois du peuple et du roi. Le serment de fidélité féodale crée un lien plus fort que celui qui unit le sujet au souverain, et c'est sans doute parce que les qualités personnelles ont toujours joué, en matière militaire, un grand rôle, que Frédéric Barberousse nous apparaît comme un chef d'armée plus puissant que ses prédécesseurs. Nous signalerons toutefois le commentaire auquel se livre M. Scholz des constitutions de 1154 et 1158 et les intéressants détails qu'il nous donne sur l'importance prise peu à peu par les troupes soldées (p. 47-48).

C'est en matière financière surtout, que les pouvoirs de la royauté paraissent avoir bien peu grandi. Une analyse minutieuse des diverses ressources de la royauté et en particulier des droits régaliens, prouve que ceux-ci peuvent, en définitive, être regardés comme un mélange de droits de souveraineté et de revenus utiles. On n'a pas encore, dans la seconde moitié du XIIe siècle, une idée nette de la différence qu'il y a entre ces droits et les autres attributs du pouvoir royal. Aussi, la tactique essentielle des Hohenstaufen est-elle de se constituer une propriété de famille (*Hausbesitz*) et d'acquérir des domaines qu'ils posséderont en propre.

Ces biens de famille, ils les complètent en quelque sorte par les biens ecclésiastiques (qu'il s'agisse des églises dont ils se regardent comme propriétaires ou de celles sur lesquelles ils exercent seulement les droits de régale ou de dépouilles). M. Scholz rappelle au surplus avec raison qu'aux revenus qu'ils tirèrent de l'Allemagne, les Hohenstaufen ajoutèrent ceux, très notables, qui leur venaient de la Bourgogne et de l'Italie. La politique de Frédéric II en Lombardie s'explique essentiellement par l'intention bien arrêtée de tirer parti des grandes ressources matérielles de ce pays.

Est-il permis de conclure, comme le fait l'auteur, que, dans la seconde moitié du XIIe siècle, les empereurs allemands ont su constituer à leur profit un faisceau de droits et de pouvoirs indépendants de l'empire? Cela me parait contestable. Ce n'est qu'au point de vue militaire que cette affirmation peut jusqu'à un certain point se soutenir. En fait, les souverains allemands sont toujours réduits à une sorte de présidence d'honneur de la fédération des princes et restent comme étouffés par le développement de la Féodalité. A côté de la maison royale, se sont élevées de véritables dynasties souvent aussi populaires que cette dernière, et c'est à ces puissances rivales, l'esprit particulariste de l'Allemagne aidant, que la véritable autorité appartient toujours.

Georges BLONDEL.

Beitræge zur Geschichte der franzœsischen Handelspolitik von Colbert bis zur Gegenwart, von Dr Alexander VON BRANDT. Leipzig, Duncker et Humblot, 1896. In-8°, x-233 pages.

Élève des professeurs Brentano, Lotz et Sering, M. Alexandre de Brandt nous présente un excellent tableau de la politique commerciale de la France depuis Colbert jusqu'à nos jours. La politique commerciale est assurément une des parties les plus importantes de la politique économique, et il faut reconnaitre que celle-ci contribue, aujourd'hui plus que jamais, à faire les nations grandes, fortes et respectées. M. de B. ne s'est point contenté d'étudier en elles-mêmes les questions commerciales et les phénomènes économiques auxquels elles se rattachent. Il a pensé que, pour en saisir toute la signification, il convenait de les considérer dans leur rapport avec l'histoire générale; son livre abonde en comparaisons entre la France et l'Allemagne, comparaisons inspirées surtout par la pensée suivante : pourquoi deux pays, dont les intérêts économiques sont à peu près les mêmes, suivent-ils une politique commerciale aussi différente?

C'est dans l'histoire, sans doute, qu'il faut chercher la principale explication de cette différence. Nous ne pouvons suivre l'auteur dans l'exposé à la fois clair et substantiel qui le conduit de la première moitié du XVIIe siècle jusqu'à l'époque contemporaine. Signalons un très bon tableau du ministère de Colbert, « dont la politique était dominée par

le désir de créer les ressources nécessaires à un État dont les attributions et les dépenses grandissaient rapidement. » Signalons aussi un excellent chapitre sur les rapports commerciaux de la France et de l'Angleterre au XVIIIe siècle et sur l'essor que prit notre commerce extérieur à cette époque.

C'est au XIXe siècle qu'est consacrée la plus grande partie du volume. L'auteur suit avec un soin extrême tous les revirements de notre politique douanière depuis cent ans. Il ne faut point chercher sans doute dans son ouvrage de faits nouveaux, mais son exposé est méthodique et intéressant, ses réflexions sont toujours judicieuses. Il nous montre fort bien, par exemple, comment, après une durée éphémère, la politique libre-échangiste, inaugurée par le traité de commerce conclu en 1860 avec l'Angleterre, a graduellement fait place à une politique contraire. La France semble toujours, comme il le dit, le pays classique de la protection, de même que l'Angleterre est celui du libre-échange. Ce que M. de B. ne nous dit même pas assez, c'est l'âpreté avec laquelle on a attaqué ces traités de commerce, qui nous avaient en effet valu quelques déboires, et l'empressement avec lequel on y a renoncé alors qu'il eût fallu les améliorer. C'est en faisant appel au sentiment national, toujours facile à émouvoir dans notre pays, qu'on a relevé les taxes et inventé la théorie de « l'indépendance économique » et qu'on s'est finalement lancé dans un système d'une grande instabilité. Notre commerce d'exportation a bien de la peine à défendre aujourd'hui les positions qu'il occupe, et perd chaque jour du terrain. C'est surtout dans nos relations avec l'Allemagne (M. de B. n'a sans doute point osé le dire), que ce qu'on appelle la « liberté de nos tarifs » a été une duperie. Pendant que les Allemands peuvent travailler en sécurité à l'abri de leurs traités, nous n'osons rien entreprendre et sommes aujourd'hui victimes d'un régime qui empêche la plupart de nos produits de paraître sur les marchés libres du dehors. Si le protectionnisme n'a point eu pour la France de plus grands inconvénients, c'est que notre pays est, comme le reconnaît d'ailleurs M. de B., du petit nombre de ces nations privilégiées qui peuvent pour ainsi dire se suffire à elles-mêmes. Ses idées concordent ici avec celles que j'exprimais naguère dans mon livre sur l'*Essor industriel et commercial du peuple allemand* (2e éd., p. 313), en montrant qu'avec notre population stationnaire, nos qualités d'économie et d'épargne, notre richesse acquise, la fertilité de notre sol et l'excellence de notre climat, nous pouvions supporter un isolement relatif plus aisément que ne le pourrait actuellement l'Allemagne. Mais si nous sommes exposés au point de vue économique à moins de périls, nous sommes condamnés à vivre en quelque sorte sous faible pression, et nous nous interdisons les grandes espérances pour l'avenir. Estimant lui aussi que l'état commercial fermé (*der geschlossene Handelsstaat*), que préconisait Fichte, est de plus en plus irréalisable, M. de B. prétend qu'aujourd'hui, en présence de la concurrence redoutable que leur font les grandes nations d'outre-mer et surtout les États-Unis, les États de

l'Europe centrale devraient s'unir étroitement pour se défendre, et, à son tour, il examine les chances de succès d'une association douanière de l'Europe centrale.

« Si, dit-il, une telle association, qui requiert comme condition préalable une entente économique entre la France et l'Allemagne, ne parvient point à se former, les États de l'Europe centrale verront leurs intérêts lésés de la manière la plus grave par des mesures telles que le bill Mac Kinley, sans pouvoir exercer de représailles efficaces contre les auteurs du dommage. La situation économique est ainsi dominée aujourd'hui par les rapports entre la France et l'Allemagne, comme elle l'était au XVIIIe siècle par les rapports entre la France et l'Angleterre. Du caractère que prendront ces rapports dépend la prospérité, non seulement de ces deux pays, mais de la plus grande partie de l'Europe. »

Ces brèves considérations suffiront à donner une idée du haut intérêt que présente, pour les économistes comme pour les historiens, l'ouvrage que nous signalons ici.

Georges BLONDEL.

Chamberlain, par Achille VIALATTE, avec une préface de M. BOUTMY. Paris, Alcan, 1899. In-12.

Voilà un livre qui vient à son heure. L'année 1899 aura été l'année de M. Chamberlain, pour l'affaire de Fachoda au début, la guerre du Transvaal à la fin. Il est clair qu'on ne peut juger la politique anglaise en ce moment sans connaître l'homme qui l'a principalement déterminée, son passé, ses motifs, ses ressources. Ce jugement, l'auteur hésite à le prononcer. Son livre se termine sur un point d'interrogation, un doute : « l'avenir dira si cet intelligent et audacieux politicien possède les qualités d'un homme d'État. »

De cette réserve, en histoire si contemporaine, je ne ferai pas un reproche à M. Vialatte. S'il a hésité à conclure, ce n'est point faute d'avoir étudié Chamberlain et son œuvre. La biographie qu'il nous présente, sous une forme alerte et concise, est un résumé substantiel de tous les actes, de tous les discours de Chamberlain. La clarté de l'exposition n'y a point été obtenue par des sacrifices fâcheux aux dépens du fond. Il y a plus : l'étude que M. Vialatte a faite de Chamberlain indique une connaissance complète et solide de l'Angleterre contemporaine. Toutes les grandes affaires d'outre-Manche auxquelles le député de Birmingham a touché : Irlande, réformes démocratiques, impérialisme, ont été rappelées, exposées en quelques traits, nets et décisifs, pour expliquer la part qu'il y a prise successivement. M. Vialatte a été à bonne école, cela se sent. Son œuvre est digne du maître qui l'a présentée au public. Si bien qu'on a peut-être mauvaise grâce à la juger soi-même, après le jugement qu'en a porté M. Boutmy. Il suffirait d'y souscrire.

Aussi me contenterai-je de quelques remarques, qui ne sont point des critiques, mais des preuves de l'intérêt que j'ai pris à ce livre et que doivent y prendre les Français. Pour la clarté de cette biographie, M. Vialatte a divisé le sujet en trois parties : la *carrière municipale*, la *carrière nationale*, la *carrière impériale* de Chamberlain, conseiller municipal et maire de Birmingham, député et ministre du commerce, ministre des Colonies et futur premier ministre, « Napoléon » de Birmingham, *solicitor* du parti irlandais, et demain qui sait? Alberoni ou Richelieu, comme disait le baron de Nothomb de Bismarck à ses débuts. Cette division en trois temps de l'activité qu'a déployée l'homme depuis vingt-cinq ans, et qui fait sa popularité, suffit-elle à en donner l'idée? Je ne le crois pas.

En 1869, M. Chamberlain a été élu du conseil municipal à Birmingham. C'est pendant qu'il achevait de constituer sa fortune personnelle, qui lui a donné, en 1874, l'indépendance et l'autorité, qu'il organisait dans la politique municipale le parti radical destiné à assurer sur ses adversaires son triomphe. — En 1873, le voilà maire, et maitre d'appliquer à la transformation de Birmingham ses projets « pour l'instruction, la santé et le bien-être des classes ouvrières. » Il y travaille sans relâche, et cela ne l'absorbe point assez pour que dès 1874, et en 1876 définitivement, il ne veuille s'en aller au palais de Westminster. Ministre dès 1880, et comme tel chargé des intérêts du commerce anglais, qu'il ne néglige pas, il s'occupe activement de la question irlandaise, au point qu'en 1885 il parut avec les Irlandais le maître des élections et le chef désigné du parti libéral. Si l'on compte bien, de 1869 à 1885, en seize années, Chamberlain a fait sa fortune, une grande fortune, dirigé et transformé une des principales cités de l'Angleterre et pris enfin comme député et ministre une des premières places dans la politique intérieure de l'Angleterre.

Même hâte pour parvenir au premier rang si l'on considère sa carrière ministérielle. Mécontent de la supériorité de Gladstone et de l'opposition qu'il faisait à ses idées sociales, Chamberlain, depuis 1887, s'est rapproché des torys. Et, dans l'alliance de 1892, d'abord vaincue, puis victorieuse en 1895, il a retrouvé un ministère, celui des Colonies. Comme depuis 1875, et depuis 1887 surtout, les idées *impériales* prêchées par W. E. Forster, recommandées par la ligue et les associations pour la Fédération des colonies et de la métropole : « the United Empire, » ont fait en dix ans un chemin considérable, Chamberlain voit dans le ministère des colonies qu'il a accepté « une des plus belles charges dont puisse être investi un Anglais. » Il ne sera pas, en droit, le *Premier;* il n'aura pas en apparence la direction de la politique anglaise, réservée au chef de la coalition, à lord Salisbury, à qui son passé et son expérience assuraient l'autorité encore : il comptait bien l'avoir en réalité. Et il l'a eue grâce à une guerre coloniale, son œuvre, qui lui a permis récemment de prononcer à Leicester un discours retentissant, que seul dans un ministère, autrefois, le Premier aurait eu le droit et

le pouvoir de faire entendre. Ainsi, c'est en 1895 seulement qu'après une évolution des whigs aux torys il reprit sa place dans un cabinet. Et, dès 1899, il en est presque le chef.

Si je ne me trompe, il faut tenir le plus grand compte de ce passé de Chamberlain pour juger non pas son ambition, qui est hors de cause, mais la méthode que depuis vingt ans a employée cette ambition. Il me semble que c'est une méthode très américaine. Je ne voudrais rien conclure de ce que Chamberlain a pris sa troisième femme en 1888 aux États-Unis, de ce qu'en 1887 il y a reçu comme premier gage de son alliance avec les torys une mission diplomatique, de ce qu'aujourd'hui il sourit à l'impérialisme américain. Mais, dans sa façon de faire fortune, de constituer à Birmingham, d'après le *caucus* usité au delà de l'océan, le parti radical qui l'a fait l'arbitre des torys et des whigs, dans cette fièvre qui semble l'animer, cette série d'entreprises commencées avant que les premières soient achevées, on croit saisir des influences venues de loin et comme la contagion d'un exemple. L'avenir dira ce que l'Angleterre peut gagner à se laisser transformer ainsi par Chamberlain, puisqu'elle paraît se confier à ses méthodes. Il apportera la réponse à la question que s'est posée M. Vialatte avec une singulière opportunité. Ce livre excellent permettra au public français, instruit autant qu'on peut l'être, de l'attendre et de la recevoir utilement.

Émile Bourgeois.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

1. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** 1899, livr. 4-5. — Léon Maitre. Questions de géographie mérovingienne. Le *Fluvius Tanucus* et le *Portus Vetraria* (ces termes sont cités dans un diplôme de Sigebert III en 651, en faveur de l'abbaye de Stavelot-Malmédy; ils doivent être identifiés avec le Tenu, petite rivière du pays d'Herbauge, le dernier affluent gauche de la Loire; et avec Saint-Mesme, dont le nom provient de l'abbaye de Saint-Mesmin-de-Micy). — J. Calmette. Observations sur les gloses malbergiques de la *Lex Salica* (les mots qui suivent le terme *malberg* ne peuvent être des gloses explicatives; ce sont probablement des renvois au texte original, en langue francique, de la Loi salique, de façon à obtenir une correspondance permanente entre l'original et la traduction. Rejette la théorie de Sohm sur ce qu'on appelle la « glose judiciaire »). — J. Viard. Date de la mort de Louis X Hutin (démontre l'exactitude des dates fournies par les *Grandes Chroniques* pour la mort, 5 juin, et les funérailles, 7 juin, de Louis X; toutes les autres doivent être rejetées). — Joseph Petit. Les premiers journaux de la Chambre des comptes de Paris (l'auteur a retrouvé deux de ces journaux : l'un dans le ms. fr. de la Bibl. nat. 2755, l'autre dans les registres du Trésor des chartes, JJ 79[B]). — L. de Grandmaison. Nouvelles recherches sur l'origine et le lieu de naissance de Descartes (Descartes naquit certainement à la Haye, en Touraine, d'une famille tourangelle; mais le père de René était né et s'était marié à Châtellerault, en Poitou, et c'est en Châtelleraudais que se trouvent ses principales propriétés). — Eug. Lefèvre-Pontalis. Histoire de la cathédrale de Noyon (depuis l'établissement du siège épiscopal de 531. L'église actuelle est postérieure à l'incendie de 1131; elle était sans doute déjà commencée avant 1152, date du second incendie qui détruisit une partie de la ville, et terminée à la mort de l'évêque Baudoin III en 1174). — J. Tardif. *Territorium Penesciacense* ou *Senesciacense* (ce territoire, mentionné dans la « donatio Ansoaldi, » désigne le Pincerais, ou pays de Poissy, sur la Seine. La correction *Senesciacense*, proposée par L. Maître, qui proposait d'y voir Sennecey-le-Grand, est inutile et incorrecte). — E. Philipon. Note sur la famille du roi Raoul (si Raoul, comte de Bourgogne, fut élu roi après la mort de Robert Ier, c'est qu'il appartenait à la famille de Charlemagne, car il descendait probablement de Childebrand, fils puîné de Pépin d'Héristal. De la descendance de Childebrand dans le pays de Perrecy-les-Forges, au diocèse d'Autun). = Bibliographie : *P. Guérin*. Recueil des documents concernant le Poitou, contenus dans les registres de la chancellerie de France, tome VIII, 1431-1447. —

Ch. Kohler. Les Suisses dans les guerres d'Italie, de 1506 à 1512 (excellent).

2. — La Correspondance historique et archéologique. 1899, oct. — J. Momméja. Ph. Tamizey de Larroque; essai bio-bibliographique; suite en novembre. — F. Bournon. L'assemblée provinciale de l'Ile-de-France : les départements de Saint-Germain et de Corbeil, 1787-90 (fin de cette monographie entièrement puisée aux sources inédites). — Vicomte de Grouchy. Une lettre du marquis B.-F. de Chauvelin (9 mai 1822; sur les élections). = Novembre. F. Bournon. Arthur Giry; notice nécrologique. — Id. Le budget de la bibliothèque du roi en 1783.

3. — La Révolution française. 1899, 14 oct. — A. Aulard. Étienne Charavay (notice nécrologique). — J. Guillaume. L'école de Mars et le livre récent de M. Arthur Chuquet (apporte quelques corrections quant aux faits et quelques réserves quant aux jugements). — Ad. Crémieux. Le théâtre de Nîmes de 1807 à 1815; fin. — F. Baboin. L'application de la constitution civile du clergé dans la Drôme; fin. — Cl. Perroud. Jean-Louis Cavaignac, membre de la Commune du 10 août (distingue trois Cavaignac, que l'on a confondus à tort : 1° le conventionnel, Jean-Baptiste, grand-père du député actuel de Saint-Calais; il était en 1789 procureur du Châtelet. 2° Jean-Louis Cavaignac, membre du Conseil général de la Commune au 10 août. 3° Un Cavaignac fut encore député du Lot; on en connait même un 4e, Antoine Cavaignac, qui, en 1792, était capitaine de la garde nationale volontaire). = 14 nov. Chassin. La Vendée et la Chouannerie : récentes publications (à celles des publications récentes sur la Chouannerie qui se proposent de glorifier l'insurrection vendéenne, l'auteur devra maintenant ajouter celle de M. Jephson : *the Real french revolutionist*, qui voit dans Carrier l'incarnation la plus vraie de la Révolution, tandis que la Vendée a été le refuge de tous les héroïsmes). — Mautouchet. Philippeaux journaliste. — Monin. George Sand et la Révolution de 1848 (d'après sa correspondance). — F. Bouvier. Les élèves de Mars en 1794 (biographie de J.-B. Valentin, cité par A. Chuquet comme ayant fait partie de l'*École de Mars*). — G. Isambert. Les anagrammes de Buonarroti. — F. Pasquier. A propos des archives notariales de Toulouse. — F. Clérembray. Ordre d'arrestation de Frotté, dit Blondel, et autres.

4. — Revue d'histoire diplomatique. 1899, n° 4. — Marquis de Courcy. Martyre de l'abbé Chapdelaine en Chine, juillet-octobre 1856 (souvenirs inédits). — Comte de Marsy. Réceptions d'ambassadeurs à Compiègne, xve et xviiie siècles (quelques notes, avec l'indication des sources). — Georges Michel. M. Léon Say ambassadeur à Londres, mai 1883 (cinq pages). — Comte Baguenault de Puchesse. Marie de Médicis jugée par les ambassadeurs florentins. — Bernard de Lacombe. Notre politique nationale et royale en Italie. — Le chevalier d'Arc (publie les états de service du chevalier au ministère de la Guerre; il y est expressément indiqué comme « fils naturel de M. le comte de Toulouse »).

— Baron D'AVRIL. La conférence de la Haye. — Dépêches de Sébastien de l'Aubespine, ambassadeur de France en Espagne sous Philippe II; ces dépêches, conservées à la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, proviennent de la collection de Barnabé Turgot, évêque de Séez en 1718. Elles se rapportent à l'année 1560.

5. — Revue des Études historiques. 1899, oct.-nov. — P. COQUELLE. La Hollande pendant la guerre de Sept ans, d'après des documents inédits (résumé des négociations entamées entre la Hollande et la France depuis le rétablissement du stathoudérat en 1747 jusqu'à l'évacuation du Hanovre par les Français en 1758). — G. MARTIN. Bibliographie critique de l'histoire de l'industrie en France avant 1789. = Comptes-rendus : *H. Clément*. L'arrestation de la duchesse de Berry (publie le rapport rédigé par le commissaire de police Joly sur l'arrestation opérée le 7 nov. 1832). — *Dr.-Joh. Pohler*. Bibliotheca historico-militaris; 4e vol. (ce volume énumère les biographies, les événements mémorables et les correspondances relatifs à l'histoire militaire depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'en 1880).

6. — Bulletin critique. 1899, n° 29. — *G. de Sanctis*. Atthis. Storia della repubblica ateniense dalle origini alle riforme di Clistene (excellente histoire archaïque de l'Attique). — *Deloche*. Pagi et vicairies du Limousin aux IXe et XIe siècles (bon). — *De Loye*. Les archives de la Chambre apostolique au XIVe siècle; 1re partie : Inventaire (très utile). — *M. de Margerie*. Saint François de Sales (excellent). — *E. Daudet*. Louis XVIII et le duc Decazes, 1815-1820 (met habilement en œuvre les archives de la famille Decazes; mais passe, sans le traiter, à côté d'un important problème, celui de savoir quel fut le rôle de Monsieur entre le roi et son favori). = N° 30. *Ahrens* et *Krüger*. Die sogenannte Kirchengeschichte des Zacharias Rhetor in deutscher Uebersetzung. (Zacharie le « Scolastique » ou l' « Avocat » écrivit en grec une histoire qui s'étendait du concile de Chalcédoine, 451, jusqu'à la mort de Zénon, 491. Elle est aujourd'hui perdue; on la connaît seulement par une traduction syriaque qui a été intercalée, au VIe siècle, dans une histoire plus détaillée qui va jusqu'en 560. C'est de cette rédaction syriaque qu'on nous donne une traduction allemande. = N° 31. *P. Rohrbach*. Die Berichte über die Auferstehung Jesu Christi (étude critique remarquable). — *Boyé*. Stanislas Leszczynski et le troisième traité de Vienne (important; mais l'auteur est trop sévère pour Fleury). = N° 32. *Dom U. Berlière*. Mélanges d'histoire bénédictine (remarquable). — *Eug. Aubin*. Les Anglais aux Indes et en Égypte (très documenté et très intéressant). = N° 33. *Fr. Chabas* et *Ph. Virey*. François-Joseph Chabas (très bonne notice biographique). — *Br. Krusch*. Passiones vitaeque sanctorum aevi Merovingici (L. Duchesne répond aux réfutations de Krusch dans le *Neues Archiv* en ce qui concerne la vie de saint Florian, qui est de la fin du IVe siècle ou de la première moitié du Ve). — *P. Sabatier*. Speculum perfectionis, seu S. Francisci Assisiensis legenda antiquissima,

auctore fratre Leone (l'auteur s'est trompé en attribuant la rédaction du Speculum à frère Léon et à l'année 1227; c'est l'œuvre des Trois compagnons écrite pour servir de complément à la légende de 1246 qu'avaient élaborée les mêmes auteurs. D'ailleurs, document de premier ordre).

7. — **Journal des Savants.** 1899, octobre. — Albert Sorel. Le général baron Gourgaud; Sainte-Hélène; fin (Gourgaud révèle peu de chose quant au fond; la nouveauté de son ouvrage est dans le détail, dans l'accent surtout. Il nous rend Napoléon tel qu'il était, et non tel qu'il nous apparaît à travers les autres ouvrages qui nous viennent de Sainte-Hélène : résigné, magnanime, édifiant et débonnaire). — G. Perrot. Le bas-relief romain à représentations historiques; suite en novembre (étude sur l'ouvrage récent de M. Edmond Courbaud). — Wallon. Les Mémoires de Saint-Simon (signale le t. XIV de l'édit. Boislisle). — Albert Sorel. La jeunesse de Napoléon (sur le t. III de Chuquet). — L. Duvau. Formation de la mythologie scandinave (d'après les *Études* de Sophus Bugge; montre dans quelles conditions s'est opérée la pénétration intime de la tradition scandinave par la tradition irlandaise, pénétration qui a laissé une si forte empreinte sur l'Edda). — Ém. Blanchart. Les Parsis; histoire des communautés zoroastriennes de l'Inde (à propos du livre de D. Menant).

8. — **Polybiblion.** 1899, octobre. — *F.-B. Bremer.* Jurisprudenciae Antehadrianae quae supersunt. Pars altera (se rapporte aux trois grands jurisconsultes du début de l'Empire : Labéon, Capiton et Sabinus). — *Van Wetter.* Le droit romain et le droit celtique dans la Gaule. La communauté de biens entre époux (intéressant, mais paradoxal). — *H. Geffcken.* Lex Salica zum akademischen Gebrauche (excellent). — *G. Lurz.* Ueber die Heimat Pseudo-Isidors (les fausses décrétales ont été fabriquées par des clercs de la province de Reims qui, sous la conduite de Wulfade, eurent à lutter contre Hincmar; mais l'auteur fait trop peu de cas des arguments favorables à l'origine mancelle de ces textes). — *Abbé L. Poulin.* Sainte Clotilde (l'auteur a le tort de suivre Grégoire de Tours). — *Abbé Paul Guillaume.* La période révolutionnaire, le Consulat, l'Empire, la Restauration dans les Hautes-Alpes, par Théodore Gautier, 1789-1830. Analyse des délibérations du Directoire, des arrêtés des préfets, etc. — *O. Bellmunt* et *F. Canelle.* Asturias. Historia y monumentos; costumbres; biografia d'Asturianos ilustres; t. I (bon). — *G. Grazzini.* Le condizioni di Pisa alla fine del XVI° e sul principio del XVII° secolo, sotto il gran ducato di Ferdinando I de Medici (bon). — *Sir H. Johnston.* A history of the colonization of Africa by alien races (très intéressant). — *F. Reyssié.* Le cardinal de Bouillon, 1643-1715 (attachante étude sur une des victimes du despotisme de Louis XIV). = Novembre. *Debidour.* Histoire des rapports de l'Église et de l'État en France de 1789 à 1870 (ce gros livre n'est qu'un long pamphlet plein d'erreurs historiques, de déductions fausses et de parti

pris). — *P. Baudin* et *R. Cadières*. Les grandes journées populaires; histoire illustrée des révolutions (ouvrage pour le grand public, qui vise à l'impartialité, bien qu'écrit dans un esprit hostile à l'ancien régime, intéressant). — *R. Koser*. Correspondance inédite de Frédéric le Grand avec le maréchal de Grumbkow et le président de Maupertuis. — *Duhoux d'Argicourt*. Alphabet et figures de tous les termes du blason (très bon précis).

9. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1899, n° 41. — *P. Geyer*. Itinera hierosolymitana saecul. III-VIII (excellente édition). — *P. Ssymank*. Ludwig XIV in seinen eigenen Schriften und im Spiegel der zeitverwandten Dichtung (sans portée). — *E. Jovy*. Spicilège de Vitry (recueil de documents, inédits pour la plupart, et relatifs à Vitry-le-François, à Vitry-en-Perthois et à l'arrondissement de Vitry). = N° 44. *G. Steinhausen*. Deutsche Privatbriefe des Mittelalters (recueil fort intéressant, édité avec une préparation philologique insuffisante). — *Abbé Paquier*. L'Université de Paris et l'humanisme au début du XVIe siècle. Jérôme Aléandre (très intéressant; beaucoup de nouveau). — *L. Lecestre*. Mémoires du chevalier de Quincy (fort curieux). — *Eug. Ritter*. Notes sur Madame de Staël, ses ancêtres et sa famille, sa vie et sa correspondance (beaucoup de petits faits inédits). — *E. Guillon*. Nos écrivains militaires; études de littérature et d'histoire militaire (agréable et utile). — *Comte Wrangel*. Les maisons souveraines de l'Europe; recueil de portraits avec notices généalogiques. = N° 45. *A.* et *M. Croiset*. Histoire de la littérature grecque; t. V (volume qui clôt dignement une œuvre magistrale). — *G. Salles*. L'institution des Consulats (bon). — *Eb. Gothein*. J.-G. Schlosser als Badischer Beamter (bonne monographie sur le beau-frère de Gœthe). — *H. Welschinger*. La mission secrète de Mirabeau à Berlin, 1786-1787 (réimprime, d'après les originaux, la correspondance que Mirabeau envoya de Berlin à Versailles et que Mirabeau lui-même publia sous le titre de : *Histoire secrète de la cour de Berlin;* travail utile, mais exécuté avec peu de soin). — *Al. Tuetey*. Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française; t. IV : Assemblée législative, première partie (important, surtout pour la journée du 10 août, dont il devient maintenant possible d'écrire l'histoire vraie). — *Chassin* et *Hennet*. Les volontaires nationaux pendant la Révolution; t. I : Historique militaire et états de service des huit premiers bataillons de Paris, levés en 1791 et en 1792 (contient une masse énorme de faits puisés aux meilleures sources et bien distribués). — *E. de Villiers du Terrage*. Journal et souvenirs sur l'expédition d'Égypte, 1798-1801, mis en ordre et publiés par le *baron Marc de Villiers du Terrage* (très intéressant). — *A. Lombroso*. Correspondance de Murat, 1791-1809 (recueil important, surtout pour les événements d'Espagne). — *Saski*. Campagne de 1809 en Allemagne et en Autriche; t. I (important recueil de documents). — Campagnes de Russie et de Saxe, 1812-1813. Souvenirs d'un ex-commandant de grenadiers de la vieille garde; fragment des Mémoires iné-

dits du lieutenant général *J.-J. Vionnet de Maringoné*, avec préface de *Rod. Vagnair* (intéressant, parfois même dramatique). — *Romberg* et *Malet*. Louis XVIII et les Cent-Jours à Gand (recueil de documents tirés des archives du duc de Blacas et des archives impériales de Vienne). — *A. Martinien*. Tableaux par corps et par batailles des officiers tués et blessés pendant les guerres de l'empire, 1805-1815 (immense répertoire qui contient près de 60,000 noms). — *P. Despiques*. Soldats de Lorraine (ouvrage attrayant et de bonne vulgarisation). — *L. Geiger*. Aus Alt-Weimar (publie beaucoup de lettres relatives à la vie politique et intellectuelle de Weimar depuis le commencement de ce siècle jusqu'à la mort de Gœthe). — *E. Carton de Wiart*. Les grandes compagnies coloniales anglaises du XIXe s. (bonne étude sur les compagnies à charte fondées dans ces vingt dernières années par des capitalistes anglais plutôt dans un intérêt national que comme placement d'argent). = N° 46. Œuvres complètes de Christian Huyghens; t. VIII : Correspondance, 1676-1684. = N° 47. *E. Renan*. Études sur la politique religieuse du règne de Philippe le Bel (les trois études réimprimées dans ce volume sont aujourd'hui arriérées quant au fond). — *A. Loquin*. Le prisonnier masqué de la Bastille (sans valeur; pour M. Loquin, c'est Molière qui a été l'homme au Masque de fer). — *A. Montier*. Robert Lindet (excellente biographie). — *Ed. Rott*. Perrochel et Masséna; l'occupation française en Helvétie, 1798-1799 (excellent de tous points). — *Grasilier* et *Savine*. Quinze ans de haute police sous le Consulat et l'Empire, par P.-M. Desmarest (bonne édition). = N° 48. *Ad. Bauer*. Die Forschungen zur griechischen Geschichte, 1888-98 (résumé très complet. L'auteur publie en ce moment, dans la *Revue historique*, la substance de cette étude bibliographique). — *A. Lods*. L'Édit de Nantes devant le Parlement de Paris (bon). — *L. Campi*. La contre-révolution de 1799 ou les aventures merveilleuses de quatre Corses dans le royaume de Naples (très intéressant). — *Hollender*. Le siège de Phalsbourg en 1870 (bon). = N° 49. *G. de Sanctis*. Storia della repubblica ateniense, dalle origini alle riforme di Clistene (ouvrage très consciencieux et tout à fait au courant, sans être original). — *E. Petersen*. Trajans Dakische Kriege nach dem Sæulenrelief; I (intéressante critique de l'ouvrage de Cichorius). — *C. Weichardt*. Pompéi avant sa destruction; trad. en français par *A. Duchesne* (texte insignifiant, agréable pour un touriste, inutile pour un érudit). — *Duc de Broglie*. Saint Ambroise (bon; certains faits, tels que la fameuse scène d'Ambroise arrêtant l'empereur à la porte de la basilique, sont controuvés). — *Eug. de Faye*. Clément d'Alexandrie; étude sur les rapports du christianisme et de la philosophie grecque au IIe siècle (excellent). — *A. Coutaud*. La pédagogie de Rabelais (excellent). — *P. Gachon*. Quelques préliminaires de la Révocation de l'Édit de Nantes en Languedoc, 1661-1685 (ouvrage richement documenté, écrit avec une modération et un calme très méritoires). — *Général H. Bonnal*. Frœschwiller (remarquable).

10. — L'Ami des monuments et des arts. Vol. XIII, n° 73. — Le R. P. DE LA CROIX. Trouvaille d'une villa romaine, d'un nymphée de la basilique Saint-Martin et de l'habitation de saint Maur à Glanfeuil (avec plusieurs plans et vues). — Établissement d'un plan du Paris gallo-romain; acquisition des documents de M. Vacquer (en même temps que le conseil municipal faisait l'acquisition de ces importants documents, il désignait M. Hochereau pour dresser le plan du Paris gallo-romain au millième).

11. — Annales de géographie. 1899, 15 nov. — G. BIGOURDAN. La carte de France, d'après l'ouvrage du colonel Berthaut (historique de la carte de Cassini et de celle de l'état-major, de 1750 à 1898).

12. — Annales des sciences politiques. 1899, sept. — E. BOUTMY. L'empire britannique (origine, importance et but de l'impérialisme). = Novembre. O. FESTY. Le développement politique au Canada. — G. ALIX. Les origines du système administratif français; fin.

13. — Bulletin de littérature ecclésiastique publié par l'Institut catholique de Toulouse. 1899, juillet-octobre. — V. DELAU. Monastères palestiniens du ve siècle; suite en novembre (le Castellium de Saint-Sabas).

14. — Journal des sciences militaires. 1899, octobre. — A. G. Comment quitter Metz en 1870? — Arthur CHUQUET. Huningue en 1814. = Novembre. Général GALLIENI. Trois colonnes au Tonkin, 1894-1895; suite (opérations dans le Yen-Thé (octobre-décembre 1895). — Général GRISOT. Maximes napoléoniennes. Répertoire militaire. — Arthur CHUQUET. La prise de Blamont et du Landskron à la fin de 1813.

15. — Revue militaire. 1899, octobre. Archives historiques. — Les débuts de la campagne de 1792 à l'armée du Nord. — La guerre de 1870-1871. — Historique du 2e corps d'armée. = Novembre. Campagne de l'armée de réserve en 1800 (plan de la ville et du château de Bard. Carte de la vallée d'Aoste).

16. — Revue des Études anciennes (Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux). Tome I, n° 4. — P. PERDRIZET. Sostrate de Cnide, architecte du Phare. — A. FONTRIER. Notes sur la géographie ancienne de l'Ionie; suite : Sossandra-Monœkos. — P. PERDRIZET. Dédicace arcadienne antique. — C. JULLIAN. Lucain historien; les préliminaires du siège de Marseille (montre comment on peut prouver que Tite-Live est la source principale à laquelle Lucain a puisé). — E. HUEBNER. Nouvelle inscription métrique, du VIIIe siècle, trouvée à Oviedo.

17. — Revue des lettres françaises et étrangères (Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux). Tome I, n° 4. — Ch. JORET. Madame de Staël et la cour littéraire de Weimar.

18. — Romania. Tome XIX, 1890. — G. PARIS. Henri de Valenciennes (l'histoire de l'empereur Henri, qui fait suite à la chronique de

Villehardouin, avait d'abord été écrite en vers; l'adaptation en prose, que nous connaissons seule aujourd'hui, est un remaniement abrégé de l'œuvre originale). — Id. Philippe de Novare (l'auteur du *Livre de forme de plait* tirait son nom de la ville de Novare dans le comté de Blandrate, en Italie). — A. Piaget. Oton de Granson et ses poésies (biographie du poète qui, en sa qualité de seigneur de Granson, a fait bonne figure dans l'histoire des guerres des Anglais en France dans le dernier quart du xive siècle; il mourut en 1397). — F. Lot. Guillaume de Montreuil (G. Paris s'est trompé dans le rôle historique qu'il a fait jouer à Guillaume de Ponthieu ou de Montreuil; son existence est fort hypothétique). — Id. Geoffroi Grisegonelle dans l'épopée. — G. Paris. La chanson d'Antioche provençale et la Gran Conquista de Ultramar; suite au tome XXII. — F. Lot. Gormont et Hasting (cite deux textes d'où l'on peut conclure à l'identité de ces deux personnages). = Tome XX, 1891. A. Piaget. La cour amoureuse dite de Charles VI (publie la liste des membres de cette cour, qui fut fondée en 1401; mais cette liste est plus récente de quelques années, sans doute en 1416). = Tome XXI, 1892. P. Meyer. Ballade contre les Anglais, 1429 (Jeanne d'Arc y est nommée). — Pio Rajna. A quelle cause devons-nous la conservation textuelle des serments de Strasbourg? (surtout à ce fait que le récit de Nithard est tout à fait contemporain de l'événement). — G. Raynaud. La châtelaine de Vergi (l'héroïne du roman est Laure de Lorraine; le duc visé par le poète est Hugues IV de Bourgogne, mort en 1272; la duchesse est Béatrice de Champagne, seconde femme de Hugues IV. Le poème a été composé entre 1282 et 1288). — P. Toynbee. Christine de Pisan et sir John Maundeville (dans son *Livre du chemin de long estude*, Christine a utilisé les voyages de Maundeville). — A. Longnon. Nouvelles recherches sur Villon. — A. Thomas. Jean Castel (détails biographiques sur ce personnage, qui fut un rimeur récompensé par Charles VII et qui mourut abbé de Saint-Maur-des-Fossés en 1476). — Fr. Novati. Le livre de raisons de B. Boysset, d'après le ms. des Trinitaires d'Arles actuellement conservé à Gênes. — P. Meyer. Les mss. de Bertran Boysset (deux de ces mss. contiennent une chronique de 1372 à 1414); suite au t. XXII. = T. XXII, 1893. E. Caix de Pierlas. Mémoire en provençal présenté en 1398 au comte de Savoie par les Grimaldi de Bueil. — A. Piaget. Jean de Garencières (biographie de ce personnage, qui joua un certain rôle militaire pendant le règne de Charles VI; ses poésies, qui ressemblent beaucoup à celles d'Oton de Granson). — A. Thomas. La déclinaison féminine des noms de rivières. = Tome XXIII, 1894. F. Delaborde. Joinville et le conseil tenu à Acre en 1250 (critique du texte de Joinville, qui a pu commettre des confusions, mais dont le récit au fond est digne de foi). — A. Piaget. L'épitaphe d'Alain Chartier. — Paul Meyer. Les mss. des sermons français de Maurice de Sully. — F. Lot. A propos de Nennius (voy. *Rev. hist.*, LIV, 125). — G. Paris. La composition du livre de Joinville sur saint Louis (fragment de la notice qui a

paru depuis dans le tome XXXII de l'*Histoire littéraire de la France*). — A. Jeanroy. Le théâtre méridional au xve s. — Annie Reese-Pugh. Le *Jugement du roy de Behaigne* de Guillaume de Machaut, et le *Dict de Poissy* de Christine de Pisan (Christine a fait des emprunts considérables au poème de Machaut). = Tome XXIV, 1895. Jusserand. Les contes à rire et la vie des recluses au xiie s., d'après Aelred, abbé de Rievaulx. — P. Meyer et N. Valois. Poème et quatrains sur le grand schisme, 1381. — F. Lot. Celtica (à noter le n° 6 : Melvas, roi des morts, et l'île de verre, qui se rapporte aux origines fabuleuses de Glastonbury). — Id. Études sur la provenance du cycle arthurien (le sens du mot *breton* au xiie s.; de la provenance des lais dits bretons). — P. Meyer. *C* et *G* suivis d'*A* en provençal; étude de géographie linguistique (avec une carte). — F. Bonnardot. A qui Jacques de Longuyon a-t-il dédié le poème des « Vœux du Paon? » (à Thiebaut, fils du comte Thiebaut de Bar; il fut évêque de Liège de nov. 1303 au 29 mai 1312). = Tome XXV. F. Lot. Études sur la provenance du cycle arthurien; suite. — Cais de Pierlas. Chronique niçoise de Jean Badat, 1516-1567 (texte annoté). — Antoine Thomas. La date de la mort de Nicolas de Clamanges (en 1437). — Camille Jullian. La tombe de Roland à Blaye. — J. Camus. Notice d'une traduction française de Végèce faite en 1380. — P. Meyer. Les anciens traducteurs français de Végèce et en particulier Jean de Vignai. = Tome XXVI, 1896. Ph. Lauer. Louis IV d'Outre-mer et le fragment d'*Isembart et Gormont* (montre quels éléments historiques sont entrés dans la composition de ce fragment épique). — G. Paris. Le roman de Richard Cœur-de-Lion (ce roman n'a rien emprunté aux chroniques latines que nous connaissons sur l'époque de Richard; il n'a pas été davantage compilé à l'aide de l'*Itinerarium;* mais il contient un certain nombre de traits qui ne se rencontrent ni dans l'*Itinerarium* ni dans le poème d'Amboise et qui proviennent sans doute d'une tradition orale indépendante de tous les documents écrits). — A. Jeanroy. Les chansons de Philippe de Beaumanoir. = Tome XXVII, 1898. F. Lot. Gormont et Isembart. Recherches sur les fondements historiques de cette épopée (cette épopée a pour fondement historique la bataille de Saucourt de 881, et le roi Louis doit être cherché dans Louis III de préférence à Louis IV; Gormont représente la fusion de deux personnages historiques : les vikings Vurm et Guthorm. Isembart ne peut être identifié; ce doit être un obscur seigneur du Ponthieu de la fin du ixe siècle qui, à l'exemple de beaucoup d'autres, apostasia et se joignit aux Normands. Le poème a été composé en Ponthieu entre 1060 et 1070). — A. Mussafia. Notes critiques sur l'*Estoire de la guerre sainte* d'Ambroise. — F. Lot. Nouvelles études sur la provenance du cycle arthurien; I : Glastonbury et Avalon (étude critique sur le récit de Guillaume de Malmesbury et sur la *Vita Gildae*). = Tome XXVIII, 1899. F. Lot. La patrie des « lais bretons. » — P. Meyer. Sermons français de Maurice de Sully. — E. Teichmann. Sur la consécration de

la cathédrale d'Aix-la-Chapelle par le pape Léon III (le fait de cette consécration est fort probable; mais il n'y a aucune preuve qu'il ait été accompagné d'un « indictum » ni de grandes indulgences accordées par le pape). — F. Lot. Nouvelles études sur la provenance du cycle arthurien; suite : Guillaume de Rennes, auteur des « Gesta regum Britanniae; » la table et la chaire d'Arthur en Cornwall, etc.

19. — Études publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus. 1899, 5 novembre. — J. Brucker. Le livre de l' « Imitation, » à propos de publications nouvelles. = 20 nov. L. Boutié. Le peuple français; esquisse ethnographique et physiologique; fin le 5 déc. = 5 déc. G. Longhaye. Joseph de Maistre.

20. — Revue des Deux-Mondes. 1899, 1er août. — E. Varagnac. Un homme d'état espagnol. Emilio Castelar. 1er article : les années de jeunesse; suite le 15 août : la république en 1873; le 1er sept. : présidence d'Em. Castelar; un rôle politique sous la monarchie. = 15 août. A. de Ganniers. Le duc de Lauzun et la première campagne de la Révolution (le véritable auteur du plan de campagne de 1792 est, non pas Dumouriez, mais le duc de Lauzun, devenu, depuis 1783, le duc de Biron et, depuis 1790, le général Biron tout court). = 15 sept. Étienne Lamy. La France du Levant. 6e article; les chances d'avenir. — Léon Séché. Un normalien sous la Restauration, Charles Loyson. = 1er oct. Alfred Fouillée. Le peuple espagnol. — Arvède Barine. La Grande Mademoiselle; 2e article : la transformation des mœurs; naissance de la vie de salon. — Un document sur l'histoire de la Révolution. Les prisons du marquis de Castellane. = 15 oct. Ernest Daudet. L'ambassade du duc Decazes, 1820-1821; 1er article : après la chute (utilise la correspondance du roi avec son ancien ministre et ami, avec son « cher fils, » qui, après l'attentat de Louvel, avait été nommé ambassadeur à Londres); suite le 15 nov. (anecdotes sur la vie de cour à Londres; détails sur le procès de la reine, etc. C'est l'histoire intime de l'ambassade, non l'histoire diplomatique). = 15 nov. Verner de Heindenstam. Pour le roi! Deux épisodes du règne de Charles XII (quelques scènes traduites d'un roman suédois, *Carolinerna*). = 1er déc. Duc de Broglie. Le dernier bienfait de la monarchie : la neutralité de la Belgique; 1er article : le royaume des Pays-Bas, la révolution belge. — Alfred Fouillée. Races latines.

21. — La Revue de Paris. 1899, 15 oct. — J. Charles-Roux. Le canal de Suez; 2e art. (l'état actuel, l'avenir); fin le 1er nov. (l'œuvre sociale, l'œuvre financière). — Lieutenant X. Aux Philippines; le siège de Manille (souvenirs personnels); fin le 15 nov. — G. Monod. Le comte d'Argout : M. de Semonville et M. de Talleyrand (parallèle entre ces deux personnages écrit par M. d'Argout après la mort de M. de Semonville). = 1er nov. L'Angleterre et le Transvaal. — G. Monval. La décadence de la comédie française en 1717. = 15 nov. O. Depont, I. Talayrach d'Eckardt. Panislamisme et Propagande islamique.

— A. Mathiez. Le prince Louis-Napoléon à Strasbourg (récit détaillé et en partie nouveau de l'échauffourée de 1836). = 1er déc. Paul Robiquet. Kléber officier autrichien (Kléber naquit à Strasbourg le 9 mars 1753. Admis à l'École militaire de Munich, il fut attiré à Vienne par le général de Kaunitz; il entra dans son régiment en 1777 et prit part à la guerre de Bohême en 1779 en qualité de sous-lieutenant. Après cette guerre, où l'on ne se battit pas, il fut envoyé en garnison à Luxembourg; mais la vie de garnison lui déplaisait, et, d'ailleurs, comme il était roturier, il n'avait aucune chance d'avenir. Il prit en 1783 un congé qui devint définitif en 1785. De son roman étant à Vienne : a-t-il été l'ami très intime de Marie-Thérèse?).

22. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances de l'année 1899, 4e série, t. XXVII. Bulletin de juillet-août. — S. Reinach. Rapport fait au nom de la Commission des antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours de l'année 1899. — A. Guesnon. Le registre de la confrérie des jongleurs et des bourgeois d'Arras; note sur le ms. fr. 8541 de la Bibliothèque nationale. — J.-B. Chabot. La chronique de Michel le Syrien (cette chronique ne nous était connue jusqu'ici que par un abrégé arménien traduit par V. Langlois. L'auteur a retrouvé le ms. original dans la bibliothèque de l'église jacobite d'Orfa, l'ancienne Édesse. Il va des origines à l'année 1193; quelques feuillets qui manquent à la fin contenaient les années 1193-1196. Quant à l'auteur, il fut patriarche de l'église jacobite d'Antioche de 1166 à 1199). — H. Thédenat. Notice sur la vie et les travaux du baron A. de Ruble. — Clermont-Ganneau. Les inscriptions néo-puniques de Maktar.

23. — Académie des sciences morales et politiques. *Séances et travaux.* Compte-rendu. 1899, nov. — E. Glasson. L'évolution de la propriété foncière en France pendant la période monarchique. — R. Dareste. L'évolution économique de l'Europe (d'après le t. I du grand ouvrage de M. Max. Kovalevsky).

24. — Société nationale des Antiquaires de France. 1899. Séance du 15 nov. — M. Héron de Villefosse communique, au nom du Dr Carton, les photographies de plusieurs fragments de sculptures provenant du sanctuaire de Mithra à Philippeville. — M. Maurice Prou lit un mémoire sur divers renseignements historiques fournis par Lactance et confirmés par des inscriptions monétaires. — M. Vauvillé présente à la Société diverses antiquités romaines et mérovingiennes trouvées récemment à Soissons. = 22 nov. M. Eugène Muntz communique une vue cavalière de Rome du xive siècle représentant les principaux édifices antiques et parle de l'influence de Pétrarque sur l'étude des monuments romains. — M. l'abbé Bouillet communique des inscriptions découvertes par un Père Blanc au fort Mac-Mahon, près Ouargla. — M. Tardif rectifie une identification faite par lui dans une charte de Marmoutiers relative aux environs de Poissy et non de Sennecey (voy. plus haut l'analyse de la *Bibliothèque de l'École des chartes*).

25. — Société de l'Histoire du protestantisme français. Bulletin historique et littéraire. 1899, n° 10. — P. Fonbrune-Berbinau. Le duc de la Force, l'abbé de Caumont et Madame de Vivant, 1686-1699 (le duc de la Force et l'abbé de Caumont, appelé aussi marquis de Castelnau, sont les deux fils aînés du duc Jacques-Nompar de la Force, qui abjura du bout des lèvres après la Révocation; élevés par les Jésuites, ils furent étroitement surveillés pour éviter qu'ils ne retombassent sous l'influence de leurs parents. Madame Vivant était la tante du duc Jacques-Nompar; elle abjura, elle aussi, mais il lui fut interdit de quitter Paris; dans une grave maladie qu'elle fit en 1699, elle refusa de recevoir les sacrements, et on lui fit son procès. Elle avait quatre-vingt-sept ans). — H. Gelin. A propos du décès de Constant d'Aubigné, 1647. Ch. Bost. Pendant la révocation; deux lettres inédites, dont l'une de Claude Brousson, 22 oct. 1685. — A. Falguière et F. Teissier. Fugitifs du Vigan et de Sumène, 1686-1687. = N° 11. Louis Bastide. Les temples de l'Église réformée d'Orléans, 1561-1685. — N. Weiss. Une semaine de la chambre ardente du Parlement de Paris sous Henri II. Minutes de vingt arrêts criminels rendus, du 1er au 8 octobre 1549, par Pierre Lizet et François de Saint-André. — Les fugitifs de Calvisson en 1691. — F. Teissier. Diocèse d'Alais; fugitifs en 1699. — Id. Lettres de pasteurs : Quissac, Gard, 1562-1685, et Sauve, 1742-1792.

26. — Annales de Bretagne. 1899, nov. — E. Dupont. La condition des paysans dans la sénéchaussée de Rennes et leurs vœux à la veille de la Révolution, d'après les cahiers des paroisses, 1789. — F. Lot. Date de l'exode des corps saints hors de Bretagne (l'auteur de la *Translatio sancti Maglorii* n'est pas un contemporain; il a confondu en une seule deux émigrations de clercs bretons et normands, l'une de 920-925 : les saints Samson, Guénaud, Lunaire, Senier, Pair, Scubilion; l'autre des environs de 960 : saint Magloire). — G. Vallée et P. Parfouru. Brief discours de la Vie de Madame Claude du Chastel par son mari, Charles Gouyon, baron de la Moussaye, 1553-1587; suite. — Ch. Bellier-Dumaine. L'administration du duché de Bretagne sous le règne de Jean V, 1399-1442; suite. = A part : la très ancienne coutume de Bretagne, publiée par M. Planiol; suite.

27. — Annales de l'Est. 1899, oct. — A. Collignon. Note sur les monuments, l'iconographie et les légendes de la bataille de Nancy, 1477. — P. Boyé. Les travaux publics et le régime des corvées en Lorraine au xviiie s.; fin. — A. Bergerot. L'organisation et le régime intérieur du chapitre de Remiremont, du xiiie au xviiie s.; 1er art. (il n'est question ici que du chapitre séculier et féodal). = Bibliographie : *J. von Schlumberger*. Seraphin Dietler's Chronik des Klosters Schœnensteinbach. Die Gebweiler Chronik des Dominikaner Fr. S. Dietler (publie deux textes curieux du dominicain Dietler, qui écrivit dans les premières années du xviiie s.; la chronique de Guebwiller en particulier contient des renseignements inédits sur la guerre de Cent ans). — *G.-C. Knod*. Die alten Matrikeln der Universitæt Strassburg, 1621-1793.

28. — Annales du Midi. 1899, oct. — V. Crescini. Rambaut de Vaqueiras et le marquis Boniface de Montferrat. Nouvelles observations. — V. Mortet. Notes historiques et archéologiques sur la cathédrale de Narbonne; fin. — G. Doublet. Visites pastorales de Godeau dans le diocèse de Vence; fin. — Fr. Funck-Brentano. Les « Placiers » dans les villes du Midi au moyen âge (ne sont pas, comme l'a dit P. Dognon, les notables bourgeois ayant maison sur la place de la ville; ce sont des placiers au sens moderne du mot, des spéculateurs. P. Dognon répond qu'à Nîmes et à Narbonne, les textes, nombreux et concordants, ne permettent pas cette explication. Juste peut-être pour certaines villes d'Italie et de Flandre, elle est fausse pour certaines villes bien déterminées du Midi). — F. Pasquier. Testament de Pierre de Galard, seigneur d'Aubiac en Bruilhois, 1281 (texte en langue vulgaire). — A. Thomas. Sur une inscription romane de Narbonne. = Comptes-rendus : *J. de Jaurgain*. La Vasconie (art. à noter de R. Poupardin). — *R. Sternfeld*. Ludwigs des heiligen Kreuzzug nach Tunis 1270 und die Politik Karls I von Sizilien (important). — *Sagnac*. La législation civile de la Révolution française, 1789-1804 (remarquable, surtout en ce qui concerne la propriété foncière, les biens ecclésiastiques et les biens nationaux; des erreurs sur l'organisation de la famille dans le Midi).

29. — La Province du Maine. 1899, août. — Amb. Ledru. Le Maine sous le règne de Jean le Bon, 1350-1364; suite en sept.-oct. et nov. — L. Froger. La seigneurie de Broussin à Fay; fin en sept. = Sept. R. de Linière. Pierre Trouillart, sieur de Montferré. — J. Chavanon. Comptes du collège du Mans à Paris, 1585-1588; suite. = Oct. Amb. Ledru. L'histoire de l'Église d'après Léon XIII. — Bertrand de Broussillon. Le décès de l'évêque Michel de Brèche, 13 juin 1367. = Nov. Amb. Ledru. La recluse Ermecin et les recluses du Mans au XIIe siècle. — L. Froger. Notes d'un curé de Spay sur sa paroisse, 1762-1772. — J. Chavanon. Deux chartes des archives du Pas-de-Calais concernant l'abbaye de Lonlay, Niort et Sept-Forges, 1269, 1287.

30. — Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses. 1898, 1er trim. — Rouget-Marseille. Le Havre-de-Grâce. Un souvenir de l'an II de la première République (publie en fac-similé deux passeports délivrés en la « Maison commune du Havre-Marat, » ans II et III). — A. Houdry. Provins. — Alph. Martin. Le communisme et sa disparition dans la région du Havre (histoire des communaux à Ingouville et à Graville, avec deux cartes). = 2^e trim. Abbé Dubois. Récits hagiographiques des temps mérovingiens (suite : histoire, à couleur un peu romanesque, d'Audoenus ou saint Ouen). = 3^e trim. Robert Leroi, Michelet. = 1899, 1er trim. Dr J. Roger. Broussais. — Robert Leroi. A propos de la princesse de Clèves de Madame de la Fayette. Étude sur la société française au XVIIe s.

31. — Revue archéologique, historique et scientifique du Berry. 1899, n°s 8. — Charon. Notes architectoniques, historiques et

archéologiques sur l'église de Saint-Marcel; suite aux nos 9-10. = Nos 9-10. Notice historique, statistique, chronique sur la ville d'Argenton, les ruines de son château, événements, etc., recueillis par J.-B. Auclair des Cottes, ex-constituant, maire d'Argenton, 1801-1814.

32. — Revue d'Auvergne. 1899, sept.-oct. — A. V. Poésies latines composées à l'école de Brioude au xe s.

33. — Revue de l'Agenais. 1899, sept.-oct. — Comte de Dienne. Bibliographie des hommages rendus à la mémoire de Ph. Tamizey de Larroque. — Ph. Lauzun. Itinéraire raisonné de Marguerite de Valois en Gascogne, 1578-1586; suite. — F. M. Le marquisat de Ferrières, Lot, et ses seigneurs; suite (itinéraire et dépenses d'un voyage de Perpignan à Paris en 1719; installation à Paris et dépenses domestiques en 1720-1722). — Tholin. Les méfaits de frère Hugues de Bonnefoy, de la commanderie de Sauvagnas (et d'une erreur judiciaire qui coûta la vie à un innocent, 1341). — H. D. Acte concernant le prieuré de Monsempron, 1713. — Deux lettres inédites du roi de Navarre, Henri IV, 10 mars et 21 novembre 1580.

34. — Revue de Champagne et de Brie. 1899, févr. — H. Jadart. Souvenirs de collège, 1857-1865. — A. Roserot. Répertoire historique de la Haute-Marne. 2e partie : Catalogue des actes; suite. = Mars. A. Prévost. Notice historique sur Reuilly-Sacey. 1re partie : Description du territoire. — P. Chauvet. Les Rochetaillée, du Petit-Mesnil, Aube. — H. Jadart. Les anciens registres paroissiaux de Sévigny-Waleppe, Ardennes, 1608-1792 (dépouillement chronologique au point de vue de l'histoire locale et de la généalogie des familles notables).

35. — Revue de Gascogne. 1899, nov. — C. Douais. Différends de Messieurs de Galard et de la commune de Terraube (publie plusieurs actes des xvie et xviie s.). — J. de Carsalade du Pont. Les places fortes de la Gascogne en 1626-1627. fin. = Déc. J. Gardère. Histoire religieuse de Condom pendant la Révolution; suite. — Marquis de Luppé. Fondation d'un couvent de Clarisses à Nogaro, 1680. — J. de Carsalade du Pont. Lettre de Bérenger de Sos à Jean II, roi d'Aragon, 1469. — Pagel. Bataille dans la cathédrale de Tarbes entre l'évêque, Salvat II d'Iharse, et son chapitre, 1604.

36. — Revue de Saintonge et d'Aunis. 1899, 1er sept. — L. Audiat. Une paroisse de l'ancienne Saintonge (Montboyer). — Id. L'instruction primaire en Saintonge avant 1789. — Id. Les conventionnels Borie et Roux-Fazillac. = 1er nov. Saint-Vincent de Saintes était-il de Saintes? (l'abbé Degert vient de prouver que non dans le Bulletin de la Société de Borda, 1899). — Paul d'Estrée. Une épouse abandonnée : la marquise de Schomberg, 1667 (publie un placet de la marquise au roi et le contrat de son mariage avec le marquis). — P. de Lacroix. Les fêtes et réjouissances publiques à Cognac, 1784-1800.

37. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne. Bulletin archéologique et historique. 1899, 2e trim. — Ed. Forestié. Baux de charpente de maison, 1344-1347. — Abbé Lévy. Extraits des archives vaticanes pour servir à l'histoire du diocèse de Montauban. Introduction.

38. — Travaux de l'Académie nationale de Reims. Année 1897-1898, tome I (Reims, Michaud, 1899). — Albert Lamy. Gerbert, conférence. — Dr O. Guelliot. Les musées d'antiquités et d'ethnographie scandinaves. — Comte de Marsy. Les droits de l'abbaye de Saint-Thierry, près de Reims, à Peteghem, en Flandre. — Louis Leger. Catherine II et l'évangéliaire slave de Reims, dit texte du sacre. — H. Paris. Les seigneurs du Moncel, près d'Avenay, Marne. = T. II. Henri Lacaille. Étude sur le collège de Reims à Paris, 1412-1764. — Alfred Lefort. Les Français à Luxembourg; notes d'histoire (Louis XIV et Vauban; Révolution française et Napoléon Ier; le traité de Londres en 1867; avec de nombreux plans).

---

39. — Historische Zeitschrift. Bd. XLVI, Heft 1. — W. Sickel. Les couronnements impériaux de Charlemagne à Bérenger (l'Empire créé par Charlemagne n'a pu constituer un État, il n'a été qu'une dignité; le droit royal l'a emporté sur le droit impérial; les relations de l'empereur et du pape ont été déterminées par les conditions spéciales de l'Église et de l'État en Occident, non d'après le droit byzantin, et le pape est devenu le dispensateur de la couronne impériale, sans que l'empire d'Occident pût devenir une théocratie). — S. Riezler. La sédition de Jean de Werth en 1647 (fin dans le fasc. 2. M. R. a repris, d'après les actes relatifs à la guerre de Trente ans conservés aux archives de Munich et encore mal connus, l'histoire de la sédition par laquelle Jean de Werth refusa d'accepter la trêve conclue par Maximilien Ier de Bavière avec la France et voulut entraîner ses troupes bavaroises à la défection. Jean de Werth se croyait tenu par son serment envers l'empereur Ferdinand plutôt que par celui prêté à l'électeur). — Meinecke. Documents relatifs à la théorie de l'hégémonie prussienne en Allemagne (rapport de Gruner à Hardenberg du 9 août 1815 où il expose le plan d'une association secrète en faveur de la Prusse; et lettre de Hardenberg du 14 sept. 1814 à Fr.-Aug. Ludw. v. Marwitz, un fougueux réactionnaire, où il préconise et prédit l'union de toute l'Allemagne sous le roi de Prusse). = Comptes-rendus : *Labriola*. Essai sur la conception matérialiste de l'histoire. — *Cicotti*. Il tramonto della schiavitù nel mondo antico. — *Rauschen*. Jahrbücher der christlichen Kirche unter dem K. Theodorius dem Grossen (corrige Baronius tout en le respectant). — *Ehrenberg*. Das Zeitalter der Fugger (Ier vol. : Die Goldmaechte des 16. Jahrh. IIe vol. : Die Weltbœrsen und Finanzkrisen des 16. Jahrh; très important). — *Haebler*. Geschichte der Fugger'schen Handlung in Spanien. — *Manns*. Gesch. der Grafschaft Hohenzollern

im 15. u. 16. Jahrh. — *Lau*. Entwicklung der kommunalen Verfassung u. Verwaltung der Stadt Kœln bis z. d. 1396 (excellent). — *Knipping*. Die Kœlner Stadtrechnungen des Mittelalters mit einer Darstellung der Finanzverwaltung; Bd. 1. — *Dœbner*. Hildesheimsche Stadtrechnungen; 2e vol. — Die Recesse u. andere Akten der Hansetage v. 1256-1430 (8e vol.). — *Kunze*. Hansisches Urkundenbuch (4e vol.). — *Beidtel*. Geschichte der œsterreichischen Staatsverwaltung, 1740-1848 (publié par *A. Huber*, 2 vol.). — *Bussemaker*. De Afscheiding der Waalsche gewesten von der General Unie; 2 vol. (très clair et neuf). = Heft 2. Glagau. Le général Lafayette et la chute de la monarchie (fin dans le 3e fasc.; son alliance avec les Lameth fut un résultat de la faiblesse; après avoir désarmé le roi, il crut le sauver en se jetant dans la réaction et en négociant avec l'Autriche. Il devait s'unir à la Gironde; c'est lui qui l'a jetée dans les bras de Robespierre). — Meinecke. Les pensées et souvenirs de Bismarck. = Comptes-rendus : *Delitzsch*. Die Entstehung des æltesten Schriftsystems oder der Ursprung des Keilschriftzeichen. — *Kluge*. Die Schrift der Mykenier (le critique, Tiele, approuve les vues de Delitzsch, qui voit dans les cunéiformes la combinaison voulue d'une cinquantaine de signes primitifs très simples; il rejette les hypothèses de M. Kluge). — *Priesack*. Die Reichspolitik des Erzbischofes Balduin v. Trier in den Jahren 1314-1328 (remarquable). — *Fromme*. Die Spanische Nation u. das Konstanzer Konzil. — *Naudé*. Die Getreidehandelspolitik der europæischen Staaten vom 13. bis z. 18. Jahrh. — *Pariset*. L'État et les églises en France sous Frédéric-Guillaume Ier (bon livre, mais le jugement d'ensemble sur Frédéric-Guillaume est trop sévère). — Trois biographies de Guillaume Ier par Oncken, H. v. Petersdorff et E. Marcks. — Moltke's militærische Korrespondenz, 1870-71; 4 vol. — *Palat*. Bibliographie générale de la guerre de 1870-71 (riche, mais mal disposé). — Rappoltsteiner Urkundenbuch, 759-1500, hrg. v. *G. Albrecht*; 5 vol. (bon, malgré des imperfections). — *P. Albert*. Gesch. d. Stadt Radolfzell am Bodensee. — *Beschorner*. Das sæchsische Amt Freiberg u. seine Verwaltung um die Mitte des 15. Jahrh. — *Oppermann*. Das sæchsisch Amt Wittenberg in Anfang des 16. Jahrh. (série d'études faites dans l'excellent séminaire de Lamprecht à Leipzig). — *Fürsen*. Geschichte des Kursæchsischen Salzwesens bis 1586 (id.). — *Hümmerich*. Vasco de Gama u. die Entdeckung des Seewegs nach Ostindien. = Heft 3. H. Oncken. Sebastien Frank comme historien (fine analyse du point de vue très personnel, très subjectif de ce polygraphe inépuisable, de ce protestant idéaliste et pessimiste dans ses travaux d'histoire universelle (*Geschichtsbibel*) et d'histoire ecclésiastique (*Ketzerchronik*). Weinkauff, Bischof, Hase, Hegler sont loin d'avoir épuisé le sujet. Frank a produit sans cesse de 1528 à 1542). = Comptes-rendus : A. Schmidt et Zeumer rendent compte des dernières publications des *Leges* dans les *Monumenta Germaniae*, la fin des *Capitularia regum Francorum*, p. p. Boretius et Krause, et les deux

premiers vol. des *Constitutiones et acta publica imperatorum et regum*, p. p. Weiland. — *Lehmann*. Das Langobardische Lehnrecht (publie la *Compilatio antiqua*, la Vulgate, les *Capitula extraordinaria* et des fragments relatifs au *Libri feudorum*. Ce n'est pas encore une édition complète). — *Röhricht*. Gesch. des Kœnigreichs Jerusalem, 1100-1291 (annales). — *Winkelmann*. Kaiser Friedrich II; t. II : 1228-1233 (œuvre posthume de l'excellent historien). — *Hagelstange*. Süddeutsches Bauernleben im Mittelalter (curieux). — *Eubel*. Hierarchia catholica medii aevi sive summorum pontificum, cardinalium, ecclesiarum antistitum series ab ann. 1198 u. ad ann. 1431 (corrige et complète Gams). — *Spahn*. J. Cochlaeus. — *P. Simson*. Westpreussens u. Danzigs Kampf gegen die polnischen Unionsbestrebungen i. d. letzten Jahren d. K. Sigismund August, 1568-1572. — Das Marienburger Tresslerbuch der Jahre 1399-1409, hrggb. v. *Dr Joachim*.

40. — Hermes. Bd. XXXIV (1899), Heft 4. — Ed. Schwartz. L'œuvre historique de Timée (reconstruit le plan de cet ouvrage d'après les citations qu'on en a faites; nie l'opinion d'après laquelle les livres isolés auraient été comptés différemment. « L'air intellectuel d'Athènes tombant politiquement en décadence et rêvant du passé a influé sur l'historien sicilien. Ce qui intéresse surtout le grand public en histoire, c'est toujours la biographie; aussi les portraits que Timée a tracés de Timoléon et d'Agathocle ne nous ont-ils été que trop bien conservés; d'autre part, les histoires qu'il a recueillies et qu'il étale avec complaisance sur les désordres de la vie sicilienne de son temps se sont évaporées et ont été oubliées »). — B. Niese. Pour servir à l'histoire de l'Arcadie (1° histoire de la ligue arcadienne, de 370 à 324 av. J.-C.; 2° à quelle époque fut fondée Mégalopolis? La date de 371-370 donnée par Pausanias est inexacte; elle ne peut être placée qu'après le printemps de 370. La seule exacte est fournie par Diodore : la colonisation de Mégalopolis eut lieu probablement en 367, après la victoire d'Archidamos; 3° le décret de la ligue arcadienne pour Phylarchos [cf. Dittenberger, *Sylloge*, I², n° 106]. L'inscription appartient à l'époque comprise entre la mort d'Archidamos et la tyrannie de Lydiadas, soit environ entre 255 et 245; 4° le décret arcadien pour Magnésie du Méandre [Dittenberger, *Syll.*, I², n° 258]. On ne peut faire sortir de cette inscription une résurrection de la ligue arcadienne vers 207-206). — B. Waszynski. De la condition juridique des esclaves de l'État à Athènes (suite de la dissertation publiée à Berlin en 1898, *De servis Atheniensium publicis*).

41. — Mittheilungen des k. deutschen archæologischen Instituts. Athenische Abtheilung. Bd. XXIV, Heft 1. — A. Koerte. Études sur l'Asie Mineure; suite (un tumulus de la Phrygie ancienne à Bosöjuk, anc. Lanumia. A une époque qu'on ne saurait déterminer même approximativement, des bandes thraces ont franchi l'Hellespont

et pris pied en Troade. Trois mille ans environ avant J.-C., de nouveaux essaims occupèrent le haut pays de l'Asie Mineure et fondèrent le royaume de Phrygie, qui conserva d'étroites relations avec leurs frères établis près de l'Hellespont). — O. Rubensohn. Pour servir à l'histoire d'Éleusis. — E. Ziebarth. Relation d'un voyage en Grèce au xve siècle (publie le *Cod. Ambros.*, C, 61, *inf.*, auquel Muratori a emprunté plusieurs des inscriptions de son *Thesaurus inscriptionum*). = Heft 2. A. Conze et C. Schuchardt. Les travaux exécutés à Pergame de 1886 à 1898 (exposent en 144 pages ce qui, à côté des œuvres littéraires, s'est produit depuis décembre 1886 pour la continuation des recherches à Pergame).

42. — Neue Jahrbücher für das classische Alterthum, Geschichte und deutsche Litteratur. Jahrg. II (1899), Heft 8. Août. — Hedinger. La patrie primitive des Germains (les Germains, et en général les Ariens, ne sont pas d'origine scandinave). — H. Hirt. Remarques critiques sur le précédent mémoire. — K. Strecker. Problèmes dans les recherches sur Waltharius; suite dans Heft 9 (le Waltharius est un poème librement imaginé par Ekkehard d'après une connaissance très générale de la légende. Il ne contient pas une peinture des temps héroïques; il est le produit de son temps). = Heft 9. Ernst Devrient. But et obligations de la généalogie moderne (à propos du livre d'O. Lorenz).

43. — Rheinisches Museum für Philologie. Neue Folge. Bd. LIV (1899), Heft 4. — W. Bannier. Le règlement pour la perception du tribut dans l'État athénien (estimation préalable, par les τάκται, des revenus à fournir par les confédérés. Là-dessus, la prytanie établit le chiffre du tribut que la Βουλή fixe aux Panathénées et que le δῆμος approuve sur les propositions de la βουλή. Les dates marquées au commencement des décrets que les inscriptions nous ont conservés se rapportent au jour de la délibération prise par la βουλή et non au jour de l'assemblée du peuple. Contre la décision du peuple, les confédérés pouvaient en appeler aux héliastes, dont la décision était définitive. Quand tous les appels étaient épuisés, on établissait une nouvelle liste pour la levée du tribut. Les percepteurs encaissaient le φόρος d'après ces rôles de contribution aux grandes dionysies; ils marquaient seulement les sommes réellement perçues; ils dressaient une liste des débiteurs qui était soumise au peuple. Les fonctionnaires chargés d'exercer les contraintes s'appelaient ἀργυρολόγοι; ceux-ci versaient aux percepteurs les contributions ainsi obtenues, et les percepteurs faisaient un rapport particulier au δῆμος. Les Athéniens considéraient le paiement du φόρος comme une contribution forcée et non volontaire). — L. Paul. L. Virginius Rufus (C. Julius Vindex a-t-il, comme le laisse à entendre Dion, en se soulevant en 68 après J.-C., voulu seulement délivrer le monde de Néron? S'est-il plus soucié du bonheur de Rome et de l'Em-

pire que de la Gaule? En réalité, la délivrance de l'Empire devait profiter à l'indépendance de la Gaule; le mouvement était « moitié national moitié romain. » Des mesures prises par Néron contre le soulèvement de Vindex. De Galba considéré comme prétendant au trône et associé de Vindex; c'est sous l'influence de Galba que Vindex, après sa mort, fut représenté sous la figure, non d'un révolté, mais d'un héros désintéressé de la liberté. La connivence de L. Virginius Rufus avec Vindex, dont parlent Dion et Plutarque, est une légende. Tacite n'en sait rien. Comment le puissant Virginius en vint-il à dédaigner l'Empire? Il était convaincu que, sans de nouvelles guerres civiles, il ne pourrait y parvenir. Le sénat et le peuple s'étaient déclarés pour Galba avant que Virginius eût été acclamé à plusieurs reprises par son armée; la résignation de Rufus reste néanmoins un acte magnanime de victoire sur soi-même. De la méfiance de Galba à l'égard de Virginius; nous n'avons aucune raison de mettre en doute le récit de Tacite, *Histor.*, I, 8. Le refus réitéré de l'Empire par Virginius à la mort d'Othon était plus hardi que l'acceptation l'eût été. De l'ouvrage historique de Cluvius Rufus mentionné par Pline, *Epist.*, IX, 19, 5. Dernières années et mort de Virginius. Pline, *Epist.*, II, 1, est pour Virginius Rufus un « monumentum aere perennius »).

44. — Archiv für Religionswissenschaft. Bd. II (1899), Heft 1-2. — O. Waser. Danaos et les Danaïdes. — L. Frobenius. De l'idée du monde chez les peuples primitifs. = Heft 3. Paul Sartori. Les monnaies des morts (expose les différentes raisons pour lesquelles on mettait des monnaies avec le mort dans le tombeau). — D.-G. Brinton. L'origine du nom Jahva (le mot hébreu *Yahva* et l'anglais *God* ont été à l'origine purement et simplement des expressions d'émotions religieuses). = Heft 4. C. Hahn. L'ancienne hiérarchie chez les Kevsoures, leurs chapelles et leurs coutumes religieuses (d'après des sources grousiennes et russes). — B. Kohlbach. Le mythe et le culte des anciens Hongrois.

45. — Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft. Bd. LIII, 1899, Heft 2. — Th. Nœldeke. La légende de saint Alexis (une vie de saint en éthiopien publiée par Budge dans un volume intitulé : *The Lady Meux manuscript*, n° 1, Londres, 1898, est une version de la légende de saint Alexis. Le texte éthiopien a été rédigé d'après un modèle arabe. Peut-être ce qu'on appelle le Sabti n'est-il qu'un traducteur mahométan de saint Alexis). — Sigmund Fraenkel. La chronique de Syrie (polémique contre Brooks). — E.-W. Brooks. Le canon chronologique de Jacques d'Édesse (maintient que Jacques d'Édesse est l'auteur de cet ouvrage contre les doutes soulevés par M. Nau dans le *Journal asiatique*, 1898; texte et traduction en anglais du ms. du Musée britannique, Add. mss. 14, 685).

46. — Zeitschrift für deutsches Alterthum und deutsche Lit-

teratur. Bd. XLIII (1899), Heft 3. — Justus Lunzer. Le premier départ de Dietrich de Bern (cherche à retrouver la rédaction originale de ce poème à l'aide de trois remaniements différents, 64 pages). — Edward Schroeder. Wuelpenwert et Wuelpensand (au sujet de la légende de Gudrun. L'emplacement de la bataille est nommé non d'après le nom de la louve, *Wælfin*, mais d'après celui de la petite outarde, numenius arquatus).

47. — Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft. Jahrg. XXV, Heft 3. — F. Hiemenz. Henri de Gagern et ses idées politiques fondamentales (art. de 55 pages. L'auteur raconte la part prise par Gagern aux efforts de l'Allemagne vers l'unité et le rôle qu'il joua dans l'État hessois; « s'il n'a pas atteint le but qu'il s'était proposé, cela ne porte aucun préjudice à la valeur intérieure de son activité nationale »).

48. — Nord und Süd. Bd. XC, Heft 270. Sept. 1899. — P. Koepke. Les inscriptions de l'Orkhon (traduction du danois. Ces très anciennes inscriptions turques, déchiffrées avec tant de sagacité par Thommen, fournissent un excellent contrôle des annales chinoises). = Heft 271. Octobre. R. Guenther. La révolution badoise de 1849 (étude militaire et politique d'après de nombreux documents).

49. — K. Sæchsische Gesellschaft der Wissenschaften. Abhandlungen der philologisch historischen Classe. Bd. XVIII (1899), n° V. — H. Gelzer. De l'origine des thèmes dans l'empire byzantin (134 pages. Éloge du mémoire de Ch. Diehl dans les *Études d'histoire du moyen âge dédiées à Gabriel Monod*. Gelzer fonde sa description non pas, comme les érudits l'ont fait jusqu'à lui, d'après la description des thèmes donnée par Constantin Porphyrogennète, mais sur des sources du VIIIe siècle, sur les œuvres d'Ibn Hordadbeh et de son successeur Kodama, auxquelles l'édition et la traduction de M. J. de Gœje nous permet maintenant de puiser. Le célèbre décret de Léon l'Isaurien, qui transforma les districts militaires en provinces civiles, est étudié de près dans ses préliminaires et dans ses conséquences. Tableaux détaillés pour l'organisation provinciale, de Justinien à Constantin VII Porphyrogennète).

50. — Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein. Heft 67 (1889). — H. Schrohe. Les manœuvres politiques de l'archevêque de Cologne Siegfried; contribution à l'histoire de l'empire sous les rois Rodolphe de Habsbourg et Rodolphe de Nassau; suite dans Heft 68. — Paul de Loe. Le Kalendarium de l'Université de Cologne. — Kaspar Keller. La littérature historique de la région du Rhin inférieur en 1897. = Heft 68. H.-V. Sauerland. Dieter de Nassau, archevêque de Trèves, et ses rapports avec la cour de Rome (cherche à corriger le jugement défavorable porté contre ce prélat sous l'influence de

Tritheim et du biographe de Baudoin de Luxembourg. La nomination de Dieter par le pape Boniface VIII, 1300, a été motivée par la politique générale et par la situation particulière de l'archevêché de Trèves. Excuse la condescendance qu'il montra d'abord pour le chapitre et la résolution qu'il prit d'abandonner d'importantes décisions du droit canonique. Dieter mourut le 22 novembre 1307. C'était un digne homme, mais plutôt fait pour vivre cloîtré que pour diriger de grandes affaires. 21 documents en appendice, tirés des archives soit du Vatican, soit de la ville de Cologne). — Arnold Steffens. Le déplacement de la collégiale de Stommeln à Nideggen et de Nideggen à Juliers (publie cinq chartes tirées des archives municipales de Dusseldorf). — G.-C. Knod. Étudiants des pays rhénans à Padoue, xvie et xviie siècle (d'après les annales de la marine allemande conservées aux archives de l'Université).

51. — Bericht über Bestand und Wirken des historischen Vereins zu Bamberg. N° 58, 1897. — Benedict-Maria Reichert et Heinrich Weber. Le pape Jean XXII et l'évêque Henri II de Sternberg (publient neuf documents tirés des archives du Vatican et importants pour l'histoire de la lutte de Louis de Bavière avec la papauté). — J.-N. Seefried. Les comtes de Bergtheim-Uelburg-Klamm (complète et corrige l'article donné dans le *Bericht* 54). — Ernest, baron von und zu Aufsess. Les anciennes familles libres sur le territoire de l'évêché de Bamberg; suite au n° 59. = N° 59, 1898. A. Kœberlin. Le *Liber proscriptorum* de Bamberg, 1414-1444.

52. — Forschungen zur Brandenburgischen und Preussischen Geschichte. Bd. XII, 1899. — G. Schmoller. Quatre lettres sur les idées économiques et sociales de Bismarck. — Georg Kuentzel. L'envoi du duc de Nivernais à la cour prussienne en 1755 (critique l'ouvrage de Heussel, *Friedrich's des Grossen Annæherung an England im J. 1755,* Giessen, 1897, et réfute le récit de Bernis dans ses Mémoires. La mission du duc de Nivernais ne fut en aucune façon une comédie; il fut envoyé à Berlin pour renouveler l'alliance avec Frédéric II. C'est le changement dans la situation politique qui le fit rappeler sans qu'il eût pu accomplir sa mission. Publie deux documents tirés des archives des Affaires étrangères, à Paris). — E. Friedlænder. Blücher et son départ de l'armée (cet épisode est raconté très exactement d'après les minutes mêmes du cabinet du roi). — Richard Leineweber. Morgenstern, biographe de Frédéric-Guillaume Ier (cet ancien fou de la cour était bien éloigné de vouloir faire l'apologie du roi. Beaucoup de remarques qu'il fait dans sa biographie doivent être prises dans un sens ironique. On y reconnaît bien, sans doute, le roi et sa cour, mais à travers les médisances d'un homme aigri). — Hans Prutz. Analectes pour servir à l'histoire du Grand Électeur (communique les résultats de ses recherches au ministère des Affaires étrangères à Paris pour la

période comprise entre les traités de Nimègue et de Ryswick; on y saisit les raisons du traité de Saint-Germain et le revirement complet qui s'opéra dans la politique du Grand Électeur). — Henri Borowski. Le journal du duc de Brunswick-Lunebourg (important pour l'histoire de la guerre de Sept ans). — G. Kuentzel. La première liaison entre la Prusse et l'Angleterre en 1755 (publie tout ce qui se trouve sur ce sujet dans les archives secrètes de l'État, à Berlin). = 2e Hælfte. Félix Priebatsch. La vie intellectuelle dans la Marche du Brandebourg à la fin du moyen âge (la Marche n'a pas produit alors d'esprits hors ligne, mais un certain nombre de spécialistes distingués qui ont exercé une influence utile en suivant les formes traditionnelles et en s'en tenant aux idées reçues). — O. Meinardus. Schwarzenberg et la guerre du Brandebourg dans les années 1638-1640 (réponse à un article de F. Meinecke, dans la *Histor. Zeitschrift*, sur les opinions de Meinardus concernant la « Légende du comte Schwarzenberg. » De la part prise par le Brandebourg à la guerre contre la Suède, après la paix de Prague. Réduction et réorganisation de l'armée pendant l'hiver de 1638-1639. Meinardus considère Schwarzenberg comme un homme d'État remarquable). — Walther Ribbeck. Rapports expédiés par le secrétaire hessois Lincker de la cour de Berlin pendant les années 1666-1669 (ils parlent surtout des événements de la cour et de la ville). — Mathieu Schwann. Le point tournant dans la deuxième guerre de Silésie (détails sur l'élection à l'empire de François Ier. Situation de la Bavière au moment du traité de Füssen, avril 1745. La situation du pays ni celle du peuple n'exercèrent aucune influence sur ce traité, mais seulement l'intérêt de l'Autriche et la diplomatie supérieure de Seckendorff).

53. — Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst. Jahrg. XVIII, 1899, Heft 3. — Back. La « Altburg » à Bundenbach, dans la principauté de Birkenfeld (résultats de fouilles récentes). — Georg Wolff. Poteries romaines en Vettéravie (d'après les découvertes de l'auteur à Francfort-sur-le-Mein et à Heldenbergen. Il est maintenant évident que, « dès le début, le potier avait coutume de suivre les troupes romaines dans leurs cantonnements. » La céramique est un élément d'informations aussi important que l'épigraphie pour l'histoire de l'Allemagne occidentale pendant l'antiquité). — Karl Wild. Philippe-Louis de Reiffenberg, chanoine de Mayence et gouverneur d'Erfurt, 1664-1667; homme d'État du XVIIe s.; fin. — W. Bruchmueller. Histoire économique d'un monastère rhénan au XVe s. (d'après un livre de comptes du couvent de femmes de Walberberg, près de Bonn, en 1415. Terres possédées par le couvent; recettes et dépenses; chiffre et accroissement des dettes du monastère; prix et salaires; organisation intérieure et vie des religieuses).

54. — Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen. Jahrg. 1899. — Johannes Merkel. La mésintelligence entre

Érich II, duc de Brunswick et Lunebourg, et sa femme Sidonie, 1545-1575 (d'après de nombreux documents inédits). — M. Klinkenborg. Les privilèges de Lothar de Supplinbourg pour le monastère augustin de Riechenberg, à Goslar. — R. Doebner. Statuts synodaux de Hildesheim au xve s. Statuts de Minden en 1467. Répertoire des chartes des villes de Wunstorf et Gronau. — Ed. Bodemann. Documents inédits sur la Basse-Saxe. — Fried. Thimme. Pour servir à l'histoire des « Sept de Gœttingue » (cherche à modifier le jugement défavorable qui avait été porté contre les sept professeurs congédiés de l'Université de Gœttingue en 1837 et désire que l'on juge avec équité le gouvernement de Hanovre). — Id. Lettres du roi de Prusse Frédéric Ier et de son fils, le prince royal Frédéric-Guillaume Ier, à l'Électrice Sophie de Hanovre. — W. Feise. Un recueil du droit municipal d'Einbeck (d'après une copie prise par Letzner sur un ancien manuscrit. Important pour l'histoire du droit dans la Basse-Allemagne). — Ed. Bodemann. Bibliographie des travaux sur la Basse-Saxe parus de 1891-1899.

55. — Zeitschrift des westpreussischen Geschichtsvereins. Heft 41, 1900. — Paul Gehrke. L'historien Barthélemy Wartzmann et le cercle de ses copistes (étude sur les sources des chroniques de Danzig au xvie s. 138 pages). — W. Heine. Academia Culmensis (esquisse de son histoire, avec des listes des maîtres et des élèves au xviie et au xviiie s.).

---

56. — K. Akademie der Wissenschaften in Wien. Sitzungsberichte. Philosophisch-historische Classe. Bd. CXLI, 1899, 1. — Carl von Duncker. La visite du duc de Lorraine François-Étienne à Berlin et le mariage du prince royal Frédéric en 1732 (d'après les archives de la cour de Vienne. Rapports de Seckendorff, ambassadeur d'Autriche à Berlin; ils éclairent le côté politique du mariage du prince royal avec Élisabeth de Bevern, nièce de l'impératrice Élisabeth-Christine; ils font ressortir le caractère du roi et du prince royal; ils montrent le conflit des influences anglaises et autrichiennes à la cour prussienne; mais il est inexact d'attribuer le mariage aux instigations de l'Autriche. Publie en appendice quinze lettres du prince royal au duc de Lorraine).

57. — Jahreshefte des œsterreichischen archæologischen Institutes in Wien. Bd. II, 1899, Heft 2. — A. von Domaszewski. Importance politique de l'arc de Trajan à Bénévent (explique les bas-reliefs de ce monument élevé en 114 ap. J.-C. sur l'ordre du sénat). — E. Groag. Sulpicia Dryantilla (une inscription trouvée à Oinoanda nous fait connaître la famille de cette impératrice qu'on ne connaissait jusqu'ici que par des monnaies. Comme complément à ce mémoire, W. Kubitschek donne un recueil des monnaies de Regalion et de Dryantilla). — Ad. Wilhelm. Une lettre de l'impératrice Plotine (nouvelle lecture de l'inscription, *C. I. A.*, III, 49). — W. Gurlitt. Rapport

préparatoire sur les fouilles de Pettau; suite. — P. Sticotti. Inscriptions trouvées dans le sud de la Monarchie.

58. — Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie. Comptes-rendus des séances de l'année 1899. Juillet. — *M. Kawczynski.* La vie d'Apulée de Madaura (très bonne biographie). — *L. Abraham.* Rapport sur des recherches effectuées dans les archives et les bibliothèques de Rome de 1896-1898. Matériaux pour servir à l'histoire de la Pologne au moyen âge (inventaire minutieux et complet). — *W. Ketczynski.* Les Slaves du Rhin oriental (l'auteur combat vivement la théorie allemande d'après laquelle le pays entre le Rhin et la Vistule n'a été occupé que par des populations d'origine germanique).

59. — Századok (*les Siècles,* organe de la Société historique hongroise, 10 fascicules par an). XXIIIe année, 1899. Janvier. — V. Fraknoi. Les diplomates hongrois du roi Mathias Corvin (Mathias, rompant avec les habitudes de ses prédécesseurs, n'a employé comme diplomates que les membres de la petite noblesse ou ceux du clergé et eut très rarement recours aux magnats. Portraits de Nicolas Bánfi, Étienne Bajoni, Nicolas Nyujtódi, Nicolas Bácskai et de l'humaniste Jean Vitéz, primat de Hongrie, longtemps le conseiller intime du roi, plus tard banni à cause de sa conjuration avec le poète Janus Pannonius); suite en avril et mai. — J. Thury. Le soulèvement d'Étienne Bocskay (histoire des préparatifs de ce soulèvement dans l'été de 1604); suite en février. — M. Érdujhelyi. Carnianus, archevêque de Kalocsa (1420-1422). = Comptes-rendus : *Eugène Gaal.* Description économique et administrative du comitat et de la ville d'Arad (troisième volume de cette importante publication). — *K. Szongott.* Généalogie des familles arméniennes de Hongrie. = Février. L. Kropf. Le roi Darius en Transylvanie (les passages d'Hérodote ne permettent nullement d'établir le nom des fleuves par lesquels l'armée perse serait passée). — L. Némethy. Le roi Sigismond et l'Ordre Teutonique (1399-1409. Passages du « Tresslerbuch » se rapportant à la Hongrie). = Comptes-rendus : *A. Fogarassy.* Histoire des peuples de l'Orient (forme le premier volume de la grande Histoire universelle illustrée dirigée par H. Marczali. Ce premier volume est une adaptation de l'ouvrage de M. Maspero). — Discours de François Deák, t. V (1867-1868), t. VI (1868-1873), recueillis par *M. Kónyi.* — Nécrologie d'Alexandre Szilágyi, 1827-1899 (secrétaire de la Société historique et directeur des *Századok,* historien de la Transylvanie, Szilágyi a surtout étudié l'époque des Báthori et des premiers Rákoczy, a dirigé de nombreuses publications : Actes des diètes de la Transylvanie, Biographies historiques, Histoire des Hongrois en dix volumes éditée par l'*Athenaeum;* il était l'âme de toutes les entreprises historiques). = Mars. L. Szadeczky. Chronique rimée de Szamosközy sur la conjuration de Kendy en 1610; suite en avril. — S. Domanovszky. La chronique de Dubnicz (l'édition donnée de cette importante

source historique par Florian, *Fontes domestici*, vol. III, n'est pas tout à fait exacte); suite en avril et mai. = Comptes-rendus : Histoire illustrée de la Révolution de 1848-1849, par *Jókai*, *Bródy* et *Rákosi* (faible, mais les illustrations, au nombre de mille, rendront service). — Mémoires de Nicolas Vay, édités par *J. Lévay* (intéressants pour les années 1823-1863, surtout pour la Révolution). — *E. Benedek*. Le passé et le présent du peuple hongrois (raconte l'histoire du peuple et les soulèvements des paysans). = Avril. Comptes-rendus : *Z. Kérészy*. Origine et organisation des diètes hongroises. — Archives sicules, t. VII, éditées par *L. Szádeczky* (embrasse les années 1696-1750). = Mai. Comptes-rendus : Monumenta Comitialia regni Transylvaniae, t. XXI (1692-1699), édité par *A. Szilágyi* (c'est le dernier volume que l'infatigable historien a mis sous presse). — *B. Bernstein*. La Révolution de 1848-1849 et les Juifs. — *J. Karácsonyi*. Histoire du Comitat Békés (trois volumes très importants). = Juin V. Fraknoi. Les articles de 1485 concernant le Palatin. — J. Lanczy. Le congrès international d'histoire tenu à la Haye (compte-rendu très détaillé des travaux. Lánczy conseille à ses compatriotes de se servir toujours, dans les congrès internationaux, de la langue française s'ils veulent être écoutés. P. 518, il n'aurait pas fallu ranger M. de Crue, professeur à Genève et docteur ès lettres de la Sorbonne, parmi les historiens *allemands*). — J. Illésy. L'historien Jean Sámboky (Sambucus) (quelques détails sur la vie de cet historien hongrois du XVIe s. qui a vécu à Paris en 1552 et a publié plusieurs ouvrages en France). = Comptes-rendus : *G. Massoneri*. Cenni storici della guerra dell' independenza d'Ungheria nel 1848-1849 (l'auteur a pris part à la Révolution dans la légion italienne et raconte ce qu'il a vu). — *E. Finke*. Geschichte des k. und k. ungarischen Infanterie Regimentes n° 37, Erzherzog Joseph (histoire illustrée d'un régiment fondé en 1741 par le baron Szirmay, 754 et 1478 p.). = Septembre. J. Pauler. Les campagnes des Hongrois en 954 et 955. — P. Sörös. Le baron Simon Forgach de Ghimes (soldat du XVIe s. qui a rendu de grands services à la Réforme). — L. Kropf. Origine des Roumains de Transylvanie. = Comptes-rendus : *V. Fraknói*. Le droit de patronage des rois magyars depuis saint Étienne jusqu'à Marie-Thérèse (ce volume, paru en 1895, fut suivi, en 1899, d'un volume contenant les documents). — *Puscariu*. Date istorice la familiele nobile române (le grand nombre des familles nobles, — selon l'auteur, au nombre de 5,000, — s'explique par ce fait que le banat de Szörény, les comitats Hunyad, Fogaras et Máramaros, très exposés au XVIe s. aux invasions turques, remplissaient le rôle d'avant-garde; ceux qui se distinguaient sur les champs de bataille furent anoblis). = Octobre. G. Nagy. Le commencement de l'époque historique. — M. Wertner. La famille Korzan (son origine remonte au XIIIe s.). = Comptes-rendus : *A. Huber*. Œsterreichs diplomatische Beziehungen zur Pforte, 1658-1664. — *S. Márki*. Histoire de la Révolution de 1848-1849 (le premier essai vraiment historique). = Chaque

fascicule contient, en outre, une bibliographie, les comptes-rendus des revues hongroises et étrangères et les actes de la Société historique.

60. — Budapesti Szemle (Revue de Budapest), directeur Paul Gyulai, membre de l'Académie; mensuelle. Année 1899, janvier. — I. Acsady. Sébastien Tinodi (1505-1556; démontre la grande importance historique de ses chroniques rimées). — M. Hegyesi. Les mémoires de Kossuth (le sixième volume, qui vient de paraître, contient la correspondance de l'ancien « gouverneur » de Hongrie et jette un jour nouveau sur l'émigration magyare de 1859 à 1866). = Février. J. Kónyi. Bismarck et Andrássy (d'après la publication de Busch). = Mars. E. Wertheimer. La diète hongroise de 1811-1812 (quatre articles d'après des documents inédits). — P. Le prince de Windischgraetz (campagne de 1848-1849 contre la Hongrie). — Kónyi. Le comte Rechberg sur l'*adresse* de Deák en 1861 (mémoire inédit du ministre autrichien traduit du français en hongrois). — L. Hegedus. L'émigration des Hongrois en Amérique. — K. Paskiévitch en Hongrie (d'après le feld-maréchal prince P. Sa vie politique et militaire par le général prince Stcherbatov; t. VI, 1848-1849. L'intervention du tzar dans la Révolution hongroise a été dictée par sa haine contre les Polonais, dont il craignait le soulèvement, et qui aidaient les Magyars. Les documents que Stcherbatov a utilisés pour la première fois prouvent également les dissensions entre l'état-major autrichien, qui commit faute sur faute, et les Russes; ils font voir le mécontentement de Paskiévitch à cause des cruautés de Haynau et les sympathies profondes que les généraux russes avaient pour les Hongrois vaincus). = Septembre. E. Berzeviczy. La reprise des treize villes de Szepes (Scépuze) (les villes engagées par Sigismond, en 1417, à la Pologne, furent reprises en 1769). — J. Kont. Lettres d'émigrés hongrois à Charles-Louis Chassin (quelques lettres inédites de Kossuth, Teleki, du général Czetz, du romancier Jósika, que ceux-ci adressaient à M. Chassin entre 1855 et 1861, et relatives à ses travaux sur la Hongrie).

---

61. — The english historical Review, 1899, octobre. — Sir Henry H. Howorth. Histoire primitive de la Babylonie; suite (Sirpourla et ses voisins, d'après les récits des voyageurs et les plus récentes découvertes). — L. Eckenstein. Les Guidi et leurs rapports avec Florence; suite et fin (les fils et petits-fils de Guido Vecchio, avec un tableau généalogique de la famille, du xe au xive s.). — G. Edmundson. La domination hollandaise au Brésil; 2e partie : les premières conquêtes, 1628-1629. — S. R. Gardiner. La transplantation en Connaught (montre que cette « opération de police un peu rude » fut relativement modérée, aussi bien dans les intentions de Cromwell qu'en fait). — Maitland. Une « Revocatio » inédite de Henri II (tient pour très suspecte cette pièce découverte et publiée récemment par M. Herbert). — Firth. Cinq lettres

d'Olivier Cromwell. — J. G. Alger. Visites faites par des Anglais en France, 1802-1803 (donne une liste des plus notables de ces visiteurs, d'après un registre des Archives nationales). = Comptes-rendus : *Koch*. Kaiser Julian der Abtrünnige, 331-361 (les recherches de l'auteur sur la jeunesse du futur empereur sont souvent contestables). — *H. Taylor*. The origin and growth of the english constitution (compilation consciencieuse, mais peu originale). — *E. Nys*. Recherches sur l'histoire de l'économie politique (médiocre et mal informé). — The saga of king Sverri of Norway, transl. by *J. Sephton* (important pour l'histoire des institutions au moyen âge, car cette saga raconte la fondation d'une monarchie héréditaire par un aventurier qui avait dû lutter contre les forces de l'Église et de la Noblesse). — *S. Lane Poole*. Saladin and the fall of the kingdom of Jerusalem (excellent). — *O. Schiff*. Studien zur Geschichte Papst Nikolaus IV (bonne dissertation sur la politique extérieure d'Édouard Ier). — Calendar of letters, despatches and state papers relating to the negociations between England and Spain; t. VII (erreurs et négligences trop nombreuses). — *G. Wolf*. Deutsche Geschichte im Zeitalter der Gegenreformation (beaucoup de faits; jugement pénétrant et indépendant; on voudrait un ordre plus méthodique et un style moins prétentieux). — *G. Turba*. Beitræge zur Geschichte der Habsburger aus den letzten Jahren des spanischen Königs Philipp II (bibliographie très abondante; beaucoup de détails d'un caractère physiologique parfois déplaisants). — *Th. Gr. Law*. The archpriest controversy, 1597-1602 (documents très intéressants sur un épisode de la contre-réforme en Angleterre, sur la lutte entre les prêtres séculiers et les Jésuites). — *Eva Scott*. Rupert, prince Palatine (excellent). — *S. R. Gardiner*. Letters and papers relating to the first dutch war, 1652-1654; vol. I. — *Wheatley*. The diary of Samuel Pepys; vol. V-VIII (fin de cette admirable édition). — *A. Professione*. Il ministero in Spagna e il processo del cardinale Giulio Alberoni (intéressant). — *Ph. Sagnac*. La législation civile de la Révolution française, 1789-1804 (un des plus importants ouvrages sur la Révolution française qui aient paru depuis longtemps). — *Beesly*. Danton (biographie bien étudiée, mais écrite dans un sens trop partial; c'est plutôt une apologie de Danton). — *Captain Mahan*. The life of Nelson (nouvelle édition où l'auteur a complètement remanié le passage relatif à la capitulation des Jacobins à Naples en 1799). — *Ed. Driault*. La question d'Orient depuis ses origines jusqu'à nos jours (précis utile et lumineux). — *Anderson*. Merton College. — *Robertson*. All souls' college. — *Clark*. Lincoln college. — *Blakiston*. Trinity college. — *Fowler*. Corpus Christi college. — *Buchan*. Brasenose college. — *Hutton*. St John's Baptist college. — *Wells*. Wadham college (la série de ces histoires de collèges constitue la meilleure histoire d'Oxford qu'il y ait et une bonne contribution à l'histoire d'Angleterre). — *J. B. Moore*. History and digest of the international arbitrations to which the United States have been a party (six volumes,

dont quatre de documents; important). — *Petersen*. Trajans dakische Kriege, nach dem Sæulenrelief erzæhlt. I. Der erste Krieg (savant commentaire de la grande édition de la colonne de Trajan. Critique vivement les idées de Cichorius). — *Dom Plaine*. La colonisation de l'Armorique par les Bretons insulaires (prétend que l'Armorique a été colonisée au IVe s., d'après un plan méthodique et sous les auspices du gouvernement impérial). — *M. Domvile*. The king's mother; memoir of Margaret Beaufort, countess of Richmond and Derby (médiocre comme fonds et criblé de menues erreurs). — *Ch. Montagne*. Histoire de la Compagnie des Indes (bon résumé; l'anglophobie prononcée de l'auteur et ses accès de chauvinisme ne l'aveuglent pas sur les défauts de La Bourdonnais, Dupleix, Bussy et des autres grands premiers rôles).

62. — The Athenæum. 1899, 21 oct. — *J. H. Round*. The commune of London and other studies (beaucoup d'érudition, un peu trop morcelée et comme « invertébrée »). — *B. King*. A history of italian unity (intéressant et plein de faits). = 24 oct. *W. L. Clowes*. The royal navy, from the earliest times to the present (médiocre pour le fond et pour la forme). — *Fr. Paget*. Introduction to the fifth book of Hooker's treatise on the laws of ecclesiastical polity (bon). — *H. G. Graham*. The social life of Scotland in the XVIII th. century (excellent). — *Miss Kathleen Shervinton*. The Shervintons, soldiers of fortune : Shervinton of Madagascar, Shervinton of Salvador and Tom Shervinton (récits intéressants sur les guerres du Natal et de Madagascar dans ces vingt dernières années; un d'eux est bien connu par le rôle qu'il joua auprès des Hovas contre les Français). — *C. Sathas*. The history of Psellus (réimpression assez inutile). — *Miliarakis*. History of the empire of Nicaea and the despotate of Epirus, 1204-1261 (consciencieux, mais fort ennuyeux). — La « curia des Scawageriis » de Londres (R. Sharpe publie deux textes du XIIIe s. concernant ce tribunal où siégeaient le maire et les aldermen de Londres et en demande l'explication). = 11 nov. *F. S. Stevenson*. Robert Grosseteste, bishop of Lincoln (très consciencieux et soigné). = 18 nov. *Lady B. Balfour*. The history of Lord Litton's indian administration, 1876-1880 (contribution utile, intéressante et durable à l'histoire de la rivalité anglo-russe en Afghanistan et à la création de la « frontière scientifique »). — *Ward*. Great Britain and Hanover; some aspects of the personal union (recueil de six conférences faites avec science et talent). — La cour des Scawagers (Round : les Scawagers étaient des inspecteurs de la voirie et de la salubrité; le nom est d'origine franco-flamande). = 2 déc. Le Grand Rôle de la Recette de l'Échiquier (on a retrouvé un important fragment du rôle de la Recette de l'année 1185; il doit être identifié avec un rôle dont Madox avait parlé, mais qu'il avait daté de 1251). = 9 déc. *C. H. Hull*. Economic writings of sir W. Petty (bon; fait bien connaître les œuvres et le système d'un des fondateurs de l'économie politique ou plutôt de la statistique). — *Taylor*. A constitutional and

political history of Rome (c'est le meilleur des manuels des institutions romaines qui ait encore été écrit en anglais).

63. — Transactions of the royal historical Society. Vol. XIII, 1899. — Adresse du président (sir M. E. Grant Duff parle du tableau des mœurs de l'Inde par l'abbé Dubois, en rappelant surtout des souvenirs personnels sur le pays). — C. H. Firth. Les côtes de fer de Cromwell (retrace très minutieusement l'histoire du régiment de cavalerie dont Cromwell fut le colonel, depuis son origine en 1643 jusqu'à son incorporation dans le « Nouveau Modèle » de 1645; montre comment il fut levé, équipé, organisé et par qui il fut commandé. C'était plutôt un corps de carabiniers que de cuirassiers. Parmi les sources auxquelles M. Firth s'est bien gardé de puiser sont les « Squire papers, » auxquels il refuse toute valeur authentique). — James Gairdner. La chute du cardinal Wolsey (montre comment les ennemis de Wolsey manœuvrèrent pour arriver jusqu'à le faire traduire devant des lords pour crime de trahison; ils sont les auteurs responsables de sa chute plus que le roi lui-même). — J. N. Figgis. La politique au concile de Constance (quelques observations sur les doctrines de certains Pères du concile touchant la nature du pouvoir souverain et les conditions d'un bon gouvernement. Ces idées « ont ouvert la voie aux réformes constitutionnelles des générations futures »). — Frank H. Hill. Pitt et Peel, 1783-1784 et 1834-1835. — Mary Bateson. Origine et histoire primitive des monastères doubles (ces monastères doubles, c'est-à-dire d'hommes et de femmes, ne sont pas, comme l'a prétendu Varin, d'origine irlandaise; ce n'est pas saint Fridolin qui en a suggéré le premier l'idée à sainte Radegonde. Ils existaient avant les missions irlandaises. Des monastères doubles fondés en Gaule avant et après saint Colomban, au VIe et au VIIe s. Des monastères doubles en Irlande, en Angleterre, en Allemagne, en Italie et en Espagne. Beaucoup d'érudition et de sens critique). — Hermia Durham. La politique commerciale du gouvernement anglais sous Jacques Ier.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France.— Le Dr Robinet est mort le 3 nov. dernier à l'âge de soixante-quatorze ans. Il avait consacré une partie de sa vie à Danton, sur lequel il avait publié plusieurs travaux qui se distinguent à la fois par des recherches consciencieuses et par un fâcheux parti pris dans l'appréciation des faits. On en a dit autant au sujet de son livre sur le Mouvement religieux à Paris pendant la Révolution (1898). Il préparait, nous dit-on, un volumineux erratum au *Dictionnaire historique et biographique de la Révolution et de l'Empire,* qu'il avait publié en collaboration avec MM. Ad. Robert et J. le Chapelain, et dont les épreuves ne lui avaient pas été fournies.

— M. Paul Ristelhuber, mort le 20 sept. dernier à l'âge de soixante-cinq ans, a beaucoup écrit. Nous ne retiendrons ici que ses études historiques, relatives pour la plupart à l'histoire de l'Alsace : *l'Alsace ancienne et moderne; Dictionnaire topographique, historique et statistique du Haut et du Bas-Rhin*, par Jacques Baquol (3e édit., 1865) ; *l'Assassinat de Rastadt* (2e édit., 1870) ; *la Bibliographie alsacienne* (années 1869-1872) ; *l'Alsace à Morat* (1876) ; *l'Alsace à Sempach* (1886) ; *1870, Siège et bombardement de Strasbourg*. Une bibliographie très détaillée est donnée dans le *Polybiblion* (nov. 1899).

— Nous ne pouvons qu'annoncer aujourd'hui la mort de M. Allmer, l'épigraphiste bien connu. Nous lui consacrerons prochainement une notice détaillée.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a élu M. Edmond Pottier membre ordinaire et M. le duc de la Trémoille membre libre. — Dans le courant de cette année, elle a publié le t. XXXVI, 1re partie, des *Notices et extraits des manuscrits,* le 2e fasc. de la 1re partie du t. II (inscriptions phéniciennes) du *Corpus inscriptionum Semiticarum* et les fasc. 9-11 des *Monuments et mémoires* de la collection Piot. Le t. XXIV des *Historiens de France* touche à sa fin, car on a commencé l'impression des tables ; quatre volumes des *Pouillés* et un volume des *Obituaires* sont poussés activement et déjà très avancés. L'Académie a décidé de consacrer un volume des *Notices et extraits* à la collection des *Synodes nestoriens* publiée par M. l'abbé Chabot (t. XXVII). La *Collection des chartes et diplômes,* entreprise par M. Giry, est assez avancée pour qu'on puisse espérer en commencer l'impression dès l'année 1900. Enfin, trois volumes du *Corpus des inscriptions grecques d'époque romaine* sont en préparation, chacun d'eux confié à un érudit spécial. Une heureuse distribution du

travail hâte et féconde les travaux, à tous égards si importants, de l'Académie.

— M. Jacques Flach a fait tirer à part l'importante notice qu'il a composée pour *l'Enquête sur les conditions de l'habitation en France*, publiée il y a quelque temps par M. de Foville (Larose et Forcel). Nous ne pouvons ici qu'en donner la table des matières : ch. I, l'Habitat préhistorique; ch. II, les Théories scientifiques sur l'origine de l'habitat en France (Meitzen, Arbois de Jubainville; à quoi se ramène la relation historique entre le village et le domaine gallo-romain); ch. III, les Villes et les campagnes à l'époque celtique et à l'époque gallo-romaine; ch. IV, la Concentration et la dispersion des demeures jusqu'au xe siècle; ch. V, les Destinées, sous le régime seigneurial, des lieux habités; ch. VI, la Naissance de villes et de bourgs autour des châteaux forts et des couvents; ch. VII, la Fondation de villages et de villes; ch. VIII, la Renaissance des habitations isolées sous la monarchie féodale au XIIIe et au XIVe siècle; ch. IX, les Principes de l'habitat au moyen âge; ch. X, les Agglomérations rurales et urbaines sous la monarchie féodale; ch. XI, l'Influence sur l'habitation des grandes guerres de la période royale; ch. XII, l'Habitat sous la monarchie absolue et à la fin de l'ancien régime. L'auteur annonce d'ailleurs que son étude est « moins la condensation de résultats acquis que le programme raisonné de recherches futures. Elle oriente vers les sources; elle ne prétend en épuiser aucune. Elle inaugure une enquête historique et n'entend pas la clore. »

— L'*Annuaire de l'École pratique des hautes études* (section des sciences historiques et philologiques) pour 1900 (Imprimerie nationale, 140 p.) débute par un mémoire de M. Jules Roy intitulé : *Corrections et additions à l'histoire de Robert de Clermont, sixième fils de saint Louis.* L'auteur montre que si, au tournoi de 1279, Robert de Clermont fut très maltraité, il est faux cependant qu'il y ait perdu la raison. Il survécut près de quarante ans à cet accident (il mourut en 1318) et, bien que son rôle ait toujours été effacé, il figura cependant dans des affaires publiques et régla l'administration de ses fiefs dans des conditions telles qu'il faut bien admettre qu'il jouit jusqu'au bout de ses facultés intellectuelles.

— La librairie Hachette a mis en vente le t. II de la *Chronique de Sulpice Sévère*, texte critique, traduction et commentaire, par M. André Lavertujon (in-4°, CLXXXIV-733 p. Prix : 20 fr.).

— M. Max. Deloche, membre de l'Institut, avait jadis étudié longuement la géographie administrative de l'ancien Limousin dans son introduction au cartulaire de Beaulieu; revenant à ses premières études, il vient de publier un mémoire intitulé : *les Archiprêtrés de l'ancien diocèse de Limoges depuis le XIIe siècle jusqu'en 1790* (Limoges, Ducourtieux, 1899, in-8°), où il réunit tous les renseignements qu'il a pu trouver sur ces anciennes divisions religieuses.

— On a longtemps cru que la première famille comtale de Hainaut s'était éteinte dans la personne de Richilde, laquelle épousa en secondes noces, vers 1050, Baudoin de Mons, fils du comte de Flandre ; son premier mari s'appelait Hermann et on supposait que c'était un étranger, un prince allemand. M. Van der Kindere s'attache (*Bulletin de l'Académie de Belgique*, juillet 1899) à prouver qu'il faut suivre ici Gilbert de Mons, qu'Hermann était bien l'héritier du comte de Hainaut, et qu'au contraire sa femme Richilde, nièce du pape Léon IX, était une princesse étrangère. Les arguments de l'auteur paraissent assez probants, et seule sa thèse rend compte de la révolution qui amena le remplacement en Hainaut de la vieille dynastie des Régnier par celle des Baudoin de Flandre.

— On a pompeusement célébré à Turin, en 1898, l'*ostension* d'un Saint-Suaire, c'est-à-dire de l'un des linges qui auraient enveloppé le corps du Christ dans son tombeau. M. l'abbé Ul. Chevalier (*le Saint-Suaire de Turin est-il l'original ou une copie?* Chambéry, 1899, in-12) prouve sans réplique possible que cette vénérable relique est une copie du Saint-Suaire, datant du moyen âge, donnée en 1353 par Geoffroy de Charny à la collégiale de Lirey, au diocèse de Troyes, fondée par lui. Plus tard, à la suite de longs procès que l'auteur nous raconte, l'objet tomba aux mains du duc Louis II de Savoie, qui le garda. Tous ces détails sont prouvés par des bulles pontificales et par des actes judiciaires.

— *Les Souvenirs d'un président au Grand Conseil sous Louis XIV, Joly de Blaisy* (1649-1725), publiés par M. E. Petit (Dijon, Darantière, 1899, in-8°), sont assez curieux, malgré une forme un peu abrupte et sans aucun apprêt. L'auteur était un homme lettré, mais un esprit un peu ordinaire, qui raconte sans ordre les principaux événements de sa vie, remplie surtout de menues intrigues. C'était un malade, d'humeur chagrine, point méchant au fond, qui donne de place en place quelques renseignements utiles sur les alliances entre les grandes familles parlementaires qui ont peuplé la cour et la ville au temps de Louis XIV.

— M. l'abbé Bellet, dans un premier mémoire (*l'Ancienne vie de saint Martial et la prose rythmée*. Paris, Picard, 1897, in-8°), s'était attaché à prouver que ce texte tant discuté était en latin rythmé et que l'usage de cette cadence était fréquent au vi^e siècle. Le P. de Smedt avait répondu deux fois à ce mémoire (*Analecta Bollandiana*, XVI et XVII) ; M. Bellet vient de répliquer à son tour (*la Prose rythmée et la critique hagiographique*. Paris, Picard, 1899, in-8°). Il serait inutile, estimons-nous, de discuter ici les arguments de deux adversaires ; si nous signalons à nos lecteurs ce nouvel opuscule, c'est que l'auteur y a joint un texte critique de cette fameuse biographie de saint Martial, si souvent alléguée depuis quelques années. Le fait seul de la donner en appendice à son mémoire atteste la candeur et la parfaite sincérité du savant auteur ; il n'y a point besoin d'examiner si les règles du *Cursus* y sont observées, il suffit de la lire pour la condamner. Parmi les docu-

ments hagiographiques, il en est peu d'aussi nuls et d'aussi misérables que cette vie de l'apôtre de l'Aquitaine. Ce sont pourtant des compositions de cet ordre que quelques écrivains opposent encore aujourd'hui aux témoignages de Sulpice Sévère, de Grégoire de Tours, de l'anonyme auteur de la belle passion de saint Saturnin de Toulouse. A. M.

— Depuis longtemps les érudits se plaignent de ne pouvoir facilement consulter les archives notariales, dispersées partout et souvent d'un accès difficile; de leur côté, la plupart des notaires se verraient sans regret débarrassés du soin de conserver ces paperasses encombrantes. Dans certains départements, la question est dès maintenant résolue; à Toulouse, par exemple, ces archives ont été centralisées à côté de celles de l'ancien parlement, et le conseil général a voté une modeste subvention pour en payer le classement et en assurer la conservation (F. Pasquier, *Archives notariales de Toulouse*. Toulouse, Privat, 1899, in-12). A Paris, il est question de les réunir à l'hôtel Lauzun, nouvellement acquis, et M. Noël du Caire a donné à ce sujet, dans la *Revue bleue* du 24 juin 1899, tous les renseignements désirables, d'après les notes de l'auteur d'un des projets, M. E. Coyecque.

— La brochure intitulée : *Commémoration de l'enregistrement de l'Édit de Nantes par le Parlement de Paris au temple de l'Oratoire* (Paris, Société de l'histoire du protestantisme français, 1899) renferme deux intéressantes études historiques; l'une de M. Armand Lods, docteur en droit, raconte l'enregistrement, fait d'assez mauvaise grâce par le Parlement, le 25 février 1599; l'autre, de M. N. Weiss, est relative aux *Lieux d'assemblée huguenots à Paris avant l'Édit de Nantes*; c'est une contribution très fouillée à la topographie religieuse de la capitale, de 1524 à 1598.

— M. Ch. Pfister, qui professe à Nancy dans la chaire spéciale d'histoire des départements de l'Est, nous a fourni dans son mémoire sur *Pierre Séguin et la vie érémitique aux environs de Nancy* (Paris, Berger-Levrault, 1899, in-8°) un nouveau chapitre sur l'histoire des mœurs et des idées en Lorraine au xviie siècle. Il y raconte l'existence de ce fougueux ligueur de Senlis, si attaché aux Guises qu'il se fit soldat espagnol après l'assassinat de Blois, et qui se fixa plus tard comme ermite, en 1569, à Nancy, où il vécut trente-huit ans dans la réclusion la plus complète, et mourut en odeur de sainteté, à soixante-dix-sept ans, en 1636; l'auteur a su rendre attrayant ce caractère, assez peu sympathique en somme, en rattachant son existence au grand mouvement de rénovation de l'Église au xviie siècle, si marqué surtout en Lorraine, et en narrant l'efflorescence si curieuse de vie cénobitique qui, sous l'influence de Séguin, se produisit aux alentours de la capitale pendant de longues années; nul mieux que l'érudit historien de la ville de Nancy ne pouvait réunir là-dessus tous les renseignements topographiques nécessaires.

— M. Durand-Lapie, qui consacrait dernièrement un gros volume au

poète Saint-Amant, a découvert au cours de ses recherches « la perfection des vers de François de Maynard » et s'est décidé à en préparer une édition plus complète que celle qu'en a publiée naguère M. Gaston Garrisson en trois volumes. Quand bien même elle ne répondrait pas à un besoin bien urgent, on ne peut que remercier l'auteur de nous avoir fourni, associé à M. La Chèvre, une bonne notice sur ce courtisan désabusé, qui tour à tour encensa Richelieu vivant et déchira Richelieu mort, fut membre de l'Académie française et président au présidial d'Aurillac; il y a joint une étude biographique et bibliographique sur un quasi-homonyme, François Ménard, avocat à Nîmes, « bon provincial qui n'a taquiné la Muse que pour son agrément personnel » (*Deux homonymes du XVIIe siècle : François Maynard et François Ménard.* Paris, Champion, 1899, 133 p. in-8°).

— Le R. P. Chérot nous offre ses études sur la correspondance de Bourdaloue en doses presque infinitésimales, sans doute pour faire durer notre plaisir plus longtemps. Cette quatrième contribution à la biographie du grand prédicateur nous retrace, à l'occasion d'une lettre unique de son héros au cardinal de Bouillon tombé en défaveur auprès de Louis XIV (*A propos de la disgrâce du cardinal de Bouillon, lettre inédite de Bourdaloue.* Paris, Retaux, 1899, 108 p. in-8°), avec des développements copieux, la personnalité de ce haut dignitaire ecclésiastique, son rôle dans la conversion de Turenne, son oncle, etc.; l'auteur s'y montre d'ailleurs, comme toujours, très bien informé des personnes et des choses du temps.

— La question du Masque de fer est un de ces problèmes qui attirent trop vivement la curiosité publique et les déchiffreurs de rébus historiques pour qu'on puisse espérer jamais le voir disparaître entièrement de l'ordre du jour. Des hommes très compétents et des romanciers hasardeux ont essayé tour à tour de résoudre le problème, et nos lecteurs savent qu'ici même M. Funck-Brentano a exposé récemment, une fois de plus, les droits du comte Mathioli à être reconnu désormais pour le prisonnier mystérieux de la Bastille. M. Anatole Loquin, ne partageant aucunement cette manière de voir, vient de publier un gros volume (*le Prisonnier masqué de la Bastille, son histoire authentique.* Paris, Libraires associés, 1900, XVIII-400 p. in-8°), dont les conclusions feront assurément quelque bruit parmi les amateurs de cette question spéciale. Partant de l'idée que le Masque de fer devait être nécessairement un homme fort connu à Paris, et qu'il fallait donc faire passer pour mort ce personnage, afin de ne pas exciter l'attention publique, M. Loquin, par une étude des dates, et grâce à la coïncidence « terrifiante d'exactitude » de l'apparition du prisonnier à Pignerol et de la mort de Molière (février 1673), est amené à conclure que le Masque de fer c'est l'auteur de *Tartufe*, enlevé dans la nuit du 17 février après avoir joué le *Malade imaginaire,* et mort seulement à la Bastille en 1703, à quatre-vingt-un ans, « avec une conscience pure et tranquille, »

comme Napoléon à Sainte-Hélène. Cette comparaison, qui « s'impose » selon l'auteur, termine ce long travail dont une courte analyse ne peut rendre toute la saveur, surtout en ce qui concerne le chapitre VII, le morceau capital de l'ouvrage; pour le reste, celui-ci renferme quelques déductions assez plausibles en réponse à certains prédécesseurs. Mais on peut craindre que *ceci* ne nuise fort à *cela*.

— *L'Histoire de la Compagnie des Indes*, par M. Charles MONTAGNE (Paris, Bouillon, 1899, VIII, 235 p. in-12), est l'œuvre d'un écrivain bien intentionné, mais le style aux épithètes fatigantes et parfois grotesques nuit singulièrement au désir de l'auteur de « vulgariser » l'histoire de ladite Compagnie. En voulant faire « un récit pittoresque et saisissant, allégé d'arides statistiques, » M. Montagne n'a pas réussi toujours à rendre les détails de son sujet fort lucides, et le lecteur désireux de faits positifs aurait volontiers renoncé à certains développements sur « la vraie mission que le Français tient de la Providence » pour trouver une série de renvois aux sources, renvois qui manquent d'un bout à l'autre du volume.

— M. Germain MARTIN, secrétaire-général du Musée social, nous apporte, dans une plaquette intitulée *Buffon maître de forges, Lafayette et l'École de tissage de Chavaignac* (le Puy, Marchessou, 1898, 25 p. in-8°), une double contribution à l'histoire économique du XVIIIe siècle, basée sur des pièces d'archives; on y voit l'esprit philosophique du temps s'appliquer aux questions pratiques et tenter de résoudre certains problèmes sociaux autrement que par des spéculations abstraites.

— Parmi les nombreux écrits relatifs aux débuts du mouvement de 1789, nous signalons avec plaisir la substantielle monographie de M. l'abbé JÉRÔME : *les Élections et les cahiers du clergé lorrain aux États généraux de 1789* (Paris, Berger-Levrault, 1899, 172 p. in-8°). L'auteur a puisé ses renseignements dans les cahiers inédits du clergé lorrain, conservés à la bibliothèque du grand-séminaire de Nancy, où il enseigne l'histoire, et dans de nombreux autres documents empruntés aux archives publiques ou à des collections particulières. Il nous fait très bien connaître les dispositions du haut et bas clergé lorrain, les tendances divergentes qui se manifestèrent dans son sein et les manœuvres auxquelles elles donnèrent lieu. M. l'abbé Jérôme a bien fait de nous donner un tirage à part de cette substantielle étude, publiée d'abord dans les *Annales de l'Est*.

— M. Charles SCHMIDT, archiviste de l'Yonne, a publié en tête des *Procès-verbaux de l'administration départementale de 1790 à 1800*, t. IV, une très intéressante étude d'histoire locale, se rattachant pourtant à l'histoire générale, sur *les Origines de l'opinion républicaine dans l'Yonne, Royalistes et antiroyalistes en 1791* (Auxerre, impr. Gallot, 1899, LXXX p. in-8°). Il y montre bien la répercussion des faits qui se produisent dans

la capitale sur les milieux provinciaux, soit à l'occasion de la fuite de Varennes, soit à l'occasion de l'affaire des *Otages de Louis XVI*, en juillet 1791. On doit souhaiter qu'il continue des études aussi bien commencées.

— Les biographies militaires de la République et du premier Empire abondent et surabondent; bien des notoriétés locales, passablement obscures, profitent de la vogue du jour. MM. Ferdinand Duboulloz et André Folliet, en nous donnant celle de leur compatriote savoisien, le général Dupas (*le Général Dupas. — Italie. — Égypte. — Grande Armée, 1792-1813.* Paris, Chapelot, 1899, vii, 255 p. in-8°), né en 1761, mort en 1823, n'ont pas prétendu sans doute exhumer un personnage historique d'importance majeure. Mais on comprend que le petit-fils du chef de bataillon dans la légion allobroge, du colonel des Mamelouks, ait tenu à faire connaître de plus près une carrière honorable, encore que peu brillante, au moins sous l'Empire. Le chapitre le plus intéressant est peut-être celui dans lequel les auteurs défendent Dupas, gouverneur des villes hanséatiques en 1808, contre les accusations de Bourrienne, qui l'a dépeint comme un personnage grossier et comme un pillard avide; ce que nous savons de la conduite de Bourrienne à cette époque même et de ses voleries effrontées permet de douter de ses accusations; nous voyons d'ailleurs que Dupas possédait à ce moment 80,000 francs de revenus, ce qui facilitait singulièrement une conduite désintéressée.

— M. le commandant Boppe continue ses études sur les contingents étrangers sous Napoléon Ier. Il a donné un pendant à sa *Légion portugaise* dans son nouveau volume : *les Espagnols à la Grande Armée* (Paris, Berger-Levrault, 1899, vii, 259 p. in-8°). Celui-ci renferme deux études d'inégale longueur. La première s'occupe du corps de La Romana, établi en Danemark, et de sa fuite partielle sur la flotte anglaise en août 1808; l'autre raconte l'histoire du régiment Joseph-Napoléon, formé en 1809 et qui périt presque tout entier soit dans les glaces de la Russie, soit pendant la campagne de Saxe. L'auteur, dans son récit très documenté, s'est aidé surtout des mémoires du commandant Lopez, qui en commanda un bataillon jusqu'aux derniers jours de l'Empire.

— Le récit des campagnes de Russie et de Saxe (*Souvenirs d'un ex-commandant des grenadiers de la vieille garde.* Paris, Dubois, 1899, 193 p. in-18), écrit par le lieutenant général L.-J. Vionnet de Maringoné et mis au jour par M. Rodolphe Vagnair, n'est pas absolument contemporain des faits narrés, — il date de 1820-1823, — mais il n'en laisse pas moins l'impression d'événements profondément vécus. Ce fils d'ouvriers, enrôlé en 1789, capitaine en 1794, chef de bataillon à Wagram, baron de l'Empire en 1813 et fait maréchal de camp dès 1814 par Louis XVIII, écrivait ses mémoires, dont ce seul fragment s'est retrouvé jusqu'ici, en bon royaliste, et pendant qu'il était encore en

activité de service. De là, sans doute, son ton frondeur et parfois dédaigneux quand il parle de Napoléon. Mais on relèvera dans son récit de la retraite de Moscou des traits de souffrances inouïes, racontés avec une espèce de réalisme brutal, qui permettront d'illustrer de quelques détails nouveaux cet épisode si souvent raconté déjà. L'histoire générale ne trouvera guère à glaner dans ce journal d'un subalterne, d'ailleurs assez mal édité et où les noms de lieux et de personnes sont estropiés trop souvent d'une façon regrettable.

— Sur la route de Metz à Luxembourg se trouve le château de La Grange, appartenant à M. le comte de Berthier de Sauvigny; c'est l'histoire de l'ancienne seigneurie de La Grange ou plutôt de ses propriétaires successifs que raconte M. Charles Kohn dans le premier volume de son *Histoire des seigneurs et de la seigneurie de La Grange* (Luxembourg, Worré-Mertens, 1899, 1 vol. in-4°). Sans doute, le second tome s'occupera du territoire lui-même. Commençant aux temps préhistoriques, son travail intéressera surtout le lecteur français par les chapitres assez épisodiques relatifs aux Foucquet et à l'intendant de Paris, Berthier de Sauvigny, massacré en 1789 par la populace de la capitale.

— La librairie Lecoffre a mis en vente une nouvelle édition de l'*Histoire de Charles XII roi de Suède,* avec des notes historiques et critiques, une introduction et un appendice, par M. Gabriel Syveton.

— Nous avons reçu de M. J.-Adrien Blanchet trois brochures où sont publiés des documents intéressants : 1° *un Règlement des potiers d'étain à Troyes en 1576* (Arcis-sur-Aube, Frémont, 1887, 13 p.; extrait de la Revue de Champagne et de Brie); 2° *Bail de la monnaie d'Henrichemont en 1635* (Mâcon, impr. Protat, 7 p.); 3° enfin, en une élégante plaquette, le texte des *Dépenses de la maison du comte de Provence en 1774,* d'après un manuscrit intitulé : « Menu général de la maison de Mgr, comte de Provence, pour l'année 1774, composée de 365 jours, dont 220 en gras et 145 en maigre » (Paris, Lechevalier et Cheronnet, 40 p. in-8°).

— On connait l'utilité que peuvent présenter pour l'histoire les *Schedae* ou fiches sur lesquelles plusieurs érudits du XVIIIe siècle, en particulier Pistolesi et Garampi, archivistes du Saint-Siège (1723-1792), ont écrit le résumé de leurs recherches dans les archives de Rome. Un des archivistes actuels du Vatican, Mgr Wenzel, a eu l'heureuse idée de les réunir en une centaine de volumes in-folio, disposés par ordre alphabétique des diocèses. L'abbé Henri de Surrel de Saint-Julien a eu l'idée non moins louable de publier la partie relative à l'Auvergne, au Velay et au Rouergue. Les *Analecta ecclesiastica* nous ont donné les *Schedae* des diocèses de Rodez et de Saint-Flour. Il a publié à part celles qui concernent les diocèses du Puy (chez l'auteur.

Rome, Via dei Zingari, 13) et de Clermont (Clermont, Bellet, 1899, in-8°). Ces travaux, faits avec soin, sont des plus méritoires et seront des plus utiles.

— M. A. de Lapparent a publié une seconde édition, revue et augmentée, de ses *Leçons de géographie physique* (Paris, Masson et Cie, in-8°). Nous ne saurions assez recommander cet ouvrage, que tous les historiens devraient connaître et consulter comme constituant une véritable introduction à leurs études. Bien édité, orné de 163 figures dans le texte et d'une planche en couleur, il offre, par la clarté du plan, la lucidité de l'exposition, l'abondance, la sûreté et la précision de l'information, un modèle de ce que doit être un livre de vulgarisation. Nous y signalerons particulièrement tout ce qui a rapport à notre pays. M. de Lapparent a su mettre lumineusement en relief les caractères essentiels de cette constitution physique, à la fois variée et harmonieuse, si bien disposée et équilibrée, qui a commandé, on peut dire, les phases diverses de notre évolution historique et politique. Les chapitres sur l'Espagne, sur la grande plaine des pays bas de l'Europe septentrionale, sur la région méditerranéenne ne sont ni moins remarquables ni moins suggestifs, et tout le livre est, pour un historien, à lire et à méditer. L. F.

— M. Paul Fauchille, dont nos lecteurs n'ont pas oublié les publications historiques, a revu et mis au courant le *Manuel de droit international public*, si justement estimé, de Henry Bonfils (Paris, A. Rousseau, in-8°). Il l'a notamment enrichi d'un grand nombre d'exemples empruntés à l'histoire diplomatique contemporaine, même à la plus récente. La bibliographie est excellente, et l'ouvrage, ainsi compris, rendra service, non seulement aux juristes, mais aux historiens.

— M. Ernest Lebon, professeur au lycée Charlemagne, vient de publier une *Histoire abrégée de l'astronomie* (Paris, Gauthier-Villars, 1899, viii-288 p. in-8°). C'est un utile répertoire, composé et imprimé avec soin, des principaux faits relatifs à cette histoire. L'auteur s'est attaché surtout à la période moderne (du milieu du xvie au milieu du xixe siècle) et à la période contemporaine (seconde moitié du xixe siècle); son livre n'est pas original pour les périodes plus anciennes. Ajoutons que M. Lebon s'adresse à des lecteurs pourvus de quelques connaissances scientifiques; ceux qui n'ont pas appris ou qui ont oublié les mathématiques ne tireront pas grand profit de cet ouvrage, si ce n'est la conscience et le regret de leur ignorance.

— La librairie Montgredien a commencé une nouvelle édition, revue et corrigée, de l'excellente *Histoire générale de la guerre franco-allemande* (1870-1871), par le lieutenant-colonel Rousset. Deux volumes ont déjà paru (éd. in-18, à 3 fr. 50 le vol.).

— La librairie Steinheil a mis en vente *les Étudiants en médecine de Paris sous le grand roi;* essai sur leurs études, leur vie médicale et leur

vie privée, ainsi que sur la société bourgeoise dont ils faisaient partie, par le Dr René Fauvelle (648 p. Prix : 10 fr.).

— M. A. Folliet a publié dans la *Revue savoisienne*, et à part, des *Documents relatifs à la réunion de la Savoie à la France en 1792* (Annecy, Abry, 115 p.).

— On pourra consulter utilement la brochure publiée par M. Léon Muel sur *les Crises ministérielles en France de 1875 à 1898*, historique documenté des grandes interpellations et de la chute des cabinets, avec une chronologie des principaux documents politiques, un tableau synoptique des ministères, une table alphabétique et une table des matières, d'après les comptes-rendus officiels (P. Mouillot, 1899, 134 p. Prix : 3 fr.).

— M. Eugène Bouvy a dressé les *Tables des années I à XX* (1879-1898) des Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux et Revue des Universités du Midi. La brochure vient de paraître à Bordeaux, chez Feret (1900, 46 p. in-8°).

— La Société des études historiques a entrepris de publier une *Bibliothèque de bibliographies critiques*, ou Répertoire des ouvrages importants et utiles à consulter sur les différents sujets traités : Histoire, Art, Littérature, Sociologie (A. Fontemoing). Chaque bibliographie comprend l'indication des éditions princeps, des éditions remarquables par leur caractère artistique, des éditions critiques; elle comprend l'indication des répertoires d'archives où se trouvent des documents relatifs au sujet traité, l'indication des recueils de textes et documents, enfin des publications importantes par la pensée, l'érudition ou le style. Le prix de chaque bibliographie est fixé à 1 franc la feuille ou fraction de feuille. Ont déjà paru : 1° Frantz Funck-Brentano, *la Prise de la Bastille*; 2° Germain Martin, *l'Industrie en France avant 1789*; 3° Ch. Urbain, *Bossuet*.

Allemagne. — On prétend que le *Bundesrath* allemand vient de décider que le xxe siècle commencerait le 1er janvier 1900. Nous ne pouvons ajouter foi à cette nouvelle. Une pareille décision serait imbécile; tout siècle étant composé de 100 ans, le premier siècle va de l'an 1 à l'an 100 inclusivement, le xixe de l'an 1801 à l'an 1900 inclusivement.

— Le 16 novembre dernier est mort à Leipzig M. Moritz Busch, journaliste bien connu qui fut au service de Bismarck; on lui doit deux ouvrages qui ont vivement excité l'attention dans la presse des deux mondes : *Fürst Bismarck und seine Leute wæhrend des Krieges mit Frankreich* (1888) et *Tagebuchblætter*; ce dernier a été traduit en français.

— Les prof. Gelzer-Jesia et Holder-Egger (Berlin), membres de la direction centrale des *Monumenta Germaniae historica*, ont été nommés membres correspondants de l'Académie des sciences de Munich.

— M. Hugo Berger a été nommé professeur extraordinaire pour la géographie historique à Leipzig; M. Rud. Ewald directeur de la bibliothèque ducale de Gotha; M. Pietschmann directeur de la bibliothèque de l'Université de Greifswald.

— Signalons dans les *Beilage* de l'*Allgemeine Zeitung* les articles suivants : N° 245. H.-F. Helmot, l'Histoire universelle (ce qu'il y faut mettre; du plan à suivre; expose et défend le système qu'il a adopté dans la grande publication dont nous avons annoncé le premier volume). — N° 258. Jul. Wilbrand. La question celtique (insiste sur la contradiction qui existe entre les linguistes et les historiens qui reconnaissent des traces celtiques en Allemagne et les anthropologues qui les nient). — N° 260. Paul Holzhausen. Les récits de voyage par des Allemands au temps du Consulat (montre l'importance historique des récits que l'on doit à des Allemands qui résidèrent à Paris de 1800 à 1804).

— Le premier fascicule des *Akten und Urkunden der Universität Frankfurt-a-O.*, publiés par G. Kaufmann et G. Bauch, est intitulé : *Das Decanatsbuch der philosophischen Facultät 1506 bis 1540*, publié par Gustav Bauch (Breslau, Marcus, 1897. Prix : 3 m.). Ce document, intégralement publié avec des notes, est écrit en latin.

— Les éditeurs de la grande collection des *Actes des diètes de l'Empire* ont enfin mis au jour le onzième volume, après une interruption d'une dizaine d'années (*Deutsche Reichstagsakten*. Gotha, Perthes, 1898, LII, 846 p. in-4°). Il renferme la cinquième partie des actes et recès relatifs au règne de Sigismond et embrasse les années 1433-1435. Le présent volume est dû à M. Gustave Beckmann et il est précédé d'une longue introduction de M. Louis Quidde, qui y expose d'abord les sources où ont été puisés les matériaux offerts ici pour la première fois aux érudits, et y résume ensuite quelques-uns des principaux résultats nouveaux acquis par la découverte des pièces publiées, qui ont trait surtout aux diètes de Bâle, d'Ulm et de Ratisbonne et aux conférences de Francfort. Mais la partie la plus intéressante peut-être de cette étude liminaire, c'est l'historique détaillé des variations subies par le personnel de cette série spéciale des publications de l'Académie de Munich depuis que feu J. Waizsæcker l'a commencée, en 1860. Il reste à combler une lacune par la publication, plus ou moins prochaine, du tome X; puis le règne de Sigismond comprendra encore trois, peut-être même quatre volumes; c'est un peu beaucoup pour six ans de règne; espérons, du moins, que nous n'attendrons pas encore deux lustres pour en voir la suite.

— La librairie F.-A. Perthes a commencé la publication d'un nouveau périodique consacré à l'histoire locale de l'Allemagne : *Deutsche Geschichtsblætter*. Il paraîtra par fascicules mensuels, sous la direction du Dr Armin Tille, au prix de 6 marcs par an.

Autriche-Hongrie. — M. Auguste Fournier a été nommé profes-

seur d'histoire à l'École technique supérieure de Vienne; M. Walther Judeich professeur d'histoire ancienne à Czernowitz; M. Sigmund Adler professeur ordinaire d'histoire d'Autriche à Vienne; M. Detter professeur de « germanistique » à l'Université allemande de Prague; M. Ludwig Finkel professeur d'histoire d'Autriche à Lemberg.

— La librairie Wagner, à Innsbruck, a mis en vente le tome II des *Acta Tirolensia*. Il est intitulé : *Die Südtiroler Notariats-Imbreviaturen des XIII Jahrh., mit Benützung der Abschriften Josef Durigs*, et est publié par le Dr Hans von Volteni, qui l'a fait précéder d'une introduction considérable sur la diplomatique des actes rédigés par les notaires (1899, ccxliii-604 p. et 2 pl. photogravées).

— Nous avons reçu de la librairie Gerold (Vienne) les *Mémoires du prince Nicolas Soutzo, grand logothète de Moldavie, 1798-1871* (xii-434 p.); ils sont tout entiers écrits en français. Le texte original est reproduit tel quel, sans introduction et sans notes.

Angleterre. — Ainsi qu'il l'avait annoncé après avoir terminé son édition de l'*Historia ecclesiastica gentis Anglorum*, M. Charles Plummer est revenu à la chronique anglo-saxonne. Nous avons annoncé en son temps l'édition qu'il a donnée de deux des textes de cette chronique : le plus ancien et le plus récent; aujourd'hui il nous apporte un volume complémentaire qui contient, outre une liste assez nombreuse d'additions et de corrections au tome I (témoignage de l'extrême conscience que M. Plummer apporte à ses travaux), une importante introduction de 120 pages, un calendrier des dates mentionnées dans la chronique, enfin plus de 300 pages de notes et un très précieux index. Il faudra revenir sur cet ouvrage, qui fait le plus grand honneur à l'éditeur et au Clarendon press, qui en a autorisé et subventionné l'impression (*Two of the saxon chronicles parellel*; vol. II : Introduction, notes and Index. Oxford, 1899, clv-463 p. Prix : 12 sh. 6 d.).

— *The Conquest of England*, par M. John R. Green, n'est qu'une réimpression, sous un format et d'un prix plus modestes, de l'ouvrage posthume publié pour la première fois en 1883. Bien qu'ancien et inachevé, l'ouvrage n'a pas vieilli (Macmillan, 2 vol. Eversley series. Prix : 10 sh.).

— Nous avons annoncé en son temps la création d'un cours de paléographie à Londres, auprès de l'École d'économie et de science politiques. Le directeur, M. Hubert Hall, a fait lire, expliquer et commenter à ses élèves un rôle très important récemment retrouvé au P. Record Office, rôle qui a été identifié avec le rôle de la recette de l'Échiquier pour l'année 1185, plus exactement pour le terme de Saint-Michel de la trente et unième année de Henri II. Ce document, reproduit par la collotypie, vient de paraître avec une introduction, une transcription littérale et un index (*The receipt roll of the Exchequer 1185*. The London school of Economics and political science. 33 feuilles en collotypie au prix d'une guinée ou 26 fr. 25).

— Les deux derniers volumes publiés par la Surtees Society sont particulièrement intéressants : 1° *Memorials of Beverley minster*, par M. Arthur Fr. Leach, t. I (1898) ; on nous y donne le texte du cartulaire, ou « Chapter act book, » de cette collégiale, texte important pour son histoire administrative et économique. Une longue préface traite de sa fondation, de son organisation, du cartulaire et de son contenu ; 2° *Extracts from the account rolls of the abbey of Durham*, t. I (1899) ; ce volume contient de copieux extraits des rôles suivants : Rotuli celerariorum, 1307-1535 ; rotuli hostillariorum, 1303-1529 ; rotuli camerariorum, 1324-1533 ; rotuli elemosinariorum, 1312-1527 ; rotuli magistrorum infirmarie, 1352-1535.

— Nous annoncions dans la précédente livraison la chronologie anglo-saxonne de M. Searle. Depuis lors, nous avons reçu un ouvrage d'un caractère analogue, mais qui se rapporte exclusivement aux rois d'Écosse : *Scottish kings ; a revised chronology of scottish history* (1005-1625), par sir Archibald H. Dunbar (Édimbourg, Douglas, 1899, xv-420 p. et 5 cartes). Prenant l'un après l'autre chaque roi, depuis l'avènement de Malcolm II (1005) jusqu'à la mort de Jacques VI (Jacques d'Angleterre), il énumère les faits notables de son règne et en détermine la date, en renvoyant chaque fois aux sources. Là réside l'évidente utilité du livre : ce n'est pas un simple index chronologique et généalogique, c'est une œuvre très consciencieuse d'érudition. Peut-être eût-il mieux valu distinguer parmi les sources celles qu'on peut considérer comme originales des textes très postérieurs ; mais c'eût été, il est vrai, instituer une nouvelle série de recherches infiniment plus longues et délicates que la première. A la fin de chaque règne sont ajoutées la liste des années de chaque souverain (ce qui est fort utile) et l'indication des souverains contemporains (qui importait moins). — A la suite, sir Archibald a dressé six tableaux généalogiques montrant la descendance des souverains écossais : 1° de Kenneth Ier Mac-Alpin (844) à la mort de Guillaume le Lion (1214) ; 2° de Malcolm II (1005) jusqu'à celle de Robert Ier Bruce (1329) ; 3° depuis l'avènement de Robert Ier Bruce (1306) jusqu'à la mort de Jacques VI Stuart (1625), et 4° enfin de l'avènement de Jacques VI (1557) jusqu'au « Jubilé de diamant » (1897) ; plus deux tables montrant les treize prétendants au trône en 1291 et les mariages des rois d'Écosse depuis Duncan Ier jusqu'à Jacques VI. — Puis c'est une liste alphabétique des noms de saints écossais et des fêtes religieuses, avec la date, un calendrier ecclésiastique, une table (assez inutile) de concordance entre les dates du calendrier romain et du calendrier actuel, un éphéméride écossais, une liste des principales fêtes mobiles et des tables de Pâques pour les années 1001-2000, suivie d'indications à peu près superflues sur les ères et les calendriers. Une bibliographie pour l'histoire d'Écosse complète le volume ; bien qu'on y rencontre parfois des mentions peu nécessaires ou inattendues, elle pourra rendre des services. L'ensemble constitue, sans contredit, un précieux instrument de travail. On s'en servira beaucoup et longtemps. — Ch. B.

— Les deux plus récents volumes publiés pour la *Huguenot Society* sont les tomes XI et XV, parus en 1898. Le tome XI est intitulé *Registers of the church known as La Patente in Spittlefields from 1689 to 1785*, par MM. William Minet et William Chapman Waller; il contient le registre des baptêmes et des mariages de l'Église des protestants français réfugiés de 1689 à 1785. — Le tome XV est intitulé *History of the Walloon and huguenot church at Canterbury*, par M. Francis W. Cross. Cette histoire est composée uniquement à l'aide des documents wallons et calvinistes de Cantorbéry. Elle est enrichie de quarante-deux documents inédits qui figurent à l'appendice et de l'inventaire numérique des archives de l'Église wallonne de Cantorbéry, qui contiennent deux volumes d'Actes de consistoire (1576-1762), six volumes de Comptes des anciens (1594-1836), sept volumes de Comptes des diacres (1631-1821), un volume de Comptes des sommes reçues et dépensées par les étudiants (1599-1601).

— La Société pour l'histoire d'Écosse (Scottish history Society) doit publier dans le courant de l'année 1900 les trois ouvrages suivants : 1° *Scots Brigade in the Netherlands*, t. II, par M. James Ferguson; 2° *The journal of a foreign tour in 1665 and 1666*, par sir John Lauder, publié par M. Donald Crawford; 3° *Dispatches of the papal envoys to queen Mary during her reign in Scotland*, publié par le P. J. Hungerford Pollen.

États-Unis. — Le célèbre bibliographe W. Griswold, bien connu par ses *Q. P. Indexes*, est mort le 9 août, à l'âge de quarante-six ans.

Italie. — M. Giustino Fortunato[1] poursuit la série de ses notices historiques sur le val de Vitalba par deux nouvelles études. Dans la première, sur Santa-Maria di Perno, il étudie les vicissitudes de ce monument élevé par le seigneur normand Gilbert de Belvano, de 1189 à 1197; la seconde, plus importante, expose l'histoire de Rionero au moyen âge; l'auteur établit pour cette période la série des évêques de Rapallo, de qui dépendait Rionero, et donne des renseignements intéressants sur les conditions économiques de ces pays au moyen âge. En appendice sont publiés plusieurs documents inédits extraits soit des registres pontificaux du Vatican, soit des registres angevins de Naples. Nous avons relevé quelques fautes d'impression faciles à corriger : c'est Alexandre II et non Alexandre III (p. 9) qui gouverna l'Église de 1061 à 1073; c'était Clément VII et non Clément VIII (p. 25) qui était pape lorsque, en 1528, l'église de Rapallo fut réunie à celle de Melfi.

— Dans l'*Archivio storico italiano* (année 1899), M. Guido Bigoni[2] a publié quatre documents, extraits des archives d'État de Gênes, qui

1. *S. Maria di Perno*. Trani, Vecchi, 1899, in-8°, p. 94. — *Rionero medievale*. Ibid., 1899, in-8°, p. 136.

2. *Quattro documenti Genovesi sulle contese d'oltremare nel sec. XIII*, 1899, in-8°, p. 16.

apportent une nouvelle contribution à l'histoire de la rivalité des Génois et des Pisans en terre sainte au XIIIe siècle.

— M. G. Franchiotti entreprend le catalogue des manuscrits italiens des bibliothèques anglaises, et il commence par le British Museum et la collection Sloane[1]. Après un aperçu rapide sur l'histoire de cette collection et des apports successifs qui l'ont enrichie, il décrit un à un les manuscrits italiens qu'elle comprend en indiquant leur provenance. Pour la plupart, ils datent du XVIe et du XVIIe siècle; quelques-uns sont la transcription de documents imprimés, et M. Franchiotti veut bien reconnaître (p. 15) que le premier fascicule de cette entreprise bibliographique « n'a qu'un intérêt minime pour l'Italie » et, par la même occasion, pour la science. Espérons qu'il en sera tout autrement des suivants.

— La question du mariage de Valentine Visconti avec Louis d'Orléans a soulevé une polémique entre M. J. Camus et M. G. Romano[2]. D'après le premier, la maison de Savoie aurait négocié ce mariage; le second voit tout autre chose dans les textes allégués en faveur de cette thèse.

— Poursuivant ses études si précises sur l'histoire de Padoue, M. Bonardi vient de donner, au nom de la *Deputazione Veneta di storia patria*, une édition critique du « Liber regiminum Paduae. » Muratori l'avait déjà publié dans ses *Antiquitates medii aevi;* mais il ne s'était servi pour cela que d'un seul manuscrit. M. Bonardi examine les exemplaires les plus connus de cette chronique, définit les relations de parenté qui existent entre eux, et ainsi l'édition du texte et des variantes est faite selon une méthode vraiment scientifique.

— A signaler parmi les petits manuels de la maison Hœpli le volume de M. Camillo Trivero : *Classificazione delle scienze* (Milan, Hœpli, XI-292 p. in-12. Prix : 3 l.).

Pays-Bas. — Le XXe vol. des *Bijdragen en Medeelingen* de la Société hist. d'Utrecht (Amsterdam, 1899, LXII, 242 p. in-8°) renferme, outre la liste des membres de la Société et diverses notices administratives, quelques communications intéressantes au point de vue historique. Le docteur A.-X.-L. Hensen publie une courte chronique en latin sur la maison des Frères à Gonda dans la première moitié du XVe siècle; l'auteur, Henri d'Arnhem, l'a rédigée en 1483. Ensuite viennent différents actes (instructions, lettres, relations) dus à M. Van Veen, concernant Godert Pannekock, qui fut envoyé en Allemagne par Philippe II en 1558, pour empêcher certains princes de s'unir au roi de France; le

1. *I mss. italiani in Inghilterra. Serie I Londra. Il museo Britannico. Vol. I. Collezione Sloane.* Londres, 1899, in-8°, 163 p.

2. G. Romano, *Il matrimonio di Valentina Visconti e la Casa di Savoia.* Risposta al signor J. Camus. Messine, de Giorgio, 1899, in-8°, p. 23.

rapport final de Pannekock sur les résultats de sa mission est en français. Le docteur H.-T. Colenbrander s'occupe de la crise intérieure qui agita les Provinces Unies de 1783 à 1787, et donne bon nombre de documents sur les assemblées tenues alors à Amsterdam par les régents patriotes. M. Fr. von Weech communique un bref récit de voyage, en italien, écrit par Monsignore Garampi; celui-ci accompagna, en 1764, le cardinal Oddi sur les bords du Rhin; il en profita pour faire un tour en Hollande et y fut particulièrement frappé par le nombre et la richesse des catholiques. Le volume se termine sur une pièce envoyée par M. W.-H. de Beaufort et relative à la détention du baron de Goertz à Arnhem en 1717. A. W.

Roumanie. — Nous avons reçu le tome Ier des *Notes et extraits pour servir à l'histoire des Croisades au XVe siècle*, publié par N. Jorga, professeur à l'Université de Bucarest. Ces notes et extraits, qui ont déjà paru dans la *Revue de l'Orient latin*, tomes IV, V et VI, contiennent les comptes des colonies génoises de Caffa en Crimée, de Péra et de Famagouste, ainsi qu'un très grand nombre de documents politiques allant de l'année 1400 à 1436. Ils seront continués jusqu'en 1453. L'ensemble forme un ouvrage plein de faits de 581 pages (Paris, E. Leroux, 1899).

Suisse. — La Société générale d'histoire suisse a eu sa 54e réunion annuelle les 25 et 26 septembre derniers à Altorf; parmi les nombreux travaux qui ont été présentés, il faut signaler une très remarquable étude de M. Édouard Rott sur *Perrochel et Masséna et l'occupation française en Helvétie, 1798-1799*. Ce travail, entièrement basé sur des documents nouveaux trouvés au ministère des Affaires étrangères à Paris, a dès lors paru en volume (Neuchâtel, Attinger, 1899, in-8° de 375 p.); il est du plus vif intérêt.

— A l'occasion du centenaire des événements de 1798 et de 1799 en Suisse, il paraît, sous le titre de *Vor hundert Jahren* (Zurich, Schultess, in-8°), une série de brochures. Voici les titres des premières : W. Œchsli, *Die Schweiz in den Jahren 1798 und 1799* ; F. Becker, *Die erste Schlacht bei Zürich den 4. Juni 1799*, avec une carte; W. Meyer, *Die zweite Schlacht bei Zürich am 25. und 26. September 1799*, avec une carte; H. Zeller-Werdmueller, *Aus zeitgenoessischen Aufzeichnungen und Briefen*.

— M. Robert Hoppeler a réuni sur l'histoire du canton d'Uri à la même époque, sous le titre de *Denkschrift an die Ereignisse im Lande Uri vor hundert Jahren*, une série d'études et de documents qui forment la cinquième feuille de nouvel an de la Société d'histoire d'Uri (Altdorf, Gisler, in-4°).

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

LA

PRUSSE AU TEMPS DE BISMARCK

LE LANDTAG UNI DE 1847.

C'est une erreur de penser que la Révolution de 1848 ait éclaté en Europe à l'improviste et sans préparation. Elle a été précédée dans les divers États de troubles profonds, présages de bouleversements prochains. En Suisse, les événements du Sonderbund s'accomplissaient dès 1847, et, pour la guerre civile, la République helvétique était en avance d'une année sur les autres pays de l'Europe. En Italie, les efforts de Pie IX avaient excité des espérances et des inquiétudes également vivaces et qui permettaient de prévoir un conflit prochain. En Prusse, depuis l'avènement de Frédéric-Guillaume IV, en 1840, l'opinion publique était en éveil et passait de l'espoir au désappointement et à la colère. Le roi comprenait la nécessité de réformes libérales, les donnait telles qu'il les imaginait, mais son peuple avait espéré mieux, et la déception préparait un terrain propice aux journées de mars 1848.

I.

La Prusse avait connu au XVIIe siècle des institutions représentatives assez fortes[1]; les États provinciaux consentaient les impôts, fixaient les contingents des armées et profitaient des époques troublées pour s'arroger un véritable contrôle sur l'administration du pays. Le Grand Électeur et Frédéric-Guillaume

1. G. Cavaignac, *la Formation de la Prusse contemporaine*, t. I, p. 14, 39; II, p. 76, 77; Moser, *Vom der Reichstände Lande*, p. 949 et suiv.

luttent avec énergie pendant toute la seconde moitié du XVIIe siècle contre les États dont ils parviennent à briser la résistance ; d'un simple suzerain auquel l'aristocratie reconnaissait quelques droits contractuels, l'Électeur est transformé en un souverain investi des principales attributions du monarque absolu[1]. La vie locale se concentre pendant quelque temps dans les assemblées de cercle qui conservent une véritable autonomie ; elles gèrent sans contrôle les affaires locales du cercle, répartissent les contributions et nomment les agents administratifs : le plus important d'entre eux, le *landrath*, était, à cette époque encore, un grand propriétaire foncier, choisi par l'assemblée du cercle[2]. Cette indépendance, quoique amoindrie, soulève la jalousie des monarques du XVIIIe siècle ; les assemblées de cercle voient leurs pouvoirs diminuer sans cesse, le *landrath* devient un simple fonctionnaire et la monarchie affermit son caractère absolu ; tous les droits et devoirs de l'État se concentrent dans la personne du souverain ; lui seul peut octroyer les lois et ordonnances, les suspendre et les modifier[3]. Malgré quelques promesses de Frédéric-Guillaume II[4], ce régime s'est maintenu jusqu'au commencement du XIXe siècle.

Au lendemain du désastre d'Iéna, on sentit la nécessité, pour relever la Prusse, de refondre non l'armée seule, mais l'organisation entière du pays ; Stein, puis Hardenberg s'attachèrent fortement à cette idée avec une persévérance digne du succès qui la couronna. Dès 1808, Stein pensait créer une « représentation nationale » destinée à renforcer le pouvoir central ; il n'entendait pas en faire un parlement à l'anglaise, mais plutôt un grand comité consultatif, extension des États provinciaux et dont on prendrait l'avis en matière de législation[5]. Ses projets étaient

1. Droysen, *Geschichte der preussischen Politik*, III, II, p. 462 ; v. Lancizolle, *Ueber Königthum und Landstände in Preussen*, p. 8-12.

2. G. Cavaignac, I, p. 39, 40 ; Bornhak, *Geschichte des preussischen Verwaltungsrechts*, I, p. 270 et suiv. ; Ernst Meier, *Die Reform der Verwaltungs-Organisation unter Stein und Hardenberg*, p. 100 et suiv.

3. Allgemeines Landrecht für die Preussischen Staaten, 2e partie, titre XIII, §§ 1, 2, 3, 5, 13. — Adolph Arndt, *Die Verfassungs-Urkunde für den preussischen Staat*, p. 1 et 2.

4. L. von Rönne, *Das Staatsrecht der preussischen Monarchie*, 4e éd., I, p. 12 ; Simon, *Preussisches Staatsrecht*, I, p. 130.

5. Cavaignac, I, p. 408, 413, 415 ; K. Hillebrand, *la Prusse contemporaine et ses institutions*, p. 112.

d'ailleurs vagues et ne sont pas sortis du rang des lointains espoirs[1].

Hardenberg apporte plus de précision, et, dans un édit du 27 octobre 1810, promet « de donner une représentation sérieusement organisée, aussi bien dans les provinces que pour le royaume entier[2]. » Ce n'était point là vaine promesse, car, dès le mois de février 1811 se réunissait à Berlin une « représentation » provisoire, composée de membres nommés par le gouvernement[3]. Une seconde assemblée, convoquée en 1812, se prolongea avec intervalles et reprises de travaux pendant la période de tempêtes politiques jusqu'en 1815. Mais toutes deux, émanées de la couronne seule, n'ayant qu'un pouvoir consultatif, n'étaient pas, malgré leur titre, de véritables représentations du pays.

En pleine tourmente, le 17 mars 1813, une ordonnance sur l'organisation de la *landwehr* exprime le regret « que les temps ne permettent pas de consulter les fidèles États[4], » et un ordre de cabinet, signé à Paris le 3 juin 1814, promet « une constitution parlementaire (*ständisch*) et une représentation[5]. » Mais la paix s'établit; le roi de Prusse a obtenu de son peuple l'effort qu'il désirait, et les promesses destinées à l'aiguillonner vont s'évanouir. Au congrès de Vienne, les plénipotentiaires des divers États allemands s'entretiennent de la constitution fédérale et de la nécessité d'assurer à chaque pays des institutions représentatives[6]. Au mois d'octobre, les cinq grands États allemands[7] se mettent d'accord à ce sujet et échangent diverses notes et propositions[8] qu'une note de la Prusse, le 10 février 1815, essaie de préciser ; mais aucun monarque ne se décide à sortir des vagues projets et à octroyer à son peuple une constitution parlementaire. Pendant les Cent-Jours, les princes ont à nouveau besoin

1. Treitschke, *Deutsche Geschichte*, I, p. 287 et suiv., et *Verfassungsgeschichte in Preussen*, p. 332.
2. *Gesetz-Sammlung*, 1810, p. 31.
3. Rönne, I, p. 15; Cavaignac, II, p. 77 et suiv.
4. *Gesetz-Sammlung*, 1813, p. 36.
5. *Gesetz-Sammlung*, 1814, p. 43.
6. Dès le 13 septembre, Hardenberg présentait à Metternich le plan d'une constitution allemande, dont l'idée première revenait à Stein, et qui présentait des garanties constitutionnelles. Voy. Klüber, *Akten des Wiener Kongresses*, t. I, 1re partie, p. 45 et suiv.
7. Autriche, Prusse, Bavière, Hanovre et Wurtemberg.
8. Klüber, I, 1, p. 57; II, 80 et suiv.; Rönne, I, p. 17.

de leurs peuples, et la crainte de Napoléon les faisait libéraux. Le 22 mai, Frédéric-Guillaume III rendait une ordonnance[1] qui, dans ses huit paragraphes, contenait tout un plan ou, du moins, toute une promesse d'organisation constitutionnelle : création d'une « représentation du peuple, » réorganisation des États provinciaux, qui nommeraient les représentants; ceux-ci seraient appelés à délibérer « sur tous les sujets de législation concernant les droits personnels ou de propriété des citoyens, y compris les impôts; » une commission, convoquée pour le 1er septembre, préparerait le texte de cette constitution. Les autres états allemands ne voulaient pas demeurer en arrière, et l'acte fédéral du 8 juin 1815, dans son article 13, disposait que « dans tous les États confédérés existerait une constitution représentative (*landständisch*)[2]. » Mais ce n'étaient là que de belles promesses, faites et renouvelées sous la pression des événements et que le triomphe de Waterloo, la paix signée devaient bientôt emporter. Sauf dans quelques États secondaires, elles devaient rester pour longtemps lettre morte.

Il faut le reconnaître, la réorganisation constitutionnelle de la Prusse n'était pas aisée et présentait de singulières difficultés. Les traités de paix avaient transformé la Prusse en doublant presque son territoire et le chiffre de sa population; sur dix millions d'habitants, cinq millions étaient de nouveaux sujets, ayant profondément subi l'influence étrangère. Il était à craindre qu'ils n'eussent pas un attachement à leur nouvelle patrie suffisant, pour leur permettre de prendre part à sa politique, sans danger pour l'unité prussienne. D'ailleurs, le pays était profondément troublé; il était las du service militaire, son premier désir était de le restreindre, et Frédéric-Guillaume III n'en voulait pas entendre parler. Karl von Rotteck, porte-parole des libéraux, déclarait, en 1816 : « Le mot d'ordre de tout bon citoyen est la dissolution des armées permanentes, la création d'une force nationale[3], » et un parlement réuni à ce moment aurait certainement édicté ces mesures. De plus, à cette époque, le parti aristocratique poussait le roi à la plus étroite réaction en lui dénonçant des révolution-

1. *Gesetz-Sammlung*, 1815, p. 103.

2. Ce texte était le résultat de nombreux pourparlers qui ont occupé les plénipotentiaires allemands pendant le mois de mai. Klüber, II, 3, 318, 341.

3. H. Blum, *Fürst Bismarck und seine Zeit*, t. I, p. 88; Seignobos, *Histoire politique de l'Europe contemporaine*, p. 411.

naires dans les partisans des réformes et des complots dans les plus banales réunions[1]; Hardenberg se sentait menacé et évitait toute occasion de conflit; des hommes d'une évidente modération, tels que Boyen, Gneisenau, Gruner, Guillaume de Humboldt, tombaient en disgrâce. L'heure n'était pas propice à la naissance d'une constitution.

L'idée n'en était pourtant pas abandonnée; l'ordonnance du 20 mars 1817, qui organisa le Conseil d'État, rappela les promesses passées, et une des sections de cette assemblée fut chargée d'étudier les projets de constitution représentative[2]. Elle commença ses délibérations le 7 juillet en déléguant, à la demande du roi, trois commissaires pour étudier l'état et l'esprit des provinces; leur voyage fut consciencieux et soigneux[3]; ils déposèrent des rapports très savants, appuyés sur l'audition d'innombrables témoins; le roi reçut de nombreuses adresses; il rédigea plusieurs ordres de cabinet; mais le résultat pratique fut nul.

D'ailleurs, à l'influence réactionnaire de l'entourage de Frédéric-Guillaume III s'ajoutaient les efforts de Metternich pour entraver tout mouvement libéral[4]; c'était le temps de l'hégémonie autrichienne, et la cour de Vienne dominait tous les monarques allemands par la terreur des innovations; Metternich sapait soigneusement tout ce qui pouvait avoir une nuance libérale, et, lors du Congrès d'Aix-la-Chapelle, il dirigeait de graves avertissements contre la future constitution de la Prusse : « La représentation centrale par des députés du peuple, écrivait-il au prince Wittgenstein, serait la dissolution de l'État prussien. Un tel changement ne peut se produire dans un État sans révolution ou sans conduire à la révolution. L'État prussien, dans sa situation géographique, n'est pas susceptible d'une représentation nationale; il a besoin avant tout d'une force militaire indépendante, et celle-ci est incompatible avec une représentation centrale[5]. » L'acte final du Congrès de Vienne, le 15 mai 1820, reflétait ces idées dans son article 55 en décidant que l'octroi d'institutions

1. E. Denis, *l'Allemagne*, 1810-1852, p. 118.

2. Sur le détail des textes et des ordres de cabinet, voy. Rönne, I, p. 19 et suiv.

3. Treitschke, *Deutsche Geschichte*, II, p. 38 et suiv.

4. Biedermann, *Geschichte Deutschlands*, 1815-1871, 2e partie, t. I, p. 176.

5. Blum, I, p. 90. A la même époque, Metternich adressait à Hardenberg deux notes insistant sur l'organisation provinciale qu'il fallait donner à la Prusse.

parlementaires était pour chaque État une affaire intérieure laissée à la libre appréciation des princes souverains ; dépouillé de tout artifice, ce texte était l'abrogation tacite de l'article 13 de l'acte fédéral de 1815.

Pourtant, en Prusse, la bourgeoisie protestait ; dès le mois d'octobre 1817, les citoyens de Coblence demandaient l'accomplissement des promesses royales ; la réponse de la couronne fut simple et se borna à cette remarque qu'aucun délai n'était imparti pour l'octroi d'une constitution. Mais, diverses protestations s'étant élevées, une ordonnance du 17 janvier 1820 sur la dette publique[1], rappelant une fois de plus les promesses de 1815, garantit qu' « à l'avenir si le gouvernement était dans la nécessité de faire un nouvel emprunt, il ne le pourrait qu'avec l'assistance et sous la garantie des États du royaume. »

A force de promettre, on devait aboutir à donner quelque chose, mais c'était peu à côté de ce que le peuple prussien était en droit d'attendre. Le 5 juin 1823 paraissait une ordonnance[2] qui, d'après son exposé des motifs, « reconstituait les états provinciaux dans l'esprit des vieilles constitutions allemandes. » Ils recevaient en délibération, mais avec voix consultative seulement, les projets de loi concernant leur province, ou ceux qui, d'un intérêt général, modifieraient les droits personnels ou de propriété et le régime des impôts ; ils pouvaient émettre des vœux d'un intérêt pour la province entière ou une partie de la province ; ils délibéraient enfin sur les intérêts communaux. Ces états provinciaux représentaient la seule propriété foncière, divisée en trois classes ; la première, composée des propriétaires de biens nobles (*Herrenstand und Ritterschaft*)[3] ; la seconde, des propriétaires de biens bourgeois des villes ; la troisième, des possesseurs de biens non nobles de la campagne, les paysans. Tous les citoyens qui n'étaient pas propriétaires d'immeubles étaient par là exclus de la vie politique, soit comme électeurs soit comme députés. C'était bien « l'esprit des vieilles institutions allemandes » qu'annonçait le préambule de l'ordonnance. Ainsi, les promesses

1. Verordnung wegen der kunftigen Behandlung der gesammten Staatsschuldenwesens. *Gesetz-Sammlung*, 1820, p. 9.

2. *Gesetz-Sammlung*, 1823, p. 129 ; Arndt, p. 4 ; Rönne, I, p. 27 ; Hillebrand, *la Prusse contemporaine et ses institutions*, p. 138 et suiv.

3. Dans quatre provinces, cette première classe était divisée en deux et l'assemblée se composait ainsi de quatre états.

renouvelées avec solennité pendant quinze ans aboutissaient à une médiocre organisation provinciale ; au lieu d'une « représentation nationale, » on avait huit assemblées séparées, divisées elles-mêmes en trois classes et dont on cultivait l'esprit réactionnaire par une organisation bizarre, pastiche du moyen âge. La déception fut profonde et dépassa même les limites du royaume.

Ce régime ne fut pas modifié, sauf sur des points de détail, pendant vingt-quatre ans; pourtant, une évolution profonde se produisait en Prusse. Une ambition, des idées, une classe nouvelle venaient au jour.

Depuis les réformes de Stein et de Hardenberg, Berlin devenait la véritable capitale de l'Allemagne; Vienne était toujours le centre de la politique, mais Berlin était à la tête du mouvement intellectuel. La fondation de l'Université de Berlin était le point de départ de cette évolution, et Frédéric-Guillaume III l'avait bien senti lorsqu'il l'annonçait en ces termes : « Il faut que l'État retrouve en force morale et intellectuelle ce qu'il a perdu en force matérielle[1]. » Autour de ses professeurs se groupaient un monde de jeunes « privat docent » et d'étudiants qui faisaient de la capitale prussienne le cerveau de l'Allemagne et attiraient vers elle toute la pensée allemande.

Ce n'était point là un mouvement de pure science : l'idée naissait que l'axe de la politique pourrait un jour se déplacer, et que, capitale intellectuelle, Berlin pourrait devenir un jour capitale politique de l'Allemagne[2]. Le désir d'unité avait été profond en 1815 et amère la déception causée par les traités de Vienne. « Il ne faut pas croire, écrivait Görres en 1814, que l'on s'en tirera avec des traités à l'ordinaire et avec des mots ; les peuples ont donné pour de bon et veulent recevoir leur récompense[3]. » Les peuples n'avaient rien reçu ou pas grand'chose ; dans la plupart des États secondaires[4], les monarques avaient octroyé des cons-

1. Ernest Lavisse, *la Fondation de l'Université de Berlin*, 1 broch. Paris, 1876. Extrait de la *Revue des Deux-Mondes*. Köpke, *Die Gründung der königlichen Friedrich-Wilhelms Universität zu Berlin*.

2. Jacques Matter, *État de l'Allemagne*. Paris, 1847, I, p. 246, 267; II, p. 239 et suiv.; Saint-René Taillandier, *Études sur la Révolution en Allemagne*, I, p. 107 et suiv., 151, 182; Lévy-Bruhl, *l'Allemagne depuis Leibniz*, p. 384.

3. Görres, dans *Der Rheinische Mercur*, n° 25, I, 453.

4. Dans la plupart des petits États, ces constitutions ont été promulguées entre 1815 et 1820; en Bavière, le 26 mai 1818; en Wurtemberg, le 25 septembre 1819; en Bade, le 22 août 1818; en Brunswick, le 25 avril 1820, etc. Dareste, *Constitutions européennes*.

titutions assez libérales, avec assemblées représentatives, et les débats parlementaires des États du sud avaient attiré l'attention des libéraux de toute l'Allemagne; mais c'était là de petites assemblées; les discours de Munich, de Carlsruhe, de Stuttgart ne suffisaient plus, on voulait mieux et plus grand.

En Prusse, notamment, se formait toute une classe sociale qui aspirait à une forte existence politique : c'était la bourgeoisie. La haute aristocratie, fortement atteinte par les annexions ou les médiatisations, demeurait dans ses terres ou se groupait autour de la couronne dans un parfait mépris des tendances modernes; la petite noblesse, composée de hobereaux, de sous-lieutenants et de courtisans, serait morte de faim si elle n'avait eu à sa disposition les trente râteliers de l'État[1]. C'était la classe moyenne, professeurs, magistrats, industriels, banquiers, qui constituait la vie de l'Allemagne.

Cette bourgeoisie était impatiente de devenir quelque chose; la formule de Sieyès lui était parfaitement applicable, et l'on a justement remarqué que l'Allemagne était alors ce qu'avait été la France au XVIIIe siècle[2]. Dans les pays du nord, l'activité est plus intense que partout, soit dans les lettres, soit dans le commerce; c'est l'époque où les idées pratiques (*real*) prennent leur place. « On passe aux choses matérielles, à l'industrie, au commerce, à la navigation. On ne cesse d'y travailler[3]. » La philosophie se transforme : du domaine des rêveries elle se porte aux systèmes utilitaires, de Kant elle va à Hegel[4]. Toute la bourgeoisie lettrée lit et écrit dans le même sens, « ce qui établit de vives sympathies pour le même ordre d'idées. A quelques politiques, cela semble présager, d'une manière certaine, une époque de fusion plus intime, et ceux qui aiment la Prusse veulent qu'elle dirige le mouvement commun à son bénéfice[5]. »

Une noble et féconde idée perce en effet dans la bourgeoisie lettrée de Prusse : prendre la direction de la pensée allemande; l'orienter dans un sens libéral, de politique constitutionnelle et modérée; grouper ainsi tout ce que l'Allemagne comporte de

1. Hillebrand, *la Prusse contemporaine et ses institutions*, p. 5, 7, 26.
2. Saint-René Taillandier, I, p. 316.
3. J. Matter, II, p. 239.
4. M. Lévy-Brühl, p. 400 et suiv., a analysé avec beaucoup de soin et de justesse la transformation de la philosophie allemande et les doctrines de Hegel sur la théorie de l'État.
5. J. Matter, I, p. 266.

force morale et contraindre le gouvernement prussien à faire à son profit l'unité allemande en prenant la tête du mouvement libéral[1]. Dans la classe moyenne, tout concourt à ce but : la presse élève timidement la voix, autant que le permet une législation vexatoire et arbitraire, mais cette voix va grandissant, et, à partir de 1840, son rôle sera considérable; dans les assemblées provinciales se forment des parlementaires qui acquièrent quelque expérience en usant des rares droits politiques que leur confère l'ordonnance de 1823; dans les salons, dans les cercles, les discussions abandonnent les questions littéraires et philosophiques et se portent sur les difficultés politiques où se débat l'Allemagne; les professeurs, surtout, quittent la pure théorie et se livrent à des digressions écoutées avec passion sur les questions pratiques; ces deux sont toujours à l'ordre du jour : la question de l'unité allemande, le régime constitutionnel qu'il convient de donner à la Prusse.

Deux événements politiques, quoique de nature différente, exercent sur les esprits allemands une influence profonde et de même direction : le Zollverein et la crise de 1840. En prenant l'initiative et la présidence de l'union douanière[2], la Prusse avait groupé autour d'elle tous les États secondaires et les avait opposés à l'Autriche, qui en était exclue; le résultat était double, le Zollverein créait un commencement d'unité allemande, le lien était mince, mais il existait et il suffisait pour attirer vers la Prusse toutes les espérances des libéraux allemands; on commençait à concevoir l'Allemagne sans l'Autriche, celle-ci était portée vers l'est, à ses possessions magyares et slaves, et des intérêts commerciaux se créaient en Allemagne contraires aux siens; la barrière financière qui unissait les divers États de l'Allemagne les séparait dorénavant de l'Autriche.

Les événements de 1840, qui bouleversent profondément l'Allemagne, réveillent les vieilles terreurs et renouvellent le mouvement de la guerre d'indépendance[3]. Dans l'explosion de colère

1. Saint-René Taillandier, I, p. 109 et suiv., 184; Saint-Marc Girardin, *Notices politiques et littéraires sur l'Allemagne*, p. 20.

2. Treitschke, *Die Anfänge des deutschen Zollvereins;* Léon Say et Chailley, *Dictionnaire d'économie politique*, v° *Zollverein;* Émile Worms, *l'Allemagne économique ou Histoire du Zollverein;* Henri Richelot, *Histoire du Zollverein allemand.*

3. Thureau-Dangin, *Histoire de la monarchie de Juillet*, t. IV, p. 316; Lavisse et Rambaud, *Histoire générale*, t. X, p. 637.

contre la France, il y a autant de désir de s'unir que de crainte de l'invasion. Ici encore, le gouvernement prussien sent le parti qu'on en peut tirer, il prend le premier des mesures préparatoires de guerre et se concerte avec la cour de Vienne sur les moyens d'armer la confédération germanique. Dans un même sentiment de peur et de fureur, tous les regards en Allemagne se tournent vers la Prusse, dont on sait la forte organisation militaire.

Telle était la situation de l'Allemagne lorsque, le 7 juin 1840, Frédéric-Guillaume IV monte sur le trône de Prusse.

II.

Frédéric-Guillaume IV avait reçu de la nature une intelligence richement douée, mais il se laissait emporter par l'ensemble même de ses qualités[1]. D'une éloquence brillante et élevée, formée à la lecture des psaumes de David, il s'énivrait de ses propres paroles et prenait ses phrases superbes pour des réalités. Curieux d'art et de belles-lettres, en même temps érudit, philosophe et théologien, il donnait des conseils aux artistes et des leçons aux professeurs, mais laissait attendre ses ministres en lisant Platon ou Kant. Son imagination était riche, mais elle l'entraînait dans un monde très éloigné de la Prusse du XIXe siècle; il ne pouvait se figurer l'Allemagne autrement que sous ses ajustements du moyen âge[2]; le saint empire romain, orné de la poésie des légendes et de l'éloignement, lui paraissait une institution venue de Dieu et que l'effort des hommes devait replacer sur la terre. A côté de ces qualités brillantes, le monarque avait le caractère le moins ferme qui se puisse imaginer; les idées lui venaient si nombreuses à l'imagination qu'il les embrassait toutes ensemble quoique contradictoires, et, quand il s'agissait de passer à leur réalisation, modifiait sans cesse ses décisions sans pouvoir se tenir à aucune[3]. Il avait l'âme d'un artiste, mais rien d'un homme d'État.

Il est certain qu'en montant sur le trône il avait certaines idées libérales; on le savait, et, dans l'espoir impatient d'un

1. Saint-René Taillandier, *Études sur la Révolution en Allemagne*, I, p. 322, et *Dix ans de l'histoire d'Allemagne*, p. 15, 48; Flathe, *Das Zeitalter der Restauration und Revolution*, p. 433.
2. Wilhelm Busch, *Die Berliner Märztage von* 1848, p. 2, 4.
3. H. Blum, *Fürst Bismarck und seine Zeit*, I, p. 99.

réveil en Allemagne, l'opinion publique fit au nouveau monarque un accueil enthousiaste. Il y répondit par des discours très vagues, très indécis, où l'on pouvait tout espérer[1] : « Chevaliers, bourgeois, paysans, s'écriait-il du balcon du palais royal, et vous tous parmi cette foule innombrable, vous tous qui pouvez m'entendre, voici la question que je vous adresse : voulez-vous, en cœur et en esprit, en paroles et en actes, voulez-vous, avec la fidélité sainte d'un cœur allemand, avec l'amour plus saint encore d'une âme chrétienne, voulez-vous m'aider à développer plus richement chaque jour les ressources vivaces qui ont fait de ce pays, malgré son petit nombre d'habitants, une des grandes puissances de la terre? Ces ressources, vous les connaissez ; c'est le sentiment de l'honneur, la loyauté, l'amour de la lumière, l'amour du droit et de la vérité et l'ardent désir de toujours marcher en avant, avec l'expérience de l'âge mûr et l'héroïque intrépidité de la jeunesse. Êtes-vous bien résolus à ne point m'abandonner dans cette tâche? » A des questions si éloquentes, le peuple répondait par des acclamations, et l'enthousiasme dura quelques mois.

Mais bientôt on s'aperçut qu'à entasser onomatopées sur prosopopées, le roi n'apportait aucune solution pratique, et, timidement, se soulevèrent quelques réclamations ; le 9 septembre 1840, les députés de la province de Prusse lui rappelaient avec une respectueuse insistance les promesses de 1815 : « Fidèle à sa royale parole, déclaraient-ils, Frédéric-Guillaume III commença l'œuvre annoncée, et, octroyant à la Prusse des États provinciaux, il laissa à son successeur le soin de terminer sa tâche. Confiants dans la justice de Votre Majesté, nous sommes persuadés qu'Elle ne tardera pas à développer les États provinciaux et qu'Elle donnera à ses fidèles sujets cette représentation nationale qui leur a été promise par son père. » La réponse fut bienveillante et vague, d'une imprécision suffisante pour faire encore illusion ; mais, peu de jours après, une circulaire ministérielle jetait une certaine inquiétude par ses réticences ; le 23 février 1841, une ordonnance sur les États provinciaux vint détruire les dernières illusions. Elle se bornait à augmenter dans une mesure restreinte les délibérations des assemblées provinciales et organisait des délégations (*Ausschüsse*) émanées de chaque assemblée

1. Wilhelm Busch, *loc. cit.*; Saint-René Taillandier, *Études*, t. I, p. 274.

et qui se réuniraient en commun à Berlin ; des ordonnances postérieures[1] établirent que le monarque entendait s'en tenir là et considérait les délégations comme la représentation nationale promise par son père en 1815.

La déception fut forte, proportionnée à l'espérance soulevée par l'avènement de Frédéric-Guillaume IV. Plusieurs États provinciaux protestèrent contre cette méconnaissance des promesses de 1815 et réclamèrent leur accomplissement[2]. En 1843, trois Landtags, ceux des provinces de Posen, de Prusse et du Rhin, adressaient des suppliques au monarque pour qu'il exécutât les engagements de son père, et ils renouvelaient leurs vœux en 1845. En même temps, s'engage toute une campagne de brochures contre la constitution des États provinciaux[3]; les années 1844 et 1845 voient éclore une série d'ouvrages de toutes tailles et de tous caractères qui soulèvent les plus vives polémiques sur la question des réformes constitutionnelles; M. de Bulow-Cummerow prend la tête du mouvement avec d'excellents ouvrages, pleins de faits et d'idées[4]; J. Jacobi publie une brochure sur « la parole de Frédéric-Guillaume[5], » assez hardie pour exiger l'impression hors d'Allemagne, et engage avec Kamptz, Henning, Leo d'éloquents combats de plume; W. de Lancizolle, dans un volume plus modéré de forme[6], étudie la constitution prussienne dans son passé et dans les exigences de son avenir. Les journaux, enfin, prennent leur part à ces discussions, et leur ton s'élève, grâce à une tolérance croissante de la censure : la *Nouvelle Gazette du Rhin*, qui débute au mois de janvier 1842, engage une polémique hautaine sur les réformes; la *Gazette de Kœnigsberg* ouvre par un article remarquable sur l'état de la

1. Ordonnances du 30 avril 1841 et du 21 juin 1842. Les dernières, rendues une pour chaque province, organisaient définitivement le mode d'élection et le fonctionnement des délégations. *Gesetz-Sammlung*, 1842, p. 215 et suiv.

2. Rönne, I, p. 30, n. 2, donne un résumé très clair et très précis de ces protestations. Voy. aussi Rauer, *Ständische Gesetzgebung der preussischen Staaten*, t. II, p. 368 et suiv.

3. L. von Rönne, *loc. cit.*, donne la bibliographie très complète de cette campagne. Voy. aussi J. Matter, t. I, p. 292 et suiv.

4. Bulow-Cummerow, *Preussen, seine Verfassung, sein Verhältniss zu Deutschland* (Berlin, 1842), et *Die Europäischen Staaten nach ihren innern und äussern politischen Verhältnissen* (Altona, 1845).

5. Dr J. Jacobi, *Das königliche Wort Friedrich Wilhelm's III* (Paris, 1845).

6. Dr E.-W. von Lancizolle, *Ueber Königthum und Landstände in Preussen* (Berlin, 1846).

Prusse une série d'attaques qui se succèdent avec vigueur[1]; les *Annales de Halle*, plus violentes, sont obligées de quitter la Prusse et vont se reconstituer en Saxe où, sous le nom d'*Annales allemandes*, elles mènent une vigoureuse campagne contre Frédéric-Guillaume IV et son entourage.

Le mécontentement était si général que lorsqu'un bourgmestre révoqué, d'un esprit borné, Tchech, eut attenté à la vie du roi, l'opinion publique ne s'émut guère en faveur du monarque et regretta plutôt qu'il ait laissé exécuter le coupable au lieu de le gracier[2].

Il faut le reconnaître, Frédéric-Guillaume IV ne faisait pas grand effort pour dissiper ce malentendu; en apparence, tout au moins, il suivait une voie nettement réactionnaire et paraissait entraîné, non par ses conseillers officiels, mais par un entourage que les contemporains appelaient la « camarilla[3]. » Aux suppliques des États provinciaux, il répondait qu' « il ne se laisserait entraver ou pousser en avant par aucune intrigue et aucun effort, que plutôt de telles manœuvres le feraient reculer avec force. » Aux polémiques des brochures et des journaux, il répliquait par l'annonce d'une aggravation dans le traitement de la presse. Des réunions populaires en Saxe et à Kœnigsberg étaient impitoyablement interdites. Deux députés badois, Hecker et von Itzstein, libéraux modérés, en visite à Berlin, étaient reconduits à grand fracas à la frontière. Et, à la suite de quelques jugements déplaisants, une loi disciplinaire du 29 juin 1844 menaçait gravement l'indépendance des magistrats[4].

Malgré ces apparences, Frédéric-Guillaume IV persévérait dans son projet de donner à son peuple des institutions représentatives. Il est bien établi à l'heure actuelle[5] qu'il eut cette intention dès son arrivée au trône et qu'il s'y tint avec plus de ténacité qu'on n'eût pu s'y attendre de son esprit hésitant. Mais il ne voulait pas une représentation conforme au chiffre de la population,

1. Saint-René Taillandier, *Études*, I, p. 292.
2. Biedermann, *Geschichte Deutschlands*, 2e partie, t. I, p. 179.
3. Blum, *loc. cit.*, I, p. 100.
4. Biedermann, *loc. cit.*, p. 173.
5. Les contemporains ne l'ont pas compris; malgré les préambules de quelques ordonnances et des notes publiées par l'*Allgemeine Zeitung*, ils ne se sont pas aperçus des plans de leur monarque; Ranke, le premier, dans l'*Allgemeine Deutsche Biographie*, v° *Friedrich Wilhelm IV*, a établi la continuité des projets du roi.

une constitution parlementaire sur le modèle de l'Angleterre. Il tenait aux vieilles institutions allemandes et entendait les adapter aux besoins modernes[1].

Dans le décret de convocation des États provinciaux pour 1841 perçaient déjà ces idées; mais elles étaient encore confuses, et, comme on avait trop attendu de son avènement au trône, la déception générale ne permit pas d'apercevoir les réformes sérieuses qu'il apportait : la convocation des Landtags tous les deux ans, la publicité des procès-verbaux, l'extension du droit de pétition. Au mois d'octobre 1841, les délégations des États provinciaux se réunissaient pour la première fois à Berlin, et la sagesse de leurs délibérations exerçait une influence heureuse sur les idées de réformes du roi.

Une nécessité financière mit Frédéric-Guillaume IV en demeure de se décider. C'était l'époque où, dans toute l'Europe occidentale, se construisaient les premières lignes de chemins de fer, et il était nécessaire de contracter un emprunt considérable pour leur établissement en Prusse. Or, l'ordonnance du 17 janvier 1820 interdisait au gouvernement de le faire sans « l'assistance et la garantie des États du royaume. » Au mois de mars 1843 se réunirent les États provinciaux; le roi aurait pu leur demander de ratifier chacun individuellement un emprunt pour tout le royaume, mais il sentit qu'il ne l'obtiendrait pas. Il était donc dans l'alternative de révoquer l'ordonnance de 1820 ou de s'y conformer par une mesure décisive. S'il prenait la première voie, il se heurtait à l'opinion unanime et risquait un mécontentement dangereux; s'il suivait la seconde, comment appliquer l'ordonnance[2]?

Frédéric-Guillaume IV aurait peut-être pris une décision plus prompte s'il n'avait rencontré une sourde opposition dans les deux vieilles monarchies et surtout à la cour de Vienne. Voir triompher à Berlin des idées libérales, c'était pour M. de Metternich le plus grave échec et le plus sérieux danger; les bourgeois de Vienne réclameraient à coup sûr des réformes analogues, ceux de Pesth et de Prague suivraient le mouvement, et ce serait fini de l'équilibre de la monarchie autrichienne. Dans le courant de 1845, Frédéric-Guillaume IV rencontrait Metternich à Stolzen-

1. Seignobos, *Histoire politique de l'Europe contemporaine*, p. 416, 418.
2. Ranke, *loc. cit.*, p. 745.

fels et s'efforçait de le rassurer : « Je ne connais pas, lui disait-il, de véritable Prussien qui ne sache pas que des *États généraux du royaume*, c'est-à-dire ce qu'on entend par système représentatif, ne conviennent pas au pays. La Prusse ne pourrait pas supporter un système pareil, aussi, non seulement je n'ai pas l'intention de l'établir, mais encore je le condamne formellement et j'agirai en conséquence[1]. » Metternich n'était rassuré qu'à demi et écrivait avec mélancolie : « Le grand mal de la Prusse c'est que le roi, tout en voulant le bien, est excentrique, et que la dissolution de la *vieille* machine politique prussienne est un fait accompli. La *nouvelle* machine est encore à créer; or, dans des situations pareilles, nul ne peut répondre du lendemain[2]. »

Dès cette époque, Frédéric-Guillaume IV avait un plan de représentation populaire, qu'il définissait à Metternich comme le « plenum » des corps d'états provinciaux; il s'en ouvrait clairement à ses conseillers, et comme le ministre de l'Intérieur, comte Arnim-Boytzenburg, ne voulait s'y conformer qu'avec des modifications profondes, il le remplaça par Bodelschwingh, ministre des Finances; dans toute la force de l'âge, mûri par l'expérience d'une longue carrière administrative[3], Bodelschwingh était certainement parmi les serviteurs du roi le plus capable et le plus éclairé; il manifesta dans l'exercice de ses fonctions une rare puissance de travail et une précision de vue qui manquait à son maître.

Quelques jours plus tard, au mois de juillet 1845, le roi organisait une commission chargée des travaux préparatoires; elle se composait, outre Bodelschwingh, de Savigny, Uhden, Canitz et Rochow; quelques mois plus tard y furent adjoints le prince de Solms-Lich et les ministres de Thile et Rother. Dans la pensée de Frédéric-Guillaume IV, l'âme de la commission devait être Savigny; grand jurisconsulte, évocateur des théories romaines et de la science juridique au moyen âge, Savigny paraissait devoir créer des institutions comme il les faisait renaître de la poussière; mais ce grand historien du droit était

1. *Mémoires de Metternich*, t. VII, p. 131.
2. *Mémoires de Metternich*, t. VII, p. 137.
3. Bodelschwingh était né le 26 novembre 1794 d'une vieille famille de Westphalie. Volontaire dans l'armée prussienne pendant les guerres de l'indépendance, il avait suivi une carrière de fonctionnaire et avait été président supérieur de la province du Rhin. *Allgemeine Deutsche Biographie*, v° *Bodelschwingh*.

un médiocre praticien; il cherchait à faire des lois suivant des règles scientifiques sans se préoccuper des besoins véritables du pays[1]; il lui manquait ce qui fait du jurisconsulte un législateur, l'esprit pratique. Ce rôle fut en réalité tenu par Bodelschwingh. L'opposition résida surtout dans la personne du prince de Prusse, le futur roi et empereur Guillaume.

Dans cette âme honnête de soldat, le point de vue militaire et traditionnel jouait le premier rôle. Depuis la mort de Grolman, le prince de Prusse avait pris la tête du mouvement militaire, et il sentait que toute représentation populaire ne pourrait qu'affaiblir l'armée; par la discussion des crédits, par son droit de contrôle dans toutes les questions d'État, le Parlement voudrait forcément s'ingérer dans les affaires militaires et diminuerait par là même la situation de l'armée dans le pays et la discipline hiérarchique. D'ailleurs, le roi de Prusse devait s'en tenir aux traditions prussiennes et ne pas amoindrir l'autorité royale qui avait fait la grandeur de son pays.

Réunie à deux reprises en 1845[2], la commission élucida tout d'abord plusieurs difficultés pratiques dans la constitution de la future assemblée : sa compétence financière, la nature de son contrôle, le caractère consultatif ou décisif de ses votes, la situation des princes médiatisés, la procédure parlementaire. Elle discuta longuement sur la composition de la chambre haute : Frédéric-Guillaume IV aurait voulu y voir des représentants des universités, des grandes villes, etc...; il abandonna cette idée devant l'opposition de la commission.

Le 11 mars 1846, le ministère et la commission réunis tinrent une séance « qui eut dans l'histoire de la Prusse une haute importance[3]. » Le prince de Prusse fit un suprême effort pour combattre la création d'une assemblée parlementaire; il désirait s'en tenir aux institutions provinciales, accroître au besoin les pouvoirs des Landtags, mais s'opposait à tout ce qui diminuerait la force du gouvernement, amoindrirait les droits de la couronne ou mettrait en danger la grandeur de la Prusse. Chacun des ministres et des membres de la commission motiva longuement son avis, puis on passa au vote. Quatorze voix contre deux se prononcèrent pour la création d'une représentation centrale.

1. Treitschke, *Deutsche Geschichte*, t. I, p. 599.
2. Du 11 au 21 juillet et du 24 septembre au 6 octobre.
3. Ranke, *loc. cit.*, p. 750, donne en détail l'opinion de chacun des ministres.

Après une mûre discussion, sans aucune ingérence étrangère, le gouvernement se décidait à entrer dans la voie des réformes. Au sortir de la séance[1], le prince Guillaume exprima ce mélancolique regret : « Une nouvelle Prusse se forme. L'ancienne descend au tombeau par la publication de cette loi. Puisse la nouvelle être aussi grande de gloire et d'honneur que l'ancienne! »

Les discussions de détail tinrent encore presque une année. Il n'y avait pas, parmi les ministres, la même majorité sur la forme de l'assemblée que sur la nécessité de la réunir; plusieurs craignaient le nombre exagéré de ses membres et auraient voulu arriver au même résultat par la transformation des délégations. A la suite d'un voyage à Pétersbourg, le prince de Prusse était plus effrayé que jamais des conséquences de l'évolution constitutionnelle, et, comme pour dégager sa responsabilité, il tenta une dernière fois de s'y opposer : au nom du passé prussien, il revendiqua pour la couronne le droit de fixer les impôts et le contingent militaire[2]; depuis le temps des grands électeurs, cette prérogative avait assuré la grandeur du pays; il n'y fallait pas toucher. Mais ces réclamations étaient tardives, et elles ne furent pas écoutées. Le roi réunit en conseil la plupart des princes de sa famille pour leur exposer ses desseins; tous s'inclinèrent avec respect devant la volonté royale.

Le 3 février 1847, jour anniversaire de l'appel aux armes en 1813, parurent les nouvelles dispositions législatives[3]. Elles se composaient de lettres patentes, émanées du monarque et signées par lui seul, et de trois ordonnances contresignées par le prince de Prusse et les ministres[4].

Les lettres patentes débutaient en constatant la préoccupation de Frédéric-Guillaume IV de conserver intacte la puissance de la couronne tout en accordant une part d'action aux États de la

1. Ou à une réunion suivante de la commission. Ranke, p. 753; Treitschke, V, p. 609.

2. On a remarqué avec exactitude que le prince de Prusse prévoyait presque les causes du conflit de 1862 à 1865 entre la couronne et le Landtag.

3. *Gesetz-Sammlung*, 1847, p. 33 et suiv.; le *Moniteur universel* français du 8 février en donne une bonne traduction; celle de Lesur et Fouquier, *Annuaire historique*, 1847, Appendice, p. 62 et suiv., est plus sujette à caution.

4. Les ministres étaient : général v. Boyen, Muhler, Rother, Eichhorn, v. Thile, v. Savigny, v. Bodelschwingh, Graf v. Stolberg, Uhden, v. Canitz, v. Duesberg.

monarchie. Dans ce but, le roi réunirait les Landtags provinciaux en diète générale « toutes les fois que les besoins de l'État exigeraient de nouveaux emprunts, l'établissement de nouveaux impôts ou l'augmentation des impôts actuels. » Le comité permanent des États remplacerait la diète unie quand elle ne siégerait pas. La diète unie, et, en son absence, le comité permanent des États recevaient une triple compétence : 1° en matière de législation, la délibération purement consultative réservée aux diètes provinciales par la loi de 1823; 2° en matière financière, la création d'emprunts, d'impôts, la coopération à l'amortissement et à la fixation de l'intérêt des dettes publiques; 3° en toutes matières intérieures, d'un intérêt général, le droit de pétition. « Ayant ainsi donné à nos sujets une preuve de notre confiance royale, ajoutaient en terminant les lettres patentes, nous attendons de leur fidélité et de leur loyauté qu'ils nous assistent dans ce pas important et secondent nos efforts pour le bien de la patrie, afin qu'avec le secours de Dieu le succès ne nous manque pas. »

Les trois ordonnances avaient chacune leur objet distinct. La première organisait la diète unie (*vereinigter Landtag*), composée de deux chambres : la chambre des seigneurs (*Herrenkurie*) comprenait les princes de la maison royale, les princes médiatisés, les princes, comtes et seigneurs ayant siège de droit aux diètes provinciales[1]; la chambre des trois états (*Ständekurie*) comprenait les députés de l'ordre équestre (*Ritterschaft*), des villes et des campagnes aux diètes provinciales[2]. En matière financière, les deux chambres délibéraient en commun; sur tous autres sujets, leurs discussions étaient séparées. Le Landtag uni n'était pas périodique; « pour chaque réunion, disait l'article 1er, il y aura un décret spécial de convocation. » L'ordonnance déterminait avec plus de précision que les lettres patentes la triple compétence du Landtag uni et fixait les exceptions qui énervaient singulièrement ses droits : les taxes douanières dépendant du Zollverein, l'administration des domaines, les taxes provinciales ou communales restaient à la libre détermination de la couronne. En cas de guerre, le gouvernement pouvait augmenter les

1. Cette chambre comprenait 80 membres.

2. Il y avait 231 députés de l'ordre équestre, 182 des villes, 124 des campagnes. Rönne, I, p. 32. L'ordonnance faisait à la noblesse une part exagérée; dix mille grands propriétaires disposaient de plus de trois cents voix; le reste du pays n'en avait pas le même nombre. Denis, *loc. cit.*, p. 232.

impôts, sauf à en référer plus tard au Landtag, et contracter des emprunts avec l'assentiment de la députation pour l'administration de la dette publique. Le Landtag uni devait recevoir le compte général de la dette publique et le retourner avec ses observations ; il devait être consulté sur toutes lois modifiant les droits des personnes et des biens ; mais les pétitions n'étaient présentées au monarque que si elles réunissaient dans chaque chambre les deux tiers des voix ; enfin, lorsqu'un ordre ou une province se trouvait lésé par une résolution du Landtag, les deux tiers de ses membres avaient le droit de demander le vote par provinces ou par ordres séparés, ce qui compromettait gravement l'unité du Landtag.

D'après la seconde ordonnance, les comités permanents des diètes provinciales devaient être réunis en comité permanent du Landtag uni[1] au moins tous les quatre ans. Ce comité ou cette délégation permanente recevait presque les mêmes droits que la diète unie, sauf en matière financière : il devait être consulté sur les modifications aux droits des personnes et des biens, avait le droit de pétition à la majorité des deux tiers, et de nombreuses dispositions de la première ordonnance lui étaient textuellement applicables.

La troisième ordonnance, enfin, créait une députation pour l'administration de la dette publique ; chaque diète provinciale y déléguait un de ses membres pour six ans ; la députation se réunissait une fois par an ; elle exerçait un contrôle sérieux sur les comptes d'intérêts de la dette publique et les amortissements et elle autorisait les emprunts en temps de guerre.

Ces quatre textes formaient un ensemble législatif assez singulier, disparate et arbitraire. Ils contenaient de bonnes dispositions, et, à coup sûr, constituaient une amélioration considérable sur le passé ; c'était l'effort le plus sérieux de la monarchie prussienne pour appeler ses sujets à collaborer à la chose publique. Mais tout était laissé à la libre disposition de la couronne ; les députés du peuple recevaient non des droits, mais des facultés virtuelles, en puissance. Si le monarque voulait convoquer régulièrement le Landtag uni, soumettre toutes les lois à ses délibéra-

1. En somme, cette seconde ordonnance n'apportait pas de nouvel élément à la législation, mais mettait d'accord avec la création du Landtag uni les délégations organisées par l'ordonnance du 23 février 1841.

tions et consacrer les modifications apportées par lui, tenir compte des pétitions et y conformer sa politique, le régime représentatif régnerait véritablement en Prusse. Mais aucune de ces restrictions ne lui était légalement imposée ; le monarque avait le droit de ne jamais convoquer le Landtag uni, de ne réunir son comité permanent que tous les quatre ans, de faire les lois sans tenir compte d'aucun avis de la diète et de gérer ses finances à son bon plaisir, sauf à créer des ressources nouvelles en usant de ces artifices financiers dont un gouvernement absolu n'est jamais au dépourvu. Tout dépendait de l'esprit du monarque, bien peu de la loi[1].

III.

La publication de la patente et des ordonnances fut un véritable coup de théâtre. A plusieurs reprises, le roi avait repoussé des vœux de Landtags provinciaux réclamant une représentation centrale, et rien n'avait percé dans le public des délibérations de la commission[2]. Quelques notes mystérieuses dans l'*Allgemeine Zeitung* avaient passé inaperçues. Les confidences du roi n'avaient pas dépassé un cercle très restreint.

L'impression première fut assez diverse. Le gouvernement tenta de réchauffer l'opinion publique par un article dans l'*Allgemeine Zeitung*, qui était un éloge sans nuage de la réforme. « Cette organisation a une base historique ayant des racines dans le sol germanique, la base de la division par provinces et par classes telle qu'elle s'est formée suivant les changements du temps[3]. » Les journaux et surtout les brochures des publicistes s'emparèrent de la patente de février et les divers partis se classèrent nettement d'après leurs opinions.

1. Les ouvrages parus sur la patente de février sont très nombreux et nous n'en pouvons donner ici la liste; on la trouvera dans : Reyscher, *Einige Bemerkungen über die preussische Verfassung von* 3 *Februar* 1847 (*Zeitschrift für deutsches Recht*, t. XI, 1re partie, n° 4); Droysen, *Allgemeine Litteraturzeitung*, de Halle, 1847, nos 169 et suiv., et un bon résumé dans Rönne, I, p. 32, n. 3, a.

2. K. Biedermann, *Mein Leben und ein Stück Zeitgeschichte*, I, p. 180, et *Geschichte Deutschlands*, 2e partie, t. I, p. 173, 182.

3. *Allgemeine Zeitung* du 4 février. « Les personnes bien informées savaient qu'il ne fallait pas s'attendre à une représentation du peuple, mécaniquement calculée d'après le chiffre de la population, ni à une division des pouvoirs

Les avancés, ceux que déjà l'on appelait radicaux, avec Jacoby et Henri Simon, attaquèrent hardiment les institutions nouvelles. Ils avaient beau jeu. Depuis plusieurs années, ils mettaient l'opinion en garde contre les demi-mesures[1] et la publication de la patente montrait l'exactitude de leurs prophéties. Leur opinion se résuma dans une brochure retentissante de Henri Simon, « Accepter ou refuser[2], » qui empruntait à la personnalité de son auteur une autorité spéciale; magistrat démissionnaire à la suite de la loi de 1844, où il voyait la perte de l'indépendance des tribunaux, Henri Simon s'était fait une situation dans le monde judiciaire par ses ouvrages de droit constitutionnel; rapprochant le texte des ordonnances, tant des données de la théorie que des promesses faites par les deux rois et consacrées par des textes, il concluait en engageant les diètes provinciales à ne pas répondre à la convocation du roi.

Parmi les libéraux, plusieurs critiquaient avec vivacité les réformes de Frédéric-Guillaume IV; un esprit sage et modéré, M. de Bulow-Cummerow[3], exposait en détail la situation de la Prusse et analysait avec soin les ordonnances du 3 février. Il relevait l'absence de périodicité, la permanence des impôts indirects, le défaut de contrôle du budget, les entraves au droit de pétition; il tenait le comité permanent pour contraire à l'existence du Landtag uni et conseillait aux députés de se refuser à l'élire, car ils se condamneraient par là même au suicide. Gervinus adressait aux membres du Landtag uni de pressantes exhortations pour qu'ils s'efforcent d'obtenir les droits qu'on leur déniait et par là même d'exercer une influence libérale et constitutionnelle sur l'Allemagne entière[4].

entre le roi et le peuple, mais seulement à un développement de la véritable constitution des États, née sur le sol, de l'histoire de l'Allemagne. »

1. H. Blum, *Fürst Bismarck und seine Zeit*, I, p. 104.

2. Henri Simon, *Annehmen oder Ablehnen? Die Verfassung von Februar* 1847 *beleuchtet vom Standpunkte des bestehenden Rechts* (Leipzig, 1847).

3. Bulow-Cummerow, *Preussen im Januar* 1847 *und das Patent von* 3 *Februar* 1847.

4. Gervinus, *Die preussische Verfassung und das Patent von* 3 *Februar* 1847 (Mannheim, 1847). Dans une lettre à Schön, il résumait ainsi cet ouvrage : « Je prépare une brochure que je veux publier le 11 avril. J'y ferai ressortir l'essentiel des nouvelles institutions, leur caractère arbitraire, illégal, et je montrerai quel recul l'organisation des nouveaux Landstände constitue sur les idées de Stein et de Hardenberg. » *Aus den Papieren des Ministers Th. von Schön*. Anhang zum ersten Theil, zweiter Band, p. 298.

Pourtant la plupart des libéraux acceptaient avec joie les institutions du 3 février comme un premier pas dans une voie nouvelle. Gervinus, qui fondait la *Deutsche Zeitung*, se plaignait à Schœn que la plupart de ses futurs rédacteurs se retiraient, sachant les attaques qu'il allait diriger contre la patente[1]. Plusieurs brochures paraissaient en réplique à l'ouvrage de Simon[2], exprimant le ferme espoir que l'initiative du roi serait suivie de nouvelles réformes, et le désir qu'on ne le rebute pas par des critiques hâtives; la création seule du Landtag uni était une acquisition précieuse, car elle faisait entrer la Prusse parmi les états constitutionnels, pacifiquement, sans révolution; le reste viendrait progressivement.

Ces fluctuations se reflétaient dans l'opinion des provinces[3]. Dans le Brandebourg, un sentiment d'inquiétude dominait. Dans la province de Prusse, les avis se partageaient; dans certaines villes, à Elbing, à Thorn, régnait un véritable enthousiasme; à Kœnigsberg, la déception était profonde; la diète d'arrondissement invitait les députés à s'abstenir de répondre à la convocation royale. En Silésie, un parti radical assez fort se ralliait à la brochure de H. Simon, et des députés, réunis à Breslau, exprimaient leur mécontentement; pourtant l'opinion opposée l'emportait, et, sauf des critiques de détail, on se réjouissait des réformes. En Posen, les Prussiens étaient dans la joie, les Polonais dans l'inquiétude. En Westphalie et en Poméranie, on regrettait la formation de la chambre des seigneurs, en qui l'on redoutait une opposition rétrograde; on se plaignait que les diètes provinciales n'eussent pas été consultées et que le Landtag uni ne fût pas périodique. Dans la province du Rhin, les partis extrêmes s'indignaient : les catholiques, particularistes, redoutaient l'ingérence du Landtag uni dans l'administration de la province; les libéraux avancés réclamaient une constitution parlementaire à l'anglaise; pourtant les partisans de la patente étaient en majorité à la réunion des députés à Cologne, le 14 mars.

1. *Aus den Schön's Papieren*, *loc. cit.*, p. 297, 300.

2. *Wiederlegung der H. Simon'schen Schrift : Annehmen oder Ablehnen? oder die preussische Verfassung vom* 3 *Februar* 1847, *beleuchtet vom Standpunkte des bestehenden Rechts*, durch einen andern preussischen Juristen. — Biedermann, *Die Aufgabe des ersten vereinigten Landtags in Preussen.*

3. Ranke, p. 756 et suiv., donne d'intéressants extraits des rapports adressés au roi par les présidents supérieurs sur l'opinion publique en province.

En résumé, l'opinion publique était confuse et peu enthousiaste; on adhérait aux réformes, mais avec le désir unanime de les voir accroître; on demeurait sur l'expectative.

Ce sentiment de défiance n'échappa guère au gouvernement, car, après avoir convoqué le Landtag uni pour le 11 avril[1], il publia une série de dispositions assez libérales. Une patente du 30 mars assura la liberté de conscience et le droit pour les citoyens prussiens de quitter les églises établies sans perdre leurs droits civils; deux autres ordonnances garantirent la publicité des procédures civiles et criminelles; une autre organisa des chambres et des tribunaux de commerce. Cependant, pour calmer la presse, le gouvernement remettait en vigueur une disposition fédérale de 1832 et exerçait des poursuites judiciaires contre Henri Simon.

Le 11 avril, enfin, avec une pompe antique et solennelle, Frédéric-Guillaume IV ouvrit le Landtag uni, au château royal de Berlin[2]. On pouvait s'attendre à une émotion joyeuse de la population; il n'en fut rien; peu de monde dans les rues, à peine foule aux alentours du château, et dans les lieux de réunion on s'occupait peu de l'événement politique du jour[3]. Le roi, entouré d'un imposant cortège, se rendit dans la Salle blanche et y prononça le discours d'ouverture. Les députés attendaient ce document avec impatience, car, dans le vague et l'arbitraire de la patente, tout dépendait de la parole du roi.

Le discours fut extraordinairement long, d'une forme oratoire brillante et originale, mais le fonds était précis. Après avoir rappelé les diverses mesures du précédent règne, il déclara nettement que l'œuvre constitutionnelle de son père était dorénavant achevée et avertit les États « de ne pas mettre ce travail en

1. Ordonnance du 8 février : « Comme il y a quelques affaires importantes sur lesquelles il convient de consulter les diètes, nous éprouvons le besoin de former une réunion centrale et régulière des États, afin de les consulter sur ces affaires importantes et sur les époques auxquelles nous voulons réunir les fidèles États de notre monarchie à l'avenir. » Par cette dernière phrase, le gouvernement laissait deviner une périodicité possible.

2. Le 10 avril avait paru le règlement du Landtag uni; chaque curie était présidée par un maréchal de la cour et l'assemblée plénière par le maréchal de la curie des seigneurs; la couronne était représentée aux débats par un commissaire royal qui fut M. de Bodelschwingh. Les débats étaient sténographiés et reproduits *in extenso* dans la *Gazette universelle* de Prusse; aucune censure n'en pouvait être faite.

3. K. Biedermann, *Mein Leben und ein Stück Zeitgeschichte*, t. I, p. 191.

question par désir de changement. » Il les mit en demeure d'écarter « toute pensée de représenter, » mais de se borner à surveiller, suivant l'ancien usage allemand, leurs propres droits. « Héritier d'une couronne, que j'ai reçue intacte et que je dois et veux laisser intacte à mes successeurs, jamais je ne transformerai le rapport naturel entre le prince et le peuple en un pacte constitutionnel, jamais je n'admettrai qu'une feuille écrite vienne s'interposer, comme une seconde Providence, entre notre Dieu et ce pays, pour nous gouverner avec ses paragraphes et pour remplacer par eux la sainte et antique fidélité. » Il glissa une allusion aux attaques de la presse en faisant appel à son peuple de toutes les indignités dont il avait été atteint. Et, invitant ses fidèles États à la lutte contre l'impiété et le mauvais esprit du temps, il s'écria dans un beau mouvement d'éloquence : « Moi et ma maison nous servirons l'Éternel. Oui ! en vérité. » Pour l'avenir, il avisa les États qu'il les réunirait pour la création de nouveaux impôts et emprunts et « toutes les fois que je le trouverai nécessaire ; je le ferai volontiers et souvent si ce Landtag me prouve que je le peux sans nuire à mes devoirs impérieux de souverain. »

A travers les variations oratoires, le thème était unique et très net : la patente de février est une constitution définitive et intangible, il n'y faut espérer aucune modification. Le monarque se manifestait bien tel qu'on le voyait depuis 1840, tantôt voulant une chose, tantôt s'y refusant, accordant d'une main et retenant de l'autre[1]. Le sentiment général fut une amère désillusion[2] ; parmi les députés des provinces de Prusse et du Rhin qui formaient le centre libéral, la déception fut telle que plusieurs parlaient de s'en aller, et leurs collègues ne les décidèrent à rester qu'en s'engageant à réclamer avec eux l'accroissement des droits du Landtag.

La séance du lendemain était le véritable début de la vie parlementaire[3]. Les deux curies, réunies en assemblée plénière, reçurent une nouvelle allocution de leur président, le prince de

1. Biedermann, *Geschichte, loc. cit.*, p. 186.
2. Treitschke, V, p. 620 ; Denis, *l'Allemagne*, 1810-1852, p. 232.
3. Les débats du Landtag ont paru *in extenso* dans la *Gazette universelle* de Prusse. R. Haym, *Reden und Redner des ersten preussischen vereinigten Landtages*, donne, avec des détails sur les orateurs, presque tous les discours prononcés au Landtag. Enfin le *Journal des Débats* de 1847 a publié des comptes-rendus soigneusement rédigés.

Solms-Lich, et immédiatement le comte de Schwerin déposa une proposition qui allait permettre de classer les divers partis du Landtag. Député de l'ordre équestre de Poméranie, Schwerin était un homme d'une grande élévation de pensée, indépendant, pieux, moins un lutteur politique qu'un caractère très noble et très pur; il avait déjà manifesté au synode général des idées libérales et modérées qui lui donnaient dans le Landtag une réelle influence. Il proposait de voter une adresse « qui contiendrait des actions de grâces pour la convocation de la diète, mais exprimerait respectueusement, au point de vue du droit et des garanties assurées au peuple et aux créanciers de l'État, par la loi du 17 janvier 1820, les craintes que certaines dispositions des ordonnances du 3 février nous inspirent malgré nous. »

La proposition fut renvoyée à une commission qui délibéra les jours suivants et prépara un projet d'adresse qu'elle chargea son rapporteur, M. Beckerath, de présenter au Landtag. Fils d'un tisserand de Creveld, arrivé à force de travail à une haute situation dans les affaires de banque, Beckerath offrait un singulier mélange de prose et de poésie; homme de finances, il était poète, avec une égale sincérité. Caractère très compréhensif, il devait avoir une grande influence sur le parti libéral. Son projet d'adresse contenait de sérieuses réserves sur l'insuffisance des nouvelles institutions. Sous une forme respectueuse et même reconnaissante, il rappelait que l'ordonnance du 17 janvier 1820 garantissait la périodicité annuelle aux États du royaume; il protestait contre l'absence de contrôle du Landtag sur les questions financières, contre la création du comité permanent et la députation de la dette; il affirmait le droit des États d'être consultés sur toute modification aux droits des personnes et des propriétés. « Obéissant à l'appel de Votre Majesté, ajoutait-il, et sur le point de commencer nos travaux, nous nous voyons consciencieusement obligés de déposer cette respectueuse déclaration au pied du trône afin de sauvegarder les droits des États. » Ainsi, la commission proclamait les droits du Landtag, constatait leur mépris par la patente et réclamait leur reconnaissance.

Le 15 avril, la séance des deux curies réunies débuta par un long discours du commissaire royal, M. de Bodelschwingh; très habilement, avec la réelle éloquence du *debater* anglais, toute de clarté et de simplicité, le ministre s'efforça de démontrer que la patente de février avait rempli toutes les promesses des lois

précédentes; celles-ci avaient entendu laisser au gouvernement la faculté d'organiser la représentation future sans le lier à aucune forme spéciale; la patente et les ordonnances du 5 février s'y étaient strictement conformées, et « aucune loi existante n'avait été violée. » M. Beckerath répliqua en développant les arguments du projet d'adresse, et après un discours du prince de Lichnowsky, curieuse figure de la vieille aristocratie, ami des aventures, carliste malheureux sous les ordres de don Sébastien, qui parla dans le sens du respect de la patente, le comte d'Arnim proposa un amendement. M. d'Arnim était le ministre de l'Intérieur qui avait précédé M. de Bodelschwingh aux Affaires et qui en était parti par suite d'un dissentiment avec le roi sur ses idées constitutionnelles. Esprit clair et précis, c'était plus un fonctionnaire qu'un orateur; conservateur modéré, il devait parler souvent au Landtag, être écouté toujours, persuader rarement. Son amendement écartait « la réserve des droits des États » et se bornait « à exprimer le vœu que le législateur continuât son œuvre et fortifiât l'union entre le peuple et le souverain[1]. »

Cet amendement était presque admis, lorsqu'un effort des libéraux parvint à l'écarter; M. Hansemann, député bourgeois d'Aix-la-Chapelle, pratique, plein de bon sens et d'expérience, réclama l'impression de l'amendement et l'ajournement au lendemain; M. Mevissen, un des fondateurs de la *Reinische Zeitung*, vint proclamer « comme un devoir sacré de faire une réserve solennelle des droits légitimes du peuple avant de commencer nos travaux. » Sur leur demande, les débats furent renvoyés au lendemain.

Le 16 avril, Hansemann, Milde, autre député libéral de la Silésie, vinrent ébranler les partisans de l'amendement Arnim. « Le projet d'adresse de la commission dit que nous avons des droits, déclara Hansemann, l'amendement le révoque en doute. Voilà la véritable différence. Le projet dit que nous sommes l'assemblée des États généraux, et que, par conséquent, les droits antérieurs nous sont transmis. Il s'agit de savoir si vous êtes animés du sentiment vivace du droit ou si vous ne voulez vivre que de confiance, de faveur. J'aime et j'estime mon roi, mais en homme libre; je l'avoue franchement. »

1. Discours d'Arnim à l'appui de son amendement.

Sentant la majorité prête à tourner, le prince de Prusse intervint en personne dans le débat : « On a dit, déclara-t-il, que les ordonnances du 3 février avaient été les résultats de la défiance des conseillers du roi (envers les États). Par ma naissance, je suis le premier sujet du roi, et, par sa confiance, son premier conseiller. Comme tel, je donne ici l'assurance solennelle en mon nom et au nom des autres conseillers qu'aucune défiance ne s'est emparée de nous lorsque nous avons délibéré sur les ordonnances. Mais nous avons voulu que les ordonnances fussent rendues dans l'intérêt de la patrie et que les libertés et les droits des États ne tournassent jamais au détriment des droits et prérogatives de la couronne. Voilà le principe d'après lequel j'ai pris part à cette œuvre, et, je le déclare ouvertement, il est regrettable que la confiance dans le gouvernement, qui existait précédemment, n'existe plus au même degré. » Le ton de son discours était dictatorial[1] ; on sentait nettement l'influence de l'armée et du parti militaire.

L'assemblée hésitait, un député de la province de Prusse, bien connu par ses revendications libérales au Landtag de Kœnigsberg, Alfred d'Auerswald[2], vint tout concilier en proposant un amendement qui adoptait une partie des idées de la commission, une partie de celles d'Arnim ; il conservait du projet de la commission l'expression que les droits attribués par les lois antérieures à la représentation nationale étaient à jamais acquis au Landtag et que celui-ci avait le droit de les défendre ; mais il admettait avec Arnim que ces droits devaient être non revendiqués comme une propriété de l'assemblée, mais demandés au monarque par voie de pétition. Au fond, il y avait contradiction entre les deux parties du nouvel amendement : l'assemblée devait défendre ses droits, les déclarer acquis dès maintenant, puis prier le roi de vouloir bien les accorder et en suite d'un acte gracieux[3]. Mais le Landtag ne s'y arrêta point et le caractère conciliant et imprécis du nouvel amendement était de nature à le séduire. Par 303 voix contre 290, l'amendement d'Arnim fut rejeté et l'assemblée vota le projet d'Auerswald par 484 voix contre 107. Le comte d'Arnim lui-même se rallia à ce dernier

1. Treitschke, V, p. 622.
2. R. v. Bardeleben, *Allgemeine Deutsche Biographie*, v° *Auerswald*.
3. Biedermann, *Geschichte*, *loc. cit.*, p. 190.

amendement; la minorité ne comptait qu'une vingtaine de réactionnaires avancés et des libéraux obstinés au projet de la commission.

Même dans cette forme atténuée, l'adresse déplut fortement à Frédéric-Guillaume IV, et il y fit réponse en termes aigres et catégoriques[1] : « En promulguant les lettres patentes et les ordonnances du 3 février, nous avons non seulement rempli de la manière qui nous a paru la meilleure, et en conscience, les promesses faites par S. M. mon père, d'une constitution représentative, mais nous avons donné à nos fidèles États des droits essentiels allant au delà de ces promesses. Aussi ne saurions-nous reconnaître à la diète réunie aucuns autres droits que ceux qui lui ont été attribués par nos ordonnances ou qui pourront dorénavant lui être accordés constitutionnellement par nous... Les lois du 3 février sont intangibles dans leurs dispositions fondamentales. » Pour adoucir la précision un peu sèche de ces déclarations, Frédéric-Guillaume IV promettait de réunir à nouveau le Landtag dans un délai de quatre ans.

Le projet d'adresse avait permis à la plupart des orateurs de prendre situation au Landtag et aux divers partis politiques de se classer et s'affirmer. D'un côté, les gouvernementaux, heureux de l'effort manifesté par le monarque pour donner à la Prusse des institutions représentatives et décidés à s'en contenter. De l'autre côté, les libéraux convaincus des provinces de Prusse et du Rhin, mécontents de la demi-mesure du 3 février et revendiquant les droits acquis au peuple par les lois antérieures. Entre les deux, le grand parti des indécis, libéraux désireux de remercier le roi, croyant aux droits des lois antérieures, mais craintifs de les compromettre par des revendications trop acharnées, soucieux avant tout de ne pas mécontenter le monarque par peur de le pousser à la réaction. Ils voteront en général avec les libéraux du Rhin, mais s'en détacheront à la dernière heure, comme ils viennent de le faire, en abandonnant le projet d'adresse et les réclamations de Beckerath. Enfin, à l'extrême droite, un petit parti de hobereaux (*junker*), nobles entichés des privilèges de la couronne, plus royalistes que le roi et mettant tout leur espoir dans le prince de Prusse.

1. Déclaration royale du 22 avril, lue à la séance des curies réunies le 23.

IV.

Pendant les deux mois de sa session, le Landtag uni exerça une réelle activité législative; mais ses travaux n'étaient point préparés, les discussions furent quelque peu hachées et décousues, et l'habileté de M. de Bodelschwingh ne suffit pas à les canaliser; il était presque seul à la tâche, entre un souverain indécis et changeant et une assemblée de 613 membres; il s'efforçait vainement de donner aux débats législatifs un ordre et une suite; les pétitions et les projets de lois s'enchevêtraient dans leurs discussions. Pour examiner, avec quelque logique, le travail du Landtag, il est donc indispensable de classer les diverses branches de son activité, d'analyser à part les diverses sortes de pétitions et les projets de lois émanés du gouvernement.

Les pétitions, dans la large acception que leur donnait la première ordonnance du 3 février, devaient être déposées avant le 26 avril[1]; ce délai fut prorogé au 2 mai; à cette date, il en avait été déposé trois cents[2]. Renvoyées toutes aux bureaux chargés de les examiner, les plus importantes seules purent être rapportées et discutées par chacune des curies. Elles comprenaient les sujets les plus divers, mais les plus remarquables s'appliquaient à l'extension des droits du Landtag, à l'état des citoyens, aux questions de finances, de commerce et d'économie sociale et à la liberté de la presse.

Les pétitions sur les droits du Landtag étaient les plus nombreuses; mais, avant de les examiner, il importe de mettre hors rang la « Déclaration des droits » déposée le 4 mai par Vincke au nom de 138 députés. Le baron Georges de Vincke ne s'était jusqu'alors signalé au Landtag que par une assez malheureuse intervention lors des débats de l'adresse[3]; il ne devait cependant pas tarder à y briller au premier rang par son éloquence, l'élévation de ses discours, son ardeur à la discussion; grand propriétaire en Westphalie, il avait une forte situation au Landtag provincial; aristocrate de race et de goûts, il était sincèrement libéral; mais, brillant à la tribune, il ne savait organiser un parti[4]. La « Décla-

1. Règlement du 10 avril, article 26.
2. *Gazette d'Augsbourg* du 3 mai.
3. Il avait proposé de supprimer complètement l'adresse.
4. Haym, p. 55 et suiv.

ration des droits » ne contenait pas un système politique général comme la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de la Révolution française, mais la revendication des droits conférés à la représentation populaire par les ordonnances de 1815 et de 1820 et acquis légalement au Landtag uni. C'était, avec plus de développement et d'étude, le projet d'adresse de la commission tel que Beckerath l'avait rédigé. Ce document, appelé à un grand retentissement, ne réussit qu'à demi ; Vincke ne parvint à réunir que 138 signatures, et des hommes de son parti, comme Schwerin ou Beckerath, se refusèrent à recommencer les débats de l'adresse. Renvoyée à la curie des seigneurs[1], la Déclaration des droits échoua sur un discours de Stüve, qui déclara n'y trouver guère que « des épluchages de paroles et des papotages (*hocus-pocus*) d'avocats[2], » et le maréchal présidant la curie des seigneurs refusa d'en mettre le fond en discussion parce qu'elle constituait non une pétition, mais une revendication.

Le passage à la chambre des seigneurs fut, d'ailleurs, fatal à la plupart des pétitions politiques ; la curie des états s'évertuait à les voter dans la forme la plus modérée ; presque jamais elles ne réunissaient à l'autre chambre la majorité nécessaire, et quand elles y parvenaient, c'était grâce à des remaniements qui en transformaient le sens ; à leur retour, la curie des états en votait les modifications pour obtenir un résultat ; une seule fois, elle se tint à sa décision première et refusa d'adopter les modifications apportées par la curie des seigneurs, lors d'une pétition pour ôter au gouvernement le droit de contracter des emprunts, même à la veille d'une guerre[3].

La curie des seigneurs se conformait exactement à ces paroles du prince de Prusse : « Les quatre États de la diète réunie ont tous le même intérêt : le bien du roi et de la patrie. Dans les deux curies, ces intérêts doivent être et seront le but commun. Cependant, si l'on faisait des propositions qui n'eussent pas pour but le bien du roi et de la patrie, il se formerait dans le Landtag une fraction pour garantir les intérêts du trône, et il me paraît certain qu'elle trouverait un principal appui dans cette assemblée[4]. » Ainsi se justifiait la crainte des libéraux de Westphalie et de

1. Le gouvernement aurait voulu la faire discuter en séance plénière.
2. Treitschke, V, p. 624.
3. Biedermann, *Geschichte*, *loc. cit.*, p. 193.
4. Le prince de Prusse à la curie des seigneurs, le 20 avril.

Poméranie de voir la curie des seigneurs se transformer en assemblée de réaction.

A la curie des états, les pétitions se succédaient qui demandaient des modifications aux ordonnances de février : convocation régulière du Landtag uni tous les deux ans, suppression du comité permanent, nécessité de l'assentiment du Landtag uni pour tous les emprunts et pour assumer la garantie de l'État, interdiction de remplacer l'avis du Landtag uni sur les lois d'intérêt général par l'avis des Landtags de province, contrôle du Landtag uni sur les domaines royaux et les régies financières, nécessité de consulter le Landtag uni pour modifier les ordonnances du 5 février.

C'est au cours des débats sur la périodicité du Landtag qu'un jeune député de la province de Saxe, Otto de Bismarck-Schœnhausen, fit son entrée dans la vie parlementaire. Il appartenait, quoi qu'on ait dit de son libéralisme[1], au parti de la petite noblesse, profondément attachée au principe monarchique, conservant un vague regret du passé où elle avait brillé, et n'admettant de nouvelles réformes que celles qui auraient leurs racines dans les institutions et les traditions du pays[2]. Haut de taille, robuste de tempérament, plein de la joie de vivre, le jeune député intervint dans la discussion avec cette éloquence familière et mordante, vigoureuse et bien portante où il excella pendant quarante ans. Il soutint qu'il n'appartenait pas au Landtag de statuer sur la périodicité, si désirable fût-elle : « La patente royale datant du 3 février seulement, je ne crois pas qu'il puisse être agréable au roi, qu'il puisse convenir dans notre situation comme *États*, que déjà nous nous avancions avec une pétition pour obtenir le changement de cette patente. Laissons au moins l'herbe de cet été pousser là-dessus. — Le roi a dit à plusieurs reprises qu'il désirait n'être pas pressé ni poussé; or, je le demande à l'Assemblée, faisons-nous autre chose que le presser et le pousser si, dès à présent, nous nous approchons du trône avec une demande de changement dans la législation[3]? »

1. En se fondant sur un propos de Bismarck au comte d'Hérisson (*Journal d'un officier d'ordonnance*, p. 356), on a construit toute une légende sur le libéralisme de Bismarck. H. Blum, *Fürst Bismarck und seine Zeit*, I, p. 111. Il ne faut pas exagérer la portée d'une boutade.

2. *M. de Bismarck député*, introduction, p. 12.

3. Il y a plusieurs éditions des discours de Bismarck; la meilleure est celle

Son contre-amendement fut d'ailleurs repoussé, mais il n'en eut cure, et, par ses saillies, son esprit caustique[1], se posa en adversaire personnel des parlementaires à l'anglaise, Vincke, Auerswald, etc.

La curie des États adopta la plupart des pétitions sur les ordonnances du 3 février à la majorité des deux tiers nécessaire pour les soumettre à la curie des seigneurs; le parti libéral, qui demandait l'augmentation des droits parlementaires, ne cessa de s'accroître au cours des débats[2]. Après bien des délibérations, les deux chambres se mirent d'accord pour présenter au roi une pétition demandant la réunion périodique de la diète et la restriction de la compétence du comité permanent[3].

De ces pétitions politiques, on peut rapprocher celles sur la publicité des débats des conseils municipaux et sur la liberté de la presse. Un député libéral, Sonderling, avait demandé l'abolition de la censure et l'obligation de signer les articles; le cinquième bureau avait conclu à l'adoption de la pétition, mais son auteur ne put la faire passer en séance; on renvoya à statuer ultérieurement sur la législation de la presse.

Les pétitions des Polonais soulevèrent de vifs débats. Tous étaient respectueux de la couronne, mais il y avait parmi eux deux tendances différentes : les Polonais de la Silésie demandaient simplement « à être traités comme leurs frères allemands[4]; » ceux de la province de Posen demandaient plus d'autonomie. Leurs pétitions portèrent sur deux sujets : l'une d'elles réclama, en termes assez énergiques, l'application entière d'une proclamation de Frédéric-Guillaume III[5] promettant aux habitants de la province de Posen le maintien de leur nationalité, de leur langue et de leur religion. Cette réclamation trouva un défenseur dans André de Niegolewski, d'une vieille

de Horst Kohl, *Die Reden von Bismarck*, 12 vol. Celle de M. Riedel a été traduite et publiée chez Boll à Berlin, 1 et 8 volumes. Le premier, intitulé « *M. de Bismarck député*, 1847-1851, » comprend les discours du futur chancelier au Landtag uni, à l'Assemblée d'Erfurt et à la seconde Chambre prussienne.

1. Sa verve était parfois violente. Un jour ses paroles provoquèrent une tempête. Il resta à la tribune, feuilletant un journal qui s'y trouvait, et, quand l'orage fut passé, il termina son discours. *Mémoires*, I, p. 25. G. Hesekiel, *Das Buch vom Fürsten Bismarck*, p. 99.

2. Biedermann, *Geschichte*, *loc. cit.*, p. 192.

3. Treitschke, V, p. 640, 641.

4. Wodiczka, député de la Haute-Silésie, au Landtag, curie des États.

5. Proclamation du 15 mai 1815.

famille polonaise, ancien officier de Napoléon et colonel dans l'armée polonaise en 1831[1]. « Nous revendiquons nos droits, déclara-t-il, mais il est évident que les fonctionnaires du grand-duché de Posen voudraient écarter notre nationalité et la langue polonaise de toutes les affaires politiques. Cependant, ceux qui sont tenus d'accomplir les promesses et les garanties royales et d'en faire une vérité, ne devraient jamais oublier que la dignité du monarque est liée à la sainteté de sa parole, et qu'elle n'est respectée que lorsque la parole demeure intacte, claire et pure comme la lumière du soleil. On ne doit pas chercher à la rendre illusoire par des subtilités; et, fût-elle même équivoque, il faudrait, par égard pour la dignité royale, l'interpréter de la manière la plus favorable à ceux qui l'ont reçue comme garantie des biens inviolables[2]. » Défendue par Vincke et Hansemann, combattue par Bodelschwingh, le maréchal présidant la curie déclara la pétition contraire à la compétence de l'assemblée, comme n'ayant en vue que les intérêts d'une seule province. Frédéric-Guillaume IV confirma cette appréciation, mais en manifestant « ses intentions bienveillantes envers tous ses sujets de nation polonaise[3]. » Peu de jours après, à la grande indignation des conservateurs ultras, la curie des états demanda au roi d'user de son droit de grâce envers les conjurés polonais impliqués dans un procès de haute trahison.

Il faut rapprocher de ces pétitions une motion de Beckerath proposant de « déclarer les droits politiques et civiques indépendants des confessions religieuses. » Elle ne réunit que 158 voix, mais un clérical indigné proposa d'insérer au procès-verbal le nom des votants, « pour faire connaître par là au pays et à l'Europe entière ceux qui ont voté pour la conservation d'un état chrétien et ceux qui se sont prononcés en sens contraire. » Sa proposition fut d'ailleurs repoussée. Vingt et un ans plus tard, le Bundesrath et le Reichstag de la confédération de l'Allemagne du Nord votaient l'égalité de toutes les confessions religieuses quant à l'exercice des droits politiques et civiques[4].

Plusieurs pétitions furent déposées pour proposer des remèdes à la disette et à la misère du pays. Au printemps de l'année 1847,

1. Haym, p. 221.
2. Niegolewski à la curie des états, le 5 mai.
3. Rescrit du 9 mai, lu à la curie des états le 12.
4. Biedermann, *Mein Leben*, I, p. 199.

les grains manquaient dans toute l'Europe, la farine et le pain augmentaient de prix, et la famine était générale[1]. Des commandes importantes devaient amener du blé en Allemagne, mais il n'arrivait que trop lentement, et des troubles, dus à la misère, avaient éclaté à Berlin, à Stettin, à Posen, dans la Silésie, etc. Le gouvernement, qui avait déjà pris certaines mesures pour suspendre le service de la *landwehr*, marcha en cette matière d'accord avec le Landtag uni. Les deux curies adoptèrent[2], sur les conclusions conformes de M. de Bodelschwingh et du ministre des finances, M. de Duesberg, une motion interdisant l'exportation du blé et des pommes de terre et la distillation de l'eau-de-vie avec des grains et des pommes de terre. Les troubles ne cessèrent pas de suite, mais grâce à l'arrivée du blé et à l'approche de l'été, les vivres devinrent moins rares et moins chers.

Certaines pétitions sur la crise commerciale et industrielle furent l'occasion d'un incident assez vif; elles touchaient des questions de politique extérieure, et les ordonnances du 3 février n'autorisaient pas le Landtag uni de s'en occuper. Le ministre des affaires étrangères, M. de Canitz, se crut pourtant autorisé à dépasser la compétence de la patente et déclara à la curie des états qu'une discussion pourrait intervenir sur les affaires étrangères, à condition d'être modérée et mesurée. Le président de la curie qui, jusqu'alors, avait repoussé toutes les pétitions touchant la politique extérieure, ajouta que, dorénavant, il les accepterait. Un tolle s'éleva à la cour et dans le parti conservateur. Le prince de Prusse protesta auprès de son frère sur l'interprétation donnée par un simple ministre aux ordonnances de février[3]. Frédéric-Guillaume IV hésita, suivant son habitude, n'osant contrarier son proche entourage, ennuyé de renvoyer un excellent serviteur; à la suite d'un conseil des ministres, Canitz céda à ses sollicitations et vint donner, à la curie des trois états, une interprétation qui transformait ses déclarations premières[4]. Mais, comme dit Treitschke, « la porte était ouverte; » il devint bien difficile au président de la curie de supprimer, dans

1. En Angleterre, en Irlande, la misère était intense et amenait le pillage des boulangeries. *The Standard* et *The Sun* du 15 mai.

2. Séances de la curie des états du 27 avril et de la curie des seigneurs du 30 avril.

3. Treitschke, V, p. 637.

4. Séance du 21 mai. Beckerath protesta avec quelque aigreur, mais en vain.

les pétitions, tout ce qui concernait les affaires étrangères[1].

On le voit, en faisant un emploi sagace du droit de pétition, le parti libéral avait presque introduit le droit d'interpellation. Il avait, au début de la session, réclamé le droit de poser des questions au gouvernement, et Milde s'était armé de l'exemple de l'Angleterre : « Le droit d'interpellation, disait-il, est de la plus haute importance, tant pour le gouvernement que pour les États. Dans la plupart des cas, il est impossible que le gouvernement fasse connaître les motifs de ses actes aux gouvernés par des proclamations ou par des dispositions ministérielles. Dans tous les cas, il est important que le gouvernement puisse être amené, par des interpellations, à donner aux états des explications qui augmenteront l'influence morale de l'administration[2]. » M. de Bodelschwingh déclara qu'il ne répondrait que sur les matières de l'ordre du jour ; le parti libéral comprit qu'il avait le droit d'y introduire toutes les questions par voie de pétition et M. de Bodelschwingh lui reconnut ce droit en déclarant que, « pour attaquer le gouvernement, il faut faire une pétition et me la communiquer[3]. »

L'activité législative s'exerça, par voie de pétition, d'une façon brillante, mais peu féconde, grâce à l'opposition de la curie des seigneurs et du gouvernement. De son côté, la couronne présenta au Landtag uni plusieurs projets de lois, et, si les débats furent aussi éloquents, ils ne furent guère plus productifs. Notons d'abord un projet de loi sur l'exclusion de la diète « des personnes ne jouissant pas d'une bonne réputation[4]. » Ses débats n'eurent quelque importance que par leur caractère de premières discussions législatives. Adopté par les deux curies avec quelques modifications, il fut rendu exécutoire au moment de la clôture du Landtag.

Les débats de la loi sur la situation des Juifs furent plus importants et plus intéressants. Les Israélites n'étaient pas très nom-

1. Treitschke, V, p. 638.

2. Milde à la curie des trois états, le 23 avril.

3. Bodelschwingh à la curie des trois états le 5 mai, à propos d'une sortie violente de Nigolewski en faveur des Polonais.

4. Le projet de loi, déposé le 27 avril, excluait de la diète les personnes condamnées par jugement criminel à la perte des droits civiques, ou déclarées incapables de remplir des fonctions publiques et de prêter serment, les condamnés à certaines peines par un tribunal d'honneur militaire, les exclus du droit de bourgeoisie ou de commerce, etc.

breux dans la monarchie, — on les estimait à 200,000 sur plus de 15,000,000 d'habitants, — mais, dans certaines provinces, ils avaient pris une forte situation[1]. Dans les grandes villes, mélangés à la population, germanisés depuis longtemps, ils vivaient de l'existence allemande; il n'en était pas de même dans la province de Posen, où, au nombre de 75,000, ils avaient acquis un triste renom. « Dans cette contrée, » disait Bismarck sans exagération, « il y a des paysans qui ne peuvent dire que rien leur appartienne sur leur propre fonds de terre; depuis le lit jusqu'au fourgon du poêle, tout le mobilier appartient au Juif, le bétail et l'étable appartiennent au Juif, et le paysan paie pour chaque objet un loyer quotidien; le blé sur champ et en grange appartient au Juif, et le Juif vend par minots au paysan le grain pour le pain, pour les semailles, pour la nourriture des bestiaux[2]. »

Une ordonnance de 1812, en vigueur seulement dans les provinces où ils étaient le moins nombreux, leur avait accordé la qualité de sujets prussiens et certains droits civiques; mais ils ne pouvaient remplir de fonctions publiques et trouvaient quelques entraves à l'exercice de leurs droits civils et commerciaux. Malgré un mouvement antisémite, qui se manifesta vers 1820, la tendance était à leur accorder les mêmes droits que les chrétiens; la Hesse électorale l'avait fait en 1833; Humboldt et ses amis, admirateurs des principes de la Révolution française, le réclamaient pour tous les États allemands; cette cause trouve un éloquent avocat dans un jurisconsulte de Hambourg, Gabriel Riesser, qui soutenait que les Juifs étaient suffisamment fondus dans l'élément allemand pour qu'on pût, sans inconvénient, leur accorder tous les droits politiques.

Sans aller aussi loin, Frédéric-Guillaume IV, avec sa générosité naturelle, considérait comme un devoir d'améliorer la situation des Israélites. Il présenta au Landtag uni un projet de loi qui constituait sur l'ordonnance de 1812 un réel progrès : les Juifs pouvaient désormais remplir certains emplois publics; la liberté de culte était complète; les restrictions à l'exercice du commerce et de l'industrie étaient en partie abolies. Mais, pour arrêter l'immigration des Juifs de Russie dans la province de

1. Treitschke, V, p. 629 à 636, traite très longuement cette question.
2. Bismarck à l'assemblée des États le 15 juin. *Bismarck député*, p. 51.

Posen, on restreignait leur droit de s'établir dans cette province.

Le 1er bureau du Landtag, à qui l'ordonnance avait été renvoyée, s'était montré favorable à ces propositions et avait même demandé leur extension complète aux Juifs de Posen. Les débats s'étendirent sur sept séances du Landtag[1] et amenèrent l'intervention de la plupart des grands orateurs. Les membres du parti libéral, Louis Camphausen[2], Milde, Beckerath, Vincke, réclamaient, en faveur des Israélites, l'égalité de traitement et protestaient contre l'*État chrétien;* ils demandaient l'état laïque, ou, tout au moins, indépendant, à la façon de la charte de 1830, et déclaraient que les restrictions aux droits civiques des Juifs étaient un legs du moyen âge. En sens contraire, deux députés protestaient contre tout accroissement des droits des Juifs, c'étaient Thaddeu-Triegleff, de la diète de Poméranie, et Otto de Bismarck-Schœnhausen. Le jeune et ardent député de la Saxe se posait, avec sa crânerie coutumière, en champion des idées du moyen âge, admettait comme principe la base religieuse de l'État et revendiquait « les préjugés sucés avec le lait maternel. — Si je me figure devant moi comme représentant de la majesté sacrée du roi un Juif auquel je devrais obéir, je dois confesser que je me sentirais profondément abaissé et humilié, et que je perdrais le sincère plaisir et l'espèce de point d'honneur avec lesquels je tâche à présent de remplir mes devoirs envers l'État. »

A la suite de ces débats, peut-être un peu longs, les votes furent passablement confus. La curie des trois états adopta dans son ensemble la loi proposée, y ajouta un amendement qui admettait les mariages entre chrétiens et israélites, et, malgré les efforts du parti libéral, refusa d'attribuer aux Juifs les droits d'élection et d'éligibilité aux Landtags provinciaux : cette dernière décision ne fut d'ailleurs prise qu'à une voix de majorité[3].

Le Landtag fut appelé à délibérer sur l'établissement des impôts, mais le travail parlementaire avait été mal préparé par Kühne, directeur général au ministère des finances, et n'aboutit qu'à un mince résultat. Il ne s'agissait pas seulement d'introduire de nouveaux impôts, mais de remanier ceux qui existaient de façon à les faire peser d'un poids plus juste : supprimer l'impôt sur

1. Séances des 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 25 juin.

2. Camphausen, président de la Chambre de commerce de Cologne et membre influent du parti libéral du Rhin.

3. Par 220 voix contre 219, à la séance du 17 juin.

la mouture et la boucherie, qui existait dans les grandes villes, remanier l'impôt des classes, organiser un impôt sur les revenus d'un taux élevé. Les propositions du gouvernement ne furent pas admises par la curie des trois états; on ne peut dire qu'un conflit s'éleva entre la couronne et les députés, mais ceux-ci trouvèrent le projet insuffisamment mûri; aux séances des 10, 11 et 12 juin, Hansemann, Vincke, Armin, Milde exposèrent, avec développement, leur système financier, mais le meilleur discours fut prononcé par Louis Camphausen; avec beaucoup d'élévation, il soutint les idées de l'école de Manchester et réclama un impôt sur le revenu se substituant à tous les autres, de façon à soulager les petites fortunes et à attacher plus étroitement les classes aisées à leurs devoirs politiques[1]. La curie des trois états ne prit pas de décision ferme, mais se borna à voter un ordre du jour demandant au gouvernement de remanier les impôts pour les faire peser davantage sur les classes élevées et riches.

Un des principaux motifs de la réunion du Landtag était la nécessité de le consulter pour contracter des emprunts. Le gouvernement se trouvait en présence de deux emprunts nécessaires, l'un pour créer des banques hypothécaires, l'autre pour construire les chemins de fer. Le premier emprunt se rattachait à un ensemble de mesures destinées à alléger la situation des paysans; le gouvernement présentait à ce sujet deux propositions de lois; l'une ordonnait l'estimation des fonds de terre des paysans; l'autre créait dans chaque province des banques hypothécaires prêtant aux paysans les sommes nécessaires pour le rachat des servitudes réelles pesant sur leurs biens et accordait la garantie de l'État à ces banques; en créant cette garantie, le gouvernement engageait les finances de l'État, car « une garantie de l'État est un emprunt de l'État[2]. » L'autre emprunt était destiné à la construction de la ligne de chemin de fer de la Prusse de l'est; partout en Europe se construisaient des voies ferrées, la Prusse était en retard, il y avait donc un intérêt majeur à obtenir la garantie des États. Le vote de ce double emprunt était la raison d'être du Landtag uni.

A ces diverses propositions, le parti libéral opposa un moyen

1. Treitschke, V, p. 629.
2. Beckerath à la séance des curies réunies, le 15 mai, en réponse à un discours de Bodelschwingh, la veille, en sens contraire.

péremptoire ; il reconnaissait le bien fondé des lois projetées, mais déclarait le Landtag incompétent pour accorder un emprunt, car la loi de 1820 ne donnait ce droit qu'à une représentation nationale, aux *Reichstände*, et le Landtag uni n'avait point ce caractère. C'était le projet d'adresse et la déclaration des 138 qui reparaissaient sous une forme nouvelle, et, à deux reprises, les députés s'y attachèrent. Lors du vote sur les banques hypothécaires, un député déclara nettement qu'il ne pouvait adopter le projet de loi « parce que nos droits ont été restreints par la patente de février, » et, malgré les efforts de M. de Bodelschwingh, la loi fut rejetée à l'immense majorité de 448 voix contre 101[1]. Pour la loi sur le chemin de fer de la Prusse de l'est, les débats furent plus caractéristiques encore ; les libéraux de la province de Prusse vinrent expliquer que les questions de principes devaient passer avant les questions d'intérêt. « Je reconnais, » disait le bourgmestre de Kœnigsberg, Sperling, « que les intérêts de ma province sont en conflits avec mes convictions. Mais je ne suis pas ici un représentant des intérêts d'une province, mais de la patrie entière. Cela forme ma décision ; je dois suivre mes convictions et je réponds « non » à la question du gouvernement, parce qu'en toute conscience je ne puis voter autrement[2]. » M. de Bismarck s'élevait avec force « contre cette tactique qu'on peut stigmatiser du mot d'extorsion ; il faut, en quelque sorte, que le gouvernement achète, par des concessions, le vote de l'emprunt[3]. » Vincke, Hansemann, Auerswald se déclaraient incapables « d'assumer une pareille responsabilité, tant qu'on n'aurait pas assuré le retour régulier du Landtag et son contrôle du budget[4]. » Et le vieux colonel de Saucken-Tarputschen s'écriait : « Si je pouvais changer toutes les cabanes de mon pays en châteaux par la concession de l'emprunt, je voterais contre, dans la certitude que l'on est plus heureux dans une cabane avec une conscience légère que dans un château avec une conscience lourde. » La majorité se rallia à cette opinion, et, par 360 voix contre 179, rejeta le projet d'emprunt[5].

Cette majorité si compacte allait se disloquer au dernier jour,

1. Séance du 15 mai.
2. Sperling, le 7 juin, à la curie des états réunis.
3. Bismarck-Schönhausen à la même séance.
4. Auerswald à la même séance.
5. Séance des curies réunies du 9 juin.

sur une question de principe analogue. D'après la seconde ordonnance du 3 février, les diètes provinciales devaient élire des délégations, qui, réunies en comité permanent, exerçaient la plupart des droits du Landtag uni. Le parti libéral n'avait cessé d'attaquer cette disposition comme contraire aux engagements des lois antérieures. Les élections étaient fixées au 25 juin[1], et les députés avancés du Landtag espéraient y trouver une nouvelle occasion de protester contre la patente, en refusant de nommer les membres du comité permanent. Tout fut mis en œuvre par le gouvernement pour les décourager; une fête fut donnée à Potsdam la veille à cet effet; on laissait entendre que le roi irait à de nouvelles concessions s'il trouvait l'appui de ses États, qu'au contraire, il pourrait retirer ce qu'il avait déjà donné s'il sentait leur opposition systématique. Il paraissait d'ailleurs impolitique à maints libéraux de donner au roi cette impression dernière d'un Landtag uni en révolte contre ses ordonnances. Au début, l'opinion presque unanime des libéraux était de refuser l'élection; c'était l'opinion bien nette de Hansemann, Vincke et Mevissen; mais elle perdait du terrain, et à une réunion tenue à l'hôtel de Russie la nuit avant le vote, elle fut écartée par une importante fraction du parti, sous la direction d'Auerswald, Camphausen et Beckerath[2]. Ces pourparlers n'aboutirent qu'à une scission en trois partis.

Cinquante-huit députés seulement refusèrent complètement d'élire les membres du comité permanent[3]. Deux cent quatre-vingt-quatre prirent part purement et simplement aux élections, et le comte Schwerin, qui était de ceux-ci, expliquait ainsi son vote : « Il fallait, avant tout, éviter un conflit avec le roi, et ce conflit paraissait certain si l'opposition se refusait aux élections.

1. Le même jour, les diètes devaient élire les membres de la députation pour l'administration de la dette publique; cette élection, de moindre importance, avait la même signification.

2. Biedermann, *Mein Leben*, I, p. 198.

3. Ranke, *Allgemeine Deutsche Biographie*, v° *Friedrich Wilhelm IV*, p. 764 et suiv., et Biedermann, *Geschichte*, *loc. cit.*, p. 198, donnent en détail la composition des trois partis. Résumons-les en quelques chiffres ; sur 58 députés qui refusèrent de voter, 28 étaient du Rhin, 9 de Westphalie, 9 de Saxe, 6 de Silésie, 3 de Brandebourg, 2 de Posen, 1 de Poméranie ; les députés qui votèrent sans restriction étaient 68 de Brandebourg, 45 de Westphalie, 45 de Silésie, 38 de Poméranie, 37 de Saxe, 21 de Prusse, 21 du Rhin, 9 de Posen; les votants sans réserve étaient 55 de Prusse, 28 de Posen, 28 de Silésie, 24 de Saxe, 22 du Rhin.

En outre, cette abstention pouvait donner au comité permanent une composition dangereuse, dont le roi pourrait se servir dans un but de combat[1]. » Enfin, cent cinquante-sept députés prirent part aux élections, mais « sous réserve des droits du Landtag » (*mit Vorbehalt*). Ce tiers parti avait tout voulu ménager, « les principes juridiques et les nécessités de la politique, » en imposant à leur vote « cette réserve formelle, qu'aucun amoindrissement ne serait apporté au droit du Landtag de voter la loi et d'accorder les impôts ; » il espérait ainsi « provoquer la couronne à de nouvelles concessions et amener le développement politique de la Prusse sans conflit entre le peuple et le prince, mais par leur accord[2]. »

Ce devait être le dernier acte politique du Landtag.

Pendant les trois mois de son existence, l'impression à la cour avait été d'étonnement et d'irritation.

Frédéric-Guillaume IV, avec cette dose énorme d'illusion qui formait le fond de son caractère, avait cru franchement que son peuple et ses états lui seraient reconnaissants des ordonnances de février et le lui manifesteraient par une fidélité touchant à l'obéissance. Dès les débats de l'adresse, il lui fallut perdre cette opinion optimiste. La déclaration des droits le jeta dans une nouvelle et plus vive irritation, et les cent trente-huit députés qui l'avaient signée furent désormais bannis des fêtes royales. Ce devint d'ailleurs un système politique d'omettre aux invitations de la cour les députés qui s'étaient signalés par des tendances libérales, — Arnim en fut un jour, — ou de les y convier, mais de leur tourner le dos[3]. Le refus de l'emprunt pour le chemin de fer de Prusse vint mettre le comble à la colère du monarque ; il donna ordre de suspendre immédiatement les travaux, « pour jeter un seau d'eau froide au Landtag et à la Prusse ; » et il écrivait à son ministre Thile en donnant cet ordre : « Il sera bon de placer devant les yeux des Prussiens[4] la punition de leur vote insensé. Le rejet de l'emprunt ne me fait ni chaud ni froid ; mais il devra faire chaud et froid aux Prussiens[5]. » Ses ministres ne

1. Lettre de Schwerin à Biedermann, *Mein Leben*, I, p. 195.
2. Lettre de Beckerath à Biedermann, *Mein Leben*, I, p. 196-197.
3. Biedermann, *Geschichte*, *loc. cit.*, p. 193.
4. C'est-à-dire les habitants de la province de Prusse.
5. Treitschke, V, 627.

le suivaient pas tous dans cette voie, mais il y était poussé par le président du Conseil, le général Boyen[1].

Metternich voyait, avec un certain plaisir, ses prédictions s'accomplir. « Le roi (de Prusse) a été entraîné où il ne voulait pas aller, » écrivait-il le 6 juin 1847 au roi de Wurtemberg. « Il ne voulait pas d'*États généraux*, et il les a dans les *États réunis;* il ne voulait pas la périodicité des réunions, et il l'a; il ne voulait pas subordonner aux États toutes la législation, et elle est entre leurs mains; il ne voulait pas tout cela, parce qu'il lui était prouvé que les conditions essentielles de l'État prussien sont incompatibles avec de semblables errements. Il avait raison..., il ne devait pas ouvrir la porte. Il l'a ouverte, et ce qui est une fois entré par là, on ne peut plus le faire sortir[2]. » Ses dépêches à Canitz, son ambassadeur à Berlin, reflétaient les mêmes idées; elles arrivaient par cet intermédiaire à Frédéric-Guillaume IV et elles n'étaient point pour calmer son inquiétude et son irritation.

Cependant, la clôture du Landtag uni était proche et il appartenait au roi d'apporter une conclusion. Il le fit en termes assez disgracieux. Le 24 juin paraissaient trois messages royaux : le premier interprétait deux articles des ordonnances du 3 février et confirmait le droit du Landtag uni de consentir exclusivement les emprunts; le second donnait acte, avec quelque sécheresse, au Landtag de sa demande de périodicité et promettait une réponse ultérieure, sans aucun engagement ni délai; le troisième message, enfin, fixait la clôture du Landtag au 26 juin et « chargeait notre commissaire de le clore en notre nom. »

Le même jour, 24 juin, le roi signait l'acte final du Landtag qui résumait les travaux de l'assemblée; il constatait l'échec des principaux projets gouvernementaux (emprunts pour les chemins de fer et pour les banques hypothécaires, estimation des biens des paysans, modification des impôts, loi sur les Juifs) et promettait la promulgation des propositions adoptées (exclusion des indignes de la diète, caisses de secours des provinces); il résumait les pétitions votées à la majorité légale[3] et promettait de s'y conformer ou même constatait la publication d'ordonnances conformes.

1. Boyen se retira au lendemain de la clôture du Landtag; Savigny le remplaça.
2. *Mémoires de Metternich*, VII, p. 377, 378.
3. Pétitions sur la publicité des séances des conseils municipaux, la suppres-

Le 26 juin au matin, les deux curies étaient réunies dans la salle blanche du Château pour entendre le discours de clôture. M. de Bodelschwingh constatait avec mélancolie que « les résultats du Landtag uni avaient été moins fructueux pour le pays qu'ils auraient pu l'être. » Mais il voulait terminer par des paroles de confiance envers la Providence, d'espoir qu' « une bonne semence soit tombée ici dans un terrain fertile, » et d'union des états et des provinces « dans l'amour profond pour la patrie, notre noble roi et sa maison. » Le soir même, les députés libéraux se réunissaient en un banquet, puis tous reprenaient le chemin de leurs provinces.

On ne pouvait se le dissimuler, la réunion du Landtag uni était un échec. Frédéric-Guillaume IV avait cru se rapprocher de son peuple, s'unir étroitement à lui, et l'effet produit était contraire ; un sentiment de déception régnait dans le pays. De nombreux députés avaient espéré que le roi accorderait de nouvelles concessions sur la demande du Landtag, se conformerait plus strictement aux promesses de son père : ils constataient, pour toute modification, la promesse de réunir à nouveau les États dans les quatre ans, et, pour tout résultat, quelques ordonnances sur des questions de seconde importance. Les prophètes pessimistes semblaient donc avoir raison, qui, dès le discours du trône, annonçaient l'échec du Landtag et proposaient de quitter Berlin sans se livrer à d'inutiles discours.

Pourtant, il faut le reconnaître, le résultat était considérable : pour la première fois, une représentation de la Prusse entière s'était réunie à Berlin, avait discuté sur les intérêts du royaume, avait exposé les idées du pays sur sa propre administration. Jusqu'alors, les décisions se prenaient en chambre close, et le monarque les promulguait sans discussion et sans contrôle : à peine la presse pouvait-elle les critiquer, sous l'œil sévère de la censure ; elle ne le pouvait faire qu'après leur publication, alors qu'il était trop tard pour les modifier. Au Landtag, ceci avait changé ; propositions royales et pétitions avaient été librement discutées ; des oppositions s'étaient formées, qui avaient indiqué au souverain les vœux de son peuple ; au fur et à mesure des débats, l'opinion des États s'était modifiée et s'était souvent

sion des droits à payer pour les permis de séjour, le règlement du Landtag, les églises militaires, l'extension de la procédure orale et publique.

fixée en sens contraire du désir du monarque. Les députés, et avec eux le pays, avaient pris naissance à la vie politique.

Sans doute, les diètes provinciales fonctionnaient déjà et avec quelque vitalité. Mais elles avaient passé inaperçues : ne traitant que d'intérêts locaux, n'ayant qu'une compétence restreinte, hermétiquement closes au public, elles étaient ignorées du grand public; hors un monde tout spécial, on ne connaissait même pas de nom les orateurs[1]. Au Landtag, tout avait été au grand jour; le compte-rendu sténographique de la *Gazette universelle* de Prusse s'était répandu dans tous les journaux et était lu dans l'Allemagne entière; les noms des orateurs, leurs opinions, la formation des partis, les votes, tout était connu, discuté, jugé.

On était étonné de voir quels talents politiques s'étaient formés dans les diètes provinciales; à gauche, Vincke, Schwerin, Auerswald, Beckerath, Hansemann; à droite, Armin, Bismarck-Schœnhausen; au gouvernement, Bodelschwingh, tous avaient manifesté une éloquence, une ardeur à la discussion, une vitalité politique qui faisaient une profonde impression; elles forçaient l'admiration de Metternich lui-même. « Quant à moi, qui ai suivi jour par jour tous les actes de la session qui vient de finir, » écrivait-il le 11 juillet, « j'ai été vivement frappé des solides qualités parlementaires des orateurs fournis par l'opposition[2]. » Avec de tels maîtres, le peuple prussien ferait vite son éducation politique; les idées qu'ils lancèrent au Landtag uni prirent racine en Prusse, et, de là, s'étendirent dans l'Allemagne entière. Ce n'était pas seulement, suivant le mot du prince Guillaume, une nouvelle Prusse qui se formait, mais une nouvelle Allemagne.

Paul MATTER.

1. Biedermann, *Geschichte, loc. cit.*, p. 208.
2. Metternich à Canitz, *Mémoires*, VII, p. 382.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LA CONDAMNATION DE JEAN SANS-TERRE

PAR LA COUR DE FRANCE[1].

Un problème intéressant, qui touche à l'un des faits les plus importants de l'histoire de la royauté française au moyen âge, vient d'être posé à nouveau devant la critique. Il s'agit de la condamnation de Jean Sans-Terre par la cour de Philippe-Auguste, condamnation qui fut le point de départ juridique de l'annexion d'une grande partie des possessions des Plantagenets en France, et en particulier de la Normandie.

Dans une thèse latine, plus tard traduite en français et publiée, en 1886, dans la *Revue historique* (t. XXXII), M. Ch. Bémont avait cru pouvoir démontrer les trois points suivants :

1° Il n'y a eu qu'un seul procès intenté à Jean Sans-Terre par la cour de France et suivi d'une sentence de confiscation, le procès d'avril 1202, dont l'origine fut la plainte adressée à Philippe-Auguste par les barons du Poitou qu'avait lésés et outragés le roi d'Angleterre.

2° Le prétendu procès de 1203, à la suite duquel la cour de Philippe-Auguste aurait condamné Jean Sans-Terre à la peine de l'exhérédation totale ou même à la peine de mort, comme meurtrier de son neveu Arthur de Bretagne, n'a jamais eu lieu. On n'en trouve pas trace dans les documents proprement contemporains.

3° Cette condamnation de 1203 n'a été alléguée que treize ans plus tard, en 1216, par les légistes de la cour de France et par le fils de Philippe-Auguste lui-même pour justifier l'expédition d'Angleterre. C'est depuis cette époque seulement que la légende sur le procès et

1. Lecture faite à l'Académie des sciences morales et politiques le 23 décembre 1899.

la sentence de 1203, reproduite et développée même par quelques chroniqueurs, s'est accréditée.

Cette réfutation de l'opinion traditionnelle avait paru solidement établie, et la thèse de M. Bémont avait été considérée par les historiens et les érudits comme définitivement acquise à l'histoire, autant qu'une démonstration historique peut être définitive. Dans son ouvrage si approfondi sur le règne de Louis VIII, M. Petit-Dutaillis l'avait non seulement admise, mais renforcée, en prouvant que les allégations du fils de Philippe-Auguste, en 1216, contenaient plusieurs faussetés évidentes, en dehors même du mensonge principal de la condamnation de Jean Sans-Terre en 1203.

Or, depuis quelques mois, tout vient d'être remis en question, et l'on essaye de nous faire revenir à la tradition qui avait cours avant la démonstration de M. Bémont. Dans un article de la *Bibliothèque de l'École des chartes* (livraison de janvier-février 1899), M. Guilhiermoz croit démontrer à son tour qu'il y a eu réellement deux arrêts rendus par la cour de France contre Jean Sans-Terre, « l'un à Pâques 1202, en vertu duquel il fut déclaré déchu de l'Anjou, du Maine et du Poitou, qui furent attribués à Arthur de Bretagne, l'autre à Pâques 1203, en vertu duquel il fut forbanni pour le meurtre d'Arthur et qui servit de titre à la confiscation de la Normandie. » Le même savant rattache à ses affirmations une théorie sur l'origine de la cour des douze pairs de France. Il suppose que c'est en vue de procéder au premier de ces deux jugements que Philippe-Auguste a imaginé l'organisation de la pairie, telle qu'on la voit fonctionner à partir du XIIIe siècle, et que le roi de France l'a empruntée aux cours féodales de ses nouvelles acquisitions de Flandre et de Picardie.

Laissons de côté cette question de la pairie des Douze, autre problème fort difficile et qui demanderait un examen spécial, et bornons-nous à dire que M. Guilhiermoz appuie sa réfutation de M. Bémont, d'abord sur des considérations juridiques qui interdiraient de penser que les juges de 1202, saisis seulement d'une plainte venue du Poitou et de l'Anjou, auraient pu appliquer leur arrêt à la Normandie; et ensuite sur l'invraisemblance qu'il y aurait à supposer un mensonge aussi impudent de la part de Philippe-Auguste et de son fils et une candeur aussi naïve de la part du pape Innocent III. Car ce pape, en 1216, accepta l'allégation du prince Louis et des légistes français comme si le fait du jugement de 1203 était hors de toute discussion.

L'article de M. Guilhiermoz a eu du retentissement. Il a donné

lieu à plusieurs contre-réfutations, celles de M. Petit-Dutaillis dans la *Revue historique* de septembre-octobre 1899 (t. LXXI), de M. Gabriel Monod dans le même volume et de M. Bémont lui-même dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (fasc. de mars-juin 1899). Enfin M. Guilhiermoz semble avoir clos ce tournoi historique en maintenant son opinion par une réponse, vigoureuse dans la forme, à M. Bémont (*Bibliothèque de l'École des chartes*, même fascicule).

Ces fluctuations des érudits sont bien embarrassantes pour le public, j'entends le public instruit qui s'intéresse à l'histoire de France. S'il est pénible pour un historien, après avoir fait son siège, comme disait Vertot, de le défaire, il est dur aussi pour le public, après avoir cru un fait acquis à l'histoire, d'être obligé d'y renoncer et de se trouver indéfiniment ballotté entre des opinions contraires. Il existe des sceptiques qui nient le caractère scientifique de l'histoire; les incidents de cette nature leur fournissent de trop bons arguments. Mais les historiens répondent qu'il faut se résigner à des revirements nécessaires, parce qu'ils sont la condition même du progrès historique et la preuve la plus évidente de la conscience scrupuleuse des savants.

Quoi qu'il en soit, partisan moi-même de la thèse de M. Bémont, j'ai lu avec le plus vif intérêt ce qu'on a écrit récemment pour l'attaquer comme pour la défendre; à cette occasion, j'ai relu les textes et repris connaissance des éléments du problème, des pièces du procès.

Il me semble qu'on a fait à M. Guilhiermoz la partie trop belle en discutant longuement sur des arguments juridiques qu'il a tirés d'un état du droit ou de la coutume en somme postérieur de beaucoup, par les textes qui nous le font connaître, à l'époque où les événements litigieux se sont passés. Nous ne savons pas et ne pouvons pas savoir au juste quel était le droit en usage à la cour de France, surtout dans ses rapports avec les grands vassaux, dans les premières années du XIIIe siècle. La question qui s'agite aujourd'hui entre les érudits est essentiellement, à mon avis, une question de fait. Ce qui importe, c'est par-dessus tout d'étudier avec attention les documents strictement contemporains, les mentions des chroniques, les actes diplomatiques et les textes épistolaires relatifs aux années 1202, 1203 et 1204, par exemple les lettres d'Innocent III. Or, ni dans les chroniques, ni dans les actes, ni dans les lettres de ces trois années il n'y a le moindre indice d'une seconde condamnation de Jean Sans-Terre, en 1203, fondée sur le meurtre d'Arthur. M. Guilhiermoz veut que cette sentence ait été rendue « vers Pâques 1203. » Mais qu'on relise avec soin la lettre adressée à Jean Sans-Terre par Inno-

cent III le 31 octobre de la même année (Potthast, *Regesta pontif.*, n° 2013), celle où le pape énumère dans le plus menu détail les griefs de Philippe-Auguste contre le roi d'Angleterre, d'après les plaintes adressées par le roi de France lui-même à l'envoyé pontifical. Il n'y est question que des démêlés relatifs à l'abbaye de Saint-Martin de Tours, et surtout à l'affaire des barons d'Aquitaine; pas un mot sur Arthur de Bretagne, sur le meurtre attribué à Jean Sans-Terre, ni même sur les bruits plus ou moins consistants qui pouvaient courir relativement à l'étrange disparition du jeune prince. Les lettres pontificales et royales de 1204 n'en font pas mention davantage. Ainsi, d'une part, un texte formel de Raoul de Coggeshall établit que *toutes* les possessions continentales des Plantagenets, tous ses fiefs français, ont été visés par l'arrêt de 1202 rendu sur la plainte des Poitevins. D'autre part, il n'y a pas trace, dans les documents contemporains, d'un acte aussi considérable et aussi favorable aux prétentions de Philippe-Auguste que l'aurait été l'expropriation de Jean Sans-Terre prononcée judiciairement pour le meurtre d'Arthur. Ces deux faits suffisent, à notre avis, à montrer le bien fondé de la thèse de M. Bémont. La vérité est que Philippe-Auguste n'a jamais su à quelle époque et dans quelles conditions précises Arthur de Bretagne avait été assassiné, et ceci suffit sans doute à expliquer pourquoi la cour de France n'a pas pu tirer de ce meurtre la raison d'une condamnation nouvelle. La vérité est aussi qu'en 1203 Philippe-Auguste n'avait pas besoin, pour commencer la conquête de la Normandie en assiégeant le Château-Gaillard, d'être couvert juridiquement par un autre arrêt de sa cour que celui qui venait d'être rendu en 1202 contre un feudataire coupable de ne pas avoir obéi aux sommations légales de son suzerain, et, par conséquent, passible de la confiscation totale.

En 1216, il s'agissait de bien autre chose. On voulait exproprier le fils de Jean Sans-Terre d'un royaume étranger à la France, et non plus d'un fief français. Il fallait que le manifeste lancé par le prince Louis s'appuyât sur des arguments d'une autre espèce et frappât surtout l'opinion et l'imagination des contemporains. La cour de France profita donc d'un travail qui s'était fait de lui-même dans l'esprit des hommes du moyen âge et surtout dans la classe populaire depuis les événements de 1203. L'assassinat d'Arthur de Bretagne, sans qu'on en connût exactement les circonstances, avait fait oublier ce qui avait immédiatement précédé : la procédure de 1202 et l'arrêt de confiscation répondant à la plainte des barons du Poitou, ou plutôt, par un phénomène d'illusion historique très commun, on

appliqua l'arrêt de 1202 à l'événement le plus saillant et le plus dramatique, c'est-à-dire au crime de 1203. Philippe-Auguste et son fils savaient sans doute à quoi s'en tenir; mais ils ne firent que donner une forme précise à la croyance de l'opinion, en soutenant que, par suite de son crime et de sa condamnation, Jean avait été frappé d'expropriation totale et pour ainsi dire d'incapacité de régner, d'une sorte de mort civile.

Le procédé n'était pas loyal, sans doute; mais ceux qui connaissent Philippe-Auguste savent qu'il était dans sa manière; sa vie politique nous offre bien d'autres indélicatesses. L'objection qui empêche M. Guilhiermoz d'admettre ce mensonge officiel et public, c'est que les faits ainsi dénaturés ne remontaient pas à plus de treize ans, et qu'on s'exposait ainsi à des démentis fâcheux. Oui, ce raisonnement serait valable pour l'époque moderne, mais non pour un temps comme le moyen âge, où l'absence presque totale de sûrs moyens d'informations faisait qu'on connaissait mal ou pas du tout les faits les plus considérables; que les contemporains ne savaient pas souvent ce qui se passait à vingt lieues de distance, et que les chroniqueurs ont commis plus d'une fois les erreurs les plus grossières, les plus graves, quand ils racontent même les événements de leur propre temps. Aujourd'hui, les faits matériels sont recueillis, classés, propagés par mille organes; ils se succèdent forcément à leur place non seulement dans les livres, mais dans la mémoire publique; on ne peut se tromper et mentir que sur des détails ou sur les causes des événements. Mais il n'en était pas de même à l'époque de Philippe-Auguste; la mémoire des faits passés était infiniment plus défectueuse et rare qu'avec notre état d'esprit nous ne pouvons nous l'imaginer; les hommes du moyen âge, même ceux des hautes classes, vivaient en général au jour le jour et presque exclusivement dans le présent, si bien qu'une période de treize années au commencement du XIIIe siècle correspondait en réalité à une période de notre temps considérablement plus étendue.

Quant à l'attitude du pape Innocent III, M. Guilhiermoz ne s'explique pas que ce souverain, ce politique, à qui la mémoire, dit-il, ne devait pas faire défaut, n'ait pas, en 1216, relevé le mensonge du prince Louis de France, et qu'il ait discuté au contraire avec les envoyés français sur la base de la condamnation de Jean Sans-Terre pour le meurtre d'Arthur en 1203. Il en conclut que le mensonge n'existait pas et que la condamnation avait été réelle. Mais cette conclusion me paraît hasardée. Innocent III était de son temps et pouvait ne pas se souvenir. Il pouvait surtout n'avoir pas été exac-

tement informé, en 1203 et en 1204, de ce qui s'était passé, ou de ce qui ne s'était pas passé à la cour de France. M. Bémont a cité, avec raison, la lettre qu'Innocent III écrivit, le 7 mai 1205, à l'archevêque de Rouen et aux évêques de Normandie. Ces prélats lui avaient écrit, après la conquête de Philippe-Auguste, pour lui demander ce qu'ils devaient faire à l'égard du Conquérant. Le roi de France les sommait de leur jurer fidélité « parce que, disait-il, il avait acquis cette province en vertu d'un jugement régulier de la cour de France. » Le pape leur fit cette réponse curieuse : « Comme nous ne connaissons pas bien les droits et la coutume sur lesquels il s'appuie, que nous ignorons la cause, le mode, l'ordre et les autres circonstances du jugement, nous ne pouvons, sur ce cas douteux, vous donner une réponse certaine : cherchez de votre côté la vérité et agissez, devant Dieu, conformément au droit et à la coutume. » Il me semble que cette lettre est une réponse suffisante à l'objection de M. Guilhiermoz.

Je suis donc obligé de constater (sans prétendre exprimer ici autre chose qu'une opinion personnelle) que l'argumentation de M. Guilhiermoz ne m'a pas convaincu et qu'il convient de s'en tenir encore, jusqu'à nouvel ordre, aux conclusions de M. Bémont.

Achille Luchaire,
de l'Institut.

SUR QUELQUES ÉPISODES

DE

L'EXPÉDITION DE CHARLES VIII EN ITALIE.

I. Charles VIII a Casal.

(*Lettre de Marino Caracciolo et Maffeo Pirovano à Ludovic Sforza, duc de Bari. Casal*, 7 *octobre* 1494.)

Il reste bien peu de chose à dire de l'expédition de Charles VIII en Italie, après le beau livre, prototype et modèle de toute étude de ce genre, que M. François Delaborde a consacré à son histoire. Tout au plus peut-on se flatter de préciser quelque détail secondaire au moyen d'un document inconnu, échappé par hasard aux minutieuses et sagaces recherches de l'auteur. Celui qui permet d'écrire la présente note, il était fatal qu'il ne le connût pas : la date mal écrite, et où il est plus aisé de lire 1499 que 1494, l'a fait classer à l'*Archivio di Stato* de Milan dans les portefeuilles de 1499 du *Carteggio Generale*, où M. Delaborde ne pouvait pas songer à l'aller chercher. C'est en y recueillant des documents pour l'expédition de Louis XII que j'y ai trouvé celui-ci : il permet d'ajouter une note aux pages 416-417 du grand ouvrage de mon devancier.

Ce document nous fait en effet constater la présence des ambassadeurs de Ludovic Sforza, duc de Bari, et gouverneur du duché de Milan, à Casal, le 7 octobre 1494, jour où le roi Charles VIII, parti la veille d'Asti, y arrive : et le soin que Ludovic Sforza prend ainsi de se faire représenter à Casal auprès du roi, qu'il avait quitté peu de jours auparavant (il était auprès de lui le 3 octobre, à en croire Sanuto) et qu'il allait retrouver et héberger quelques jours après dans son propre palais de Vigevano, — ce soin montre quelles étaient les inquiétudes et les anxiétés du duc de Bari au sujet de la bienveillance incertaine encore de Charles VIII à son égard. La marquise de Montferrat, qui recevait celui-ci à Casal, était pour lors l'ennemie déclarée de Ludovic Sforza. Le 24 juillet précédent, il avait, de Bernate, exprimé à son ambassadeur Belgiojoso des plaintes

contre elle. Le roi avait manifesté avec une invincible énergie le désir de voir Jean-Galéaz et Isabelle d'Aragon à son passage à Pavie, et il n'y avait pas d'apparence que Ludovic Sforza osât le jouer comme, peu auparavant, il avait joué en pareille occurrence Philippe de Commynes. Or, il avait tout à craindre, dit justement M. Delaborde (*op. laud.*, p. 414), des récriminations de ce neveu et de cette nièce qu'il tenait quasi prisonniers au château de Pavie : aussi, sentant son influence décroître, il faisait tout pour la conserver, pour ruiner d'avance les mauvaises impressions que cette future rencontre pourrait produire contre lui dans l'esprit du roi. De là l'envoi de ces ambassadeurs à Casal, tandis que Charles VIII envoyait auprès de lui deux de ses serviteurs.

L'ambassade n'avait pas de mission spéciale : ce devait être à Vigevano et à Pavie que s'élucideraient les dernières obscurités des engagements de Ludovic Sforza et que se réglerait l'exécution des promesses qu'il avait précédemment faites à Charles VIII à Asti. Cependant, Caracciolo et Pirovano eurent une conférence avec G. Briçonnet et Étienne de Vesc. Ceux-ci les traitèrent, autant qu'il paraît, fort rudement : ils refusèrent absolument de discuter *la difficoltà delli denari*, éternelle cause de dissensions et de brouilles entre les envahisseurs étrangers de l'Italie et les princes italiens; ils menacèrent, si ces « difficoltà » se prolongeaient, de faire interrompre l'expédition et de ramener le roi en France. Quant aux autres affaires, ils autorisèrent les envoyés de Ludovic à en parler brièvement au roi dans une courte audience, qu'ils leur ménagèrent le 7 octobre, le soir après-dîner. Mais ils reprirent leur attitude hautaine pour demander que le duc Jean-Galéaz fût envoyé au roi et que Ludovic Sforza vînt au-devant de son royal et impérieux allié. En somme, cette tentative du duc de Bari pour soutenir son influence et la faire représenter auprès du roi et de ses conseillers, dans le milieu hostile de l'hellénique cour de Montferrat, paraît avoir eu peu de succès. Elle servit cependant à ménager ses intérêts, en le mettant au courant de ce qui se passa du 7 au 10 octobre à Casal, et, entre autres faits importants, de la *recommandation* du Montferrat à Charles VIII. — C'est ce récit du premier de ces « trois jours passés en fêtes, » mais qui ne furent cependant pas vides d'affaires sérieuses, que Pirovani dut faire à Ludovic Sforza le 8 octobre à Vigevano.

Cette lettre nous fait connaître en même temps, mais malheureusement par une simple allusion, un petit épisode diplomatique qui marqua sans doute peu et qui n'a pas laissé de traces, au moins dans le livre cependant si complet de M. Delaborde : la présence au début d'octobre de deux agents français, *Perone* et le *conte Carlo*,

auprès de Ludovic Sforza. Il n'est pas difficile d'identifier Perone en M. de Perron, que Charles VIII employa plusieurs fois dans cette expédition non moins diplomatique que militaire; on voit moins clairement quel personnage (français ou italien francisant) nos Milanais désignent sous le nom de *conte Carlo*. Toujours est-il que leur mission, que nous ne connaissons que par cette simple et énigmatique mention, devait être fort importante aux yeux du roi, puisqu'il faisait dépendre de son succès (de la réponse que ferait Ludovic Sforza à ses demandes) « le bien ou le mal de l'expédition, et puisqu'il attendait avec autant de désir que de hâte » la réponse du duc de Bari. Même en tenant compte du grossissement diplomatique de cette impatience, on peut la croire réelle et bien fondée, et il y a là une indication non dénuée d'intérêt.

Enfin, cette lettre, écrite peu après le rétablissement en santé du roi Charles VIII, montre que l'expédition contre Naples, si décidée qu'elle semblât, ne l'était peut-être pas encore d'une façon irrévocable; que les conseillers du roi se faisaient volontiers, dans leurs discussions avec leurs alliés, un argument décisif de cet abandon possible de l'entreprise; et elle nous révèle, dans l'entrevue de De Vesc et Briçonnet avec Caracciolo et Pirovano, une de ces innombrables escarmouches qui se livrèrent entre le roi de France et le duc de Bari au cours de leur alliance, et qui en révélaient jour par jour la précarité et la mauvaise foi.

Suscription : Illmo Principi et Exmo Domino nostro observandissimo Domino Lodovico Mariae Sfortiae.

Illustrissimo et excellentissimo Signor nostro,

Dopo la lettera nostra scripta hozi, havemo parlato oportunatamente al seneschalcho[1] e San Malo[2], e da le signorie loro, sopra la difficultà de li denari[3] ne è stato risposto che non è altramente necessario parlarne più al christianissimo re, perchè, oltra che da monsignor Perone[4] et dal conte Carlo[5] havera hozi la Excellentia Vostra inteso la mente e revolutione de la Regia maestà, che se li agionge anchora questo, che la Signoria vostra essendo cum loro in Ast[6], li fece

1. Étienne de Vesc, sénéchal de Beaucaire. Cf. la belle notice que lui a consacrée M. de Boislisle.

2. Guillaume Briçonnet, évêque de Saint-Malo. Cf. l'*Histoire généalogique de la maison de Briçonnet*, par Guy Bretonneau.

3. Les subsides que Ludovic Sforza avait promis à Charles VIII.

4. Perron de Baschi, l'un des principaux agents diplomatiques de Charles VIII.

5. ? Personnage non identifié.

6. Charles VIII séjourne à Asti du 9 septembre jusqu'au 6 octobre, y ayant

certa promessa di questa contributione di denari de Genoesi[1]; cum dirli apresso che se quella communita non li provedaria, che essa li faria provixione, e che la cosa se resolvaria in questo che, possendosi la Maesta Regia aiutare de questa contributione, de presente, como tene per certo, larmata e le altre cose se expedirano promptamente, e limpresa procedara gloriosamente; ma che, quando questo mancasse, el non li era anche dubio che la Maesta Regia saria necessitata a ritornarsene indietro e lassare l'impresa ne li termini che si trova de presente, non possendosi far altro; e cosi cum questi termini, ne hanno prohibito el parlare al christianissimo Re de questa parte, dicendo chel saria senza dubio finito quando ne parlassemo.

Quanto a le cose de Roma et Fiorenza[2], ne hano laudato el fare la communicatione a la Regia maestà; e cosi questa sera dopo la cena ne hano introducti a la sua maestà; a la qual, essendoli dechiarato el tuto summariamente, se ne è riportato amorevole risposta, como la Excellentia Vostra intendara poi da me Marino a bocha domatina; e cum questa risposta, la prefata maesta ne ha sopragiunto che zobia domatina se partira de qua infallanter[3] et andara a disnare a Cozo[4] e la sera a Mortara[5]; e poi el di sequente, se transferira a Vigevano[6]; dicendo che per questo desiderava che la Excellentia Vostra se aproximasse domane a ley, cioè in venire a Mortara o vero a Cozo, e che expectava ancora qui domane lo illustrissimo messer Galeaz[7], demonstrando lo haveria veduto voluntieri fin hozi. Et sopra questo, el seniscalco ne ha fatto grande instantia che scrivamo a Vostra Excellentia sia contenta de farlo venire qui domane[8]. Per noi è stato risposto a la Sua Maesta che la Vostra Excellentia lo expecta cum summo desiderio per hono-

été arrêté par cette maladie imprévue que Th. Gaynier de Pavie, son médecin, crut d'abord être un simple coup de soleil, et qui était la petite vérole.

1. Le duc de Bari avait garanti au roi, à Asti, un emprunt de 57,500 écus fait à quatre marchands milanais, et avait promis d'employer 50,000 ducats en dépenses de guerre.

2. La question de Pierre de Médicis à Florence, et l'attitude d'Alexandre VI ambiguë entre le roi de France et le roi de Naples.

3. Charles VIII resta trois jours à Casal au milieu des fêtes.

4. Aujourd'hui Cozzo. C'est là que Ludovic Sforza vint l'attendre.

5. Il y coucha au château, en compagnie de Ludovic; mais si grande était sa défiance pour celui qu'autrefois il appelait son père, qu'il exigea que les portes fussent fermées pendant la nuit et qu'il fit veiller sa garde en armes (Sanuto, *Diarii*, I, 670; Cagnola, *Arch. Storico Italiano*, III, 190).

6. Il y fut reçu par Ludovic Sforza et par Béatrice d'Este avec des honneurs exceptionnels, mais il continua à prendre les mêmes précautions.

7. Jean-Galéaz Sforza, duc de Milan, neveu de Ludovic, qui travaillait à le supplanter et redoutait la bienveillance que Charles VIII paraissait avoir pour cet infortuné.

8. Jean-Galéaz ne put se rendre à cette invitation. Il était malade et ne quittait plus son lit. Charles VIII ne le vit qu'à son passage à Milan.

rarla e riceverla in casa sua, e che de lo avvicinarci qua a lei domane, credemo che la Excellentia Vostra lo fara molto voluntiere.

De le altre parte quale se conteneno in la instructione di M. Mafeo[1] e de quello che se scriveva al conte Carlo, quale per la partita sua noi havemo expedito in loco suo, non ne diremo altro per questo, remettendosi a la relatione de M. Marino a bocha.

Monsignor di San Malo ne ha ultimamente dicto chel christianissimo Re expecta cum summo desiderio e celerita intendere la resolutione quale havera facto la Excellentia Vostra sopra la expositione del magnifico Perone e conte Carlo... perche di questo dipende el bene e male[2]...

A Vostra Signoria me recommando.

Casali, 7 oct. 1494.

Marinus Carazolus.

Mapheus Pirovanus.

Illustrissimae Dominationis vestrae servitores.

Le 7 octobre 1494 fut à tous égards une mauvaise journée pour Ludovic Sforza dans ses relations avec les Français. Pendant qu'il recevait de Caracciolo et Pirovano, à l'ouest, ces nouvelles affligeantes des mauvaises dispositions du roi, à l'est il apprenait du gouverneur de Parme, Antonio Trotti, que de fâcheux désordres y éclataient entre la population et certains officiers français. Quelques jours auparavant, Charles VIII avait en effet manifesté l'intention de se rendre à Parme pour se rapprocher de l'armée de Romagne et de ne fixer que là son itinéraire ultérieur (Sanuto, I, p. 90; Delaborde, p. 412). Une partie de ses capitaines le précéda à Parme : huit d'entre eux y envahirent non seulement les hôtelleries, mais aussi des maisons bourgeoises et des monastères; ils devaient être suivis d'un plus grand nombre. Les magistrats ducaux de Parme, le gouverneur Trotti, Bernardino da Corte et le référendaire prirent aussitôt un arrêté pour régler la vente des provisions et fournitures aux Français, mais ils réclamèrent l'envoi d'un délégué spécial du duc de Bari pour assigner des logements aux autres capitaines survenants. L'exposé de cette situation troublée et cette demande forment l'objet de la lettre suivante de Trotti ; elle est adressée, avec toute la rigueur de l'étiquette administrative, « Illmo et ex^{mo} principi D. | D^{no} Ludovico Marie |

1. Maffeo Pirovani, ambassadeur milanais en Savoie, l'un des signataires de cette lettre.

2. Lacunes provenant du mauvais état du document.

Sfortie Vicecomiti duci | Bari et ducali generali guberna|tori domino suo metuendissimo | Cito (*ter*), » et se trouve à l'*Archivio* de Milan, *Vicende dei Comuni, Parma.*

Illmo et ex^mo^ s^re^ mio, he le in questa citade di Parma alogiati octo capitanei de la maiesta del Re di Franza, liquali fin a questa hora hanno occupato tute le hostarie et etiam certe casse de citadini e certi monasterii : che V. Ex. deliberasse de mandare uno homo qui, a la provizione de li alogiamenti ; altramente he per seguire gran confuxione, perche questi citadini mal volentera se carigano luno laltro et he gran fatícha contentare questi signori francesi e lor famigla. Io dal canto mio non manchero in fare ogni delligentia a far fare tutto quello me sara possibile ; et he parso a M. Bernardino da Curte, al referendario di questa cita et a mi far fare una crida che a questi signori francesi, perche se lamentavanu (*sic*) che num (*sic*) potevanu (*sic*) trovare de la roba per li loro denari, che ognuno gli possa vendere roba senza alcuno pagamento di datio. A la Vostra Signoria di continuo me ricomando.

Datum Parme 7 oct. 1494.

E. Cel^nis^ V^re^ fidelissimus servitor Antonius Trottus, Parme gubernator.

II. Plan de la campagne maritime d'octobre 1494.

(*Instruction donnée par Charles VIII à François de Luxembourg, commandant de sa flotte.*)

Comme le précédent et pour la même raison, ce texte important est resté inconnu à l'éminent historien de l'expédition de Charles VIII ; il se trouve en effet classé, à l'*Archivio di Stato* de Milan, dans le *Carteggio Generale* de 1499. C'est une traduction contemporaine, envoyée sans doute au duc de Bari, des instructions données par le roi Charles VIII et son conseil à François de Luxembourg, auquel était dévolue, après la victoire de Rapallo, la mission de porter par mer à leurs lieux de destination les corps de troupes qui devaient former l'armée d'Ostie, l'armée de Lunigiane et l'armée de Naples. Les témoignages de Portovenere, de Parenti, recueillis par M. Delaborde[1], les bulletins originaux publiés ou analysés par M. de la Pilorgerie, les documents cités par M. de Cherrier ont permis de reconstituer très fidèlement, sauf quelques menues variations de détail, l'histoire de cette campagne de transports maritimes. Il est intéressant de constater que les moindres manœuvres en avaient été

1. *Expédition de Charles VIII*, p. 428.

prévues par le Conseil du roi, et qu'elles ont été scrupuleusement exécutées : débarquement à Ostie de 2,000 hommes de pied et de 500 cavaliers, commandés par les frères De Guerre ; débarquement sur un point de la côte napolitaine des « exilés, » le prince de Salerne, le comte Chiaramonti, le marquis de Cotrono, un San-Severino, et autres, avec 2,000 hommes aussi ; débarquement à la Spezia du gros des troupes, sous le commandement de Gilbert de Montpensier. Il est notable que l'Instruction recommande surtout au commandant de la flotte la plus stricte économie : ordre de noliser les vaisseaux de transport de la façon la moins coûteuse en qualité et en nombre ; ordre de renvoyer à Gênes, dès le débarquement des troupes à Ostie, les transports inutiles « pour alléger la dépense. » Des recommandations non moins minutieuses réglaient la marche de cette flotte à son retour de Naples : elle devait toucher à Ostie, y prendre les nouvelles, faire escale à Pise, à Livourne, puis s'arrêter à la Spezzia, où l'on calculait que serait alors l'armée royale, pour conférer avec le conquérant et prendre de nouveaux ordres. Les instructions prévoyaient même le cas où le vieil ennemi d'Alexandre VI, Ascanio Sforza, demanderait à l'armée française, à son passage à Ostie, tel ou tel acte d'hostilité contre le pape ; il faudrait déférer sans restriction aux désirs du vice-chancelier, mais en avisant à perdre le moins de temps possible : il ne semble pas, d'après les témoignages des historiens que citent MM. de Cherrier et Delaborde, que l'éventualité ici prévue se soit produite. Le texte de ces instructions si méthodiques et si minutieuses montre que tout l'honneur de cette campagne maritime doit être rapporté à ceux qui surent l'organiser si bien, — sans grandes difficultés d'ailleurs, puisque la flotte napolitaine avait été détruite ou dispersée à Rapallo, — et, bien que l'*Archivio di Stato* ne nous en ait conservé qu'une version italienne, il ne me semble pas indifférent de le connaître tout entier.

Instructione de quello che Francisco Monsignore de Lucimborgo, locotenente Regio de larmata maritima, havera ad fare.

Quando sara nel mare, fara imbarchare le gentedarme et gente a pede, de quale ua cura e conducta messer Gratiano et Menault de Guerra, per descendere a Hostia, dovi debe habere due mila combatenti et 500 cavalli in circa.

E pui fara imbarchare altri due mila combatenti, de li quali ha la cura el Principe de Salerno, conte de Claramont, marchese de Cotrono, et uno di signori Sanseverini per andare ad descendere nel Reame de Napoli dovi hanno intelligentia.

Et pui fara imbarchare le gente a pede ordinate andare a la Speza, l'artelaria, et laltre cose necessarie per limpresa, a cura de Monsignore de Monpensero, et similmente le victualie che sarano date per descendere al dicto loco de la Speza per la dicta armata.

Et facto questo, quanto più presto porra, cum li navilij ordinati essere debiti et necessarij a questo effecto, de la qualita et quantita conveniente, cun minore spesa che se porra, se aviara a la Speza, dove fara descendere quelli che sonno ordinati cossi de gente, arteliaria, victualie, como de altre cose necessarie.

Et nel dicto loco, pora intendere del armata inimica che è a Ligurno; et se la glie o in circa, temptara damnificarla se porra; et se per questo effecto li bisognasse longo tempo, lassara qualchi navilij sufficienti a guardare il passo del armata inimica, chella non possi uscire et che non li sia mandato succorso, et cum diligentia torra el camino che Hostia, dovi li dicti Gratiano et Menault de Guerra metterano in terra le loro gente, cavali, victualie, arteliarie et altre cose a epsi necessarie.

Facto questo, incontinenti torra el camino del Reame de Napoli per mettere in terra li dicti principi de Salerno, conte, marchese, et sancto Severino, cum loro gente, artelarie, victualie, et altre sue facende nel loco che a loro parira melio.

Et poij fara el suo ritorno per Hostia per intendere qualche cosa de loro, et dal dicto loco ritornara a Pisa e Ligorno, o a la Speza dovi sara larmata Regia, per referire al Re, o a chi sara per sua Maesta in larmata, e li se prendara ordine de quello se havera a fare in lo avenire.

Et se per aventura Monsignore el vicecancellaro Ascanio, passando per Hostia, richiedesse chel si facesse qualche cosa in quelle parte per beneficio del Re, sel sara cosa presto factibile, se sforzara cun tutta la compagnia servire al Re, provedendo che non si perda troppo tempo et che non possi portare preiudicio al descendere de dicti signori nel Reame de Napoli.

Et se per il camino trovarano alcuni inimici del Re, si sforsarano fare a sua Maesta qualche beneficio. Facta la descesa ad Hostia, sel glie qualche navilij superflui, li remenerano a Genua per levare la spesa, la quale diminuira più che porra.

Et in tutto et per tutto, fara il bene, utile et honore del Re, et quello chel trovara per consilio et li parira essere a fare per el meglio, como in luy ha fede esso christianissimo Re.

III. Louis d'Orléans et Ludovic Sforza en avril 1495.

La défense d'Asti par le duc Louis d'Orléans contre Ludovic Sforza, en avril-mai 1495, a été racontée en détail par M. Delaborde dans l'ouvrage précédemment cité et, après lui, avec une abondance de détails précis qui n'entraîne pas la précision d'ensemble et n'exclut

ni la prolixité ni la confusion, par M. de Maulde. Dans son récit, ou plutôt dans sa chronique quotidienne de ces événements, où il est malaisé de les suivre dans leurs grandes lignes, M. de Maulde cite un grand nombre de documents et remet en lumière maints petits faits curieux de cette période tourmentée. Il cite notamment une tentative faite par Ludovic Sforza auprès de Louis d'Orléans pour l'effrayer par l'annonce qu'il allait occuper Asti pour garantir sa sécurité. Le 14 avril, en effet, il envoya à Asti et à Turin son secrétaire Francesco Casati, porteur d'un ultimatum que cet agent devait signifier d'abord au duc d'Orléans, puis à la duchesse de Savoie. Le texte de cet ultimatum n'a été connu à M. de Maulde (*Histoire de Louis XII*, III, 156) que par Rosmini, qui l'a mal publié dans son *Istoria di J.-J. Trivulzio*, II, 213. Rosmini l'a arbitrairement réduit de moitié par des coupures qui semblent n'avoir pour but que d'éliminer de soi-disant longueurs; en réalité, il a supprimé des observations intéressantes, des nuances d'appréciation et de jugement très appréciables. On pourra aisément s'en convaincre en lisant ci-dessous le texte intégral, qui est conservé avec tant d'autres précieux documents à l'*Archivio* de Milan : pour n'en citer qu'un exemple, Ludovic Sforza dit au début que Louis d'Orléans veut marcher à l'attaque de son État et se l'approprier, de quoi il s'est fort émerveillé, le duc n'ayant nul motif d'agir ainsi. Ici s'arrête le texte connu de M. de Maulde. Rosmini a coupé l'argument explicatif que donnait Ludovic Sforza : selon ce prince, Louis d'Orléans ne devait avoir nul motif de l'attaquer, « étant né d'une femme sortie de notre maison, » et eu égard aux avantages tirés de Ludovic Sforza par le roi de France, et aux honneurs personnels toujours conférés à Louis d'Orléans par Ludovic. Il est intéressant de voir une fois de plus Ludovic invoquer comme argument en faveur de la paix entre la maison d'Orléans et lui la communauté d'origine et se porter, par une singulière méconnaissance des généalogies, — très volontaire d'ailleurs, — comme le représentant de la vieille famille Visconti; c'est là un trait de caractère notable et à retenir, et, dans la bouche de ce fils d'une bâtarde de Filippo Maria Visconti, ce ton « branche aînée » est fort plaisant. — La lecture du texte original (la minute de cette instruction est de la main même de Ludovic Sforza) aurait révélé à M. de Maulde que le nom véritable de ce secrétaire est bien tel que l'a lu Rosmini, Francesco Casati : c'est lui qu'on retrouve en effet plus tard, dans des circonstances bien différentes, ambassadeur à Naples et à Bologne, et c'est une mauvaise traduction qui l'a fait nommer François de Casale par le secrétaire de Louis d'Orléans.

Instructio egregii viri Francisci Casati secretarii, ituri ad Dnum Ducem Aureliani[1].

Viglevani, 14 aprilis 1495.

Francesco, volemo te transferischi in Ast et te appresenti al signor Duca de Orleans et *sotto le lettere credentiale quale te dasemo*[2], dichi alla Signoria sua che sono za multi di et mesi che li sui vociferano che epsa vole venire alla offesa de le cose nostre, et intende de appropriarse questo nostro stato. La quale cosa, *benchè ne habi*[3] dato admiratione, perchè non ha alcuna razone de dover fare questo, [et a la memoria che La sii nata de madona uscita de casa nostra, insieme cum li beneficii facti al christo re et li honori quali epsa, dovi se accaduto, ha ricevuto da noi, meriteriano altra recognitione, et che dovessimo expectare cortesia et non maleficio per beneficio. Nientedemeno, non è stato in faculta nostra de fare che la Signoria non habii designato et li sui vociferato quello che li è parso, et noi dovi non è stato se non o pensiero o parole più facilmente se lo avemo possuto passare[4]]. Ma adesso che la signoria sua cum grande celerita *et studio*[5] fa venire gente in Aste [et dal altro canto el Christmo re, ultra al tollerare che li suoi dicano el medesimo che fano questi de epso monsre de Orleans[6]], ha tolto a suj servitii, e senza nostra saputa et volunta li subditi nostri, quali ha exstimato opportuni ministri ad la offenctione nostra, de quali alcuni sono nostri ribelli, alcuni pocho obedienti, — vedemo le cose conducte a termini che le vociferatione de la mala dispositione de epso Signor Duca de Orleans verso noi sono per mettersi in effecto. La quale cosa strinzendone[7] a non differire più a remediarli per non esser prevenuti da quello male quale za tanto tempo innante pre[ve]demo, dirai che havemo deliberato de assicurarce[8] de Aste et del hastesano, per non permettere che quelli loci, quali sono como in le viscere del stato nostro [et sono usciti de casa nostra[9]], habiino essere instromento de la offensione nostra; [la quale cosa non doverà parer ne fora de rasone ne anche esser molesta alla signoria sua, se la considerara che ad ognuno la rasone permette de occurrere quanto puo alli mali suoi[10]], et che noi

1. Un extrait de cette lettre, formé de plusieurs fragments arbitrairement rapprochés, a été publié par Rosmini, *Storia di J.-J. Trivulzio*, II, 213.
2. Supprimé dans Rosmini.
3. Laqual cosa me ha dato.
4. Tout le passage entre crochets est supprimé dans Rosmini.
5. Ces deux mots supprimés.
6. Le passage entre crochets supprimé.
7. Laqual cosa ne strenze.
8. Rosmini a imprimé à tort *assecurarne*.
9. Supprimé par Rosmini.
10. Id.

non dicemo de tore in noi questi loci per privarne la signoria sua, ma per assicurarse in questi tempi [dove et dal canto de sua Signoria et da quello del christianissimo Re non vedemo se non segni hostili verso noi[1]], dicendoli per questo che quando lei non vogli de sua mane dare Aste, noi el torremo et li faremo la promessa de la restituzione passati[2] questi sospetti. [Et se la non lo vole dare, lei saremo constretti fare prova de torlo noi, cum li modi quali poremo usare, cum el medesmo proposito de restituirlo quando la signoria sua. . . . . ne questo li dovra parere pocho credibile, se la se vora recordare et proponere che quella cita et contado suo fo dato alli progenitori suoi da casa nostra : et che el costume de casa nostra e stato de defendere li stati daltri, maxime de amici, et non usurparli[3]].

E perche questa matina havemo ricevuto letere [da li Ambassatori nostri de Alamagna[4]], quali ne avisano chel serenissimo re de Romani ce ha investiti del ducato de Milano [et tolto la fidelita in nostro nome[5]], volemo dichi al prefato signor Duca, che se la Signoria sua, poso lassumptione nostra, non se ha scripto nelle lettere sue duca (de) Milano, non ce è parso dire niente [non havendo anche el titolo, etiam che lamicitia havesse voluto che, avendo la possessione et fiando assumpti cum consenso de tutti li popoli del stato, la Signoria sua non ce havesse negato questo nome[6]]. Adesso[7] che cum la possessione è conjuncto el titulo, et questo ce lo ha dato chi ha la rasone de posserlo dare, dirai che pregamo la signoria sua che la ce vogli scrivere duca de Milano et abstenerse lei da questo titulo, nel quale non ha rasone[8], et la pregamo lo vogli fare, perche quando la facesse altramente, demonstraria che lhavesse mal animo verso noi contra il merito nostro.

Cette *instruction* était fort nette et ne laissait nulle place à l'équivoque. Ludovic Sforza s'étonne des intentions hostiles au duché de Milan que la rumeur publique prête au duc d'Orléans; tous les motifs devraient au contraire le porter à vivre en paix avec son cousin. Cependant, puisque Ludovic n'est maître ni des cœurs ni des cris, il est obligé de prendre ses précautions; la concentration de grandes forces à Asti, le *détournement* de sujets milanais indûment embauchés par la France lui en font une obligation, bien plus, une nécessité. Ce n'est point pour s'emparer des domaines de la famille d'Orléans, mais seulement pour protéger les siens, « l'habitude de

1. Supprimé par Rosmini.
2. Cessati (Rosmini).
3. Supprimé par Rosmini.
4. Ibid.
5. Ibid.
6. Ibid.
7. Ma adesso (Rosmini).
8. Ici finit l'extrait donné par Rosmini

la maison Sforza ayant toujours été de défendre les territoires des autres puissances, surtout des puissances amies, et non de les attaquer. » Ceci n'était qu'une hypocrisie de plus. La conclusion de l'ultimatum de Ludovic Sforza dut paraître plus blessante encore au duc d'Orléans; tant que Ludovic avait été duc non investi, il avait toléré que la dignité ducale lui fût disputée par celui-ci; mais les lettres d'investiture impériale venaient d'arriver à Ludovic le jour même : dès lors, il devait à l'empire, il se devait à lui-même de défendre son titre, c'est-à-dire un acte de la volonté impériale, et il faisait défense absolue à Louis d'Orléans de l'usurper. Presque en même temps et pour appuyer par une démonstration militaire cet ultimatum, Ludovic Sforza fit occuper les points extrêmes de la frontière milanaise, Annona et la Rocca d'Arazzo (de Maulde, *loc. cit.*, 158). Il donna toute la publicité diplomatique nécessaire à cette pièce qui était un acte de protestation autant qu'une déclaration de guerre; il le fit envoyer à Venise et à Rome, à Maximilien en Allemagne et au gouvernement de la régence en France. Nous connaissons cet envoi de circulaire non seulement par la mention *fiant exempla*, etc., mise en marge de l'*Instructio*, mais encore par la déclaration de Ludovic Sforza faite dans la seconde quinzaine d'avril à deux personnages français envoyés de Charles VIII à Louis d'Orléans; il leur dit avoir envoyé une lettre de protestation (le mot n'y est pas, mais il décrit la chose) quelques jours auparavant au roi et à la reine de France, au duc et à la duchesse de Bourbon, aux parlements de Paris et de Grenoble[1]. Il y a peu d'apparence qu'il s'agisse d'un autre acte analogue, à moins de quinze jours de distance du premier; l'*Instructio* était du reste fort nette et, *mutatis mutandis*, s'adaptait parfaitement à ces divers destinataires.

A cette mise en demeure, Louis d'Orléans répondit fort sèchement, si l'on s'en rapporte à ce qu'il dit lui-même de sa réponse dans une lettre adressée au duc de Bourbon et reproduite par M. de Maulde (*loc. cit.*, II, 157). Cette hautaine et ferme réplique ne découragea pas Ludovic Sforza. Quelques jours après, un incident sans importance lui fournit l'occasion d'une nouvelle tentative diplomatique. Charles VIII, dans sa marche de retraite, envoyait au duc d'Orléans, pour rester en communication avec lui, des ambassadeurs, messire Anthoine Puthéod, chancelier du Viennois et conseil-

1. Il avait multiplié ces lettres pour répondre à celles que le duc d'Orléans avait écrites au duc de Bourbon, aux parlements de Paris et de Grenoble, et qui, au rapport d'un espion, troublaient le royaume (de Maulde, *loc. cit.*, p. 161).

ler au parlement de Grenoble, et Me Gilbert de Massues, l'un des huit gentilshommes de la maison. Ceux-ci ayant à traverser les états du duc de Milan, membre actif autant que puissant de la ligue italienne, crurent nécessaire pour garantir leur sécurité de demander à Ludovic Sforza une escorte, que celui-ci leur accorda sans difficulté, « bien qu'ils n'eussent rien à redouter. » En même temps, il leur donna audience, sans leur cacher dès les premiers mots que c'était pour renouveler devant eux les protestations qu'il avait déjà faites par lettres à tous les grands personnages du royaume de France; il renouvela le serment qu'il n'avait pas pris les armes dans le désir de conquérir le patrimoine des d'Orléans, encore moins dans l'intention d'offenser le roi; mais uniquement pour répondre à l'attitude menaçante du duc d'Orléans, lequel ne dissimulait pas son ambition de conquérant et de spoliateur, et à l'indifférence du roi qui n'avait jamais rien fait pour empêcher l'expression plus ou moins injurieuse de cette ambition, mais qui au contraire avait manifesté son hostilité en engageant à son service des « rebelles milanais, Trivulce, Giulet de Fiesque; » ce n'était que contraint et forcé qu'il avait fait lui-même des préparatifs militaires; il ne tenait nullement à la guerre, et il terminait son discours par ces propositions : « Que le duc d'Orléans renvoyât en France les contingents extraordinaires qu'il en avait reçus, de façon que la tranquillité du Milanais fût assurée; le duc de Milan rappellerait aussitôt sa propre armée; il donnerait, si l'on voulait, caution de l'exécution de cette promesse. » Le texte de son discours est conservé aussi aux mêmes cartons de l'*Archivio* de Milan et mérite d'être reproduit.

Offerta facta da lo Illmo Sig. Duca de Milano alli signori magnifici Ambassatori de la Maesta del Re de Franza, videlicet messer Antonio Puteoli, jurisperito, cancellario Viennensi et consiliario parlamenti del Delfinato, et mesr Gaberto de Massuess, uno de li octo Cavallieri de la Casa regia.

Signori Ambassatori, Essendo voi homini de la Maesta del re de Francia et como sui segni venuti ad nui, volemo per questo fare cum voi quello che per nostre lettere li di proximi havemo anche facto cum la maesta regia, cum la christianissima regina sua consorte, cum li Illmi sig. Duca et Duchessa de Burbono et cum li parlamenti de Parisio et Granopoli : cioe che che vi certifichiamo che non havemo preso le arme per cupidita de voler Haste ne cosa alcuna del Duca de Orliens, et mancho per offendere la Maesta del Re vostro. Confessamo ben haverle prese per obviare alle minaze de monsignor di Orliens, quale tutto questo anno ha vociferato et cum omne via dimonstrato non mirare ad altro che a volere tore el stato nostro. Le quale vociferatione

sono parimente facte da li homini de la Maesta regia ne la corte sua, non havendoli ipsa mai facto provisione alcuna, etiam che noi se ne siamo doluti, dicendo solamente la maesta sua che non se ne dovevamo curare; le quale parole non bastavano a noi, dovi è una cosa de tanto peso, sapendo essere assai in faculta de uno signore sel vole de prohibire li sui a vociferare quello che non deveno dire ne fare quando la cosa li dispiace, como doveva dispiacere questa alla Maesta Sua, per li servitii havuti da noi : quali meritamo beneficio per restituzione et non iniurie; et pero non havendo epsa Maesta mai remediato a queste male parole, anci havendone accresciuto suspecto, cum havere, como è stato a Napoli tolto a sui servitii messer Io. Iacopo de Triultio, el cavalier de Genua et messer Julietto del Fiesco, nostri ribelli, ne ha constrecti fare questo che faciamo per non stare a discretione, el periculo veduto dal canto de sua Maesta, quanto et dal canto de qua monsignor de Orliens dise de fare et ordinare quanto ha possuto contra el stato nostro. Siamo adunche sforciati provedere alla securita nostra et non voluntariamente descesi a questo che se vede; perche havemo scripto alli prefati cristianissimi re et regina, alli signori Duca et Duchessa de Burbono, alli parlamenti supranominati, si cognoscera che solo per questo habiamo preso le arme, et non per altro. Offerimo a voi per le presente sottoscripte de mano nostra quello che avemo scripto a loro, cioe che se monsignor de Orliens fa retornare in Francia le gente quale ha facto venire, in modo che siamo sicuri de non esser offesi da lui como ha minazzato et minazza, revocheremo l'exercito nostro, et daremo omne cautione necessaria che lo faremo sicome asserimo; e in questo modo se cognoscera che non cupidita de tore quel daltri ne de offendere, como è dicto, ma necessita per le minaze facte, ce ha strecto a fare cavalcare le gente nostre. E de questo expectaremo risposta da voi, perche quando monsignor de Orliens vogli fare questo che dicemo, se li possi dare forma; quando anche non vogli, sapiamo como governarci; et voi habiate le presente in mano vostra per fare testimonio cum la maesta regia de la bona disposicione nostra, cum declararli che « se ben non siamo in termini che a noi bisognasse fare tal offerta, ma più presto dovevamo expectare che questo fosse offerto et domandato a noi, tamen non habiamo recusato de farla, perche epsa Maesta cognosci meglio quello che siamo, et che lanimo nostro non poria esser megliore. E la resposta quale fara monsignor de Orliens, la fareti intendere a messer Galeas, quale è nostro capittaneo a quella impresa, perocchè lui quando veda leffecto de esser mandate le genti ultramonti, exequira quello che offeremo dal canto nostro. Ma non bisogna za che epso si persuada de darne parola con speranza de fare, per fare cessare li nostri da offendere, et lui cum questo pigliara tempo da fare venire altre gente, perche in tal caso messer Galeaz non manchara de fare lofficio suo [1].

1. En marge de ce texte est la mention « Fiat exemplum mittendum Domino Galeatio. »

Il chargea ces envoyés de transmettre cette proposition de retraite simultanée des troupes à Louis d'Orléans; il les fit escorter par son secrétaire J.-F. Bossi jusque dans le camp milanais sous Asti. De là ils devaient entrer dans la place, voir le duc et rapporter sa réponse aux propositions sforzesques à Galéaz de San-Severino.

Mais cette négociation n'était qu'une fourberie de Ludovic Sforza. M. de Maulde dit que la bruyante attaque d'Asti dégénéra en une simple conversation diplomatique : la réalité est fort différente. Sous cette mission d'apparat et de pure étiquette, J.-F. Bossi en cachait une autre que définit très bien l'*Instructio* qu'il reçut à Vigevano, le 29 avril, de Ludovic. Il était chargé de dire à Galéaz que son beau-père entendait que, quelle que fût la réponse de Louis d'Orléans, « l'entreprise ne fût pas arrêtée, mais continuât comme devant; » que Galéaz, après avoir reçu et transmis la réponse de Louis à Ludovic, devait continuer à l'attaquer « le plus gaillardement possible, » et cela jusqu'au jour où il recevrait la réplique de Milan à la réponse du duc d'Orléans, et Ludovic Sforza promettait de ne rien négliger pour que ses capitaines sortissent victorieux de l'entreprise.

Instructio Jo. Francisci Boffis.

1495. Viglevani, 29 aprilis.

Jo. Francisco, tu sai como li 2 magnifici oratori del christianissimo Sig. Re de Fransa sono stati da noi, et havendone facto intendere drizzarsi dal duca de Orliens in Ast, ne hanno ricercato che li facessimo fare compagnia fin in quelle bande de Ast perche non recevesseno nocumento alcuno da li nostri, del che quantunque non havessero ad dubitare de niente, siamo restati contenti di satisfarli, et cosi volemo che cum epsi tu te trasferisse a compagnarli fin in campo dal Illustrissimo messer Galeaz, nostro genero et capitaneo generale, et perchè epsi oratori ne hano promisso de fare certa imbassata in nostro nome al prefato duca de Orliens, de la quale ne haverano ad fare resposta ad messer Galeaz, tu gli farai intendere in nostro nome che non ha ad expectare epsa risposta, ma quando la gli sara mandata, che ne la havera ad mandare subito, ma tu gli haverai ben ad fare intendere che per ambassata quale haverano ad fare ad epso duca ne resposta, che se habia gente ad expectare. Nostra intentione è che la impresa non se impedisca, ma se vadi continuando como da prima, ne cessare de offendere più galiardemente sii possibile, finche da noi non haverano risposta de quello che ne fa respondere monsignore d'Orleans. Et cosi epso messer Galeaz et tu, havereti ad confortare li principali del campo ad stare de bono animo et fare vivamente perche da noi non gli sera manchato cosa alcuna purche habiano esser vincitori de la impresa.

Le duc d'Orléans ne sut sans doute pas le fait même de cette tra-

hison, mais il connaissait déjà de longue date la duplicité plus que diplomatique de son adversaire. A cette proposition de renvoi de troupes, il répondit dès le 1er mai par un refus formel. Une sorte de memorandum contient sa réponse négative sur le renvoi des troupes, et sa contreproposition d'une suspension d'hostilités, garantie par un échange d'otages, jusqu'à ce que Charles VIII, averti par courrier de cette demande du duc de Milan, eût pu y répondre.

Sur[1] ce que le seigneur duc a dit et déclairé à messieurs Anthoine Putaud, docteur en chacun droit et conseiller du Roy notre seigneur en sa court du Parlement du Dauphiné, et Gobert de Massues, l'un des gentilshommes de la maison du dit seigneur, pour dire et remonstrer à monseigneur le duc d'Orléans, et dont pour ce faire leur a baillé lettres signées de sa main, a esté respondu par le dit duc d'Orléans ce qui s'en suit.

Et premièrement :

Que, touchant ce que le dit seigneur duc dit, que le dit monseigneur d'Orléans le menace de luy lever et oster son estat, et que pour ce faire il a assemblé et fait venir par de ça plusieurs gens de guerre françoys et autres : respondu a esté par icelluy seigneur d'Orléans que jamais ne le menaça ne feist menacer ne aucun semblant ne intreprinse sur luy ne sur son estat, ne n'a voulenté de ce faire ; et que au regard des gens de guerre qui sont venuz par de ça ce a esté pour l'ordonnance et commandement du Roi qui, despiéça et deslors qu'il estoit à Romme en la présence des ambaxadeurs d'icelluy seigneur duc, le Roi les manda quérir pour venir en Aste audevant de luy, comme luy mesmes scet assez. Parquoy, de les faire à ceste heure retourner sans l'ordonnance et commandement du Roy, il ne pourroit ne devroit faire. Mais affin que le dit seigneur duc cognoisse le bon voulloir, amour et affection que le dit seigneur d'Orléans a et vieult avoir envers luy, est trés contant, combien que l'on le soit venu assaillir et deffier en sa maison et pris aucunes de ses places, d'envoyer un courrier en diligence devers le Roy, pour le quel il luy fera savoir le voulloir et offre du dit seigneur duc, à ce qu'il en ordonne son plaisir, pour le faire savoir au dit seigneur d'Orléans ; lequel sera prest et appareillé de faire ce qui luy mandera et commandera, soit de renvoyer les gensdarmes en France et faire toutes autres choses qui luy plaira ordonner et commander ; et affin qu'il congnoisse la diligence que en vieult faire le dit seigneur d'Orléans, il pourra envoyer devers le Roy ung de ses courriers avecques celui du dit seigneur d'Orléans.

Et ce pendant que les dits courriers yront et retourneront, ne soit fait d'un cousté ne d'autre aucun exploict de guerre, mais chacun se retire sur le sien : c'est assavoir ceulx du dit seigneur d'Orléans en la

1. *Archivio di Stato di Milano. Potenze Estere, Francia*, 1495, I (*Maggio*), *lettere reali*.

conté d'Ast et les autres sur la duchié de Millan, sans faire aucune chose. Et de ce sera baillé seureté en ostaiges ainsi qui sera advisé pour le mieulx.

Fait en Ast le premier jour de may mil quatre cent quatre vingt et quinze. Loys. Cotereau.

Ces négociations directes entre le duc de Milan et le duc d'Orléans s'arrêtèrent là. Dès le début de mai, c'est au roi lui-même que Ludovic Sforza eut décidément affaire, mais tout resta dans une étrange confusion, car, tandis que le duc de Milan écrivait à Charles VIII une lettre d'excuses (de Maulde, III, 173) et que son ambassadeur Caiazzo cherchait à apaiser les Vénitiens plutôt qu'à les exciter contre les Français, l'armée milanaise continuait ses timides opérations devant Asti. Cette situation se prolongea jusqu'au brillant coup de main qui fit entrer les Français de Louis d'Orléans à Novare.

IV. Deux lettres de Louis d'Orléans pendant le siège de Novare (juillet-août 1495).

Le siège de Novare, qui fut une des plus mémorables actions de guerre des campagnes franco-italiennes de la Renaissance, ne nous est guère connu que du dehors, pour ainsi dire, et par les témoignages, soit des ennemis du duc d'Orléans assiégé, soit des Italiens neutres, indifférents ou hostiles. L'abondante annotation bibliographique dont M. de Maulde a enrichi le récit de cet héroïque épisode de la carrière d'un prince dont l'héroïsme ne fut pas la vertu dominante, ne renvoie guère qu'à des sources inédites ou imprimées purement italiennes; du côté des assiégés, nous n'avons que de rares documents, en mettant à part le compte des dépenses du duc qui renseigne avec abondance et précision, mais presque exclusivement, sur la vie du duc Louis. Les plus importants de ces documents seraient, si on les possédait, les lettres mêmes du duc, qui nous font suivre au jour le jour sa politique. Elles sont aujourd'hui perdues, ou tout au moins dispersées, pour le plus grand nombre. On peut en retrouver quelques-unes aux archives de Milan, dans les papiers qui restent de l'administration des guerres sous les Sforza et du service de l'intercept. M. de Maulde cite un fragment de l'une d'elles, datée du 20 juillet, adressée à la marquise de Saluces, et d'autant plus intéressante que l'original français est conservé. Malheureusement il y a dans cette lettre plusieurs lignes chiffrées qui n'ont pu être encore mises en clair. Les lettres ci-dessous publiées, quoique conservées seulement dans des traductions italiennes faites pour Ludovic Sforza

et dont l'authenticité n'est pas douteuse, ont aussi leur intérêt; ni l'une ni l'autre n'est parvenue à son adresse; toutes les deux ont été saisies par les Milanais et ont passé sous les yeux du duc de Milan. L'une et l'autre étaient propres à lui inspirer un réel respect pour la bravoure patiente et tenace de son adversaire. La première est adressée à une fidèle alliée de la France, ennemie de Ludovic Sforza, la marquise de Montferrat. Louis d'Orléans, ne sachant où en sont les affaires (quand il écrit, il ne sait pas que la bataille attendue entre les ligueurs italiens et l'armée française, qui devait ouvrir ou fermer le chemin des Alpes à Charles VIII, vient d'avoir lieu), demande à la marquise des nouvelles des deux armées par un messager fidèle. Ce pauvre homme fut arrêté en route. Il importe de retenir que, le 14 juillet, la bataille de Fornoue, livrée le 6 juillet, n'était pas encore connue à Novare, et que Louis d'Orléans n'avait pas encore reçu à cette date la lettre que son représentant au camp de Charles VIII, M. de Thevray, lui avait expédiée dès le lendemain 7, mais, comme le dit expressément le témoin oculaire de la bataille Gilbert Pointet, après la bataille « le seigneur Ludovic a retenu toutes les postes » (La Pilorgerie, p. 351). L'ignorance du duc d'Orléans à cette date est donc bien naturelle. Du reste, il recevait un messager de la marquise de Montferrat tandis qu'il finissait d'écrire cette lettre qui ne parvint pas à destination, et dont la saisie et le dépôt aux archives de Milan permettent de donner le texte.

1495. Luglio, 14.

Extractus litterarum ducis Aurelianensis ad Marchionissam Montisferrati.

Mia bona cosina, Io me recommando ben molto a voi. Perche io non sono ponto veramente avisato del affare del Re, ne la ovi el sia, et cossi ovi sia lo campo dé Venetiani et del signore Lodovico quali erano inanti a lui. Io ve mando questo portatore in diligentia, a fine che per lui vi piacia avisarmene et cossi de tutte le altre novelle. Pregandovi, mia bona cosina, che incontanenti lo vogliati expedire a fine chel possa essere domane a bon hora retornato deverso mi. Scriptum a Novara 14 Julii.

Expedito questo presente portatore è arrivato uno dé vostri quale me la portato de parte vostra de le vostre novelle che haveti del Re, ma per questo non ho lassato de mandarvi epso portatore a fine che più in longo io sapia la verita del tutto.

L'autre lettre est postérieure d'un mois. Louis d'Orléans tenait toujours dans Novare assiégée, et les habitants rivalisaient de dévouement et d'endurance avec les soldats français. Le duc, se voyant au

point d'être abandonné par le roi dans les négociations entamées avec Ludovic Sforza, essayait de se défendre et de sauver tout au moins l'honneur par ses propres moyens; il faisait appel à des condottieri de marque. Les agents de Ludovic Sforza ont saisi (entre autres probablement) une lettre adressée au capitaine « de Valibuzelles, » à qui il promettait, en échange de ses services, de ne jamais l'abandonner et de le traiter mieux que ne pourrait le faire aucun de ses compatriotes. Il ne reçut naturellement aucune réponse à cette proposition, dont voici le texte :

Extractus litterarum Ducis Aurelianensi ad Capitaneum Claudio de Valibuzelles.

Capitaneo, Li di proximi vi ho scripto che voi et vostre gente voleste venire de qua al servitio de Monsignore lo Re et de mi, del che non ho resposta alcuna; et perche per lo Signore de S. Polo sono stato advertito che le grande virtu et valore che e in le persone vostre, io desidero molto servirmene; pregandovi tanto como posso che incontinenti vogliati insiema cum tutti li vostri venire qui cum mi, et io li faro tractare et pagare benissimo : et per rispecto de vostra persona, io ve prometto per le presente, signate de mia mano, che mai non vi mancharo et ve tractaro cossi bene como facesse mai homo de vostra natione. Pregando Dio, Capitaneo, che vi habia in sua sancta guardia. Scripta a Novara 12 Augusti.

(Milan A. D. S. Vicende personali, Sovrano, Luigi XII.)

V. La situation politique de la France vers le milieu de l'année 1496.

Entre l'expédition de Naples et la conquête du Milanais, de la bataille de Fornoue et du traité de Verceil à l'avènement de Louis XII, les dernières années de Charles VIII n'ont pas attiré l'attention des historiens autant qu'elles nous paraissent le mériter. On discute pour y voir une période de confusion ou de recueillement, où, selon les uns, le roi est occupé de réparer les maux de la guerre, ou bien, selon d'autres, s'abandonne tout entier à ses plaisirs. On ne s'accorde guère qu'à reconnaître qu'il laissa périr inutilement les derniers fruits qu'il eût pu encore recueillir de la campagne malheureuse autant qu'éclatante qui l'avait conduit à Naples, ville que semblait lui conserver la vaillance mal récompensée de Gilbert de Montpensier et de ses compagnons. On s'accorde surtout à montrer qu'il abandonna ses anciens alliés italiens et laissa se décourager leurs bonnes volontés renaissantes. Tout

cela n'est vrai qu'en gros, comme la plupart des assertions historiques; à examiner le détail des faits, il apparaît qu'au contraire ces années pacifiques de la fin du règne de Charles VIII embrassent plusieurs périodes très nettement distinctes, et qu'après le premier moment de désarroi passé, Charles VIII eut la ferme résolution de prendre sa revanche de sa première campagne; cette résolution reçut même un commencement d'exécution, et des préparatifs sérieux furent activement poussés dès la fin de 1495 jusqu'en juillet 1496. Vers la fin de juin 1496, Charles VIII était à Lyon, et son départ pour l'Italie, au dire des ambassadeurs florentins, n'était plus qu'une question de jours. Le duc d'Orléans, la seigneurie de Florence, dans des intérêts parallèles et divers et pour la satisfaction d'une identique rancune contre Ludovic Sforza, pressaient également ce départ. Par un brusque revirement resté inexplicable, dû probablement à quelque passade du roi, comme l'ont cru les Florentins, plutôt qu'à la nécessité de surveiller les conspirateurs bourguignons, Charles VIII quitta alors Lyon, mais pour la Touraine et pour Paris. Dès lors sa résolution s'ébranle, d'autres idées la font oublier, l'*entreprise* est abandonnée. L'année 1497 et le premier trimestre de 1498 sont bien cette époque d'incertitudes et de débilité diplomatique qui laissa la France isolée et sans alliances au duc d'Orléans. Il importe de montrer par des textes que, pour les contemporains, l'année 1496 manqua de fort peu d'être la date d'une seconde campagne en Italie, et de confirmer les témoignages sur ce point des ambassadeurs Soderini et Guasconi.

C'est à quoi peut servir le document ci-dessous publié, texte anonyme, non daté, mais dont la date approximative se retrouve aisément et dont l'auteur importe assez peu, si son caractère propre est établi. Ce texte sans titre est un de ces innombrables *sommari* ou feuilles d'avis que les chancelleries italiennes extrayaient des rapports et dépêches de leurs agents de tous ordres, depuis les ambassadeurs les plus solennels jusqu'aux moindres espions, ou que ceux-ci leur envoyaient tout prêts à être communiqués aux princes. Ce texte a passé par la chancellerie milanaise, qui l'a jugé assez important pour être communiqué aux autres cours italiennes : un secrétaire ducal, B. Calchi ou Antiquario peut-être, y a mis en marge : *Mittantur exempla Venetias et in alia loca consueta, omisso ultimo capitulo*, et en regard de ce dernier paragraphe, la même main a spécifié *Ferrari*[am] *solum*. C'est qu'en effet ce dernier article, consacré au duc de Ferrare, le représente comme étant considéré par les Français comme leur partisan, et Ludovic Sforza jugeait apparemment impolitique d'exciter contre son beau-père et par contre-coup contre

lui-même les soupçons, ou tout au moins la défiance des autres membres de la ligue italienne. Ces marques incontestables du caractère de communiqué officiel de notre texte en garantissent l'authenticité.

Elles en soulignent l'importance. Compilé sur des dépêches de dates assez diverses (les plus anciennes auxquelles il soit fait des emprunts sont relatives à la vente de Sarzana, à la fin de 1495, — les plus récentes, constatant les déplacements de Charles VIII, sont de juillet 1496), ce document présente un raccourci des événements les plus importants qui remplirent ce semestre; il ne les met malheureusement pas dans l'ordre chronologique, mais cet inconvénient est voulu; l'auteur a eu un plan d'exposition très net : 1° le voyage du roi pour les affaires intérieures et financières du royaume; 2° l'idée dominante de sa politique, la guerre d'Italie; 3° l'instrument italien de cette guerre, la république de Florence : sa politique nettement française et nettement antimilanaise; 4° les préparatifs techniques de la guerre : *expédition* des condottieri italiens, armements maritimes, plan de campagne par terre et par mer, diversions à provoquer contre les Vénitiens; 5° les préparatifs diplomatiques : l'Espagne engagée dans des négociations et tenue militairement en respect, l'empereur Maximilien sollicité, le roi d'Angleterre amicalement neutre; 6° l'unité de direction des affaires par trois partisans convaincus de la guerre, le duc d'Orléans, le cardinal de Saint-Malo et Trivulce. Les trois derniers articles échappent à cette classification et peuvent être considérés comme des additions de la dernière minute; ils ont du reste peu d'importance.

Les parties essentielles de ce rapport, les plus intéressantes pour nous, sont les articles du début relatifs aux questions financières; les précisions données sur les offres et les demandes des Florentins (et le développement accordé à l'exposition de la politique franco-florentine suffirait à justifier le surnom de *fioli cari* que le compilateur donne aux Florentins) et enfin les détails circonstanciés et précis que nous trouvons ici sur les armements maritimes et le plan général de cette campagne inexécutée. Ces détails complètent et contrôlent sur quelques points les assertions des ambassadeurs florentins, au témoignage desquels il est important de n'être pas réduit pour l'histoire obscure de cette période mal connue, et féconde en projets, sinon en œuvres.

Ce communiqué officiel de la chancellerie milanaise est conservé à l'*Archivio di Stato* de Milan. Il nous est parvenu en copie contemporaine dans le *Carteggio Generale* de l'année 1499, où il a été classé par hasard ou par erreur.

Partito el Re da Lione ed arrivato a Molins, forno spazati li generali et altri thesoreri di Franza, per tute le provincie per riscotere pecunie extraordinarie.

De Ambosa el Re andò a Torsa, dove non volse prima intrare che la terra havesse facto talia de 50 m. scudi, de li quali una parte sono gia pagati e li altri se pagarano con certi tempi.

Denari se e facti assai de tute le provincie e terre del regno, quale tute se vano componendo pagar la sua imposta, cum qualche commodita di tempo; e la summa de denari è grandissima.

Alla impresa de Italia, il Re, monsignor de Orliens ed altri signori sono forte inanimati, ma il Re sopra tutti, il quale asserisce omnino volere venire in persona, *quantuncha* el consilio del regno per niente a questo consentisca.

Fiorentini offeriscono al Re mille fin mille quattrocento homini darme e grandissimo numero de fantarie, per esser al servitio de sua Maesta ad rompere guerra ad Venetiani ad Favenza o altrove ove possono, *dummodo* quella mandi pure in Ast qualche numero di gente darme che tenghi la mano al duca de Milano, et ultra questo offeriscano dinari assai più che non possano fare.

La consignatione de Sarzana ha forte perturbato el Re e tuto el consilio reducto in gran malignita le cose de Genua e del duca de Milano, benche in prima fosseno anche in mala dispositione et extimano *omnino* che tuto questo sii processo de ordine del prefato signor Duca de Milano.

Intanto che venuta dicta nova de Sarzana volsero dare licentia ad M. Thomaso Torniello che se partesse, e solo mancò perche non fu trovato ne la terra, che il giorno prima se era partito.

Item, volsero mandare incontra ad M. Antonio Marco Palavicino per farlo tornare indreto judicando che non portasse se non parole dilatorie, el quale effecto impedi la venuta de Gilis Ruala, quale non pace mala relacione de le cose del signore duca.

In Ambosa, circa li 12 de marzo, se expedirno li Italiani che erano la, cioè Vitellozo Vitelli, quale domandava dinari, il signor Carlo Ursino et el signor Antonio Maria de Santo Severino, qual fu fermo a cento lance e circa 5,000 scudi secundo se diceva; e vero che era qualche alteratione nel fare la compagnia o de Italiani o de Francesi, *saltem in aliqua parte.*

Preparatione de armata di mare si fa in Bretagna et in Normandia et di qua in Provenza, cosi de navili novi como de altri usati; ma queste cose pare che habiano qualche longheza.

De li loro desegni et appontamenti non si po dare certa regula perche hano assai variatione et hogi deliberano una cosa e domane tuto el contrario, ma quello che fin alhora de tuti li soi desegni se possa concludere è che la maesta del Re se stia de la da i monti finche la regina habia parturito, tenendosi a Liono in Delfinato et in Provenza, et interim mandare in Ast il duca de Orliens e M. Jo. Jacomo Trivultio cum

800 o 1,000 hominidarme e fantarie alamane et guasconi, quali deveno movere alla volta de Genua o del stato de Milano, del quale sperano victoria; e tanto più quanto giudicano Veneziani non possere soccorrere per havere la impresa del reame et al resistere a Fiorentini che deveno movere, et anche sperano del re de Ungaria che facia qualche impresa contra epsi Venetiani; e per tuto questo se po comprehendere la mala dispositione che hano contra el duca de Milano et Venetiani, laquale è excessiva, che non se credaria; ne hano mancho per inimice Sue Excellentie che il re Ferrante. E questo e lo evangelio.

Le cose de Hispania non se extimano molto; più hano obstaculo al passare la persona del Re; tractano del continuo acordio e ne sperano qualche cosa. Alla frontere de Mons. de Sto Andrea cum circa 700 homini darme e 3,000 Suiceri, secondo dicano, e del continuo va qualchuno. Mons. de Labret dicono esser stato revocato de la impresa.

Facevano qualche pensere mandare madona Bona al Re de Romani per cercare amicitia cum Sua Serenita; alla qual Madama havera levata la compagnia de Lombardi e li davano Francesi.

Col re de Ingaltera dicono essere in bona pace; sta che se non sono in colligatione insiema, *saltem* non sono inimici.

Monsignor de San Malo governa tuto; quale ha nova lega col duca de Orliens e col M. Jo. Jacomo; altri in corte non sono de molta auctorita, salvo in loro officii ordinarii.

Li populi el paese (*sic*) sono forte malcontenti de queste exactione e superindicte.

I Pisani sono satisfacti di bone parole et de bona cera, e Fiorentini sono effectualiter *li fioli cari*.

El duca di Ferrara se tene per bono Francese e fano stima che (*sic*) quando qualche gente sera in Italia, ricercare quello che debia consignare il castelleto de Genua in le loro mano e sperano haverlo.

CHARLES ENGELBERT OELSNER.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

ACCOMPAGNÉE DE FRAGMENTS DE SES MÉMOIRES RELATIFS A L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

(*Suite* [1].)

LXXI.

Le 30 août 1791. — On discutera aujourd'hui la question des conventions[2]. Leur action serait indiscutable, mais comme c'est une mesure extrême, elles ne sauraient, pas plus que le veto, donner le régulateur dont on a besoin. Tant qu'on ne l'aura pas trouvé, le Corps législatif sera la proie des Comités, des factions, des ministres et des ambitieux; l'Assemblée procède d'une manière arbitraire, comme le prouvent plusieurs faits importants. Le décret d'hier, qui exclut les membres de la famille royale de toutes les élections populaires, découle d'un décret précédent, qui les déclare d'une caste particulière. La chose est vraie en elle-même, mais eût-il fallu les reconnaître comme tels? L'hérédité du trône en faveur d'un individu déterminé, d'une certaine famille, est une exception à la loi générale de l'égalité des droits; or, la validité de cette exception est encore douteuse; il me semble donc qu'en ce qui concerne les princes on eût dû se conformer à la loi générale plutôt qu'à l'exception. Il faudrait que les membres de la famille royale fussent les plus méprisables imbéciles pour se croire dédommagés de toute existence politique par quelque titre misérable et insignifiant. Mais on voit bien la véritable intention de ceux qui font les décrets; ils ne visent qu'à habituer le peuple peu à peu aux exceptions pour édifier tôt ou tard un nouvel ordre de noblesse. Si ceci n'était pas la vraie intention du Comité de revision et si le décret résultait simplement de l'obscurité souvent scolastique de ses principes, il eût fallu rejeter

1. Voir la *Revue historique*, t. LXIII, p. 72 et 297; LXV, 90; LXVII, 321; LXVIII, 70, LXIX, 302, et LXX, 68.

2. On nomme ainsi des assemblées de députés qui doivent se tenir à des époques fixes. [Note de l'auteur.]

l'exception. A mon avis, du moins, cette mesure est aussi impolitique qu'elle est cruelle. On a dit : « Un membre de la famille royale doué d'intelligence, investi d'une fonction publique, jouissant par conséquent de la confiance de la nation, peut devenir dangereux grâce à son influence et ébranler le trône en devenant le chef ou le centre d'une faction ; » et, selon que l'assemblée des députés était accessible à des considérations d'ordre général ou d'ordre particulier, on les faisait valoir pour désigner d'Orléans. — Les talents ne sont pas répandus à profusion sur les têtes princières au point d'autoriser cette mesure, et, à supposer qu'il y en ait un capable d'exercer de l'influence, est-il si facile, en temps ordinaire, quand l'état est dans son assiette normale, de communiquer une fièvre politique à une nation éclairée, jouissant de la liberté de la presse? Et, à supposer que la chose se produise une fois ou deux dans le cours d'un siècle, sur qui en tomberaient les conséquences? Sur quelques individus et non sur toute la nation. Maintenant, au contraire, les inconvénients du décret frappent toute la nation en la faisant transiger avec un principe qu'on ne saurait maintenir avec trop de rigueur. Et qui nous garantit que les Bourbons, avec leurs grands revenus, avec les titres, qui les distinguent et qui leur permettent de contracter d'utiles alliances, avec leur fécondité bien connue, ne se multiplieront pas dans l'oisiveté comme la dynastie polonaise des Piasts?

On sépare d'ailleurs ainsi leur intérêt de l'intérêt de l'État; on les habitue à se considérer non comme des membres au peuple français, mais comme des membres de la famille des Bourbons, on les prive du besoin des vertus et des talents, on les livre enfin au caprice de la cour dès qu'ils font preuve d'intelligence ou d'indépendance de caractère et qu'ils rougissent de jouer le rôle de courtisans. Quelle triste situation, pour un homme de tête et de cœur, de se voir réduit, dans un pays où tous aspirent à l'approbation du public, à l'obscure gloire que donne la cour ou à une nullité absolue.

Dans une fonction publique, les princes pourraient acquérir des capacités, ils apprendraient ce que c'est que l'esprit public, ils comprendraient l'importance de plaire à leurs concitoyens, de leur être utile et verraient combien le citoyen le plus besogneux est souvent méritant. Voilà ce qui pourrait, avec le temps, donner des chefs d'État sages et éclairés. Maintenant, ils sont condamnés à nourrir leur âme de préjugés, c'est-à-dire de clinquant, ou bien, si ces vaines chimères ne leur suffisent pas, ils sont réduits à haïr une constitution qui ne leur a donné que cela. Qu'on donne à ces gens-là, s'il le faut, des titres, mais qu'on n'en fasse pas une caste dont tout l'honneur, la pensée et l'effort se bornent à des pourpoints jaunes, comme en Chine. Je ne puis me résoudre à la pensée de refuser les plaisirs de la raison et de la vertu à une classe d'hommes, quelque peu nombreuse qu'elle soit; j'ai encore plus de peine à me figurer une condition sociale liée nécessairement

aux vices et à la sottise. On n'a pas rougi de présenter l'argument suivant : « Il est dangereux que le détenteur du pouvoir exécutif jouisse d'une trop grande confiance, il est donc bon qu'il soit personnellement méprisable. » Je crois au contraire que rien n'est plus redoutable que le vice et la sottise; ils ont fait plus de mal ici-bas que la sagesse et la vertu n'en ont pu réparer. Supprimons une charge où la sagesse et la vertu peuvent être funestes à la Société, une telle charge est à la fois une absurdité et un blasphème contre la Divinité.

LXXII.

Le 4 septembre 1791. — Ce sont les promeneurs qui sont à plaindre. Aux Champs-Élysées et au bois de Boulogne, la poussière est suffocante. Les boulevards présentent le même inconvénient, et il n'y a pas assez d'ombre. Où prendre le courage d'aller au jardin de l'Arsenal? De là on peut se faire conduire au jardin des Plantes, et je conseille à tous les amateurs d'air pur de préférer ce chemin à un autre, plus court, à travers des rues étroites, sombres et sales, où l'œil souffre de voir pendre des loques à toutes les fenêtres, où l'odorat est incommodé par mille immondices, où on risque encore aujourd'hui, comme au temps de Philippe le Bel, d'être renversé par des bœufs, des chiens ou des ânes et de tomber dans la boue. — Le jardin du Luxembourg est trop désert, on se croit dans une ville de province, et le Palais-Royal n'est pas assez frais le soir. Plaignez-nous, la fuite du roi nous prive depuis le mois de juin des promenades fraiches et ombragées des Tuileries.

J'ai essayé de remplacer par le bain l'exercice qui me manque, et je préfère les bains de la Seine à tous les autres; en effet, j'aime à voir couler le fleuve si puissant et si doux. J'y ai passé une heure très agréable. La lune et mille lumières s'y reflètent; on voit passer la foule sur le Pont-Royal et le quai Voltaire. En face, on voit la maison où mourut Voltaire, c'est là que sa glorieuse dépouille, couronnée par une des plus aimables femmes de Paris, passa au son d'une musique triomphale. Mme Villette mérite encore l'épithète de belle et bonne et la méritera sans doute toujours. Son mari ressemble, dit-on, au bonhomme La Fontaine ; naïf, fin et plaisant, on le lit, on l'écoute volontiers. En rentrant chez moi, je vis des groupes nombreux, mais calmes, aux Tuileries. On attendait la députation chargée de remettre au roi la constitution. Elle arriva : des torches, la cavalerie, la garde nationale et Lafayette, avec son état-major en tête. Jamais je n'ai vu accueillir Lafayette plus froidement, et cet accueil même était peut-être encore trop chaud pour le rôle équivoque qu'il avait préféré à celui d'arbitre que lui octroyait une fortune inouïe. Le 25 juin, je ne pensais guère que l'affaire se terminerait d'une manière aussi avantageuse pour Louis. S'il songe aux conséquences que sa perfidie eût pu avoir pour lui,

auxquelles il n'échappa que par la corruption, s'il songe aux centaines de malheureuses victimes du Champ-de-Mars, qui ont donné leur vie à cause de lui, et s'il a quelque sentiment humain, il lui faudrait compter ce jour pour le plus heureux de sa vie, et, touché de la générosité de la nation, lui faire dans son cœur le serment d'une fidélité inébranlable. J'écoutais une femme du peuple, ravi de son bon sens. Elle disait que la couronne de France, toute rognée qu'elle est, lui semblait encore un assez joli cadeau; quant à la constitution, d'après elle, et elle avait raison, le roi devait la prendre ou la laisser, mais il n'avait rien à y modifier; elle n'avait pas l'air de se douter que la constitution était déjà modifiée selon le gré du roi. Il est évident que les chefs de l'Assemblée nationale ont conspiré contre la nation, d'accord avec la cour; recourant à la terreur, ils ont préparé la scène du Champ-de-Mars. C'est là que ces scélérats ont mis une corde de soie au cou de la constitution pour l'étrangler. Certes le roi acceptera la constitution; cela ne fait aucun doute; en dehors d'elle, il ne peut rien ou peu contre elle; mais ne sachant s'en servir, il peut lui susciter mille difficultés; il préfère donc tout naturellement les conditions qui lui donnent prise, à celles où il n'en aurait point. C'est à cette seule fin qu'on lui a préparé les voies. Les limites du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif ne sont souvent pas définies. N'est-il pas absurde, du moins pendant la durée de cette crise, tandis que les puissances étrangères, si elles n'insultent pas la France, ne la respectent guère, tant qu'on ne connaît pas encore les intentions du congrès de Pilniz, de donner au roi un veto de quatre ans pour les lois d'exception? Le veto du roi, selon la volonté expresse de la constitution, ne doit être que suspensif, mais il est absolu pour les lois d'exception [?].

Je ne connais pas de nation plus insouciante, plus imprudente que la nation française. On ne s'occupe ici ni du passé, ni de l'avenir, c'est l'île de Circé, où on ne connaît que le présent. En revanche, la cour ne vit que dans l'avenir; loin d'avoir renoncé à ses plans de vengeance, elle compte les mieux appuyer et mieux calculer ses dispositions. Fasse le ciel qu'on n'en vienne pas à la guerre! — C'est alors que le roi pourra faire de son veto le plus funeste usage, et qui sera assez naïf pour croire Louis capable de défendre sincèrement une constitution par laquelle il se voit spolié et emprisonné, contre ses frères, contre un parti qui prétend fourbir ses armes pour sa défense et son rétablissement?

Le roi, après avoir écouté le décret qui lui permet d'aller où il veut, de s'entourer des personnes qui ont sa confiance, de choisir le mode d'acceptation le plus libre et le plus *royal* de la constitution, a répondu qu'il restait à Paris et qu'il ferait savoir sa décision le plus tôt possible à l'Assemblée. — On prend cette réponse pour un aveu indéniable de sa liberté, ce qui lui enlève tout prétexte à prétendre que l'acceptation de la constitution lui est imposée par contrainte. Quel enfantillage!

LXXIII.

Écrit à la fin de l'Assemblée constituante, 1791.

Le parti qui succombe doit se reprocher, entre autres fautes graves, celle d'avoir tout d'abord laissé de côté ou plutôt méprisé et blessé Mirabeau. Je me contente de rappeler l'ouverture des états généraux, où son entrée dans la salle des états fut saluée par les injures les plus grossières, et de faire souvenir de la hauteur et du dédain avec lesquels le traitait la cour, alors que Mirabeau ébranlait déjà les piliers du despotisme.

Une réforme était devenue inévitable. Nulle puissance humaine, ni celle du génie ni même celle du crime, ne pouvait l'empêcher; toutefois, un homme, familiarisé avec l'esprit de son temps, qui, loin d'élever des barrières aux innovations, leur eût aplani les voies, loin d'exciter les esprits, les eût calmés, eût épargné aux nobles et à la royauté leurs nombreuses fautes et eût imprimé un caractère tout différent à la Révolution. Pour le bonheur de la France et du monde, le despotisme ne sut pas être invincible, lui qui ne veut vaincre qu'à la force du poignet. La haine et l'erreur allèrent à l'encontre de ce qu'exigent la sagesse et le droit. Le peuple devint l'artisan de son propre bonheur et en maître légitime il dicta les conditions du contrat; c'est à Mirabeau que l'on doit en partie ce résultat. Le charme de son éloquence acheva de dissiper le prestige qui depuis des siècles environnait le trône, et, donnant un corps au dernier mot des philosophes, il éveille dans l'Assemblée et dans le peuple le sentiment de sa force et de son indépendance et donne au principe des droits de l'homme force de loi. Si l'on croit que Mirabeau n'obéit qu'à des mobiles d'ordre privé, on se trompe; on se trompe de même si l'on croit que ses vues philanthropiques n'ont été stimulées ni par son intérêt ni par son ambition. Chez un homme dont les amis disaient : « Il accepte de l'argent comme on accepte du tabac, sans s'en apercevoir, » il ne faut pas chercher de système tout à fait désintéressé. La gloire de devenir le libérateur de sa patrie avait certes moins de prix pour lui que l'avantage de voir les cabinets et les trésors des princes à sa merci et d'éclipser le renom de Pitt. En admettant, ce que je ne crois pas, que Mirabeau, formé à l'école de l'histoire bien plus qu'à celle de la spéculation philosophique, ait compris le degré de lumière et les conditions sociales toutes nouvelles que la presse et la philosophie ouvrent à l'essor d'une nation, l'immoralité de ses instincts ne lui eût pas permis d'aller jusqu'au bout de sa pensée. Il ne se serait complu dans les vues philanthropiques qu'autant qu'elles étaient compatibles avec son plan : contenir la cour par le peuple et le peuple par la cour, et entre eux se prendre lui-même comme centre.

Trop grand et trop fier pour n'être que le favori de l'un ou de l'autre parti, touchant du doigt la faiblesse, l'entêtement et les caprices des deux tyrans, il ne pouvait souhaiter le despotisme de la foule plus que celui d'un seul, si le profit n'en devait revenir qu'à lui seul.

On ne saurait, sans ridicule et sans faire trop d'honneur à son génie, lui attribuer à lui seul une révolution, suite naturelle et nécessaire d'un principe qui fit tout à coup la lumière dans vingt millions d'esprits sur les imperfections d'institutions séculaires. A lui revient l'honneur d'avoir sauvé le navire de l'incendie en jetant tout par-dessus bord, mais le plus habile pilote ne pouvait se flatter de maîtriser ses mouvements au milieu de la tempête; il est obligé d'obéir au vent et à la vague, heureux s'il sait profiter du premier moment favorable d'accalmie.

Aussitôt que Mirabeau trouva la nation fortifiée contre les entreprises du despotisme et que la cour eut reconnu la nécessité de s'en faire un ami, craignant de voir se refroidir la première ivresse, il essaya d'abord de mettre un frein à l'anarchie et de soumettre le peuple au joug des lois. A peine entrevit-on cette tendance que des esprits chimériques, autoritaires et mal intentionnés, d'une part, et, d'autre part, de vrais amis de la liberté se levèrent contre lui, les uns parce qu'il entravait leurs vœux pervers et brisait leurs espérances, les autres parce qu'il brisait leurs chimères, les bons enfin parce que son caractère moral n'inspirait pas de confiance ou parce qu'ils croyaient qu'il n'était pas temps encore d'arrêter le mouvement révolutionnaire. Je ne crois pas que Mirabeau eût trahi la liberté; il se fût trahi lui-même. Une belle carrière s'ouvrait devant lui, et, comme on l'a dit avec quelque exagération, à l'entrée de cette carrière la mort, craignant devoir passer près d'un demi-dieu si elle lui laissait le temps de sceller un pacte avec la vertu, s'empara de cette proie incomparable. Qui saurait prouver qu'une main mortelle a tranché le fil de ses jours? Le soupçon a porté sur les Lameth, sur le duc d'Orléans. Cabanis voyait le poison dans l'intempérance de Mirabeau. Que n'a-t-il vécu assez, dit le roi, pour accomplir ce qu'il m'avait promis! Vous verrez, dit Mirabeau une heure avant sa mort, que la cour se perdra; il n'est pas de folie qu'elle n'ait songé à faire; j'ai eu toutes les peines du monde à la retenir.

La foule sentait instinctivement la perte qu'elle venait de faire, les hommes vraiment éclairés essayaient d'en mesurer la portée, les opinions de la bourgeoisie étaient partagées, les ambitieux cachaient leur joie et les esprits exaltés jubilaient ouvertement. Robespierre, qui voyait en lui le seul empêchement à sa propre grandeur, s'écriait dans un paroxysme d'ivresse : « Achille est mort, Troie ne sera pas prise, » et il vota qu'on rendît les honneurs funèbres au corps du héros, non en signe de deuil, mais en action de grâces.

La jalousie et la méfiance avaient longtemps refusé à Mirabeau le crédit auquel un homme de génie n'aspire pas en vain. Il avait réussi

à dissiper bien des doutes, et l'Assemblée elle-même semblait prendre plaisir à la confiance qu'il commençait à lui extorquer; elle y trouvait une boussole pour louvoyer entre les difficultés qui s'élevaient de nouveau sur son chemin. Il n'est pas étonnant qu'après la perte de cet homme, jetant un regard éperdu sur son sein et ne voyant nulle part un successeur, elle se soit unie plus étroitement contre l'ennemi qui la menaçait, contre l'anarchie.

La grande supériorité des constitutions libérales sur les constitutions despotiques, c'est que dans les unes le bonheur des peuples dépend rarement, dans les autres qu'il dépend toujours du génie d'un homme.

Il ne manquait pas de gens qui se figuraient être les héritiers de Mirabeau. Mais on vit bientôt que l'empire de la popularité se démembrerait sous ses successeurs. Deux combattants se jetèrent dans l'arène; l'un avait passé jusqu'alors pour un journalier, l'autre pour un fou au sang noir. La misérable jérémiade de l'abbé Raynal, ce chant du cygne de sa gloire empruntée, composée par les amis de la cour afin de préluder à la fuite du roi et à la revision de la constitution qui en devait être la suite[1], donna à Robespierre l'occasion de montrer son talent d'orateur, pâle reflet de cet astre que les amants du génie avaient vu disparaître avec douleur. Il joua un rôle intéressant jusqu'à la fuite du roi et pendant la revision de la constitution. Il le devait plus aux dispositions de l'Assemblée nationale qu'aux forces de son esprit. Après lui, d'André arrive à une influence longtemps convoitée, et nul avant lui n'en avait possédé de pareille. D'André est l'homme de l'Assemblée, Robespierre celui des masses.

Pour arriver à dominer des hommes cultivés, il faut, outre des connaissances et des lumières variées, l'art extrêmement difficile de ménager leur amour-propre dans ses mille nuances, de céder et surtout de cacher sa supériorité. La grande masse d'une assemblée de représentants a besoin d'un guide tout comme les autres, mais elle en sent le besoin et ne veut pas en convenir; elle a des prétentions et ne se donne qu'à son corps défendant à celui que désigne l'opinion publique et qui par là même semble prétendre à ce choix. C'est pourquoi Mirabeau, bien qu'il sût plus que tout autre flatter ce *faible*, vit tomber ses motions les plus hardies sous les objections de quelque obscur *opinant;* c'est pourquoi l'abbé Sieyès, qui mérite plus que tout autre de diriger l'Assemblée, y exerce *si peu d'influence*.

D'André au contraire n'a ni la réputation d'un philosophe ni celle d'un homme d'État. Sous un extérieur simple et modeste, il cache un esprit habile, une grande connaissance des hommes et beaucoup de finesse. Les opinions qu'il émet, il semble ne les tenir que pour le bien du premier venu, et il ne veut qu'épargner à ses collègues la peine de se lever et de porter eux-mêmes la parole. Qui se refuserait à approu-

1. Cf. *Revue historique*, t. LXVII, p. 327 et s.

ver cet homme plein de bonhomie, si rond et qui parle d'un ton si naturel? Tout le premier aux séances, il prête une attention scrupuleuse à chaque phrase du procès-verbal comme s'il n'était préoccupé que du détail. Il improvise toujours, et son style est aussi simple que ses manières, ses cheveux et son habit. On dit lui avoir vu des trous au coude chaque fois que son discours concernait les intérêts de la cour; d'autres disent qu'il emprunta les souliers de son concierge en allant plaider la cause de la cour à l'Assemblée. Son discours improvisé à la clôture de la Constituante est un chef-d'œuvre de logique, de présence d'esprit et de finesse.

Il en est tout autrement quand on parle à la foule. Ici, l'art de donner un corps à ses idées par l'expression, la parole et le geste est la première, l'indispensable condition du succès. D'ailleurs, il n'est pas besoin d'une grande richesse de connaissances et d'idées. On a tout avantage même au contraire à ne raconter aux enfants que ce qu'ils sauraient redire au besoin; il suffit de les convaincre de ses bonnes intentions, et ceci est peut-être moins difficile qu'on ne pense. Dites et répétez avec ostentation combien vous entrez dans leurs vœux, leurs goûts, leurs projets; tâchez de leur donner une haute opinion de vous-même; parlez avec exaltation, soit que vous attaquiez une opinion, soit que vous en défendiez une; montrez-vous superbe et inflexible envers ceux qui s'élèvent contre vous; la raideur, l'orgueil et l'obstination, loin de vous nuire aux yeux de la foule, vous élèvent au contraire au-dessus de votre adversaire, et la dureté insolente qui révolte celui-ci est pour les masses une nouvelle preuve de la supériorité de votre mérite. Peu à peu, vous pourrez même vous permettre d'adresser des reproches à vos auditeurs et les malmener rudement; on pardonne tout en faveur des bonnes intentions.

Robespierre, comme tous les esprits exaltés, ne voit qu'un côté de la question qui l'occupe, et en lui-même il voit l'élu du ciel; sur tout le reste, il jette un regard de mépris. Il a plutôt l'attitude d'un chef de secte que d'un chef de parti. Son style est souvent sentimental, plus souvent encore exagéré. Il a de la présence d'esprit et de l'à-propos. Il a parfois d'heureux mouvements, mais la plupart du temps il fatigue, surtout quand il parle longtemps, ce qui est souvent son cas. De brillants lieux communs sur la vertu et les traîtres, la liberté et le despotisme, voilà le dada qu'il enfourche le plus volontiers et dont les évolutions lui valent chaque fois les applaudissements bruyants d'une foule amie des spectacles. L'instruction lui faisant défaut, il n'approfondit jamais une question, il la noie dans la défiance, c'est tout ce qu'il sait faire, et il laisse à d'autres le soin de remplacer ce qu'il a détruit. Déclamateur bizarre, son imagination échauffée, pleine de fiel, lui montre toujours les mêmes monstres, et, comme il leur fait la chasse, il se répète infailliblement. Tantôt il voit le malheur fondre sur l'État sous la forme de son martyre et de sa mort; alors il évoque les exemples

édifiants de l'antiquité, un groupe sacré d'esprits immortels le reçoit dans son sein et l'emmène loin de cette terre indigne de lui et de Caton, — il se voit entouré d'ennemis acharnés à lui ravir le seul bien auquel il aspire, le nom d'ami et de compagnon le plus chéri du peuple, — alors il rappelle à ses auditeurs tous les prétendus dangers qu'il a encourus, tous les prétendus travaux qu'il a accomplis. La vertu et la justice dont les noms reviennent sans cesse sur les lèvres n'habitent qu'en son sein ; il parle avec les transports d'un amant de lui-même et du peuple, et, après mille et mille épanchements de cœur, il tombe épuisé sur le sein de sa maîtresse. Il est difficile de décrire avec quelle ivresse on l'accueille. Un signe de sa main suffirait à transformer la joie publique en un glas funèbre pour ses adversaires. Le peuple est si convaincu de la vertu de Robespierre, si prévenu en sa faveur, qu'il le verrait voler dans les poches du voisin sans y croire.

Depuis quelque temps, c'est le domaine des idées religieuses dont il a fait choix pour agir sur la foule. Cet hypocrite parle d'immortalité de l'âme et de providence, deux questions bien faites pour toucher l'âme humaine que la majorité des hommes, quel que soit leur âge, ne saurait envisager avec froideur.

Robespierre a une force de caractère qui le distingue de tous ses compatriotes; ceux-ci, en effet, ont en général beaucoup d'esprit, mais jusqu'ici ils ont rarement une ferme volonté; cette force de caractère peut être dangereuse ou utile, selon les qualités qui l'accompagnent. Si son courage était à la hauteur de sa témérité d'esprit, si ses résolutions opiniâtres n'étaient pas entachées d'une intolérance violente et d'une jalousie haineuse, si, en matière politique, il avait d'autres lumières que celles du tailleur Ralpho, si ses propres réflexions redressaient les maximes de Rousseau, si son esprit était nourri de connaissances positives, de la science des hommes et non pas seulement de celle de la populace, s'il connaissait l'histoire autrement qu'en déclamateur et s'il n'était pas d'une ignorance grossière en tout ce qui touche l'étranger, il y aurait d'ailleurs en lui l'étoffe d'un grand homme. Robespierre ignore les premiers éléments de la géographie, il ne sait rien des constitutions des peuples voisins, connaissances qu'un législateur français ne saurait entièrement ignorer. Il n'a pas davantage pesé les questions législatives. L'autre jour, je dînais avec lui, Pétion, Brissot et l'astronome connue, Mme Duperry, chez B... Robespierre attaqua le système représentatif, et Pétion, lui ayant fait de très bonnes objections, Robespierre lui répondit par un silence méprisant, interrompu par des exclamations blessantes. Nul autre que Pétion, avec sa bonhomie, n'eût toléré ce procédé, et, quant à moi, j'aurais aimé le lui payer de quelque bon camouflet. Je ne comprends pas que Pétion, qui est de beaucoup supérieur à Robespierre, supporte que celui-ci lui parle sur ce ton arrogant. Mme Duperry dit enfin à Robespierre : « Eh bien, si tout cela ne vaut rien, que mettrez-vous à la place du système représenta-

tif ? » — « Celui de Lycurgue, » lui ai-je entendu dire chez Mlle Chalabre, en réponse à la même question. Mais comme cette fois, dans le courant de la conversation, on en avait montré l'absurdité et l'impossibilité, il répondit à la question de Mme Duperry : « J'y songerai. » Je ne connais personne de plus insupportable, de plus arrogant, de plus taciturne et de plus ennuyeux. Chez Mme de Keralio[1], je l'ai vu rester à l'écart et s'amuser pendant des heures avec un grand chien. Cet homme est dévoré de noires passions ; il aspire, il tend à je ne sais quoi. Prêt à supposer que tous ceux qui ne partagent pas aveuglément son avis ont tous le même motif et que ce motif est mauvais, il range tous ses adversaires dans la catégorie des scélérats ou dans celle des imbéciles. On voit qu'un pareil homme, pour peu qu'il ait quelque habileté, peut servir de fanal au peuple, mais que tôt ou tard il peut aussi devenir l'instrument de coquins astucieux ou scélérat lui-même. Un homme qui se croit supérieur à tous ceux qui ne lui résistent pas ouvertement est aussi peu défiant à l'égard de ses flatteurs qu'à l'égard de ses adversaires. Robespierre aura de la peine à dominer l'élite de la société, et, s'il va jusqu'au bout de ses sanglants projets, il finira par une catastrophe sanglante.

Alfred Stern.

(*Sera continué.*)

1. Il s'agit sans doute de Mme Louise-Félicité Kéralio, qui épousa le conventionnel Robert.

LA CAMPAGNE DE 1799.

L'ARMÉE RUSSE EN SUISSE.

I. *Souvarof a-t-il appris à temps que la route du Gothard se termine brusquement à Altorf?*

Un point de l'histoire de la campagne de 1799 a été souvent discuté, on pourrait dire même discuté avec une sorte de prédilection : Souvarof savait-il, lorsqu'il choisit pour le passage de son armée en Suisse la route du Saint-Gothard, que cette route n'allait pas plus loin qu'Altorf, qu'elle débouchait donc pour ainsi dire dans le lac des Quatre-Cantons?

La plupart des écrivains, jusqu'à ces derniers temps, ont résolu cette question par la négative. Miliutin, en particulier, dans son célèbre ouvrage sur la guerre de 1799, formule très nettement le reproche qu'aucun général autrichien n'avait attiré l'attention de Souvarof sur le fait que la route du Gothard débouchait dans le lac de Lucerne. Plus tard, il dit que Souvarof n'apprit qu'à Altorf, avec terreur, où l'avaient mené les Autrichiens[1]. L'écrivain suisse qui s'est le plus récemment occupé de cette question, Reinhold Günther, est absolument d'accord avec Miliutin[2]. De même, le savant historien de l'expédition de Souvarof, le lieutenant-colonel suisse de Reding-Biberegg, dans un chapitre spécial, arrive aux mêmes conclusions[3]. Il serait bien trop long et trop compliqué d'examiner en détail la masse confuse des opinions et des arguments contradictoires. Je me bornerai à publier une pièce des Archives de la guerre de Vienne, qui, si elle avait été connue plus tôt, aurait probablement supprimé les controverses que la question a soulevées.

Le 5 septembre, après bien des hésitations, Souvarof s'était décidé

1. Miliutin, *Histoire de la guerre entre la Russie et la France en* 1799, éd. russes. Saint-Pétersbourg, 1853 et 1857; trad. allemande. Munich, 1857, IV, 14, 46.

2. Reinhold Günther, *Der Feldzug der Division Lecourbe im Schweizerischen Hochgebirge* 1799. Frauenfeld, 1896, 131, 135.

3. Von Reding-Biberegg, *Der Zug Suworows in der Schweiz im Jahre* 1799, Zürich, 1896; 50, 172 et suiv.

à prendre la route du Gothard pour passer en Suisse. Dans une circulaire du même jour, il demande l'avis de plusieurs généraux autrichiens sur la route à prendre et les difficultés qu'elle pourrait présenter. Il attache une importance particulière à l'opinion du feld-maréchal-lieutenant Hotze, le chef des troupes autrichiennes qui étaient restées en Suisse après le départ de l'archiduc Charles. Hotze envoya sa réponse, datée du 10 septembre[1], par le capitaine Sarret, qui rencontra Souvarof en marche trois jours plus tard, à Novare. Le capitaine, qui désirait retourner auprès de Hotze avec des instructions de Souvarof, accompagna le maréchal jusqu'à Taverne. Mais là les 1,300 mulets promis par les Autrichiens firent défaut, la marche de la colonne fut interrompue, la direction même qu'elle devait prendre fut encore une fois remise en question. Sarret envoya préalablement à son chef le rapport suivant :

A son Exc. Monsieur le feld-maréchal-lieutenant baron de Hotze.

Taverne, 16 septembre 1799.

Les mulets qui avaient été ordonnés pour le corps du feld-maréchal prince Soudvarof n'étant pas encore arrivés, l'expédition projetée souffrira encore un retard. Je suis obligé de rester encore ici pour attendre que la disposition soit absolument fixée ainsi que le moment de son exécution qui, comme je l'ai dit, dépend de l'arrivée des mulets, au nombre de 1,300. Le soldat prend des vivres pour trois jours et les mulets en portent pour quatre. Le feld-maréchal a été enchanté de la disposition de Votre Excellence, il n'a rien à y ajouter ni à y changer.

Le lieutenant-colonel Weyrother a fait une disposition, à laquelle le feld-maréchal a fait quelques objections qui ne sont pas encore applanies. Le feld-maréchal voudrait seulement prendre le Gothard, y laisser le colonel Strauch avec un corps suffisant pour contenir l'ennemi et avec le reste de son armée passer dans les Grisons pour se joindre tout de suite à Votre Excellence, et marcher de suite dans les cantons de Glarus, Schwitz, Zug et enfin sur Lucerne, où toute l'armée se trouverait réunie pour avoir une action d'éclat, et se porter plus en avant, sans s'embarrasser de ce que l'ennemi pourrait avoir dans les petits cantons d'Uri et d'Unterwald, non plus de mouvements en diversion qu'il pourrait tenter sur nos derrières par les Grisons ou sur Glarus. Le lieutenant-colonel Weyrother a proposé de pénétrer par la vallée de la Reuss sur Altorf et de là sur Schwitz ; une légère colonne par les hauteurs sur Engelberg et, quand on aura renforcé cette colonne par Erstfeld, d'avancer à la hauteur de la droite vers Stanz et Lucerne : cette colonne serait bien abandonnée et bien isolée ; et la marche par la vallée de la Reuss

1. Miliutin, *ouvr. cit.*, IV, 200, 204.

risquerait d'être inquiétée si l'on n'est pas bien sûr du point d'Engelberg. La marche d'Altorf à Schwitz serait bien pénible, puisque toute la colonne devrait marcher par un seul chemin, un homme l'un après l'autre. Tous ces objets seront encore ce soir discutés, et, une fois décidés, je partirai pour joindre Votre Excellence. Je pense que l'on vous écrira pour forcer de moyen [*sic*] ainsi que [qu'au] le général Korsakow pour former un magasin, de manière à pouvoir aider le corps du maréchal, qui sans cette précaution court risque de manquer de vivres, vers Zug, surtout si l'on est retardé.

Je me recommande aux bontés de Votre Excellence.

C. DE SARRET m./p.
Hauptmann.

Comme on le voit, le fait que la route du Gothard se termine à Altorf était non seulement connu au quartier général russe, mais pesa même dans la balance quand la direction à prendre fut discutée. Il était temps encore de se décider là-dessus le 16 à Taverne; car il dépendait uniquement de Souvarof de se diriger vers la route du Splügen, par le passage du Bernardino, pour gagner Coire et opérer sa jonction avec Hotze.

Mais ce n'est pas seulement dans la question essentielle, c'est encore dans une série de questions accessoires qui s'y rattachent que la pièce qu'on vient de lire apporte des éclaircissements précieux. Je n'en relèverai que quelques-uns :

Lorsque Souvarof reçut à Asti, le 25 août, la lettre impériale du 17 contenant l'ordre de passer en Suisse, il pouvait hésiter entre trois routes. D'abord celle du grand Saint-Bernard, débouchant à Martigny, d'où il pouvait reconquérir la vallée du Rhône, occupée par les Français depuis la mi-août, puis, en remontant vers Berne, prendre Masséna à revers et l'obliger à abandonner la position qu'il occupait sur l'Albis. Le célèbre historien militaire prussien, le général Clausewitz[1], et de nombreux écrivains après lui se sont efforcés de démontrer combien ce projet était inopportun, voire irréalisable; ils ont pris une peine inutile, car ils ne savent pas que ce plan, chaudement recommandé le 28 août par le général Mélas, était combiné en vue de la coopération de l'archiduc Charles. Mélas, de même que Souvarof, croyait à ce moment que l'archiduc ne quitterait pas encore la Suisse. Son départ fit aussitôt échouer le projet, et Souvarof ne pouvait plus le prendre en considération, lorsque, le 5 septembre, il se décida pour le Gothard.

La route la plus sûre et, tout bien considéré, certainement la plus

1. Clausewitz, *Hinterlassene Schriften*. Berlin, 1834, VI, 227.

avantageuse, eût été celle du Splügen, aboutissant dans les Grisons. Les avantages qu'elle offrait n'étaient à coup sûr pas ignorés de Souvarof, mais elle convenait moins aux Autrichiens, car ils attachaient une importance capitale à la réoccupation, par les Russes, de la vallée du Rhône et du Gothard, afin de pouvoir utiliser en Italie un corps d'armée, qui était placé en observation, là-bas, sous les ordres du général Hadik. Le quartier-maître général autrichien, général Zach, fit donc la proposition que Souvarof, avec la partie la plus considérable de son armée, environ 12,000 hommes, pénétrât par le Saint-Bernard dans la vallée du Rhône, tandis que le reste, environ 8,000 hommes, serait employé à l'occupation du Gothard. Les deux divisions, se retrouvant sur le Saint-Gothard, pouvaient alors, par la vallée de la Reuss et Altorf, avancer jusqu'à Schwitz, pour se réunir à Hotze. Souvarof rejeta immédiatement la proposition de diviser son armée, déjà peu nombreuse, ainsi que celle d'envahir la vallée du Rhône, ce qui exigeait trop de temps. Mais il fut d'accord pour envahir le Gothard et pousser par la vallée de la Reuss et par Altorf, jusqu'à Schwitz. De cette façon, il accédait, en partie du moins, aux désirs des Autrichiens; la route offrait de réels avantages, elle était la plus courte, la plus hardie et, par là, elle répondait le mieux au caractère du maréchal. Cependant, Souvarof, abandonné entièrement à lui-même, n'aurait-il pas opté pour le Splügen? On peut se le demander. Il ressort en effet de la lettre de Sarret que Souvarof répugnait à affronter les difficultés de la vallée de la Reuss; mais il était feld-maréchal au service de l'Autriche, et, de plus, pour tout ce qui concernait le service d'ambulance, le génie, il dépendait à tel point des Autrichiens qu'il lui était impossible de ne pas tenir compte, au moins dans une certaine mesure, de leurs intentions[1]. Le projet de conquérir le Gothard, mais ensuite, au lieu de se diriger sur Altorf et Schwitz, de passer près du lac de l'Oberalp et de gagner la vallée du Rhin, pour opérer sa jonction avec Hotze, était, on peut le dire, un moyen terme entre la proposition de Zach et la route du Splügen.

Nous avons vu que les difficultés de la route entre Altorf et Schwitz furent prises en considération. Malgré cela, dans le conseil de guerre qui eut lieu alors, l'opinion de Weyrother prévalut. Et le 20 septembre un nouveau « plan d'attaque général » fut établi, reprodui-

1. Il faut faire observer cependant qu'une lettre, adressée le 9 septembre par le conseil aulique de la guerre à Mélas, enjoignait à celui-ci d'aider Souvarof de tout son pouvoir pour le passage en Suisse, même si, au lieu du Saint-Bernard, il choisissait la route du Splügen.

sant dans ses parties essentielles le plan primitif et basé sur les propositions transmises par Hotze. Sarret put, le 22 septembre, communiquer à son chef ce plan[1], qui rappelle à plusieurs reprises, dans ses dispositions, la lettre de Sarret. Quand il est dit, à la fin, que : « le 26 septembre, toute la colonne russe quittera Altorf pour se diriger sur Schwitz et fera le même soir encore une marche de 14 milles, » il est hors de doute qu'il est fait allusion au sentier mentionné par Sarret et menant par les hauteurs, le long du lac d'Uri et, par Morschach, à Brunnen. Les généraux Korsakof et Hotze furent, comme l'indique Sarret, chargés de constituer des magasins. Il est fait mention aussi des colonnes qui devaient se porter de Wasen et d'Erstfeld sur Engelberg, colonnes qui, d'ailleurs, ne furent pas mises en mouvement.

Si Souvarof, le 16 septembre, à Taverne, se montre parfaitement au courant de ce qui l'attendait à Altorf, cela n'est pas une preuve qu'il en était instruit le 5 septembre à Asti. Sans doute, il est contraire à toute vraisemblance qu'un chef tel que Souvarof ait négligé de jeter les yeux sur une carte pour s'assurer de la direction à suivre, par conséquent de la terminaison de la route du Gothard. Car il n'est pas permis d'apprécier Souvarof à la mesure des officiers russes qui, peu instruits en connaissances géographiques en général, n'avaient en particulier aucune idée des localités suisses. Souvarof possédait une culture au-dessus de la moyenne, même une teinte d'érudition scientifique; son père, ingénieur distingué, lui avait inculqué un fonds solide de connaissances dans l'art de la guerre. De plus, si l'on se rappelle les relations cordiales, voire même amicales, qui existaient entre Souvarof et Weyrother, il faut exclure l'idée que les officiers autrichiens aient intentionnellement laissé le feld-maréchal russe dans l'incertitude sur un point aussi important. Par contre, on peut douter, justement d'après la dépêche du 5 septembre à Hotze, que Souvarof, ou même ses conseillers autrichiens, aient eu une connaissance exacte des chemins qui conduisaient d'Altorf à Schwitz ou dans le Muttenthal. Mais, eût-il connu les difficultés de cette route aussi bien à Asti déjà qu'à Taverne, elles l'eussent aussi peu déterminé alors que plus tard à renoncer à un plan une fois arrêté. Car les passages de montagnes, dans cette guerre et dans ces contrées, n'avaient rien d'extraordinaire. Dans les

1. Je publierai prochainement, dans un recueil de documents relatifs aux années 1799 et 1800, le texte original de ce curieux document. Une retraduction fautive du russe en allemand, dans laquelle manquent les dates, se trouve dans Miliutin, *ouvr. cit.*, IV, 206.

quelques jours qui suivirent, le général Auffenberg eut à franchir le Krispalt, Rosenberg le Lukmanier et le passage de l'Oberalp, Souvarof le Gothard, occupé par les ennemis. Et l'on a vraiment exagéré l'importance du passage du Rosskopf, qui mène d'Altorf à Mutten. On répète continuellement que la terminaison brusque de la route du Gothard aurait dû détourner Souvarof de ce passage, le cul-de-sac dans lequel ils s'enfilèrent ayant été fatal aux Russes. Mais je ne vois pas que cette prétendue fatalité ait exercé une influence notable sur le cours des événements. L'avant-garde russe, partie le 27 d'Altorf pour Mutten, se trouva l'après-midi, à son arrivée, encore assez forte et assez entraînée pour tomber sur les deux compagnies françaises qui y étaient placées et s'en emparer. Le 1er octobre, le général Rosenberg, resté en arrière à Mutten, accomplit, par sa victoire sur Masséna, un des faits d'armes les plus brillants de toute la campagne, et les combats que livra Souvarof, au même moment, au Kloensee et dans la vallée de la Lintth, ne prouvent certainement pas que la capacité militaire des Russes ait été diminuée par le passage de la montagne. Si la magnifique route de l'Axen avait existé alors, et si, le 27 septembre, Souvarof l'avait prise pour gagner Schwitz, cela aurait pu devenir plus fatal pour lui que d'arriver par le Rosskopf à Mutten, dans une position plus assurée.

II. *Les troupes russes jugées par Kosciusko.*

Ce qu'on trouve sur les troupes russes chez les écrivains français contemporains n'est pas aussi important que l'on devrait s'y attendre. Même les Mémoires de Masséna (III, 343, 346, 349) et ceux de Soult (II, 125) ne contiennent que des observations peu caractéristiques, mêlées chez Soult à beaucoup d'inexactitudes. Macdonald fait à peine mention des qualités des Russes. A Paris, il louait leur bravoure, mais les déclarait incapables d'exécuter des formations tactiques habiles et efficaces[1]. Thiébault seul exprime une opinion détaillée, comme on va le voir tout à l'heure.

Lorsque Bonaparte eut contracté des relations amicales avec Paul Ier, le général Rostolant adressa, le 30 novembre 1800, au ministre de la guerre Clarke, une lettre dans laquelle il décernait les plus grands éloges au général Hermann, fait prisonnier à Bergen, en Hollande, le 19 septembre 1799, et aux troupes russes qu'il

1. Rapport de l'envoyé prussien Sandoz Rollins du 24 octobre 1799 dans Bailleu : *Preussen und Frankreich*, I, 343.

conduisait, en attribuant tous les malheurs qui leur étaient arrivés à la lâcheté et à l'infidélité des Anglais[1]. Mais il est manifeste que ses paroles ont pour but de flatter le tsar et d'augmenter son irritation contre les Anglais. Une copie de cette lettre fut remise par Clarke au général Sprengtporten, qui ramenait dans leur patrie les Russes restés en France comme prisonniers de guerre; elle n'est qu'un coup adroit dans le jeu bien calculé par lequel le Premier Consul cherchait à gagner le tsar. Pourtant je ferai remarquer ici et je montrerai ailleurs que l'idée de se servir pour cela des prisonniers russes n'émanait pas de Bonaparte, mais du gouvernement prussien.

Il est aisé de comprendre que le Directoire, en 1799, au début de la guerre, avait le plus grand intérêt à obtenir des renseignements certains sur le nouvel ennemi, ses capacités militaires et la meilleure manière de se mesurer avec lui. Et à qui aurait-on pu s'adresser de préférence, sinon à Kosciusko, le héros malheureux des dernières luttes de l'indépendance polonaise? Kosciusko, après qu'en 1796 Paul Ier l'eut rendu à la liberté, s'était dirigé vers l'Angleterre, puis, en 1797, vers l'Amérique du Nord; l'année suivante, il était venu à Paris comme délégué du Congrès. Une promesse faite au tsar l'empêchait de prendre part à la guerre en portant les armes. Mais il rédigea les observations qui vont suivre, et que la personnalité de leur auteur rend déjà importantes.

Le mémoire fut envoyé naturellement aux chefs de l'armée italienne, destinée à essuyer le premier choc des Russes. Un exemplaire parvint ainsi à l'adjudant général, chef d'état-major de la première division, plus tard général Thiébault, qui, en juin 1799, revint avec Macdonald de Naples. Dans ses Mémoires, il raconte (III, 1 et s.) que, le 2 juin, on avait distribué à Pise une « espèce d'instruction » sur la nouvelle tactique à adopter contre l'armée russe, encore inconnue, et dont on ne cessait de parler. Cette instruction était, dit-il, fort mal rédigée, mais il avait pu la compléter d'après les propos qui circulaient. Ce blâme ne l'a pas empêché d'emprunter presque mot à mot à l'instruction, — à celle même rédigée par Kosciusko, — la plus grande partie de ce que contiennent les trois pages suivantes. Dans les pages 6 à 16, nous trouvons une longue série d'anecdotes sur Souvarof, communiquées soi-disant par un Russe de qualité, mais qui sont en grande partie du domaine de la fable. L'exemplaire de l'instruction qui lui avait été remis a probablement été laissé par lui à Gênes; c'est là où, après la reddition de la ville, le 4 juin 1800, les

1. Miliutin, *ouvr. cit.*, V, 286.

Autrichiens ont pu s'en emparer. Authentiqué de la main même de Thiébault, il se trouve maintenant aux archives du ministère de la guerre, à Vienne.

Notice sur les Russes.

Avant de soumettre à votre attention quelques idées sur la manière d'agir contre les Russes et de les combattre, il est nécessaire de vous faire observer le caractère distinctif de chaque corps faisant partie de leur armée.

L'infanterie russe est en général composée d'hommes grands, robustes et beaux. Ils sont bien disciplinés et d'une obéissance aveugle vis-à-vis de leurs supérieurs, ils se dévouent à l'exécution de leurs ordres quelquefois en vrais fanatiques, ils sont mornes et taciturnes. L'excès des traitements cruels que l'on exerce envers eux les a rendus tels ; ainsi, lorsqu'ils sont en marche, on leur ordonne de chanter, afin de dissiper leur humeur sombre[1]. Quand on les fait avancer sur l'ennemi, on leur distribue copieusement de l'eau-de-vie pour les animer au combat ; c'est alors qu'ils attaquent avec courage et une sorte de frénésie, se laissant plutôt tuer que de reculer. On ne leur fait céder de place qu'en tuant grand nombre de leurs officiers. Alors la crainte d'être massacrés en détail les saisit[2] et leur fait chercher leur salut dans la fuite. Les soldats russes, quoique supportant le feu de l'ennemi avec intrépidité, ne savent nullement se diriger eux-mêmes ; ils ne s'excitent pas mutuellement au courage. Ce sont des machines qui ne se meuvent qu'à l'ordre de leurs officiers. Les officiers russes sont braves pour la plupart ; le nombre d'instruits ou qui aient tant soit peu acquis des connaissances militaires est très peu considérable ; il y a beaucoup de lâches, des fats et de petits-maîtres à leur manière, tous en général sont cruels et barbares. Leurs manœuvres les plus usitées sont de former une ligne bien droite, marcher par bataillon ou par division, changer de front et former les carrés, ce qu'ils ne manquent jamais de faire, quand ils sont pressés par l'ennemi. Leur principe en guerre est d'attaquer toujours les premiers, et ils le font souvent avec plusieurs colonnes. Ils marchent avec assurance, mais lorsqu'à leur tour ils sont attaqués, ils ne savent faire d'autre retraite qu'en formant un carré ; dans cet état, ils s'obstinent à ne point se rendre.

Le corps d'artillerie russe est ordinairement nombreux ; il fait précéder l'attaque du corps d'armée par des décharges continuelles. Les artilleurs

1. Pendant la marche pénible par le Rindskopf, à Panix, le 6 octobre, Souvarof, pour ranimer ses soldats épuisés, entonna une chanson bien connue. (Miliutin, IV, 131.)

2. Thiébault, III, 3. « Pour les démoraliser, il fallait mettre hors de combat un grand nombre de leurs officiers ; sans chefs, la crainte les saisissait. » On rencontre de nombreux témoignages concordants de cette nature.

russes tirent assez vite, mais leur feu est mal dirigé et les pièces mal pointées.

Le corps de cavalerie est d'une apparence imposante, mais au fond médiocre. Anciennement ils n'étaient pas bien montés, mais aujourd'hui ils le [sont], les Russes ayant pu se procurer d'excellents chevaux de la grande portion de la Pologne qu'ils occupent. Les cavaliers russes sont robustes, d'un bel aspect, mais sans agilité; ils sont comme tous les autres Russes aveuglément obéissants; ils connaissent très imparfaitement les manœuvres, ils exécutent mal celles qui leur sont commandées. Leur attaque s'exécute le plus souvent en colonne serrée. Leurs officiers sont tout pour eux; sans cela le soldat n'est capable de rien et se laisse facilement disperser.

Le corps de chasseurs à cheval est mal discipliné, mais leurs chasseurs à pied sont bons, ils ont de l'adresse, savent bien se cacher, rampent facilement et franchissent de cette manière de grandes distances sans se laisser apercevoir. Ils font bien leurs manœuvres avec vitesse et agilité, mais ils ne sont pas nombreux.

Vient ensuite le corps des Cosaques. Ce corps mérite de fixer particulièrement l'attention des généraux français, d'autant qu'aujourd'hui il se trouve considérablement augmenté.

Les Cosaques sont intelligents, fins et rusés; ils montent des chevaux tartares ou du Don, les chevaux sont maigres et laids, ils courent avec beaucoup de vitesse. Comme les Cosaques sont très mal payés, ils se pourvoient eux-mêmes en pillant, brûlant et ravageant le pays ennemi. On les emploie ordinairement à l'avant-garde; ils avancent quelquefois l'armée en petit nombre de quinze lieues; forêts, montagnes, rivières, marais, rien ne les arrête, ils franchissent toutes les difficultés du passage. Arrivés à peu de distance de l'ennemi, ils se cachent dans les forêts; ils s'y tiennent pendant plusieurs jours, montant les arbres et les rochers les plus inacessibles, pour pouvoir mieux voir l'ennemi, ce qu'ils font avec la plus grande circonspection et sans se laisser apercevoir. Souvent ils sortent de ces réduits par des chemins les moins suspects un à un, ou deux à deux, ou dispersés par bandes à l'instar des loups. Au moyen de ces exercices et d'une pratique constante du métier de la guerre, ils ont acquis beaucoup de discernement et se sont formés un coup d'œil juste. Ce sont eux qui reconnaissent les premiers la position du pays, le moindre sentier ne leur est point inconnu; ce sont eux qui les premiers font au commandant de leur armée le rapport du terrain qu'occupent les ennemis, de la position de ceux-ci et de leur nombre. Lorsque les Cosaques se placent exprès à la vue de l'ennemi, on peut être sûr que le gros corps n'est pas éloigné d'eux, car ils n'aiment pas à se hasarder. Dans la plupart des occasions, ils marchent souvent sans ordre et dispersés, mais ils ne se perdent jamais de vue, et lorsqu'un ou plusieurs sont attaqués, les autres accourent aussitôt pour le secourir. Si un détachement ennemi les attaque, ils se dispersent encore davantage, mais ils se rallient bientôt pour entourer le même détachement, ayant

toujours soin d'avoir l'avantage sur l'ennemi. Ils se mêlent souvent avec des chasseurs à pied qu'ils placent tantôt en avant, tantôt derrière eux, tantôt sur la même ligne. Lorsqu'ils attaquent, ils font un bruit épouvantable en poussant des cris aigus, sans jamais bien serrer leurs rangs. Ils se dispersent et se rallient facilement suivant l'occasion ; il leur est cependant impossible de résister à une attaque régulière et soutenue, prompte et vigoureuse. Comme ils sont tous fils de fermiers ou de valets qui répondent d'eux, ils sont ordinairement fidèles ; ils surveillent leurs troupes et empêchent de déserter.

Les soins les plus particuliers du militaire français doivent tendre à les détruire, autant que cela se pourra, en les attaquant avec finesse et précaution. Si c'est avec un corps de cavalerie, il faut soutenir celui-là avec un autre; le moyen le plus efficace serait en mêlant la cavalerie avec des chasseurs à cheval et munis de mousquets de Versailles, portant à de grandes distances, ou avec de l'artillerie volante, munie d'obusiers.

Par tout ce qu'on vient de dire, il est évident qu'il est de toute nécessité de donner ordre aux chasseurs de viser toujours sur les officiers de l'armée russe, afin de diminuer leur nombre, moyen essentiel pour priver d'impulsion la machine entière. Comme l'armée russe, entourée de ces corps nombreux de Cosaques, ne peut être que difficilement surprise, soit dans sa marche, soit dans son camp, que les Russes ont soin de retrancher avec quelques redoutes, il faut :

1° Les inquiéter, les alarmer, les harceler sans cesse;

2° Il faut toujours prévenir leur attaque;

3° Tâcher de leur faire changer leur ordre de bataille en les attaquant;

4° Les attaquer par plusieurs colonnes ou en flanc. Comme ils ne savent l'art militaire, on est presque certain de les vaincre. Enfin la supériorité des lumières des généraux français, la bravoure incomparable du soldat républicain sont les plus sûrs garants de la victoire.

Signé : Cosciusko.

Pour copie conforme.

L'adjudant général, chef de l'état-major de la première division,

Thiébault.

CORRESPONDANCE.

L'ORDONNANCE DE PHILIPPE-AUGUSTE SUR LA DIME DE CROISADE, DE 1185.

Mon cher Directeur,

Vous avez eu l'obligeance de me communiquer une lettre de M. A. Cartellieri relative à mon récent article sur le deuxième fascicule de son *Philipp-August*[1]. Elle me signale deux inexactitudes de détail. J'avais reproché à M. C. de n'avoir pas parlé de la seconde persécution de Philippe-Auguste contre les Juifs (1182), ni de son ordonnance de subside de croisade (1185). L'auteur répond que la première mention se trouve à la p. 124 de sa brochure et la seconde à la p. 146, ce qui est vrai, et je m'en excuse volontiers. Sur le premier point, je dirai que les *quatre lignes* du texte et la note de *deux lignes* relatives à l'expulsion des Juifs, bien que noyées au milieu du développement consacré à la paix de la Grange Saint-Arnoul, ne m'avaient pas échappé, et que j'avais toujours eu l'intention de ranger cette mention parmi « les faits de politique intérieure indiqués trop sommairement par M. C. » (p. 183 de mon compte-rendu). Une transposition de fiches l'a fait attribuer, par erreur, au moment de la rédaction, à la catégorie des événements non indiqués. Sur le second point, j'avoue n'avoir pas remarqué les *deux lignes,* d'ailleurs peu précises, qui visaient le décret sur le subside de croisade, sans doute parce que le fait est placé par M. C. sous l'année 1184, et que je m'attendais à le rencontrer parmi les incidents de l'année 1185, à laquelle il appartient, selon moi, très certainement. M. C. observe à cet égard, dans sa lettre, que, ne connaissant pas les raisons qui m'avaient conduit à attribuer à 1185 le décret sur la dîme, daté de 1184, il ne pouvait accepter mon attribution. Rien de plus juste. Il est donc nécessaire que je donne ces raisons ; ce sera pour moi l'occasion d'appeler l'attention sur un document qui n'a pas encore été suffisamment étudié.

On connaît beaucoup mieux le décret sur le subside de croisade, vulgairement appelé la *dîme saladine,* qui a été promulgué en 1188 et rapporté par Philippe-Auguste après l'insuccès le plus retentissant. Celui de 1185 en a été, en quelque sorte, le prototype. Il a été rendu au nom des rois de France et d'Angleterre agissant en commun.

1. N° de janvier-février 1900.

Les deux rois décrètent l'établissement d'un impôt ou dîme, *decima*, destiné à subvenir aux besoins de la Terre sainte. Cet impôt est général, en ce sens qu'il atteint à la fois toutes les personnes de la société laïque et ecclésiastique. Le texte de l'ordonnance ne stipule aucune exception, aucune restriction, même pour les clercs. Il n'indique même pas (ce qu'il faut pourtant supposer) qu'il s'agit ici exclusivement des clercs et des laïques qui n'ont pas pris la croix, de ceux qui ne se sont pas engagés à partir pour la Terre sainte et qui, en somme, constituent l'immense majorité de la population des deux royaumes. La quotité de l'impôt exigé est proportionnelle à la fois à la valeur de la propriété et à celle du revenu; mais, vu l'obscurité et l'altération du texte, il est bien difficile de se faire une idée nette de ce qu'était cette proportion pour les différentes classes de contribuables. Les plus pauvres doivent payer pendant trois ans tant par feu ou par maison habitée. Les plus riches sont taxés à une imposition annuelle qui varie suivant le chiffre de leurs revenus mobiliers ou immobiliers et doivent payer pendant dix ans. Mais comment estime-t-on le revenu? Le législateur ne se prononce pas sur ce point délicat. Il semble s'en remettre à la bonne foi du contribuable et à son serment. Sont exceptés des valeurs soumises à la dîme : les trésors des églises, les livres, les chevaux, les vases, les vêtements, les joyaux dont les clercs ont journellement besoin; de même les chevaux, les armes, les vases et tout ce qui est d'un usage journalier pour les chevaliers. L'article final règle le mode de perception; on instituera par évêché deux collecteurs, un frère du Temple, un frère de l'Hôpital. Ces deux religieux, assistés du curé et de deux paroissiens assermentés, recueilleront la dîme dans chaque paroisse.

Telle est cette ordonnance dont les historiens n'ont guère parlé parce que toute leur attention s'est portée sur le décret analogue de 1188. Et pourtant les actes de cette nature sont tous intéressants. Ces levées d'aides extraordinaires pour la croisade ont été les premières tentatives de nos rois de France pour établir un impôt de caractère général, frappant à la fois les riches et les pauvres, l'élément laïque et l'élément ecclésiastique. Le décret de 1185 fut-il exécuté? L'histoire n'en dit rien; mais on a le droit d'en douter quand on songe aux difficultés soulevées par celui de 1188, qui était pourtant plus explicite et mieux ordonné. Si l'on juge du premier de ces deux actes par le texte que nous en possédons, il faut avouer qu'il péchait essentiellement par défaut de clarté; que certains détails essentiels ne s'y trouvaient pas et que la répartition de l'impôt semble avoir été faite de telle manière que les pauvres payaient proportionnellement plus que les riches.

Reste la question de savoir à quelle date il faut placer l'établissement de cette première dîme de croisade, de quels incidents politiques elle a pu être la conséquence et si la date de 1185 que nous adoptons est justifiée.

M. C. a suivi les indications de M. L. Delisle, qui, dans son *Cata-*

logue (n° 112), attribue l'acte « à 1184, avant le 24 juin. » Mais il aurait dû remarquer que l'éditeur du t. XIX des *Historiens de France* (p. 329, note *a*) l'attribue à 1185 et le considère implicitement comme le résultat des négociations survenues entre les rois de France et d'Angleterre à la suite du voyage du patriarche Héraclius en France et en Angleterre, voyage qui est, sans doute possible, de janvier-avril 1185. M. Delisle n'a pas tenu compte de cette note de Brial, et, avec sa circonspection ordinaire, n'a voulu se fier qu'à la mention chronologique inscrite dans l'ordonnance elle-même. En effet, il y est dit (art. 6) que la dîme commencera à être perçue « à partir de la nativité de saint Jean-Baptiste de l'année M C LXXXIV. » Mais que vaut le texte de l'ordonnance? La critique en est difficile, pour ne pas dire impossible, puisque toutes les éditions qui en ont été données ont été faites d'après celle de Labbe (*Concilia*, X, 1739), et que ce dernier savant paraît n'avoir eu entre les mains qu'une copie assez défectueuse.

Il n'indique lui-même aucune source. Son texte est précédé d'une rubrique ainsi conçue : « Ordinatio DD. *Joannis* III regis Franciae (il corrige en marge *Philippi*) et Henrici II regis Angliae, consilio episcoporum, comitum et baronum terrarum suarum de contributione in subsidium Terrae sanctae a Nativitate Sancti Joannis Baptistae, anno 1184, in decem annos. » L'acte débute par un préambule qui nous apprend que, « sur le vu des lettres du pape, en présence et avec l'approbation du roi Henri et de ses barons, et de A(lbert) de Summa, légat pontifical, les évêques de Normandie ont décidé, chacun pour son diocèse, que ceux qui paieraient l'*aumône* ordonnée pour subvenir aux besoins de la Terre sainte seraient déchargés des pénitences qu'ils auraient pu encourir dans les conditions suivantes. » Viennent cinq articles concernant les indulgences promises à ceux qui paieraient le subside. Le texte de Labbe est continué par cette phrase : « Voici les dispositions prises pour la subvention de la terre de Jérusalem, par le seigneur *Jean,* roi de France, et Henri, roi d'Angleterre, et approuvées par le commun conseil des évêques, des comtes et des barons de leurs domaines. » Suivent les huit articles de l'ordonnance sur la dîme, telle que nous l'avons analysée plus haut.

Il résulte de cet examen de l'acte pris en lui-même : 1° que le texte imprimé par Labbe était originairement l'exemplaire de l'ordonnance destiné à la Normandie et à l'épiscopat normand et que la dîme ou aumône fut établie en ce pays alors qu'Henri II y séjournait et qu'Albert de Summa y remplissait la fonction de légat. Je ne crois pas que cette légation ait été mentionnée par aucun chroniqueur; elle est tout à fait distincte, en tout cas, de celle que le même personnage exerça en 1178 quand le pape Alexandre III l'envoya en Normandie et en Angleterre pour convoquer les prélats au concile de Latran[1]; 2° que

1. *Gesta regis Henrici secundi*, I, 206 (éd. Stubbs); Roger de Howden (éd. Stubbs), II, 167.

l'ordonnance sur la dîme fut rédigée dans la réunion en commun des barons laïques et ecclésiastiques des deux royaumes et qu'ils lui donnèrent leur approbation.

Or, toutes ces indications concordent exactement avec les incidents des premiers mois de l'année 1185, tels qu'ils sont rapportés par les historiens de la France et de l'Angleterre.

Le pape Lucius III, à une époque postérieure au 15 septembre 1184, envoya en France et en Angleterre le patriarche Héraclius avec mission de déterminer une levée d'hommes et de subsides destinés à la Terre sainte. La lettre pontificale, à laquelle l'acte publié par Labbe fait allusion et que le patriarche devait présenter au roi Henri II, nous est parvenue, citée par plusieurs chroniqueurs anglais[1]. Nous n'avons pas celle qui était à l'adresse de Philippe-Auguste[2].

Le patriarche arrive à Paris le 16 janvier 1185, où il est reçu par le roi de France et l'évêque Maurice de Sulli, et célèbre la messe à Notre-Dame le 17. Philippe-Auguste avait ordonné à ses prévôts de le défrayer de tout, lui et sa suite. Il convoque à Paris une assemblée générale, engage les évêques à prêcher partout la croisade et envoie à ses frais, en Terre sainte, un corps de cavalerie et d'infanterie[3].

Le 29 janvier[4], le patriarche a franchi le détroit, il se trouve à Cantorbéry. Il reste en Angleterre jusqu'au 16 avril (jour où il partit de Douvres avec le roi Henri II pour revenir sur le continent). Le Plantagenet, comme Philippe-Auguste, avait réuni l'assemblée des grands du royaume (concile de Clerkenwell, 18 mars), mais avait déclaré qu'il ne s'engagerait à prendre aucune mesure décisive au sujet de la croisade qu'après avoir consulté son suzerain, le roi de France. Il passe en Normandie la fin du mois d'avril, et c'est peu après le 1er mai (en tout cas après le 21 avril) que les deux souverains se rencontrèrent au Vaudreuil, où ils conférèrent pendant trois jours. Les *Gesta Henrici secundi* et Roger de Howden affirment que cette conférence eut pour objet principal la question du secours à envoyer en Terre sainte et que les deux rois se mirent d'accord pour promettre qu'ils viendraient en aide aux chrétiens d'Orient par des subsides considérables en hommes et *en argent*[5].

1. C'est celle qui commence par les mots *Cum cuncti praedecessores tui* (Jaffé-Lœwenfeld, n° 15151).

2. La lettre à Philippe-Auguste attribuée par Brial (*Histor. de Fr.*, XIX, 928-929) à 1184 et à Lucius III, dépourvue de formules initiales et finales et commençant par les mots *Ingemiscimus et dolemus*, ne peut pas être de l'année 1185, puisqu'elle fait mention de la guerre anglo-française. Les nouveaux éditeurs des *Regesta pontificum* ont eu raison (n° 15924) de l'attribuer à Urbain III et à l'année 1187.

3. Rigord (éd. Delaborde), n°s 30 et 31.

4. Gervais de Cantorbéry, I, 325 : *IV kal. februarii* (par conséquent le 29 janvier et non pas le 26, comme l'a dit à tort M. Fr. Delaborde dans son édition de Rigord, p. 46, note 1).

5. Voy. Roger de Howden (éd. Stubbs), II, 301 ; *Gesta regis Henrici secundi*

Le décret commun à la France et à l'Angleterre sur la dîme de croisade fut la réalisation de cette promesse. Tout concourt donc à établir que la date de 1184, inscrite sur le texte de Labbe, est erronée et qu'au lieu de M C LXXXIV, l'original portait sans doute M C LXXXV, erreur paléographiquement très explicable. D'ailleurs, la copie utilisée par Labbe, et qui offre *Jean* au lieu de *Philippe,* était, de toute évidence, une mauvaise copie. M. C. voit que nous avons nos raisons pour repousser l'attribution de M. Delisle et accepter celle de Brial, et j'espère qu'il les tiendra pour fondées.

Achille Luchaire.

LES ACTES DE LA CONFRÉRIE DU SAINT-SACREMENT.

Le P. H. Chérot a répondu par une lettre fort courtoise, publiée dans les *Études de la Compagnie de Jésus* (20 janvier 1900), à la note publiée par la *Revue historique* (LXXII, 101) sur les *Actes de la Compagnie du Saint-Sacrement.* Il y soutient, par un argument qui nous paraît solide et qui repose sur une citation des *Mémoires du P. Rapin* (I, 327), que l'abbé de Grignan dont il est question dans les *Annales* de Voyer d'Argenson est bien Jacques, évêque d'Uzès, et non François, archevêque d'Arles. — Plus loin, il reproche à M. Rabbe d'avoir cru que l'auteur des *Annales* était le Voyer d'Argenson qui fut garde des sceaux de France (et non pas chancelier, comme le dit le P. Chérot, qui est pourtant si rigoureux pour les inexactitudes d'autrui) de 1718 à 1720 et mourut en 1721. Ceci est tout à fait inexact, car M. Rabbe (p. 246) donne les dates de la naissance et de la mort de l'auteur des *Annales* (1623-1700), que donne aussi le P. Chérot comme pour lui reprocher de les avoir ignorées; il dit comme lui que l'auteur des *Annales* fut ambassadeur à Venise après son père. La seule erreur de M. Rabbe a consisté à lui donner les prénoms de Marc-René (prénoms de son fils, le garde des sceaux), au lieu de René tout court, prénom héréditaire dans la famille d'Argenson. Cette erreur vient sans doute du *Dictionnaire historique* de Lalanne, qui donne aussi le prénom de Marc au père du garde des sceaux.

G. M.

(éd. Stubbs), I, 338; Rad. de Diceto (éd. Stubbs), II, 34; Will. of Newburgh (éd. Howlett), I, 240-247; Giraldus Cambrensis (éd. Warner), VIII, 202-207; Gervais de Cantorbéry, I, 326.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Questions d'enseignement. — Il vient de se passer, à l'Université de Lille, à l'occasion de la succession de M. Flammermont, un fait très grave, qui ne tend à rien moins qu'à changer profondément toute l'organisation de nos Facultés. Il y a quelques années, à la mort de M. Gébelin, professeur de géographie, la Faculté des lettres de Bordeaux avait demandé à transformer en chaire magistrale la conférence d'histoire dont était chargé M. Marion et en maîtrise de conférences la chaire de géographie. L'administration de l'Instruction publique déclara cette transformation impossible, quels que fussent d'ailleurs les titres, l'âge et le mérite de M. Marion. Ce qui était impossible à Bordeaux a été possible à Lille. La chaire d'histoire moderne, qui avait été jugée nécessaire il y a peu d'années, a été transformée en une maîtrise de conférence, et la maîtrise de conférence de pédagogie a été transformée en chaire magistrale, et l'administration n'y a fait aucune opposition. Le motif qui a décidé la Faculté des lettres de Lille est le même qui avait déterminé celle de Bordeaux à demander la même mesure en faveur de M. Marion : on a voulu titulariser un professeur qui depuis plusieurs années rendait de grands services à l'Université. Ce désir était très légitime, mais il est très regrettable qu'on n'ait pu le satisfaire d'une autre façon. Nos Facultés ne sont pas de petits Collèges de France, où à chaque changement de professeur on pose la question de savoir si la chaire sera transformée ou maintenue. Elles ont des cadres qui ont été constitués non en vue des professeurs qui y enseignent, mais en vue de l'enseignement qui doit y être donné ; on a attribué des chaires magistrales aux enseignements qui ont paru les plus importants. Changer une chaire magistrale en une maîtrise de conférence c'est, en apparence, diminuer l'enseignement qui y est donné. Je dis en apparence, car, en fait, l'histoire moderne n'y perdra rien, et M. Sagnac, qui succède à M. Flammermont, rendra à meilleur marché d'aussi grands services, de plus grands peut-être, à l'Université. Mais ce qui s'est passé à Lille, ce qu'a voulu faire l'Université de

Bordeaux, est un premier pas vers l'adoption du système universitaire allemand, dans lequel il n'y a pas diverses catégories de chaires, mais des catégories de professeurs : ordinaires, extraordinaires et privat-docenten; et dans lequel l'Université veille, à l'amiable, par un accord entre ses professeurs, à ce que toutes les branches de l'enseignement soient suffisamment représentées. Peu importe si, temporairement, telle branche est représentée par un *ordinarius* ou un *extraordinarius*. Ce système a de grands avantages. Il ne parque pas les professeurs dans une spécialité, et le même homme pourra, s'il est un Droysen ou un A. Schmidt, enseigner l'histoire ancienne et l'histoire moderne à la fois, pour le plus grand bien des élèves et de la science. Il permet, d'autre part, de donner sur place aux professeurs l'avancement que leur mérite et leur ancienneté exigent, tandis que chez nous un maître de conférences restera éternellement dans une situation inférieure et précaire si une chaire de titulaire ne devient pas libre, et pour être titularisé il acceptera peut-être d'enseigner la partie de l'histoire ou de la philologie pour laquelle il sera le moins préparé. Je suis tout à fait partisan, en ce qui me concerne, de la suppression des chaires. Mais il faudrait faire cette suppression franchement, en grand, en sachant ce qu'on fait, afin d'en retirer tous les avantages qu'elle comporte, et non d'une manière accidentelle et subreptice, uniquement pour satisfaire les légitimes désirs d'un collègue très actif et très aimé.

Une commission de la Chambre des députés, présidée par M. A. Ribot, a procédé, dans le premier semestre de 1899, à une vaste enquête qui a abouti à la publication de cinq volumes in-4°, remplis des dépositions et des statistiques les plus intéressantes, à un rapport général du président et à une série de conclusions adoptées par la commission. Cette enquête a été menée par M. Ribot avec une activité et une méthode auxquelles on doit rendre hommage, et on lira avec un vif intérêt le rapport sur la *Réforme de l'enseignement secondaire*, qui a paru en un vol. in-18 à la librairie Colin. Nous ne pouvons pas ici énumérer les réformes proposées par la commission; nous dirons seulement qu'elle demande, comme presque toutes les personnes qui ont déposé devant elle, de laisser aux établissements d'enseignement secondaire une assez large autonomie et plus de souplesse aux programmes des classes, de créer des liens plus étroits entre le personnel enseignant et le personnel administratif, et de remplacer le baccalauréat par des certificats d'études. On demande aussi la suppression de l'agrégation de grammaire et l'organisation sérieuse d'un stage professionnel pour les futurs professeurs. — M. Ribot a traité avec une certaine ampleur dans son rapport la

question brûlante de la liberté d'enseignement, dont il est un partisan déclaré, tout en reconnaissant que l'État doit exercer un contrôle beaucoup plus sérieux sur les établissements libres et exiger de ses maîtres des garanties de capacité. Toutefois, prudent Ulysse, il n'a pas cru devoir aborder l'examen de la proposition de loi, aujourd'hui pendante devant les Chambres, dite loi de scolarité. Pour être candidat aux écoles du gouvernement et aux fonctions publiques, il faudra à l'avenir avoir suivi les lycées ou collèges à partir de la seconde. M. Ribot est certainement hostile à ce projet, et il est sûr que, de tous ceux qui peuvent être dirigés contre l'influence incontestablement redoutable et funeste du cléricalisme, il n'en est aucun qui soulève plus d'objections, tant au point de vue pratique qu'à celui des principes. On peut concevoir un pays libre, comme l'Italie, qui n'admet pas plus les congrégations monastiques que l'Internationale des travailleurs ou le Mormonisme. La liberté d'association comporte des formes et des limites diverses. Le monopole de l'État en matière d'enseignement est bien aussi une atteinte portée à la liberté, mais du moins il ne viole pas le principe de l'égalité des citoyens devant la loi. En Allemagne, ce monopole existe en fait, ou peu s'en faut, mais il est organisé avec un tel respect des consciences, avec une telle autonomie de l'enseignement supérieur et secondaire, que personne ne songe à se prétendre opprimé. La loi de scolarité est assurément une mesure beaucoup moins radicale que la suppression des congrégations ou l'abolition de la loi Falloux; mais elle viole plus certainement les principes de notre droit public. L'article VI de la *Déclaration des droits de l'homme* porte que « tout citoyen est admissible à tous les emplois, sans autres distinctions que celles du mérite et de la vertu. » Or on fait dépendre l'admissibilité aux emplois du fait d'avoir reçu l'instruction dans telle ou telle maison. Et que fera-t-on de ceux qui n'ont suivi aucune école publique? Seront-ils aussi exilés à jamais des emplois? Et si un jeune homme élevé chez les Jésuites ou les Eudistes donne des preuves de talents exceptionnels et du plus absolu dévouement au gouvernement de la France, se priverait-on de ses services à jamais? — Que le gouvernement choisisse avec soin ses fonctionnaires, qu'il ne mette pas à la tête de ses administrations et de ses armées des ennemis de nos institutions, personne n'aura le droit de s'en plaindre; mais je crains bien que la loi de scolarité ne produise des résultats diamétralement opposés à ceux qu'on en attend. Les hautes classes des établissements ecclésiastiques sont d'ordinaire très faibles pour des raisons multiples. En les obligeant à les supprimer et à envoyer leurs élèves dans les lycées, on leur rendra un

signalé service tout en leur fournissant un motif de crier à la persécution. Leurs frais d'enseignement seront considérablement diminués; leurs élèves recevront dans les lycées une instruction beaucoup plus solide que dans les maisons religieuses, et trouveront de plus auprès de leurs maitres ecclésiastiques cet entraînement, ce chauffage, ce dressage en vue des examens où ceux-ci sont passés maîtres. Le seul résultat de la loi de scolarité sera de doubler dans nos grandes écoles le nombre des élèves sortis des maisons religieuses. Qu'on ne croie pas que je méconnaisse le danger que fait courir à la France et à l'esprit français le mouvement clérical qui a commencé en 1849 et 1850 et dont nous ressentons aujourd'hui les redoutables effets. Il suffit de lire la presse catholique, depuis les grandes revues, telles que *le Correspondant* ou *la Quinzaine*[1], jusqu'aux feuilles de scandale et de calomnie telles que les *Croix*, les *Nouvellistes* ou *la Libre Parole* pour savoir quels poisons l'enseignement ecclésiastique verse dans les âmes. Je comprends qu'on soit effrayé de voir une église qui vit des subsides de l'État, qui reçoit de son union avec l'État un prestige et des privilèges incomparables, organiser une croisade contre l'État. Mais quelque grave que soit cette situation, je ne saurais rien sacrifier des principes de liberté et d'égalité devant la loi, qui sont à mes yeux l'honneur de la société moderne. S'il plaît à la majorité des Français de détruire la France de leurs propres mains, d'en faire une copie des Philippines espagnoles, s'il n'y a pas dans notre pays assez de sève et de santé morale pour que la justice et la science y fleurissent par leur propre vertu et sans rien demander à la violence, aucune mesure législative ne pourrait faire obstacle à ses destins. La violence ne ferait que le perdre plus sûrement. La seule mesure qui me semble nécessaire, c'est de séparer les églises de l'État, de ne pas perpétuer une union qui n'était possible que quand l'État était lui-même chrétien et pouvait, sans être accusé d'impiété ou de tyrannie, imposer ses volontés à l'Église. Et qu'alors chacun ose être vraiment soi-même, dire sa pensée, agir selon sa conscience, qu'on ne voie plus un État neutre livré sans défense aux coups de ses ennemis, ou ne sachant se défendre qu'en les bâillonnant.

G. Monod.

1. J'ai signalé plus d'une fois la violence calomnieuse des polémiques du *Correspondant*. On a vu *la Quinzaine*, dans son numéro du premier novembre dernier, entreprendre une campagne antisémite en ressuscitant l'infâme et inepte calomnie du *Meurtre rituel* et en citant triomphalement, comme preuve, les aveux du pseudo-rabbin Monceca des *Lettres juives*, le pamphlet bien connu du marquis d'Argens, l'ami de Voltaire, le fougueux ennemi des moines.

TEMPS MODERNES.

Publications nouvelles. — L'histoire du XVIe siècle ne nous fournit pas, cette fois, un contingent bien nombreux. Il faut mentionner d'abord l'étude de M. Bernard de Lacombe sur Orléans au début des guerres de religion[1], ouvrage écrit avec soin et dans lequel l'auteur a utilisé des documents nouveaux sur l'histoire de cette ville, de 1559 à 1564. Partant de l'idée assez plausible en elle-même, mais légèrement exagérée pourtant, qu'entre ces deux dates Orléans a toujours été le centre de l'action gouvernementale ou celui de l'opposition huguenote, il a cru pouvoir donner un cadre, un peu trop vaste à notre avis, à cette page d'histoire locale. On n'apprend rien de bien neuf, en effet, sur les événements généraux de l'époque dans le travail de M. de Lacombe, et certains des jugements qu'il exprime ne seront sans doute pas ratifiés par tout le monde[2]; mais on y trouve de curieux et substantiels détails sur l'histoire intime, politique, administrative et religieuse de l'Orléans d'alors; il faut louer aussi le ton calme et modéré du narrateur en traitant des sujets que les passions contemporaines surexcitées rendent de nouveau brûlants[3].

La thèse de M. Lucien Pinvert sur Jacques Grévin[4], ce poète clermontois qui fut l'ami, puis l'adversaire de Ronsard, est avant tout une page d'histoire littéraire. Mais l'auteur ne nous y parle pas seulement de l'auteur dramatique qui, à meilleur titre peut-être que Jodelle, peut passer pour le père du théâtre français nouveau, et du poète lyrique inégal qui nous a laissé pourtant quelques beaux vers dans ses *Sonnets* romains. Il nous y décrit aussi longuement le mouvement intellectuel de l'époque et les études scientifiques d'alors à propos de Grévin, étudiant et docteur en médecine. L'auteur de *César* et des *Esbahis* fut également un adhérent convaincu des doctrines religieuses nouvelles, et c'est pour cette raison surtout qu'il dut aller mourir à Turin, après avoir déjà vécu momentanément en

1. *Les Débuts des guerres de religion. Orléans*, 1559-1564. *Catherine de Médicis entre Guise et Condé*, par Bernard de Lacombe. Paris, Perrin et Cie, 1899, VII, 411 p. in-8°.

2. Par exemple, celui sur la reine mère, qu'il qualifie de « grand roi. »

3. J'excepte ce qui est dit sur le prétendu rôle de Coligny dans l'assassinat de François de Guise; l'auteur convertit en affirmations les insinuations assez hésitantes pourtant de M. de Ruble, qui ne sont que des hypothèses très discutables et très discutées, comme l'auteur doit le savoir.

4. *Jacques Grévin* (1538-1570), étude biographique et littéraire par Lucien Pinvert. Paris, A. Fontemoing, 1899, 413 p. in-8°.

exil, sur le sol anglais et flamand. Si M. Pinvert n'a point réussi, faute de documents précis, à élucider également toutes les périodes de la vie de Grévin ; s'il a trop appuyé sur certains écrits, fort secondaires, du jeune poète ou de l'érudit médecin ; attaché trop d'importance peut-être, en général, au rôle littéraire de son héros, nous lui devons cependant notre reconnaissance pour avoir arraché à un oubli profond, et qu'on pouvait croire définitif, la physionomie, très sympathique au demeurant, de ce lutteur d'avant-garde.

Le volume de M. Berthold Zeller, dont nous parlions dans notre plus récent bulletin, ne se trouve pas être, en définitive, le dernier qui soit sorti de la plume de ce travailleur consciencieux. On vient de mettre au jour une œuvre posthume du professeur à la Faculté des lettres qui ajoute encore un chaînon tout au moins à la série déjà longue de ses volumes sur le règne et la politique du roi Louis XIII, de sa mère et de ses ministres[1]. L'étude sur *Louis XIII, Marie de Médicis, Richelieu ministre*, embrasse les années 1616 à 1617 et nous raconte par le menu, toujours d'après les dépêches des envoyés de Venise et de Florence, les luttes du gouvernement avec « les princes » rebelles et les intrigues de la cour jusqu'à la chute du maréchal d'Ancre et celle de l'évêque de Luçon ; on y rencontre même encore quelques détails sur ce qui s'en suivit, jusqu'en janvier 1618, date à laquelle le récit s'arrête brusquement, interrompu par la mort. Pour clore le cycle qui devait embrasser toute notre histoire nationale durant le premier quart du XVIIe siècle tout entier, M. Zeller avait encore à nous raconter les événements de la fin de 1617 à 1620 ; c'est à cette dernière date qu'il avait autrefois commencé ses études sur le règne de Louis XIII par son ouvrage sur *le Connétable de Luynes, Montauban et La Valteline ;* il ne lui a pas été donné de mener à bonne fin la tâche qu'il s'était tracée ; on ne peut que le regretter, non seulement pour lui-même, mais encore pour tous ceux qui ont profité de ses laborieuses recherches.

C'est une partie du même sujet, la guerre civile entre Louis XIII, sa mère et les grands du royaume, qu'expose le gros volume de M. Eusèbe Pavie, qu'il nous semble bien difficile d'apprécier à un point de vue critique sans froisser le travailleur consciencieux qui l'a mis au jour[2]. C'est, on le voit du premier coup d'œil, l'œuvre longuement, trop longuement caressée d'un érudit local qui s'est laissé

1. *Louis XIII, Marie de Médicis, Richelieu ministre*, étude nouvelle, d'après les documents florentins et vénitiens, par Berthold Zeller. Paris, Hachette, 1899, X, 217 p. in-8°.

2. *La Guerre entre Louis XIII et Marie de Médicis* (1619-1620), par Eusèbe Pavie. Angers, Germain et Grassin, 1899, 689 p. in-8°.

entraîner à transformer une page d'histoire angevine en une page d'histoire générale, sans se rendre bien compte des nécessités d'une tâche pareille et sans avoir une idée bien nette de la façon dont l'histoire s'écrit de nos jours. Ardent défenseur de Marie de Médicis, non moins respectueux pour Louis XIII, admirateur de Luynes et de sa politique, « complexe autant qu'homogène, » grand admirateur aussi de Richelieu, malgré « les extravasements implacables » dont il « infecte » la reine mère, M. Pavie raconte les luttes de la mère et du fils avec une bienveillance égale pour tout le monde, qui lui fait dire, à propos de l'escarmouche, décisive pourtant, des ponts de Cé, qu'on « ne peut enregistrer sans fierté dans les Annales angevines une victoire qui a grandi Louis XIII sans humilier Marie de Médicis. » L'auteur a consulté plusieurs dépôts d'archives; il connaît évidemment à fond l'histoire de sa province natale. Pourquoi ne s'est-il pas borné à nous fournir les renseignements nouveaux, réunis de la sorte, au lieu d'entasser pêle-mêle les extraits d'historiens parfois sans valeur, Gramond, Dupleix, Levassor, Mme d'Arconville, Vittorio Siri, avec les citations de Henri Martin et de Dareste? Pourquoi n'a-t-il pas renoncé à nous offrir les *conciones* à la Tite-Live de ses principaux personnages? Pourquoi n'a-t-il pas écarté les métaphores trop hardies ou les apostrophes homériques? On aurait accepté, non sans reconnaissance, un travail assurément utile dans ses proportions modestes; mais il sera bien difficile, même au lecteur le plus bienveillant, de se frayer un chemin à travers les 700 pages de ce récit opaque dont le style rappelle par moments celui des romans historiques de feu le vicomte d'Arlincourt[1].

Ce n'est pas le volume de lettres publié par M. le baron DE BILDT qui contribuera jamais à réhabiliter la mémoire de la reine Christine de Suède, la fille si peu sympathique du grand Gustave[2]. Cette correspondance de l'ex-reine avec le cardinal Azzolino, son confident financier et plus tard l'amant de cœur, dont elle veut « vivre et mourir esclave, » n'a pas sans doute une grande importance politique et ne s'étend que sur un petit nombre d'années. Mais elle intéressera le psychologue et permet d'apprécier plus équitablement le caractère intime de cette femme intelligente, mais déséquilibrée, qui a mérité le sanglant reproche d'avoir été une souveraine sans patriotisme, une

1. Pour qu'on ne m'accuse pas d'exagérer, voy. p. 89, 121, 177, 233, 285, 403, 425, etc.

2. *Christine de Suède et le cardinal Azzolino. Lettres inédites* (1666-1668), avec une introduction et des notes, par le baron de Bildt, ministre de Suède et de Norvège à Rome. Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1899, XXVIII, 514 p. in-8°.

femme sans pudeur[1], et, malgré sa conversion bruyante, une âme sans véritable piété; son état de névrose, aujourd'hui dûment constaté, est encore sa plus solide apologie. Naturellement, ces lettres d'affaires et ces épanchements d'une femme à l' « ardeur excessive, » — au dire du cardinal, — n'étaient point destinés à voir le jour. Mais Azzolino, légataire universel de Christine, ne lui survécut que de quelques semaines, et sa mort subite ne lui permit pas de les détruire. Aujourd'hui, cette correspondance curieuse, butin des campagnes d'Italie, a échoué à la bibliothèque de Montpellier, et M. de Bildt a su découvrir dans les archives du marquis Pierre Azzolino d'autres lettres qui s'intercalaient dans les volumes de la collection Albani; en les parcourant, on ne saurait se faire illusion sur les sentiments amoureux de Christine, et l'on tombera volontiers d'accord avec l'éditeur sur le fait que le galant cardinal fut, en ses dernières années tout au moins, « le seul rayon de sa pauvre et bizarre existence[2]. »

Je ne me suis point approché sans quelque défiance du volume mis au jour par M. Ernest Daudet et qui s'annonce comme renfermant les mémoires d'un gentilhomme de l'Agenais, M. Du Cause de Nazelle, mémoires relatifs principalement à la conspiration du chevalier de Rohan contre Louis XIV (1674)[3]. Il faudrait voir de plus près le manuscrit appartenant aujourd'hui à M. de Plaix, de Bourges, pour trancher la question d'authenticité. Sans vouloir en aucune manière affirmer dès maintenant la négative, ni surtout incriminer la bonne foi de l'éditeur, qui s'est fait apprécier tout autant comme historien que comme romancier, nous devons avouer pourtant que cette *confession* du jeune de Nazelle nous a trop souvent rappelé les nombreux romans historiques et d'aventures du XVIIe siècle, publiés à Paris, Bruxelles et Cologne, pour ne pas convaincre un critique prudent de la nécessité d'un examen sérieux de cette question préliminaire. Un personnage véritable aurait-il mis tant de sincérité, — quel que fût d'ailleurs son zèle royaliste, — dans l'aveu des trahisons successives imaginées par lui pour sur-

1. C'est son propre grand écuyer à Rome, don Antonio della Cueva, qui l'appelait naïvement, longtemps après sa conversion, *la maggior putana del mundo*.

2. Ce qui est fort curieux, c'est que la reine, fille d'une princesse brandebourgeoise, manifeste partout dans sa correspondance une haine féroce contre les Allemands; « de tous les animaux qui sont au monde, écrit-elle quelque part, il n'y en a point qui ressemblent moins à l'homme. »

3. *Mémoires du temps de Louis XIV*, par Du Cause de Nazelle, publiés, avec une introduction et des notes, par Ernest Daudet. Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1899, XXVIII, 269 p. in-18.

prendre le secret des conspirateurs? Aurait-il été assez imprudent, d'autre part, pour consigner ainsi par écrit sa colère contre le puissant ministre, aux soupçons duquel ce délateur enthousiaste finit par être sacrifié? Le grand public se contentera sans doute des assurances de la préface et du nom de M. Daudet, et, mémoires ou roman, il s'initiera avec plaisir aux mystères du ménage de Van der Emden, ce vieil alchimiste hollandais, philosophe cosmopolite et espion espagnol, qui fut l'instigateur ou du moins le complice de Louis de Rohan.

C'est encore au siècle de Louis XIV, mais à l'un des plus tristes épisodes du règne du grand roi, que se rattache le livre de M. P. Gachon, professeur à l'Université de Montpellier, *Quelques préliminaires de la révocation de l'Édit de Nantes en Languedoc*[1]. C'est un recueil de pièces inédites, empruntées surtout aux archives de l'Hérault, et toutes relatives aux procédés administratifs et judiciaires, employés pour étouffer plus sûrement l'hérésie dans les régions languedociennes, de 1661 à 1685. Ces procédés sont exposés en détail dans un récit aussi sobre de réflexions que bourré de faits; l'extrême modération de langage dont fait preuve l'auteur contribuera certainement à convaincre les esprits désireux de lumière, de la réalité des actes qui se succédèrent alors avec une préméditation qu'on ne peut s'empêcher de qualifier d'odieuse, tant de la part du pouvoir central que de ses délégués divers. États, intendants, cours de justice, évêques et clergé inférieur, conseils communaux et corporations ouvrières ont travaillé systématiquement pendant un quart de siècle à l'asphyxie matérielle et morale des réformés de France jusqu'au moment où, se persuadant qu'ils étaient absolument vainqueurs, ils ont cru pouvoir en écraser les restes par la violence brutale. C'est le tableau, largement documenté, du concours fourni dans cette lutte aux pouvoirs publics par la noblesse, la bourgeoisie et par les couches populaires elles-mêmes qui présente le plus d'intérêt dans le travail substantiel de M. Gachon, car c'est la partie la plus neuve de son sujet.

L'ouvrage de M. Richard Waddington, sur *la Guerre de Sept ans*[2], nous amène, à près de quatre-vingts ans de distance, à la seconde moitié du règne de Louis XV. L'érudit sénateur avait abordé, voici quatre ans, l'histoire de cette grande lutte politique et militaire qui marqua d'une façon si nette et si douloureuse la décadence euro-

1. *Quelques préliminaires de la révocation de l'Édit de Nantes en Languedoc* (1661-1685), par P. Gachon. Toulouse, Privat; Paris, A. Picard, 202, CLIII p. in-8°.

2. Richard Waddington, *la Guerre de Sept ans*, histoire diplomatique et militaire, t. I. Les débuts. Paris, Firmin-Didot, III, 752 p. in-8°.

péenne de la France[1]. Il a pensé, non sans raison, que le moment était venu de retracer un tableau complet de cette lutte septenaire, considérée dans son ensemble, mais à un point de vue plus spécialement national. Ce n'était pas une entreprise facile de reprendre une matière si bien traitée déjà par d'éminents prédécesseurs, Léopold de Ranke, Arnold Schaefer, Alfred d'Arneth, M. le duc de Broglie et tant d'autres moins connus. Après les innombrables monographies de batailles et les biographies militaires mises au jour depuis trente ans, après la publication de la *Correspondance politique de Frédéric le Grand*, par MM. Koser et consorts, et celle des *Preussische Staatsschriften*, due à Henri de Sybel et à M. Schmoller, on pouvait se demander s'il était permis d'espérer encore des découvertes bien nouvelles. M. Waddington a rencontré pourtant dans ses fouilles fructueuses aux Archives de la Guerre, aux Archives étrangères, au Record Office de Londres, des pièces qui lui permettent de renouveler çà et là la trame de son récit, qui promet d'être un tableau clair et fidèle de la politique européenne du temps. Son premier volume renferme l'histoire de la genèse de la guerre de Sept ans, les intrigues diplomatiques qui la précédèrent et la mûrirent et les péripéties diverses des premières campagnes, depuis la victoire de Lowositz jusqu'à celle de Leuthen, en décembre 1757. L'auteur a su raconter les événements, si pénibles par moments pour tout lecteur français, avec le calme du véritable historien, et, tout en se refusant à juger Frédéric de Prusse avec l'enthousiasme aveugle de tant de ses contemporains, il se montre partout équitable à l'égard de l'habile et peu scrupuleux politique et du grand capitaine « que ses compatriotes considèrent à juste titre comme le créateur et le sauveur de leur patrie. »

Si ce n'est pas de son beau côté que M. Waddington nous montre le règne de Louis XV, que dirons-nous du *Louis XV intime* de M. le comte Fleury[2]? Nous avions récemment appris à connaître l'auteur et à l'apprécier comme biographe de Carrier. Est-ce le violent contraste entre le proconsul féroce de Nantes et le voluptueux débauché de Versailles qui l'a porté vers son nouveau sujet? Je l'ignore. Certains trouveront peut-être que nous en savons déjà largement assez sur cette matière fouillée depuis un siècle par tant de pamphlétaires, de romanciers et d'historiens. Mais les goûts dif-

1. Dans son ouvrage : *Louis XV et le renversement des alliances. Préliminaires de la guerre de Sept ans* (1745-1756). Voy. *Rev. hist.*, LXI, 335.

2. Comte Fleury, *Louis XV intime et les petites maîtresses*. Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1899, 388 p. in-8°.

fèrent, et nul doute que, pour le grand public, le travail de M. le comte Fleury ne soit le bienvenu. Rédigé d'ailleurs d'un style aussi correct que le comportait un sujet si scabreux, son livre offrira plus d'une anecdote inconnue ou du moins oubliée au peintre des mœurs du XVIIIe siècle; le chroniqueur et le romancier y trouveront des détails curieux sur telle favorite bourgeoise ou titrée, insolemment affichée à la cour ou cachée dans le demi-jour des petites maisons royales; l'historien lui-même, grâce à ce guide aimable, arrivera sans doute, à travers mille légendes anciennes ou récentes et les cancans contradictoires de la cour et de la ville, à la vérité, ou, du moins, à la vraisemblance historique sur certains caprices passagers du monarque et sur les rejetons anonymes issus de ces relations avouées ou cachées.

Était-il bien nécessaire de réimprimer, une fois de plus, les lettres écrites de Berlin[1] par Mirabeau, agent officieux et secret du cabinet de Versailles, pendant les années 1786 et 1787, et qu'il avait eu l'audace de publier lui-même, plus ou moins correctement, dès janvier 1789, sous le nom d'*Histoire secrète de la cour de Berlin?* M. Henri WELSCHINGER l'a pensé puisqu'il les a publiées d'après les documents originaux conservés aux archives étrangères, avec une introduction générale et des notes qui pourraient être çà et là plus nombreuses et ne sont pas toutes également utiles[2]. Peut-être l'éditeur s'exagère-t-il quelque peu la profondeur des vues politiques de Mirabeau; à côté de certaines prévisions, presque prophétiques, énoncées sur les hommes et les choses de la monarchie prussienne, on rencontre en effet dans ces lettres des erreurs de jugement non moins grandes, à moins qu'on ne doive admettre que le futur démagogue tenait plus à plaire à Versailles qu'à dire la vérité sur Berlin. En tout cas, l'homme capable d'écrire à l'abbé de Périgord, au prince de Talleyrand futur, sans rougir ou sans éclater de rire, « qu'il donnerait tous les trônes du monde pour un serrement de sa main, » et qui ne répugnait nullement à l'idée de procurer une maîtresse française à Frédéric-Guillaume II et même de la styler, étale en trop d'endroits de sa correspondance un cynisme qui répugne pour qu'on puisse croire que la mémoire du grand orateur gagne quelque chose à cette résurrection.

Le travail de M. KAREIEV, sur les paysans et la question paysanne

1. *La Mission secrète de Mirabeau à Berlin* (1786-1787), d'après les documents originaux, avec introduction et notes, par Henri Welschinger. Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1900, 522 p. in-8°.

2. M. W. a rectifié dans un carton de vilaines fautes de lecture, comme *Streitenfeld* pour *Breitenfeld* ou *Keneldorf* pour *Kesselsdorf*, etc.

en France dans le dernier quart du XVIIIe siècle[1], n'est pas d'une lecture aussi facile que les deux volumes précédents. Il n'en sera pas, pour cela, moins le bienvenu dans le monde savant, car il est consciencieusement établi sur l'étude des sources, lucidement exposé, et il vient à son heure, c'est-à-dire à un moment où nous sentons plus que jamais qu'il faut mettre enfin dans l'histoire les faits économiques au rang qui leur revient de droit. Le savant professeur d'histoire de Saint-Pétersbourg mérite toute notre reconnaissance pour s'être chargé de cette longue enquête, dont l'effort incombait de droit à l'historiographie nationale. On trouvera dans son livre un tableau à peu près complet de l'existence des paysans français à la veille de la Révolution; l'exposé non seulement juridique, assez connu déjà, mais encore économique de leurs misères avant et de leurs doléances pendant les années de la grande crise; le récit enfin des médiocres et bien fugitives tentatives faites par les assemblées révolutionnaires pour améliorer un sort qui cessa d'intéresser, c'est-à-dire d'effrayer la bourgeoisie, dès que l'ordre fut rétabli. Le livre de M. Kareiev est forcément incomplet; un savant isolé ne saurait découvrir ni dépouiller tous les dossiers nécessaires; certaines provinces, l'Alsace par exemple, sont à peine nommées, et l'on trouverait encore dans les innombrables brochures révolutionnaires bien des pièces relatives à la situation des campagnes et des classes rurales. Mais ce sont là des détails, et nous espérons que l'effort synthétique du savant russe donnera une impulsion sérieuse aux études économiques sur la période révolutionnaire.

Nous n'avons reçu jusqu'ici que le premier volume du *Dictionnaire historique et biographique de la Révolution et de l'Empire*[2], publié sous la direction de feu M. le Dr Robinet, le biographe de Danton. On y peut signaler dès à présent une grande inégalité dans la tractation de la matière, certaines notices étant d'une longueur démesurée, d'autres au contraire du plus affligeant laconisme[3], beaucoup aussi

1. *Les Paysans et la question paysanne en France dans le dernier quart du XVIIIe siècle*, par N. Kareiev, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg, traduit du russe par Mlle C.-W. Woynarowska. Paris, Giard et Brière, 1899, XXVII, 637 p. in-8°.

2. *Dictionnaire historique et biographique de la Révolution et de l'Empire*, ouvrage rédigé pour l'histoire générale par le Dr Robinet, pour la partie biographique par Ad. Robert, pour les matières législatives par J. Le Chaplain. Paris, Librairie historique de la Révolution, 1899, t. I (A.-F.), XLIV-839 p. in-8°.

3. Nous citerons au hasard comme exemple le combat de *Dierdoff* (*sic*), « village d'Allemagne dans le bassin du Rhin, » qui eut lieu en floréal an V, sans qu'on mentionne seulement la nationalité des adversaires ni la date

brillant par leur absence complète, surtout si l'on doit tenir pour sérieuses les promesses du titre. Il faudra de la part des rédacteurs un bon coup de collier pour donner à la fin de l'ouvrage ou en supplément les *addenda* et les *errata* les plus nécessaires; si le public doit adopter un répertoire dont l'idée mère est certainement recommandable, il faut qu'on le lui présente sans trop de contradictions[1] ni de lacunes, au moins dans la mesure du possible.

On peut citer, par contre, comme un bon modèle de biographie de l'époque révolutionnaire la notice que M. Armand Montier a consacrée au conventionnel *Robert Lindet*, le collègue de Robespierre et de Carnot au comité du Salut public[2]. Rédigé sur les papiers des deux frères, de Robert et de Thomas Lindet, l'évêque constitutionnel de l'Eure, également député plus tard à la Convention nationale, le travail de M. Montier, introduit par la plume si compétente du regretté Étienne Charavay, est non seulement un travail fait avec conscience et dans un esprit critique, mais il enrichit de maint détail précieux l'histoire générale et locale de la Révolution. Tout le monde sans doute ne saurait partager l'indulgence de l'auteur pour telle ou telle parole, telle ou telle attitude de son héros, quand il déclare, par exemple, en 1793, que les massacres de septembre « paraissaient commandés par le salut de la patrie » et qu'ils avaient été « l'application impartiale des principes du droit naturel, » ou qu'il affirme que le 31 mai, mutilant la représentation nationale, était « une manifestation pacifique » des sections parisiennes. Quand il s'excuse, après thermidor, d'avoir veillé aux subsistances, « se tenant dans ses bureaux, loin des séances du Comité, » il s'imagine avoir victorieusement repoussé les accusateurs, alors qu'il est évident que son devoir supérieur était de siéger avec ses collègues pour combattre la tyrannie du triumvirat. Quoi qu'en pense M. Montier, quoi que Lindet semble en avoir pensé lui-même, le membre du comité du Salut public n'était pas un esprit supérieur; mais ce fut un travailleur infatigable et méthodique, qui pendant la crise de 1793-1794 sut ravitailler nos armées organisées par Carnot[3]; ce fut un très honnête homme qui resta

usuelle, alors qu'il était si simple d'ajouter, au nom de Dierdorf, « bourg du cercle de Neuwied, Prusse rhénane. »

1. Dans l'article *Cahier de Gerville*, par exemple, on dit d'abord qu'il est mort en 1816, puis qu'il a succombé, miné par les émotions de tout genre, deux ans après la Terreur.

2. *Robert Lindet, député à l'Assemblée législative et à la Convention*, notice biographique par Armand Montier, avec préface par Étienne Charavay. Paris, Félix Alcan, 1899, XIV, 444 p. in-8°.

3. Il ne faudrait pas oublier, pourtant, à quel prix. Les soldats avaient

pauvre, tout en maniant des millions, et qui refusa de s'associer au 18 brumaire, puis à l'Empire, comme tant de ses anciens collègues. Il méritait qu'une plume sympathique et compétente nous dessinât sa figure et fît ressortir la distance énorme qui le sépare, comme Carnot, des rhéteurs sanguinaires des comités de la Terreur, infiniment plus connus que lui.

Après avoir raconté, dans la *Jeunesse de Napoléon*, l'histoire et l'activité des écoles militaires de l'ancien régime avec une compétence reconnue par tous, M. Arthur Chuquet, dans son *École de Mars*[1], s'est laissé aller à nous exposer, très en détail, l'originale mais éphémère création de la Convention nationale, dans laquelle elle prétendait faire élever d'une façon toute démocratique les futurs défenseurs de la patrie qui mèneraient les bataillons de patriotes aux victoires de l'avenir. Fondée en juin 1794, supprimée dès le mois d'octobre de cette même année, l'École de Mars n'eut guère l'occasion de se produire devant le grand public ni surtout de marquer dans les annales militaires du pays. Jacobine dans ses origines et dans ses chefs, elle ne pouvait survivre aux Jacobins; bientôt après Thermidor, les *centuries* et les *milleries* d'adolescents recrutés dans tous les départements de la République et concentrés dans la plaine des Sablons parurent un danger plutôt qu'un point d'appui éventuel aux meneurs du jour. On les renvoya chez eux, après qu'ils eussent déjà coûté fort cher à l'État et sans qu'ils eussent tous, — loin de là! — appris les règles mêmes élémentaires de la discipline. M. Chuquet, en parcourant, avec le zèle infatigable qu'on lui connaît, les dossiers des Archives de la Guerre et des Archives nationales, a réuni sur les généraux commandant l'École, sur les instructeurs et même sur un assez grand nombre des 3,400 élèves, une série de dossiers exacts et précis comme il sait les fournir aux travailleurs reconnaissants.

Deux ouvrages, de dimensions fort différentes, nous entretiennent de l'expédition d'Égypte. Le premier, modeste in-18, renferme le journal et les notes d'un futur ingénieur en chef des ponts et chaussées, E. de Villiers du Terrage[2] (1780-1855), mis en ordre par un de ses descendants. C'est, non pas un récit complet de l'expédition de Bonaparte, mais une espèce de journal de l'auteur, remanié profon-

de quoi manger, presque toujours, mais souvent les paysans mouraient de faim, écrasés par les réquisitions énormes.

1. A. Chuquet, *l'École de Mars*, 1794. Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1899, 363 p. in-18.

2. E. de Villiers du Terrage, *Journal et souvenirs sur l'expédition d'Égypte* (1798-1801), mis en ordre et publiés par le baron Marc de Villiers du Terrage. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1899, XXIII, 378 p. in-18.

dément vers 1835, et auquel on a joint quelques rares lettres contemporaines conservées par un heureux hasard. Le texte ne présente donc qu'en fort peu d'endroits le cachet primesautier d'un véritable journal quotidien ; on en a élagué, en outre, « les faits personnels et sans importance, » c'est-à-dire ce qui, d'ordinaire, intéresse le plus les lecteurs d'une pareille œuvre posthume. Aussi, ce récit n'est plus du tout celui qu'aurait donné le jeune polytechnicien qui débarquait à Alexandrie en 1798 ; il manque de couleur et de pittoresque, et l'on n'apprend vraiment à y connaître que l'amateur fervent d'antiquités, le travailleur acharné qui, au milieu de dangers et de privations de toute nature, copie stoïquement le zodiaque de Dendérah ou les monuments pharaoniques d'Esnéh et de Siout. C'est à peine si l'on glanera çà et là quelques détails repoussants sur la brutalité de certains chefs et de trop de soldats (p. 237-239) ou quelques rares données caractéristiques sur Bonaparte, évidemment peu aimé dans les milieux civils, sur Kléber, Menou, etc.

Le travail de M. C. de la Jonquière, publié par la section historique de l'état-major[1], est un travail d'érudition militaire, si je puis dire, entouré de toutes les garanties d'une origine officielle. Le premier volume de l'*Expédition d'Égypte* a près de 700 pages grand in-8°, et cependant il ne s'occupe que des préparatifs de l'expédition et du départ de la flotte jusqu'à la prise de la Valette inclusivement. C'est un travail avant tout technique, où les historiens puiseront avec fruit, mais qui, par sa nature même, ne saurait être un livre de lecture pour le grand public. L'auteur en est revenu partout aux documents originaux déposés aux archives de la Guerre et dans d'autres dépôts publics, en laissant de côté, de propos délibéré, les nombreux mémoires contemporains, rédigés d'ordinaire bien plus tard et sous des influences bien différentes ; il évite, en général, les appréciations sur les hommes et les événements et se borne à juxtaposer les documents officiels. Mais, s'il discute rarement leur valeur relative, on voit qu'il est toujours désireux de dégager la vérité historique du milieu des légendes, si nombreuses déjà, sur cet épisode de l'épopée napoléonienne ; sous ce rapport, nous signalerons la discussion de M. de la Jonquière sur la genèse du projet, tour à tour revendiqué, puis renié, selon les chances du moment, par certaines personnalités politiques. Évidemment, on aurait pu rogner quelque peu ce formidable amas de documents administratifs et militaires, que peu de

1. *État-major de l'armée, section historique, l'Expédition d'Égypte* (1798-1801), par C. de la Jonquière. T. I. Paris, Charles-Lavauzelle, s. d. (1899), 673 p. in-8°, cartes.

personnes auront le courage ou la patience de compulser d'un bout à l'autre; mais ce n'en est pas moins un précieux ensemble de matériaux de valeur groupés d'une façon intelligente et pratique, et on peut l'affirmer en conscience, sans aucune surcharge de verbiage inutile. Quand les volumes suivants auront paru, le dossier sera complet, et, comme il sera également accessible à tous les historiens, on pourra facilement en tirer un excellent récit de l'expédition d'Égypte à l'usage du grand public.

C'est une page assez peu connue encore de l'histoire de la Suisse que les documents publiés par M. Émile Dunant éclairent d'un jour nouveau, sinon bien réjouissant[1]. L'historien genevois a réuni aux archives des Affaires étrangères les dépêches échangées par Florent Guiot, résident de France auprès des Ligues grises, avec Talleyrand, le ministre du Directoire, de février 1798 à mai 1799. Il y a joint des rapports au Directoire, des correspondances avec les généraux Schauenbourg et Masséna, des lettres de Rapinat, beau-frère de Reubel et commissaire français en Suisse, toutes pièces relatives à la réunion proposée, repoussée d'abord, reprise, encore ajournée, puis finalement consommée entre les petites républiques grisonnes et la confédération helvétique par l'*acte de réunion* du 21 avril 1799. Guiot apparaît dans ces documents comme un esprit modéré, relativement bien informé et désireux d'agir pour le mieux sans froisser personne. On voit, d'ailleurs, que son influence personnelle était médiocre, tant à Coire qu'à Paris, ne sachant ou ne voulant ni corrompre ni effrayer ceux au milieu desquels il représente la République française; il était honteux parfois, — et cela lui fait honneur, — des indignités que se permettaient certains de nos fonctionnaires civils, à l'abri, parfois même avec le concours des généraux français. On en peut juger par les plaintes qu'un collègue de Guiot, Perrochel, portait à Talleyrand, dans une dépêche de mai 1799, contre « cette nuée de fournisseurs, de commissaires qui, à force de friponneries, font frémir les peuples au seul nom des Français. »

Ce sont également des relations diplomatiques, mais d'ordre infime, que celles des agents secrets du futur Louis XVIII, envoyées de Paris à la petite cour bourbonnienne durant quelques-unes des années du consulat de Bonaparte et publiées par M. le comte Rémacle[2]. Les

1. *La Réunion des Grisons à la Suisse*, correspondance diplomatique de Florent Guiot, résident de France auprès des Ligues grises, etc., par Émile Dunant. Bâle et Genève, Georg, 1899, LII, 488 p. in-8°.

2. *Bonaparte et les Bourbons. Relations secrètes des agents de Louis XVIII à Paris sous le Consulat* (1802-1803), avec une introduction et des notes, par le comte Rémacle. Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1899, 472 p. in-8°.

157 pièces qui composent le volume vont de mai 1802 à décembre 1803. L'éditeur n'a pas pu consulter les originaux, « la Commission des archives diplomatiques se refusant systématiquement à les communiquer ; » mais il en possède une copie, qu'il déclare « absolument conforme, comme il a pu s'en convaincre en les rapprochant ; » de quoi ? des originaux « systématiquement » refusés ? L'explication manque, en tout cas, de clarté. Ce qu'il faut noter aussi dans la préface, c'est que M. le comte Rémacle a « élagué » de ces pièces « les longueurs, les prévisions erronées ou systématiquement optimistes » et en a, par suite, assez notablement altéré la physionomie. Cela ne tire guère à conséquence ici, les documents ayant en eux-mêmes fort peu de valeur ; on ne peut admettre un instant que des hommes comme Royer-Collard, ou l'abbé de Montesquiou, ni même M. Becquey aient dirigé ou surveillé la confection de ces nouvelles à la main qui pouvaient distraire un instant, par leurs anecdotes égrillardes, un prince frivole et désœuvré, mais ne pouvaient d'aucune façon l'aider à orienter sa politique. Pour quelques observations justes, comme celle sur l'incapacité de Moreau en tant qu'homme politique, que d'absurdes légendes et de pitoyables cancans sur le premier consul et sa famille ! On peut relever encore des remarques caractéristiques sur l'esprit de haine antipatriotique persistant dans la vieille noblesse ; mais, en général, il y a bien peu à glaner pour un esprit sérieux dans ces racontars d'esprits subalternes et vulgaires où le vieil esprit français fait absolument défaut[1].

La biographie du général Moreau[2], par M. J. Dontenville, professeur au lycée de Lyon, a le double mérite d'être courte et bien ordonnée ; ce petit livre a quelque chose de ce que l'auteur a dit de Moreau lui-même ; il est « froid, calme et solide ; » les jugements sont, d'ordinaire, sages et fermes, mais on aurait voulu un peu plus de vie et de couleur, et, du moment que M. Dontenville choisissait cette nature si complexe comme sujet d'une monographie spéciale, on aurait désiré qu'il nous donnât plus de détails nouveaux et qu'il se mît un peu plus en frais de psychologie. L'auteur ne semble avoir eu d'autre but que d'écrire un livre de vulgarisation, alors qu'il aurait pu, sans doute, avec quelques efforts, nous donner la biographie de Moreau, qui nous manque toujours. Il la mérite comme un des meilleurs

1. L'éditeur aurait pu reviser un peu mieux ses épreuves ; p. 188, le cardinal Cambacérès vote la déchéance de l'empereur dès 1804 ; p. 182, Fauche-Borel se tue en se jetant par la fenêtre ; p. 123, il se pend de désespoir ; il faudrait choisir.

2. *Le Général Moreau* (1763-1813), par J. Dontenville, professeur au lycée de Lyon. Paris, Delagrave, 1899, 211 p. in-18.

généraux de l'ère républicaine; il la mérite encore, au point de vue politique, comme un sujet d'étude bien curieux. Quelque peu sympathique que nous soit cet ambitieux qui recule toujours au moment de risquer l'enjeu suprême, cet autre Pompée d'un nouveau César, qui eut le malheur de n'échapper aux guerres civiles que pour venir combattre sa patrie dans les rangs de l'étranger, il semble qu'il y aurait là pour un écrivain de talent, amoureux de dossiers inédits et ne boudant pas le travail, un beau livre à faire, vivant, impartial et sévère; pourquoi M. Dontenville, après avoir esquissé le cadre, ne le remplirait-il pas?

Un général qui ne connut ni les engouements du triomphe ni les angoisses et les amertumes de la vie politique au même degré que Moreau, ce fut Sérurier, dont M. Louis Tuetey vient de nous retracer la biographie[1]. De plus de vingt ans son aîné, d'ailleurs, Sérurier appartient encore presque tout entier à la France prérévolutionnaire. Né en 1742, lieutenant de milice dès 1759, c'est un vieux major au moment de la prise de la Bastille, et si, de 1789 à 1795, il franchit rapidement les grades de colonel et de général de brigade pour commander une division républicaine, il conserve néanmoins je ne sais quel cachet d'ancien régime. Sévère pour lui-même, rigide à l'égard de ses subordonnés, grave, un peu triste, au milieu du tourbillon révolutionnaire, il manque de l'élan de la jeunesse, il le sent, et c'est ce qui le rend un peu timide, surtout sous un chef impétueux et cassant comme le jeune Bonaparte. Aussi, malgré sa bravoure, est-il assez souvent malheureux. Honnête et probe, il reste pauvre au milieu des fêtes et des pillages de l'Europe napoléonienne, si bien qu'à sa mort sa veuve dut vendre son mobilier pour vivre. C'est cette existence si simple et si digne, presque exclusivement militaire, que M. L. Tuetey nous a retracée dans un volume de dimensions restreintes, avec toute la sympathie que devait lui inspirer un pareil héros, et en mettant en œuvre dans un récit simple, et pondéré comme lui, les cartons afférents des archives historiques de la Guerre, des pièces trouvées aux archives de Laon ou dans des collections particulières.

Ce n'est pas avec la même sympathie, je le crains, qu'on parcourra le volume, assez intéressant d'ailleurs, que M. Albert Lumbroso[2] a

1. *Un général de l'armée d'Italie, Sérurier* (1742-1819), par Louis Tuetey, rédacteur à la section historique du ministère de la Guerre. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1899, VII, 380 p. in-8°.

2. Albert Lumbroso, *Correspondance de Joachim Murat, chasseur à cheval, général, maréchal d'Empire, grand-duc de Clèves et de Berg* (1791-1808), avec une préface de M. H. Houssaye. Turin, Roux-Frassati et Cie, 1899, XXX, 512 p. in-8°.

consacré à la correspondance de Joachim Murat, chasseur à cheval, général, maréchal d'Empire et grand-duc de Clèves et de Berg. L'auteur, scrutateur infatigable de l'époque napoléonienne, a, dans ces dernières années, traité, tant en italien qu'en français, divers chapitres de la biographie de l'éphémère roi de Naples. Il réunit ici tout ce qu'il a pu trouver, dans les collections publiques et particulières, de lettres et de documents analogues émanant du fils du « travailleur » de la Bastide ou relatifs à sa personne, depuis sa naissance jusqu'à son avènement à la couronne. Mais il faut bien dire que l'intérêt du recueil est médiocre, malgré les notes utiles et solides dont M. Lumbroso accompagne le texte. C'est que Murat, individualité superficielle et toute d'apparat, était sans grand fond intellectuel ni moral; en dehors des grands jours de bataille, où c'était un sabreur intrépide, il était un personnage insignifiant et même parfois légèrement ridicule, et ses contemporains, ses parents même ne se gênaient pas pour le dire, au moins à voix basse. Comment la correspondance d'un tel personnage serait-elle attrayante, instructive, importante surtout pour l'histoire générale du temps? Les seules lettres d'Espagne (1808) feraient exception, si nous ne les connaissions déjà par une publication antérieure. Peut-être le second volume de M. Lumbroso présentera-t-il un intérêt plus considérable; souhaitons-le, pour lui comme pour nous.

Nous retrouvons la section historique de l'état-major dans un autre travail de longue haleine entrepris par M. le commandant Saski sur la *Campagne d'Autriche*[1] (1809). Il est conçu sur le même plan que l'*Expédition d'Égypte* de M. de la Jonquière; ce n'est pas une histoire proprement dite, mais la collection complète et clairement agencée des matériaux conservés au dépôt de la Guerre, avec les indications préliminaires exigées pour la compréhension nette et facile des événements militaires subséquents. Ce premier volume ne contient que les documents relatifs aux préparatifs de la guerre et les données nécessaires sur ses origines, et va de décembre 1808 au 28 mars 1809; il s'arrête, par conséquent, avant que le premier coup de fusil de la campagne eût été tiré; on admirera la lucidité prodigieuse avec laquelle Napoléon combine d'avance les éléments de la lutte, sans se perdre jamais dans leur détail infini; on admirera moins l'incroyable insouciance avec laquelle il use et abuse de son immense matériel, tant humain que monétaire, comme si les réserves de la France et de l'Europe soumise étaient également inépuisables et indéfiniment promises à sa toute-puissance. Déjà, ce merveilleux

1. *La Campagne de* 1809 *en Allemagne et en Autriche*, par le commandant Saski. Paris, Berger-Levrault et Cie, 1899, VIII, 586 p. in-8°.

réaliste, ce calculateur si froid en apparence, a perdu par moments le sens de la réalité des choses et se repaît de chimères.

C'en était une, et des plus étonnantes à coup sûr, que de s'imaginer pouvoir écraser l'Autriche tout en domptant la péninsule ibérique. Pour réussir sans péril sur le Danube, il aurait fallu se retirer à temps du guêpier espagnol. Jamais on ne comprendra mieux tous les dangers dont la prise de possession, téméraire autant qu'immorale, de ce pays au profit d'un Bonaparte a menacé la France, qu'en lisant les *Mémoires militaires du maréchal Jourdan,* publiés par M. le vicomte DE GROUCHY[1]. Ce récit des guerres d'Espagne, rédigé par l'ex-mercier de Limoges, par le vétéran des campagnes républicaines, assez longtemps après les événements qu'il y raconte, n'était pas absolument inédit. Déjà Thiers l'avait utilisé et plus récemment, plus amplement aussi, M. le commandant Du Casse dans ses *Mémoires du roi Joseph.* Le volume que nous offre aujourd'hui M. de Grouchy n'est pas encore le manuscrit complet. Après nous avoir déclaré qu'il a tenu à nous donner le « texte intégral, » il nous apprend que ce qu'il publie c'est la copie d'un « texte expurgé, » et bien qu'on ait retrouvé les fragments retranchés du récit primitif du maréchal, l'éditeur n'a pas cru devoir les publier; il ne nous explique pas pourquoi. S'ils ne sont pas absolument contemporains et s'il leur manque, par conséquent, une certaine vivacité d'impressions, on voit pourtant dans ces Mémoires avec quel soin le narrateur s'est efforcé d'établir la filiation des faits, de saisir la cause des événements qui se produisent, d'attribuer à chacun la responsabilité qui lui revient dans les succès et les revers d'une campagne; il parle, comme il agissait, en honnête homme, désireux de faire son devoir, mais sans autorité suffisante pour le faire accomplir aux maréchaux, ses collègues, camarades qui se croyaient plus de mérite que lui, comme il l'écrivait lui-même au ministre de la Guerre en juin 1809. On a l'impression d'un indicible gaspillage de vies humaines et de millions, continué alors que, cependant, Napoléon ne pouvait conserver raisonnablement aucun espoir d'écraser l'insurrection nationale de toute la péninsule. Et l'on ne peut employer un autre terme que celui de démence ou d'aveuglement volontaire pour caractériser une politique qui partait pour la conquête de Moscou et laissait large ouvert, derrière son dos, le gouffre pyrénéen! L'éditeur aurait pu consacrer quelques instants à la correction des nombreuses fautes d'orthographe que présentent les noms propres espagnols ou anglais; si le

1. *Mémoires militaires du maréchal Jourdan (guerre d'Espagne)*, écrits par lui-même, publiés d'après le manuscrit original par M. le vicomte de Grouchy. Paris, Flammarion (1899), XII, 494 p. in-8°.

vieux maréchal orthographiait de travers, il n'y avait aucun motif pour reproduire ces bévues[1].

Nous terminerons ce bulletin par l'annonce de la traduction que M. le commandant Bégouën vient de donner du livre du général de Clausewitz sur *la Campagne de Russie*[2]. Bien qu'il soit mort depuis près de soixante-dix ans, le célèbre tacticien qui fut le premier directeur de l'École de guerre de Berlin est toujours bon à consulter, et l'on ne peut qu'approuver M. le commandant Begouën d'avoir voulu donner aux lecteurs français une traduction de ses études sur la campagne de 1812, d'autant plus que Clausewitz participa, pendant quelques semaines du moins, à cette campagne. Seulement, il ne faut pas chercher dans ce livre ce que l'auteur n'a point songé à y mettre, une histoire systématique et documentée de cette marche conquérante à travers l'immensité pour aboutir à la plus effroyable des catastrophes. Ce sont plutôt des considérations générales sur les faits coupées par des observations de détail sur des personnalités en vue ou quelque opération secondaire. Ces observations ne sont pas toujours bien groupées ni très nettement rattachées entre elles ; l'auteur aurait, sans doute, retravaillé cette esquisse première s'il n'avait pas été brusquement enlevé par le choléra en 1831. Mais, même dans cet état un peu fragmentaire, on prend plaisir à suivre la pensée d'un homme doué d'une si haute intelligence et qui expose, sans prétentions aucunes, ses impressions directes et personnelles sur un aussi dramatique sujet.

Rod. Reuss.

Histoire de l'art et des mœurs. — La thèse que M. Émile Mâle a soutenue l'an dernier à Paris sur l'*Art religieux du XIIIe siècle en France* (Leroux) nous offre une étude à la fois sur l'iconographie du moyen âge et sur ses sources d'inspirations. Historien autant qu'artiste, M. Mâle n'a pas voulu s'occuper uniquement des progrès de la technique. Comme il le dit dans sa préface, étudier l'art du moyen âge sans s'attacher aux sujets, c'est se méprendre ; « nos vieux sculpteurs n'avaient pas de l'art la même idée qu'un Benvenuto Cellini. » Toute forme, au moyen âge, est le vêtement d'une pensée, et M. Mâle a cherché dans les vitraux, les statues et les bas-reliefs de nos grandes cathédrales ce qu'ont voulu faire les artistes du XIIIe siècle, pourquoi

1. C'est ainsi qu'au lieu de *Sir Herr Dalrymple* il faut lire *Sir Henry D.;* au lieu de *Forpe*, lire *Thorpe;* au lieu de *Pokenkan*, lire *Pockenham;* au lieu de duc de *Medina-Cunli*, lire *Medina-Coeli*, etc.

2. Clausewitz, *la Campagne de* 1812 *en Russie*, traduite de l'allemand par M. Bégouën, capitaine commandant au 31e dragons. Paris, Chapelot et Cie, 1900, IX, 210 p. in-8°.

ils l'ont fait et comment ils ont exprimé l'idée religieuse qui les inspirait.

Aussi, cette étude commence-t-elle par une revue méthodique des sujets où cet art se complaît. Après avoir cherché quel est le rôle de l'iconographie comme écriture, arithmétique et symbolique, M. Mâle étudie les quatre grandes sources de ces représentations, les « Miroirs, » comme il les appelle, d'après les *Sommes*, *Miroirs* et *Images du monde*, qui étaient en vogue au moyen âge ; dans lesquels il parvient à retrouver une origine commune aux différents sujets traités sur les cathédrales de Paris, Reims, Chartres, Rouen ou Laon. L'artiste, guidé par une sorte de canon invariable, place ses personnages dans un ordre méthodique, leur donne les mêmes attributs, les mêmes poses, si bien qu'on peut, d'un bout à l'autre de la France, retrouver quel passage du miroir de Vincent de Beauvais ou de Martianus Capella a dirigé la main du sculpteur ou du verrier.

Partout, le *Miroir de la nature* a sa place, avec la création du monde, des plantes, des animaux, de l'homme. Et ici nous retrouvons les animaux tels qu'ils sont décrits dans les *bestiaires* du temps, avec leurs caractères conventionnels, la licorne, l'aigle ou le charadrius représentés suivant le même modèle dans les vitraux de Lyon ou les frises de Strasbourg.

Avec le *Miroir de la science*, le domaine du sculpteur s'agrandit. C'est l'homme dans ses différents travaux et aux différentes saisons que le sculpteur va nous décrire. A Amiens, les signes du zodiaque sont pour l'artiste une occasion de représenter, suivant Boëce, Cassiodore, les travaux de chaque mois. Et, si nous retrouvons la même source d'inspiration à Chartres ou à Paris, M. Mâle nous fait remarquer les variantes qui dénotent le caractère de chaque pays. Tandis qu'on sème, en Beauce, au mois d'avril, on taille la vigne en Champagne. Tandis qu'à Amiens on récolte les fruits en septembre, en Champagne on fait la vendange. Et, à côté des occupations rustiques, Isidore de Séville et Martianus Capella donnent au sculpteur le canon d'après lequel il représentera les sept arts libéraux, chacun avec ses attributs et les instruments qui se rattachent à la science qu'ils symbolisent.

Le *Miroir moral* est une illustration du poème de Prudence sur les Vertus et les Vices. Après l'homme au travail, c'est l'âme de l'homme que dévoile l'artiste, les Vices opposés aux Vertus, et sur ce point encore M. Mâle nous montre que les « bas-reliefs de Paris, d'Amiens et de Chartres nous offrent exactement dans le même ordre les douze Vertus et les douze Vices. » M. Mâle, nous conduisant simultanément à Paris, Amiens, Chartres, nous fait remarquer les caractères sem-

blables dont sont revêtues ces figures allégoriques, auxquelles le talent du sculpteur donne pourtant dans chaque ville une touche originale.

Enfin, et c'est ici le point le plus important de l'ouvrage de M. Mâle, il nous promène à travers le *Miroir historique* (*Speculum historiale*), et nous expose comment la même idée se retrouve partout. Partout l'Ancien Testament est considéré comme une figuration du Nouveau, et c'est sous cette figure qu'il est représenté. D'après la « Glose ordinaire, » les sculpteurs ont cherché une interprétation allégorique de la Bible, et c'est ainsi que, sur le portail de Laon, la Vie de la Vierge Marie est représentée tout entière, par allusions et symboles, par des scènes de l'Ancien Testament, tandis que tel vitrail de Chartres nous offre une peinture de la Résurrection dans la scène de Samson enlevant les portes de Gaza.

Ces symboles, imités des *Allegoriae quaedam scripturae sacrae* d'Isidore de Séville, se retrouvent partout. Adam, Abel, Noé, Moïse, Melchisédech ne sont que des figures du Christ et sont représentés comme tels. C'est le Christ que cherchent les artistes, qu'ils voient partout, et M. Mâle trouve dans ces habitudes symboliques la clef de beaucoup d'œuvres du moyen âge. Quand il s'agit des prophètes, l'artiste représente non plus l'homme, mais la symbolisation de sa prophétie, si bien que « l'exactitude de la sculpture détruit le rêve prophétique. » Et M. Mâle conclut que le moyen âge français fut moins sensible aux qualités narratives et pittoresques de la Bible qu'à sa signification dogmatique. « Il était trop chrétien pour ne chercher dans la Genèse, comme un Benozzo Gozzoli au Campo Santo de Pise, que d'intéressants détails. »

Puis nous passons à la *Vie du Christ*, à la *Représentation des Évangiles*, source encore plus riche, mais où nous retrouvons les mêmes interprétations symboliques de la Naissance du Christ, de la Mise en croix, de la Résurrection ou des Noces de Cana. Enfin, M. Mâle passe en revue toutes les traditions légendaires du Nouveau Testament et de l'Ancien, les traditions apocryphes relatives à la vie de Jésus ou de la Vierge et termine par la *Légende dorée et les saints*. Après avoir montré comment les artistes du XIIIe siècle interprétèrent la *Légende dorée* et leurs efforts pour exprimer la sainteté, il nous arrête successivement aux saints préférés par l'art médiéval, aux saints locaux, aux saints patrons. Puis, après l'Apocalypse, le Jugement dernier, représenté d'après l'*Elucidarium* d'Honorius d'Autun, et ses différentes scènes que nous retrouvons partout avec le même ordre et la même ordonnance : la Résurrection des morts, le Jugement, l'Enfer et la Gueule de Léviathan, et d'autre part l'Éternité bienheureuse, les Béatitudes.

Il ressort nettement de l'ouvrage de M. Mâle que les sujets sculptés aux porches des cathédrales ou peints sur les verrières avaient une ordonnance réglée par le clergé d'après certaines traditions fixes et que les artistes sont les dociles interprètes de l'Église.

M. Mâle repousse donc la belle et poétique théorie d'Hugo qui, montrant les artistes du moyen âge « indépendants, inquiets, secouant le joug de l'Église, » disait : « Le livre architectural n'appartient plus au sacerdoce, à la religion, à Rome. Il est à l'imagination, à la poésie, au peuple... Cette liberté de l'art va si loin que, parfois, un portail, une façade, une église entière présente un sens symbolique absolument étranger au culte ou même hostile à l'Église. Sous prétexte de bâtir des églises, l'art se développait dans des proportions magnifiques. » Et Viollet-le-Duc, qui soutenait la même théorie, est d'autant plus inexcusable, suivant M. Mâle, qu'il n'apportait à l'appui de sa thèse aucun fait. — Il ressort, au contraire, de l'étude minutieuse que M. Mâle a faite de nos cathédrales, de chaque motif de sculpture ou de peinture qui les orne, que c'est d'après une règle fixe, puisée à une source commune et imposée par le clergé, que les artistes du XIIIe siècle ont exécuté leurs chefs-d'œuvre.

Et il conclut par un hymne enthousiaste en l'honneur de nos cathédrales gothiques : « Parole, musique, drame vivant des mystères, drame immobile des statues, tous les arts se combinent » dans les cathédrales, « où éclate le génie de la chrétienté et le génie de la France, corps mystique du Christ dont l'âme se révélait à l'âme du peuple, symbole de foi et symbole d'amour. »

M. Frédéric Masson a republié chez Ollendorf son ouvrage, tiré à un petit nombre d'exemplaires et édité avec un grand luxe par la maison Goupil, *Joséphine, impératrice et reine*. Il l'a même augmenté d'un chapitre sur la Malmaison, et nous pouvons maintenant connaître et étudier jusque dans les détails les plus intimes la vie de la première femme de Napoléon. Dans son livre précédent, *Joséphine de Beauharnais*, l'auteur nous montrait la petite créole Joséphine Tascher de la Pagerie devenue Madame de Beauharnais, puis Madame Bonaparte. Il nous fait assister ici à la vie de l'impératrice du 28 floréal an XII, jour du sacre, jusqu'au 16 décembre 1809, jour où, aux Tuileries, son mariage avec Napoléon est dissous.

Parvenue à la couronne sans être née pour la porter, comment la femme du général Bonaparte va-t-elle se conduire dans ses nouvelles fonctions, comment cette amie de la Tallien va-t-elle jouer à l'impératrice? C'est ce que M. Masson a essayé de nous faire voir en nous conduisant de ses appartements privés aux grands salons de cérémonie, en nous ouvrant ses livres de comptes, ses armoires, sa

garde-robe, en étudiant les personnes au milieu desquelles elle vit, jugeant « qu'on en sait, parfois, plus d'une femme en inventoriant ses tiroirs qu'en essayant de deviner son âme. » — Cette façon d'étudier une femme peut n'être pas toujours juste, mais, dans le cas présent, comme l'âme de cette femme était fort peu de chose, il s'est trouvé que nous en savons beaucoup plus par ses tiroirs que par son âme.

Et, d'abord, il nous en fait un portrait peu sympathique. Il nous la montre aux Tuileries, en perpétuelle discussion avec ses architectes et ses peintres, manquant de sens artistique, exclusivement occupée de sa toilette. Ses caprices de créole, ses goûts de femme galante lui font faire de folles dépenses, que M. Masson enregistre soigneusement, comme il catalogue le nombre de ses robes, de ses bas et de ses chemises. Elle achète bijoux sur bijoux, fait des dettes, et Napoléon paye, « parce que cela fait marcher le commerce. » — Oisive, contrainte par son époux à ne plus voir ses anciennes amies, comme la Tallien, qu'elle reçoit en cachette, la nuit, elle se lie avec ses femmes de chambre, leur fait des cadeaux, et passe sa journée avec elles, car il lui est impossible de se promener, sauf un peu en voiture, ni d'aller à la chasse, où elle se trouve mal. Pas de lecture, pas de musique, son seul plaisir est de jouer au whist ou au tric-trac, quand encore l'empereur ne la rappelle pas au milieu d'une partie pour venir se coucher. La surveillance exercée sur elle par l'empereur est continue ; il lui interdit tout « ce qui ne convient pas à son rang, » les petits théâtres, les dîners d'amis, etc. Et M. Masson compare « cette existence de loisir inoccupé à la vie de harem, » où la femme, tout entière soumise au maître et à ses désirs, semble une sultane favorite plus qu'une impératrice d'Occident.

Quelles seront donc ses distractions? La cour. Mais quelle cour? Et c'est ici, dans son chapitre le plus intéressant, que M. Masson nous introduit dans cette nouvelle cour, qui n'était ni la cour de la reine Marie-Antoinette ni la cour de l'impératrice Marie-Thérèse, mais quelque chose d'intermédiaire, comme Joséphine elle-même était une intermédiaire entre une reine et la maîtresse d'un roi. C'est une dame plutôt qu'une reine, une dame qui ne s'occupe pas de politique, qui a ses fidèles, ses partisans, qui n'intrigue que pour rester à sa place, qui tremble devant une disgrâce ; « ce qui la rend plus aimable, la rend moins souveraine, » dit-il, et, en effet, cette royauté nouvelle inspire la crainte ou l'admiration, mais non la vénération ancienne qu'on avait pour les héritiers de la grande lignée royale. A cette royauté nouvelle, il fallait une cour nouvelle. Mais les grandes dames, les grandes maisons de France sont dispersées par la Révo-

lution : il est impossible de renouer l'ancienne monarchie au nouveau royaume. C'est alors que Napoléon crée une nouvelle noblesse, qu'il choisit Rohan déchu pour aumônier, Madame de la Rochefoucauld comme dame d'honneur, parce que son nom sonne bien ; les *Dames du Consulat* sont forcément admises, et avec elles Madame de Rémusat, qui hait l'Empire et applaudit aux pamphlets de Chateaubriand. Quand c'est Joséphine qui choisit, elle choisit mal, et on dut renvoyer Madame de Vaudey de Vellexon à cause de ses scandales. Outre les dames ramenées d'Italie, nommons encore l'excentrique Madame de Chevreuse, qui se permet tout, se moque de tout et se dispute continuellement avec Napoléon. Au milieu de toutes ces dames que Napoléon tient sévèrement, ne permettant ni les scandales ni la médisance, que devient Joséphine ? Elle se fait raconter les potins, les cancans, les scandales et les raconte ensuite à son mari. Elle est la femme de l'empereur plus que l'impératrice. Elle est encore plus la femme du premier consul. Et, vraiment, est-ce que cette vie de harem d'une part, cette vie de cancans d'autre part, est digne de celle qui fut, en même temps que Napoléon, sacrée impératrice le 18 mai 1804 ?

Elle n'avait pas de prestige, on ne la respectait pas assez, peut-être était-elle trop femme pour être reine ! Pourquoi n'usa-t-elle jamais des prérogatives des reines, pourquoi n'est-elle pas impératrice à côté de l'empereur ? Parce qu'elle ne donnait pas d'héritier à la couronne impériale, parce qu'elle oubliait trop souvent ce qu'elle était devenue pour ce qu'elle avait été. La seule cérémonie importante à laquelle elle ait participé est celle du sacre, mais ce fut par la volonté de l'empereur, qui, du reste, ne la fit pas nommer reine d'Italie, qui ne lui réservait pas de place dans les cérémonies politiques. « Le sacre est comme une surprise, un hasard ; après, tout est fini. » Et sa vie se passa alors en fêtes, en baptêmes, mariages, banquets, bals, où elle sait plaire, charmer, sans être jamais embarrassée comme Napoléon, réunions, cercles de l'impératrice et cercles des grands appartements, avec musique et théâtre, plaisirs auxquels elle prenait part, en conservant toujours une dignité parfaite, mais en restant une femme semblable aux autres femmes.

Nous la voyons encore plus *elle-même* à la Malmaison, dans cette retraite où elle se sentait chez elle, ne dépendant que d'elle-même, et où elle se réfugiait pendant les absences de Napoléon. Dans sa bibliothèque, au milieu de ses fleurs, de ses animaux, dans son jardin botanique, sans apparat, sans étiquette, nous retrouvons toujours Madame Bonaparte, la créole capricieuse, l'épouse du premier consul.

Étudiée ainsi dans sa vie privée et dans sa vie officielle, dans ses

fonctions de reine, dans ses relations de cour, Joséphine symbolise bien, comme le dit M. Masson, la *femme*, non la femme de foyer, mais la femme du monde, dans le salon et le boudoir, l'être de luxe, d'agrément et de plaisir qui passe de sa bergère à un trône et y est à son aise. « La femme triomphe en elle, la femme qui n'est qu'une mondaine et qui n'a besoin d'être rien de plus, parce qu'elle ne saurait être rien de mieux. »

B. Monod.

Histoire étrangère. — M. Desdevises du Dezert vient de nous donner le second volume de son important ouvrage sur l'*Espagne au XVIIIe siècle* (Société française d'imprimerie). Ce volume, consacré aux *Institutions*, l'emporte encore en intérêt sur le premier volume, où M. Desdevises avait décrit la société espagnole, tout imprégnée des mœurs et des idées du moyen âge et s'habituant avec peine aux conditions nouvelles que lui imposait la civilisation moderne. Dans le présent volume, nous trouvons un tableau très précis, très documenté, mais aussi très vivant, de l'organisation politique et administrative de l'Espagne pendant le cours du XVIIIe siècle, et de l'évolution qu'elle a subie, grâce aux ministres qui ont été les agents du despotisme éclairé des rois Bourbon, Orry, Albéroni, Ripperda, Patiño, Aranda, Florida Blanca. M. Desdevises trace un portrait peu flatté, mais ressemblant, des Bourbon d'Espagne, dont aucun, sauf Charles III, n'a montré de qualités vraiment royales, mais qui ont eu, du moins, le mérite de laisser agir leurs ministres. Ceux-ci ont transformé en simples machines administratives et bureaucratiques les conseils nombreux, conseil de Castille, conseil des Indes, conseil des Ordres, conseil des Finances, conseil de la Guerre, conseil de l'Inquisition, qui auraient pu exercer un contrôle sur le gouvernement, et ils ont réussi, malgré les habitudes de paresse et d'apathie qu'avait prises la nation espagnole au XVIIe siècle, à relever ses finances, son armée, sa marine, son agriculture et son industrie. Ils n'ont rien fait pour lui apprendre à se gouverner elle-même, mais ils l'ont certainement administrée mieux qu'elle ne l'avait été avant eux et qu'elle ne l'a été depuis. M. Desdevises n'a rien caché des misères du gouvernement espagnol au XVIIIe siècle, mais il a rendu justice à l'effort qui donna à un pays ruiné, sans armée et sans flotte, une armée de 100,000 hommes, une flotte de 300 vaisseaux, un revenu de 650 millions de réaux. On doit lui être reconnaissant d'avoir jeté une si vive lumière sur l'histoire d'un pays si voisin du nôtre, uni au nôtre par tant de liens, et qui nous est pourtant si mal connu.

G. Monod.

BELGIQUE.

(Suite et fin[1].)

Toponymie. — Nous devons citer la dissertation de MM. J. Cuvelier et C. Huysmans[2], qui est un modèle du genre.

Numismatique. — Le t. II du grand ouvrage de M. A. de Witte[3] nous conduit depuis le règne de Philippe le Bon jusqu'à celui des archiducs Albert et Isabelle. Nous y trouvons les mêmes qualités de patience et d'érudition qu'au t. I, signalé dans notre Bulletin précédent.

Paléographie et diplomatique. — Généalogie et héraldique. — Géographie historique. — Les spécialistes s'accordent à déclarer excellents les *Éléments de paléographie* du chanoine E. Reusens[4]. L'auteur qui, tout en tenant compte des travaux de ses devanciers, a su rester original, a eu l'heureuse idée de réserver dans son livre une place aux textes flamands, et d'y introduire de nombreuses observations sur les particularités qu'ils présentent. Un grand nombre de fac-similés, supérieurement exécutés, augmentent encore l'utilité de ce livre à la fois scientifique et pratique. Le comte Th. de Renesse poursuit la publication de son *Dictionnaire des figures héraldiques*[5], que nous avons déjà mentionné. M. J.-Th. de Raadt[6] a entrepris un travail considérable de sphragistique qui présente un grand intérêt pour l'histoire de la Belgique et des pays voisins. On trouvera aussi d'utiles indications généalogiques et héraldiques dans le vaste recueil dû à M. A. Merghelynck[7], et qui intéresse environ huit mille familles. Le Conseil héraldique[8] a fait codifier toutes les

1. Voir *Revue historique*, LXXI, p. 123 et 327.

2. *Étude toponymique de la commune de Bilsen* (*Toponymische studie over de oude en nieuwere plaatsnamen der gemeente Bilsen*). Gand, Siffer, 1897, in-8°, 315 p.

3. *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint-Empire romain.* Anvers, De Backer, 1896, in-4°, 348 p.

4. Louvain, Peeters, 1898, 496 p.

5. T. IV. Bruxelles, Schepens, 1898, 382 p.

6. *Les Sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants* (*Belgique, royaume des Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne, France*). Bruxelles, Schepens (en cours de publication, t. II, 264 p. parues).

7. *Cabinet des titres de généalogie et d'histoire de la West Flandre et des régions limitrophes. Vade mecum pratique et utile de connaissances historiques et indicateur nobiliaire et patricien de ces contrées.* Tournai, Vasseur, 1898, 634 p.

8. L. Arendt et A. de Ridder, *Législation héraldique de la Belgique.* Bruxelles, Schepens, 1896, 462 p.

dispositions décrétées par les gouvernements successifs des Pays-Bas en matière de noblesse depuis 1575 jusqu'à 1895, ainsi que la jurisprudence du Conseil de 1844 à 1895. Ce travail, minutieusement accompli par deux spécialistes distingués[1], est précédé d'une importante introduction historique[2], où l'on étudie la noblesse de race, la noblesse de possession, la noblesse par lettres patentes, les fonctions anoblissantes, les titres et leur transmission, la dérogeance et la réhabilitation, la législation héraldique dans les anciens Pays-Bas et la principauté de Liège, etc. C'est un ouvrage de réelle valeur.

C'est aussi le fruit de longues années de travail dans les bibliothèques et les archives de la Belgique et de l'étranger que M. le baron de Chestret de Haneffe[3] a condensé dans son grand ouvrage sur les familles de La Marck et de Clèves. Si ces turbulentes familles figurent parmi les plus illustres de l'armorial d'Allemagne, leurs représentants ont joué un rôle considérable dans l'histoire de la France et de la Belgique[4]. M. de Chestret a compris dans ses recherches les branches secondaires et même bâtardes, mais il ne s'est pas borné à nous présenter, avec preuves à l'appui, des détails purement généalogiques; il a fait œuvre d'historien en écrivant d'une manière très objective la biographie des plus célèbres représentants du nom de La Marck. Il y a là une partie critique extrêmement bien conduite et très minutieuse. L'auteur rectifie à maintes reprises les travaux des historiens antérieurs, et dissipe bien des confusions commises par des généalogistes peu experts. Ce vaste répertoire éclaircit maint point demeuré obscur dans les annales du xve et du xvie siècle. Parmi les biographies les plus particulièrement intéressantes, nous signalerons celles d'Adolphe et de Philippe de Clèves, de Guillaume Ier, dit « la Barbe, » d'Erard et de Robert II de La Marck, qui mérita le mieux le surnom de « Sanglier des Ardennes. »

MM. Jourdain et Van Stalle ont mené à bonne fin leur *Dictionnaire*[5], dont nous avons signalé la première partie dans le Bulletin

1. M. L. Arendt est directeur général des ordres et de la noblesse au département des Affaires étrangères, et M. A. de Ridder est greffier du conseil héraldique.

2. L'introduction est l'œuvre de M. A. de Ridder seul.

3. *Histoire de la maison de la Marck, y compris les Clèves de la seconde race.* Liège, Cormaux, 1898, gr. in-4°, 375 p.

4. Plusieurs branches de la maison de la Marck, telles que celle des comtes, puis ducs de Nevers, celle des seigneurs, puis princes de Sedan, celle des comtes de Braine, sont essentiellement françaises.

5. *Dictionnaire encyclopédique de géographie historique du royaume de Belgique. Description de ses neuf provinces et de ses* 2,607 *communes sous le rapport topographique, statistique, administratif, judiciaire, industriel, com-*

précédent. Les parties géographique, statistique et administrative ont été faites avec beaucoup de soin ; les notices historiques laissent parfois à désirer ; on a inséré sans les réserves nécessaires des légendes dont la fausseté est aujourd'hui absolument établie.

Bibliographie. — Critique des sources. — Inventaires. — Nous devions déjà à la Commission royale d'histoire un inventaire des cartulaires conservés dans les dépôts des archives de l'État[1] ; elle a complété cet utile répertoire en 1897 par un supplément contenant l'indication des cartulaires qui existent dans les bibliothèques et archives communales, ecclésiastiques, académiques, hospitalières et particulières[2]. M. Ed. Poncelet, l'érudit conservateur du dépôt des archives de l'État à Mons, y a joint un relevé de même nature pour les archives et bibliothèques de Paris, Lille, Valenciennes, Douai, etc.[3]. Les riches archives du célèbre monastère princier de Stavelot-Malmédy furent dispersées par la tourmente révolutionnaire, et partiellement détruites par un incendie. La majeure partie de ce qui en subsiste se trouve aujourd'hui à Dusseldorf ; un certain nombre de ses chartes sont conservées à Liège, à Bruxelles, à Paris, à Londres et à Hanau. On ne possédait, pour se retrouver dans ces nombreux documents, que des indications, parfois erronées, éparses dans les recueils de Martène et Durand et de Ritz, plus un inventaire du fonds de Dusseldorf, dressé par Gachard, il y a plus de cinquante ans, et qui ne correspondait plus au classement actuel. M.-J. Halkin[4] a fourni à la Commission royale d'histoire un relevé, extrêmement soigné, de toutes les pièces originaires de l'abbaye. M. A. Delescluze[5] a exploré les archives de Vienne au point de vue de l'histoire de la Belgique pendant le XVIIIe s. et y a noté beaucoup de documents inédits.

On se plaint avec beaucoup de raison du manque d'inventaires

mercial, militaire, religieux, historique, littéraire, biographique et monumental, précédée d'un exposé historique, et suivie d'une étude sur l'état indépendant du Congo. Bruxelles, Bruylant, 1894-97, 2 vol., 736 et 814 p.

1. Bruxelles, Hayez, 1895, 123 p.

2. *Inventaire des cartulaires conservés en Belgique ailleurs que dans les dépôts des archives de l'État.* Bruxelles, Hayez, 1866, 66 p.

3. *Rapport sur les cartulaires et sur d'autres documents manuscrits se rapportant à la Belgique qui se trouvent à Paris, Lille, Valenciennes, Douai, etc.* (*Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique*, 5e série, VII, 606-678 p.).

4. *Inventaire des archives de l'abbaye de Stavelot-Malmédy* (*Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique*, 5e série, VII, 233-462. Tiré à part, 1897, 229 p.).

5. *Les archives de Vienne et l'histoire des gouvernements du comte de Königsegg et du marquis de Prié* (*Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique*, 5e série, VII, 511-537).

imprimés dans les archives de l'État. On ne peut, en général, se rendre compte de l'importance des fonds qu'à la condition d'aller consulter sur plan les relevés manuscrits, et encore la plupart de ceux-ci sont-ils insuffisamment détaillés. Depuis des années, aucun catalogue n'a vu le jour, et le magnifique dépôt des archives générales de Bruxelles ne possède pas même ce guide indispensable qui s'appelle l'*Inventaire des inventaires*. Les chercheurs sont obligés de s'en remettre à l'obligeance des archivistes. Il est juste de reconnaître qu'à de très rares exceptions près le personnel est d'une complaisance inépuisable, mais il n'est pas moins vrai qu'il y a là une grave lacune à combler. Par contre, quelques archivistes communaux ont entrepris de faire connaître au public les trésors dont ils ont la garde. M. L. Devillers[1] a terminé l'inventaire des archives de la ville de Mons. Le t. III donne l'analyse des chartes de 1601 jusqu'à nos jours, le dénombrement des registres, liasses, cartes et plans. Il est précédé d'une substantielle introduction consacrée à l'histoire de Mons pendant les deux derniers siècles. M. E. de Sagher[2] a fait un travail analogue pour les archives de la ville d'Ypres, et apporté un utile complément à l'œuvre de son prédécesseur Diegerick. De même M. F. Straven[3] pour le dépôt communal de Saint-Trond. Le catalogue des riches archives de la ville de Gand, dressé par M. V. Van der Haeghen[4], est aussi complet que méthodique. C'est un précieux instrument de travail pour les historiens.

MM. K. de Flou et E. Gailliard[5] ont découvert dans les bibliothèques d'Angleterre un grand nombre de manuscrits néerlandais. Ils en ont publié la liste en y joignant des analyses sommaires. Un certain nombre concernent l'histoire des Pays-Bas. L'œuvre immense du P. C. Sommervogel[6] est presque terminée. Les derniers volumes nous fournissent une série d'importants articles concernant Rome,

1. *Inventaire analytique des archives de la ville de Mons*. Mons, Dequesne, 1896, t. III, 344 p. (t. I, 1882, 285 p.; t. II, 1888, 364 p.).

2. *Notice sur les archives communales d'Ypres et documents pour servir à l'histoire de Flandre du XIIIe au XVIe siècle*. Ypres, Callewaert, 1898, 416 p.

3. *Inventaire analytique et chronologique des archives de la ville de Saint-Trond*. Saint-Trond, Moreau, 1897-98, t. VI, 480 p.

4. *Inventaire des archives de la ville de Gand. Catalogue méthodique général*. Gand, Hoste, 1896, 365 p.

5. *Description des manuscrits néerlandais de l'époque médiévale et autres qui sont conservés en Angleterre* (*Beschrijving van middelnederlandsche en andere handschriften die in Engeland bewaard worden*). Gand, Siffer, 1896, 264 p.

6. *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*. T. VII : *Rœber-Thonhauser*. Bruxelles, Schepens, 1896, in-4°, 1983 p. — T. VIII : *Thor-Zype*. Supplément : *Aage-Casaletti*. Ibid., 2000 p.

les diverses congrégations établies dans la ville éternelle, les collèges romain, anglais, écossais, grec, maronite, etc.; les collèges de la Compagnie à Trente, Wurzbourg, Ypres, Bamberg, Blois, Bourges, Cahors; des notices sur Rosweyde, Grégoire de Saint-Vincent, Secchi, von Spee, Strada, Le Tellier, Verbiest, saint François Xavier, Zaccaria. Le supplément, déjà entamé, apporte des renseignements complémentaires sur Anderledy, Bellarmin, Bollandus, etc. Ce sera un des plus beaux monuments bibliographiques du siècle. Une autre entreprise aussi considérable se continue par les soins de MM. F. Van der Haeghen, R. Van den Berghe et Th. Arnold[1]. Nous avons vu paraître successivement la notice consacrée au célèbre Abraham Verhoeven, le plus ancien journaliste belge, qui vivait au xviie siècle, puis la première partie de la bibliographie des œuvres d'Érasme, consacrée aux *Adages*[2], enfin celle de Samuel Lenaertsz, dit Coster, auteur dramatique du xvie siècle, qui joua un rôle considérable dans les troubles religieux des Pays-Bas. La *Bibliographie nationale*[3] avance péniblement depuis dix-neuf ans. C'est évidemment une œuvre utile et soignée, mais il serait urgent qu'elle fût enfin achevée. Notons, au point de vue de l'histoire, les articles Schuermans, Stecher, Terwecoren, Thonissen, van der Kindere. M. F. de Potter[4] publie une bibliographie, exclusivement flamande, qui sera poursuivie jusqu'à l'année 1890.

L'abbé Hugo d'Étival avait projeté, il y a un peu plus d'un siècle et demi, d'écrire une histoire de l'ordre de Prémontré, il avait recueilli dans ce but de nombreux documents qu'il ne put utiliser tous et qui sont aujourd'hui conservés à la bibliothèque du grand séminaire de Nancy. D. Berlière[5] a dépouillé ce fonds au point de vue de l'histoire des monastères belges; il a joint à son travail une biographie de l'abbé d'Étival, et un aperçu de son œuvre. Le savant bénédictin a trouvé dans le fonds de Nancy le

1. *Bibliotheca belgica. Bibliographie générale des Pays-Bas.* Gand, Van der Haeghen, 1896, liv. CXXXIII-CXXXVI, 400 p.; 1897, CXXXVII-CXLI, 400 p.; 1898, CXLII-CXLIII, 200 p.

2. Tiré à part sous le titre : *Bibliotheca Erasmiana. Bibliographie des œuvres d'Erasme.* Gand, C. Vyt, 1897, 579 p.

3. *Bibliographie nationale. Dictionnaire des écrivains belges et de leurs publications*, 1830-1880. Bruxelles, Weissembruch, 1896-97, t. III, *Nada-Uytterhoeven*, 599 p.; t. IV, *Ibid.*, 1re et 2e part., *Vacarisas-Van Iseghem*, 176 p.

4. *Bibliographie flamande* (*Vlaamsche bibliographie, lijst der boeken, vlug en tijdschriften, muziek, werken, kaarten, platen en tabellen, in België van* 1830 *tot* 1890 *verschenen*). Gand, Siffer, 1897-98, t. I, 674 p.

5. *Les Manuscrits de l'abbé Hugo d'Étival conservés à Nancy* (*Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 5e série, VIII, 113-170).

Catalogus ac res gestae abbatum Floreffiensium de Pierre de Hérenthals, rédigé dans la seconde moitié du XIVe siècle, qui fut la principale source d'informations à laquelle puisèrent tous les chroniqueurs de la fameuse abbaye des bords de la Sambre[1]. Il en a donné une édition critique qui permettra de soumettre à un contrôle nécessaire les assertions de maint écrivain plus rapproché de nous.

La question des origines de la typographie a fait naître, en Belgique, une controverse très animée, qui dure depuis près de trois ans, et ne semble pas près d'être close.

En 1779, le bollandiste Ghesquière revendiqua, pour le Brugeois Jean Brito, l'honneur d'avoir inventé l'imprimerie en caractères mobiles. Le premier ouvrage sorti des presses de l'inventeur, sans date, mais probablement en 1442, aurait été le *Doctrinal pour l'instruction de tous les chrestiens* de Jean Gerson[2].

La dissertation de Ghesquière, publiée dans *l'Esprit des journaux*[3], provoqua de vives discussions auxquelles prirent part notamment Mercier de Saint-Léger, le baron de Crassier, etc. La thèse nouvelle ne fut pas admise[4]. Elle a été reprise en 1897 par M. L. Gilliodts-

1. *Ibid.*, 5e série, VIII, 228-256.

2. Gerson avait été doyen de Saint-Donat à Bruges. — Le *Doctrinal* était conservé au XVIIIe siècle dans la collection Meerman à la Haye; cet exemplaire unique se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de Paris. — Ghesquière basait sa découverte sur deux textes tirés des *Mémoriaux* de Jean Robert, abbé de Saint-Aubert à Cambrai, lesquels font maintenant partie des archives de Lille, et où sont inscrites les dépenses de l'abbaye. Le premier de ces textes, daté de janvier 1445 (1446 n. st.), porte l'achat d'un « *Doctrinal* getté en molle envoyet quérir à Bruges par Marquet, un escripvant de Valenciennes; » à la Toussaint de 1451 figure l'achat d'un autre *Doctrinal*, pareillement « jettez en molle, » achat effectué à Valenciennes. Ghesquière rapprochait ces deux extraits des vers qui terminent la souscription du *Doctrinal* :

« Imprimit hæc civis brugensis Brito Johannes,
Inveniens artem nullo monstrante mirandam
Instrumenta quoque non minus laude stupenda. »

D'un côté, disait-il, nous voyons constaté l'achat d'un *Doctrinal* à Bruges en 1446; de l'autre, il y a une revendication positive de Jean Brito qui, dans les vers précités, se déclare l'inventeur de l'art nouveau; on peut conclure que le *Doctrinal* acheté par Jean Robert est le livre publié par notre prototypographe, attendu qu'au XVe siècle il eût été matériellement et moralement impossible de vendre à Bruges les produits de la typographie étrangère, et d'autant plus que l'annotation de Cambrai est le premier texte historique connu où il soit question de caractères mobiles en fonte, alors que le *Doctrinal* de Brito est imprimé au moyen de pareils caractères.

3. En juin 1779 (p. 232-260).

4. Elle fut successivement rejetée d'une manière plus ou moins catégorique par Daunou (1802), La Serna Santander (1805), Van Praet (1829), Blades (1863), et Holtrop (1868). D'autre part, A. Bernard, dans son livre sur *l'Origine et les*

Van Severen, archiviste de la ville de Bruges et membre de la Commission royale d'histoire[1]. Dans son volumineux ouvrage, il expose d'abord en détail, avec textes à l'appui, les polémiques que nous venons de rappeler, puis, après une analyse détaillée de l'œuvre de Brito, il prend parti, et cherche à justifier les conclusions de Ghesquière par de longues considérations étayées sur des pièces extraites des archives. En dépit de la lourdeur de la forme, aggravée encore par l'insertion continuelle des documents dans le texte, on lit ce livre avec intérêt; mais, il faut bien le reconnaître, si M. Gilliodts fait preuve d'une vaste érudition[2] et d'une remarquable ingéniosité, il ne réussit pas à entraîner la conviction par des preuves solides et directes, ni à déterminer une date certaine; ses conjectures sont habilement groupées, mais ce sont des conjectures. Son contradicteur le plus sévère, M. P. Bergmans, a fait ressortir les faiblesses de son raisonnement. Il relève dans l'esprit de M. Gilliodts une assimilation constante entre le mot *livre* et le *livre imprimé*, comme si le manuscrit n'était pas également un livre, et s'il ne fallait pas tenir compte de ce fait au xve siècle. Il discute aussi de très près le sens de l'expression « getté en molle, » qui constitue un argument capital aux yeux des défenseurs de Brito. Pour M. Bergmans, le *Doctrinal* de 1445 a été imprimé au moyen du moule, du modèle, c'est-à-dire de la planche gravée, qui servait dès le commencement du xve siècle à la fabrication des cartes à jouer : c'est une œuvre xylographique et non typographique. D'ailleurs, le livre cité dans les mémoriaux des abbés de Cambrai est-il bien le *Doctrinal* de Gerson imprimé par Brito? Plusieurs ouvrages de l'époque ont porté le titre

débuts de l'imprimerie en Europe (Paris, 1853, I, 98), admet qu'on vendait à Bruges, dès 1446, des livres imprimés, mais il les croit originaires de la Hollande.

1. *L'Œuvre de Jean Brito, prototypographe brugeois* (*Annuaire de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre*, 5e série, t. X. Tiré à part, Bruges, 1897, 515 p.). Voy. aussi H. Rommel, *Étude analytique sur l'invention de l'imprimerie à Bruges*. Bruges, Desclée, 1898, 51 p. — H. Rommel, *Jean Brito, prototypographe brugeois*. Ibid., 1898, 51 p. — P. Bergmans, *les Origines de l'imprimerie en Belgique, d'après le livre récent de M. Gilliodts-Van Severen* (*Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, VI, 64-78), et les objections de M. de Pratere (*Ibid.*, 106-115). — James Weale, *Jehan le Breton, prototypographe français* (note lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris le 25 février 1898).

2. Cette érudition n'est cependant pas toujours complète. On a reproché avec raison à M. Gilliodts, qui combat avec ardeur les partisans de Gutenberg et de Coster, de n'avoir pas mentionné l'ouvrage capital de A. Van der Linde, *Geschichte der Erfindung der Buchdruckkunst* (Berlin, 1866), qui tranche la question en faveur de Gutenberg.

de *Doctrinal*, et celui que Jean Robert fit acheter à Valenciennes pour l'instruction de son neveu n'était-il pas le célèbre *Doctrinale puerorum* composé par Alex. Gallus ou de Villedieu[1] ? Cette conjecture n'a rien d'invraisemblable. M. Bergmans conclut, avec raison, que la première production typographique exécutée en Belgique au moyen de caractères mobiles, et à une date certaine, reste le *Speculum conversionis peccatorum*, qui sortit des presses de Thierry Martens à Alost en 1473.

M. P. Bergmans a réuni, sous le titre d'*Analectes Belgiques*[2], des études de nature diverse sur les archives de la Flandre, sur J.-F. de Los Rios, H. van den Keere, et Nicolas de la Ville, ainsi que des recherches sur les origines de l'art typographique à Ostende. Il s'est également attaché à prouver que, de toutes les nations de l'Europe, la Belgique et la Hollande sont peut-être celles qui, de 1471 à 1800, ont contribué le plus à la diffusion de l'art typographique, si l'on tient compte de leur étendue et de leur population[3].

M. M. Rooses[4] a réédité son remarquable ouvrage sur Plantin et sa célèbre imprimerie.

Histoire provinciale et communale. — Anvers. — M. A. Poffé, qui avait déjà étudié l'histoire d'Anvers pendant le xviiie siècle[5], a complété son travail par des recherches sur les événements dont cette ville fut le théâtre depuis l'entrée des Français jusqu'à l'avènement du Consulat[6]. Un appendice de plus de six cents pièces est joint à l'ouvrage. Ces documents sont pour la plupart inédits, et proviennent de Dargonne, commissaire du Directoire et juge criminel à Anvers.

Brabant. — M. E. Van Even[7] a complètement terminé l'œuvre de longue haleine qu'il a consacrée à l'ancienne capitale du Brabant, et qu'il poursuivait depuis plusieurs années. C'est un livre d'une grande

1. Le *Doctrinale puerorum* jouissait d'une popularité très grande. Reichling en a noté 239 manuscrits et 295 impressions exécutées au cours du xve et du xvie siècle.

2. Gand, Vyt, 1896, 239 p.

3. *Les imprimeurs belges à l'étranger. Liste géographique des imprimeurs et libraires belges à l'étranger depuis les origines de l'imprimerie jusqu'à la fin du XVIIIe siècle* (*Messager des sciences historiques*, LXXI, 161-235. Tiré à part. Gand, 1896, 74 p.).

4. *Christophe Plantin, imprimeur anversois.* Anvers, Maes, 1897, in-4°, 415 p. — 1re éd., 1883, in-fol.

5. *Anvers au XVIIIe siècle avant l'invasion française* (*Antwerpen in de XVIIIe eeuw voor den inval der Franschen*). Gand, Siffer, 1895, 326 p.

6. *Anvers au XVIIIe siècle après l'invasion française* (*Antwerpen in de XVIIIe eeuw na den inval der Franschen*). Anvers, Kennes, 1897, 508 p.

7. *Louvain dans le passé et dans le présent.* Louvain, A. Fonteyn, 1891-96, in-4°, 684 p.

valeur, surtout pour ce qui concerne l'histoire des arts et des institutions[1].

Flandre. — On a réédité l'*Histoire de Flandre* de feu le baron Kervyn de Lettenhove[2], dont la 1re édition date de 1847, œuvre assez inégale, mais dont certaines parties sont très remarquables; écrite d'un style toujours élégant, châtié, noble jusqu'à l'emphase parfois, et qui valut à son auteur les éloges de Guizot et d'Augustin Thierry. M. C. Piot[3] s'est occupé des populations primitives de la Flandre. Pour lui, les Francs auxquels Procope attribue la conquête de la Flandre sont les Frisons venus des bords de la Baltique et de la mer du Nord. Une autre peuplade, à laquelle des documents flamands du moyen âge donnent le nom de *Wilde Scotten*, serait venue d'Hibernie, et aurait remplacé les Ménapiens expulsés par les populations germaniques. L'auteur de ces dissertations abuse peut-être un peu de la conjecture. M. H. Van Houtte[4] a extrait du récit de

1. Il n'est cependant pas toujours complet. C'est ainsi qu'à propos de l'érection à Louvain de l'université catholique en remplacement d'une université de l'État, il aurait pu parler plus longuement qu'il ne l'a fait de la discussion de la loi de 1835 sur l'enseignement supérieur, qui intéresse directement l'histoire de Louvain. D'autre part, il rapporte, sans faire de réserves, des traditions dénuées de certitude scientifique, par exemple l'apparition du cerf de Saint-Hubert, dont M. Kurth rappelait récemment encore le caractère légendaire. A côté de certaines pages d'une réelle valeur littéraire, on rencontre quantité d'expressions et de tournures négligées ou bizarres : « Le Jansénisme qui bat son plein » (p. 452); — des « religieux qui conspirent sous roche » (p. 453); — « Érasme passa la préface de sa vie à Stein ; comme tous les esprits de race, il allait frapper à toutes les portes de l'inconnu. Les unes s'ouvraient, et il les franchissait avec passion ; les autres ne s'ouvraient pas, et il repassait le lendemain » (p. 563); — « pour procéder à cette expulsion, le commissaire était escorté de chasseurs à pied parce qu'il avait neigé » (p. 517); — « les querelles religieuses qui avaient fait d'énormes victimes » (p. 564). Enfin l'auteur témoigne à l'égard de ses concitoyens d'aujourd'hui une bienveillance qui se manifeste parfois hors de propos. En voici un échantillon. Décrivant le sanctuaire de Notre-Dame des Fièvres, il écrit : « Au XVIIIe siècle, on y célébrait tous les jours à onze heures du matin une messe à laquelle assistait la noblesse. Nos riches patriciens et leurs dames y arrivaient dans de beaux carrosses sculptés, peints et dorés, meublés de damas rouge et jaune. A notre époque, notre honorable concitoyen M. G. M... (ici le nom d'un carrossier) créa à Louvain l'industrie de la carrosserie, et les voitures qui sortent de ses ateliers peuvent rivaliser au double point de vue de la forme et de l'exécution avec les meilleures productions des carrossiers anglais et français » (p. 446). Cette réclame commerciale est-elle bien à sa place au milieu d'une étude archéologique?

2. 5e éd. Bruges, Beyaert, 1898, 4 vol. in-8°, 260, 343, 251, 271 p.

3. *Les Frisons en Flandre* (*Bull. de l'Acad. royale de Belgique*, 3e série, XXXV, 78-92). — *Les Écossais, dits Scoten ou Schotten, en Flandre* (*Ibid.*, 94-104).

4. *Essai sur la civilisation flamande au commencement du XIIe siècle d'après Galbert de Bruges.* Louvain, Peeters, 1898, 158 p.

Galbert de Bruges, avec un soin judicieux, les renseignements intéressants que contient cette chronique pour l'histoire de la civilisation flamande au commencement du XIIe siècle. C'est un bon travail de séminaire, une pierre d'attente. Il serait désirable que l'auteur entreprît une étude comparative des autres documents de cette époque; il est outillé pour mener cet utile travail à bonne fin. MM. F. DE POTTER et J. BROECKAERT[1] continuent leur recueil de monographies des communes flamandes. Celui-ci aurait rendu plus de services s'il avait été fait avec moins de précipitation et si ses auteurs avaient apporté plus de critique dans la mise en œuvre des documents. Tel qu'il est, il devra être consulté avec beaucoup de prudence. Il en est de même pour la monographie de M. L. ALLAEYS[2] sur le pays de Furnes à la fin du siècle dernier; elle fourmille d'erreurs de détail. Le livre de M. J. OPDEBRINCK[3] est un tableau de l'état social et religieux de Poperinghe au XVIe siècle, dont les principaux traits sont empruntés aux archives de la ville et à des chroniques de l'époque. Nous y apprenons que la lutte des Réformés contre les Catholiques revêtit dans cette petite localité flamande un caractère d'intensité extrême pendant près d'un demi-siècle et eut des conséquences lamentables. Nous devons faire des réserves formelles sur un chapitre écrit à la gloire de Philippe II, et sur quelques points où la critique de l'auteur nous paraît en défaut; mais à cela près, nous reconnaissons bien volontiers que cet essai historique n'est pas sans valeur. Nous pouvons en dire autant du beau travail de M. E. VLIETINCK[4] sur l'histoire d'Ostende depuis les origines jusqu'au siège de 1601-1604. Les renseignements puisés aux meilleures sources y abondent et sont habilement utilisés. La plus ancienne carte de la Flandre[5] est celle de Pierre Van der Beke, échevin de Gand († 1567),

1. *Histoire des communes de la province de Flandre orientale* (*Geschiedenis van de gemeenten der provincie Oost Vlanderen*, V, 2e p. *Denderwindeke, Elene, Erembodeghem, Erondegem, Erpe, Erwetegem, Sint-Lievens-Assche, Gijsegem, Godveerdegem, Goeferdinge*. Gand, Siffer, 1896, 291 p.; 3^e p. *Sint-Lievens Houtem, Idegem, Idergem, Impe, Kerksken, Lede, Leeuwergem, Lettershoutem, Lieferingem*). Gand, Siffer, 1898, 290 p. — Voy. aussi F. de Potter, *Gand depuis les temps primitifs jusqu'aujourd'hui* (*Gant van den oudsten tijd tot heden*). Ibid., 1896, 14e livr., 270 p.

2. *Le Westland pendant l'occupation française* (*Het Westland in den franschen tijd*). Ypres, Callewaert, 1898, 336 p.

3. *Poperinghe et les environs pendant les troubles religieux du XVIe siècle ou époque des Gueux* (*Poperinghe en omstreken tijdens de godsdienstberoerten der XVIe eeuw of den Geuzentijd*). Bruges, De Plancke, 1898, 218 p.

4. *Le vieil Ostende et son siège de trois ans* (*Hat oude Oostende en zijne driejarige belegering*). Ostende, Vlietinck, 1897, in-4°, 324 p.

5. *Carte de Flandre de* 1538, *publiée à Gand par Pierre Van der Beke avec*

due au burin de Lucas Van Quickelberghe, dont un exemplaire existe au *Germanisches Nationalmuseum* de Nuremberg. L'administration communale de Gand l'a fait reproduire récemment, et M. Van Ortroy en a donné le texte explicatif. Cette carte est très insuffisante au point de vue topographique; on n'y trouve ni projection ni échelle; des localités et des cours d'eau sont omis. L'éditeur a fait ressortir ces défauts, et s'est livré à des dissertations intéressantes sur la navigabilité de certaines rivières, et sur la manière dont Van der Beke a représenté la Zélande. En dépit de ces imperfections, l'œuvre de l'échevin gantois présente une réelle importance historique, et elle est notamment fort riche en données sur les maisons religieuses.

Hainaut. — Le meilleur travail paru au cours de ces dernières années sur l'histoire locale du Hainaut est celui que M. L.-Ph. Darras[1] a consacré à Châtelet. Après avoir décrit la ville actuelle, sa topographie et sa toponymie, il étudie avec une abondante érudition et une critique généralement judicieuse l'origine de la localité, son organisation administrative et judiciaire, et dresse enfin une sorte de journal des événements principaux qui se sont passés à Châtelet de 1408 à 1870. Le livre est illustré de reproductions de chartes, sceaux, portraits, etc. L'auteur fera bien de rejeter ses documents en appendice, au lieu de les insérer dans le texte de l'ouvrage, où une analyse suffirait. Une bonne table sera nécessaire à la fin du second volume pour faciliter les recherches.

Liège. — M. F. Magnette[2] a dressé soigneusement les *Regestes* du règne agité de saint Frédéric, qui succéda à Otbert au milieu de la querelle des Investitures. La succession de Jean de Flandre, prince-évêque de Liège († 14 octobre 1291), donna lieu à d'ardentes rivalités. Guy de Hainaut et Guillaume Berthout se disputèrent le trône. Guy l'emporta, mais le pape Boniface VIII annula l'élection et appela au siège liégeois Hugues de Châlons. Rapprochement bizarre, les rivaux d'autrefois occupèrent successivement la dignité épiscopale d'Utrecht, Berthout en 1296 et Guy en 1301, et leurs cendres reposent dans le même sanctuaire. Grâce à de fructueuses recherches poursuivies dans les archives de Mons, de Liège, de Gand et de Lille, M. Ed. Poncelet[3] a reconstitué l'histoire de Liège à l'époque de cette

texte explicatif par le capitaine F. Van Ortroy. Traduction néerlandaise par A. Van Werveke. 1898, in-fol. plano, 35 p.

1. *Histoire de la ville de Châtelet.* Charleroi, Hubert, 1898, t. I, 366 p.

2. *Saint Frédéric évêque de Liège,* 1119-1121 (*Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège,* IX, 1895, 225-262).

3. *Guy de Hainaut, élu de Liège* (*Bulletin de la Commission royale d'histoire,* 1898, 5e série, VIII, 501-552).

lutte mémorable. Le même érudit[1] nous a donné 2,830 actes de relief datés du règne d'Adolphe de la Marck (1313-1344); ces extraits du plus ancien registre féodal de la principauté fournissent de nombreux renseignements sur les propriétés et les personnes pendant cette époque troublée. L'introduction, très bien documentée, n'aborde pas la question des origines, mais constitue un tableau exact et fidèle des institutions féodales du pays liégeois.

On connaît les controverses ardentes qu'a soulevées parmi les historiens et les juristes des derniers siècles la question de la souveraineté de la ville de Maestricht, disputée entre les ducs de Brabant et les princes-évêques de Liège. M. J. de Ras[2] a pris parti pour l'école liégeoise dans un mémoire très substantiel basé sur l'examen critique des chartes impériales. Le livre de M. J. Demarteau[3] est un ouvrage de vulgarisation où se trouve exposée d'une manière attachante l'action des métiers dans la commune liégeoise au xve siècle. Si l'auteur est d'une sévérité extrême à l'égard de la démocratie, il ne méconnaît cependant pas systématiquement les fautes des princes-évêques. La succession de Velbrück (1784) fut disputée entre le prince de Salm, candidat de la cour de Vienne, et le prince de Rohan, soutenu par le cabinet de Versailles. Celui-ci changea ensuite d'attitude et parvint à faire élire F. de Hoensbroeck. M. F. Magnette[4] a raconté l'histoire secrète des intrigues ourdies par les deux puissances rivales; il a trouvé les éléments de son travail aux archives des Affaires étrangères à Paris. M. Th. Gobert[5] a continué son recueil de dissertations sur l'histoire locale de Liège avec la même érudition précise et sûre. Certaines de ces notices sont de véritables chapitres de l'histoire politique de la principauté, par exemple au mot *Palais*.

HISTOIRE ÉTRANGÈRE.

Documents. — L'*Islendigebok* du prêtre Ari a été traduit pour la première fois en français par M. F. Wagner[6], et a paru dans la *Biblio-*

1. *Le Livre des fiefs de l'église de Liège sous Adolphe de la Marck*. Bruxelles, Hayez, 1898, 745 p.

2. *Mémoire historique, diplomatique et critique sur la souveraineté du prince-évêque de Liège dans la ville de Maestricht avant la promulgation de l'ancienne charte* (1283). Maestricht, Boute, 1897, 73 p.

3. *La Démocratie liégeoise de* 1384 *à* 1419. Liège, Demarteau, 1895, 259 p.

4. *Les Dessous d'une élection épiscopale sous l'ancien régime* (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, XXXI. Tiré à part. Bruxelles, 1896, 48 p.).

5. *Les Rues de Liége*. Liège, Demarteau, 1896-98, in-4°, 383 p.

6. *Le Livre des Islandais du prêtre Ari le savant*. Bruxelles, Lebègue et Schepens, 1898, 107 p. — M. Bley a publié dans la *Revue de l'instruction*

thèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège. C'est une histoire de l'Islande depuis la fin du IXe siècle jusqu'au milieu du XIIe. Bien que fort sommaire, elle est remarquable par la méthode d'investigation et les procédés critiques de l'auteur. L'éditeur a joint à sa publication une biographie d'Ari, et des notes sur l'histoire et la géographie de l'Islande, qui, pendant une longue période, fut le théâtre d'une vie intellectuelle intense. L'Afrique occupe de plus en plus l'attention publique. M. VAN ORTROY[1] a fait œuvre utile en groupant toutes les conventions officielles fixant les limites actuelles des possessions européennes dans le continent noir. Ces traités sont groupés par ordre chronologique; le dernier en date est celui du 14 juin 1898, conclu entre la France et l'Angleterre.

HISTOIRE DE L'ORIENT. — Nous avons déjà mentionné le centre important d'études orientales qui existe à l'Université de Louvain. Nous relevons parmi ses publications récentes le travail de M. F. DE MOOR[2] sur la captivité des Juifs à Babylone, et celui de M. E. LEFÉBURE[3] sur la chronologie du règne de Ramsès II.

Nous en rapprocherons les notices de MM. J. CAPART[4] et WIEDEMANN[5]. Résumant et combinant les hypothèses fondées sur les découvertes archéologiques et historiques concernant les mouvements des peuples dans l'Asie occidentale, M. E. GOBLET D'ALVIELLA[6] montre que le XXIIIe siècle avant notre ère a été une période critique dans la vie de l'humanité.

HISTOIRE DU MOYEN AGE. — L'utile manuel dont M. Ch. MŒLLER[7] nous donne la première partie est une synthèse, bien au courant des der-

publique en Belgique (XLII, 119-125) un compte-rendu très sévère de cette publication.

1. *Conventions internationales définissant les limites actuelles des possessions, protectorats et sphères d'influence en Afrique.* Bruxelles, Schepens, 1898, 518 p.

2. *Les Juifs captifs dans l'empire chaldéen depuis l'avènement de Nabuchodonosor jusqu'après la mort de Darius le Mède* (*Muséon*, 1896, t. XV, 19-26, 153-174, 233-247, 321-344).

3. *L'Époque de Ramsès II fixée par l'ère d'Aseth* (*Muséon*, 1896, t. XV, 345-388).

4. *Note sur les origines de l'Égypte d'après les fouilles récentes* (*Revue de l'Université de Bruxelles*, IV. Tiré à part, 1898, 35 p.). Ce travail a provoqué une réponse de M. Maspero (voy. *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1898, n° 52).

5. *La Stèle d'Israël* (découverte à Thèbes en 1896) *et sa valeur historique* (*Muséon*, 1898, XVII, 89-107).

6. *Au XXIIIe siècle avant notre ère* (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, XXXI, 551-578. Tiré à part. Bruxelles, 1896, 27 p.).

7. *Histoire du moyen âge depuis la chute de l'Empire romain jusqu'à la fin de l'époque franque* (476-950 après J.-C.). Louvain, Peeters, 1898, 260 p.

niers travaux scientifiques, sur les origines du monde moderne, les migrations barbares, l'empire romain d'Orient, saint Grégoire le Grand et les nations germaniques et l'Islamisme. La partie bibliographique est particulièrement bien soignée.

Histoire moderne. — M. E. Gossart a fait insérer dans les recueils de l'Académie royale de Belgique deux chapitres détachés de l'histoire diplomatique de l'Espagne au XVIe siècle. Dans le premier[1], il nous montre Charles-Quint, d'abord mal accueilli dans son royaume d'Espagne, dont le peuple lui était d'ailleurs antipathique, puis se transformant peu à peu en prince espagnol, et arrivant à faire de ses états ibériques le pivot des conceptions qu'il porta dans la politique générale de l'Europe. Le second[2] est le résultat d'une étude approfondie des documents contemporains et surtout des relations rédigées par les ambassadeurs vénitiens Pasqualigo et Corner, que Gachard n'a pas connues, et qui nous fournissent d'intéressants détails sur l'état économique et politique de l'Espagne et des Pays-Bas pendant les premières années du XVIe siècle. Nous y voyons notamment la formation de la personnalité politique de Charles-Quint et son émancipation graduelle des influences subies pendant sa jeunesse. M. Gossart s'est occupé aussi du règne d'Élisabeth d'Angleterre[3], qui eut une grande importance au point de vue belge. Il a résumé en un article substantiel les données fournies par les historiens anglais sur les projets de mariage de la reine. L'impression qui s'en dégage est que ces projets ne furent jamais sérieux et que la politique condamnait la fille d'Henri VIII au célibat.

Histoire contemporaine. — M. L. Leclère[4] a condensé en 430 pages les faits essentiels de l'histoire contemporaine depuis 1789 jusqu'à 1897. C'est un excellent ouvrage de vulgarisation, aussi objectif qu'il est possible de l'être en cette matière délicate, bien au courant des documents et des travaux les plus récents; la forme est sobre et claire, et le livre se lit sans fatigue.

On connaît les hésitations auxquelles furent en proie les membres du conclave tenu à Venise, du 1er décembre 1799 au 14 mars 1800, pour donner un successeur à Pie VI. Un instant on put croire assurée l'élection du cardinal Bellisomi, mais le *veto* de l'empereur d'Alle-

1. *Charles-Quint et Philippe II. Étude sur les origines de la prépondérance politique de l'Espagne en Europe* (*Mém. Acad. de Belgique*, coll. in-8°, LIV. Tiré à part. Bruxelles, 1896, 67 p.).

2. *Notes pour servir à l'histoire de Charles-Quint* (*Ibid.*, LV. Tiré à part. Bruxelles, 1897, 119 p.).

3. *Élisabeth d'Angleterre et ses prétendants* (*Revue de Belgique*, 2e série, XVIII, 101-124. Bruxelles, 1896).

4. *Histoire contemporaine.* Bruxelles, Rosez, 1897, 430 p.

magne la fit échouer, et finalement la candidature de Chiaramonte fut admise à l'unanimité. Quels furent les auteurs de cette combinaison bien inattendue? On en a attribué successivement la paternité aux cardinaux Herzan, Consalvi, Albani et Maury. Toutes ces versions sont aujourd'hui détruites par la mise au jour de la correspondance de Herzan et Ghislieri avec la cour de Vienne, que nous devons au P. Ch. Van Duerm[1]. L'éditeur prend parti dans la controverse et assigne au cardinal Dunagni le rôle principal dans l'élection de Pie VII; il a su rendre son système très vraisemblable, mais la démonstration n'est cependant pas péremptoire. D'autre part, au point de vue de la disposition, il aurait mieux valu condenser dans la préface les faits intercalés entre les documents, et on désirerait des notes explicatives plus fréquentes.

M. J. Garsou[2] a montré comment la formation du parti bonapartiste fut favorisée par les chansons de Béranger. M. L. Leclère[3] a exposé d'une manière suggestive la question arménienne qui a surgi récemment; son travail contient des renseignements historiques, géographiques et politiques d'une grande exactitude.

Histoire de la civilisation. — Le livre de M. G. Kurth sur *les Origines de la civilisation*[4] est arrivé à sa 4e édition.

Histoire des institutions et du droit. — M. Léon Halkin[5] a étudié la condition des esclaves publics à Rome d'après les textes épigraphiques et juridiques. On a surtout remarqué les chapitres où se trouve exposée la situation privilégiée faite aux esclaves de l'État, ainsi que les effets et le caractère des mariages qu'ils contractaient. Le travail de M. Demoulin[6] sur les *collegia* des *Juvenes* a de la valeur et dénote un esprit exact.

Histoire religieuse. — L'idée dominante du mémoire de M. L. de la Vallée-Poussin[7] est que le Boudhisme est moins différent du Brahma-

1. *Un peu plus de lumière sur le conclave de Venise et sur les commencements du pontificat de Pie VII* (1799-1800). *Documents inédits extraits des archives de Venise*. Paris, Lecoffre, 1896, 700 p.

2. *Béranger et la chanson napoléonienne*. Bruxelles, Weissembruch, 1897, 48 p.

3. *La Question arménienne* (*Revue de l'Université de Bruxelles*, II, 401-424, 513-531).

4. Paris, Retaux, 1898, 2 vol. 326 et 354 p.

5. *Les Esclaves publics chez les Romains* (fasc. I de la *Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège*. Bruxelles, Lebègue, 1897, 250 p.). Cf. *Rev. hist.*, LXX, 133.

6. *Les Collegia Juvenum dans l'Empire romain* (*Musée belge*, I. Tiré à part, 1897, 44 p.). Cf. *Rev. hist.*, *loc. cit.*

7. *Histoire du Bouddhisme du Nord, principalement au Népaul. — Bouddhisme. Études et matériaux. Adikarmapradipa Bodhicaryavataraditta* (*Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, coll. in-4°, t. LV, 1898, 417 p.).

nisme qu'on ne l'a dit souvent : l'un et l'autre ne sont que des faces diverses de l'Hindouïsme. M. E. Goblet d'Alviella[1] a fourni à l'histoire religieuse de l'Orient plusieurs contributions intéressantes. Il s'est occupé notamment des rapports du Christianisme avec les religions de l'Inde, et il conclut que, quelques découvertes que nous réserve encore l'histoire des deux cultes hindou et chrétien, nous pouvons dès maintenant être à peu près certains qu'on ne trouvera pas trace d'un emprunt portant sur un point essentiel de leur doctrine, de leur morale, ou même de leur légende respective.

Nous avons mentionné, dans notre Bulletin précédent, les études sur *Néhémie et Esdras*, de M. A. Van Hoonacker. Le système chronologique défendu dans cet ouvrage fut vivement attaqué en Allemagne et en Hollande[2]. Le savant orientaliste de Louvain répond à ses contradicteurs par un nouveau mémoire sur la question[3]. M. F. de Moor a procédé à une étude critique sur *la Geste de Gilgamès confrontée avec la Bible et avec les documents historiques indigènes*[4]. M. P. Ladeuze[5], dans sa dissertation doctorale, présentée à la Faculté de théologie de Louvain, a écrit l'histoire des moines de la Haute-Thébaïde et de leur chef saint Pakhôme. Il soumet à un examen rigoureux les sources de l'histoire du cénobitisme pakhomien au IVe siècle et dans la première moitié du Ve ; il repousse, en plusieurs points, les conclusions de MM. Amélineau et Grutzmacher, et réfute longuement les accusations de sodomie et de luxure qui ont été portées contre les moines de la vallée supérieure du Nil. M. J. Mahieu[6]

1. *Des Échanges philosophiques et religieux entre l'Inde et l'antiquité classique* (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, XXXIV, 693-744, 1897). — *Moulins à prières, roues magiques et circumambulations*. Bruxelles, Bruylant, 1897, 23 p. (Extrait de la *Revue de l'Université de Bruxelles*, II, 641-644). — *Un curieux problème de transmission symbolique. Les roues liturgiques de l'ancienne Égypte* (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, XXXVI, 439-463, 1898). — Nous citerons ici du même auteur : *Ce que l'Inde doit à la Grèce. Des influences classiques dans la civilisation de l'Inde*. Paris, Leroux, 1897, 200 p. — *Des influences classiques dans la culture scientifique et littéraire de l'Inde* (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, XXXIV, 484-535, 1897). — *Les Grecs dans l'Inde. Essai de restitution historique* (*Ibid.*, XXXIII, 653-691).

2. Notamment par M. le professeur Kosters de Leyde dans : *Het herstel van Israël en het perzische tijdvak*. Leider, 1894.

3. *Nouvelles études sur la restauration juive après l'exil de Babylone*. Louvain, Istas, 1896, 312 p.

4. *Muséon*, 1897, XVI, 252-264, 305-323, 463-482 ; XVII, 46-57.

5. *Étude sur le cénobitisme pakhomien pendant le IVe siècle et la première moitié du Ve*. Paris, Fontemoing, 1898, 390 p.

6. *L'Epistula Eucherii et le martyre de la légion thébéenne* (*Muséon*, XVII, 1898, 313-322, 418-433).

est revenu sur les controverses soulevées par le martyre de la légion thébéenne. M. F. Cumont[1], reprenant la tentative de Lajard, a réuni un grand nombre de textes relatifs à Mithra et publié la collection la plus complète des monuments de son culte. La première partie de ce travail « monumental[2] » a vu le jour; nous en parlerons plus longuement lorsqu'il sera complet. Le livre de M. G. Kurth[3] nous offre un récit attachant de la vie de l'épouse de Clovis. Au cours de l'introduction, le savant médiéviste étudie le rôle des femmes dans la conversion des peuples à l'Évangile. Nous devons signaler tout spécialement la dissertation critique où il fait le départ de la légende et des traditions dont l'authenticité lui semble établie. Nous mentionnerons enfin le livre de M. L.-E. Louvet sur *les Missions catholiques du XIXe siècle*[4].

Histoire économique. — M. H. Denis[5] a fait un volumineux exposé critique des systèmes économiques depuis Quesnay jusqu'à Adam Smith.

Histoire littéraire. — M. M. Wilmotte[6] a cherché à déterminer l'influence que l'art français exerça sur le théâtre allemand du moyen âge. Il établit que les différents drames de la Passion, originaires des bords du Rhin, et dont le prototype remonte au XIIIe siècle, dérivent du drame français. C'est un point de vue tout nouveau. M. P. Hamelius[7] a fait l'histoire de la critique dans la littérature anglaise des deux derniers siècles. M. Ch. Van Schoor[8], procureur général près la cour d'appel de Bruxelles, a consacré sa mercuriale de rentrée à une étude pleine de vie et d'intérêt sur la presse à l'époque de la Révolution française.

1. *Textes et monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra publiés avec une introduction critique.* T. II. *Textes littéraires. Inscriptions et monuments figurés. Tables générales.* Le t. I paraîtra en 1899. — M. Cumont a publié dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuse* (juillet-août 1897) un chapitre détaché de son livre, sous ce titre : *la Propagation des mystères de Mithra dans l'Empire romain.*

2. C'est ainsi que le *Litt. Centralblatt* (1897, p. 695) qualifie le livre de M. Cumont.

3. *Sainte Clotilde.* Paris, Lecoffre, 1897, 181 p.

4. Bruxelles, Desclée, 1898, 416 p.

5. *Histoire des systèmes économiques et socialistes.* Bruxelles, Rosez, 1897, in-12, 276 p.

6. *Les Passions allemandes du Rhin* (*Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, 1898, coll. in-8°, t. LV, 114 p.

7. *Die Kritik in der englischen Literatur des XVII und XVIII Jahrhunderts* (*Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège.* Fasc. III. Bruxelles, Lebègue, 1897, 206 p.).

8. *La Presse sous la Révolution française.* Bruxelles, Larcier, 1898, 167 p.

M. H. Bischoff[1] s'est occupé de Louis Tieck, considéré comme dramaturge.

Bibliographie. — M. V. Chauvin a continué la publication de sa bibliographie arabe[2], qui a été très favorablement accueillie par les spécialistes. M. G. Bengesco[3] a dressé la liste des ouvrages relatifs à la question d'Orient, depuis 1821, et édités en France ou en Belgique.

Épigraphie. — Les études épigraphiques ont pris, depuis quelques années, un développement sérieux en Belgique. Nous citerons le tome III du grand ouvrage de M. Waltzing[4], dont les deux premiers volumes ont été mentionnés dans notre Bulletin précédent; le recueil d'inscriptions grecques de M. Michel[5] en cours de publication; les travaux pleins d'érudition de M. Cumont[6]; enfin le mémoire où MM. Lamy et Gueluy[7] publient et commentent la fameuse inscription sino-syriaque de Si-Ngan-Fou, de 781, si importante pour l'histoire des origines du christianisme en Chine et l'histoire religieuse de l'Extrême-Orient. Nous devons mentionner aussi l'étude de M. Drouin sur l'*Histoire de l'épigraphie sassanide*[8].

— Voy. aussi du même auteur : *la Presse sous l'ancien régime*. Ibid., 1896, 80 p.

1. *Ludwig Tieck als Dramaturg* (*Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège*. Fasc. II. Bruxelles, Lebègue, 1897, 124 p.).

2. *Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes, publiés dans l'Europe chrétienne de* 1810 *à* 1885. Liège, Vaillant, t. II, 1897, 239 p.; t. III, 1898, 151 p.

3. *Essai d'une notice bibliographique sur la question d'Orient. Orient européen*, 1821-1897. Bruxelles, 1897, 328 p.

4. *Étude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains depuis les origines jusqu'à la chute de l'empire d'Occident*. T. III. *Recueil des inscriptions grecques et latines relatives aux corporations des Romains*. Louvain, Peeters, 1898, 352 p.

5. *Recueil d'inscriptions grecques pour servir à l'étude de l'histoire et des institutions de la Grèce ancienne jusqu'à la conquête romaine*. Bruxelles, Lamertin, 1897-98, fasc. I-IV, 800 p.

6. *Les Inscriptions chrétiennes de l'Asie Mineure* (Extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome*, XV. Tiré à part, 1895, 59 p.). Cet inventaire porte sur les diocèses d'Asie et de Pont, l'Isaurie, la Cilicie, et celles des Cyclades qui se rattachent aux diocèses d'Asie; il comprend 463 inscriptions classées d'après l'ordre géographique. — *Note sur une inscription de Sébaste* (*Revue archéologique de Paris*, 3e série, XXVII, 173-176). — *Note sur une statue de bronze découverte à Agrigente* (*Ibid.*, XXXI, 327-332). — *Hypsistos*. Bruxelles, Polleunis, 1895, 15 p., 1 pl. L'auteur marque les degrés successifs de l'influence exercée par la Diaspora juive sur la religion de Sabagios et fait le relevé des inscriptions relatives à Hypsistos.

7. *Le Monument chrétien de Si-Ngan-Fou, son texte et sa signification* (*Mémoire de l'Académie royale de Belgique*, coll. in-4°, t. LIII, 1897, 124 p.).

8. *Muséon*, XVII, 1898, 5-14, 108-121.

Ethnographie. — Le savant sinologue de Louvain, M. Ch. de Harlez, a consacré une dissertation à l'*Ethnographie du midi de la Chine*[1].

Géographie. — Nous devons à M. Van Ortroy une monographie assez touffue du Katanga[2]. On n'y trouvera rien de bien nouveau; l'auteur déclare d'ailleurs, avec modestie, qu'il s'est borné à coordonner des éléments épars dans diverses publications. L'œuvre du capitaine Ch. de la Kethulle de Rijhove[3] a un caractère plus personnel; c'est un explorateur distingué qui expose, d'une manière fort intéressante, ses propres travaux. M. J. Leclercq nous donne aussi d'attrayants récits de voyage où le côté scientifique n'est pas négligé[4].

Folklore. — Parmi les nombreux opuscules consacrés à cette science auxiliaire de l'histoire, nous devons distinguer le curieux travail de M. Grant, *la Superstition dans le Highland écossais*[5].

Varia. — Des amis de feu Émile de Laveleye ont eu la pieuse pensée de publier, en les groupant, les principales études que l'illustre économiste avait fait paraître dans diverses revues[6]. Nous signalerons, parmi ses opuscules historiques, dans le t. I : *la Question flamande; le Protestantisme et le Catholicisme dans leurs rapports avec la liberté et la prospérité des peuples;* dans le t. II : *l'Angleterre et la Russie en Orient; le Président Garfield; l'Allemagne et l'Italie en* 1882; *la Question égyptienne en* 1882; dans le t. III : *l'Avenir de la Papauté; le Partage de l'Afrique en* 1891; *la Politique extérieure de l'Italie en* 1891; *la Question arménienne.*

Eugène Hubert.

1. Dans le *Muséon*, t. XV, 1896, 136-152, 213-247.

2. *Le Katanga. Orographie, hydrographie, climat* (*Revue des questions scientifiques*, 1895. Tiré à part. Bruxelles, 1896, 81 p.).

3. *Deux années de résidence chez le sultan Rafai. Voyages et explorations au nord du M'Bomou* (*Bulletin de la Société royale belge de géographie*, 1896. Tiré à part. Bruxelles, Van der Auwera, 60 p.).

4. *Voyage aux volcans de Java en* 1895 (*Bulletin de la Société royale belge de géographie*, 1897. Tiré à part. Bruxelles, Van der Auwera, 71 p.). — *Les Temples souterrains de Ceylan* (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, XXXV, 729-758). — *Voyage aux Iles fortunées.* Paris, Plon, 1898, in-12, 248 p. — *Un séjour dans l'île de Java. Le pays. Les habitants. Le système colonial.* Paris, Plon, 1898, in-12, 296 p.

5. Dans le *Muséon*, XVI, 61-67, 140-147, 265-275.

6. *Essais et études.* Gand, Vuylsteke, 1894-97, 3 vol., 412, 418, 418 p.

ALLEMAGNE.

HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE.

Publications de l'année 1898.

L'histoire de la seconde moitié du XVIe siècle a trouvé, pendant l'an 1898, plus d'historiens, — et de bons travailleurs, — que dans le passé. On commence de tous les côtés à mettre dans leur véritable jour les hommes et les choses de cette ère de contre-réforme et de réaction religieuse, dont l'aridité et la tristesse ont intimidé, jusqu'à présent, les chercheurs les plus intrépides. M. Gustave Wolf, excellent connaisseur du XVIe siècle, a publié le premier volume d'une *Histoire d'Allemagne à l'époque de la contre-réforme*[1]. Il n'en veut pas donner un récit circonstancié, comme l'a fait M. Maurice Ritter, mais il désire en développer les points cardinaux, et ceci d'après des études très étendues dans les archives et d'après la quasi totalité des sources déjà imprimées. Ses idées, toujours curieuses et originales, et ses conclusions, importantes et pleines de finesse, ne seront pas toutes acceptées par les autres historiens, mais serviront, sans doute, à donner à cette partie de l'histoire, peu attrayante en elle-même, une vie plus intense et une importance plus considérable.

L'Institut historique prussien de Rome continue la publication des relations des nonces apostoliques en Allemagne, pendant l'époque de 1533 à 1559. Les quatre premiers volumes de cette entreprise considérable allaient jusqu'en 1539. Des circonstances fortuites ont fait qu'on a ajourné l'édition des trois volumes suivants, comprenant les années de 1540 à 1544, et qu'on s'est mis à publier le tome VIII, qui contient la nonciature de Mgr Verallo, archevêque de Rossano, auprès de Charles-Quint, de février 1545 à avril 1546[2]. Comme à l'ordinaire, l'éditeur, M. Friedensburg, nous donne, en dehors des dépêches du nonce, d'autres documents italiens se rapportant aux affaires traitées dans ces dépêches, ainsi que, dans les notes explica-

1. *Deutsche Geschichte im Zeitalter der Gegenreformation.* Bd. I. Berlin, Seehagen.

2. *Nuntiaturberichte aus Deutschland.* Bd. VIII : *Nuntiatur des Verallo*, 1545-1546. Im Auftrage des Kœnigl. Preuss. Histor. Instituts bearbeitet v. Walter Friedensburg. Gotha, Perthes.

tives, les extraits de nombreuses lettres et dépêches. De cette sorte, nous nous trouvons en présence d'une image fidèle et complète de l'état et des événements politico-religieux dans l'Allemagne de cette époque, très importante parce qu'elle préparait la guerre de Schmalkalde. Le tout : études préparatoires, introduction philologique et historique, publication et notes, est fait avec la science, avec le soin scrupuleux et minutieux que l'on est habitué de trouver dans les travaux de M. Friedensburg.

La Société de Gœrres a fait également paraître le cinquième volume de ses publications tirées des riches archives du Vatican[1]. Il comprend la mission du jésuite Gaspard Gropper, comme nonce apostolique dans l'Allemagne occidentale, depuis 1573 jusqu'en 1576. L'éditeur, M. E. Schwartz, connu par de bons travaux relatifs à l'histoire de l'empereur Maximilien II, expose, dans une introduction très développée, les sources et les principes de sa publication, ainsi que l'origine, le but et les résultats de la mission de Gropper. Il est vrai que celle-ci a eu peu de succès immédiat; mais elle servit à renouer les rapports, presque abandonnés depuis longtemps, entre les catholiques de l'empire et le siège apostolique. En ce sens, elle a une certaine importance pour les progrès de la réaction catholique en Allemagne.

La commission d'histoire près de l'Académie de Munich continue l'impression des *Lettres et documents pour servir à l'histoire du XVIe siècle et surtout de la Bavière*[2]. Le quatrième volume, par M. Brandi, finissait avec l'an 1555. Le cinquième, édité par M. W. Gœtz, mène jusqu'aux publications de la même commission relatives à la guerre de Trente ans, qui, éditées par MM. M. Ritter et Stieve, commençaient avec l'an 1598. M. Gœtz connaît très bien l'époque dont traite ce cinquième volume, étant l'auteur d'une bonne *Histoire de la Bavière pendant les dix premières années du gouvernement du duc Albert V* (Munich, Rieger, 1896); ainsi, il ajoute aux documents de très savantes explications et augmentations et d'excellentes tables. Le cinquième volume se groupe autour de l'*association de Landsberg* (depuis 1556), ligue destinée à la défense de la paix intérieure de l'empire. Cependant, elle n'a jamais joué un rôle bien

1. *Quellen und Forschungen aus dem Gebiete der Geschichte*, herausgegeben von der Goerres-Gesellschaft. Bd. V : *Die Nuntiatur-Correspondenz Kaspar Groppers*. Paderborn, Schœningh.

2. *Briefe und Akten zur Geschichte des sechzehnten Jahrhunderts mit besonderer Rücksicht auf Baierns Fürstenhaus*. Herausgegeben durch die histor. Commission bei der Kœnigl. Akademie der Wissenschaften. Bd. V : Beiträge zur Geschichte Herzog Albrechts V.

important et, lorsqu'on voulut lui donner un certain caractère en la dirigeant contre le protestantisme militant, elle tomba en dissolution. Pourquoi alors consacrer à des événements de troisième ordre un immense volume de plus de 950 pages ? Il faut enfin une mesure en tout, et l'on regrette le travail et la science de l'éditeur dépensés pour un sujet aussi mince.

Après un intervalle de deux ans seulement, le père Otto Braunsberger, S. J., nous donne le deuxième volume de *la Correspondance et des actes de Pierre Canisius*[1], le célèbre apôtre de la Compagnie de Jésus en Allemagne. Le volume commence par la mort de saint Ignace et par l'institution de Canisius comme supérieur de la province de l'Allemagne supérieure, en août 1556 ; il finit avec l'an 1560. Il montre les mêmes qualités que le tome Ier : appareil philologique très soigné, notes prouvant des connaissances littéraires fort étendues, tables très complètes. Cette excellente publication est une des sources les plus importantes pour l'histoire non seulement de la Compagnie de Jésus, mais encore de tout le développement religieux de l'Allemagne et même de la Pologne pendant la seconde moitié du XVIe siècle. Les Jésuites combattent la dépravation du clergé catholique et les progrès du protestantisme, et ils se donnent une peine infinie pour réconcilier le fougueux pontife Paul IV avec les Habsbourg, que son hostilité menace de jeter entre les bras de l'hérésie. Mais les véritables succès de la Compagnie en Allemagne ne datent que de la mort de Paul IV et commencent avec les dissensions intestines des protestants.

Ce fut moins la persécution religieuse que la triste situation économique et sociale qui amena, en 1596 et en 1597, la révolte des paysans de la Basse-Autriche, opprimés par les grands propriétaires fonciers et pillés par les Turcs et par les troupes impériales. M. G.-E. Friess[2] fonde un récit intéressant de ces événements sur les documents déjà imprimés et sur ceux qui sommeillent encore aux archives. L'auteur commence par une introduction assez développée, mais non pourtant très satisfaisante, sur la situation des paysans de la Basse-Autriche pendant le moyen âge. Les paysans révoltés, arrogants et cruels aussi longtemps qu'ils espéraient l'emporter, se montrèrent faibles et désunis lorsqu'ils furent sérieusement attaqués par les mercenaires des Habsbourg. Ils subirent une

1. *Beati Petri Canisii, Societatis Jesu, epistolae et acta.* T. II. Fribourg-en-Brisgau, Mohr.

2. *Der Aufstand der Bauern in Niederœsterreich am Schlusse des XVI Jahrhunderts;* Blætter des Vereins für Landeskunde von Niederœsterreich. Nouv. série, t. XXXI (Vienne, 1897).

terrible défaite qui empira encore considérablement leur triste situation.

Nous arrivons sur un terrain plus paisible avec le volume que M. Friedr. Roth consacre à l'influence exercée par l'humanisme et par la réformation sur l'éducation populaire[1]. C'est un exposé clair et instructif des causes, du caractère et des effets de l'action scolaire des réformateurs religieux. Il est fait par un protestant convaincu, mais assez impartial.

Nous voici en plein XVIIe siècle. M. M.-G. de Boer[2] étudie une partie de la seconde époque, trop négligée jusqu'à présent, de la grande guerre de l'indépendance hollandaise : les négociations pour la paix entre l'Espagne et les Pays-Bas, en 1632 et en 1633. Il va sans dire qu'il les fait mieux connaître par ses recherches dans les archives. Quoique Hollandais, il écrit en allemand, ce qui fait excuser facilement les quelques fautes de style et de syntaxe que l'on rencontre dans le petit volume. Après avoir éclairé d'un jour nouveau l'action diplomatique du grand Rubens et la conspiration de la noblesse belge contre les Castillans en 1632, M. de Boer prouve que les Hollandais, en acceptant les propositions que les États généraux belges leur firent en automne 1632, auraient amené, tant pour leur patrie que même pour la Belgique, une situation beaucoup plus favorable que ne l'a créée la paix de 1648.

Nous avons à mentionner deux travaux consacrés aux négociations relatives à la paix de Westphalie : l'un, du baron Herm. von Egloffstein, sur les efforts pacifiques de la Bavière de 1645 à 1647[3]; l'autre, de M. Friedr.-Rich. Brandstetter, sur les tendances unionistes du Brandebourg en 1647 et en 1648[4]. Tous les deux ils sont faits avec le plus grand zèle et beaucoup de soin; tous les deux ils se perdent entièrement dans les détails, et ceci pour des négociations qui restèrent totalement stériles et qui n'amenèrent aucun résultat. Combien de peine perdue! Espérons que les deux auteurs trouveront bientôt un champ plus heureux pour leurs recherches consciencieuses.

M. Alfons Huber, dont le décès a vivement attristé les historiens tant allemands qu'autrichiens, avait encore eu le temps de publier avant sa mort, dans le quatre-vingt-cinquième volume de l'*Archiv für œster-*

1. *Der Einfluss des Humanismus und der Reformation auf das Erziehungs- und Schulwesen.* Halle, Niemeyer.

2. *Die Friedensverhandlungen zwischen Spanien und den Niederlanden in den Jahren* 1632, 1633. Groningue, Noordhoff.

3. *Baierns Friedenspolitik von* 1645 *bis* 1647. Leipzig, Hirzel.

4. *Kurbrandenburgs Unionsbestrebungen*, 1647-1648. Leipzig, Brandstetter.

reichische Geschichte (p. 509 et suiv.), un intéressant travail sur les relations diplomatiques de l'Autriche et de la Porte ottomane pendant les années 1658 à 1664. C'est le récit des complications qui ont amené la guerre célèbre par la victoire chrétienne de Saint-Gothard.

La famille des comtes de Dohna, résidant dans la Prusse orientale, et dont un membre avait été l'objet d'une biographie mentionnée dans notre dernier Bulletin[1], se propose de publier les autobiographies de quatre de ses membres les plus connus, de 1550 à 1633. On a commencé par la troisième partie, éditée par M. H. Borkowski, qui en a donné l'original français : *les Mémoires du Burgrave et comte Frédéric de Dohna,* 1621-1688[2]. Le burgrave Frédéric passa la plus grande partie de sa vie au service des Provinces-Unies et des princes d'Orange, dont il fut chargé de gouverner la principauté. Ses Mémoires contiennent de nombreux détails historiques, notamment sur les guerres des Espagnols et de Louis XIV contre les Hollandais. F. de Dohna cherche à se laver des reproches qu'on lui a souvent faits d'avoir livré la ville d'Orange au roi très chrétien en 1660. Le style laisse énormément à désirer; mais, en revanche, la sincérité de ce travail, rédigé exclusivement pour les enfants et les amis de l'auteur, lui donne une importance considérable. Malheureusement, la partie comprenant les années 1644-1648 fait entièrement défaut. — L'éditeur a ajouté des notes et a partagé le texte en livres et chapitres.

La commission historique du grand-duché de Bade, à laquelle on doit déjà tant de publications intéressantes, a fait éditer, par M. Max Immich, un nouveau volume qui fait connaître l'origine de la guerre de la succession palatine, de 1688 à 1697[3]. Le fond du livre est formé par les dépêches des nonces Buonvisi, à Vienne, et Ranuzzi, à Paris, pendant les années 1685 à 1688. Pour les compléter, l'éditeur a ajouté des documents puisés aux archives du Vatican, de Karlsruhe, de Munich, de Vienne, de Berlin, de Paris, de Bologne et de Modène. Il les fait précéder par des introductions historiques et philologiques et les accompagne de nombreuses notes explicatives. L'intérêt principal de la publication consiste moins dans l'exposé de la politique de la cour de Rome sous Innocent XI, pontife faible et de peu d'autorité, et dont le premier ministre était vendu à Louis XIV, que dans les explications du roi-soleil et de ses principaux serviteurs sur les questions qui ont amené la guerre de la

1. *Revue historique*, t. LXVIII, p. 325.
2. Kœnigsberg, Teichert.
3. *Zur Vorgeschichte des Orleansschen Krieges.* Heidelberg, Winter.

seconde coalition. Le pape penchait pour l'empire, non point par hostilité contre la France, mais parce qu'il désirait la destruction complète des Turcs en Europe, sauvés seulement par l'invasion des armées de Louis XIV en Allemagne en 1688. Les documents publiés dans ce volume prouvent de nouveau que le grand roi *voulait* la guerre, précisément afin d'enrayer l'expansion de l'Autriche, et que l'affaire du Palatinat aussi bien que celle de l'élection de Cologne lui offraient des prétextes toujours nouveaux pour amener la lutte : plus on lui cédait, plus il cherchait d'autres raisons pour rompre.

La littérature militaire s'est peu occupée de la guerre de la succession d'Espagne, quant à l'Allemagne. Le major-général von Landmann, directeur de l'Académie militaire de Munich, comble une véritable lacune en nous donnant l'histoire documentée des campagnes de l'électeur Max-Emmanuel de Bavière pendant les années 1703 et 1704[1]. Il réussit à prouver que Max-Emmanuel possédait un vrai talent militaire. M. de Landmann n'est pas historien ; il attache une foi aveugle aux attaques haineuses de Saint-Simon contre Villars ; il est un partisan non moins aveugle de *son* électeur. Mais son jugement de militaire est fort intéressant, surtout quant à la seconde bataille de Hœchstædt : la faute de la défaite n'est pas exclusivement à Tallard, que l'on en avait toujours accusé, mais encore à son collègue Marsin, qui lui refusa tout secours contre les attaques énergiques de Marlborough, quoique Marsin ne vit guère d'adversaire devant lui pendant toute la journée.

Autre ouvrage militaire ! L'histoire monstrueusement volumineuse de la guerre de la succession d'Autriche, éditée par le département historique des archives de la Guerre d'Autriche, est conduite jusqu'à la fin de la première guerre de Silésie par le troisième volume qui, encore, contient plus de mille pages[2]. On ne saurait dire que même l'histoire militaire y gagne suffisamment pour justifier une telle prodigalité de travail et de papier. MM. les capitaines von Hoen et Kienast, auteurs de ce volume, impriment in extenso trop de documents et de lettres dont la plupart sont déjà intégralement publiés depuis longtemps. Ils répètent longuement ce qui a déjà été dit dans les deux premiers volumes, comme, entre autres, en 102 pages, l'histoire de la diète de Presbourg de 1741. Les considérations politiques partent d'un point de vue exclusivement autri-

1. *Die Kriegführung des Kurfürsten Max Emanuel von Bayern in den Jahren* 1703 *und* 1704. Munich, Beck.

2. *Œsterreichischer Erbfolgekrieg.* Herausg. von der Kriegsgeschichtlichen Abteilung des k. und k. Kriegsarchivs. Bd. III. Vienne, Seidel.

chien et sont toujours destinées à mettre dans leur tort les adversaires de la jeune reine Marie-Thérèse. On cherche même à dénigrer le mérite militaire de Frédéric II en lui imputant, à toute occasion, des fautes comme général. Il ne restera comme résultat de cet immense travail que la connaissance des détails tactiques et administratifs de l'armée autrichienne d'alors.

Le directeur des archives prussiennes, lui-même biographe de Frédéric II, M. Reinhold Koser, publie la correspondance de ce prince avec Maupertuis et avec le général de Grumbkow, favori tout puissant de son père[1]. Les deux correspondances n'étaient connues jusqu'à présent que fort incomplètement, malgré le volume, paru en 1897, de l'abbé Le Sueur sur *Maupertuis et ses correspondants.* Celle avec Maupertuis avait d'ailleurs été totalement défigurée par les incroyables falsifications du fameux La Beaumelle. L'édition de M. Koser est d'une fidélité et d'une exactitude qui ne laissent rien à désirer. Elle est dotée, en outre, d'introductions qui caractérisent les correspondants ainsi que leurs écrits et qui rendent compte de l'état des pièces reproduites dans le volume. Non moins instructives sont les notes dont l'éditeur accompagne ses documents. Nous recommandons surtout au lecteur français les faits extraordinaires que M. Koser, dans l'Introduction, p. XXXVIII et suiv., nous fait connaître quant aux falsifications de La Beaumelle, qui, comme on le sait, a maltraité aussi l'héritage épistolaire de Mme de Maintenon. Ces faits serviront à corriger l'opinion trop optimiste que M. Taphanel, dans un livre récent (*La Beaumelle et Saint-Cyr*), a professée quant à cet écrivain peu consciencieux. Mais la partie la plus importante du volume, au point de vue historique, est celle qui contient le commerce épistolaire entre le prince héritier Frédéric et le général Grumbkow; elle sera indispensable pour quiconque voudra connaître le développement du caractère et des opinions de Frédéric le Grand.

M. Gottlieb Krause publie la première partie de la biographie du baron de Schroetter, ministre dirigeant la province de Prusse sous les rois Frédéric-Guillaume II et III[2], d'après les sources imprimées et manuscrites. Quoique officier, le jeune de Schroetter frayait avec les esprits les plus distingués de Kœnigsberg, surtout avec Kant, et

1. *Publicationen aus den kœnigl. Preussischen Staatsarchiven.* Bd. LXXII : *Briefwechsel Friedrichs des Grossen mit Grumbkow und Maupertuis.* Leipzig, Hirzel.

2. *Der Preussische Provinzialminister Freiherr von Schrœtter und sein Anteil an der Steinschen Reformgesetzgebung.* Teil I. Kœnigsberg, Hartung.

faisait des études très considérables. Ses connaissances lui ouvrirent en 1791 la haute carrière administrative. Président supérieur de la province de Prusse, il nourrissait des idées libérales et libre-échangistes. Plus tard, il fit preuve de grandes aptitudes comme organisateur de la Nouvelle-Prusse orientale, province polonaise acquise en 1795. Mais ses projets de réforme plus généraux, quoique approuvés en partie par Frédéric-Guillaume III, échouèrent devant l'hostilité de la noblesse égoïste et rétrograde. Pendant la malheureuse guerre de 1806, Schroetter était chargé de l'administration des vivres de l'armée, tâche qu'il remplit avec succès, malgré les difficultés et malgré les intrigues du parti nobiliaire à la cour du roi.

M. Théod. Ludwig, privatdocent à l'Université de Strasbourg, se trouve très bien placé pour déterminer au juste l'influence que la question des princes de l'empire en Alsace a exercée sur l'origine des guerres de la Révolution[1]; pour arriver à une conclusion, il disposait des archives de l'Alsace et de Bade. M. Ludwig prouve que les droits de ces princes étaient déjà amoindris d'une manière considérable par les décrets de Louis XVI datant de juin, de juillet et d'août 1787, ainsi que de mai 1788, qui détruisaient, sinon en droit, au moins de fait, leur pouvoir administratif et judiciaire. Nous comprendrons d'autant mieux que, après quelques contestations, les princes séculiers, possesseurs en Alsace, se soient soumis aux décrets de l'Assemblée constituante; ils ne désiraient qu'être dédommagés de leurs pertes pécuniaires. Seuls les princes ecclésiastiques, surtout l'évêque de Spire, persistèrent à demander la pleine restitution de leurs anciens droits. Ils furent appuyés par la diète germanique, mais d'une façon purement platonique et d'autant moins efficace que l'Autriche et la Prusse ne se souciaient nullement d'eux et que les petits États de l'empire avaient peur de la guerre. Malheureusement, l'Assemblée législative, fort loin de montrer envers les princes séculiers lésés la même équité que la Constituante, n'en indemnisa que les moins importants, tandis que ceux dont les demandes, approuvées par le ministère français lui-même, étaient un peu considérables, ne reçurent rien. Au point de vue du droit, les exigences des princes ecclésiastiques et les décrets de la Constituante étaient impossibles à concilier à cause des principes diamétralement opposés dont partaient les uns et les autres. Quant aux faits, l'action de la Révolution en Alsace n'était que la continuation des procédés plus ou moins violents de l'ancien régime depuis

1. *Die deutschen Reichsstænde im Elsass und der Ausbruch der Revolutions-Kriege*. Strasbourg, Trübner.

Louis XIV. L'auteur prouve assez clairement, ce me semble, que cette question alsacienne n'avait aucun rapport avec celle des émigrés, et qu'elle n'a eu qu'une influence indirecte et faible sur l'origine des guerres entre la Révolution et les puissances allemandes.

Les professeurs d'histoire de l'Université de Leipzig continuent de publier les études historiques de leurs anciens élèves. La plupart des travaux des années 1897 et 1898 se rapportent à l'histoire interne de la Saxe[1]. Nous nous contenterons de relever ici deux de ces fascicules d'un intérêt général. M. Fritz Friedrich décrit la part que la Saxe a prise aux négociations concernant le dédommagement des princes allemands dépossédés par la France sur la rive gauche du Rhin, après la paix de Lunéville[2]. Cette monographie, basée presque exclusivement sur des matériaux inédits, est un véritable modèle en son genre. Écrit avec autant de sagacité que d'esprit, caractérisant les hommes et les choses avec talent et de la manière la plus heureuse, elle est rédigée, en outre, avec verve et avec élégance. La Saxe électorale sortit de la révolution complète de l'ancien empire sans aucun avantage matériel, et ceci par suite de la politique personnelle de son prince Frédéric-Auguste, honnête homme, plein de justice et d'équité, défenseur de la vieille constitution germanique, seul souverain allemand qui n'ait pas mendié des bribes de la grande patrie auprès des maîtres de la France, mais borné, inintelligent, ne comprenant rien aux exigences d'une époque révolutionnaire, opposé à ses propres sujets par sa bigoterie catholique. Le petit volume augmente aussi, dans une large mesure, nos connaissances quant aux événements généraux et aux personnages dirigeants du temps. — M. Alex. Conrady consacre une étude aux *clans* d'Écosse[3], d'après les descriptions officielles et non officielles des auteurs anglais depuis la fin du XVIIe siècle et d'après la comparaison avec l'Irlande et le pays de Galles. C'est un travail très consciencieux et fort bien fait sur les curieuses institutions d'une population encore primitive d'à peu près 300,000 âmes, dont les mœurs et l'organisation sociale et politique rappelaient un état de choses disparu depuis plus de mille ans dans le reste de l'Europe.

Revenons aux grandes guerres de la Révolution et de l'Empire. Il y a vingt ans, M. Guill. Oncken, dans son livre : *la Prusse et l'Autriche pendant les guerres de délivrance*, publia de nombreux maté-

1. *Leipziger Studien aus dem Gebiete der Geschichte.* Herausg. von G. Buchholz, K. Lamprecht, E. Marks, G. Seeliger. Leipzig, Duncker et Humblot.
2. Vol. IV, livr. 4 : *Politik Sachsens*, 1801-1803. 1898.
3. Vol. V, livr. 1 : *Geschichte der Clanverfassung in den schottischen Hochlanden.* 1898.

riaux diplomatiques relatifs à son sujet, qui lui ont mérité la reconnaissance de tous les hommes du métier. De ces documents, il tira la conclusion que, dès la catastrophe de la Grande-Armée, en automne 1812, Metternich avait eu l'intention de rompre avec Napoléon, et que les longues tergiversations de l'Autriche, jusqu'au mois d'août 1813, n'étaient qu'une manœuvre pour lui permettre de terminer ses préparatifs militaires et de s'ériger en arbitre et maîtresse de la situation politique. Quoique cette manière de voir eût immédiatement rencontré de nombreux contradicteurs, M. Oncken la soutint dans son *Histoire de l'époque de la Révolution et de l'Empire.* M. Friedr. Luckwaldt[1] réfute définitivement cette opinion, en se basant sur de nouvelles recherches, très étendues, dans les différentes archives de Vienne. Sa monographie prouve jusqu'à l'évidence que la cour de Vienne désirait avant tout la paix, souhaitable à cause du délabrement complet de ses finances et de son armée; que, d'ailleurs, elle n'avait aucune idée bien arrêtée et se laissait guider par les événements, quitte à en tirer profit avec l'habileté diplomatique qui distinguait le prince de Metternich. Dépourvu de toute élévation du cœur et de l'intelligence, cet homme d'État était d'autant plus adroit à remporter des succès momentanés par les artifices diplomatiques dans lesquels il excellait. La décision finale ne fut amenée ni par Metternich ni par son empereur, mais par Napoléon qui, croyant ne pouvoir céder un village de son immense empire sous peine de déchéance, et confiant dans les tendances pacifiques de l'Autriche, se moquait de la médiation de cet État, refusa ses propositions de paix très modérées et montra un orgueil et une soif de dominer qui, dans le cas où il eût remporté la victoire définitive, menaçaient l'Autriche d'un esclavage complet. — Le livre de M. Luckwaldt est écrit avec beaucoup de clarté et de vivacité et avec un véritable talent d'historien.

On sait que, dans ses Mémoires, M. de Metternich a réellement prétendu avoir prévu de longue date la chute de Napoléon Ier, et que, dès son avènement au poste de ministre des Affaires étrangères, en octobre 1809, son programme aurait été de donner à l'Autriche les moyens d'attendre pacifiquement ce moment fatal et de s'y préparer militairement. Le premier volume de l'ouvrage que M. Fédor von Demelitsch consacre à l'histoire de la politique extérieure de Metternich[2] réfute péremptoirement cette prétention par les docu-

1. *Œsterreich und die Anfænge des Befreiungskrieges von* 1813. Berlin, Ebering.

2. *Metternich und seine auswærtige Politik.* Bd. I. Stuttgart, Cotta.

ments les plus concluants, émanés du diplomate autrichien lui-même. Il prouve, au contraire, que ce ministre croyait Napoléon irrésistible, et qu'il n'attendait pour réagir contre l'omnipotence de la France que le moment où l'illustre guerrier aurait disparu de la scène du monde. Il cherchait donc le salut de l'Autriche dans l'alliance la plus intime avec Napoléon, dont il devint le champion attitré à Vienne. Lorsque la guerre de 1812 éclata, il était convaincu que la Russie serait totalement vaincue et rejetée dans les steppes de l'Asie. Même après l'anéantissement de la Grande-Armée, il prévoyait que la Russie serait terrassée par une nouvelle campagne. Quant aux événements de l'hiver, du printemps et de l'été 1813, M. de Demelitsch arrive exactement aux mêmes résultats que M. Luckwaldt, et d'une manière toute indépendante de lui, cela va sans dire. — L'ouvrage de M. de Demelitsch est le premier essai qui ait été tenté pour décrire, dans son ensemble, la politique de Metternich, et le premier volume fait bien présager de la continuation du travail. Il évite le défaut que nous rencontrons si souvent dans les ouvrages dont les sources consistent exclusivement dans les documents émanant d'un seul État, c'est-à-dire de n'envisager les hommes et les choses qu'au point de vue de ce même État. Seulement, le style de l'auteur laisse beaucoup à désirer; il gagnerait à être un peu plus soigné.

M. Friedr. Schirmer traite d'une campagne oubliée depuis longtemps par les historiens, celle des Autrichiens contre Joachim Murat en 1815[1]. C'est la contrepartie, basée sur les archives de la Guerre à Vienne, des récits napolitains de Colletta et de Pepe. Seulement l'auteur exagère les mérites des Autrichiens, dont le succès fut moins dû au mérite de leurs généraux, trop lents et se plaisant trop aux manœuvres compliquées, qu'à l'incroyable lâcheté des troupes napolitaines. C'est là ce qui explique la défaite de Murat, et non pas, comme M. Schirmer le prétend, les fautes militaires de ce prince, dont les projets, au contraire, étaient bons et auraient probablement réussi s'il n'avait été abandonné par ses soldats. Le livre, utile d'ailleurs, est défiguré par un style haché, parfois insupportable, et par des répétitions superflues.

Le dernier travail de M. Alfr. von Arneth, le sympathique directeur des archives impériales de Vienne, s'occupe du baron Jean de Wessenberg[2], frère du célèbre évêque libéral du même nom. Le

1. *Feldzug der Œsterreicher gegen Kœnig Joachim Murat im Jahre* 1815. Prague, Svatov.

2. *Johann Freiherr von Wessenberg*. 2 vol. Vienne et Leipzig, Braumüller.

baron Wessenberg, blanchi au service diplomatique de l'Autriche, y devint à la fin, par sa propre évolution intellectuelle, un libéral convaincu. Cela éveilla l'hostilité de Metternich, qui l'éloigna des affaires en 1834, parce que, à la conférence de Londres, il ne s'était pas montré assez hostile à la Belgique, à la France et à l'Angleterre. Ce même libéralisme le fit monter au faîte de la puissance, en juin 1848, comme président du conseil et ministre des Affaires étrangères. Dans cette position, il chercha le salut là où il était en effet, essayant de concilier la dynastie avec le libéralisme et le fédéralisme des peuples autrichiens. Mais après la prise de Vienne par les soldats de Windischgraetz, les réactionnaires et les absolutistes le renversèrent, en novembre 1848. Comme Wessenberg, pendant trente ans, avait pris une part active aux négociations les plus importantes de l'Autriche, M. d'Arneth nous donne plutôt l'histoire de la politique de Metternich durant cette époque, malheureusement sans se départir des documents autrichiens et prenant toujours fait et cause pour toutes les démarches du gouvernement de son pays.

L'histoire documentée du royaume de Hanovre est racontée par M. Wilh. von Hassell[1], qui avait déjà publié une histoire de l'électorat de Hanovre depuis la paix de Bâle jusqu'à l'occupation prussienne, en 1806, ainsi que d'autres ouvrages sur le passé de cette province. Le premier volume, qui va de 1813 jusqu'à 1848, s'occupe surtout des essais tentés pour fonder un régime constitutionnel moderne dans un pays gouverné jusqu'alors par l'aristocratie. L'auteur est un homme sincère, et il a réuni autant que possible des informations nouvelles et authentiques; mais il montre deux défauts dangereux : en premier lieu, ses connaissances historiques générales sont très faibles, de manière que son livre fourmille d'erreurs et d'inexactitudes; et, d'autre part, il est aveuglé par sa partialité absolue pour les Guelfes et pour le particularisme. Cependant, la sincérité de M. de Hassell nous met à même de corriger la plupart de ses bévues et de ses faux jugements; lu avec précaution et discernement, son ouvrage est utile et instructif.

Nous nous trouvons dans une tout autre atmosphère en parcourant les lettres de Charles Mathy pendant les années 1846 à 1848, publiées par Ludwig Mathy[2]. Cette partie de la correspondance du député libéral et ministre badois est un bon supplément à son excellente biographie écrite par son célèbre ami, Gustave Freytag, et con-

1. *Geschichte des Kœnigsreichs Hannover*. Bd. I. Brême, Heinsius.
2. *Aus dem Nachlass von Karl Mathy; Briefe aus den Jahren* 1846-1848. Leipzig, Hirzel.

tribue à faire connaître l'histoire intime du grand-duché de Bade avant et pendant la révolution de 1848. Peut-être un certain nombre de lettres, qui n'offrent plus aucun intérêt historique, auraient-elles pu être omises par l'éditeur.

Le 5e volume de l'Annuaire de Bismarck, publié par M. Horst Kohl[1], offre moins de documents importants que ses devanciers. Une lettre de Bismarck à Roon, ministre de la Guerre, du 3 juillet 1865, déclare qu'il « ferait un emprunt [sans l'assentiment des chambres], malgré la constitution » (p. 189). L'opposition d'alors avait-elle donc tort de lui reprocher qu'il violait sans scrupule la constitution qu'il avait jurée? Les lettres adressées à Bismarck par l'ambassadeur de Prusse à Paris, le comte von der Goltz, de 1850 à 1864, donnent une foule de détails intimes sur la vie privée de l'empereur Napoléon III et de l'impératrice Eugénie, et montrent en outre que les dissentiments de Goltz et de son chef hiérarchique étaient si forts sur la question du Schleswig-Holstein qu'ils amenèrent presque une rupture irrémédiable.

Après le grand chancelier, la *plume de M. de Bismarck*. C'est ainsi que l'on appelait le conseiller intime Heinrich Abeken, dont la veuve publie la biographie[2], fondée principalement sur son journal et sa correspondance, ainsi que sur ses souvenirs de famille. Elle est écrite avec une bonne foi évidente et avec beaucoup de simplicité, et même la piété un peu verbeuse qui s'y fait sentir est en rapport avec le caractère du modeste héros du volume. Ce qui ressort avant tout de ce livre, c'est le caractère insupportable, altier, dominateur du grand ministre qui fait enrager même son brave subalterne et admirateur Abeken, dont les lettres risquent parfois des plaintes amères. La manière dont le roi Guillaume, malgré des explosions de colère qui éclatent chez lui de temps à autre devant la tyrannie et le sans-gêne de son terrible chancelier, finit régulièrement par se soumettre à lui, est fort instructive et caractéristique. « Le ministre ne ménage pas le roi, » observe M. Abeken. D'autre part, Bismarck raconte à Abeken qu'il n'aurait certes pas survécu à une défaite de la Prusse devant l'Autriche en 1866. Une conversation de M. Abeken avec le prince royal, dans les premières semaines de 1870, prouve l'authenticité du *Journal* du prince, si outrageusement attaquée par le prince de Bismarck en 1888; car les paroles du prince, citées dans les lettres intimes d'Abeken, correspondent mot pour mot au contenu du

1. *Bismarck-Jahrbuch*. Bd. V. Leipzig, Gœschen.
2. *Ein schlichtes Leben in bewegter Zeit*. Berlin, Mittler.

Journal. C'est là un fait important pour juger de la manière dont Bismarck comprenait la sincérité.

Un de ses contemporains militaires, l'aide de camp général Herm. de Boyen, a trouvé un biographe en la personne de M. Wolf von Tuempling[1]. Le général de Boyen ressemblait peu à son père, le célèbre organisateur de la *landwehr*, dont il ne possédait ni les idées originales, ni les vues larges et élevées, ni l'esprit libéral. C'était un brave et fidèle soldat, sans grandes qualités. Ce qui est digne d'être lu, ce sont ses mémoires sur la révolution des paysans de Galicie contre la noblesse, contre cette même *szlachta* qui actuellement gouverne cette province par la terreur, et qui aspire à dominer l'Autriche entière. Depuis l'année 1848, le général de Boyen devint aide de camp du prince, plus tard roi et empereur Guillaume. Il décrit *de visu* le rôle néfaste du général de Gerlach, chef de la *camarilla* piétiste et réactionnaire qui amena le roi Frédéric-Guillaume IV à capituler honteusement devant l'Autriche à Olmütz, en octobre et novembre 1850, à l'immense douleur du prince Guillaume et de tout le parti national en Prusse et en Allemagne.

Le général de Versen n'est autre que ce capitaine de cavalerie que, au printemps de 1870, M. de Bismarck avait secrètement envoyé en Espagne pour s'assurer si la royauté du prince Léopold de Hohenzollern aurait chance de durer dans la péninsule ibérique. Le récit de ce voyage et de ses conséquences est la seule partie historiquement importante de la biographie de ce militaire, par le général von Werkern[2]. Retourné en Allemagne, M. de Versen sut gagner pour l'entreprise Léopold lui-même et le prince royal de Prusse; en s'appuyant sur ses affirmations favorables, Bismarck et le prince royal surent vaincre la résistance que jusqu'alors le vieux roi avait opposée à l'acceptation de la candidature espagnole par le prince de Hohenzollern. M. de Versen devint ainsi un des auteurs de la grande guerre franco-allemande.

Nous avons annoncé dans la *Revue* le premier volume, paru en 1896, de l'œuvre capitale de M. Heinrich Friedjung sur la guerre de 1866; le deuxième volume comprend la guerre de Bohême elle-même[3]. Les événements militaires y sont racontés avec pénétration et ampleur; l'auteur insiste sur le côté psychologique et sur l'influence

1. *Erinnerungen aus dem Leben des Generaladjutanten Hermann von Boyen.* Berlin, Mittler.

2. *General von Versen.* Berlin, Mittler.

3. *Der Kampf um die Vorherrschaft in Deutschland*, 1859 *bis* 1866. Bd. II. Stuttgart, Cotta. Voir *Rev. hist.*, t. LXVI, p. 167.

des divers caractères et intelligences sur l'évolution des faits. L'exposé de M. Friedjung rappelle celui de M. Hœnig; seulement celui-ci, ancien militaire, a plus de précision technique que notre historien. Mais, d'autre part, M. Friedjung possède une connaissance profonde des événements intérieurs de l'Autriche pendant cette époque, ainsi que des idées et des opinions des personnages dirigeants à Vienne et à Budapest, d'après les communications fort intéressantes qu'il a su se procurer de plusieurs des hommes d'État et des généraux autrichiens les plus considérables. Le jugement de l'auteur est généralement réfléchi, calme, équitable. Si, dans les faits, il est à peu près entièrement d'accord avec M. de Lettow-Vorbeck, l'historien militaire le plus récent de cette guerre, il est, dans ses considérations, plus sévère pour le général Benedek. Lorsque le chef autrichien, écoutant les funestes conseils de Krismanič, prit la résolution de se tourner contre le prince Frédéric-Charles, fort éloigné encore, au lieu d'écraser, avec son immense supériorité numérique, les trois corps du prince royal de Prusse dans les défilés de montagnes, il commit la faute fatale qui amena la ruine de son armée.

Je ne mentionnerai qu'en passant les études très consciencieuses et très approfondies du commandant Kuntz sur les combats livrés autour de Rezonville, le 16, et autour de Sainte-Marie-aux-Chênes et de Saint-Privat, le 18 août 1870 [1]. Quoique écrites surtout au point de vue militaire, elles sont tellement importantes et concluantes qu'elles ne peuvent être négligées par aucun historien de cette grande guerre.

Connaissant à fond l'armée turque, dont il a été pendant de longues années un des organisateurs principaux, ne connaissant pas moins à fond le personnel et le système actuels de la Sublime-Porte, le général Colmar von der Goltz [2] expose, de la manière la plus satisfaisante, la marche entière et tous les détails de la campagne de Thessalie en 1897. Ainsi comprise, l'histoire militaire devient l'histoire politique et même la *Kulturgeschichte* des nations. Quoique moins versé personnellement dans l'organisation et dans les motifs dirigeants de l'armée grecque, M. von der Goltz y a suppléé, autant que possible, par des études approfondies. Il reconnaît pleinement les qualités du soldat hellénique, et quant aux défaites que celui-ci a subies, il en attribue la responsabilité au mauvais gouvernement de la Grèce et au manque de décision du général en

1. *Kriegsgeschichtliche Beispiele aus dem deutsch-franzœsischen Kriege von* 1870-71. Livr. 8, 9 et 10. Berlin, Mittler.

2. *Der Thessalische Krieg und die türkische Armee.* Berlin, Mittler.

chef, le prince royal Constantin. L'auteur jette une vive lumière même sur beaucoup d'événements de la guerre turco-russe de 1877 et sur la guerre de Crète. Ces détails tactiques sont exposés aussi brièvement que possible, et le volume entier est tellement entraînant et plein d'idées que, en dehors de son importance historique, il est encore un livre d'un véritable intérêt littéraire.

L'histoire politique de la Russie est l'objet de plusieurs publications nouvelles. M. Arthur Kleinschmidt, bon connaisseur de cette partie de l'histoire, sur laquelle il a déjà fait paraître plusieurs monographies, nous donne *Trois siècles d'histoire russe* [1], bonne œuvre de vulgarisation, comprenant les trois derniers siècles, et sortie d'un cours d'Université. Le livre est bien écrit, sans rien de saillant. Nous aurions désiré que l'attention spéciale donnée à la *Kulturgeschichte*, que la préface promet, eût produit un autre résultat que quelques dates d'histoire littéraire et de réformes officielles. Des tableaux montrant l'organisation de l'Église et l'état des populations tant urbaines qu'agricoles, ainsi que du développement commercial et industriel, auraient été plus intéressants et plus utiles, ce me semble, que l'histoire des intrigues et des amourettes de cour. M. Kleinschmidt, avec raison, juge très favorablement du caractère et de l'œuvre du tsar Alexandre II, le plus noble parmi tous les autocrates russes, et dont l'amour de la justice et même de la liberté n'a eu d'autres limites que ses convictions sur ce qu'il croyait utile ou même possible pour son peuple.

M. N. Flerowsky, ancien fonctionnaire russe, qui a perdu sa place et même subi plusieurs bannissements à cause de ses opinions démocratiques et radicales, raconte le règne des trois derniers tsars avant Nicolas II [2]. Pour lui, le pire de ces monarques, c'était précisément Alexandre II, parce qu'il ne pouvait ni ne voulait remplir toutes les espérances que les radicaux avaient placées en lui. M. Flerowsky est donc foncièrement injuste envers ce prince, sur lequel il répète tous les cancans, toutes les médisances des réactionnaires. Ceci explique l'hostilité permanente des nihilistes contre ce même tsar, qui avait délivré les paysans, créé des représentations communales et provinciales et organisé le jury, et qui était sur le point de donner une constitution représentative à son peuple lorsqu'il fut assassiné de la manière la plus affreuse. Cependant, si M. Flerowsky n'est pas juste, il est sincère et enthousiaste, et ce qu'il raconte sur l'évolution des tendances libérales et socialistes en Russie est aussi instructif qu'intéressant.

1. *Drei Jahrhunderte russischer Geschichte*. Berlin, Raede.
2. *Unter drei russischen Kaisern*. Berlin, Cronbach.

Le socialisme démocratique a acquis une très grande importance en Allemagne, où il est plus développé que dans n'importe quel autre pays du monde. Plus de deux millions d'électeurs votent pour lui dans les élections au Reichstag, et celui-ci, comme le gouvernement, a dû tenir compte de sa puissance en réalisant au moins une partie de ses exigences. Le moment était donc venu d'écrire l'histoire de ce grand mouvement déjà presque centenaire. M. Franz Mehring, qui a entrepris cette œuvre utile [1], y a apporté une pleine connaissance du sujet, beaucoup d'enthousiasme, un style vif, entraînant, intéressant. Il a étudié avec autant de zèle la littérature du socialisme que sa politique et sa statistique. Ce qui fait défaut à l'auteur, c'est l'esprit historique et, choses qui s'y rattachent étroitement, l'équité, le calme du jugement. Tous les personnages non socialistes sont pour lui de vils exploiteurs, mus par la seule *soif du profit*, et tout ce qu'ils font est pour l'âpre désir du gain. Quant aux socialistes, M. Mehring leur donne raison en tout, et il réconcilie, sur le papier, les nombreuses sectes qui les divisent. Ce manque d'esprit historique se révèle aussi dans le fait que l'auteur ne sait dessiner aucun caractère. Cependant son livre, produit d'études approfondies, écrit avec force et animation, montrant une vive intelligence politique, est indispensable à la connaissance du grand socialisme allemand, et, sous ce rapport, fort important.

L'histoire centenaire d'un journal qui, pendant très longtemps, a été l'organe principal de la presse allemande, tant en littérature qu'en politique, est une partie intégrante de l'histoire générale. M. Édouard Heyck a ainsi compris sa tâche; en racontant les cent premières années de l'*Allgemeine Zeitung*, de 1798 à 1898 [2], il n'en expose pas seulement les origines, les difficultés et les succès, mais il mentionne encore les rapports entre ce journal et la politique générale. Son volume est écrit d'une manière spirituelle et attrayante, l'ordre n'est pas sévèrement chronologique, mais plutôt systématique, ce qui rend le récit plus clair et plus attrayant. Nous n'y trouvons à blâmer qu'une certaine tendance antisémite qui se manifeste, entre autres choses, dans le jugement injuste porté sur H. Heine. Cet antisémitisme est d'ailleurs en opposition avec l'attitude vraiment élevée et impartiale que l'*Allgemeine Zeitung* a toujours maintenue sous ce rapport.

Les *Feuilles biographiques* (*Biographische Blætter*), ancien pério-

1. *Geschichte der deutschen Socialdemocratie.* 2 vol. Stuttgart, Dietz, 1897-98.

2. *Die Allgemeine Zeitung*, 1798-1898. Munich, Allg. Zeit.

dique trimestriel, ont été changées en *Annuaire*, sous la rédaction de M. Anton Bettelheim [1]. Chaque volume comprend les biographies des hommes remarquables morts pendant un an en Allemagne, énumérées sans aucun ordre, mais avec une table alphabétique à la fin du volume. Il va sans dire que les articles, dus à différents auteurs, sont aussi d'une valeur très différente : quelques-uns trop secs, comme ceux sur Geffcken et sur Stosch ; d'autres d'une exagération et d'une étendue démesurées, comme ceux sur Constantin de Hohenlohe ou sur le compositeur Bruckner, mais la plupart conformes aux mérites des défunts. Nous relevons les excellents articles concernant Ernest Curtius (1897) et Jacques Burckhardt (1898), qui forment des biographies presque complètes de ces historiens distingués. L'introduction de chaque volume donne la bibliographie de la littérature biographique de l'année précédente. Bref, c'est une entreprise très méritoire.

Le regretté F.-X. von Wegele, ancien professeur à Wurzbourg et rédacteur de la grande *Biographie allemande*, a trouvé un éditeur de ses essais et conférences dans le comte Du Moulin-Eckart [2]. Ces articles sont écrits dans une bonne forme, d'une manière intéressante, avec équité et sans prétention, pour le grand public lettré. La plupart n'ont aucune valeur vraiment scientifique. Le plus important traite des mémoires et autobiographies allemandes; mais il a été rédigé en 1883, avant la publication des mémoires contemporains, plus nombreux et plus intéressants que ceux d'aucune époque antérieure. De même, l'essai consacré à Euloge Schneider, écrit en 1877, perd toute valeur après les publications plus récentes de Ehrhardt et de Muhlenbeck ; si M. de Wegele les avait connues, il aurait jugé plus favorablement du caractère de Schneider et de son action révolutionnaire en Alsace. Le dernier essai réfute les fantaisies de M. Bœhtlingk quant à l'assassinat des plénipotentiaires français de Rastatt, que ce dernier auteur, comme on le sait, attribue à Bonaparte.

M. Alfred Dove est heureusement à même de réunir encore de son vivant ses divers articles historiques dispersés en différents périodiques [3]. L'auteur, historien, journaliste et romancier, écrit avec beaucoup de verve, son style est bien ciselé et sa manière de présen-

1. *Biographisches Jahrbuch und deutscher Nekrolog*. Bd. I, II. Berlin, Reimer, 1897-98.

2. *Vortrage und Abhandlungen von F.-X. von Wegele*. Leipzig, Duncker und Humblot.

3. *Ausgewählte Schriften, vornehmlich historischen Inhalts*. Leipzig, Duncker und Humblot.

ter les choses toujours intéressante. Cela n'est pas toujours très profond, mais clair et plein d'esprit. La partie la plus importante du volume est formée par les sept essais consacrés à Léopold de Ranke, avec lequel M. Dove était, comme tout le monde le sait, intimement lié. La correspondance du général de Manteuffel, très bien caractérisé par M. Dove, avec ce grand historien donne une foule d'indications sur le roi Frédéric-Guillaume IV et sur les intrigues de la cabale réactionnaire dont Manteuffel était un des chefs les plus actifs. Les courts *éloges* de quelques historiens, n'embrassant souvent que deux ou trois pages, auraient pu être omis sans aucun dommage; nés pour les besoins du jour et influencés par les sentiments du jour, ils auraient dû disparaître avec lui. Mais tout le monde trouvera quelque chose d'intéressant dans le volume si varié et si bien écrit de M. Dove.

M. Ottokar Lorenz, le spirituel professeur de l'Université de Iéna, a entrepris de faire de la généalogie, science fort négligée jusqu'à présent par les historiens et abandonnée aux amateurs du blason, une vraie science indépendante et surtout importante pour la biologie[1]. Nous doutons qu'il réussisse soit chez les naturalistes, soit chez les historiens. Le fait brutal de l'incertitude de la paternité réelle rend déjà la généalogie à peu près impropre à l'usage des sciences exactes. En général, dans ce livre comme dans tant d'autres, M. Lorenz est trop prompt à conclure : ainsi, entre autres, quant à l'hypothèse de la prépondérance de l'influence masculine dans l'hérédité physique et psychique. Il y a bien d'autres erreurs : par exemple que l'idée de la *famille* se serait constamment élargie (p. 122), tandis que rien n'est mieux prouvé que le fait que ce concept s'est rétréci de plus en plus dans le courant des siècles. Mais d'autre part, comme tous les livres de M. Lorenz, celui-ci contient beaucoup de vérités importantes et inédites. Nous appelons l'attention du lecteur sur la réfutation de l'hypothèse, si souvent préconisée, de l'atavisme pathologique (p. 440 et suiv.). Le plus grand mérite de ce travail consiste dans l'importance qu'il attribue au tableau généalogique *ascendant*, tandis que jusqu'à présent on n'a guère considéré que le tableau *descendant*. Ainsi il prouve le fait suivant : la formation de l'individu physique et psychique est influencée par tant d'éléments différents, — déjà trente à la quatrième génération ascendante ! — que l'unité du type de famille est impossible et que nous comprenons l'énorme diversité des membres d'une même famille. Si certaines familles semblent particulièrement douées pour un métier ou pour

1. *Lehrbuch der gesammten wissenschaftlichen Genealogie.* Berlin, Hertz.

un art, c'est la conséquence non pas d'un don héréditaire, mais de l'éducation. Il est évident, d'ailleurs, qu'une personnalité exceptionnellement forte influera d'une manière spéciale et durable sur le type de sa descendance ; et que souvent un certain type de famille est la conséquence du fait que les membres des mêmes familles ou d'une même famille se sont plusieurs fois entremariés et ont ainsi renouvelé et renforcé un type spécial. Très intéressante aussi, dans le livre de M. Lorenz, la preuve que, par suite du nombre énorme des ascendants d'un seul individu, — 64,512 pendant cinq siècles, 128 millions pendant neuf siècles, — la probabilité d'une parenté générale existe pour toute la population d'un même district et encore d'une même nation : on ne saurait mieux réfuter la prétendue supériorité naturelle des castes aristocratiques.

M. Philippson.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

E. ARDAILLON. **Les mines du Laurion dans l'antiquité.** Paris, Fontemoing, 1897. 216 pages, 1 carte. (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome,* fasc. LXXVII.)

Il restera bien peu de choses à ajouter à cette monographie du Laurion. Nature et méthode de l'exploitation, législation minière, histoire et chronique de la mine, M. Ardaillon laisse peu de questions sans réponse, bien qu'il évite avec un scrupule extrême de dépasser ses données. Les connaissances techniques qu'il s'est acquises jointes à son expérience de géographe ont comblé les lacunes des textes, et il peut nous présenter ainsi un tableau aussi précis que possible d'un des côtés les moins connus de la vie athénienne et de la civilisation antique.

Son livre commence par une description du sol et du sous-sol, dont nous retiendrons les traits principaux qui paraissent donner la clef de l'histoire du Laurion. On y compte cinq couches alternantes de calcaire et de schiste. Les dépôts métallifères ont été laissés par des eaux ascendantes au contact du calcaire et du schiste, arrêtés par le schiste moins perméable que le calcaire. Des dépôts d'importance inégale se suivent sur toute l'étendue du premier contact (schiste supérieur sur calcaire moyen) et du troisième (schiste inférieur sur calcaire inférieur). Nous ne suivrons pas M. Ardaillon dans les minuties de la description qu'il donne des mines et de leurs dépendances. Il a relevé scrupuleusement les traces du travail des mineurs et des métallurgistes, excavatures, galeries, puits d'aération, laveries, fours. Il a observé les mesures de l'outil sur la roche, et c'est par exemple en tenant compte de leurs différences qu'il s'est fait une idée de la durée du travail des équipes successives dans les galeries souterraines. Les tâtonnements et l'expérience acquise pendant une exploitation séculaire donnèrent aux mineurs du Laurion une science géologique et une habileté merveilleuses. C'étaient d'excellents ouvriers. M. Ardaillon explique certains défauts apparents de leur méthode. Le bon marché de la main-d'œuvre servile et le nombre des ouvriers permettant le transport du minerai à bras, il n'était pas nécessaire d'avoir des galeries droites et larges; il était plus économique et plus commode de contourner les gisements. On les atteignit d'abord par des galeries qui partaient de l'affleurement du contact (premier contact), plus tard par des puits (troisième contact). L'eau des laveries était fournie par des citernes. Quant au traitement du minerai, M. Ardaillon croit que les Athéniens ont connu le four à deux étages, l'étage supérieur servant à la préparation du « plomb d'œuvre, » l'inférieur à la coupellation qui donnait presque automatique-

ment l'argent utilisable. On ne perdait que 10 à 12 °/₀ de plomb dans la fusion du minerai et à peu près 19/100,000 d'argent dans la coupellation, rendements très supérieurs à ceux des métallurgistes d'Espagne et de Sardaigne, et que les entrepreneurs du Laurion n'avaient pas d'ailleurs intérêt à dépasser.

L'argent était surtout employé par la Monnaie d'Athènes après un dernier affinage. Le plomb du Laurion trouvait aussi ses débouchés. Nous savons qu'il valait environ 0 fr. 13 le kilogramme. Athènes en avait à peu près le monopole. On tirait encore parti des autres produits de la fabrication, la litharge, la cadmie, la spodos et le molybdène. Le cinabre et le sil attique étaient l'objet d'un commerce important au Laurion. Pour la population ouvrière, M. Ardaillon ne l'estime pas à beaucoup plus de 20,000 âmes pour l'époque de la prospérité des mines.

M. Ardaillon renvoie l'origine de l'exploitation à la plus lointaine antiquité. Les débuts sont rappelés par d'innombrables excavations creusées un peu au hasard aux affleurements. Il attribue aux Phéniciens la première mise en valeur méthodique. Le travail se poursuivit obscurément durant des siècles dans la zone médiocrement riche du premier contact, sans pouvoir faire concurrence aux mines de Thasos et de Siphnos. C'est au moment où les riches gisements des premiers contacts furent atteints, peu de temps avant la deuxième guerre médique, que les mines du Laurion commencent à être connues. C'est en 484, selon la Constitution d'Athènes d'Aristote, que furent découvertes les mines de Maronée. Il ne s'agit point d'une découverte du Laurion. M. Ardaillon place Maronée dans la région des grandes poches métallifères de Camaréza. Les revenus considérables que leur découverte fournit à l'improviste aux Athéniens valurent à Athènes sa première flotte et son empire maritime. Athènes se mit à frapper sa monnaie d'argent, ses chouettes lauréoliques qui s'imposèrent à toute la Grèce; les mines de Thasos et de Siphnos tombaient en décadence. L'argent du Laurion fut une des assises les plus solides de la puissance d'Athènes jusqu'au jour où les Spartiates, ayant occupé Décélie, firent cesser partiellement l'exploitation. Elle ne reprit que timidement avec la nouvelle grande politique d'Athènes vers 378. Le traité *Des Revenus* de Xénophon (vers 355), projet de mise en régie des mines, montre leur peu de prospérité et en même temps les espérances qu'elles donnaient encore. Ce furent les Macédoniens et la monnaie macédonienne, détrônant la monnaie athénienne, qui les ruinèrent complètement. Après un faible retour d'activité de 146 à 87, au moment de la suprématie commerciale de Délos, peuplée de clérouques athéniens, l'exploitation cesse tout à fait quand Athènes eut été prise par Sylla. Au temps de Strabon, l'on essaya de retirer le plomb des scories.

L'État était considéré comme propriétaire des mines, c'est-à-dire du sous-sol, le sol pouvant avoir d'autres propriétaires. Les polètes les affermaient par lots que le fermier ne pouvait ni vendre ni céder, et la durée des baux était assez courte (trois ans). Les lots étaient fort petits,

et il n'était pas nécessaire d'avoir une grande fortune pour être entrepreneur de mines. L'industrie du Laurion était de la petite industrie. Cependant, des associations se formèrent et nous en avons la trace, principalement après la crise ouverte par la guerre du Péloponèse. Xénophon préconisait ce système. Quant au fermage, M. Ardaillon établit qu'il n'y avait ni impôt proportionnel, ni taxe fixe, mais un fermage convenu d'avance entre les entrepreneurs et les polètes, représentants de l'État. L'État intervenait encore au Laurion pour y faire la police. Il recherchait les exploitations illicites. Une loi spéciale, le μεταλλικὸς νόμος, que nous connaissons en partie, régissait la vie intérieure des mines et réglait les différends des concessionnaires des lots enchevêtrés. La loi punissait ceux qui enfumaient les mines. Lycurgue fit condamner à mort un certain Diphilos qui avait abattu des piliers de soutènement. Tel est, résumé en traits sommaires, le tableau tracé par M. Ardaillon. Nous ne rendrions pas pleine justice à son ouvrage si nous ne signalions l'excellente carte qu'il y a jointe.

H. Hubert.

Richard Fester. **Markgraf Bernhard I, und die Anfænge des Badischen Territorialstaates.** Karlsruhe, Braun, 1896. In-8°, IV-138 pages.

L'agglomération des territoires qui forment aujourd'hui le grand-duché de Bade n'est due ni aux attractions ethnographiques des populations qui les habitent ni à un effort de concentration résultant d'affinités géographiques particulièrement frappantes. Elle a été essentiellement l'œuvre de la famille de Zæhringen, famille dont nous pouvons suivre la trace jusqu'au commencement du XIe siècle et qui nous apparaît déjà, au commencement du XIIe, comme ayant une forte position dans la partie méridionale du grand-duché actuel. En retraçant l'histoire d'un des principaux personnages de cette dynastie, M. Richard Fester a voulu, tout en restant sur le terrain scientifique, écrire quelques pages d'un intérêt « populaire » et d'une lecture facile, et on peut vraiment dire qu'il y a réussi.

Il était, d'ailleurs, préparé à ce travail par la publication, à laquelle il se consacre depuis quelques années, des *Regesta* des margraves de Bade et de Hochberg (le premier volume a paru en 1895). Il a eu le louable dessein de compléter ce travail un peu austère par une étude destinée à un public plus étendu, ce qui est d'autant plus méritoire qu'une grande partie des documents publiés depuis quelques années sur le pays de Bade n'avaient pas encore été utilisés.

Les margraves de Bade (nous en connaissons depuis l'année 1112) tirent leur nom du château de Baden, dans l'Ufgau ; mais ce n'est qu'au milieu du XIVe siècle que l'existence d'un margraviat est incontestable. Le titre de margrave n'implique pas, en effet, en Allemagne, comme

l'auteur le fait justement remarquer, l'existence d'un margraviat territorialement constitué ; il suffit pour s'en convaincre de considérer les rapports de la Marche de Brandebourg avec la dynastie des Hohenzollern. De nos jours même n'a-t-on pas vu sur les trônes de Roumanie et de Bulgarie des princes dont la dynastie n'avait eu, pour ainsi dire, aucun contact avec ces pays? La famille de Zæhringen, certainement une des plus anciennes de la contrée, fut (n'en pourrait-on dire autant d'un grand nombre de dynasties allemandes?) le centre de cristallisation de territoires étendus. Il est intéressant de voir comment, entre ses mains, la seigneurie foncière (*Grundherrschaft*) devint peu à peu un territoire ayant une importance politique, puis un État dans le sens moderne du mot. Cette transformation, particulièrement intéressante à étudier dans le pays de Bade, marque le moment où le *Landesfürst* est indissolublement attaché au pays qui devient sa patrie.

M. Fester a su, par des aperçus instructifs sur les transformations politiques et territoriales de l'Allemagne, donner plus d'intérêt à l'excellente biographie qu'il a rédigée du margrave Bernard Ier, personnage intéressant de la seconde moitié du XIVe siècle. Après avoir brièvement rappelé les principaux faits historiques antérieurs à cette époque, montré, par exemple, comment la famille rivale de Rœteln ne put obtenir l'immédiateté d'empire en dépit de privilèges maintes fois renouvelés, et mis en relief les situations respectives du Brisgau et du comté de Forchheim, il insiste avec raison sur l'importance qu'eut, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, l'échange, au profit des Zæhringer, du titre de comte contre celui de landgrave. Le règne de Bernard Ier est très propre à mettre en lumière l'antagonisme qui se manifesta très nettement à cette époque entre la royauté et les puissances territoriales. L'auteur s'est arrêté complaisamment à l'étude des relations, assez curieuses en effet, qui existèrent alors entre la maison, devenue si puissante, de Habsbourg et l'un des princes qui lui firent le plus d'opposition. Le rôle du margrave est bien effacé à côté de celui de l'empereur, encore qu'il y ait une certaine parenté entre leurs deux esprits ; la puissance que chacun d'eux s'attribue a des origines assez semblables ; tous deux, chacun dans sa sphère, ont agi comme l'avaient fait antérieurement les empereurs de la maison de Hohenstaufen ; tous deux se signalent aussi par la construction d'un grand nombre de châteaux et par une forte organisation du fonctionnarisme.

On trouvera dans le livre de M. Fester d'intéressants détails sur les fonctionnaires, sur les avoués notamment, dont le rôle est si considérable dans le pays de Bade qu'on retrouve leur action dans tous les rouages de la vie publique et privée. Mais que de diversités entre eux ! On ne peut généraliser ce que nous disent les textes qu'avec les plus grandes précautions. C'est ainsi qu'à Pforzheim nous ne trouvons pas d'avoué à côté du bourgmestre, et il ne semble pas qu'à l'époque de Bernard la ville ait dépendu de l'avouerie de Remchingen. Il est permis de croire que le soin avec lequel les princes de l'empire (particulièrement

nombreux dans l'Allemagne du Sud-Ouest) cherchèrent à s'entourer de fonctionnaires tenait surtout à ce qu'ils espéraient résister plus efficacement par là aux exigences impériales, en même temps que c'était un moyen pour eux de se défendre contre leurs voisins, princes ou seigneurs, et contre les villes. L'idée d'intérêt commun a alors complètement disparu; tout ce qui survit encore, comme le dit M. Fester, c'est un certain intérêt de classe (*Standesinteresse*), qui a certainement contribué à empêcher la désagrégation complète de l'empire. Mais on en est tellement arrivé « à la lutte de tous contre tous qu'il semble que le véritable intérêt de la nation ce soit la conservation des princes eux-mêmes. » Il est permis de croire avec l'auteur que, si ces derniers avaient été vaincus par les villes, la désagrégation de l'Allemagne du Sud-Ouest aurait été encore bien plus complète. Mais les ligues formées entre les villes (*Städtebünde*) se heurtèrent partout à de vives résistances, et ce furent, en définitive, les principautés territoriales qui s'élevèrent sur les ruines de l'empire, de plus en plus impuissant.

M. Fester s'est naturellement attaché à étudier surtout le développement intérieur de ces principautés dans le pays de Bade; leurs institutions respectives furent souvent les armes dont elles se servirent les unes contre les autres, et ce fut, en définitive, le droit du plus fort qui l'emporta. Les luttes intestines qui éclatèrent alors furent l'occasion d'une dépense considérable de force et d'intelligence en pure perte, et pourtant le mouvement même de la Réforme et l'ardeur qu'il excita dans toute la contrée montrent que le pays n'était pas complètement absorbé par ces luttes et qu'il savait faire une place au travail de l'esprit. A partir du XVe siècle, l'attention se détourne de ces petits États qui avaient été les véritables foyers de la vie politique au moyen âge. Jusqu'alors on n'aurait encore pu les diviser en grandes et petites puissances, il n'y avait, en réalité, que des puissances autonomes de diverses espèces. Ce sont ces puissances qui ont été absorbées par la royauté en Espagne, en Angleterre et en France. En Allemagne, au contraire, elles sont parvenues à s'ériger sur les débris de l'ancienne constitution, tout en restant constamment en lutte les unes contre les autres; ce fut, en définitive, le triomphe des plus forts. Les margraves de Bade méritent au moins une mention honorable : ils se montrèrent dignes de vivre et même dignes d'être à la tête d'une sorte de Marche occidentale, dont le développement contribua sans aucun doute à empêcher la constitution d'un État territorial plus considérable dans la haute vallée du Rhin. On peut considérer que la division en cercles imaginée par Maximilien au commencement du XVIe siècle fut un bienfait pour l'Allemagne du Sud-Ouest; elle donna en quelque sorte un cadre à l'équilibre qui, après deux cents ans de luttes, était parvenu à s'établir entre les États (*Reichstænde*) et les seigneurs. Ce fut la Révolution française qui, en faisant crouler la vieille machine, rendit possible un état de choses nouveau.

La vie du margrave Bernard n'est point, d'ailleurs, intéressante seu-

lement par les aperçus qu'elle a permis à M. Fester d'insérer sur l'évolution politique de l'Allemagne et que nous avons tenu à signaler ici. On y aperçoit aussi certains prodromes de la Renaissance. Si l'on n'y peut découvrir de monuments littéraires, on y entrevoit, du moins, comme un premier « bourgeonnement » qui annonce le printemps. Ce n'est point sans raison que Uhland a chanté la poésie de ce printemps et que L. Hæusser s'est passionné pour l'étude de cette époque.

Le travail de M. Fester fait partie des publications entreprises par la Commission historique badoise, une des plus actives parmi les sociétés provinciales de l'Allemagne. Qu'il suffise de rappeler ici les travaux récents qu'elle a suscités, les *Regesta* des évêques de Constance, ceux des comtes palatins du Rhin, ceux des abbayes de Reichenau et de Salem, les *Stadtrechte* des villes du haut Rhin, le dictionnaire topographique du pays de Bade, la belle histoire économique de la Forêt-Noire de E. Gothein, etc. — L'effort soutenu et remarquablement concerté de ces savants de province auxquels l'Allemagne doit de si utiles travaux pourrait nous servir aussi de modèle.

Georges Blondel.

Freiburgs Bruch mit Œsterreich; sein Uebergang an Savoyen und Anschluss an die Eidgenossenschaft, par le Dr Albert Büchi. Fribourg (Suisse), Bibliothèque de l'Université, 1897. In-4°, XXII-268 pages, et une carte (Collectanea Friburgensia, fasc. 7).

Le savant historien autrichien Chmel, dans sa belle histoire de l'empereur Frédéric IV, déplorait, il y a quelques années, que l'on n'eût pas étudié avec tout le soin que cette question comportait les rapports de la ville et du canton de Fribourg avec l'Autriche au XVIe siècle, ainsi que le rôle du duc Albert VI, frère du roi Frédéric III, qui fut longtemps gouverneur de ce pays. C'est cette lacune qu'a voulu combler M. B. dans un important travail paru dans les *Collectanea Friburgensia* que publie depuis quelques années l'Université de Fribourg. Son travail est à la fois une histoire de l'affranchissement du canton de Fribourg (p. 1-150) et un recueil de documents pour la plupart inédits (p. 163-298).

Placée depuis 1277 sous la domination de la famille de Habsbourg, la ville de Fribourg se montra d'abord très dévouée à la maison d'Autriche. C'est à partir du commencement du XVe siècle que se manifestent certaines velléités d'indépendance, qu'un rapprochement de cette ville avec celle de Berne ne fit que développer. Nous aurions su gré à M. B. d'insister plus qu'il ne l'a fait (p. 3) sur l'organisation constitutionnelle de Fribourg au début des hostilités dont il nous retrace l'histoire. Il eût été fort utile de connaître les influences et les courants d'idées qui prévalaient au sein du conseil pour bien com-

prendre la brouille avec la Savoie et avec Berne, puis sa réconciliation avec cette dernière ville et enfin le mécontentement de ces populations rurales si intéressantes qui ont toujours joué dans l'histoire intérieure de la Suisse (nous en avons une fois de plus la preuve) un rôle considérable. C'est surtout l'absence de documents qui paraît avoir empêché M. B. de nous donner sur tous ces points (voy. p. 43-56) des renseignements plus abondants. Signalons l'intéressant chapitre où il nous montre comment Fribourg devint ville d'empire en 1477. Il nous explique fort bien comment la duchesse Iolante renonça à tous ses droits de souveraineté sur la ville, comment la croix de Savoie fut alors remplacée sur les portes de la cité par l'aigle impérial, comment surtout Fribourg sut tirer tous les avantages possibles (spécialement un grand nombre d'avantages économiques) de sa nouvelle situation.

Marchands et marchandises furent exonérés d'un certain nombre d'impôts; des péages onéreux disparurent, et la ville conclut avec Berne, pour fortifier sa situation, une alliance qui fut le prélude de l'entrée de Fribourg dans la confédération helvétique. M. B. nous conduit en effet jusqu'à cet acte capital de l'histoire de Fribourg, en comparant l'évolution de cette ville à celle, fort analogue, de Soleure. Les menaces de Charles le Téméraire donnèrent à ces vaillantes populations une plus forte cohésion.

Nous ne pouvons analyser les documents (quelques-uns fort intéressants) que M. B. a su découvrir dans un grand nombre d'archives suisses. Signalons par exemple le récit de la « triumphante receue que fut faitte au très illustre prince Albrecht, duc d'Austriche, en la ville de Frybourg en Uchtlandt par ung lundi 4e jour d'aougst 1449, » ou bien encore la curieuse supplique « de l'avoyer, du conseil et de la communité de Frybourg à très haulte, très puissante, très excellente princesse la duchesse Jolande de Savoye. »

M. B. a tiré, en somme, d'un sujet un peu spécial et assez ingrat, le meilleur parti possible ; il a joint à son travail une bibliographie précieuse, une table des noms de personnes et des noms de lieux et enfin une carte fort nette du canton de Fribourg et de ses diverses circonscriptions dans la seconde moitié du xve siècle.

Georges Blondel.

Karl Grosch. **Franz I und die Kaiserwahl im Jahre 1519.** Gotha, Justus Perthes, 1897. In-4°, 28 pages.

Parmi les élections impériales qui jettent le plus de lumière sur la vie politique de l'Allemagne et les intrigues dont ce pays était alors le théâtre, celle de 1519 mérite d'être particulièrement signalée. Parmi les compétiteurs à la couronne, nous trouvons en effet, à côté du margrave Joachim de Brandebourg et du roi d'Angleterre Henri VIII, le roi de France François Ier. Nous devons savoir gré à M. Karl Grosch d'avoir reproduit, d'après un manuscrit de la bibliothèque ducale de Gotha, le

très curieux « Discours pour élire le roy de France empereur. » Il est permis de croire, d'après un manuscrit de notre Bibliothèque nationale (Fonds français 17523), que l'auteur de ce mémoire serait le chancelier Antoine du Prat. Il porte la mention suivante : « Ce livre a esté fait pour le roy François Ier en 1517, pour prouver qu'il estoit le plus capable d'estre eslu empereur et que l'empire n'est poins affecté aux Allemands, nonobstant le chapitre *venerabilem*, etc..., et le chap. *in die*, etc... » L'auteur anonyme discute en effet, dans cette sorte de pétition, en considération du danger dont les Turcs menacent la chrétienté, si l'empereur à élire doit être nécessairement de nationalité allemande et s'il ne vaudrait peut-être pas mieux, dans l'intérêt de tous, élire le roi de France ou le roi d'Espagne. Ce n'est pas en raison de la race à laquelle il appartient, mais en raison de ses vertus, que l'empereur doit être élu (argument tiré du *Corpus juris canonici*). Le saint empire se rattache à l'empire romain, où nous voyons Trajan et Adrien originaires d'Espagne, Antonin de Gaule, Sévère d'Afrique; la dignité impériale a passé, en la personne de Charlemagne, des Grecs aux Français; sans doute elle s'est fixée, en la personne d'Otton Ier, sur la tête d'un Allemand, mais si les électeurs doivent être de race germanique, il n'est pas nécessaire que l'élu appartienne à la même nationalité. Conrad ne fut-il pas Français, Richard de Cornouailles Anglais, Alphonse de Castille Espagnol? Voudrait-on même au surplus réserver la dignité impériale à un Allemand, eh bien, les rois de France descendent de Charlemagne, qui était d'origine germanique. Il est bien permis de considérer, pour élire un empereur, si quelqu'un de ces ancêtres a déjà porté la couronne impériale; il faut surtout considérer finalement l'utilité que peut retirer de l'élection la chrétienté tout entière « contre les ennemis d'icelle. » M. Grosch a fait précéder la publication de ce curieux *factum* d'une introduction assez piquante où il nous montre comment on cherchait à prix d'argent à se concilier les voix de tous ces princes allemands. Le seul qui paraît avoir alors repoussé l'or français est le prince électeur de Saxe, Frédéric le Sage, qui interdit également aux fonctionnaires de sa cour d'accepter des pensions et des cadeaux de François Ier. Sa réponse aux envoyés français est caractéristique. L'argent ne fut point d'ailleurs le seul argument dont se servit François Ier. L'auteur nous parle aussi de certains projets d'alliance. Une belle-sœur du roi de France fut offerte au fils du margrave de Brandebourg. Mais les Français furent en butte à tant d'attaques que la maison de Habsbourg conserva sa situation. François Ier fit contre mauvaise fortune bon cœur et fut un des premiers à envoyer ses félicitations à son heureux rival. Il paraît toutefois probable que les intrigues des années 1517-1519 contribuèrent à fomenter les hostilités mémorables qui devaient mettre si longtemps aux prises les deux souverains.

Georges Blondel.

The Voyages made by the Sieur D. B. to the islands Dauphine or Madagascar, and Bourbon or Mascarenne in the years 1669. 70. 71 and 72, translated and edited by Captain Pasfield Oliver. Londres, David Nutt, 1897. In-8°, xxxix-160 pages.

Le capitaine S. Pasfield Oliver est bien connu de tous ceux qui étudient le passé et le présent de Madagascar et des Mascareignes; il a publié, en 1886, un ouvrage qui est encore aujourd'hui le meilleur travail d'ensemble à consulter pour se mettre au courant de l'histoire comme de la géographie de l'ancienne France orientale. Il n'a cessé depuis cette époque de poursuivre ses recherches, commencées dès l'année 1865, sur ce petit continent; après avoir parlé à différentes reprises des faits contemporains avec une partialité contre laquelle proteste le lecteur français de *The true Story of the French Dispute in Madagascar* (Londres, 1885, in-8°[1]), le capitaine Oliver travaille à le faire mieux connaître sous tous ses différents aspects dans les siècles passés.

Voilà pourquoi il a entrepris la publication d'éditions annotées des anciens voyageurs qui ont visité Madagascar et qui en ont laissé la description. Le matelot anglais Robert Drury, l'abbé Rochon, le célèbre baron de Benyowski ont successivement été l'objet de ses études; c'est maintenant le tour de Dubois, le sieur D. B., dont la relation, dédiée à un conseiller du roi nommé Loyseau, fut publiée à Paris chez Claude Barbin en 1674. Le capitaine Pasfield Oliver a fidèlement traduit, en pastichant le style anglais du xviie siècle, et a annoté d'une manière intéressante le texte français de D. B., qui est précieux à plus d'un titre : les consciencieuses descriptions faites par cet auteur de la faune des Mascareignes ont en effet inspiré le *Recueil de quelques memoires servans d'instruction pour l'Etablissement de l'isle d'Eden,* publié par Henri Duquesne à Amsterdam en 1689[2]; elles complètent et corroborent les descriptions un peu postérieures de François Leguat, en même temps que la relation du séjour du sieur D. B. à Madagascar apporte plus de lumière sur l'histoire des établissements français dans la grande île entre 1669 et 1672.

Il y a donc en réalité deux parties bien distinctes à étudier dans le nouveau travail du capitaine Pasfield Olivier : une partie zoologique, dont nous ne dirons rien ici, sauf pour confirmer l'hypothèse émise (p. 110) relativement au peu de valeur zoologique de quelques relations inédites conservées aux archives de la Marine[3]; et une partie histo-

1. Il est juste de noter ici que le capitaine Pasfield Oliver a dû endosser parfois, dans la *Revue d'Édimbourg*, les propres idées, très hostiles à la France, du directeur de cette Revue, M. Henry Reeve.

2. On sait que cet opuscule disparu a été retrouvé et réimprimé par M. Théodore Sauzier sous le titre d'*Un projet de république à l'île d'Eden* (*l'île Bourbon*) *en* 1689 (Paris, Dufossé, 1887, in-8°).

3. Dans la série B[4], *Campagnes*, vol. IV et V. Ce sont les journaux de bord de quelques navires de l'escadre de M. de la Haye et du vaisseau *le Breton*. On pourrait cependant y relever encore quelques détails intéressants pour l'his-

rique, beaucoup moins importante, sur certains points de laquelle nous avons à exprimer quelques réserves.

Le résumé chronologique publié pages XV-XVI débute en datant de l'année 1506 la découverte de Madagascar par les Portugais; M. A. Grandidier a cependant démontré depuis longtemps, — en particulier dans le texte de son *Histoire de la géographie* de Madagascar[1], — que Diego Diaz avait vu la côte orientale de l'île dès le 10 août 1500. Un peu plus tard, en 1504, Diego Fernandez Peteira en suivit le premier la côte occidentale. — Le même résumé chronologique mentionne à la date de 1638 le fait suivant : « Salomon Goubert trouve les armes de France érigées dans l'île Mascareigne. » Le texte de Cauche ne dit pas cela; il mentionne au contraire l'érection des armes de France dans l'île par Salomon Goubert et par ses compagnons. « De là, écrit le vieux voyageur (c'est-à-dire de Rodrigue), nous tirasmes en l'isle de Mascarhene,... *ou nous arborasmes aussi les armes du roy*[2]. » — Ce n'est pas en 1643, mais bien en 1642, que Pronis a pris possession de l'île Mascareigne et s'est établi à la baie de Sainte-Luce; quant à son installation à Fort-Dauphin, elle semble bien n'avoir eu lieu d'une manière définitive (voilà du moins ce qui ressort pour nous d'un examen attentif des textes de Flacourt et de Cauche) qu'au début de l'année 1644. — Ce n'est pas non plus *Coillard*, dit Taureau, dit Marovoule, mais *Couillard*, qui fut déporté de Madagascar à Mascareigne en 1654. — Habitée dès 1662 par Louis Payen et Pierre Pau ou Peau[3], ainsi que par quelques noirs, Bourbon n'a commencé à être un peu peuplée que trois ans plus tard, en 1665, date à laquelle Étienne Régnault débarqua dans l'île avec un certain nombre de Français (vingt et un) originaires de l'Ile-de-France, de la Picardie, de la Normandie et du Lyonnais. Il y a là un fait que M. Oliver aurait dû mentionner dans son résumé chronologique, ainsi que le séjour d'Augustin de Beaulieu à la baie de Saint-Augustin en 1620, etc., et surtout l'abandon de Fort-Dauphin par La Bretesche le 9 septembre 1674. — Il eût également bien fait de vérifier ses noms propres et de ne pas appeler *la Mariée* le navire *la Marie*[4], ni *Kercadio* le capitaine *de Kercadiou*, ni *La Faye* le directeur de la compagnie des Indes orientales *de Faye*, ni *de Préaux Mercy* M. *de Préaux Mercey*.

Sur certains points de détail, l'auteur aurait pu donner une annotation plus complète. Il eût été bon, par exemple, de contrôler la série des voyages exécutés par le navire *la Saumaque*, dont parle D. B.

toire naturelle; nous croyons en avoir fourni la preuve dans nos *Textes historiques inédits ou peu connus relatifs aux tortues de terre de l'île Bourbon* (*Bull. du Muséum d'histoire naturelle*, 1899, p. 214-217).

1. Cf. aussi sa communication à l'Académie des sciences, 3 mars 1884.

2. Cauche : *Relations véritables et curieuses de l'île Madagascar...*, p. 7.

3. M. Jules Hermann nous paraît avoir démontré de façon certaine, dans sa *Colonisation de l'île Bourbon* (1e et 2e parties, p. 13-14) que tel est bien le nom du compagnon de Louis Payen.

4. Si le sieur D. B. parle du navire *la Mariée*, Souchu de Rennefort et les autres documents contemporains le nomment, et avec raison, *la Marie*.

(p. 28-29 de l'édition Oliver), et de montrer ce petit bâtiment (acheté à Bahia par M. de Mondevergue), allant, pendant le séjour de la flotte française au cap de Bonne-Espérance en 1666, explorer la baie de Saldanha, où on songeait alors à fonder un établissement. — M. Oliver aurait pu, à propos de M. de Préaux Mercey, la « personne intelligente et fidèle » dont parle un mémoire de Colbert[1], rappeler comment cet officier entra au service de la Compagnie après avoir obtenu des lettres du roi assurant que « le service qu'il va rendre à lad. Compagnie, quelque temps que durent ces voyages, ne pourra luy nuire ny prejudicier pour son ancienneté de capitaine dans la Marine[2]. » — Il eût également été bon de rappeler que M. de Mondevergue faillit, en 1659, être envoyé à Lisbonne comme ambassadeur[3]. — Enfin, il n'eût pas été sans intérêt de rapprocher du résumé de l'ordonnance relative aux Français entrés au service des étrangers en Orient le texte même des instructions données par Louis XIV à M. de la Haye : « Elle (Sa Majesté) fait mettre ès mains du sieur de la Haye son ordonnance portant injonction à tous ses sujets de quitter le service des estats et provinces estrangères pour se retirer sous son obéissance, afin qu'il la sème et la distribue par toutes les Indes et la rende publique autant qu'il se pourra. Et, comme Sa Majesté ne doute point que cette ordonnance ne produise l'effet qu'elle désire, il prendra soin de la faire bien exécuter, en faisant donner à ceux qui retourneront à son service les mesmes gages et appointemens qu'ils avoient au service des estrangers[4]. »

Ces critiques de menu détail, les seules qu'il soit possible d'adresser à M. Oliver au point de vue historique[5], prouvent avec quel soin le traducteur et annotateur anglais a étudié le texte de Dubois. Aussi son édition, accompagnée de reproductions de cartes du XVIIe siècle, de gravures bien choisies, d'intéressants appendices d'ordre zoologique, rendra-t-elle de très grands services. S'il convient, pour citer les *Voyages du sieur D. B.*, de continuer à recourir au texte original de 1674, il faudra, pour en apprécier tous les renseignements, se reporter sans cesse aux excellentes annotations que le capitaine Pasfield Oliver a su grouper dans son nouveau travail, digne complément de son édition anglaise annotée du *Voyage de François Leguat*[6].

Henri Froidevaux.

1. Clément : *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, t. III², p. 422 (cité par M. Oliver).

2. Arch. Marine, B² 7, 1667-1668; fol. 72-73 (1668).

3. Voy. à ce sujet le *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France... Portugal*, p. 53.

4. Clément : *Lettres de Colbert*, III², p. 470.

5. C'est à tort que M. Oliver propose (p. 115) de faire de M. de la Haye le gouverneur de Saint-Vincent et non de Saint-Venant. Saint-Venant est une commune du Pas-de-Calais, cant. de Lillers, arr. et à 13 kil. de Béthune.

6. Nous nous reprocherions de ne pas remercier, en terminant, M. Pasfield Oliver pour la façon trop élogieuse dont il a bien voulu apprécier nos travaux sur Madagascar et sur Bourbon.

Bernadotte roi (1810-1818-1844), par Christian SCHEFER. Paris, Alcan. In-8°, 1899.

M. Ch. Schefer s'est donné une tâche en apparence ingrate, qu'il a d'abord eu le mérite de définir en deux mots. Ce n'est ni la carrière militaire de Bernadotte ni l'histoire de ses intrigues, amusante ou dramatique, qu'il a voulu étudier. De très bon cœur, il a négligé dans la vie du maréchal ce qui aurait eu le plus de chances de piquer la curiosité des Français; il a préféré les instruire de ce qu'ils connaissent le moins, le règne de Bernadotte en Suède. Et je dirai tout de suite qu'il y a réussi. Mais je répète qu'il faut lui savoir gré d'abord de s'être attaqué à l'histoire parlementaire scandinave, un véritable dédale, fût-elle vieille simplement de quarante à cinquante ans, de nous l'avoir éclairée par une connaissance solide des langues du Nord et de l'histoire de Suède, d'en avoir enfin dégagé avec méthode et sûreté le tableau d'un règne qui fut vraiment un règne décisif.

Pour juger l'œuvre du parvenu dans son royaume, il faut connaître ce royaume et comme il y parvint, en 1810. C'était un héritage glorieux que celui de Gustave-Adolphe, mais combien diminué par un siècle de décadence : un pays qui avait fait trembler l'Allemagne et Pierre le Grand, dépouillé de tout par le Hanovre, la Prusse, par les tzars, de Pierre le Grand à Alexandre Ier; un pays ruiné par ses divisions intérieures; un roi, Charles XIII, qui devait son pouvoir à une révolte, un roi vieux qui oubliait parfois de régner et se laissa imposer comme successeur un soldat de la Révolution, « un caporal, » par une intrigue à laquelle il ne comprit presque rien. J'emprunte cette esquisse au tableau très vivant que M. Schefer a placé au début de son livre, pour donner au lecteur l'envie et le conseil d'aller lui-même le voir et le consulter.

Et voici maintenant l'état de la Suède en 1844, à la mort de Charles XIV; on le trouvera dans la conclusion du livre : *l'Œuvre et l'homme*. Bernadotte roi et son règne s'expliquent et s'éclairent par le contraste de ces deux situations. La Suède, diminuée depuis un siècle, dès 1818 a repris en Europe une place nouvelle : elle s'est doublée de la Norvège; après que son histoire paraissait close par la perte des dernières provinces baltiques, elle se rouvre par une large échappée sur l'Océan. Ce fut le résultat du rôle inespéré que la fortune, l'armée réorganisée, la diplomatie savamment maniée par Bernadotte réservaient à la Suède de 1812 à 1815 entre Napoléon et ses adversaires. M. Schefer a su traiter avec infiniment de mesure et de tact cette question délicate, le crime prémédité, largement payé, de Bernadotte uni à la coalition de 1813 jusqu'à combattre à Leipzig les Français qu'il a prétendu délivrer du tyran, au profit des Suédois qui l'ont appelé. Revenons aux Scandinaves : c'est merveille comme le futur roi de Suède a su en 1814 au traité de Kiel apporter à ses sujets en don de joyeux avènement un royaume, sans traiter cependant, comme on le désirait à Stockholm, les Norvégiens en peuple conquis, sans les égaler d'autre part, comme on le demandait au

Storting de Christiania, aux Suédois. Ces transitions adroites qui ont fait une œuvre durable sont fort bien exposées par M. Schefer, qui s'entend aux nuances délicates de la pensée et de la forme. En somme, en 1844, on vit la Norvège unie à la Suède par des liens qui la blessaient parfois, qu'elle secouait souvent, mais qu'elle n'a point brisés, et les appétits de conquête des Suédois utilement modérés. Ce fut de la part de Charles XIV un assez beau chef-d'œuvre de politique, supérieur encore à l'intrigue que lui avait procuré ce trône, à la diplomatie qui en 1813-1814 l'avait fait roi en Norvège comme en Suède.

Son grand mérite enfin, selon moi, c'est qu'il a su restaurer la royauté suédoise et lui rendre une autorité compatible avec les théories libérales et les formes constitutionnelles du temps. Si l'on songe qu'en 1770 la Suède était menacée du sort de la Pologne par la faute des factions aristocratiques, et qu'un coup d'état royal la sauva, que la royauté ensuite avait abusé de ce service et qu'en 1809 une réaction justifiée s'était produite contre elle, on ne peut qu'admirer la façon dont en 1810 Charles-Jean, prince royal, Charles XIV roi en 1818, a compris sa tâche. Il a su garder un pouvoir fort, choisir, mais tenir en bride ses conseillers, résister surtout en 1830 aux réclamations hâtives des libéraux, aux exigences de la presse, du *Journal du soir*, de Lindeberg et de Hiertha. Mais l'autorité que, sous un régime de liberté, Bernadotte a pu donner à sa royauté, il la justifie par une bonne administration dont il connaît les détails, une longue paix, bienfait singulier de la part d'un soldat, très utile et très agréable à ses peuples. Il la concilie enfin avec le respect des formes légales qui demeurent aux Suédois pour l'avenir des garanties de libre gouvernement : il la tempère, quand il y est obligé par les résistances de 1830 et de 1841, par des concessions opportunes. Un héritier direct de Gustave III, témoin des fautes de Gustave IV, des excès des factions ou de la royauté au XVIIIe siècle, n'aurait pas mieux employé les leçons du passé et ménagé l'avenir que ce Béarnais brusquement installé par la Révolution française à Stockholm. Il a bien employé ses trente années de règne.

C'est l'opinion de M. Schefer. Et quelle opinion pourrait être plus fondée, après une étude si consciencieuse de ce règne, présentée avec tact, et souvent avec grâce! Ce livre, parce qu'il est bien fait et agréable, est de ceux qui donnent à réfléchir. Et comme il est consacré à Bernadotte, aussi bien qu'à la Suède, il suggère, sur notre histoire même, toute une série de réflexions. La plus importante est celle que M. Schefer présente au lecteur à la fin de son livre. « Médiocre au service de la Révolution et de l'Empire, excellent au service de la Suède, Bernadotte semble appeler deux jugements inconciliables, » que, par une analyse d'une psychologie très fine et très poussée, M. Schefer s'est efforcé de concilier. C'est la réponse attendue à la question qu'on se pose en fermant à regret son livre : de l'œuvre qui s'y trouve décrite et jugée favorablement, peut-on, doit-on conclure ce que valait au vrai l'homme qui l'accomplit? Voilà ce qu'il importe à

des Français, plus dégagés que leurs pères des rancunes naturelles aux soldats de 1813, de savoir et de décider. Eh bien ! Charles XIV a déployé en Suède des qualités d'adaptation, d'assimilation, de ressources et d'adresse, un tact, une habileté, une souplesse qui ont fait de lui un très bon souverain. Elles auraient pu faire de Bernadotte un excellent collaborateur de Napoléon, si la vanité et l'ambition, l'abus de la parade et des grandes phrases ne l'avaient détourné d'un second rôle, trop obscur à son gré, que sa prudence, son indolence et le respect de la légalité l'empêchèrent d'échanger jamais en France contre un premier rôle. L'incertitude de ses premières années fit sa médiocrité; la certitude de régner lui rendit l'usage de ses qualités naturelles, qui étaient réelles et grandes. Les défauts subsistèrent en lui après 1810, atténués par l'exercice du pouvoir souverain, comme les qualités existaient avant 1810, obscurcies par la passion et l'impossibilité d'atteindre ce pouvoir. Les Français ont méconnu les qualités, les Suédois oublié les défauts de Bernadotte. L'ensemble explique ses déceptions, ses inquiétudes et ses succès. M. Schefer a fait, en reconstituant cet ensemble, œuvre de psychologue et d'historien, c'est-à-dire retrouvé la vérité et la vie.

Il faudrait, à mon sens, pour éclairer tout à fait l'histoire de Bernadotte, faire une part plus grande aux circonstances et aux hommes dans la première période, dans la période française de sa carrière. Ce ne fut pas uniquement la faute de sa vanité s'il conçut dès cette époque, où toutes les barrières s'abaissaient, où toutes les conditions s'égalisaient, où tant de fortunes nouvelles et celle de Bonaparte se créaient, de hautes ambitions plus ou moins proportionnées aux mérites qu'il se croyait ou se sentait. C'était un état d'âme alors répandu parmi ses pareils. Il suffit de se rappeler la fière confidence de Macdonald au comte d'Artois après 1815. Et d'autre part, ne doit-on accuser que l'indolence de Bernadotte et sa prudence extrême lorsqu'il fut réduit à l'intrigue, consolatrice de ses déceptions et de ses regrets? Plus que Bonaparte, il fut un soldat de la Révolution; et moins que lui, parce qu'il était Français, il fut disposé à faire bon marché des principes et des sentiments de ses concitoyens. Si la pensée a pu lui venir de remplacer Napoléon en 1814, quand celui-ci tomba sous les coups de l'Europe, et de quitter la Suède, pour être à Paris ce qu'il devint à Stockholm, c'est qu'il se jugeait plus Français que l'empereur déchu. J'indique seulement cette psychologie du milieu et du temps, qui complète celle que M. Schefer nous a donnée de l'homme. Et j'ajoute qu'il n'y a dans cette indication nulle intention de reproche pour l'auteur. Cette étude aurait débordé le cadre qu'il s'était tracé et qu'il a rempli avec art et méthode. Il nous a donné plus qu'il n'était strictement en droit de nous apprendre, outre l'histoire de Charles XIV, les ressources qu'on peut tirer de cette histoire pour connaître Bernadotte en général. C'est le dernier et vrai mérite de son ouvrage.

Émile Bourgeois.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

1. — Revue des Études historiques. T. I. Déc. 1899-janv. 1900. — Th. Funck-Brentano. La question sociale dans l'histoire : Rome (« tous les grands peuples sont nés de la morale des humbles et des faibles, de la puissance des sentiments d'abnégation et de dévouement réciproques. Rome est la preuve éclatante que le développement historique des peuples n'est que la mise en action de leur morale sociale »). — Maurice Boutry. Le cardinal de Tencin et le Saint-Siège; lettres inédites du pape Benoît XIV. — Ch. Urbain. Bibliographie critique de Bossuet. = T. II, n° 1, janv.-févr. 1900. Fr. Funck-Brentano. Introduction aux bibliographies critiques. — G. Lacour-Gayet. Une curiosité calligraphique et polyglotte de la Bibliothèque nationale (c'est une copie des thèmes latins de Louis XIV, avec une traduction de ces thèmes en quarante-trois langues, par l'abbé Charles-Alexandre de Carcavy, et avec deux dessins au lavis de Sébastien Le Clerc). — R. Bittard des Portes. Susceptibilités de militaires au commencement du xviiie s. (d'après le Journal de Camus des Touches, qui avait été officier d'artillerie sous Louis XIV). — M. Hénault. Voyage d'un provincial à Paris au xviiie s.; document inédit. — Fr. Funck-Brentano. Une faculté de médecine au xve s. (d'après la biographie de Ferrari de Grado, professeur à la faculté de médecine de Pavie, 1432-1572, qui vient d'être récemment publiée par le Dr H.-M. Ferrari).

2. — Revue des Questions historiques. 5 oct. 1899. — Vacandard. Les origines du *Symbole des Apôtres* (la tradition qui fait remonter le *Credo* aux Apôtres date du iiie siècle au plus tôt. Le *Credo* lui-même existait au iiie siècle et peut-être au iie, mais il serait hasardé de le faire remonter, avec M. Brun, aux environs de l'an 100. C'est au iiie siècle qu'il prit le nom de *Symbole*. Son texte varie beaucoup. Le texte reçu provient, d'après M. V., non de Rome, mais de la Gaule et date du viie siècle). — Müntz. L'argent et le luxe à la cour pontificale d'Avignon; 2e art. (constructions, mobilier, cuisine, table, vêtements, broderie, orfèvrerie, fêtes, cadeaux; précieux dépouillement des comptes pontificaux). — Froger. La condition des lépreux dans le Maine au xve et au xvie s. (le Maine était richement pourvu en maladreries, il y en avait d'ailleurs 2,000 en France; les lépreux étaient bien traités, au point qu'il y eut de faux ladres, et on venait faire fête aux maladreries). — V. Pierre. Le clergé français en Angleterre, 1791-1802 (très intéressant; à Jersey, les prêtres furent bien reçus par une population toute protestante, et le catholicisme s'y est développé depuis; en Angleterre même, ils furent aussi charitablement accueillis, et Edmond Burke tra-

vailla efficacement à favoriser les fondations catholiques et à faciliter la fuite des émigrés. Leur présence exerça certainement une influence favorable aux idées de tolérance envers les catholiques anglais). — Ermoni. L'ébionisme dans l'Église naissante. — Nimal. La vie de sainte Christine l'Admirable est-elle authentique? (soutient, par des arguments qui causeront une douce gaieté aux esprits critiques, non seulement l'authenticité de l'œuvre de Thomas de Cantimpré, dont personne ne doute, mais sa vérité, que nul homme de bon sens n'admettra). — Cabrol. L'éducation politique de Louis XIV (juste éloge du livre de M. Lacour-Gayet). — Lambelin. La bataille de Waterloo (d'après H. Houssaye). — Des Rotours. Le socialisme et la Révolution française (d'après Le Bon, Espinas, Lichtenberger, Faguet; se rapproche des vues d'Espinas; a négligé le livre capital de Sagnac). — Fournier. La Collection des *Monumenta ordinis fratrum praedicatorum* (analyse le contenu des quatre premiers tomes de cette belle Collection, due aux PP. Reichert, Balme et Paban, dont la *Revue historique* parlera prochainement). — Cochin. La renaissance catholique en Angleterre (d'après Thureau-Dangin). — D'Avril. Une histoire de l'art chrétien (bel éloge du livre de M. Mâle). = Courriers allemand (moyen âge) et belge. = Comptes-rendus : *Mispoulet*. La vie parlementaire à Rome sous la République (tableau vivant des séances du Sénat). — *Ferreiroa*. Historia apologética de los papas (très mauvais). — *Bréhier*. Le schisme oriental du xie s. (bon). — *Duerm*. Un peu plus de lumière sur le conclave de Venise et les commencements du pontificat de Pie VII (dévoile, d'après les lettres du cardinal Herzan et du marquis Ghislieri, les intrigues de l'Autriche pour faire élire le cardinal Mattei. On ignore encore le nom du cardinal qui fit élire Pie VII). — *Comte de Flavigny*. Saint Hyacinthe et ses compagnons (histoire d'un noble polonais, disciple de saint Dominique, qui répandit l'ordre des prêcheurs dans les pays slaves). — *Didier-Laurent*. L'abbaye de Remiremont (bon). — *Soullier*. Les Jésuites de Marseille aux xviie et xviiie s. — *Jérôme*. Les élections et les cahiers du clergé lorrain aux États généraux de 1789 (excellente étude). — *Bourgain*. L'église d'Angers pendant la Révolution et jusqu'en 1870. — *Deschamps*. Les colonies pendant la Révolution. La Constituante et la Réforme coloniale. — *Grimaud*. Histoire de la liberté d'enseignement en France (très complet et exact). — *Champeaux*. Essai sur la Vestitura ou Saisine et l'introduction des actions possessoires dans l'ancien droit français (remarquable). — *Lefèvre*. Leçons d'introduction à l'histoire du droit matrimonial français (excellent). — *Jac*. Bonaparte et le code civil. — *Bled*. Les évêques de Saint-Omer depuis la chute de Thérouanne, 1553-1619. — *Besnard*. Monographie de l'église et de l'abbaye de Saint-Georges de Boscherville. — *C. Daux*. Le pèlerinage à Compostelle (bon). — *Cougny*. Chinon et ses environs. — *Hümmerich*. Vasco de Gama.

3. — Revue d'histoire diplomatique. XIVe année, 1900, n° 1. — Ed. Rott. Les missions diplomatiques de Pomponne de Bellièvre en

Suisse et aux Grisons, 1560-1574 (montre quelle dextérité il importait de déployer pour faire durer la « paix éternelle » qui unissait les cantons suisses à la France). — Al. Halot. Les causes morales de la récente guerre entre la Chine et le Japon (montre que cette guerre était indispensable au Japon pour forcer les puissances européennes à compter avec lui). — P. de Vaissière. Jean Barrillon et son Journal des sept premières années du règne de François Ier (analyse de ce Journal).

4. — **Revue d'histoire moderne et contemporaine.** T. I, 1899, n° 1. — P. Sagnac. Les Juifs et la Révolution française; suite et fin au n° 3 (condition des Juifs en France en 1789; des mesures prises en 1789 et en 1790 pour leur émancipation civile et politique. La Constituante laisse d'ailleurs intactes les questions concernant les créances des Juifs en Alsace, le mariage, etc.). — A. Hauser. La Réforme et les classes populaires en France au XVIe siècle (montre que la Réforme s'est propagée d'abord dans les classes populaires; c'est plus tard qu'elle prit un caractère plus proprement aristocratique, mais en même temps aussi un caractère politique. La propagande se fit surtout parmi les ouvriers des villes; elle toucha peu le paysan, et c'est peut-être pour cela que le protestantisme n'a pas réussi à s'implanter en France). — A. Chamberland. Étienne Pasquier et l'intolérance religieuse au XVIe s. (Pasquier ne peut être considéré comme un adepte de la liberté de conscience; l'*Exhortation aux princes et seigneurs du conseil privé* qu'on allègue pour soutenir cette thèse n'est pas de lui; c'était un gallican convaincu de la nécessité politique de l'unité de foi). — A. Mathiez. Un exemple du partage des communaux pendant la Révolution (à Saint-Germain-lès-Lure, Haute-Saône). = N° 2. V.-L. Bourrilly. Les idées politiques de Commines. — Fr. Galabert. Le club jacobin à Montauban. Son rôle politique pendant la Constituante; suite aux nos 3-4; fin au n° 5. = N° 3. G. Toudouze. La bataille de Camaret, 18 juin 1694; avec une carte. — Bourrilly. François Ier et Henri VIII. L'intervention de la France dans l'affaire du divorce (article intéressant; critique assez sévère du livre publié par le P. Hamy). = N° 5. Pierre Muret. L'affaire des princes possessionnés d'Alsace et les origines du conflit entre la Révolution et l'empire d'Allemagne; 1er art. — P. Alphandéry. Le procès de Simon Morin, 1662-1663 (accusé du crime d'hérésie devant le Parlement de Paris, il subit le supplice du feu. Il avait été dénoncé par la Compagnie du Saint-Sacrement. Voir *Rev. hist.*, LXXI, 298).

5. — **La Révolution française.** 1899, 14 déc. — A. Aulard. Le gouvernement révolutionnaire (montre comment ce gouvernement se forma peu à peu depuis le 10 août 1792 jusqu'au 9 thermidor). — J. Guillaume. Lakanal et l'Académie des sciences, à propos d'un document nouveau. — P. Dupéron. L'enseignement de l'État et l'enseignement libre sous la Révolution; mesures de défense républicaine en

l'an VI. — H. Monin. George Sand et la République de 1848; suite le 14 janv. = 1900, 14 janv. A. Aulard. Le régime politique après le 9 thermidor. — A. Kuscinski. A propos des actes de baptême de quelques conventionnels (montre les difficultés que présentent les actes de cette nature, celle par exemple qui vient de l'usage, très répandu, de donner le même prénom à plusieurs enfants. Prend l'exemple de Louis-Marie-Bon Montaut, qu'on a appelé Louis-Montaut-Maribon ou même L.-Maribon-Louis de Montaut). — A. Brette. Un tableau de Titien à l'époque de la Révolution. — J. Gros. Lettres du maréchal Lannes (publie six lettres, de 1794 à 1802; elles son adressées à son ami Pouzols de Lectoure). — R. Bonnet. Napoléon Ier et Carnot (publie une lettre de Clarke à l'empereur pour lui proposer les moyens de venir en aide à Carnot, qui venait de perdre toute sa fortune; 2 juillet 1809. L'empereur lui assigna une retraite de 10,000 francs).

6. — **Bulletin critique**. 1899, n° 34. — Le régime des capitulations; son histoire, son application, ses modifications, par un ancien diplomate (bon). = N° 35. *Br. Krusch*. Passiones vitaeque sanctorum aevi merovingici (L. Duchesne défend contre le critique allemand l'authenticité de la vie de saint Loup); suite au n° 36 (il est impossible d'admettre, avec Krusch, que la vie de saint Eptade ait été fabriquée en vue d'appuyer les querelles, supposées, que le monastère de Cervon soutenait contre l'évêque d'Autun). — Christine de Suède et le cardinal Azzolino; lettres inédites, 1666-1668, avec une introduction et des notes par le *baron de Bildt*. = 1900, n° 1. *Br. Krusch*. Passiones vitaeque sanctorum aevi merovingici (Krusch n'a pas toujours compris le texte de la vie de saint Cybar, ce qui explique ses conclusions erronées; il est inexact que ce document soit un texte fabriqué au XIe s.). — *Lord E. Fitzmaurice*. Lettres de l'abbé Morellet à lord Shelburne, depuis marquis de Lansdowne, 1772-1803 (très intéressant). — *E. Gaudemet*. L'abbé Galiani et la question du commerce des blés à la fin du règne de Louis XV (joli livre, bien informé; jugement fin et délicat). = N° 2. *O. Bardenhewer*. Les Pères de l'Église; leur vie et leurs œuvres, trad. par *P. Godet* et *C. Verschaffel* (bonne traduction d'un livre excellent et au courant des dernières découvertes). = N° 3. *Dorez* et *Guiraud*. Les registres d'Urbain IV, 1261-1264, 1er fascicule du registre caméral (important pour l'histoire des finances du Saint-Siège). — *J. Guiraud*. Les registres de Grégoire X, 1272-1276, 3e fascicule; suivi du registre de Jean XXI, par *L. Cadier*. — *J. Gay*. Les registres de Nicolas III, 1277-1280, 1er fascicule (publié avec beaucoup de négligence). — *L. Crouslé*. La vie et les œuvres de Voltaire (excellent). = N° 4. *Ingold*. Alsatia sacra, ou statistique ecclésiastique et religieuse de l'Alsace avant la Révolution (excellent). — *E. Dupré-Lasale*. Michel de l'Hospital; 2e partie, 1555-1560 (intéressant, mais superficiel et parfois erroné). — *Ch. Montagne*. Histoire de la Compagnie des Indes (résumé assez plat, souvent incorrect et parfois inexact). — Les médaillons romains en bronze (lettre de M. Ad. Blanchet à M. de Barthélemy : les médail-

lons en or et en argent sont bien des monnaies, ainsi que l'indique le poids, généralement un multiple exact de celui de l'*aureus*; les médaillons en bronze ne se rencontrent mêlés aux monnaies que dans des cas et des proportions tout à fait exceptionnels; ils n'ont pas eu cours comme monnaie).

7. — Journal des Savants. 1899, déc. — Rod. Dareste. Fragments d'une paraphrase des Institutes du séminaire d'Autun (fait ressortir les points nouveaux pour la connaissance du droit romain que cette paraphrase met en lumière; elle est du IVe siècle. Le ms. a été déchiffré par M. E. Chatelain). — G. Perrot. Le bas-relief romain à représentations historiques; 4e article; fin dans le cahier de janvier. — Émile Blanchard. Les Parsis; histoire des communautés zoroastriennes de l'Inde (résumé du livre récemment publié par D. Menant). = 1900, janvier. M. Berthelot. Le livre d'un ingénieur militaire à la fin du XIVe s. (cet ingénieur est Conrad Kyeser d'Eichstædt, auteur d'un ouvrage intitulé *Bellifortis* et qui est un recueil d'appareils et de recettes relatif aux arts de la guerre au moyen âge. Description minutieuse du ms. : 1° Astrologie, étendards, chars de guerre; 2° Appareils pour l'attaque des forteresses : machines de brèche, d'assaut, de jet, etc.). — L. Delisle. La Fleur des histoires de Jean Mansel de Hesdin (décrit deux mss. provenant de l'abbaye de N.-D. aux Écossais à Vienne, d'après le catalogue de ces mss. que vient de publier le P. Albert Hübl, et dresse le classement de trente mss. qui contiennent l'indigeste compilation de Jean Mansel). — Émile Chatelain. Un palimpseste inconnu de Pline l'Ancien (conservé au grand séminaire d'Autun). = Parmi les « Nouvelles littéraires, » on réimprime le rapport adressé par Pierre Barrière, un des clercs de Philippe le Bel, au pape, pour le mettre au courant des dispositions du roi; ce rapport avait été trouvé à Rome et publié par M. Schwalm dans le *Neues Archiv*. Voir plus loin, p. 440-441.

8. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1899, n° 50. — *Salomon Reinach*. Répertoire des vases peints grecs et étrusques; t. I (excellent manuel de vulgarisation archéologique). — *Paul Fournier*. Joachim de Flore et le *Liber de vera philosophia* (importante contribution à l'histoire de la théologie du moyen âge). — *Th. Eheberg*. Verfassungs-Verwaltungs-und Wirthschaftsgeschichte der Stadt Strassburg bis 1681; t. I (recueil de documents; ce sont les pièces justificatives d'un livre qui reste à écrire; recueil d'ailleurs sans ordre et très incomplet). — *A. Pætzold*. Die Konfutation des Vierstædtebekenntnisses (bonne histoire de la confession de foi présentée à l'empereur Charles-Quint par les quatre villes de Strasbourg, de Constance, de Memmingen et de Lindau). — *F. Bouvier*. Bonaparte en Italie en 1796 (excellent à tous les points de vue). = N° 51. *J.-B. Mispoulet*. La vie parlementaire à Rome sous la République (très intéressant). — *W. Helbig*. Führer durch die Sammlungen klassischer Alterthümer in Rom (nouvelle édition très remaniée et améliorée). — *H. Vambéry*. Noten zu den alttürkischen Inschriften der Mongolei und Siberiens (critique

l'interprétation donnée par W. Radloff des inscriptions lapidaires de l'Orkhon). — *E. Wülcker* et *H. Virck*. Des Kursæchsischen Rathes Hans von der Planitz Berichte aus dem Reichsregiment in Nürnberg, 1511-1523 (recueil de près de 300 pièces qui contiennent de nombreuses observations de détail sur l'histoire politique et religieuse du XVIe s.). — *G. Wolf*. Deutsche Geschichte im Zeitalter der Gegenreformation (bon, très détaillé et souvent suggestif). = N° 52. *J. Bidez* et *L. Parmentier*. The ecclesiastical history of Evagrius with the scholia (bonne édition du dernier des continuateurs d'Eusèbe. Il va des préliminaires du concile d'Éphèse à l'année 594; c'est le premier récit d'ensemble que nous possédions des origines et des premiers développements du nestorianisme et du monophysisme; mais il contient aussi nombre de renseignements précieux pour l'histoire profane). — *Ulmann*. Russisch-Preussische Politik unter Alexander I und Friedrich Wilhelm III bis 1806 (intéressant, surtout par les documents d'origine russe. Bon portrait du roi de Prusse, dont la politique fut pendant longtemps toute d'abstention; mais ses fautes trouvent en partie leur excuse dans l'attitude de la cour de Russie). — *Général de Woyde*. Causes des succès et des revers dans la guerre de 1870; essai de critique de la guerre franco-allemande jusqu'à la bataille de Sedan; trad. par le capitaine *Théry* (trop long, mais remarquable). = 1900, n° 1. *Kenyon*. The palæography of greek papyri (excellent). — *Sirbu*. Mattein-Voda Basarabas auswærtige Beziehungen, 1632-1654 (ce travail est la plus importante des monographies publiées jusqu'à ce jour sur l'histoire des Roumains au XVIIe s.). — *W. Mœller*. Lehrbuch der Kirchengeschichte; III Band: Reformation und Gegenreformation, bearbeitet von *D.-G. Kawerau* (utile manuel). — *W. Struck*. Gustav-Adolf und die schwedische Satisfaktion (bonne étude sur les projets et les intentions de Gustave-Adolphe à l'égard de l'Allemagne protestante). = N° 2. *Bellagi, Marki* et *Beksics*. Histoire du peuple hongrois (en hongrois; tomes IX et X et derniers de ce grand et méritoire travail). = N° 3. *J. Müller*. T. Livi ab Urbe condita libri; W. Weissenborns erklærende Ausgabe; Bd. VI, Heft 2 (réédition des livres XXIX-XXX; le commentaire a été remanié à fond et les citations soigneusement vérifiées; mais les épreuves ont été fort mal corrigées). — *M. Dieulafoy*. La bataille de Muret (excellente étude critique). — *H. Auffroy*. Évolution du testament en France, des origines au XIIIe s. (remarquable). — *F. de Rocca*. Les assemblées politiques de la Russie ancienne : les Zemskié sobors (très intéressant). = N° 4. *M. Schwab*. Répertoire des articles relatifs à l'histoire et à la littérature juives parus dans les périodiques de 1783 à 1898; t. I (important). — *G. Daumet*. Benoît XII. Lettres closes, patentes et curiales se rapportant à la France; 1er fasc. (important). — *H. Glagau*. Eine Vorkæmpferin landesherrlicher Macht : Anna von Hessen, die Mutter Philipp's des Grossmuthigen, 1485-1525 (utile contribution à l'histoire des lettres de la noblesse allemande contre l'autorité croissante des princes).

9. — Mélanges d'archéologie et d'histoire. (École française de Rome.) XIXe année, fasc. 5. Juill.-déc. 1899. — G. de Manteyer. Les origines de la maison de Savoie en Bourgogne, 910-1060 (étudie, au point de vue topographique et onomastique, 38 chartes des années 976-1061 et montre que les biens de la maison se groupent dans le Graisivaudan et le Bugey, qu'elle avait des attaches très puissantes à Vienne et dans le Viennois, et qu'enfin c'est dans cette dernière région qu'il faut en chercher l'origine pendant la seconde moitié du xe siècle. Mais elle ne peut descendre des comtes de Viennois; en remontant jusqu'au ixe s., on constate qu'elle se rattache à Garnier, vicomte de Sens et comte de Troyes, mort le 6 déc. 925, dont la femme descendait de Charlemagne à la cinquième génération. Art. très important de 176 p.). — P. Perdrizet. Le cimetière chrétien de Thessalonique. — E. Déprez. Clément VI et Guillaume du Breuil (publie plusieurs bulles adressées par le pape à Philippe VI, à la reine de France, au duc de Normandie et au légat en France, en faveur de G. du Breuil, en 1343; elles fournissent des détails nouveaux pour la biographie de l'auteur du *Stilus curiae Parlamenti*).

10. — Nouvelle Revue historique de droit français et étranger. 1899, n° 5. — A. Chausse. Les singularités de la vente romaine. — E. Glasson. Communautés taisibles et communautés coutumières, depuis la rédaction des coutumes. — Marcel Fournier. La fondation et la première réforme de l'Université de Bourges, avant son apogée au xvie siècle, 1463-1530 (publie les sources de cette histoire). = N° 6. A. Esmein. Trois documents sur le mariage par vente (ces trois documents proviennent des Zoulous, des Bassoutos et des Kabyles). — E. Cuq. Sur une nouvelle méthode d'interprétation des documents juridiques à propos de l'inscription d'Henchir Mettich (cette nouvelle méthode a été proposée par M. Toutain; il considère que l'inscription n'a aucun caractère juridique et qu'elle doit être commentée selon la méthode historique, différente de la méthode juridique. Cette vue est tout à fait erronée; elle a conduit l'auteur à plusieurs conséquences non moins regrettables). — A. Vigié. Coutumes inédites de Belvès, Dordogne (texte en langue romane du milieu du xive s., d'après une copie du milieu du xve, texte, traduction et commentaire). — Am. Salmon. Deux rédactions abrégées des coutumes de Beauvaisis de Philippe de Beaumanoir. — M. Fournier. La fondation et la première réforme de l'Université de Bourges avant son apogée au xvie siècle, 1463-1530; deuxième article (textes).

11. — Revue de l'histoire des religions. Tome XL, n° 2. 1899, septembre-octobre. — Dom J. Besse. Les diverses sortes de moines en Orient avant le concile de Chalcédoine, 451. — E. Blochet. Études sur l'histoire religieuse de l'Iran. L'ascension au ciel du prophète Mohammed; suite. = Comptes-rendus : *D. G. Brinton.* Religions of primitive peoples (petit livre rempli de faits et d'idées, vraiment suggestif). — *E. Horn.* Saint Étienne, roi apostolique de Hongrie (de l'ori-

gine et des croyances des Magyars, à propos du chapitre qui, dans l'ouvrage de M. Horn, précède la vie du saint roi). = N° 3. E. Doutté. Notes sur l'Islam Maghribin. Les Marabouts. — Isidore Lévy. Nébo, Hadaran et Serapis dans l'Apologie du Pseudo-Méliton. — Albert Réville. Un essai de philosophie de l'histoire religieuse, II : la 2e partie de l'introduction à la science de la religion, par C.-P. Tiele; 1er article.

12. — Études publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus. 1899, 20 décembre. — G. Longhaye. Joseph de Maistre; 2e article. = 1900, 5 janvier. P. Dudon. Chateaubriand à la Sorbonne (compte-rendu de la soutenance de la thèse présentée par M. l'abbé Bertrin sur la *Sincérité religieuse de Chateaubriand*). = 20 janvier. M. de la Broise. La religion et les religions au XIXe siècle. — L. Méchineau. L'origine apostolique du Nouveau Testament. = 5 février. H. Chérot. Le loyal Mac-Mahon, 1808-1893. — J. Brucker. Bulletin d'études bibliques. III. Nouveau Testament.

13. — La Revue de Paris. 1899, 15 décembre. — L. Pingaud. Les dernières années de Moreau (montre comment Moreau, dans l'exil, se fit peu à peu une âme d'émigré, quelles sollicitations le poussèrent à prendre les armes contre la France par haine de l'empereur, et en même temps avec quelle défiance il fut accueilli par les alliés). — F. Rocquain. Du style révolutionnaire. = 1900, 1er janvier. Vicomte de Reiset. Les funérailles de Louis XVIII (suite du Journal tenu par Reiset, gentilhomme de la Chambre; souvenirs intéressants sur Me du Cayla, sur Charles X et son entrée solennelle à Paris, sur les caveaux de Saint-Denis, etc.). = 15 janvier. A.-E. Kozmian. Le carnet d'un mondain sous la Restauration (Kozmian était Polonais; il vint à Paris pour la première fois en 1829. De là il écrivit chaque jour à sa famille. Ce sont des extraits de cette correspondance qui sont publiés ici, traduits par K. Waliszewski. Ils sont amusants). = 1er février. Général d'Andigné. Bonaparte et les Chouans (extrait des mémoires du général, dont le tome Ier vient de paraître par les soins de M. Biré). — C. Jullian. Routes romaines et routes de France (montre que le réseau actuel des grands chemins de la France est l'œuvre du peuple romain. Comment les Romains construisirent leurs routes; comment elles ont duré dans l'histoire et dans la légende). — Albert Dufourcq. Berthier à Rome, 1798 (du régime jacobin en Italie).

14. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Comptes-rendus des séances de l'année 1899, septembre-octobre. — R. P. Delattre. Rapport sur les fouilles de Carthage, avril-juin 1899 (signale un assez grand nombre d'inscriptions). — Clermont-Ganneau. El-Kahf et la caverne des Sept-Dormants (fixe un point important de la géographie de la Palestine). — F. de Mély. L'apport de la sainte couronne à Constantinople et la chanson de Charlemagne (la couronne n'apparaît qu'au milieu du VIe siècle, au plus tôt; elle était à Jérusalem encore au

IXe, puis à Constantinople au XIe; la *Chanson de Charlemagne*, poème écrit peu après 1075, l'y mentionne. Elle y fut sans doute apportée en 1063 lors du rachat de la ville par Constantin X Doucas). — Léon JOULIN. Les établissements gallo-romains de la plaine de Martres-Tolosane.

15. — Académie des sciences morales et politiques. Séances et travaux. Compte-rendu. 1899, décembre. — A. RAFFALOVITCH. La conférence de la paix à la Haye. — A. LUCHAIRE. Une correspondance inédite des abbés de Saint-Victor sous Louis VII (intéressant commentaire de cette correspondance, qui a été publiée par l'auteur dans ses *Études sur quelques manuscrits de Rome et de Paris*). = 1900, janvier. G. PICOT. Notice historique sur la vie et les travaux d'Hippolyte Passy. — ID. Montesquieu (à l'occasion du t. I des *Pensées et fragments inédits*). — E. GLASSON. Décadence du mariage religieux et origine du mariage civil au XVIIIe siècle (c'est surtout la question du mariage des protestants qui attira l'attention sur ce point et prépara le mariage civil; la doctrine ultramontaine était d'ailleurs plus favorable à cette forme de l'union conjugale que la doctrine gallicane).

16. — Société des Antiquaires de France. Séances. 1899, 13 décembre. — M. MICHON lit une étude sur une importante inscription trouvée récemment à Baalbeck et qui provient du tombeau d'un *Protector*. — M. ENLART rend compte des trouvailles d'antiquités romaines qu'il a faites dans la cathédrale de Thérouane et signale une intéressante inscription dans laquelle est mentionnée la *civitas Thorinorum*. = 27 décembre. M. Jules MAURICE entretient la compagnie de la classification chronologique des monnaies romaines en bronze du bas-empire. — M. Henry MARTIN lit une note pour démontrer que les armes adoptées par l'ordre du Croissant fondé en 1448 par le roi René sont les armes personnelles de saint Maurice, patron de l'ordre. = 1900, 10 janvier. M. Noël VALOIS communique une bulle de Jean XXIII, du 23 mai 1418, adressée à Jean Juvénal des Ursins, le futur archevêque de Reims, auteur de l'histoire de Charles VI; on peut faire remonter beaucoup plus haut qu'on ne le croyait les prétentions de la famille Juvénal des Ursins à se rattacher à la grande famille romaine des Orsini. — M. DE VILLEFOSSE fait une communication au sujet d'une petite inscription en mosaïque trouvée à Carthage et qui doit appartenir à la série des mosaïques relatives aux jeux du cirque. = 17 janvier. M. VAUVILLÉ fait une communication sur les fouilles de l'enceinte gauloise d'Ambleny (Aisne) et conclut, en raison du peu d'importance de l'enceinte, que c'est un *castellum*. = 24 janvier. M. Henry MARTIN, revenant sur une communication faite par lui dans la séance du 27 décembre 1899 sur un portrait du sénateur vénitien Jacques-Antoine Marcello, donne l'interprétation de deux lignes tracées en caractères cryptographiques au bas de ce portrait, contenu dans le ms. 940 de l'Arsenal. = 31 janvier. M. CAGNAT fait une communication sur l'ethnique Cincari (*municipium Cincaritarum*) que l'on plaçait généralement à Bordj-Toum, station de la ligne du chemin de fer qui relie Tunis à

la frontière algérienne. Bordj-Toum étant voisine des ruines importantes nommées Aïn-Toumgar, que l'on croit avoir succédé à une ville nommée *Thingari*, M. Cagnat propose d'identifier ces deux noms et de voir dans les ruines de Aïn-Toumgar le *municipium Cincaritarum*.

17. — Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin historique et littéraire. 1899, 15 décembre. — Jean Barnaud. La *confession de foi chrestienne* de Théodore de Bèze; étude historique et bibliographique. — Henry Lehr. Arrêt du Parlement de Paris ordonnant la réouverture de la chapelle d'Arpentigny, 1649. — F. Teissier. Les nouveaux convertis du Vigan, de Somène, de Bréau et Bréaumère et de Meyrueis en 1687. — R. Fonbrune-Berbinau. La relégation. M. de Massac, de Tonneins, et le duc de la Force, 1701 (lettre du duc de la Force à M. de la Vrillière, 21 septembre 1701, lui demandant de reléguer M. de Massac à Périgueux, parce qu'à Tonneins il n'avait que des relations huguenotes, tandis qu'à Périgueux, se trouvant avec des parents devenus bons catholiques, on pouvait espérer le convertir). — A. Lods. L'édit de tolérance de 1787 et Gal-Pomaret, d'après une lettre inédite de ce pasteur. = 1980, 15 janvier. Fr. Galabert. Les assemblées de protestants dans le Montalbanais en 1744 et 1745. — N. Weiss. Les déclinaisons au presbytère de Saint-Gelais, près Niort. Lettre du pasteur Louis de la Blachière, 27 juin 1583. — F. Teissier. A Béziers après la Révocation. Déclaration olographe de Marie Pouget, veuve de Philippe Besse, avocat, morte relapse en 1694. — De Cazenove. Un autographe du chef camisard Laporte, dit Roland, 1704. — N. Weiss. La prétendue trahison de Coligny. — H. Dannreuther. Sedan en 1626 et 1630, d'après des témoins oculaires.

---

18. — Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. 1899, n° 2. — E. Reusens. Documents relatifs à l'abbaye norbertine de Heylissem (60 documents inédits, de 1242 à 1266. Donations diverses, privilèges pontificaux, etc.). — A. Cauchie. Lettre pastorale du cardinal-archevêque de Malines relative aux études historiques et aux monographies paroissiales (invite les curés à consigner par écrit tout ce qu'ils pourront recueillir d'intéressant sur l'histoire de leur paroisse, d'après un programme très bien conçu). — Questionnaire-programme pour les monographies paroissiales du diocèse de Cambrai (a trait à une initiative prise par l'archevêque de Cambrai presque en même temps que le primat de Belgique). — E. Maréchal. Relation du cinquième centenaire de l'institution de la fête Dieu célébré dans la collégiale de Saint-Martin à Liège, du 9 au 16 juin 1746. = Compte-rendu : *A.-C. de Schrevel.* Histoire du séminaire de Bruges (bien documenté, mais manque de proportion). = N° 3. E. Reusens. Documents relatifs à l'histoire de l'université de Louvain, 1425-1797 (les autorités académiques : recteurs, dictateurs, avocats fiscaux, syndics, promoteurs, etc. Listes de ces dignitaires depuis la fondation de l'université

jusqu'à la fin de l'ancien régime. Détails intéressants sur les démêlés de l'université avec le gouvernement autrichien à la fin du XVIIIe siècle); suite au nº 4 (les prévôts, chanceliers, procureurs, bedeaux, messagers, imprimeurs).

19. — Les Archives belges. 1899, nº 8. — Comptes-rendus : Inventaire des cartulaires belges conservés à l'étranger (très utile). — *R. Parisot.* De prima domo quae superioris Lotharingiae ducatum quasi hereditario jure tenuit (c'est un modèle de monographie érudite). — *De Ras.* Histoire de Maestricht depuis son origine jusqu'au XIIe s. (mal composé). — *Delghust.* Renaix à travers les âges (pas de valeur scientifique). — *J. Desilve.* Nicolas Du Bois, 76e abbé de Saint-Amand, 1622-1673 (chapitre intéressant de l'histoire de la congrégation bénédictine des Exempts de Flandre). — *Du Cause de Nazelle.* Mémoires du temps de Louis XIV (contient beaucoup de choses intéressantes). — *Navez.* Nieuport, Seneffe, Neerwinden (travail de vulgarisation). — *E. Geudens.* Le compte moral de l'an XIII des hospices civils d'Anvers (comprend une histoire de la bienfaisance à Anvers depuis le moyen âge jusqu'à la Révolution française). — *Navez.* Pourquoi Napoléon a-t-il perdu la bataille de Waterloo? (combat la thèse qui attribue la responsabilité du désastre à Ney et à Grouchy). — *L. Delplace.* La Belgique sous Guillaume Ier, roi des Pays-Bas (ouvrage de valeur, mais dont certaines appréciations prêtent à la controverse). — *P. Fredericq.* L'enseignement supérieur de l'histoire. Notes et impressions de voyage. Allemagne, France, Écosse, Angleterre, Hollande, Belgique (très utile). — *P. Hymans* et *A. Delcroix.* Histoire parlementaire de la Belgique (très méthodique). = Nº 9. Comptes-rendus : *J. Daris.* Notices historiques sur les églises du diocèse de Liège, t. XVII (le chapitre le plus important de ce volume est consacré à l'histoire de la révolution liégeoise de 1789). — *Th. de Limburg-Stirum.* Cartulaire de Louis de Male, 1348-1358, t. I (pour juger la valeur de l'ouvrage, il faut attendre la suite et surtout les tables qui permettront de se guider dans ce labyrinthe). — *L. Goovaerts.* Écrivains, artistes et savants de l'ordre de Prémontré. Dictionnaire bio-bibliographique (beaucoup de choses nouvelles). — *E. de Borchgrave.* Daniel de Borchgrave (1550-1590). Notes historiques et généalogiques (bonne biographie du premier secrétaire d'État des Provinces-Unies). — *A. Professione.* A.-F. Zondadari et Bartolomeo Pacca (biographie de deux nonces accrédités l'un à Bruxelles, l'autre à Cologne pendant le règne de Joseph II). — *L. Plettinck.* Biographie du baron J.-J. d'Anethan, 1803-1888 (matériaux utiles, composition défectueuse). = Nº 10. *A. Blanchet.* Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule (très utile). — *F. Raymond.* Histoire du Hainaut français et du Cambrésis (peu au courant des travaux belges; absence complète de critique scientifique). — *M. Huisman.* Essai sur le règne du prince-évêque Maximilien-Henri de Bavière (très remarquable). — *P.-J. Blok.* Histoire du peuple néerlandais, t. IV (récit des événements qui se déroulèrent depuis la conclusion de la

trêve de Douze ans jusqu'au traité de Westphalie. Ouvrage de premier ordre). — *V. Van der Haeghen.* Mémoire sur les documents faux relatifs aux anciens peintres, sculpteurs et graveurs flamands (l'auteur dévoile la fausseté d'un ensemble de documents relatifs à la gilde des peintres gantois, ses règlements, et près de 700 noms d'affiliés, publiés par un savant estimé sous le patronage de l'Académie royale de Belgique). — *Van Schoor.* La presse sous le consulat et sous l'empire (étude historique et sociale de grande envergure). = 1900, n° 1. Comptes-rendus : *Dehaisne* et *Jules Finot.* Inventaire-sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Nord. Archives civiles (bon relevé du fond de la Chambre des comptes). — *J. Keiper.* Histoire ecclésiastique des Pays-Bas (aperçus sur les principaux courants d'idées qui se sont formés dans l'église hollandaise. Intéressant travail de vulgarisation). — *A. Tausserat-Radel.* Correspondance politique de G. Pellicier, ambassadeur de France à Venise (excellente contribution à l'histoire diplomatique du XVIe siècle). — *V. Brants.* L'université de Louvain. Coup d'œil sur son histoire et ses institutions (très intéressant et remarquablement écrit). — *Comte de Montalivet.* Fragments et souvenirs, t. II (ressemble trop à une plaidoirie en faveur de la monarchie de juillet).

20. — Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique. 5e série, II, n° 2. — E. Geudens. Le spectacle, institution de bienfaisance à Anvers (2e période : la domination française). — E. Soil. Les faïences de Tournai (1670-1815). — D.-A. Van Bastelaer. La forteresse de la ville de Charleroi (catalogue descriptif des plans, vues et cartes qui en ont été publiés).

21. — Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique. 1899, n° 6. — D.-A. Van Bastelaer. La pierre du diable à Alle-sur-Semois (étude sur une légende populaire de l'Ardenne). — Les exilés anversois à Cologne (histoire, d'après les documents des archives, des Anversois catholiques qui abandonnèrent leur ville pendant la période de domination protestante).

22. — Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique. 1899, n° 6. — G.-J. Leclercq. Une ville morte à Ceylan (détails intéressants sur les fouilles entreprises pour mettre au jour la ville d'Anouradhopoura). — H. Pirenne. Les comtes de la Hanse de Saint-Omer (nouveaux arguments en faveur d'une thèse précédemment soutenue par l'auteur : les comtes de la Hanse ne sont pas des fonctionnaires du prince, mais les chefs de l'association marchande connue sous le nom de gilde et de hanse). = Comptes-rendus : *L. Van der Kindere.* Histoire de la formation territoriale des principautés belges au moyen âge (neuf et important). — *Ch. Gillès de Pélichy.* L'organisation du travail dans les ports flamands sous l'ancien régime et à l'époque moderne. — Le régime du travail dans les principaux ports de mer de l'Europe (d'après les archives de la Belgique et de l'étranger). — *E. Hubert.* Le voyage de l'empereur Joseph II

dans les Pays-Bas. Étude d'histoire politique et diplomatique. = N° 7. L. Van der Kindere. Richilde et Hermann de Hainaut (contrairement à l'opinion générale, le véritable titulaire du fief du Hainaut est le comte Hermann). = Comptes-rendus : *R. Parisot*. Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens (érudition abondante, grande sûreté de méthode). = N° 11. Ch. Duvivier. L'Escaut est-il flamand ou brabançon? (expose les curieuses contestations qui surgirent au XIIIe et au XIVe siècle entre la Flandre et le Brabant au sujet de la propriété du lit de l'Escaut entre le confluent du Rupel et la bifurcation du Hondt et de l'Escaut oriental). — E. Kurth. Les comtes d'Auvergne au VIe siècle (pendant ce siècle, l'occupation barbare ne dure que deux ans; le pays est gouverné par des comtes indigènes). = Comptes-rendus : *Xénopol*. Les principes fondamentaux de l'histoire (beaucoup d'idées neuves). — *N. de Pauw*. Ypre jeghen Poperinghe (recueil de documents relatifs au conflit qui surgit pendant le XIVe siècle entre les deux villes flamandes au sujet de la fabrication du drap). — *Jorissenne*. Les types ethniques des nations civilisées et spécialement en Belgique (très ingénieux). — *A. Rodriguez-Villa*. D. Francisco de Mendoza, admirante de Aragon (beaucoup de détails inédits sur le règne des archiducs Albert et Isabelle dans les Pays-Bas). — *B. Porreno*. Histoire de Don Juan d'Autriche (renseignements curieux sur Barbara Blomberg, Pyrame Kegel et le gouvernement du prince dans les Pays-Bas).

23. — Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique. 1899, n° 3. — L. Gilliodts-Van Severen. Rapport sur les *Chroniques de Flandre* (énumère les chroniques déjà publiées, qui, à raison de leur défectuosité, doivent être revues et rééditées, et celles qu'il conviendrait de faire entrer dans le recueil de la Commission). — A. Fayen. Les cartulaires concernant la Belgique conservés à la bibliothèque du Musée britannique à Londres (description de 34 manuscrits). — A. Fayen. L'Antigraphum Petri et les lettres concernant Lambert le Bègue conservées dans le manuscrit de Glasgow (édition bien soignée). — M. Huisman. Inventaire des nouveaux manuscrits concernant l'histoire de la Belgique, acquis par la Bibliothèque royale de Berlin (complète l'inventaire publié par Gachard dans le t. I de la 4e sér. du *Bulletin*). — R. Maere. La correspondance du cardinal Raphaël Mazio aux archives du royaume à Bruxelles (intéressante pour l'histoire des Pays-Bas et de la Hollande pendant les années 1790 à 1794). — E. Hubert. Les finances des Pays-Bas à l'avènement de Joseph II (l'empereur se fit fournir des renseignements précis sur les recettes et les dépenses; le ministre plénipotentiaire, de son côté, exposa les moyens de rendre la comptabilité plus claire, et soumit tous les articles du budget à une critique très minutieuse. Ces documents étaient demeurés inédits). = N° 4. De Chestret de Haneffe. Chronique de Gilles Jamsin, 1468-1492 (l'éditeur a découvert cette œuvre modeste, mais non dénuée d'intérêt, d'un chanoine de Saint-Barthélemy). — J. Gautier. Lettres de Gevartius à Antoine Brun (onze pièces intéressantes pour l'histoire des

années 1646-1649). — G. des Marez. Les seings manuels des scribes yprois au XIIIe siècle (à propos des lettres de foire). — H. Stein. Les conséquences de la bataille de Cassel pour la ville de Bruges et la mort de Guillaume de Deken, son ancien bourgmestre (liste des 500 otages que la ville dut livrer et diverses pièces du procès de Deke). — N. de Pauw. L'enquête de Bruges après la bataille de Cassel (documents sur l'enquête faite à charge des fauteurs de la rébellion).

24. — Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie. 1899, n° 1. — E. de Prelle de la Nieppe. L'église de l'abbaye de Villers (étude archéologique très importante).

25. — Bulletin de la Société royale belge de géographie. 1899, n° 1. — P. Verhaegen. Impressions congolaises (à propos de l'inauguration du chemin de fer du Congo). — N.-J. Lenoir. Histoire de la commune de Gérouville (bonne monographie locale). — F. Pasteyns. L'extension territoriale des États-Unis. — H. Hauttecœur. L'île d'Amorgos. = N° 2. E. Rahir. Le vallon des Chaudières (description d'une partie du bassin de l'Amblève). — L'expédition antarctique belge. = N° 3. E. Œhlmann. L'Asie Mineure au point de vue de l'émigration allemande (cherche à établir l'excellence de cette région comme pays de colonisation agricole). — P. Bure. Tientsin (description très complète et très intéressante). = N° 4. Hong-Kong (monographie au point de vue économique).

26. — Bulletin bibliographique et pédagogique du Musée belge. 1899, n° 4. — Comptes-rendus : *A. Hansay*. Étude sur la formation et l'organisation économique du domaine de l'abbaye de Saint-Trond depuis les origines jusqu'à la fin du XIIIe siècle (remarquable; laisse trop dans l'ombre le point de vue religieux). — *Ehses*. Die Koelner Nuntiatur. Ottavio Mirto Frangipani in Koeln, 1587-1590 (renseignements intéressants pour l'histoire de l'Allemagne et des Pays-Bas). — *Eubel*. Hierachia catholica medii aevi (instrument de travail bien supérieur à l'Orbis christianus de Gams). = N° 5. *Ch. Mœller*. Histoire du moyen âge depuis la chute de l'Empire jusqu'à la fin de l'époque franque (bonne synthèse). = N° 6. *P.-X. Funk*. Lehrbuch der Kirchengeschichte (excellent manuel). — *J. Jacobs*. The story of geographical discovery, how the world became known (excellent). = N° 7. *Lavisse* et *Rambaud*. Histoire générale, t. XI (quelques erreurs concernant la Belgique).

27. — Le Musée belge. 1899, n° 3. — H. Demoulin. Encore les *Collegia juvenum* (d'après les travaux de Floss et de Rostovstev). — J. Willems. La puissance paternelle à Rome (examine quels sont les différents attributs de la puissance paternelle et principalement quelles sont la nature et l'étendue de ces attributs). — J. de Groutars. Les Italo-Grecs (langue et origine). — H. Francotte. Législation athénienne sur les distinctions honorifiques (étudie spécialement les décrets découverts postérieurement à la publication du mémoire de Foucart).

28. — Le Muséon et la Revue des religions. 1899, n° 2. — Ch. DE HARLEZ. Les allusions historiques dans la littérature chinoise. = Compte-rendu : *S. Lévy*. La doctrine du sacrifice dans les Brahmanes (étude approfondie). = N° 3. Charles de Harlez (notice biographique sur l'éminent orientaliste, fondateur du *Muséon*). — Ch. DE HARLEZ. Les allusions historiques dans la littérature chinoise. — C. DE VAUX. La destruction des philosophes, par Al. Gazali. = Comptes-rendus : *Valeton*. Amos und Hosea, ein Kapitel aus der Geschichte der irsaelit. Religion (étudie l'influence des deux prophètes sur le développement des idées religieuses chez les Hébreux). — *F. Buhl*. Die socialen Verhältnisse der Israeliten (résumé complet et succinct des données que l'on possède sur la vie sociale des Israélites). — *P. Roussel*. La Cosmologie hindoue d'après le Bhâgavata Purana (intéressant et instructif). — *Bouché-Leclercq*. Histoire de l'astrologie grecque (beaucoup d'exactitude et de clarté). — *U. Baltus*. Le protestantisme contemporain (étudie le protestantisme allemand dans sa constitution intime, ses dogmes, son culte, et l'état moral de ses fidèles). — *Morris Jastrow*. The Religion of Babylonia and Assyria (parfaite connaissance des textes).

29. — Revue belge de numismatique. 1899, n° 2. — M. MICHEL P. VLASTO. Monnaies rares ou inédites de ma collection. — H. MORIN-PONS. Monnaie d'or de Guillaume Paléologue, marquis de Montferrat. — B. DE JONGHE. Double tiers de thaler de Jean François de Bronkhorst, comte de Gronsveld, 1680-1719. — P. BORDEAUX. Les assignats et les monnaies du siège de Mayence en 1793. Les méreaux de péage du pont de Mayence pendant l'électorat et après l'annexion à la République française. — L. MAXE-WERLY. Le pèlerinage de Benoitevaux et ses médailles. — A. DE WITTE. Les deneraux et leurs ajusteurs aux Pays-Bas méridionaux. — M. DE WITTE. Les noms de lieu et la numismatique. = Comptes-rendus : *A. du Chastel de la Howardrie*. Syracuse, ses monnaies d'argent et d'or (excellent travail de vulgarisation artistique). — *De Chestret de Haneffe*. Histoire de la maison de la Marck, y compris les Clèves de la seconde race (remarquable). — *F. Imhoof-Blumer*. Die antiken Münzen Nord-Griechenlands (beaucoup de précision et de méthode). = N° 3. A. BLANCHET. Recherches sur la circulation de la monnaie en or sous les empereurs romains. — MUBAREK-GHALIB-BEY. Notice sur les monnaies turques avec ornements. — C. BAMPS. Les sceaux officiels anciens de Maeseyck. — B. DE JONGHE. Biographie de G.-J.-C. Piot (archiviste général du royaume, 1812-1899). = N° 4. B. DE JONGHE. Trois deniers liégeois de la seconde moitié du XIIe s.). — V. DE MUNTER. La médaille de Pierre Dupuis gravée par François Chéron. = 1900, 1re livr. L. FORRER. Les monnaies de Cléopâtre VII Philopator, reine d'Égypte (avec une introduction sur les rapports de la reine d'Egypte avec César et Antoine). — F. ALVIN. Deux deniers inédits d'Otbert, évêque de Liège, 1092-1119 (il semble qu'Otbert ait permis l'altération de la monnaie légale). — J. GAILLARD. Deux deniers inédits de Rodolphe de Zaehringen, prince-évêque de Liège, 1167-1191

(trouvés dans les fouilles de Niel-sous-Asch). — C.-F. Trachsel. Trouvaille de Niederbipp au canton de Berne (monnaies suisses et allemandes du xie et du xiie siècle). — P. Bordeaux. La numismatique de Louis XVIII dans les provinces belges en 1815 (détails historiques et politiques sur le séjour du roi à Gand. Les louis d'or de 1815 furent frappés non à Gand, comme on le croit généralement, mais à Londres. Étude très bien documentée). — A. de Witte. Les jetons et les médailles d'inauguration frappés par ordre du gouvernement général aux Pays-Bas autrichiens, 1717-1794. — L. Maxe-Werly. Benoitevaux, son pèlerinage et ses médailles. — A. de Witte. Le mouton d'or brabançon. — Ed. Laloire. Les médailles historiques en Belgique pendant l'année 1899.

30. — Revue bénédictine de l'abbaye de Maredsous. 1899, n° 7. — Compte-rendu : *L. Van der Kindere.* Histoire de la formation territoriale des principautés belges au moyen âge (travail important et bien documenté). = N° 8. U. Berlière. La congrégation de Bursfeld (indication des sources de son histoire). = Compte-rendu : *F. Chamard.* Les origines et les responsabilités de l'insurrection vendéenne (détails nombreux, variés et précis). = N° 9. U. Berlière. Les origines de la congrégation de Bursfeld (1re partie, depuis le concile de Bâle jusqu'à 1461). = N° 10. Comptes-rendus : *G. Clausse.* Les origines bénédictines. Subiaco, Mont-Cassin, Monte-Oliveto (l'auteur se place surtout au point de vue artistique). — *E. Michael.* Histoire du peuple allemand depuis le xiiie siècle jusqu'à la fin du moyen âge (importante pour l'histoire des ordres religieux). — *H. Grisar.* Histoire de Rome et des papes au moyen âge (travail de haute valeur). — *Kurze.* Einhard (étude très soignée). — *I. Dubois.* Nicolas Du Bois, 76e abbé de Saint-Amand (importante contribution à l'histoire religieuse du xviie siècle). — *Sigrist.* L'abbaye de Marmoutier (histoire bien conçue d'une grande abbaye alsacienne). = N° 11. U. Berlière. Les origines de la congrégation de Bursfeld (suite. Le cardinal Nicolas de Cues et la congrégation). — Id. Lettres inédites de Mabillon (elles sont adressées à F. de Fürstenberg, évêque de Paderborn, à l'abbé Schelstraete, à Th. Gale, à D. Benoît Bacchini, à V.-H. Alliet, abbé de Moyenmoutier, au cardinal de Bouillon). = Compte-rendu : *L. Pastor.* Geschichte der Päpste seit dem Ausgang des Mittelalters (ouvrage de premier ordre).

31. — Revue de Belgique. 1899, n° 8. — L. Dechesne. L'expansion économique de la Belgique. — A. Gittée. La mythologie germanique d'après les travaux récents (rend compte des livres de Meyer, Mogk, Golther et Hermann). = N° 10. Lieutenant général Wauvermans. Histoire d'un patriote belge de la fin du xviiie siècle (biographie de Ch.-J. de Francquen, officier au service de l'Autriche, puis de la révolution brabançonne, et ensuite de nouveau de l'Autriche).

32. — Revue générale de Belgique. 1899, n° 7. — Comptes-rendus : *De Richemont.* Correspondance secrète de l'abbé de Salomon

avec le cardinal Zelada, 1791-1792 (beaucoup de renseignements inédits). — *F. Rousseau.* La carrière du maréchal Suchet (la partie la plus intéressante est celle qui a trait à l'Espagne). — *G.-F. Didot.* Royauté ou empire? la France en 1814 (beaucoup de faits inédits). — *Lucy Balcombe.* Napoléon à Sainte-Hélène (beaucoup de détails familiers pleins d'intérêt; notes très érudites). = N° 8. A. de Ridder. Les frères de Napoléon avant l'empire (d'après l'ouvrage de Masson). — E. de Borchgrave. Hommes d'État et guerriers (d'après le livre remarquable du baron de Chestret de Haneffe sur la famille de La Marck). — A. Dessart. L'état social de l'Allemagne au XIIIe siècle (d'après l'ouvrage de Michael). = Comptes-rendus : *Carton de Wiart.* Les grandes compagnies coloniales anglaises du XIXe siècle (grande sûreté d'information). — *H. Van Houtte.* Essai sur la civilisation flamande au commencement du XIIe siècle (a utilisé avec beaucoup d'esprit critique les données de Galbert de Bruges). = N° 9. E. Bastin. Les grandes compagnies coloniales anglaises du XIXe siècle. = Comptes-rendus : *E. Deiss.* La Belgique maritime (bien observé). = N° 10. A. de Ridder. Une chronique parisienne de 1802 et 1803 (d'après les *Relations secrètes des agents de Louis XVIII à Paris sous le Consulat,* par Remacle). — Id. La correspondance de l'abbé Morellet (d'après la publication d'E. Fitzmaurice). — H. de Fonseca. Richelieu évêque (très superficiel). = Comptes-rendus : *L. Delplace.* La Belgique sous Guillaume Ier, roi des Pays-Bas (grande richesse d'informations et bonne méthode). — *N. de Pauw.* Les premiers peintres et sculpteurs gantois (intéressant, mais renferme des choses fort contestables). = N° 11. A.-J. Dune. Les missions protestantes (ces missions n'ont guère de succès). — De Cassaret. Padre Bonaparte (histoire d'un curé toscan, grand-oncle de Napoléon Ier). — J. de Witte. L'évolution de la question d'Orient dans les Balkans (1re partie d'un travail d'ensemble qui embrasse la question depuis la paix de Karlowitz jusqu'au traité de San-Stefano, 1699-1878). — F. Duponchel. Un chapitre de l'ancien Conseil de Flandre (d'après les notes historiques et généalogiques sur Daniel de Borchgrave). = Comptes-rendus : *E. Bourgeois.* Manuel historique de politique étrangère; t. II (puisé aux meilleures sources). — *F.-X. Funk.* Kirchengeschichtliche Abhandlungen und Untersuchungen; t. II (excellentes dissertations). = N° 12. V. Brants. Charles de Ribbe (intéressante biographie du célèbre historien et économiste français mort le 5 novembre 1899). — G. Doutrepont. A la cour de Philippe le Bon. Le banquet du faisan et la littérature de Bourgogne (d'après les mémoires du temps et spécialement ceux d'Olivier de la Marche et la chronique de Mathieu d'Escouchy). — J. Leclercq. Dans le Levant (d'après le livre de C. Van Overbergh). — A. de Ridder. L'université de Louvain (d'après les deux récents ouvrages de V. Brants). — Charles de Harlez (par un de ses élèves). — A. Charlot. La guerre anglo-transvaalienne (expose les origines de la querelle). — J. de Witte. L'évolution de la question d'Orient dans les Balkans (étude sur les

conséquences du traité de Berlin, le massacre des Arméniens et le rôle de Guillaume II en Turquie). = Comptes-rendus : *Plettinck*. Biographie du baron J.-J. d'Anethan (homme d'État belge, 1803 † 1888. Le fond de l'ouvrage présente de l'intérêt, mais la composition est très défectueuse). — *A. Thys*. La persécution en Belgique sous le Directoire exécutif (nouvelle édition d'un ouvrage bien documenté). — *Bildt*. Christine de Suède et le cardinal Azzolino (plein d'intérêt). — *H. des Houx*. Histoire de Léon XIII (beaucoup de détails curieux sur l'histoire intérieure de la Belgique pendant la nonciature de Pecci). — *J. Roy*. Saint Nicolas Ier (très solide). = 1900, n° 1. Ch. Woeste. La Renaissance catholique en Angleterre (d'après Thureau-Dangin). — A. Goffin. Jules II (d'après l'ouvrage de J. Klaczko; s'occupe surtout des arts et des lettres). = Comptes-rendus : *L. Goovaerts*. Écrivains, artistes et savants de l'ordre de Prémontré (bibliographie et biographie très soignées). — *F. Donnet*. Les exilés anversois à Cologne (épisode dramatique des luttes religieuses du XVIe siècle). — *A. Professione*. A.-F. Zondadari et B. Pacca (Zondadari était nonce aux Pays-Bas à l'époque des réformes de Joseph II). — *H. Van Houtte*. Les Kerels de Flandre (la guerre des Kerels fut une lutte sociale et non politique. Beaucoup de critique et de méthode).

33. — Revue de l'Instruction publique en Belgique. 1899, n° 5. F.-P. Garofalo. Encore un mot sur la question du passage des Alpes par Hannibal (on ne pourra jamais connaître quelle voie a suivie le grand Carthaginois). = Comptes-rendus : *A. Cartellieri*. Ein Donaueschinger Briefsteller (détails intéressants pour l'histoire de Philippe-Auguste). — *G. Skalweit*. Der Kreuzzug des Bischofs Heinrich von Norwich im Jahre 1383 (consciencieux). — *J. Cuvelier* et *C. Huysmans*. Études toponymiques sur Bilsen (excellent). — *P. Fredericq*. L'enseignement supérieur de l'histoire. Notes et impressions de voyage (vivant et pittoresque). — *C. Van Schoor*. La presse sous le consulat et sous l'empire (remarquable). — *J. Finot*. Étude historique sur les relations commerciales entre la Flandre et l'Espagne au moyen âge (important). = N° 6. V. Tourneur. Une question d'antiquités grecques (dissertation d'après les textes sur l'ἐκφυλλοφορία). = Comptes-rendus : *F.-P. Garofalo*. Études sur l'histoire de Sparte au commencement du IVe siècle avant J.-C. (cherche surtout à démêler les changements introduits dans la constitution sociale et politique). — *Ch. Duvivier*. Actes et documents anciens intéressant la Belgique (excellente édition de documents importants et inédits du Xe au XIIe siècle). — *E. Bacha*. Catalogue des actes de Jean de Bavière, 1390-1417 (bons regestes).

34. — Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles. 1899, n° 1. — H. Schuermans. Abbaye de Villers. Les reliques de la B. Julienne de Cornillon (conjectures ingénieuses). — Hanon de Louvet. Croix triomphale à Walhain (description d'un curieux spécimen de la sculpture religieuse du XVIe siècle). — J. Bus-

SERET. Note sur les premières donations faites aux hospices de Nivelles (étude sur un diplôme de Charles le Chauve, de 877).

35. — Bulletin de la Société royale de géographie d'Anvers. 1899, n° 1. — G. VAES. L'Afrique lusitanienne (détails intéressants sur les Açores). — J. VAN DEN PLAS. Le Mayumbé (étude de géographie économique; détails curieux sur les mœurs des naturels). — D. CHARNAY. Une excursion au Yémen. — F.-A. GEORLETTE. Les frontières de la république du Brésil et ses contestations de frontière avec les états limitrophes (d'après les traités les plus récents). = N° 2. V. COLLIN. La question du Haut-Nil et le point de vue belge.

36. — Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège. 1898, n° 1. — L. HALKIN. Correspondance de M. G. de Louvrex avec Dom Ed. Martène (intéressante pour l'histoire de l'érudition au XVIIe siècle). — P. TSCHOFFEN. Quand a-t-on découvert la houille au pays de Liège? (bonne étude critique sur le témoignage de Renier de Saint-Laurent). — E. BACHA. Catalogue des actes de Jean de Bavière (très méthodique). — J. VANNERUS. Interdit lancé sur l'église de Sprimont à la fin du XIVe siècle (intéressant). — J. BRASSINNE. La première histoire de Huy. L'œuvre de Maurice de Neufmoustier (beaucoup d'érudition et de sens critique).

37. — Bulletin de l'Institut archéologique liégeois. T. XXVIII, 1899. — E. PONCELET. Les bons métiers de la cité de Liège (histoire et organisation; bannières, maisons des corporations, blasons, sceaux. Excellente dissertation faite d'après les documents des archives). — L. RENARD. Notice sur le cimetière belgo-romain de Noville. — J.-E. DEMARTEAU. Liège et les principautés ecclésiastiques de l'Allemagne occidentale (les relations de Liège avec Aix-la-Chapelle, Cologne et l'Empire. La fin des principautés épiscopales et abbatiales. L'auteur a consulté les archives de Cologne).

38. — Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand. 1899, n° 5. — Compte-rendu : *H. Pirenne.* Geschichte Belgiens (ouvrage de premier ordre). = N° 6. H. PIRENNE. A propos d'une entreprise récente relative à la cartographie historique (il faut des cartes à grande échelle pour étudier les mouvements des masses. Exposé du projet de Thudichum). — L. MAETERLINCK. La corporation des bouchers à Gand en 1676 (une œuvre inconnue du peintre F. van Cuyck van Mierhop). — M. VAN WERVEKE. Le pont de l'exécution (origine du pont de la décollation; la légende au point de vue du droit pénal). — N. DE PAUW. Les premiers peintres et sculpteurs gantois. = N° 7. L. MAETERLINCK. Un tableau commandé au XVIIe siècle (histoire de la commande et de l'exécution de l'œuvre capitale de Gaspard de Croyer, le *Jugement de Salomon,* actuellement au musée de Gand).

39. — Het Belfort. 1899, n° 2. — T. SEVENS. Obituaire des Jésuites décédés à Courtrai (depuis 1583, date de leur installation dans cette ville, jusqu'à la suppression de la Compagnie en 1773). = Compte-

rendu : *Th. de Landtsheere*. Le dossier d'un brigand (intéressante contribution à l'histoire de la guerre des paysans). = N° 3. R. Moroy. Biographie de P. Willems (philologue et professeur à l'Université de Louvain, 1840-1898). = N° 6. G. Segers. Sur le champ de bataille de Waterloo (sans importance). = N° 7. A. Habets. La garde civique au xvie siècle (détails sur les corporations militaires de la Flandre). = N° 8. M. de Maere d'Aertrycke. La bataille des Éperons d'or (intéressante étude d'histoire militaire. L'auteur connaît bien les travaux antérieurs). = N°s 9-10. B. Mets. Savonarole est-il un précurseur de Luther? (première partie d'une étude approfondie).

40. — Revue historique de l'ancien pays de Looz. 1898, n° 6. — M. de Troostemberch. Le château de Hinnisdael et ses seigneurs. — P. Daniels. Le couvent des Augustins de Bree (documents du xviie et du xviiie siècle). — H. Van Neuss. Les accroissements du dépôt des archives du Limbourg en 1898. — A. Habets. La nomination du magistrat dans les villes lossaines du xviiie siècle (cite entre autres le règlement de Tongresde, 1725). — B.-I. Maes. Une réconciliation judiciaire au pays de Looz (date de 1478). = N° 7. Comptes-rendus : *Baron de Chestret de Haneffe*. Histoire de la maison de La Marck, y compris les Clèves de la seconde race (satisfera les plus difficiles). — *E. Reusens*. Éléments de paléographie (très méthodique). = N° 8. E. Geraets. Wendelinus, astronome limbourgeois du xviie siècle (d'après l'ouvrage de Le Paige). = N°s 9-10. C. Bamps. L'impôt sur le revenu au xviiie s. dans les pays de Liège et de Looz (cet impôt n'a été levé qu'à titre exceptionnel; donne le relevé général de la capitation des trois États du pays). = N°s 11-12. Id. La justice répressive au pays de Lummen à la fin du siècle dernier (détails curieux sur les conflits de juridiction). — Id. Inscriptions campanaires de l'ancien pays de Looz (recueil intéressant). = Compte-rendu : *O. Robyns*. Exel sous la République française (détails sur les souffrances subies par les habitants de cette localité campinoise lors de l'occupation française).

---

41. — Byzantinische Zeitschrift. Bd. IX, Heft 1. — Ch. Diehl. Les études byzantines en France. — Fr. Diekamp. Georges, moine et prêtre, écrivain inconnu du viie siècle (publie plusieurs fragments de ses œuvres sur les hérésies, en particulier sur celles d'Origène, sur le mode de calculer la date de Pâques, etc.). — Th. Reinach. Un intrus byzantin dans le Panthéon hellénique : le faux dieu Kyropalatès (ce dieu, qu'on associe à Eirènè, la déesse de la paix, est le produit d'une mauvaise lecture d'un ms.; il s'agit en réalité d'un événement qui eut lieu « sous le règne de Constantin et d'Irène »). — J. Dræseke. Sur Jean Cantacuzène (analyse l'œuvre historique, les mémoires de l'impérial écrivain). — J.-R. Asmus. Synesius et Dion Chrysostome. — L. Cohn. Remarques sur les compilations composées sous les auspices de Constantin VII Porphyrogennète (les ouvrages de Théophane Non-

nos sur la médecine; l'hippiatrika, qui, quoi qu'on en ait dit, appartient bien à l'époque de Constantin VII). — Sp.-P. Lambros. Le manuscrit du poème sur la prise de Constantinople (collation). = Comptes-rendus : *P. Ladeuze*. Étude sur le cénobitisme Pakhômien pendant le IVe siècle et la première moitié du Ve (bon). — *Fr. C. Conybeare*. The Key of Truth; a manual of the Paulician church of Armenia (important). — *G. Testaud*. Des rapports des puissants et des petits propriétaires ruraux dans l'empire byzantin au Xe siècle (œuvre d'un débutant qui a encore énormément à apprendre). — *R. Lœwe*. Die Reste der Germanen am Schwarzen Meere (beaucoup de points contestables et d'érudition). — *K. Prœchter*. Quellenkritische Studien zu Kedrenos (bonne étude critique sur le texte contenu dans le *Cod. Par. gr.*, 1712). — *Nic. Festa*. Theodori Ducae Lascaris epistulae, 217 (important). — *W. Fritz*. Die Briefe des Bischofes Synesius von Kyrene (étude soignée sur l'atticisme au IVe et au Ve siècle).

42. — Historisches Jahrbuch. Bd. XX, Heft 4, 1899. — H. Weber. Les privilèges de l'ancien évêché de Bamberg; 2e art. — J. Widemann. L'historiographie à Passau jusqu'au commencement du XVIIIe siècle; suite et fin. — A. Gottlob. Les emprunts contractés par le Saint-Siège au XIIIe siècle (étude approfondie sur les documents des archives pontificales concernant cette matière). — H. Grauert. Dante et la vie des âmes. — J. von Pflugk-Harttung. Sur les bulles de Sylvestre II pour Quedlimbourg et Monte-Amiata. — K. Eubel. Nicolas le Franciscain (addition au mémoire paru au t. XVII du *Jahrbuch*). — J. Schlecht. Quatre lettres de Cochlaeus. — F. Schrœder. L'époque de la guerre de Succession de Clèves; appendice (publie quatorze documents). = Comptes-rendus : *R. Schenk*. Belehrungen über wirthschaftliche und gesellschaftliche Fragen auf geschichtlicher Grundlage (manuel heureusement présenté, mais qui laisse fort à désirer pour l'exactitude du détail).

43. — Mittheilungen des k. deutschen archæologischen Instituts. Athenische Abtheilung. Bd. XXIV, 1899, Heft 3. — H. von Prott. Un ἱερος νόμος des Éleusiniens (commente l'inscription *C. I. A.*, I, 5; il s'agit, non du sacrifice solennel des mystères, mais du sacrifice préparatoire des Éleusinies. La comparaison du catalogue des dieux que fournit l'inscription avec celui des thesmophories athéniennes amène à cette conclusion que les Éleusinies sont les thesmophories d'Éleusis. La religion de Déméter à Éleusis est le produit d'un combat des dieux, tel qu'il est attesté directement à Delphes et à beaucoup d'autres endroits. La foi des grands siècles religieux a vaincu les sombres et puissantes images de la vieille Grèce homérique, peut-être même mycénienne, et le compromis entre ces religions a pris une forme vivante dans les mystères d'Éleusis). — L. Ziehen. Εὐστόν (*C. I. A.*, II, 161, sur les usages suivis dans les sacrifices). — Th. Mommsen et U. von Wilamowitz-Mœllendorff. L'introduction du calendrier en Asie (des documents latins et grecs relatifs à l'introduction du calendrier

julien dans la province d'Asie sous Auguste, en particulier de l'inscription de Priène trouvée au marché de la ville, dans les fouilles entreprises pour le musée de Berlin). — Chr. Blinkenberg. Ex-voto d'Épidaure (un de ces ex-voto, dessiné sur la pl. X, présente un haut intérêt pour l'histoire de la civilisation). — W. Judeich. Le plus ancien décret du peuple athénien (comme addition au mémoire publié par A. Wilhelm dans Bd. XXIII, étudie l'inscription *C. I. A.*, IV, 1, p. 57 et 164[1a], relative à Salamine ; essai de restitution). — A. Wilhelm. L'inscription dite des hétaires de Paros.

44. — Neues Archiv. Bd. XXV, Heft 2. — Karl Zeumer. Sur le texte critique et l'histoire de la *Lex Burgundionum* (il n'y a aucune raison sérieuse pour mettre en doute, avec Binding, l'authenticité du texte des quatre-vingt-huit premiers chapitres tel qu'il se trouve dans tous les mss. complets ; c'est une transcription officielle, et c'est la source principale qui nous fait connaître le texte du code bourguignon ; les articles 89-104 ou 105 sont une addition également officielle faite par ordre du roi Sigismond). — F. Kurze. Les Annales carolingiennes du viiie siècle (discute plusieurs des résultats présentés par G. Monod dans ses *Études critiques*). — Alf. Dopsch. Faux diplômes de Trèves (ces diplômes sont au nombre de trois ; ils sont attribués au roi Dagobert, à Pépin, 17 juin 760, et à Charlemagne, 1er nov. 774 ; avec deux fragments fac-similés). — M. Tangl. Un projet de diplôme royal de l'époque carolingienne (publie le texte de ce projet d'acte, en regard du texte fourni par le document original, qui est un diplôme du roi Arnold pour l'abbaye de Saint-Gall, du 2 juillet 892, et explique les différences assez notables que présentent les deux rédactions). — A. Werminghoff. Un nouveau texte de l'*Apologeticum Ebonis* (d'après un ms. de la Bibliothèque nationale, nouv. acq. lat. 469 ; texte et commentaire). — P. de Winterfeld. Pour servir à l'histoire de la poésie rythmique. — E. Sackur. Le *Pactum* romain d'Otton Ier (ce document est une réédition pour Léon VIII du privilège conféré auparavant à Jean XII). — J.-R. Dietrich. La *Vita Bernwardi episcopi* de Thangmar (étude sur les mss.). — R. Holtzmann. Les diplômes du roi Ardouin (montre leur importance pour l'histoire générale). — C. Rodenberg. Les plus anciennes chartes relatives aux burgraves allemands (étudie les chartes pour Magdebourg, 1015 ou 1016, pour Worms, 1016, pour Toul, 1069). — O. Holder-Egger. Sur les *Annales Cremonenses*. — E. Seckel. Sur trois recueils de canons de la fin du xiie siècle conservés dans des mss. anglais. — A. Luschin von Ebengreuth. Le texte allemand du « Landfrieden, » promulgué à Mayence en 1235, et le droit régional autrichien (des trois textes de ce document publié par Weiland au t. II de ses *Constitutiones et Acta*, le plus ancien est certainement le premier ; c'est de cette rédaction que procède le texte du « Landesrecht » autrichien). — J. Schwalm. Pour servir à l'histoire de l'empire au xive siècle (publie et commente deux documents importants tirés des archives du Vatican : 1° un rapport de « Petrus Barrerie » sur les

négociations avec Philippe le Bel vers la fin de l'année 1313; 2° une lettre, assez mutilée, de l'archevêque de Mayence, Mathias, du mois d'août 1324, au pape Jean XXII, avec un fac-similé). — Th. Mommsen. Interpolations dans le bréviaire de Théodose. — W. Levison. Étude critique sur les sources de l'histoire de Saint-Wandrille. — L.-M. Hartmann. Remarques sur les plus anciens diplômes de rois lombards. — L. Traube. Une ancienne chanson d'écolier. — J. Lechner. Faux privilèges d'exemption pour Saint-Emmeran de Ratisbonne. — E. Muehlbacher. Un diplôme de Charles de Bourgogne (le plus jeune fils de Lothaire Ier, roi de Provence et de Bourgogne, 855-864; c'est un diplôme, incomplet, pour Seyssieu, près de Lyon). — A.-V. Mueller. Le pape Nicolas Ier et le pseudo-Isidore (montre qu'au moins, dans le procès de Rothade, le pape s'appuie sur des principes de droit identiques à ceux du pseudo-Isidore; il le connaissait donc). — H. Bresslau. Le continuateur de Réginon (on admet d'ordinaire que ce continuateur est le moine Adalbert, qui mourut archevêque de Mayence en 981; Sickel pense au contraire que ce fut un autre Adalbert qui fut employé dans la chancellerie royale et qui rédigea bon nombre des diplômes d'Otton Ier. En réalité, ces deux personnes n'en font qu'une, et les remarques de Sickel complètent la biographie du notaire impérial). — K. Hampe. Sur la seconde expédition d'Otton Ier en Italie. — H. Bloch. Comment nous est parvenu le privilège d'Henri II pour la cour de Rome (classement et rapport des mss. entre eux). — K. Hegel. Le plus ancien coutumier de Strasbourg (maintient son opinion que ce coutumier est plutôt du commencement du XIIe siècle que de la fin). — H. Simonsfeld. Notes sur l'histoire des Hohenstaufen. — O. Cartellieri. « De Bavari apostasia, » poème sur l'empereur Louis de Bavière (publie le texte de ce poème latin, qui fut composé après le 12 mai 1328).

45. — Hermes. Bd. XXXV, 1900, Heft 1. — U. von Wilamowitz-Moellendorff. Asianisme et Atticisme (remarques intéressantes pour l'histoire de la civilisation hellénique). — B. Niese. Contributions à l'histoire et à la chronologie de l'hellénisme (additions par l'auteur au t. II de sa *Geschichte der Griech. und Macedon. Staaten seit der Schlacht bei Chæronea;* 1° la table chronologique achéenne de Polybe; 2° l'époque de la bataille de Sellasia; 3° Adaeus, dynaste de Thrace). — R. Reitzenstein. Le mariage de Pélée et de Thétis (étudie un papyrus de la bibliothèque de Strasbourg). — E. Schwartz. Les *Hellenika* de Callisthène (étudie la question de la paix dite de Callias et de la bataille de l'Eurymédon au point de vue de l'histoire littéraire). — C. Robert. Le règlement des jeux olympiques et les vainqueurs des ol. 75-83 (conséquences qu'on peut tirer d'un fragment d'une liste des vainqueurs aux jeux olympiques, qui est publié au t. II des *Oxyrhynchos Papyri* de Grenfell et Hunt).

46. — Philologus. Supplementband VII, Heft 4, 1899. — W. Soltau. Les guerres civiles d'Appien (étude sur les livres III-V des *Bella civ.;* la source principale en est Strabon. Appien en fit de copieux

extraits; après chaque chapitre, il y ajouta des faits tirés de mémoires, tels que les *Commentarii Augusti*, les mémoires de Théophane, le manifeste antonien de Socrates Rhodius). — J. Marquart. Recherches chronologiques (1° Bérose et la liste des rois de Babylone; 2° la chronologie des Hyksos; 3° les récits de Manéthon et de Chairémon sur l'exode et l'histoire de Joseph dans la Genèse; 4° les 18e et 19e dynasties de Manéthon; 5° la chronologie des Éthiopiens et des Saïtes, 25e et 26e dynasties). = Bd. LVIII, 1899, Heft 4. — W. Kolbe. De Atheniensium re navali quaestiones selectae (1° origine de la flotte athénienne; 2° de l'administration de la marine athénienne, surtout au ve siècle). — Edm. Lange. Le début de la guerre du Péloponèse (réplique aux observations de Dammar dans Heft 1 : « Nous devrions nous estimer heureux si, sur tous les points importants de la question de Thucydide, nous étions sur un terrain aussi ferme que sur celui-ci, à savoir que Thucydide a considéré comme étant le début de la guerre, non pas l'invasion des Péloponésiens en Attique, mais l'attaque imprévue de Platées »). — W. Soltau. Un fragment chronologique des papyrus d'Oxyrhynchos (n° XII des Papyrus publiés par Grenfell et Hunt; le fragment est du IIe s. ap. J.-C. et traite des années 355-316 av. J.-C.; la source en est un chronographe grec qui transcrivit servilement et contamina ses sources, sans connaître assez à fond le détail de l'histoire grecque et romaine).

---

47. — Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung. Bd. XX, Heft 4. — Jul. Jung. Bobbio, Veleia, Bardi; notes de topographie historique (du VIe au XIIIe s.). — V. Thiel. La chronique habsbourgeoise de Henri de Klingenberg (on a cru longtemps que l'évêque de Constance, Henri II de Klingenberg, 1293-1306, avait écrit une *Chronica Habsburgensium comitum*, et l'on en avait signalé des fragments transcrits dans diverses chroniques postérieures. C'est une illusion. En fait, l'existence de cette chronique repose uniquement sur l'affirmation de Jacques Manlius, auteur d'un *Chronicon episcopatus Constantiensis* qui s'arrête en 1559, et Manlius a pris pour une chronique écrite par l'évêque de Constance ce qui est en réalité les Annales de Zurich). — Br. Stuebel. Quelques récits sur l'Armada de 1588 (signale quelques relations imprimées sur cette expédition qui ont échappé à M. Fernández Duro). — B. Hammerl. Une charte inédite de l'évêque de Passau pour le monastère de Waldhausen, en Haute-Autriche, 1194. — V. Bibl. Une réponse de l'empereur Maximilien II à une pétition des deux États des seigneurs et des chevaliers réclamant le libre exercice de la confession d'Augsbourg, 18 août 1568. = Bibliographie. Bibliographie critique des publications relatives à saint Adalbert; 2e article (étude sur les sources de la *Vita* et de la *Passio sancti Adalperti*). — *Reusens*. Éléments de paléographie (beaucoup de faits, mais au fond compilation peu utile). — *Inama Sternegg*. Deutsche Wirtschaftsgeschichte. Bd. IV, Th. 1 (très important). — Publications

récentes sur Wycliffe et Jean Huss (art. de J. Loserth). = Table méthodique des matières des *Mittheilungen*, vol. XI-XX et vol. supplémentaires III-V, par K. Schwarz.

---

48. — The english historical Review. 1900, janvier. — E. Armstrong. Les statuts municipaux de Sienne en 1262 (expose l'organisation politique de Sienne d'après la belle publication de Zdekauer). — E. P. Cheyney. Disparition du servage en Angleterre (le servage disparut peu à peu entre la fin du xive siècle et le milieu du xvie, sans qu'aucune disposition légale l'eût supprimé. Il disparut soit par des affranchissements volontaires soit par la fuite des serfs qui trouvèrent dans les villes la liberté et des salaires plus élevés. Il faut ajouter à ces causes l'action des tribunaux royaux, dont l'influence est d'autant plus favorable à l'émancipation que la condition légale du servage reposait, au regard de la « Common law, » sur des fondements plus incertains, et surtout la transformation économique par laquelle les seigneurs des manoirs louèrent leurs terres pour une rente en argent). — G. Edmundson. La domination hollandaise au Brésil; 2e partie : Les premières conquêtes; suite. — F. Watson. L'État et l'éducation pendant la République (ce n'est ni à Édouard VI ni à Henri VIII qu'il faut faire honneur des premières subventions accordées par l'État à l'Enseignement public, mais au gouvernement parlementaire; c'est lui qui appela Comenius en 1641; un triumvirat, composé de Comenius, Dury et Hartlib, organisa les premières écoles de grammaire sur le système moderne, et leurs efforts furent soutenus par l'appui moral et pécuniaire du gouvernement). — Mary Bateson. Les lois de Breteuil (montre que les deux tiers environ des villes que l'on prétendait avoir reçu leur charte de Bristol ont en réalité reçu la charte de Breteuil. On a souvent confondu ces deux noms de lieu, et par là jeté la plus grande obscurité sur l'origine des institutions municipales en Angleterre). — J. H. Round. La « hidation » du comté de Northampton (montre que, dans ce comté, la proportion entre les « hides » de terre et les « ploughlands » est constamment dans la relation de 2 à 5. Remarques importantes pour l'intelligence du Domesday book). — R. L. Poole. Une « Revocatio » inédite de Henri II (cet acte, donné par M. Herbert comme inédit, a été publié par Giles dans son édition de la *Vita s. Thomae Cantuar.* Le document est faux, car il contient les mots « in ecclesia conventuali Sancte Trinitatis Cantuarie » qui n'ont pu servir à désigner l'église de Christ Church qu'après 1220). — R. Graham. Lettres du cardinal Ottoboni (trente-six lettres en latin écrites pendant qu'il était légat en Angleterre, 1265-1268). — F. W. Maitland. Glanures du temps d'Élisabeth (Élisabeth est le premier souverain de l'Angleterre dont les titres, sur les documents officiels, se terminent par le mot *etc.* après la qualification de Défenseur de la Foi. Ce fut une mesure de prudence qu'elle prit au début même de son règne, pour ne pas déclarer quelle serait sa politique ecclésiastique. Elle ne voulait

prendre officiellement parti ni pour ni contre le catholicisme, laissant aux circonstances de déterminer quelle foi elle devrait défendre). — E. Almack. Ordre adressé par Charles Ier au comte de Newcastle de s'emparer de Hull, 11 janvier 1142 (n. st.). — E. E. Morris. Wolfe et l'élégie de Gray (on raconte que le général anglais, violant lui-même l'ordre du plus absolu silence donné à ses troupes pendant qu'elles descendaient au fil de l'eau vers Québec, récita une élégie de Gray à un de ses officiers; l'anecdote doit être placée la veille, ce qui lui enlève sa couleur un peu romanesque). — J. H. Rose. L'expédition française des Indes orientales au Cap en 1803 (quelques lettres et documents sur la situation des Anglais et des Hollandais au Cap après la paix d'Amiens). = Bibliographie : *B. Bosanquet*. The philosophical theory of the state (excellent). — *Hogarth*. Authority and archæology, sacred and profane (recueil d'essais fort remarquables où sont résumés les progrès accomplis en ce siècle par l'archéologie et discuté le témoignage des monuments écrits tels que la Bible, Hérodote, etc., en présence des découvertes archéologiques). — *Fleay*. Egyptian chronology (essai ingénieux pour faire cadrer les chiffres fournis par les Grecs avec les dates fournies par les monuments). — *G. Fagniez*. Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce en France (quelques corrections proposées par F. W. Maitland). — *Skrine* et *Ross*. The heart of Asia (M. Skrine montre l'absorption par les Russes des khanats turcs en Transoxiane et la situation actuelle du pays; M. Ross raconte l'histoire des dynasties qui ont dominé dans le pays situé au delà de l'Oxus depuis Alexandre le Grand. Très intéressant). — *Al. Tille*. Yule and christmas; their place in the germanic year (exposé intéressant et très érudit des principales questions relatives à la manière dont les anciens Germains comptaient le temps, et des traces qu'elle a laissées dans le calendrier usuel de l'Angleterre, de l'Allemagne et des pays scandinaves. Critiques nombreuses par H. Bradley). — *Radloff*. Die alttürkischen Inschriften der Mongolei (très important). — *Hodgkin*. Italy and her invaders, t. VII et VIII (fin de ce grand ouvrage; beaucoup de menues erreurs). — *Karst*. Geschichte Manfreds, vom Tode Friedrichs II bis zu seiner Kronung, 1250-1258 (consciencieux; l'auteur a fait, avec raison, une vive critique du témoignage du chroniqueur Jamsilla). — *Martin A. S. Hume*. Spain, 1479-1788 (intéressant; d'assez nombreuses erreurs de détail). — *Trevelyan*. England in the age of Wycliffe (prétentieux et peut-être fait un peu vite; mais intéressant et intelligent). — *Réville* et *Petit-Dutaillis*. Le soulèvement des travailleurs d'Angleterre en 1381 (ouvrage très distingué). — *Leadam*. Select cases in the court of requestes, 1497-1569 (très important pour l'histoire sociale et administrative de l'époque des Tudors). — The records of the honorable society of Lincoln's Inn, vol. II, 1568-1660 (très intéressant). — *S. R. Gardiner*. Oliver Cromwell (édition de grand luxe; l'étude sur Cromwell, considéré comme homme d'état, est très remarquable). — *A. G. Bridge*. History of the russian fleet during the reign of Peter the Great, by a con-

temporary englishman, 1724 (intéressant; les noms russes sont estropiés). — *Fr. Luckwaldt.* Œsterreich und die Anfænge des Befreiungskrieges von 1813 (dépouillement très consciencieux des archives de Vienne; rien de plus). — *J. M. Falkner.* A history of Oxfordshire (intéressant pour le grand public; pas assez précis dans le détail). — *A. D. Jones.* The history of South America from its discovery to the present time (en dépit du titre, cet ouvrage est avant tout une chronique des révolutions intérieures qui ont désolé les républiques sud-américaines depuis soixante ans). — *Greene.* The provincial governor in the english colonies of America (très bonne étude d'histoire administrative et politique écrite avec une absolue impartialité). — *J. C. Ropes.* The story of the civil war; part II : The campaigns of 1862 (excellent). — *Dodge.* Piers Gaveston (sans valeur).

---

49. — Rivista storica italiana. 1899, sept.-oct. — *F. Gabotto.* Storia di Cuneo (agréable ouvrage de vulgarisation). — *E. Ciccotti.* Il tramonto della schiavitù nel mondo antico (histoire de l'esclavage dans le monde antique; la disparition de cette institution vient, non des idées humanitaires répandues par le stoïcisme et le christianisme, mais d'une évolution économique nécessaire. Beaucoup de science mise au service du matérialisme historique enseigné par Marx). — *G. Scipioni.* La proprietà nel diritto statutario comunale e la origine del comune (médiocre; beaucoup d'affirmations sans preuves). — *Schneller.* Tridentinische Urbare aus dem XIII Jahrh. mit einer Urkunde aus Judicarien von 1244-1247 (utiles documents pour l'histoire de la vie agricole dans le Trentin). — *R. Sabbadini.* L'Università di Catania nel sec. XV (excellent). — *C. Manfroni.* Le relazioni fra Genova, l'impero bizantino e i Turchi (bonne compilation). — *G. Volpe.* Intorno ad alcune relazioni di Pisa con Alessandro VI e Cesare Borgia, 1499-1504. — *G.-E. Saltini.* Tragedie Medicee domestiche, 1557-1587 (beaucoup de critique, beaucoup de documents inédits bien mis en œuvre). — *A. Tallone.* Contributi alla storia dell' Ordine Mauriziano. I : l'Instituzione dell' Ordine e le sue relazioni con l'Ordine di s. Lazzaro di Francia (bon). — *U. Martinelli.* La campagna del marchese di Cœuvres (1620-1624; d'utiles documents). — Publications belges, françaises, italiennes, allemandes et anglaises sur la Révolution française et l'empire parues en 1899 (par A. LUMBROSO). — Publications récentes sur le Risorgimento italiano. = Nov.-déc. *A. Geffroy.* Études italiennes (agréable et instructif). — *A. Battistella.* La politica ecclesiastica della repubblica di Venezia (discours éloquent). — *C. Amico.* Die Republik San Marino (bonne monographie). — *E.-A. Onnis.* La Sardegna preistorica (important). — *Chr. Huelsen.* Bilder aus der Geschichte des Kapitols (très intéressante conférence). — *L. Venturini.* Vita di Caligola (bon). — *J.-A. Ketterer.* Karl del Grosse und die Kirche (bon; hypothèse ingénieuse pour expliquer la donation de 774 et la falsifica-

tion dont elle a été l'objet). — *L. Schiaparelli.* Diplomi inediti dei sec. IX e X (travail préparatoire à l'édition du *Codice diplomatico dei re d'Italia* que doit publier l'Institut d'histoire). — *A. Dina.* L'ultimo periodo del principato longobardo, e l'origine del dominio pontificio in Benevento (cette période correspond aux années 981-1077 ; étude consciencieuse ; de nombreuses négligences). — *A. Gabrieli.* Un grande statista Barese del sec. XII, vittima dell' odio feudale (ce grand homme d'État est le grand amiral Maione, ministre de Guillaume Ier de Sicile, qui fut assassiné à Palerme le 10 nov. 1160; bonne monographie qui vise à réformer le jugement fort injuste porté par le chroniqueur Falcando contre Maione). — *G. Cogo.* Il patriarcato d'Aquileia e le aspirazioni dei Carraresi al possesso del Friuli, 1381-1389 (important; beaucoup de faits nouveaux). — *A. Zardo.* Francesco Zarabella a Firenze (bonne biographie du célèbre cardinal de Florence qui eut un rôle si important au concile de Constance). — *F. Alessio.* Storia di san Bernardino da Siena e del suo tempo (prolixe, mais bien étudié et intéressant). — *A. Segre.* Delle relazioni tra Savoia e Venezia, 1366-1553 (bon). — *C. Bornate.* Ricerche intorno alla vita di Mercurino Gattinara, gran cancelliere di Carlo V (estimable étude par un débutant). — *G. Turba.* Beitræge zur Geschichte der Habsburger (publie le « Testament politique » de Philippe II d'Espagne, de juin ou juillet 1598; pense que, plus on pénètre dans l'âme de ce roi, plus on l'estime). — Des publications récentes relatives à l'histoire de la Révolution française et de l'empire napoléonien. — Des publications récentes relatives à l'époque du Risorgimento.

---

50. — Bolletino storico della Svizzera italiana. 1899, juill.-sept. — C. Salvioni. Notes de toponomastique lombarde; deuxième série. — La famille Schenardi; notes généalogiques; suite au numéro suivant. — Pour servir à l'histoire des années 1798-1803; suite au numéro suivant. — Lettres de souverains, de princes et de prélats adressées à Pie IV, au cardinal Borromée et à d'autres, 1561-1630; d'après les autographes conservés dans les archives de la maison Paleari à Morcote; suite au numéro suivant. — Documents du XVe s. concernant la Suisse, conservés à Milan; suite au numéro suivant. = Oct.-déc. Les Rusca, seigneurs de Locarno, de Luino, de Val Intelvi, etc., 1489-1512; suite. — Th. de Liebenau. Les sauf-conduits pour passer le Gotthard; contribution à la légende de Guillaume Tell (avant, pendant et après le règne d'Albert d'Autriche, il y eut des différends entre les baillis autrichiens de Baden et les Urinois, au sujet des contributions dont ces baillis frappaient les marchands et marchandises passant par Hospenthal et Flüelen; ces faits ont pu donner naissance à la légende).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — On annonce la mort, à l'âge de soixante-dix-sept ans, de M. Mourin, recteur honoraire de l'Académie de Nancy, auteur d'une *Histoire des comtes de Paris,* dont nous avons rendu compte il y a peu de temps.

— M. d'Héricault (Charles-Joseph de Ricault), mort le 2 novembre dernier, âgé de soixante-seize ans, a beaucoup écrit; le plus important de ses ouvrages historiques est *la Révolution de Thermidor* (1876); il publia ensuite, avec M. Bord, des *Documents pour servir à l'histoire de la Révolution française* (deux séries, 1884 et 1885), et fonda une *Revue de la Révolution,* qui parut de 1883 à 1890. C'était un catholique ardent, qui savait construire une œuvre historique en véritable érudit, mais qui l'écrivait avec la passion d'un polémiste.

— M. Charles de Ribbe, mort le 5 novembre, à l'âge de soixante-douze ans, était un avocat du barreau d'Aix-en-Provence; disciple de Le Play, il se proposa d'étudier l'histoire sociale et économique de sa province. Il est de ceux qui contribuèrent le plus à faire comprendre l'importance des anciens « livres de raison, » et il en tira un excellent parti dans des ouvrages d'une lecture aussi touchante qu'instructive, tels qu'*Une famille au XVIe siècle* (2e éd., 1868); *les Familles et la société en France avant la Révolution* (1873); *la Vie domestique, ses modèles et ses règles* (1877). Il avait publié récemment un livre remarquable : *la Société provençale à la fin du moyen âge* (1898).

— M. Maximin Deloche, qui vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-deux ans, était un érudit consciencieux que la fortune récompensa peut-être au delà de son mérite, mais qui se la fit pardonner par la droiture de son caractère et son aménité. Son *Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu* (1860) fonda sa réputation scientifique; il l'avait complété récemment par un mémoire sur *les Archiprêtrés de l'ancien diocèse de Limoges* (voir plus haut, p. 226). Il avait abordé aussi, non sans succès, l'archéologie par ses mémoires sur *le Port des bracelets et des anneaux dans l'antiquité* et sur *les Cachets mérovingiens.*

— M. Henri Omont a été élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en remplacement de M. A. Giry, décédé.

— Le 3e fascicule du *Répertoire des sources historiques du moyen âge,* par M. Ulysse Chevalier, *Topobibliographie,* vient de paraître (Montbéliard, Société anonyme d'imprimerie, 1899); il contient les lettres E-J et termine le premier volume. Dans une note imprimée sur la cou-

verture, l'auteur donne les raisons du long retard qui s'est écoulé depuis l'apparition du 2e fascicule : l'imprimerie Hoffman a fait faillite, et, pendant deux ans, tout travail a dû être interrompu. M. Chevalier assure que les fascicules 4 et 5 paraîtront dans le courant de la présente année et que l'ouvrage sera terminé en 1901. Nous souhaitons que ces prévisions se réalisent pour la satisfaction du laborieux bibliographe et pour le grand profit des érudits.

— La soutenance des thèses à l'École des chartes a eu lieu le 29 janvier dernier et jours suivants. Voici la liste des sujets traités, d'après le livret des *Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1900* : Georges Besnier. *Essai sur la perte de l'Inde; le général Lally, 1755-1761.* — J. Boulenger. *L'État des protestants dans le colloque de Nîmes au moment de l'édit de Nantes, 1596-1600.* — Joseph Calmette. *Étude sur les relations de Louis XI avec Jean II d'Aragon et le principat de Catalogne, 1461-1473.* — Félix de Coussemaker. *Thierry Gherbode, premier garde des chartes de Flandre et secrétaire des ducs de Bourgogne, Philippe le Hardi et Jean Sans-Peur.* — Paul Denis. *Le Droit de gave de Cambrésis; étude de la protection des princes comtes de Flandre sur l'évêque et les églises de Cambrai, 1144-1687.* — André Dreux. *Le Premier divorce de Henri VIII et les relations entre la France et l'Angleterre, de 1527 à 1534.* — Henri Escoffier. *Les Dernières églises gothiques au diocèse de Paris.* — Pierre Flament. *Un ambassadeur de France en Turquie au XVIIe siècle : Philippe de Harlay, comte de Cesy, 1580-1652.* — J. Gaudin. *Le Baron de la Garde, dit le capitaine Polin, 1500-1578.* — Léon Gauthier. *Les Juifs et les Lombards dans les deux Bourgognes; étude sur le commerce de l'argent aux XIIIe-XIVe siècles.* — Étienne Guillemot. *Étude sur les forêts du bailliage de Senlis.* — Jean Le Chartier de Sédouy. *La Paroisse de Saint-Gervais depuis ses origines jusqu'au XVIIe siècle.* — André de Maricourt. *Essai sur l'histoire du duché de Nemours de 1404 à 1666.* — Paul Poinsotte. *Les Abbés de Luxeuil depuis la fondation du monastère jusqu'au XIe siècle.* — Louis Serbat. *Les Assemblées du clergé de France, 1561-1615.* — Edmond Villemsens. *Le Vexin normand de 911 à 1204; essai de géographie féodale.* — Paul Vilnet. *L'Hôtel-Dieu-le-Comte de Troyes, 1157-1630.*

— Outre les *Lois de Guillaume le Conquérant*, publiées par M. Matzke (*Rev. hist.*, LXXI, 444), trois nouveaux volumes ont paru dans la Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire : 1° *la Vie de saint Didier, évêque de Cahors, 630-655*, par M. René Poupardin ; 2° *la Vie de saint Louis, par Guillaume de Saint-Pathus, confesseur de la reine Marguerite*, par H.-Fr. Delaborde ; 3° le tome III et dernier des *Grands traités du règne de Louis XIV, 1713-1714*, par Henri Vast.

— Le t. II des *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, par M. l'abbé L. Duchesne, est consacré à l'Aquitaine et aux Lyonnaises (Fontemoing, 1899, 485 p.). Il comprend les chapitres suivants : 1° l'Aqui-

taine; 2°-4° les provinces de Bourges, de Bordeaux, d'Eauze (Auch); 5° légendes d'Aquitaine; 6° la Gaule celtique; 7°-11° les provinces de Lyon, de Rouen, de Tours (généralités et séries épiscopales) et de Sens.

— M. Victor Mortet, bibliothécaire à la Sorbonne, vient de publier deux mémoires, à la fois historiques et archéologiques, qui méritent mieux qu'une simple mention; le premier, paru dans les *Annales du Midi* (année 1899), réunit tout ce que l'on sait touchant l'église Saint-Just de Narbonne, dont le chœur a seul été achevé. C'est un bel édifice dans le style gothique du nord de la France qui étonne un peu en plein Languedoc. L'ouvrage fut commencé en 1271; on y travaillait encore en 1303; mais le démembrement du diocèse métropolitain par Jean XXII diminua sans doute les ressources de l'archevêque et des chanoines, et la construction resta interrompue. Au xve siècle, on essaie de s'y remettre, tentatives analogues au xvie et encore plus tard; aucune n'aboutit. On ignore à quel maître attribuer le plan primitif de cette immense église; il venait certainement du nord de la France, et des actes de Gerona en Catalogne citent plusieurs maîtres de l'œuvre de Narbonne; mais tous ces noms dénotent une origine méridionale. M. Mortet propose de voir le premier auteur dans un architecte nommé Henri, qui fut appelé de Narbonne à Gerona en 1312 et construisit dans cette dernière ville le chœur de la cathédrale; or, cet édifice rappelle le chœur de Saint-Just. Le mémoire se termine par quelques mots sur l'expansion de l'art français en Languedoc et par une description du cloître et du palais archiépiscopal de Narbonne. Dans le second mémoire, publié par le *Bulletin monumental* (1898), l'auteur décrit l'église abbatiale de Notre-Dame d'Alet, dans l'Aude; cette église est aujourd'hui en partie ruinée, mais les restes en sont encore remarquables; d'un examen attentif de ces débris, M. Mortet conclut que l'édifice datait du début du xiie siècle; c'était, à en juger par les planches jointes au travail, un fort beau spécimen de l'architecture méridionale à l'époque romane. A. M.

— M. Eugène Déprez a commencé un *Recueil des documents pontificaux conservés dans diverses archives d'Italie* (*XIIIe et XIVe siècles*). Il se propose de rechercher dans les divers dépôts d'archives, surtout ecclésiastiques, les bulles originales qui s'y trouvent et d'en dresser l'inventaire. Il estime avec raison que ce travail est indispensable et qu'il doit compléter celui auquel tant d'érudits se sont déjà livrés avec succès sur les registres des papes. Comme on le sait, en effet, les actes émanés de la chancellerie pontificale n'étaient pas tous transcrits sur ces registres; en outre, les études diplomatiques ne peuvent être exécutées avec précision qu'à l'aide des documents originaux. Il faut donc applaudir à l'initiative prise par M. Déprez et souhaiter que des recherches de cette nature soient poursuivies avec une méthode vraiment scientifique. La présente étude énumère soixante-six bulles conservées aux archives communales de Pérouse; elles vont de 1308 à 1325 (extrait des

Quellen und Untersuchungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken, t. II, fasc. 1).

— M. René Basset a commencé de donner, dans les publications de l'École des lettres d'Alger, une traduction française de l'*Histoire de la conquête de l'Abyssinie au XVIe siècle*, par Chihab Ed-Din Ahmed ben Abd El-Qâder (*Bulletin de correspondance africaine*, 1899, fasc. 3-4). Le 1er fascicule (texte arabe et traduction) a paru chez E. Leroux.

— M. Rey a publié dans les *Mémoires de l'Académie delphinale* (4e série, t. XII) et à part une étude sur Louis XI et les États pontificaux de France au XVe siècle, d'après des documents inédits (Grenoble, impr. Allier, x-256 p.).

— M. Léon Marillier a réédité l'intéressant *Journal du voyage de deux jeunes Hollandais à Paris en 1656-1658* (Champion, 1899, in-8° de XXIII-556 p.), publié en 1862 par Faugère et devenu introuvable. Le travail avait été préparé par Faugère lui-même; il avait consigné sur les marges de son exemplaire quelques corrections de détail à lui suggérées dès 1861 par P. Paris, et les résultats de ses recherches ultérieures en Hollande. La nouvelle édition diffère de la première par : 1° quelques notes nouvelles, d'autres remaniées et augmentées (ces notes auraient dû être distinguées par un signe); 2° des appendices sur les affaires Girardin-Barbezières et Insequin. L'ouvrage possède un index.

— M. Paul Gaffarel vient de publier une sixième édition, revue et augmentée, de son livre sur *les Colonies françaises* (Alcan, 1899, in-8°, II-564 p.). Il a, pour cette édition, écrit deux chapitres nouveaux, relatifs l'un aux territoires de l'Oubangui, l'autre à la géographie résumée de l'Annam et du Tonkin. Il a en outre ajouté à la plupart de ses chapitres un certain nombre d'indications bibliographiques nouvelles et poursuivi l'histoire de chacune de nos colonies jusque vers le milieu de l'année 1899. Il serait toutefois désirable que M. Gaffarel entreprit un jour une sévère révision de son texte; on y trouve toujours un certain nombre de dates fausses, d'assertions erronées, de mentions bibliographiques inutiles; on y constate aussi de fâcheuses lacunes au point de vue historique. Ce travail de révision est d'autant plus nécessaire que l'ouvrage de M. Paul Gaffarel est, jusqu'à présent, le meilleur qui ait été écrit sur l'ancienne histoire de nos colonies actuelles.

— M. Henri Froidevaux, secrétaire de l'Office colonial de la Faculté des lettres, a commencé le 5 janvier 1900 à la Sorbonne un cours libre de *Sciences auxiliaires de la géographie et de l'histoire coloniales*, dans lequel il se propose de parler successivement des différentes matières indispensables à connaître pour faire de façon sérieuse et vraiment scientifique des études de géographie et d'histoire coloniales (bibliographie, paléographie cartographique, archéologie coloniale, critique des sources). Cette année, il débute en passant en revue les principales publications bibliographiques relatives aux colonies françaises et en

parlant des dépôts d'archives où sont conservés les documents les plus importants relatifs à l'histoire de nos possessions d'outre-mer.

— M. Paul Marmottan a publié dans le *Carnet de la Sabretache*, et à part (Berger-Levrault, 28 p.), un intéressant article intitulé *Bonaparte et l'archipel toscan;* il y retrace, d'après les archives de Piombino et d'autres documents inédits, l'histoire de Piombino et des Présides de Toscane de 1799 à 1807 environ; il montre surtout les incertitudes du gouvernement français sur le sort final qui devait être réservé à cette contrée. Dans l'histoire de cet épisode mal connu des rapports du premier consul avec l'Italie, on retrouve l'ex-général Carteaux, qui avait commandé à Toulon en 1793; en 1804-1805, il fut chargé de se renseigner exactement sur la situation économique du pays et de préparer les réformes nécessaires pour le mettre en valeur. Il remplit honorablement cette mission. Un beau portrait de lui orne cette curieuse plaquette.

— La librairie A. Colin a commencé la mise en vente du tome XII et dernier de l'*Histoire générale* avec les fascicules 134-136.

— De même que M. Vidier, depuis 1896, publie dans le *Moyen Age* un répertoire méthodique où sont indiquées les publications relatives à l'histoire du moyen âge, les directeurs de la *Revue d'histoire moderne et contemporaine* ont entrepris de dresser chaque année un *Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France*. Le volume pour 1898 a paru récemment, par les soins de MM. G. Brière et P. Caron (Georges Bellais, xxii-119 p.). On ne saurait trop encourager de pareils travaux, qui rendent les plus grands services aux travailleurs, fort empêchés par la marée grossissante des publications historiques.

— Du *Catalogue général des manuscrits français* de la Bibliothèque nationale, M. Henri Omont vient de donner le tome II des *Nouvelles acquisitions françaises*, nos 3061-6500 (E. Leroux, xv-464 p.). Un troisième volume, qui ne pourra paraître que dans quelques années, de même que la table générale alphabétique, comprendra la suite, actuellement en voie d'accroissement, des numéros 6501 à 10000. En attendant, il suffit de rappeler que les notices des volumes déjà inscrits à partir du no 6501 ont été publiées dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* aux tomes LV, LVII, LIX et LXI. Signalons dans ce volume, sous les nos 5401-5815, la liste des anciens catalogues de la bibliothèque du roi et de différentes collections qui sont venues l'accroître aux xviie-xixe siècles.

Livres nouveaux. — Documents. — *Gaston de Carné*. Correspondance du duc de Mercœur et des ligueurs bretons avec l'Espagne, extraite des Archives nationales. Rennes, Plihon et Hervé, 2 vol., lix-178 et 197 p. — *Chapellier, Chevreux* et *Gley*. Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges, publiés au nom du Comité d'histoire vosgienne, tome IX. Champion, 192 p. — *Vicomte de Souancé* et *C. Métais*. Archives du diocèse de Chartres. I : Saint-Denis de

Nogent-le-Rotrou, 1031-1789. Histoire et cartulaire. Vannes, Lafolye, CLX-353 p. Prix : 12 fr. — *P. Pélicier*. Cartulaire du chapitre de l'église cathédrale de Châlons-sur-Marne, par le chantre Warin. Picard, VIII-74 p. (Mémoires de la Soc. acad. de la Marne.) — *G. de Lhomel*. Le Livre d'or de la ville de Montreuil-sur-Mer. Liste des officiers municipaux; ordonnances et édits réglant la forme des élections municipales. Montreuil-sur-Mer, impr. Arnaune, 286 p. — *Abbé Bled*. Les chartes de Saint-Bertin, d'après le Grand Cartulaire de Charles-Joseph Dewitte, dernier archiviste de ce monastère; t. IV. Saint-Omer, impr. d'Homont, 542 p. (Soc. des Antiq. de la Morinie.) — *Abbé E. Morel*. Cartulaire de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne; 3e fasc. Compiègne, impr. Lefebvre. (Soc. hist. de Compiègne.) — *Baron F. Seillière*. Documents pour servir à l'histoire de la principauté de Salm en Vosges, et de la ville de Senones, sa capitale, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Paris, impr. Motteroz, XXII-262 p. in-4°. — *Dehaisnes* et *Finot*. Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Série B. Chambre des comptes de Lille, art. 1-652; t. I. Lille, impr. Danel. — *J. Depoin*. Le livre de raison de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, XIVe et XVe siècles. Versailles, impr. Cerf. (Soc. hist. du Vexin.) — Annales de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens (ordre de Prémontré), réunies et classées par le *R. P. Maurice du Pré*; trad. en français sur le ms. lat. 10100 de la Bibliothèque nationale et publ. avec additions par *A. Janvier* et *Ch. Bréard*. Amiens, Courtin-Hecquet, 245 p.

HISTOIRE LOCALE. — *Abbé L.-B. Meyranx*. Monographie de Grenade-sur-l'Adour. Galiax, impr. J. Villeneuve, XIV-245 p. — *Abbé Ed. Peyron*. Histoire de la léproserie et du prieuré de la Bajasse de Vieil-Brioude, 1150-1900. Le Puy, Prades-Freydier, VI-348 p. — *Abbé L. Hommey*. Histoire générale, ecclésiastique et civile du diocèse de Séez et du territoire qui forme aujourd'hui le département de l'Orne. Tome II. Alençon, impr. Renaut-de-Broise, 446 p. — *Ch. de Mezamat de l'Isle*. Recherches historiques sur Castelsarrasin et ses environs. I : Gandalou (Castrum Vandalorum), commune de Castelsarrasin. Montauban, impr. Forestié, 48 p. — La Normandie monumentale et pittoresque. 1re et 2e parties. Havre, Lemale, 700 p. gr. in-fol., avec gravures et 96 planches. Prix : 200 fr. — *Abbé C. Heullant*. Monographie de la paroisse de Saint-Georges-du-Theil, diocèse d'Évreux. Chez l'auteur, à Gros-Theil (Eure), XII-252 p. Prix : 2 fr. 50 c. — *Abbé C. Métais*. Défaite de Condé et des protestants devant Chartres en 1568. Réponse à M. Lher, pasteur protestant. Vannes, Lafolye, 54 p. — *Max. Gavin*. Historique de la création de la ville, du château et du parc de Versailles; ses eaux, leur qualité, leur quantité, depuis Louis XIII jusqu'à ce jour. Société d'éditions scientifiques, XVI-111 p. — *A. Mallat*. Vichy à travers les siècles. Vichy, Bougarel, 64 p. in-16. — *A. Prudhomme*. Les archives de l'Isère, 1790-1899. Grenoble, Allier, 379 p. — *A. Martin*. Histoire de la marine militaire au Havre, XVIe et XVIIe siècles. Fécamp, impr. Durand, 240 p. — *L. Guédan*. Histoire de Bazoches, comprenant les biographies de Vauban, Angrand d'Allerey, Henri de Vibray, etc. Auxerre, impr. Chambon. — *Commandant de Blay de Gaix*. Histoire militaire de Bayonne, tome I, jusqu'à la mort de Henri IV. Bayonne, Lamaignère, V-391 p. — *Abbé L. Bellouard*. Histoire de l'abbaye de N.-D. de Fontgombauld. Oudin, 187 p. in-16. — *C. Casati de Casatis*. Villes et châteaux de la vieille France. Duché d'Auvergne, d'après les mss. du chanoine Audigier et du héraut d'armes Revel. Picard, 216 p. — *M. Lecomte*. Note historique sur la seigneurie de Chailly-en-Bière. Fontainebleau, impr. Bourges, 24 p. in-18. — *Baron A. de Calonne*. Histoire de la ville d'Amiens; t. II. Picard, 630 p. — *Abbé M.-D.*

Chaludet. Notice sigillographique sur les évêques d'Auvergne et de Saint-Flour. Aurillac, impr. moderne, 212 p. — *G.-E. Papillaud.* Une paroisse de l'ancienne Saintonge : Montboyer, du XIVe siècle à nos jours. Angoulême, Barraud, 380 p. — *J. Krug-Basse.* Histoire du parlement de Lorraine et Barrois. Berger-Levrault, VII-422 p. — *M. Sautai.* Le siège de la ville et citadelle de Lille en 1708. Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq, X-434 p. — *L. Guillemaut.* Histoire de la Révolution dans le Louhannais, 1789-21 sept. 1792. Louhans, impr. Romaud, IV-547 p. — *H. Labourasse.* Jandeures, abbaye et domaine. Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, XXVIIJ-224 p. (Mém. de la Soc. des lettres de Bar-le-Duc, 3e série, t. VIII.) — *J. Pannier.* Études historiques sur la Réforme dans le Vermandois ; 3e partie. Fischbacher, 126 p.

BIOGRAPHIE. — *P. Fromageot.* Laurent Le Cointre, député de Seine-et-Oise à la Législative et à la Convention, 1742-1805. Versailles, Bernard, 68 p. — *Abbé L. Charpentier.* Un évêque de l'ancien régime : Louis-Joseph de Grignan, 1650-1722. Sueur-Charruey, III-350 p. in-16. — *Chanoine Blondel.* Le cardinal du Perron, archevêque de Sens, grand aumônier de France, 1556-1618. Sens, impr. Duchemin, 40 p. (Bull. de la Soc. archéol. de Sens.) — *H. Carnoy.* Dictionnaire biographique des hommes du Nord. I : les contemporains; t. I. Paris, chez l'auteur.

Alsace. — La librairie J. Noiriel, à Strasbourg, publie l'*Armorial des communes d'Alsace,* par Louis SCHŒNHAUPT, par livraisons bi-mensuelles, à 2 m. 80; chaque livraison avec 6 pl. coloriées, armoiries et pierres-bornes et 8 p. de texte in-fol. L'ouvrage entier coûtera 84 m.

Belgique. — M. Jules FREDERICHS, professeur d'histoire à l'Athénée royal d'Ostende, est décédé en cette ville le 24 décembre 1899, à l'âge de trente-deux ans. Élève de MM. Paul Fredericq et Pirenne à l'Université de Gand, il s'était fait connaître par d'excellents travaux historiques, où il fit preuve d'une vaste érudition et d'un sens critique exercé. Nous citerons ses études sur *la Secte des Loïstes* (en néerlandais) (Gand, 1891); *Robert le Bougre, premier inquisiteur général en France* (Ibid., 1892); *l'Inquisition dans le Luxembourg avant et pendant le XVIe siècle* (Ibid., 1897). Il était aussi l'auteur d'une bonne *Géographie de l'État indépendant du Congo* (Bruxelles, 1895) et d'un manuel très méthodique d'*Histoire moderne* (Ibid., 1898).

— Le lieutenant général P. HENRARD (1830-1896) fut à la fois un écrivain militaire distingué et un savant historien. On n'a pas oublié ses travaux sur *l'Histoire de l'artillerie en Belgique depuis son origine jusqu'au règne d'Albert et d'Isabelle* (Anvers, 1865); sur *Charles le Téméraire* (Bruxelles, 1873); *Henri IV et le prince de Condé* (Ibid., 1870); *Marie de Médicis dans les Pays-Bas* (Ibid., 1875). M. E. DISCAILLES a exposé dans un petit volume très suggestif la féconde carrière de ce « bénédictin laïque » (Bruxelles, Hayez, 1899, 183 p.).

— Le baron DE CHESTRET DE HANEFFE a consacré dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique* une substantielle notice à la vie et aux travaux de Renier Chalon, numismate belge de haute valeur (1802-1889).

— Nous avons signalé ici même[1] les rares mérites d'Émile Banning. Les amis de cet écrivain d'élite ont publié, sous le titre de *Réflexions morales et politiques*[2], une série d'observations que lui suggéraient les événements auxquels il se trouvait mêlé. Émanant d'un penseur original et profond, qui joua un rôle important dans les affaires politiques, ces pages présentent un vif intérêt. Elles sont précédées d'une magistrale étude biographique due au général Brialmont. L'illustre ingénieur militaire a raconté de la manière la plus attachante la vie de son ami et collaborateur[3].

— L'Académie royale de Belgique a inséré dans le recueil de ses Mémoires (coll. in-8°, t. LIX, 196 p.) un excellent travail de M. Michel Huisman : *Essai sur le règne du prince-évêque Maximilien-Henri de Bavière*. M. Huisman, élève de M. Lonchay, a parfaitement utilisé tous les travaux antérieurs relatifs à l'histoire liégeoise du XVIIe siècle et les a complétés par des recherches laborieusement et méthodiquement poursuivies dans les principaux dépôts d'archives de la Belgique et de l'étranger. Il a surtout mis en lumière le côté diplomatique du règne de Maximilien-Henri, il l'a exposé de la manière la plus intéressante et a su démêler habilement les intrigues ourdies de tous côtés. Nous consacrerons une étude spéciale à ce livre, qui nous promet un historien d'avenir.

— Prochainement paraîtra, dans les *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, un travail considérable de notre collaborateur E. Hubert, professeur à l'Université de Liège : *le Voyage de l'empereur Joseph II dans les Pays-Bas* (31 mai-27 juillet 1781). *Étude d'histoire politique et diplomatique*. L'auteur a surtout utilisé les documents des archives de Bruxelles, de la Haye, du Vatican et du ministère des Affaires étrangères à Paris.

— M. Victor Van der Haeghen, archiviste de la ville de Gand, a consacré une dissertation de haute valeur à démontrer qu'un grand nombre de documents relatifs aux artistes gantois sont des faux, que le registre de la corporation gantoise des peintres en contient un bon nombre, dus notamment à l'imagination féconde de l' « iconophile » Delbecq et de l'archiviste Schellinck. L'auteur signale une foule de noms et de faits imaginaires sortis de leur plume et qui furent reproduits dans quantité d'ouvrages. Le *Mémoire sur des documents faux relatifs aux artistes peintres, sculpteurs et graveurs flamands* (Coll. in-8° de l'Académie royale de Belgique, t. LVIII, 174 p.) est un modèle de critique.

1. *Rev. hist.*, LXVIII, 91-92.
2. Bruxelles, Spineux, 1899, 281 p.
3. Ils avaient écrit ensemble en 1886 : *la Belgique actuelle au point de vue commercial, colonial et militaire* (Muquardt, 99 p.). Le but principal de cet écrit était d'attirer l'attention du pays sur les dangers auxquels l'exposait l'insuffisance notoire de ses moyens de défense.

— M. Herman Van der Linden vient de faire paraître un travail étendu sur l'histoire de la ville de Louvain depuis les origines jusqu'à l'époque actuelle (*Geschiedenis van Leuven*. Louvain, Fonteyn, 1899, 328 p.). Il étudie avec un soin tout particulier les phénomènes de la vie politique et sociale.

Pays-Bas. — La suite de l'étude de M. Byvanck sur feu M. Fruin (*Gids*, mars-juillet 1899) n'a pas donné ce que le commencement semblait promettre. L'introduction trop étendue, qui dépeint d'ailleurs d'une manière remarquable le milieu où s'est développé le jeune savant, est suivie d'une appréciation trop rapide et superficielle de l'historien et du professeur. Apparemment M. B., en se donnant pour tâche de faire des critiques, a perdu de vue l'ensemble de l'œuvre de M. Fruin, œuvre de première importance pour le développement des études historiques aux Pays-Bas. — Les premières livraisons de l'édition complète de toutes les études de M. Fruin, éparses dans nombre de périodiques, viennent de paraître sous la surveillance de MM. Blok, P. L. Muller et S. Muller.

— Le t. IV de l'*Histoire du peuple néerlandais*, de M. Blok, embrasse les années de 1609-1648, c'est-à-dire la Trêve de Douze ans, remplie de luttes politiques et religieuses, le stadhoudérat de Frédéric-Henri et la paix de Münster. Une liste des sources de l'histoire de 1559-1648 y est ajoutée.

— Dans le t. III et dernier de son histoire, richement documenté, des temps des Patriotes (*De Patriottentijd*), M. Colenbrander raconte la suite de la lutte entre les démocrates et les régents ultra-antistadhoudériens d'un côté et les divers groupes conservateurs qui, par haine et par crainte des démocrates, se rangèrent autour du stadhouder et de son épouse Wilhelmine de Prusse, de l'autre. C'est en même temps la lutte entre la France, protectrice des antistadhoudériens, et l'Angleterre, qui soutient le stadhouder. L'intervention armée du roi de Prusse, tandis que la France troublée est tenue en respect par l'Angleterre, fait triompher la cause du stadhouder et des conservateurs en septembre 1787, plaçant du même coup la République sous le protectorat anglo-prussien.

— A l'occasion du 25e anniversaire de sa fondation, la Société royale de géographie a mis au jour une publication intéressante sur la part prise par les Néerlandais à la découverte de l'Australie. Elle contient de nombreux documents relatifs aux voyages des Néerlandais vers les côtes de cette partie du monde, de 1606 à 1765, accompagnés de dix-neuf cartes et d'une introduction et de notes en hollandais et en anglais par M. Heeres.

— Le Journal tenu au château de Batavia (*Het Dagh-Register gehouden int Casteel Batavia*) remplit des lacunes dans les publications tirées des archives coloniales et donne de plus une foule de particularités intéressantes sur la condition religieuse, les mœurs et coutumes des

Néerlandais aux Indes orientales. Les tomes II et III, publiés par M. Colenbrander, embrassent les années 1631-1634 et 1636.

— La publication des chartes de Groningue et de Drente, œuvre collective de plusieurs membres de la Société d'histoire à Groningue, est terminée jusqu'à l'année 1405; elle donne 1,243 chartes, dont à peu près la moitié sont inédites. Une introduction rend compte des principes qui ont guidé les éditeurs, et des tables détaillées facilitent les recherches dans cette collection importante.

— En septembre 1653, un habitant catholique de la Haye, nommé Willem Van der Goes, ayant tué en duel un seigneur Van Adrichem, fut forcé de s'enfuir à l'étranger. Pendant vingt années, il entretint une correspondance assidue avec ses frères demeurant à la Haye. C'est cette correspondance dont le tome Ier a été publié par M. Gonnet dans les œuvres de la Société d'histoire d'Utrecht (*Briefwisseling tusschen de gebroeders Van der Goes,* 1899). Les lettres sont en partie assez intéressantes, mais ne méritent pas, à ce qu'il me semble, une publication intégrale. Les notes de M. Gonnet sont insuffisantes.

— Dans une thèse de Leide, M. Schmedding S. J. a étudié le règne de Frédéric de Blankenheim, évêque d'Utrecht, 1393-1423 (*De regeering van Frederik van Blankenheim, bisschop van Utrecht,* 1899). En six chapitres, l'auteur décrit, d'après les meilleures sources et avec une critique solide, l'évêché d'Utrecht dans la seconde moitié du XIVe siècle, le règne de Frédéric de Blankenheim à Strasbourg et son élection à Utrecht, le rétablissement des frontières de son évêché et ses guerres contre ses voisins le comte de Hollande et le duc de Gueldres, les relations entre l'évêque et le chapitre, la féodalité et les villes, l'organisation de l'évêché et l'administration de l'évêque. — Dans une thèse présentée à la même Université, M. Dijksterhuis traite l'histoire de la seigneurie de Tilburg et Goirle (*Bijdrage tot de geschiedenis der heerlijkheid van Tilburg en Goirle,* 1899).

— Les temps troublés du gouvernement du comte de Leicester aux Pays-Bas font le sujet d'une thèse d'Utrecht. M. Broersma, en utilisant les papiers de Hotman aux archives des Affaires étrangères à Paris, a étudié la période qui s'étend de l'absence de Leicester, parti pour l'Angleterre à la fin de 1586, jusqu'à son retour aux Pays-Bas en juillet 1587 (*Het Tusschenbestuur in het Leycestersche Tijdvak,* 1899).

— Une biographie remarquable d'un des chefs du parti contra-prémonstrant, Festus Hommius, prédicateur à Leide, est due à M. Wyminga (thèse de l'université libre à Amsterdam, intitulée : *Festus Hommius,* 1899). Deux siècles et demi plus tard, les prédicateurs calvinistes se donnaient pour tâche de défendre l'orthodoxie religieuse et politique contre les envahissements des idées nouvelles. A leur chef, Petrus Hofstede, à Rotterdam, est consacrée une étude volumineuse et approfondie par M. de Bie (thèse d'Utrecht, intitulée : *Het leven en de werken van Petrus Hofstede,* 1899).

— Dans les *Bijdragen tot de vaderl. Geschiedenis*, 4e série, t. I, je signale une étude de M. Blok sur les tentatives de fonder une compagnie d'assurance pour le commerce à Amsterdam, et une discussion entre MM. Kan et Blok sur la véracité de Paullus Merula, l'éditeur du *Compendium Vitae Erasmi*, des *Ennii Annales* et de la *Historia Tragica*, discussion d'où M. Blok, défenseur de Merula, est sorti vainqueur.

— Les *Bijdragen en Mededeelingen* de la Société d'histoire d'Utrecht contiennent une chronique, rédigée en 1483, du couvent des Frères de la vie commune à Gouda, par M. Hensen; quelques documents relatifs à l'ambassade de Godert Pannekoeck, envoyé par Philippe II aux princes allemands en 1558, afin de les détourner de l'alliance française, par M. Van Veen; des documents sur les assemblées des régents antistadhoudériens et démocrates, de 1783 à 1787, par M. Colenbrander, et un journal de voyage de Mgr Carampi, qui a fait un séjour aux Pays-Bas en 1764, par M. Von Weech.

— Une étude d'un vif intérêt, de M. Muller, explique, d'après des notes d'environ 1220, dans l'*Ordinarius* de la cathédrale Saint-Salvator à Utrecht, comment il était pourvu à l'entretien des chanoines de cette cathédrale par des prestations mensuelles en nature provenant de ses diverses métairies (*Tweemaandelyksch tijdschrift*, septembre 1899).

— M. Bussemaker a consacré un premier article aux relations politiques entre les Provinces-Unies et les autres puissances après la paix d'Utrecht, en utilisant des documents des archives de la Haye et des Affaires étrangères à Paris (*Gids*, juillet 1899).

— Dans le *Gids* de novembre 1899, M. Gleichman a donné la suite de ses notes et souvenirs relatifs à F. A. Van Hall, ministre du roi Guillaume II, dont la première partie se trouve dans le même périodique de décembre 1896.

— Depuis Motley, l'histoire des Pays-Bas a été particulièrement en honneur aux États-Unis. Miss Ruth Putnam, déjà connue par une étude en deux volumes sur Guillaume le Taciturne (1895), a entrepris de traduire en anglais, avec la collaboration de M. Bierstadt, le grand ouvrage de M. le professeur Blok : *Geschiedenis van het nederlandsche Volk*. Je n'ai pas l'intention de faire un compte-rendu critique de cet ouvrage dont M. Pirenne a déjà montré ici même la solidité et l'intérêt (voir *Revue historique*, t. XLI, p. 380 et suiv.; t. XLIX, p. 175; t. LVII, p. 392). Je me borne à signaler la traduction des deux premiers, pour la période qui s'étend des origines au milieu du XVIe siècle : P. J. Blok, *History of the people of the Netherlands*, traduction anglaise d'Oscar A. Bierstadt et de Ruth Putnam, t. I et II (VIII-374 et VII-420 p. in-8°. New-York et Londres, Putnam's sons, 1898-99). Les traducteurs ont, avec l'approbation et les conseils de l'auteur, remanié certains chapitres, allégeant surtout le récit des événements politiques au moyen âge; ils n'ont presque rien changé au reste et se sont contentés de modifier la distribution des chapitres dans les deux volumes. Des

tableaux généalogiques, quelques cartes claires et des index alphabétiques facilitent la tâche des lecteurs. Les appendices bibliographiques prouvent, ce dont l'érudition bien connue de l'auteur n'aurait d'ailleurs pas permis de douter, que M. Blok possède à fond son sujet, et que son « histoire du peuple néerlandais, » pour n'être pas encombrée de notes et de références, n'en est pas moins établie sur les bases les plus scientifiques. A. W.

Allemagne. — Le Dr Unger, professeur d'histoire ancienne à Wurzbourg, a pris sa retraite. Le comte Wilhelm de Baudissin a été nommé professeur pour la théologie de l'Ancien Testament à Berlin.

— MM. H. Finke et J. Fuchs, professeurs à Fribourg, et M. G. Tumbult, directeur des archives princières de Donaueschingen, ont été nommés membres ordinaires de la Commission d'histoire badoise.

— A partir de février 1900 parait chez J. Ricker, à Giessen, sous la direction d'Erwin Preuschen, une *Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft und die Kunde des Urchristenthums;* elle se propose de centraliser les recherches érudites sur l'origine du christianisme et l'histoire primitive de la société chrétienne.

— Dans les *Beilage* de *l'Allgemeine Zeitung* (1899) ont paru les mémoires suivants : n° 265. Souvenirs sur le blocus de Mayence en 1866, par Bernhard Scholz; Science naturelle et histoire, par G. de Below (réplique à l'article de P. Barth : *Fragen der Geschichtswissenschaft,* dans le *Vierteljahrschrift für wissenschaftliche Philosophie,* 1899). — Nos 288-289. La race celtique, par Ferd. Sommer. — N° 289. La carte d'Aventin, par S. Guenther (carte de Bavière imprimée pour la première fois en 1523 et rééditée récemment par la Société de géographie); Histoire administrative et économique du Salzkammergut autrichien au XVIIIe siècle (d'après l'ouvrage de Victor-Félix de Kraus, paru dans les *Staatswissenschaftliche Studien* de Vienne, 1899, fasc. 4); Histoire des salines. — N° 291. La maison allemande à l'époque primitive, par O. Brenner (d'après le livre de Moriz Heyne, paru à Leipzig en 1899); Pérégrinations de mss. célèbres (histoire de quelques mss. rhénans); Origine des *Gedanken und Erinnerungen* du prince Bismarck, par Richard Fester (étude critique du texte).

— Le second volume paru qui forme le t. IV de la *Weltgeschichte* publiée par le *Bibliographisches Instituts* de Leipzig, sous la direction de M. Hans-F. Helmolt, contient l'histoire des peuples qui bordent la Méditerranée (*Die Randländer des Mittelmeers,* x-574 p., avec 8 cartes et 7 planches en couleur). L'introduction générale a été écrite par Ed. de Wilczek (mort le 17 octobre 1897); puis M. C.-G. Brandis a traité des peuples de la Méditerranée orientale et de la mer Noire; M. H. Schurtz, de l'Afrique du Nord. Pour l'antiquité classique, la Grèce ancienne a été étudiée par Rud. von Scala et l'ancienne Rome par Jul. Jung. L'histoire de l'Espagne et du Portugal a été racontée par E. Schurtz.

L'ouvrage est orné à profusion de dessins assez heureusement choisis et reproduits.

— Le même *Institut* fait paraître par livraisons illustrées un gros ouvrage intitulé : *Das deutsche Volkstum*, sous la direction de Hans Meyer (13 livraisons à 1 m.). Il comprend les chapitres suivants : la race allemande, par H. Meyer ; le pays et les peuples, par Ad. Kirchhoff ; l'histoire, par H. Helmolt ; la langue, par O. Weise ; les mœurs et usages, le paganisme primitif, par Eug. Mogk ; le christianisme, par K. Sell ; le droit, par Ad. Lobe ; l'art, par H. Thode ; la musique, par H.-A. Koestlin ; la poésie, par J. Wychgram.

— La librairie Dietrich, à Leipzig, a publié une étude très érudite de M. Henri Boehmer intitulée : *Kirche und Staat in England und in der Normandie im XI. u. XII Jahrhundert* (xii-498 p. Prix : 12 m.). Voici, en attendant mieux, la division des matières : I, l'Église et l'État au temps de Grégoire VII (l'Église en Normandie et en Angleterre en 1066; réformes de Guillaume le Conquérant et de Lanfranc; l'Église en Angleterre et en Normandie pendant la querelle des Investitures). II, Des écrits relatifs à la politique ecclésiastique jusqu'au concordat de 1107. III, Réception du grégorianisme en Normandie et en Angleterre (politique ecclésiastique de Henri Ier; progrès de la hiérarchie ecclésiastique pendant l'anarchie du règne d'Étienne. Triomphe des idées grégoriennes avec Robert Pullen et Jean de Salisbury).

— M. Broecking, auteur d'un livre intéressant sur la *Politique française du pape Léon IX*, dont la *Revue historique* a rendu compte (t. XLIX, p. 400), vient d'y ajouter un fascicule de quinze pages (Wiesbaden, 1899) qui contient une série de rectifications et de suppléments. L'auteur y a mis à profit un certain nombre de publications récentes, notamment un compte-rendu de Loofs sur l'excellent ouvrage de Schwabe, *Studien zur Geschichte des zweiten Abendmahlstreits*, le *Bérenger de Tours*, de Schnitzer, l'article de R. Blanchard sur les évêques de Nantes Airard et Quiriac (*Revue de Bretagne et d'Anjou*, 1895), et enfin le compte-rendu de M. Luchaire, consacré à son ouvrage même, au t. XLIX de la présente *Revue*.

Grande-Bretagne. — M. H. Furneaux, de qui nous avons annoncé récemment une excellente édition des *Annales* et de *la Germanie de Tacite*, vient de mourir, à l'âge de soixante et onze ans.

— Les livraisons 23, 24 et 25 de *l'Historical atlas of modern Europe* (Oxford, at the Clarendon press) contiennent les cartes suivantes : l'Allemagne pendant la période de la réforme et de la guerre de Trente ans (deux feuilles), par le Rév. J. P. Whitney; l'Asie occidentale sous les Turcs et les Persans, par le prof. S. Lane-Poole ; l'Europe, de 1863 à 1897, par M. G. W. Prothero; l'Écosse, montrant les principaux clans et familles, ainsi que la représentation parlementaire jusqu'en 1832, par M. Robert S. Rait; la Syrie à l'époque des croisades, 1096-

1191, par M. T. A. Archer (cette dernière carte est accompagnée d'une liste des noms anciens et modernes); l'Allemagne à la paix de Westphalie, 1648, par le Rév. J. P. Whitney; l'Empire français en 1810, par H. Fisher; les États-Unis d'Amérique après le traité de 1783, par Hugh E. Egerton. La notice qui accompagne cette dernière carte donne des détails nouveaux pour les projets de délimitation tentés en 1782.

— Le Rév. F. C. Hingeston-Randolph vient de terminer la publication du *Register of John de Grandisson, bishop of Exeter 1327-1369*. Le troisième volume, récemment paru (Bell et fils, 1899, lxx et de 1211 à 1754 p. Prix : 25 sh.) renferme la fin du « Registrum commune; » le registre des « Presentationes et institutiones » aux bénéfices ecclésiastiques, soixante-quatre chartes provenant d'un fragment du cartulaire de l'abbaye de Buckfast (xiiie-xive s.), de copieux index et une préface sur laquelle il y aura lieu de revenir.

— La *Revue historique* (XLV, 460) a appelé l'attention sur les publications de la *Wyclif Society*. Depuis, presque chaque année est venue apporter son contingent d'œuvres nouvelles. Ce sont quatre volumes de *Sermones* (édit. Loserth, 1887-1889) et les traités suivants : *De Ente praedicamentali quaestiones XIII* (édit. Beer, 1891); *De Eucharistia* (édit. Loserth, 1892); *De Blasphemia* (édit. Dziewicki, 1893); *De Logica* (par le même, 3 vol., 1893, 1896, 1899; c'est peut-être la première en date des œuvres de Wycliffe); *Opus evangelicum* (édit. Loserth; 4 livres en 2 vol., 1895, 1896; les livres III et IV sont aussi intitulés : *De Antichristo, liber primus et secundus;* c'est le dernier ouvrage écrit par Wycliffe, qui ne put le terminer); *De Simonia* (édit. Hertzberg-Frænkel et Dziewicki, 1898); *De civili dominio liber secundus* (édit. Loserth, 1900). Il reste encore onze volumes à publier pour que nous ayons l'œuvre complète de Wycliffe, et c'est seulement alors que l'on pourra en déterminer exactement la chronologie. On remarquera que les érudits auxquels on doit les volumes mentionnés plus haut sont tous des Allemands; il n'est que juste d'ajouter (et chacun d'eux s'empresse de le déclarer, de le répéter) qu'ils ont été vivement soutenus dans leur rude labeur par M. Furnivall, un des promoteurs de la société, et par M. Matthew, qui a revu de près toutes les épreuves et auquel on doit les analyses imprimées en manchette, qui sont un précieux fil conducteur à travers le fatras scolastique de Wycliffe. La Société est d'ailleurs presque uniquement composée de membres de langue anglaise. Dans la liste figurent seulement deux Allemands (tous deux membres très actifs d'ailleurs, puisque ce sont MM. Buddensieg et Loserth); mais à côté d'eux sont les bibliothèques de seize universités allemandes et autrichiennes. Pour les pays de langue française, il y a trois Suisses; la France est représentée dans la Société par la seule bibliothèque nationale de Paris. C'est tout de même mieux que rien !

— Nous avons reçu de la librairie Duckworth (Londres) un fort agréable volume, étudié aux meilleures sources, bien imprimé et illus-

tré avec une variété charmante sur la plus ancienne des grandes écoles d'éducation secondaire qui aient été fondées en Angleterre, celle que l'évêque Wykeham institua à Winchester dans la seconde moitié du XIVe siècle : *A history of Winchester College*, par Arthur F. LEACH (New-York, Charles Scribner's sons, 1899, XIV-564 p. Prix : 6 sh.). C'est en raccourci comme une histoire de l'enseignement classique en Angleterre pendant cinq siècles.

— Le British Museum possède trois grandes collections de livres, brochures et pamphlets concernant la Révolution française. Elles proviennent : la 1re (*F. Tracts*) d'un lot acheté en 1817 à Paris par le R. H. J. Wilson Croker; la 2e (*F. R. Tracts*) et la 3e (*R. Tracts*) sont des collections formées par sir W. Crocker lui-même et achetées par le Museum en 1831 et en 1856. Ces trois collections forment un total de 48,579 numéros. Le catalogue vient d'en être publié aux frais du Museum par les soins de M. G. K. FORTESCUE, « assistant Keeper » au département des imprimés : *List of contents of the three collections of books, pamphlets and journals in British Museum relating to the French Revolution* (imprimé par ordre des « Trustees, » 1899, 48 p. in-8o).

— Nous ne pouvons qu'annoncer aujourd'hui le troisième et dernier volume du *Dictionary of political economy* que M. R. H. Inglis PALGRAVE a publié chez Macmillan (prix : 21 sh.), et dont nous avons déjà parlé. Nous ne pourrions d'ailleurs que répéter les éloges donnés aux deux premiers volumes : l'ouvrage est vraiment excellent; il est fort apprécié des économistes et il rendra de grands services aux historiens. A noter en particulier le très utile index par lequel il se termine.

— Nous avons reçu de la même librairie les deux intéressants volumes de M. Goldwin SMITH : *The United kingdom, political history* (XI-650 et VI-482 p. Prix : 15 sh.). C'est un résumé brillant et rapide du développement historique de l'Angleterre depuis les origines (et mieux depuis la conquête normande) jusqu'à nos jours. Nous y reviendrons.

États-Unis. — M. William MACDONALD, à qui l'on doit déjà un recueil de *Select documents illustrative of the History of the United States* de 1776 à 1861, vient de faire paraître à Londres, chez Macmillan, un volume de *Select charters and other documents illustrative of American history*. On y trouvera, précédés de notices sobres et précises, tous les actes constitutifs de la Virginie, du Maine, du Massachusetts, du New-Hampshire, du Maryland, du Connecticut, du New-Haven, de la Caroline, de Rhode-Island, de New-Jersey, de Pensylvanie, de Géorgie depuis les premières concessions jusqu'à la constitution définitive des gouvernements locaux, les actes de confédération de la Nouvelle Angleterre, les actes de navigation, les articles des traités avec la France relatifs aux colonies d'Amérique; enfin, toute la série des actes fiscaux qui, de 1763 à 1774, ont amené la guerre d'indépendance, puis les résolutions et déclarations des colonies en réponse à ces actes jusqu'à la

proclamation de la rébellion, le 23 août 1776, à laquelle répondit l'acte du Parlement anglais interdisant le commerce avec l'Amérique.

Italie. — La librairie Sansoni, à Florence, a publié le deuxième et dernier fascicule du livre III du *Programma scolastico di paleografia e diplomatica*, de M. Cesare Paoli. L'ouvrage est terminé.

Suisse. — M. Victor van Berchem a publié dans le *Jahrbuch für schweizerische Geschichte* (Zurich, 1899, p. 27-397) un beau travail sur *Guichard Tavel, évêque de Sion, 1342-1375*. Il a élargi son cadre et a fait une véritable étude sur le Valais au xive siècle; il a puisé de nombreux documents dans les archives locales et dans les archives du Vatican et de Turin et en publie plusieurs dans les pièces justificatives. On peut dire qu'avec ce travail l'histoire si difficile du Valais a fait un pas décisif.

— Le tome V de l'*Urkundenbuch der Stadt Basel* (Bâle, Reich, 1900, in-4°, 423 p.) a paru, publié par M. Rodolphe Wackernagel; il contient des actes de droit public des années 1382 à 1408.

— M. Rodolphe Thommen vient de faire paraître le premier volume d'un recueil d'actes intitulé : *Urkunden zur Schweizer Geschichte aus œsterreichischen Archiven* (tome I, Bâle, Geering, 1899, in-4°, xvi-634 p., comprenant les années 765 à 1370). Cette publication, faite pour la Société générale d'histoire suisse par un érudit qui y travaille depuis douze ans et qui y a apporté tous ses soins, est une des plus importantes collections de documents qui aient paru depuis longtemps pour l'histoire générale de la Suisse.

— M. Eugène Ritter a publié en une brochure (Genève, Georg, 1899, in-8° de 110 p.) une série de *Notes sur Mme de Staël, ses ancêtres et sa famille, sa vie et sa correspondance*, dans lesquelles on trouve, entre autres documents inédits, des lettres adressées par l'écrivain français à des membres de la famille de Constant.

— Un très remarquable volume d'histoire ecclésiastique contemporaine est celui de M. Charles Monvert : *Histoire de la fondation de l'Église évangélique neuchâteloise, indépendante de l'État*. Neuchâtel, 1898, in-8° de vii et 312 p.

— Sous le titre : *les Familles du Refuge en pays neuchâtelois*, et avec une préface de M. le professeur Bernus-de Pressensé, va paraître un ouvrage de M. Louis Vivien, pasteur aux Brenets. Il contient des notices sur trente-cinq familles dont les ancêtres sont sortis de France et venus dans le pays de Neuchâtel pour cause de religion, et il étudie sommairement l'origine d'un grand nombre de familles neuchâteloises qui ont été attribuées au Refuge. Ce livre, fruit de longues recherches faites en Suisse et en France, enrichi de nombreuses illustrations (armoiries, portraits, paysages, fac-similés de documents), est mis en souscription au prix de 3 fr. 75 l'exemplaire. Le prix sera augmenté en librairie.

— Ouvrages divers : Ernest CHRISTEN, *Zwingli avant la réforme de Zurich, histoire de son développement intellectuel et religieux*. Genève, 1899, in-8° de 115 p. — Édouard FUETER, *Der Antheil der Eidgenossenschaft an der Wahl Karls V*. Bâle, 1899, in-8° de 75 p. — Frédéric PIETH, *Die Mission Justus von Gruners in der Schweiz, 1816-1819*, nach seinen Berichten im kgl. preuss.-geheimen Staatsarchiv in Berlin. Coire, Hitz, 1899, in-8° de 192 et III p.

Finlande. — Dans l'espoir de faire revenir le gouvernement russe sur les mesures décrétées en vue d'abolir les libertés dont la Finlande avait joui jusqu'à nos jours, des pétitions, comprenant plus de mille signatures, ont été adressées au tsar. La plupart de ces pétitions ont été ornées avec goût. La librairie Otto Merz de Berlin a eu l'idée de les reproduire en fac-similés, réunis, sous le titre *Pro Finlandia*, en un grand in-folio de 135 feuilles, qui sera mis en vente par souscription au prix de 20 fr.

Russie. — L'Institut Lazareff des langues orientales, à Moscou, a décidé de publier en phototypie un manuscrit que possède sa bibliothèque. Ce manuscrit renferme le texte des quatre évangiles et porte dans le catalogue imprimé de la bibliothèque de l'Institut le n° 1111. Il fut écrit sur parchemin en gros caractères de Mesrob, en l'an 336 de l'ère arménienne et en l'an 887 après Jésus-Christ. Il est donc d'une grande importance au point de vue de la paléographie arménienne et surtout pour l'étude critique du texte du Nouveau Testament, à cause des variantes qui s'y trouvent en grand nombre ; l'orthographe offre aussi un grand intérêt. L'édition phototypique comprend 229 feuilles, c'est-à-dire 458 pages in-4° grand format, sur magnifique papier. Le livre renferme une préface détaillée. L'ouvrage n'est publié qu'à un nombre limité d'exemplaires. (Prix du livre avec le port dans l'empire russe : 20 roubles, ou 23 roubles contre remboursement, et 60 francs dans les autres pays. S'adresser à l'Institut Lazareff des langues orientales, Moscou.)

— On n'a sans doute pas oublié l'étude sur les Sobors ou assemblées politiques dans la Russie ancienne publiée par M. Félix DE ROCCA dans la *Revue historique*. Un autre chapitre de ce travail a été publié après la mort de l'auteur sous le titre : *les Zemskié Sobors* (Larose, 195 p. Prix : 4 fr.).

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE[1].

ANTIQUITÉ.

Adam (*R.*). De Herodoti ratione historica, 151.
Adler. De Alexandri Magni epistularum commercio, 170.
Ammer (*E.*). Herodotus Halicarn. quo ordine libros conscripserit, 151.
Analecta Xenophontea, 159.
Ardaillon. Les mines du Laurion dans l'antiquité, 405.
Atenstædt. De Hecataei Milesii fragmentis quae ad Hispaniam et Galliam pertinent, 150.
Bauer (*Ad.*). Ansichten des Thukydides über Kriegführung, 158.
— Literarische und historische Forschungen zu Aristoteles' Ἀθ. πολ., 166.
Baumstark. Babylon; zur Stadtgeschichte un Topographie, 152.
Bruchmann. Beiträge zur Ephoroskritik, 164.
Bruns (*J.*). Das literarische Portræt der Griechen, 143.
— Die Persœhnlichkeit in der Geschichtschreibung der Alten, 144.
Buedinger (*Max*). Die Universalhistorie im Alterthum, 139.
— Poesie und Urkunde bei Thukydides, 156.
Bursy (*B.*). De Aristotelis Ἀθ. πολ. partis alterius fonte et auctoritate, 169.
Capart (*J.*). Note sur les origines de l'Égypte d'après les fouilles récentes, 378.
Commentationes in honorem G. Studemund, 164.
Cumont (*F.*). Textes et monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra, 382.
— Les inscriptions chrétiennes de l'Asie Mineure, 383.
Cwiklinski. Die Beschreibung der Pest im Thukydideischen Geschichtswerk, 155.
Demoulin. Les *Collegia juvenum* dans l'empire romain, 380.
Dittrich-Fabricius. Zu Xenophon, 160.
Drouin. Histoire de l'épigraphie sassanide, 383.
Droysen (*J.-G.*). Kleine Schriften zur alten Geschichte, 147.
Dümmler (*Fr.*). Chronologische Beiträge su einigen Platonischen Dialogen, 162.
— Die Ἀθ. πολ. des Kritias, 167.
Festgaben Max Büdinger überreicht, 170.
Friedrich (*G.*). Entstehung des Thukydideischen Geschichtswerks, 155.
— Zum Panegyrikos des Isocrates, 160.
— Zu den Πόροι des Xenophon, 160.
Fries. Quaestiones Herodoteae, 153.
Geffcken. Timaios' Geographie des Westens, 165.
— De Stephano Byzantino capita duo, 175.
Gleye. Die Abfassungszeit von Arrians Anabasis, 171.
Goblet d'Alviella. Au XXIIIe siècle avant notre ère, 378.
— Ce que l'Inde doit à la Grèce, 381.
Gomperz (*Th.*). Die Schrift vom Staat der Athener und ihr neuester Beurtheiler, 165.
Gurlitt. Ueber Pausanias, 174.
Gutschmid (*A. de*). Kleine Schriften, 147.
Hahn (*V.*). Die Biographien des Plutarch und die Ἀθ. πολ., 167.
Halkin (*Léon*). Les esclaves publics chez les Romains, 380.
Haury. Quibus fontibus Aelius Aristides usus sit in componenda declamatione quae inscribitur Παναθηναϊκός, 175.
Heidingsfeld. Quomodo Plutarchus Thucydide usus sit in componenda Niciae vita, 173.
Heikel (*M.*). Beiträge zur Erklærung von Plutarchs Perikles, 173.
Heller. Quibus auctoribus Aristoteles in Republica Atheniensium conscribenda usus sit, 167.
Herzog (*E.*). Zur Literatur über den Staat der Athener, 161.
Hirzel (*R.*). Der Dialog; ein literarhistorischer Versuch, 142.
— Zur Charakteristik Theopomps, 164.
Hogarth. Philip and Alexander of Macedon, 178.

1. Nous indiquons ici, outre les ouvrages qui ont été l'objet d'un compte-rendu spécial, ceux qui sont appréciés dans les *Bulletins* et dans la *Chronique*.

Holzapfel (*L.*). Die ursprüngliche Stelle der Pentekontaëtie, 155.
— Doppelte Relationen im VIII Buche des Thukydides, 158.
Holzinger (*C. von*). Aristoteles athenische Politie und die Heraklidischen Excerpte, 169.
Hoonacker (*A. van*). Néhémie et Esdras, 381.
Huebner (*E.*). Bibliographie der klassischen Alterthumswissenschaft, 140.
Immerwahr. Die Lakonika des Pausanias auf ihre Quellen untersucht, 174.
Kaerst. Der Briefwechsel Alexanders des Grossen, 170.
Kaibel (*G.*). Xenophon Kynegetikos, 160.
Kalinka (*E.*). Prolegomena zur pseudoxenophontischen Ἀθηναίων πολιτεία, 161.
Kirchhoff (*A.*). Thukydides und sein Urkundenmaterial, 156.
Knapp. Zur Frage der Entstehungszeit des Herodot. Geschichtswerks, 152.
Kœhler (*R.*). Hellanicea, 153.
Kœhler (*U.*). Ueber die Λακεδαιμονίων πολιτεία Xenophons, 160.
— Ueber die Diadochengeschichte Arrians, 171.
Kœpke. Isocrates als Politiker, 163.
Koranda. Beitræge zu Panyassis, 150.
Krausse. De Panyasside, 150.
Krauth. Babylonien nach der Schilderung des Herodot, 152.
— Das Skythenland nach Herodot, 152.
Krumbholz. De Ctesia aliisque auctoribus in Plutarchi Artaxerxis vita adhibitis, 163.
Lange (*E.*). Thukydides und die Parteien, 158.
Langer (*L.*). Eine Sichtung der Streitschriften über die Gliederung der Hellenika, 160.
Lefébure (*C.*). L'époque de Ramsès II fixée par l'ère d'Aseth, 378.
Luedecke. De fontibus quibus usus Arrianus Anabasin composuerit, 171.
Maass (*E.*). Beitræge zur Geschichte der griechischen Prosa, 151.
Meuss. Thukydides und die religiöse Aufklærung, 158.
Meyer (*E.*). Zur ælteren Griechischen Geschichte, 145.
— Forschungen zur alten Geschichte, 153.
Meyer (*G.*). Der gegenwærtige Stand der Thukydideischen Frage, 153.
Meyer (*P.*). Des Aristoteles Politik und die Ἀθ. πολ., 166.
Michel. Recueil d'inscriptions grecques pour servir à l'étude de la Grèce ancienne, 383.
Miller (*A.*). Die Alexandergeschichte nach Strabon, 171.
Mollmann. Herodots Darstellung der Geschichte von Kyrene, 153.
Moor (*F. de*). Les Juifs captifs dans l'ancien empire chaldéen, 378.
— La geste de Gildamès confrontée avec la Bible, 381.
Müller (*E.*). Wer ist der Verfasser der ælteren Schrift von der athenischen Verfassung ? 161.
Neubert. Spuren selbstændiger Thætigkeit bei Diodor, 173.
Neuhaus. Die Quellen des Trogus Pompeius in der Persischer Geschichte, 172.
Niese (*B.*). Ueber Aristoteles' Geschichte der athenischen Staatsverfassung, 165.
Nikel. Herodot und die Keilschriftforschung, 152.
Nissen (*H.*). Die Münzreform Solons, 169.
— Der Ursprung des Peloponesischen Krieges, 157.
Norden. Die antike Kunstprosa, 145.
Otto (*P.*). Strabonis Ἱστορικῶν ὑπομνημάτων fragmenta, 171.
Peter (*Hermann*). Die geschichtliche Litteratur über die römische Kaiserzeit, 179.
Pœhlmann (*R.*). Isocrates und die Geschichtschreibung, 162.
Pridick (*E.*). De Alexandri Magni epistularum commercio, 169.
Reuss (*Fr.*). Diodoros und Theopomp, 165.
Rohde (*E.*). Zum griechischen Roman, 164.
Sauppe (*H.*). Ausgewæhlte Schriften, 149.
Scala (*Rud. von*). Isokrates und die Geschichtschreibung, 162.
— Die Studien des Polybios, 172.
Schæfer (*Arnold*). Abriss der Quellenkunde zur griechischen Geschichte, 137.
Schirmeister. Charakteristische Erscheinungen in der antiken Geschichtschreibung, 141.
Schmid (*W.*). Zu Thukydides, 154.
— Noch einmal Kratippos, 155.
Schmidt (*A.*). Abhandlungen zur alten Geschichte, 146.
Schœll (*Rud.*). Die Anfænge einer politischen Literatur bei den Griechen, 161.
— Aristoteles' Staat der Athener, 165.
Schœnle (*F.*). Diodorstudien, 173.
Schwartz (*A.*). Pseudo-Xenophon's Ἀθηναίων πολιτεία, 161.
Schwartz (*E.*). Quellenuntersuchun-

gen zur griechischen Geschichte, 159.
Schwartz (*E.*). Quaestiones Ionicae, 151.
— De Thrasymacho Chacidonio, 164.
Seeberg (*P.*). De fontibus in Plutarchi Artaxerxis vita exhibitis quaestiuncula, 174.
Seek (*O.*). Die Entwickelung der antiken Geschichtschreibung, 142.
Stahl. Ueber den Zusammenhang der æltesten griechischen Geschichtschreibung mit der epischen Dichtung, 149.
— Kratippos und Thukydides, 154.
Stern (*W.*). Diodoros und Theopomp, 164.
Sudhaus. Aristoteles in der Beurtheilung des Epikur und Philodem, 169.
Susemihl. Quaestiones Aristoteleae, 163.
Thommen (*E.*). Studien zu Thukydides, 158.
Tæpffer (*J.*). Beitræge zur griechischen Alterthumswissenschaft, 149.
Tomaschek (*W.*). Kritik der æltesten Nachrichten über den Skythischen Norden, 153.
Trauwein. Die Memoiren des Dikaios, 151.
Unger (*G.-F.*). Die Nachrichten über Thukydides, 154.
Vogel. Ephorus und Diodor über den Ausbruch des peloponnesischen Krieges, 164.
Wachsmuth. Einleitung in das Studium der alten Geschichte, 137.
— Ueber Ziele und Methoden der griechischen Geschichtschreibung, 142.
— Ueber das Geschichtswerk des Sikelioten Diodors, 173.
Waltzing. Recueil des inscriptions grecques et latines relatives aux corporations des Romains, 383.
Weler. Quaestionum laconicarum capita duo, 174.
Wiedemann (*A.*). Hekataios bei Pseudo-Scylax, 150.
— Herodots zweites Buch, mit sachlichen Erlæuterungen, 152.
Wiedemann. La stèle d'Israël, 378.
Wilamowitz-Mœllendorf. Aristoteles und Athen, 153.
Wilcken (*U.*). Ὑπομνηματισμοί, 170.
Wurzer (*R.*). Ueber historische Treue und Bedeutung der Reden im Gechichtswerk des Thukydides, 157.
Zumetikos. De Alexandri Magni epistularum fontibus et reliquiis, 170.

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Bégouën (commandant). Voy. *Clausewitz*.
Boer (*M.-G. de*). Die Friedensverhandlungen zwischen Spanien und den Niederlanden 1632-33, 388.
Boppe (commandant). Les Espagnols à la Grande Armée, 231.
Clausewitz. La campagne de 1812 en Russie, trad. p. le commandant *Begouën*, 359.
Gossart (*E.*). Charles-Quint et Philippe II, 379.
— Élisabeth d'Angleterre et ses prétendants, 379.
Grosch (*Karl*). Franz I und die Kaiserwahl im Jahre 1519, 411.
Helmolt. Weltgeschichte, t. IV, 458.
Immich (*Max*). Zur Vorgeschichte des Orléansschen Krieges, 389.
Jorga (*Nic.*). Notes et extraits pour servir à l'histoire des Croisades au xve siècle, t. I, 240.
Kuntz. Kriegsgeschichtliche Beispiele aus dem deutschfranzösischen Kriege, 399.
Leclère. Histoire contemporaine, 379.
— La question arménienne, 380.
Mœller (*Ch.*). Histoire du moyen âge, 476-950, 378.
Roth (*Fr.*). Der Einfluss des Humanismus und de Reformation auf das Erziehungs- und Schulwesen, 388.
Rousset (lieutenant-colonel). Les maîtres de la guerre : Frédéric II, Napoléon, Moltke, 133.
Saski (commandant). La campagne de 1809 en Allemagne et en Autriche, 357.
Tourneux. Diderot et Catherine II, 136.
Waddington (*Richard*). La guerre de Sept ans, t. I, 347.

AFRIQUE.

Basset (*René*). Voy. *Chihab Ed-Din*.
Chihab Ed-Din Ahmed ben Abd el-Qâder. Histoire de la conquête de l'Abyssinie au xvie siècle, trad. p. *R. Basset*, 450.
Kethulle de Righove (*Ch. de la*). Deux années de résidence chez le sultan Rafat, 384.

ALLEMAGNE.

Abeken. Ein schlichtes Leben in bewegter Zeit, 397.
Bauch (*G.*). Das Decanatsbuch der philosophischen Facultæt a. d. Univ. Frankfurt-a-O., 235.
Beckmann. Deutsche Reichtagsakten, 235.
Bettelheim (*A.*). Biographisches Jahrbuch und deutscher Nekrolog, 402.
Bischoff. Ludwig Tieck als Dramaturg, 383.
Borkowski. Voy. *Dohna*.

Brandstetter (*Fr.-R.*). Kurbrandenburgs Unionsbestrebungen, 388.
Briefe und Akten zur Geschichte des XVI Jahrh., 386.
Dohna (comte *Fred. de*). Mémoires, p. p. *H. Borkowski*, 389.
Dove (*Alfred*). Ausgewæhlte Schriften, 402.
Egloffstein (*Herm von*). Baierns Friedenspolitik, 1645-1647, 388.
Fester (*R.*). Markgraf Bernhard I und die Anfænge des Badischen Territorialstaates, 407.
Friedensburg (*Walter*). Nuntiaturberichte aus Deutschland, 385.
Friedjung (*H.*). Der Kampf im die Vorherrschaft in Deutschland, 1859-1866, 398.
Friedrich (*Fr.*). Politik Sachsens, 1801-1803, 393.
Guilland. L'Allemagne nouvelle et ses historiens, 136.
Hassell (*Wilh. von*). Geschichte des Königreichs Hannover, 396.
Heyck (*Ed.*). Die *Allgemeine Zeitung*, 1798-1898, 401.
Kohl (*Horst*). Bismarck Jahrbuch, 397.
Koser (*R.*). Briefwechsel Friedrichs des Grossen mit Grumbkow und Maupertuis, 391.
Krause (*Gottlieb*). Der Preussische Provinzialminister Freiherr von Schrœtter und sein Anteil an der Steinschen Reformgesetzgebung, 391.
Landmann (général *de*). Die Kriegführung des Kriegfürsten Max Emanuel von Bayern, 1703-1704, 390.
Mathy (*K.*). Briefe aus den Jahren, 1846-1848, p. p. *L. Mathy*, 396.
Meyer (*Hans*). Das deutsche Volkstum, 459.
Moulin Eckart (comte *du*). Voy. *Wegele*.
Scholz (*Richard*). Beitræge zur Geschichte der Hoheitsrechte des deutschen Kœnigs, 188.
Schwarz (*E.*). Die Nuntiatur Correspondenz Kaspar Groppers, 386.
Wegele (*F.-X. von*). Vortræge und Abhandlungen, p. p. le comte *du Moulin Eckart*, 402.
Werkern (general *von*). General von Versen, 398.
Wilmotte. Les Passions allemandes du Rhin, 382.
Wolff (*Gustav*). Deutsche Geschichte im Zeitalter der Gegenreformation, 385.
Wolf von Tümpling. Erinnerungen aus dem Leben des Generaladjutanten Hermann von Boyen, 398.

ALSACE ET LUXEMBOURG.

Kohn (*Charles*). Histoire des seigneurs et de la seigneurie de la Grange, 232.
Ludwig (*Th.*). Die deutschen Reichsstænde im Elsass und der Ausbruch der Revolutionskriege, 392.
Schœnhaupt. Armorial des communes d'Alsace, 453.

AUTRICHE-HONGRIE.

Arneth (*Alf. von*). Johann Freiherr von Wessenberg, 395.
Demelitsch (*Fedor von*). Metternich und seine auswærtige Politik, 394.
Delescluzes (*D.*). Les archives de Vienne, 368.
Friess (*G.-E.*). Der Aufstand der Bauern in Niederœsterreich am Schlusse des XVI Jahrh, 387.
Luchwaldt (*Fr.*). Œsterreich und die Anfænge des Befreieungskrieges 1813, 394.
Œsterreichischer Erbfolgekrieg, 390.
Schirmer (*Fr.*). Feldzug der Œsterreicher gegen Kœnig Joachim Murat, 1815, 395.
Voltení (*Hans von*). Die Südtiroler Notariats-Imbreviaturen des XIII Jahrh, 236.

CHINE.

Harlez (*Ch. de*). Ethnographie du midi de la Chine, 384.
Lamy et *Guelwy*. Le monument chrétien de Si-Ngan-Fou, 383.

ÉGLISE.

Bellet (Mgr). La prose rythmée et la critique hagiographique, 227.
Braunsberger (*Otto*). Beati Petri Canisii, Soc. Jesu, epistolae et acta, 387.
Chevalier (abbé *Ul.*). Le Saint-Suaire de Turin est-il l'original ou une copie? 227.
Duchesne (abbé *L.*). Les fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule, t. II, 448.
Duerm (*Ch. van*). Un peu plus de lumière sur le conclave de Venise et sur les commencements du pontificat de Pie VII, 380.
Ladeuze. Étude sur le cénobitisme pakhomien, 381.
Louvet (*L.-E.*). Les missions catholiques du XIXe siècle, 382.
Mahieu (*J.*). L'*Epistula Eucherii* et

le martyre de la légion thébéenne, 381.
Mâle (*Émile*). L'art religieux du XIIIe siècle en France, 359.
Mirot. La politique pontificale et le retour du Saint-Siège à Rome en 1376, 123.
Roy (*J.*). Saint Nicolas Ier, 136.

ESPAGNE.

Desdevises du Dezert. L'Espagne de l'ancien régime. Les institutions, 135, 365.

ÉTATS-UNIS.

Doniol. La participation de la France à l'établissement des États-Unis d'Amérique, 135.
Macdonald (*William*). Select charters and other documents illustrative of American history, 461.

FRANCE.

Albanès (abbé). Gallia christiana novissima, 130.
Aulard. Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire, t. II et III, 136.
— Recueil des actes du Comité de salut public, t. XI et XII, 136.
Barroux (*Marius*). Les sources de l'ancien état-civil parisien, 125.
Bibesco (prince *Georges*). Prisonnier. Coblence, 1870-1871, 135.
Blanchet (*G.-A.*). Dépenses de la maison du comte de Provence en 1774, 232.
Brandt (*Al. von*). Beiträge zur Geschichte der franzœsischen Handelspolitik, 191.
Cartellieri (*A.*). Philipp II August, König von Frankreich, 181.
Charles VIII. Lettres p. p. *Pélicier*, 110.
Charmasse (*A. de*). L'Eglise d'Autun pendant la guerre de Cent ans, 123.
Chérot (*P.*). A propos de la disgrâce du cardinal de Bouillon; lettre inédite de Bourdaloue, 229.
Chuquet (*Arthur*). L'École de Mars, 352.
Commémoration de l'enregistrement de l'Édit de Nantes par le Parlement de Paris au temple de l'Oratoire, 228.
Corréard. La France sous le Consulat, 135.
Darmsteter (Mad. *M. James*). Marguerite de Navarre, 136.
Daudet (*Ernest*). Voy. *Du Cause de Nazelle*.
Dayot. L'image de la femme, 135.
Deloche (*Max.*). Les archiprêtrés de l'ancien diocèse de Limoges, 226.
Denifle. La désolation des églises en France pendant la guerre de Cent ans, t. II, 121.
Despiques. Soldats de Lorraine, 135.
Dontenville (*J.*). Le général Moreau, 355.
Dorez. Voy. *Morosini*.
Doumergue. Jean Calvin, 136.
Duboulos (*Ferdinand*) et *Folliet* (*André*). Le général Dupas, 231.
Du Cause de Nazelle. Mémoires du temps de Louis XIV, p. p. *E. Daudet*, 346.
Durand-Lapie. Deux homonymes au XVIIe siècle : François Maynard et François Ménard, 229.
Faguet. Flaubert, 136.
Fauvelle. Les étudiants en médecine de Paris sous le grand roi, 233.
Fix (colonel). Souvenirs d'un officier d'état-major, 132.
Flach (*Jacques*). Enquête sur les conditions de l'habitation en France, 226.
Fleury (comte *de*). Louis XV intime, 348.
Funck-Brentano (*Franz*). Le drame des poisons, 135.
Gachon. Quelques préliminaires de l'Edit de Nantes en Languedoc, 135, 347.
Gaffarel (*Paul*). Les colonies françaises, 450.
Garsou. Béranger et la chanson napoléonienne, 380.
Gavet. Sources de l'histoire des institutions et du droit français, 108.
Gigout (*Paul*). La bataille de Nuits, 18 déc. 1870, 131.
Grouchy (vicomte *de*). Voy. *Jourdan*.
Guillon. Nos écrivains militaires; 2e série, 133.
Hariulf. Chronique de Centule ou de l'abbaye de Saint-Riquier, trad. par le marquis *Le Ver*, p. p. *É. Praron*, 109.
Jérôme (abbé). Les élections et les cahiers du clergé lorrain aux États généraux de 1789, 230.
Jourdan (maréchal). Mémoires militaires, p. p. le vicomte *de Grouchy*, 358.
Jonquière (*C. de la*). L'expédition d'Égypte, 1798-1801, 353.
Kareiev. Les paysans et la question paysanne en France dans le dernier quart du XVIIIe siècle, 350.
Kurth (*G.*). Sainte Clotilde, 382.
Lacave La Plagne Barris. Cartulaire de l'église métropolitaine d'Auch, 126.
Lacombe (*Bernard de*). Les débuts des guerres de religion, 343.

Lair. Études critiques sur divers textes des xe et xie siècles, 113.
Lanson. Corneille, 136.
Lecestre. Voy. *Quincy*.
Lefèvre-Pontalis (*G.*). Voy. *Morosini*.
Le Ver. Voy. *Hariulf*.
Loquin (*Anatole*). Le prisonnier masqué de la Bastille, son histoire authentique, 229.
Louis XI. Lettres, p. p. *J. Vaesen*, t. VI, 110.
Lumbroso (*Albert*). Voy. *Murat*.
Mandonnet. Siger de Brabant et l'averroïsme latin au xiiie siècle, 119.
Marignan. Études sur la civilisation française, 134.
Marilliet. Journal du voyage de deux jeunes Hollandais à Paris, 1656-1658, 450.
Marmottan (*Paul*). Bonaparte et l'archipel toscan, 451.
Martin (*Germain*). Buffon, maître de forges; Lafayette et l'école de tissage de Chauvaignac, 230.
Masson (*Frédéric*). Joséphine, impératrice et reine, 362.
Mélanges de littérature et d'histoire religieuse publiés à l'occasion du jubilé de Mgr de Cabrières, 111.
Montagne (*Charles*). L'histoire de la Compagnie des Indes, 230.
Montier (*Armand*). Robert Lindet, 351.
Morosini. Diario, p. p. *G. Lefèvre-Pontalis* et *L. Dorez*, 110.
Mortet (*Victor*). L'église Saint-Just de Narbonne, 449.
Muel (*Léon*). Les crises ministérielles en France, 1875-1898, 234.
Murat. Correspondance, 1791-1808, p. p. *A. Lumbroso*, 356.
Nolhac (*P. de*). Histoire du château de Versailles, 136.
Pasquier (*F.*). Archives notariales de Toulouse, 228.
Pavie (*Eusèbe*). La guerre entre Louis XIII et Marie de Médicis, 344.
Pélicier. Voy. *Charles VIII*.
Petit (*E.*). Les souvenirs d'un président au Grand Conseil sous Louis XIV : Joly de Blaisy, 227.
Petit, Gavrilovitch, Maury, Teodoru. Les plus anciens mémoriaux de la Chambre des comptes, 107.
Pfister (*Ch.*). Pierre Séguin et la vie érémitique aux environs de Nancy, 228.
Pinvert (*Lucien*). Jacques Grévin, 1538-1570, 343.
Positions des thèses soutenues par les élèves de l'École des chartes. Promotion de 1900, 448.
Poupardin (*René*). Vie de saint Didier, évêque de Cahors, 630-655, 448.
Poupé. Histoire du collège de Draguignan, 129.
Prarond. Voy. *Hariulf*.
Quincy (chevalier *de*). Mémoires, p. p. *L. Lecestre*, 111.
Raillard (*Célestin*). Pierre Leroux et ses œuvres, 132.
Rébelliau. Bossuet, 136.
Rémacle (comte). Bonaparte et les Bourbon, 1802-1803, 354.
Rey. Louis XI et les États pontificaux de France au xve siècle, 450.
Ribot. La réforme de l'enseignement secondaire, 340.
Roy (*Jules*). Corrections et additions à l'histoire de Robert de Clermont, 6e fils de saint Louis, 226.
Schmidt (*Charles*). Les origines de l'opinion républicaine dans l'Yonne en 1791, 230.
Schoor (*Ch. van*). La presse sous la Révolution française, 382.
Syveton. Voy. *Voltaire*.
Tuetey (*Louis*). Un général de l'armée d'Italie : Sérurier, 356.
Vaesen. Voy. *Louis XI*.
Vagnair. Voy. *Vionnet de Maringone*.
Vallaux. Les campagnes des armées françaises de 1792 à 1815, 135.
Vabran. Misère et charité en Provence au xviiie siècle, 128.
Villiers du Terrage (*E. de*). Journal et souvenirs sur l'expédition d'Égypte, 352.
Vionnet de Maringone. Souvenirs d'un ex-commandant des grenadiers de la vieille garde, p. p. *Rod. Vagnair*, 231.
Vissac (*Raoul de*). Les barons de Châteauneuf de Mazenc, 127.
Voltaire. Histoire de Charles XII, éd. p. *Syveton*, 232.
Welschinger. La mission secrète de Mirabeau à Berlin, 349.
Zeller (*Berthold*). Louis XIII, Marie de Médicis, Richelieu ministre, 344.

ITALIE.

Bigoni (*Guido*). Quattro documenti Genovesi sulle contese d'oltremare nel sec. xiii, 238.
Bonardi. Il Liber regiminum Paduae, 239.
Déprez (*Eug.*). Recueil de documents pontificaux conservés dans diverses archives d'Italie, 449.
Fortunato. S. Maria di Perno, 238.
Franchiotti. I mss. italiani in Inghilterra, 239.
Mandach (*C. de*). Saint Antoine de Padoue et l'art italien, 135.
Rodocanachi. Aventures d'un grand

seigneur italien à travers l'Europe en 1606, 135.
Romano. Il matrimonio di Valentina Visconti a la casa di Savoia, 239.

ORIENT.

Colmar von der Goltz. Der Thessalische Krieg und die türkische Armee, 399.
Longuel. Voy. *Mac Coll*.
Mac Coll (*Malcolm*). Le sultan et les grandes puissances, trad. p. *Jean Longuet*, 134.
Soutzo (*Nicolas*), grand logothète de Moldavie. Mémoires, 236.
Vallée-Poussin (*L. de la*). Histoire du bouddhisme au Népaul, 380.

PAYS-BAS.
(BELGIQUE ET HOLLANDE.)

Allaeys. Het Westland in den franschen tijd, 375.
Arendt (*L.*) et *A. de Ridder*. Législation héraldique de la Belgique, 366.
Banning (*Émile*). Réflexions morales et politiques, 454.
Beke (*Pierre van der*). Carte de Flandre de 1538, p. p. *J. van Ortroy*, 375.
Bergmans (*P.*). Les imprimeurs belges à l'étranger, 373.
Berlière (*dom U.*). Les mss. de l'abbé Hugo d'Étival conservés à Nancy, 370.
— Catalogus abbatum Floreffensium, 371.
Bie (*de*). Het leven en de werken van Petrus Hofstede, 456.
Blok (*P. J.*). History of the people of the Netherlands, trad. p. *A. Bierstadt* et *Ruth Putnam*, 457.
Broersma. Het tusschenstuur in het Leycestersche Tijdvak, 456.
Chestret de Haneffe (baron *de*). Histoire de la maison de la Marck, 367.
Colen Brander. De Patriottentijd, 455.
— Het dagh-register gehouden int Casteel Batavia, 455.
Cuvelier (*J.*) et *Huysmans* (*C.*). Toponymische studie over de plaatsnamen der gemeente Bilsen, 366.
Darras (*L.-Ph.*). Histoire de la ville de Châtelet, 376.
Demarteau (*J.*). La démocratie liégeoise de 1384 à 1419, 377.
Devillers (*L.*). Inventaire analytique des archives de la ville de Mons, 369.
Dijkxterhuis. Bijdrage tot de geschiedenis der heerlijkheid van Tilburg en Goirle, 456.
Evers (*E. van*). Louvain dans le passé et dans le présent, 373.
Flou (*K. de*) et *Gailliard* (*E.*). Description des mss. néerlandais de l'époque médiévale qui sont conservés en Angleterre, 369.
Gilliodts van Severen. L'œuvre de Jean Brito, prototypographe brugeois, 372.
Gobert (*Th.*). Les rues de Liège, 377.
Gonnet. Briefwisseling tusschen de gebroeders van der Goes, 456.
Haeghen (*V. van der*). Inventaire des archives de la ville de Gand, 369.
— Mémoire sur des documents faux relatifs aux artistes peintres, sculpteurs et graveurs flamands, 454.
Halkin (*J.*). Inventaire des archives de l'abbaye de Stavelot-Malmédy, 368.
Houtte (*H. van*). Essai sur la civilisation flamande au commencement du XIIe siècle, 374.
Huisman (*Michel*). Essai sur le règne du prince-évêque Maximilien-Henri de Bavière, 454.
Kervyn de Lettenhove. Histoire de Flandre, 5e édit., 374.
Laveleye (*Émile de*). Essais et études, 384.
Linden (*Herman van der*). Geschiedenis van Leuven, 455.
Magnette (*F.*). Saint Frédéric, évêque de Liège, 1119-1121, 376.
— Les dessous d'une élection épiscopale sous l'ancien régime, 377.
Merghelynck. Cabinet des titres de généalogie et d'histoire de la West Flandre et des régions limitrophes, 366.
Michel (*E.*). Rubens, 135.
Opdebrinck. Poperinghe en omstreken tijdens de godsdienstberoerten der XVIe eeuw, 375.
Piot. Les Frisons en Flandre, 374.
Poffé. Anvers au XVIIIe siècle après l'invasion française, 373.
Poncelet (*Ed.*). Rapport sur les cartulaires et sur d'autres documents manuscrits se rapportant à la Belgique, 368.
— Guy de Haynaut, élu de Liège, 376.
— Le livre des fiefs de l'église de Liège sous Adolphe de la Marck, 377.
Potter (*F. de*). Bibliographie flamande, 370.
Potter (*F. de*) et *Broeckaert* (*J.*). Geschiedenis van de gemeenten der provincie Oost Vlanderen, 375.
Rondt (*J.-Th. de*). Les sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants, 366.
Roux (*J. de*). Mémoire sur la souveraineté du prince-évêque de Liège à Maestricht avant 1283, 377.

Raymond (*F.*). Histoire du Hainaut français et du Cambrésis, 124.
Rooses. Christophe Plantin, imprimeur anversois, 373.
Sagher (*E. de*). Notice sur les archives communales d'Ypres, 369.
Schmedding. De regeering van Frederik van Blankenheim, bisschop van Utrecht, 456.
Straven (*F.*). Inventaire analytique des archives de Saint-Trond, 369.
Vlietinck. Het oude Oostende, 375.
Witte (*A. de*). Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint-Empire, 366.
Wyminga. Festus Hommius, 456.

PAYS SCANDINAVES.

Ari le Savant. Le livre des Islandais, p. p. *F. Wagner*, 377.
Bildt (baron *de*). Christine de Suède et le cardinal Azzolino, 345.
Schefer (*Chr.*). Bernadotte roi, 416.
Wagner (*F.*). Voy. *Ari le Savant*.

ROYAUME-UNI.

Boehmer (*H.*). Kirche und Staat in England und in der Normandie XI-XII Jahrh., 459.
Conrady (*Al.*). Geschichte der Clanverfassung in den Schottischen Hochlander, 393.
Cross (*Fr.-W.*). History of the walloon and huguenot church at Canterbury, 238.
Dunbar (*A. H.*). Scottish kings, 237.
Extracts from the account rolls of the abbey of Durham, 237.
Grant. La superstition dans le Highland écossais, 384.
Green (*J. R.*). The Conquest of England, 236.
Hall (*Hubert*). The Receipt roll of the Exchequer, 1185, 236.
Hamelius. Die Kritik in der englischen Literatur des XVII u. XVIII Jahrh., 382.
Hingeston-Randolph. Register of John de Grandisson, bishop of Exeter, fin, 460.
Leach (*A. F.*). Memorials of Beverley minster, 237.
— A history of Winchester college, 460.
Minet (*William*) et *Waller* (*W. Ch.*). Registers of the church known as La Patente in Spittlefields, 238.
Plummer (*Charles*). Two of the Saxon chronicles parallel, 236.
Smith (*Goldwin*). The United kingdom, 461.
Thureau-Dangin. La renaissance catholique en Angleterre, 135.
Vialatte (*Achille*). Chamberlain, 193.
Wyclif Society, 460.

RUSSIE.

Flerowsky (*N.*). Unter drei russischen Kaisern, 400.
Kleinschmidt (*A.*). Drei Jahrhunderte russischer Geschichte, 400.
Pro Finlandia, 463.
Rocca (*Félix de*). Les Zemskié Sobors, 463.

SUISSE.

Berchem (*Victor van*). Guichard Tavel, évêque de Sion, 462.
Büchi. Freiburgs Bruch mit Œsterreich, 410.
Dunant (*Émile*). La réunion des Grisons à la Suisse. Correspondance diplomatique de Florent Guiot, 354.
Hoppeler (*Richard*). Denkschrift an die Ereignisse im Lande Uri vor hundert Jahren, 240.
Monvert (*Ch.*). Histoire de la fondation de l'église évangélique neufchâteloise, 462.
Ritter (*Eugène*). Notes sur Mme de Staël, 462.
Rott (*Édouard*). Perrochel et Masséna et l'occupation française en Helvétie, 240.
Thommen (*Rod.*). Urkunden zur Schweizer Geschichte aus œsterreichischen Archiven, 462.
Vivien (*Louis*). Les familles du Refuge en pays neufchâtelois, 462.
Wackernagel (*Rod.*). Urkundenbuch der Stadt Basel, 462.

BIBLIOGRAPHIE ET RÉPERTOIRES.

Bengesco (*G.*). Essai d'une notice bibliographique sur la question d'Orient, 383.
Bibliographie nationale. Dictionnaire des écrivains belges, t. IV, 370.
Bibliotheca belgica, 370.
Brière et *Caron*. Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France, 451.
Chauvin. Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes publiés dans l'Europe chrétienne de 1810 à 1885, 383.
Chevalier (*Ul.*). Répertoire des sources historiques du moyen âge. Topobibliographie, 3e fasc., 447.
Fortescue. List of contents of the three collections of books, pamphlets and journals in the British

Museum relating to the french Revolution, 461.
Inventaire des cartulaires conservés en Belgique, 368.
Omont. Catalogue général des mss. français de la Bibliothèque nationale, 451.
Renesse (*Th. de*). Dictionnaire des figures héraldiques, 366.
Robinet. Dictionnaire historique et biographique de la Révolution et de l'Empire, 350.
Sammervogel (le P. *C.*). Bibliothèque de la Compagnie de Jésus, t. VII et VIII, 369.
Tuetey. Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française, t. IV, 135.

DROIT.

Bonfils (*Henry*). Manuel de droit international public, revisé par *P. Fauchille*, 233.

GÉOGRAPHIE ET VOYAGES.

Historical atlas of modern Europe, 459.
Jourdain et *van Stalle*. Dictionnaire encyclopédique de géographie historique de Belgique, 367.
Lapparent (*A. de*). Leçons de géographie physique, 233.
Leclercq. Voyage aux volcans de Java en 1895, 384.
Oliver (capitaine *Pasfield*). The voyages made by the sieur D. B. to the islands Madagascar and Bourbon 1669-1672, 413.
Ortroy (capitaine *J. van*). Conventions internationales définissant les limites actuelles des possessions, protectorats et sphères d'influence en Afrique, 378.
Ortroy (capitaine *J. van*). Katanga, 384.

PALÉOGRAPHIE.

Paoli (*Cesare*). Programma scolastico di paleografia e diplomatica, 462.
Reusens (chanoine *E.*). Éléments de paléographie, 366.

SCIENCES MORALES ET ÉCONOMIQUES.

Babelon. Les origines de la monnaie, 176.
Brooks-Adams. La loi de la civilisation et de la décadence, trad. p. *A. Dietrich*, 136.
Denis (*H.*). Histoire des systèmes économiques et socialistes, 382.
Deschamps (*G.*). Le malaise de la démocratie, 135.
Dietrich. Voy. *Brooks-Adams*.
Mehring (*Fr.*). Geschichte der deutschen Socialdemocratie, 401.
Palgrave. Dictionary of political economy, t. III, 461.
Xénopol. Principes fondamentaux de l'histoire, 136.

HISTOIRE DES SCIENCES.

Lebon (*Ernest*). Histoire abrégée de l'astronomie, 233.
Lorenz (*Ottokar*). Lehrbuch der gesammten wissenschaftlichen Genealogie, 403.
Trivero. Classificazione delle scienze, 239.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

E. Glasson. Le rôle politique du Conseil souverain d'Alsace . 1
P. Matter. La Prusse au temps de Bismarck. Le Landtag uni de 1847 241
E. Rodocanachi et G. Marcotti. Élisa Baciocchi en Italie; *fin*. 46

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

H. Hueffer. La campagne de 1799. L'armée russe en Suisse . 324
A. Luchaire. La condamnation de Jean Sans-Terre par la cour de France 285
Ch.-E. Œlsner. Notice biographique, accompagnée de ses Mémoires, par Alfred Stern; *suite* 314
L.-G. Pélissier. Sur quelques épisodes de l'expédition de Charles VIII en Italie 291
R. Poupardin. Les grandes familles comtales à l'époque carolingienne 72

CORRESPONDANCE.

P. Guilhiermoz et Ch. Petit-Dutaillis. La condamnation de Jean Sans-Terre 96
A. Luchaire. L'ordonnance de Philippe-Auguste sur la dîme de la Croisade de 1185 334
Les Actes de la confrérie du Saint-Sacrement 101,338

BULLETIN HISTORIQUE.

Allemagne. Histoire moderne et contemporaine, par M. Philippson 385
Allemagne et Autriche. Histoire grecque; *3e article*, par Ad. Bauer 137
Belgique; *suite et fin*, par Eug. Hubert 366
France. Arthur Giry, article nécrologique, par G. Monod. . 103
— Questions d'enseignement, par G. Monod 339
— Livres nouveaux, par A. Lichtenberger, Aug. Molinier, B. et G. Monod, Rod. Reuss 107,343

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

E. Ardaillon. Les mines du Laurion dans l'antiquité. (**H. Hubert.**) 405
E. Babelon. Les origines de la monnaie. (**P. Monceaux.**). . 176

Pages.

Al. von Brandt. Beiträge zur Geschichte der französischen Handelspolitik. (**G. Blondel.**) 191
A. Buechi. Freiburgs Bruch mit Œsterreich. (**Id.**) 410
A. Cartellieri. Philipp II August, Kœnig von Frankreich. (**A. Luchaire.**) 181
R. Fester. Markgraf Bernhard I und die Anfænge des Badischen Territorialstaates. (**G. Blondel.**) 407
K. Grosch. Franz I und die Kaiserwahl im Jahre 1519. (**Id.**). 411
D. G. Hogarth. Philip and Alexander of Macedon. (**P. Monceaux.**) 178
P. Oliver. The voyages made by the Sieur D. B. to the islands of Madagascar and Bourbon, 1669-1671. (**H. Froidevaux.**) 413
H. Peter. Die geschichtliche Litteratur über die römische Kaiserzeit. (**P. Monceaux.**) 179
Chr. Schefer. Bernadotte roi. (**Ém. Bourgeois.**). 416
R. Scholz. Beiträge zur Geschichte der Hoheitsrechte des deutschen Königs. (**G. Blondel.**) 188
A. Vialatte. Joseph Chamberlain. (**Ém. Bourgeois.**) . . . 193

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres. 206, 426
2. Académie des sciences morales et politiques 206, 427
3. L'Ami des monuments et des arts 202
4. Annales de Bretagne 207
5. Annales de Géographie 202
6. Annales de l'Est 207
7. Annales du Midi 208
8. Annales des sciences politiques 202
9. Bibliothèque de l'École des chartes 196
10. Bulletin critique 198, 422
11. Bulletin de littérature ecclésiastique (Toulouse) . . . 202
12. La Correspondance historique et archéologique . . . 197
13. Études publiées par des PP. de la Compagnie de Jésus. 205, 426
14. Journal des Savants 199, 423
15. Journal des sciences militaires. 202
16. Mélanges d'archéologie et d'histoire 425
17. Nouvelle Revue historique de droit 425
18. Polybiblion 199
19. La Province du Maine 208
20. Recueil des publications de la Société havraise . . . 208
21. La Révolution française 197, 421
22. Revue archéologique, hist. et scientifique du Berry . 208
23. Revue critique d'histoire et de littérature 200, 423

Pages
24. Revue d'Auvergne 209
25. Revue de Champagne et de Brie 209
26. Revue de Gascogne 209
27. Revue de l'Agenais 209
28. Revue de l'Histoire des religions 425
29. Revue de Paris 205, 426
30. Revue de Saintonge et d'Aunis 209
31. Revue des Deux-Mondes 205
32. Revue des Études anciennes 202
33. Revue des Études historiques 198, 419
34. Revue des Lettres françaises et étrangères 202
35. Revue des Questions historiques 419
36. Revue d'histoire diplomatique 197, 420
37. Revue d'histoire moderne et contemporaine 421
38. Revue militaire 202
39. Romania 202
40. Société archéologique de Tarn-et-Garonne 210
41. Société de l'Histoire du protestantisme français . . . 207, 428
42. Société nationale des Antiquaires de France 206, 427
43. Travaux de l'Académie nationale de Reims 210

BELGIQUE.

1. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique . . . 428
2. Annales de l'Académie royale d'archéologie 430
3. Annales de la Société archéol. de l'arr. de Nivelles . . 436
4. Archives belges 429
5. Bulletin bibliogr. et pédag. du Musée belge 432
6. Bulletin de l'Académie royale d'archéologie 430
7. Bulletin de la classe des lettres et sciences de l'Académie royale 430
8. Bulletin de la Commission d'histoire 431
9. Bulletin de la Société d'art et d'histoire de Liège . . 437
10. Bulletin de la Société de géographie d'Anvers . . . 437
11. Bulletin de la Société d'histoire de Gand 437
12. Bulletin de la Société royale de géographie 432
13. Bulletin de l'Institut archéologique liégeois 437
14. Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéol. . 432
15. Het Belfort 437
16. Le Musée belge 432
17. Le Muséon et la Revue des Religions 433
18. Revue belge de numismatique 433
19. Revue bénédictine de l'abbaye de Maredsous 434
20. Revue de Belgique 434
21. Revue de l'Instruction publique en Belgique 436
22. Revue générale de Belgique 434
23. Revue historique de l'ancien pays de Looz 438

Pages

ALLEMAGNE.

1. Annalen d. histor. Vereins f. d. Niederrhein 215
2. Archiv für Religionswissenschaft. 214
3. Bericht über Bestand d. hist. Vereins zu Bamberg. . 216
4. Byzantinische Zeitschrift 438
5. Forschungen zur Brandenburgischen Geschichte . . 216
6. Hermes 212, 441
7. Historische Zeitschrift 210
8. Historisches Jahrbuch 439
9. Mittheilungen d. k. deutschen archæol. Instituts . . 212, 439
10. Neue Jahrbücher f. d. classische Alterthum 213
11. Neues Archiv 440
12. Nord und Süd 215
13. Philologus 441
14. Rheinisches Museum für Philologie 213
15. Sæchsische Gesellschaft der Wissenschaften 215
16. Westdeutsche Zeitschrift 217
17. Zeitschrift der d. morgenlændischen Gesellschaft . . 214
18. Zeitschrift des histor. Vereins f. Niedersachsen . . . 217
19. Zeitschrift des Westpreussischen Geschichtsvereins . 218
20. Zeitschrift für deutsches Alterthum 214
21. Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft. . . 215

AUTRICHE-HONGRIE.

1. K. Akademie der Wissenschaften zu Wien 218
2. Budapesti Szemle 221
3. Bulletin international de l'Ac. des sciences (Cracovie). 219
4. Jahreshefte d. œsterr. archæolog. Instituts. 218
5. Mittheilungen d. Instituts f. œsterreich. Geschichtsf. . 212
6. Századok 219

ANGLETERRE.

1. The Athenaeum. 223
2. The English historical Review. 221, 443
3. Transactions of the r. historical Society 224

ITALIE.

1. Rivista storica italiana 445

SUISSE.

1. Bollettino storico della Svizzera italiana 446

Chronique et Bibliographie 225, 447
Index bibliographique 464

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

Stanford University Libraries
3 6105 013 081 968

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.